

Perspectives des migrations internationales



Perspectives des migrations internationales

Rapport annuel
Édition 2007



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre :
International Migration Outlook
ANNUAL REPORT 2007 EDITION

© OCDE 2007

Le chapitre III a bénéficié d'une contribution financière de l'Union européenne.



Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.

Avant-propos

Cette publication est la trente et unième édition du rapport annuel du système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI). Publié auparavant sous le titre Tendances des migrations internationales, ce rapport s'intitule depuis l'an dernier Perspectives des migrations internationales et élargit la portée de ses analyses. L'édition de cette année consolide les changements introduits l'an dernier en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des données statistiques sur les flux d'entrées et les notes par pays.

Cette édition comprend quatre parties et une annexe statistique. La partie I est divisée en trois sections. La première décrit les grandes tendances des migrations internationales et présente un panorama historique des migrations sur les cinquante dernières années ainsi qu'un aperçu des mouvements prévisibles liés au vieillissement de la population active. Les flux nets au sein de la zone OCDE ont triplé depuis le début des années 70, notamment sous l'impulsion d'événements historiques tels que la chute du Rideau de fer. Les demandes d'asile ont atteint le niveau le plus bas depuis le début des années 90, tandis que l'accession de nouveaux États à l'Union européenne en 2004 a engendré d'importants mouvements intra-européens. L'immigration de travail vers l'Europe du Sud, essentiellement en provenance des pays non membres de l'OCDE, se poursuit quant à elle, à un rythme soutenu. La seconde section aborde l'immigration du point de vue du marché du travail. L'intégration des immigrés et de leurs enfants reste un sujet de préoccupation dans de nombreux pays. Pour la première fois, les résultats des enfants d'étrangers sur le marché du travail sont présentés pour les dix pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. La troisième section porte sur les développements récents des politiques migratoires. Elle passe en revue les changements en matière de liberté de circulation pour les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne. Elle présente également les nouvelles mesures destinées à faciliter l'immigration de travailleurs qualifiés et met l'accent sur l'importance croissante du thème de l'immigration dans les relations internationales.

La deuxième et la troisième partie sont consacrées à des thèmes spécifiques. Tout d'abord le problème du déclassement des travailleurs immigrés, autrement dit ceux qui occupent des postes pour lesquels ils sont largement surqualifiés et les raisons pouvant expliquer ce phénomène. Puis, pour la première fois, un large panorama empirique de la mobilité internationale des personnels de la santé vers les pays de l'OCDE est présenté qui identifie aussi ses implications politiques.

La quatrième partie contient des notes succinctes par pays qui présentent les développements récents des mouvements et des politiques migratoires et les statistiques spécifiques pour chaque pays. Enfin, l'annexe statistique propose une sélection de données récentes et historiques sur les flux migratoires, les personnes nées à l'étranger, les naturalisations et les travailleurs immigrés.

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Table des matières

Éditorial : Fuite des cerveaux dans le secteur de la santé : mythes et réalité	17
Introduction	21

Partie I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

A. Évolution des flux migratoires	28
1. Un demi-siècle de migrations internationales.	28
2. Vieillesse démographique, population d'âge actif et migrations internationales	31
3. Les migrations internationales en 2005	33
4. Aspects régionaux des migrations internationales à destination des pays de l'OCDE	39
5. Évolution récente des migrations en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne	43
6. Les immigrés indiens et chinois dans les pays de l'OCDE	45
7. L'Afrique et les migrations internationales	47
8. Immigration illégale	49
9. Installation permanente	52
10. Travailleurs temporaires.	54
11. Étudiants internationaux	56
12. Arrivées de demandeurs d'asile.	58
13. Les changements de statut	60
14. La population immigrée	63
15. Mise en perspective des migrations de personnes très instruites.	64
B. Les immigrés et le marché du travail.	67
1. La situation des étrangers et des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE	67
2. L'intégration des enfants d'immigrés.	82
C. Les politiques migratoires	103
1. Faire venir, accueillir et intégrer : les préoccupations intérieures en matière d'immigration	103
2. L'immigration au cœur des relations internationales.	125
Notes	135
Bibliographie.	138

Partie II

**ADÉQUATION ENTRE FORMATION ET EMPLOI :
UN DÉFI POUR LES IMMIGRÉS ET LES PAYS D'ACCUEIL**

Introduction	142
1. L'éducation : un facteur d'intégration sur le marché du travail, pas toujours valorisé pour les immigrés.	143
2. Le déclassement professionnel : une diversité d'approches	145
3. Une évaluation de l'exposition des immigrés au déclassement professionnel	145
4. Une interprétation du déclassement selon les niveaux de « littératie »	154
Conclusion	160
Notes	162
Bibliographie.	163
 Annexe II.A1. Taux d'emploi et de chômage des autochtones et des personnes nées à l'étranger par niveaux d'instruction	165
Annexe II.A2. Mesure des compétences par le niveau d'études et la qualification de l'emploi	166
Annexe II.A3. Une approche du déclassement par le salaire	168

Partie III

**LES PERSONNELS DE SANTÉ IMMIGRÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE
DANS LE CONTEXTE GÉNÉRAL DES MIGRATIONS
DE TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIÉS**

Introduction	172
Principaux résultats.	173
1. Les personnels de santé nés à l'étranger et formés à l'étranger dans les pays de l'OCDE	174
2. Évolutions récentes des mouvements migratoires des personnels de santé.	193
3. Recrutement international de personnels de santé et politiques des pays de l'OCDE vis-à-vis des migrations	204
Conclusion	215
Notes	217
Bibliographie.	220
 Annexe III.A1. Origine et destination des immigrants professionnels de la santé dans les pays de l'OCDE, circa 2000	225
Annexe III.A2. Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000	229
Annexe III.A3. Politiques migratoires et reconnaissance des qualifications étrangères des personnels de santé	233

Partie IV

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

(NOTES PAR PAYS)

Allemagne	246	Japon	278
Australie	248	Lituanie	280
Autriche	250	Luxembourg	282
Belgique	252	Mexique	284
Bulgarie	254	Norvège	286
Canada	256	Nouvelle-Zélande	288
Corée	258	Pays-Bas	290
Danemark	260	Pologne	292
Espagne	262	Portugal	294
États-Unis	264	République slovaque	296
Finlande	266	République tchèque	298
France	268	Roumanie	300
Grèce	270	Royaume-Uni	302
Hongrie	272	Suède	304
Irlande	274	Suisse	306
Italie	276	Turquie	308
Lecture des tableaux de la partie IV			310
Lecture du graphique			311

ANNEXE STATISTIQUE

Introduction	313
Entrées et sorties de personnes étrangères	315
Entrées de demandeurs d'asile	336
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	344
Acquisitions de la nationalité	374
Entrées de travailleurs étrangers	388
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger	392
Liste des correspondants du SOPEMI	414
Liste des membres du Secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de ce rapport	416

Liste des graphiques, tableaux et encadrés

Partie I

TENDANCES RÉCENTES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES**Graphiques**

I.1. Taux de migration nette, pays traditionnels d'immigration et d'émigration de l'OCDE, 1956-2003	29
I.2. Composition de la variation de la population, 2004	30
I.3. Variation de la population active en supposant une migration nette nulle sur les périodes considérées, 2005-2020	32

I.4.	Entrées d'étrangers, données standardisées, 2005	38
I.5.	Migrations internationales par catégories d'entrées dans quelques pays de l'OCDE, 2005, données standardisées	38
I.6.	Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1990-2004 et 2005	41
I.7.	Flux d'immigration des nouveaux pays membres de l'Union européenne dans certains pays de l'OCDE, 1998-2005	45
I.8.	Ressortissants d'Inde et de Chine dans certains pays de l'OCDE en 2005	46
I.9.	Part des immigrés nés en Afrique dans la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, circa 2000	49
I.10.	Changements de statut d'une migration de travail temporaire à permanente dans certains pays de l'OCDE, 1996-2005	62
I.11.	Prévalence et évolution de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, 1995-2005	63
I.12.	Pourcentage des immigrés et des personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 15 ans et plus, ayant un niveau de qualification supérieur, circa 2000	65
I.13.	Immigrés diplômés du supérieur dans les pays de l'OCDE par continent et durée de séjour, circa 2000	66
I.14.	Taux d'activité de la population selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2004-2005	69
I.15.	Différence de taux d'activité entre les personnes nées dans le pays de résidence et à l'étranger par origine dans quelques pays européens de l'OCDE, 2005	70
I.16.	Décomposition de la variation de l'emploi de la population née à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005	72
I.17.	Évolution de l'écart des taux d'emploi entre les immigrés et les autochtones en supposant une probabilité égale de perdre et de trouver un emploi pour les deux groupes, quelques pays européens de l'OCDE, 2005	75
I.18.	Taux de chômage selon le lieu de naissance, 2004-2005	76
I.19.	Part du chômage de longue durée (1 an ou plus) dans le chômage total selon le lieu de naissance, 2005	77
I.20.	Part des employés nés à l'étranger au sein de certaines professions dans le secteur des services, 2004-2005	79
I.21a.	Part de l'emploi temporaire dans l'emploi total selon le lieu de naissance, 2005	81
I.21b.	Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon le lieu de naissance, 2005	82
I.22.	Part des personnes « d'origine étrangère » dans la population âgée de 20 à 29 ans	85
I.23.	Résultats PISA (2003) en mathématiques des enfants d'immigrés	86
I.24.	Différence entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays de résidence sans origine étrangère et de la seconde génération, par sexe, dernière année disponible	89
I.25.	Taux de chômage des immigrés et de la seconde génération rapporté à celui des personnes nées dans le pays de résidence	90

Tableaux

I.1.	Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2005	37
I.2.	10 principaux pays d'origine, 2000 et 2005	40
I.3.	Ratio estimé des sorties sur les entrées de la population née à l'étranger, années 90	53

I.4.	Entrées de travailleurs temporaires dans certains pays de l'OCDE par principales catégories, 2003-2005	55
I.5.	Étudiants internationaux et/ou étrangers de l'enseignement supérieur, 2000 et 2004	57
I.6.	Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2000-2005	59
I.7.	Changements de statut, de temporaire à permanent dans certains pays de l'OCDE, 2005	62
I.8.	Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2000 et 2005	68
I.9.	Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance, 1995-2005.	71
I.10.	Niveau d'instruction de la population occupant un emploi selon le lieu de naissance	73
I.11.	Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur d'activité, moyenne 2004-2005	78
I.12.	Part des personnes nées à l'étranger dans l'emploi non salarié de quelques pays de l'OCDE, 2000 et 2005	80
I.13.	Bilan de la première phase de la période de transition dans les pays de l'UE15, de l'EEE et pour la Suisse	110

Annexes

I.A1.1.	Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005	93
I.A1.2.	Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005	96
I.A1.3.	Niveau d'éducation des immigrés, de la seconde génération et des autres personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, par sexe, dernière année disponible	99
I.A1.4.	Taux d'emploi des immigrés, de la seconde génération et des autres personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, par sexe, dernière année disponible	101

Encadrés

I.1.	Statistiques standardisées des flux d'entrée d'immigrants	35
I.2.	Royaume-Uni : qui sont les nouveaux immigrants originaires des pays A8?	44
I.3.	Le recrutement de travailleurs à l'étranger	51
I.4.	Évolution du taux d'emploi des immigrés et des nationaux en supposant une probabilité égale de perdre ou de trouver un emploi	74
I.5.	Données concernant la deuxième génération.	84
I.6.	L'évolution du système à point au Royaume-Uni : qualification et parrainage	105
I.7.	Les évolutions du programme des vacanciers actifs	113
I.8.	Vers une obligation de résultat : la nouvelle loi relative à l'intégration aux Pays-Bas?.	119
I.9.	Le système de parrainage canadien	121
I.10.	Le plan de prévention et de répression de la traite des êtres humains de l'Union européenne.	130
I.11.	Cohérence des politiques économiques et des migrations de travailleurs hautement qualifiés : le cas des pays de l'Asie de l'Est	133

Partie II

**ADÉQUATION ENTRE FORMATION ET EMPLOI :
UN DÉFI POUR LES IMMIGRÉS ET LES PAYS D'ACCUEIL**

Graphiques

II.1. Écart entre les taux d'emploi des autochtones et des personnes nées à l'étranger, 2003-2004	144
II.2. Dispersion des taux de déclassement des immigrés par principales régions d'origine rapportés à ceux observés pour les personnes nées dans le pays dans lequel ils résident, circa 2000	152
II.3. Taux de déclassement par niveau de compétence en arithmétique et selon le lieu de naissance en Europe et en Australie, circa 1995	155

Annexe

II.A3.1. Le taux de déclassement des individus ayant fait des études supérieures en Allemagne, 2003-2004	169
--	-----

Tableaux

II.1. Niveau d'instruction des personnes nées à l'étranger et des autochtones, âgées de 25 à 64 ans, dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004	143
II.2. Taux de déclassement des autochtones et des personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE	148
II.3. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger et des autochtones selon le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004	150
II.4. Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger suivant la durée de résidence dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004	151
II.5. Taux de déclassement des immigrés pour quelques pays de naissance et pays d'accueil, circa 2000	153
II.6. Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Australie)	157
II.7. Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Europe)	159

Annexes

II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage des autochtones et des personnes nées à l'étranger par niveaux d'instruction, 2003-2004	165
II.A2.1. Passage de ISCO-88 en 9 catégories à 3 catégories	167
II.A2.2. Passage de ISCED en 7 catégories à 3 catégories	167
II.A2.3. Correspondances entre le niveau d'études ISCED et le niveau de l'emploi ISCO	167
II.A3.1. Taux de déclassement salarial des personnes nées à l'étranger et des autochtones par niveaux d'éducation dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004	170

Encadrés

II.1. Différentes approches du déclassement	146
II.2. La boîte à moustaches (box plot)	153
II.3. <i>International Adult Literacy Survey</i> , IALS	155

Partie III

**LES PERSONNELS DE SANTÉ IMMIGRÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE
DANS LE CONTEXTE GÉNÉRAL DES MIGRATIONS
DE TRAVAILLEURS HAUTEMENT QUALIFIÉS**

Graphiques

III.1. Part des médecins, dentistes et pharmaciens nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, circa 2000	177
III.2a. Pourcentage de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger comparé au pourcentage de nés à l'étranger occupant des emplois hautement qualifiés dans quelques pays de l'OCDE, circa 2000	182
III.2b. Pourcentage de médecins nés à l'étranger comparé au pourcentage de nés à l'étranger titulaires d'un doctorat dans quelques pays de l'OCDE, circa 2000	183
III.3. Répartition de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger par pays de résidence dans la zone OCDE, circa 2000	184
III.4. Répartition de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE par principale région d'origine, circa 2000	185
III.5. Migrations des infirmiers au sein de l'OCDE : un modèle type en cascade, circa 2000 .	186
III.6. Médecins et infirmiers nés à l'étranger dans les principaux pays de l'OCDE (25 premiers), circa 2000	187
III.7. Taux d'émigration et densité de médecins par pays d'origine, circa 2000	188
III.8. Taux d'émigration des personnes hautement qualifiées et des médecins dans les pays non OCDE	190
III.9. Entrées de médecins et d'infirmiers immigrés dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005	195
III.10. Répartition des entrées d'immigrants professionnels de la santé au Royaume-Uni et aux États-Unis par région d'origine, 1995-97 et 2002-04	201

Tableaux

III.1. Personnels de la santé en activité par profession et lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, circa 2000	176
III.2. Immigrés inscrits dans les registres dans quelques pays de l'OCDE, médecins et infirmiers, 2000 et 2005	181
III.3. Pénuries critiques estimées de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes, par région OMS	191
III.4. Médecins formés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, années 70 et 2005	194
III.5. Programmes de migration et de condition de reconnaissance des qualifications des professionnels de la santé étrangers	205
III.6. Conditions d'emploi des professionnels de la santé dans les pays européens selon le lieu de naissance, 2005	214

Annexes

III.A1.1. Répartition des médecins nés à l'étranger par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE	225
III.A1.2. Répartition des infirmiers nés à l'étranger par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE	226
III.A1.3. Médecins nés à l'étranger par pays de naissance et pays de résidence dans quelques pays de l'OCDE	227

III.A1.4. Infirmiers nés à l'étranger par pays de naissance et pays de résidence dans quelques pays de l'OCDE	228
III.A2.1. Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000.	229

Encadrés

III.1. Comparabilité internationale des données relatives à l'inscription des personnels de santé sur les registres	179
III.2. Code de conduite pour le recrutement de travailleurs de la santé étrangers . .	192
III.3. La mobilité des patients et la télémédecine peuvent-elles contribuer à atténuer les pénuries de personnels de santé ?	198
III.4. Conséquence de l'élargissement récent de l'UE sur les flux migratoires de travailleurs de la santé	203
III.5. Initiatives en faveur du recrutement de personnels de santé dans des zones rurales	207
III.6. Échanges et mobilité internationale des personnels de santé.	210
III.7. Reconnaissance des diplômes au sein de l'Union européenne et en Europe de façon plus générale	213

Partie IV

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS DES MOUVEMENTS ET DES POLITIQUES MIGRATOIRES

Allemagne :	Flux migratoires des étrangers	247
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	247
Australie :	Flux migratoires des étrangers	249
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	249
Autriche :	Flux migratoires des étrangers	251
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	251
Belgique :	Flux migratoires des étrangers	253
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	253
Bulgarie :	Flux migratoires des étrangers	255
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	255
Canada :	Flux migratoires des étrangers	257
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	257
Corée :	Flux migratoires des étrangers	259
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	259
Danemark :	Flux migratoires des étrangers	261
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	261
Espagne :	Flux migratoires des étrangers	263
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	263

États-Unis :	Flux migratoires des étrangers	265
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	265
Finlande :	Flux migratoires des étrangers	267
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	267
France :	Flux migratoires des étrangers	269
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	269
Grèce :	Flux migratoires des étrangers	271
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	271
Hongrie :	Flux migratoires des étrangers	273
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	273
Irlande :	Flux migratoires des étrangers	275
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	275
Italie :	Flux migratoires des étrangers	277
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	277
Japon :	Flux migratoires des étrangers	279
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	279
Lituanie :	Flux migratoires des étrangers	281
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	281
Luxembourg :	Flux migratoires des étrangers	283
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	283
Mexique :	Flux migratoires des étrangers	285
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	285
Norvège :	Flux migratoires des étrangers	287
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	287
Nouvelle-Zélande :	Flux migratoires des étrangers	289
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	289
Pays-Bas :	Flux migratoires des étrangers	291
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	291
Pologne :	Flux migratoires des étrangers	293
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	293
Portugal :	Flux migratoires des étrangers	295
	Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	295

République slovaque : Flux migratoires des étrangers	297
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	297
République tchèque : Flux migratoires des étrangers	299
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	299
Roumanie : Flux migratoires des étrangers	301
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	301
Royaume-Uni : Flux migratoires des étrangers	303
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	303
Suède : Flux migratoires des étrangers	305
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	305
Suisse : Flux migratoires des étrangers	307
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	307
Turquie : Flux migratoires des étrangers	309
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail	309

ANNEXE STATISTIQUE

Entrées et sorties de personnes étrangères	315
A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	317
A.1.2. Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	318
B.1.1. ALLEMAGNE.....	319
B.1.1. AUSTRALIE.....	319
B.1.1. AUTRICHE	320
B.1.1. BELGIQUE	320
B.1.1. CANADA.....	321
B.1.1. DANEMARK	321
B.1.1. ESPAGNE.....	322
B.1.1. ÉTATS-UNIS.....	322
B.1.1. FINLANDE.....	323
B.1.1. FRANCE.....	323
B.1.1. GRÈCE	324
B.1.1. HONGRIE.....	324
B.1.1. IRLANDE.....	325
B.1.1. ITALIE	325
B.1.1. JAPON	325
B.1.1. LUXEMBOURG	326
B.1.1. NORVÈGE	326
B.1.1. NOUVELLE-ZÉLANDE	327
B.1.1. PAYS-BAS.....	327
B.1.1. POLOGNE	328
B.1.1. PORTUGAL	328
B.1.1. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	329
B.1.1. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	329
B.1.1. ROYAUME-UNI	330
B.1.1. SUÈDE	330
B.1.1. SUISSE.....	331
B.1.1. TURQUIE.....	331
Notes relatives aux tableaux A.1.1, A.1.2 et B.1.1. Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE	332

Entrées de demandeurs d'asile	336
A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE	337
B.1.3. ALLEMAGNE	338
B.1.3. AUTRICHE	338
B.1.3. BELGIQUE	339
B.1.3. CANADA	339
B.1.3. ÉTATS-UNIS	340
B.1.3. FRANCE	340
B.1.3. PAYS-BAS	341
B.1.3. ROYAUME-UNI	341
B.1.3. SUÈDE	342
B.1.3. SUISSE	342
Notes relatives aux tableaux A.1.3 et B.1.3. Flux de demandeurs d'asile	343
Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger	344
A.1.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE	346
B.1.4. AUSTRALIE	347
B.1.4. AUTRICHE	347
B.1.4. BELGIQUE	348
B.1.4. CANADA	348
B.1.4. DANEMARK	349
B.1.4. ÉTATS-UNIS	349
B.1.4. FINLANDE	350
B.1.4. FRANCE	350
B.1.4. GRÈCE	351
B.1.4. HONGRIE	351
B.1.4. IRLANDE	352
B.1.4. LUXEMBOURG	352
B.1.4. NORVÈGE	353
B.1.4. NOUVELLE-ZÉLANDE	353
B.1.4. PAYS-BAS	354
B.1.4. POLOGNE	354
B.1.4. PORTUGAL	355
B.1.4. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	355
B.1.4. ROYAUME-UNI	356
B.1.4. SUÈDE	356
B.1.4. TURQUIE	357
Notes relatives aux tableaux A.1.4 et B.1.4. Population née à l'étranger	358
A.1.5. Effectifs de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE	359
B.1.5. ALLEMAGNE	360
B.1.5. AUTRICHE	360
B.1.5. BELGIQUE	361
B.1.5. CORÉE	361
B.1.5. DANEMARK	362
B.1.5. ESPAGNE	362
B.1.5. FINLANDE	363
B.1.5. FRANCE	363
B.1.5. GRÈCE	364
B.1.5. HONGRIE	364
B.1.5. IRLANDE	365
B.1.5. ITALIE	365
B.1.5. JAPON	366
B.1.5. LUXEMBOURG	366
B.1.5. NORVÈGE	367
B.1.5. PAYS-BAS	367
B.1.5. POLOGNE	368
B.1.5. PORTUGAL	368
B.1.5. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	369
B.1.5. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	369
B.1.5. ROYAUME-UNI	370
B.1.5. SUÈDE	370
B.1.5. SUISSE	371
Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. Population étrangère	372
Acquisitions de la nationalité	374
A.1.6. Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE	375
B.1.6. ALLEMAGNE	376
B.1.6. AUSTRALIE	376
B.1.6. AUTRICHE	377
B.1.6. BELGIQUE	377
B.1.6. CANADA	378
B.1.6. DANEMARK	378
B.1.6. ESPAGNE	379
B.1.6. ÉTATS-UNIS	379
B.1.6. FINLANDE	380
B.1.6. FRANCE	380
B.1.6. HONGRIE	380
B.1.6. ITALIE	381

B.1.6. JAPON	381	B.1.6. PORTUGAL	384
B.1.6. LUXEMBOURG.....	381	B.1.6. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE.....	384
B.1.6. NORVÈGE.....	382	B.1.6. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	385
B.1.6. NOUVELLE-ZÉLANDE.....	382	B.1.6. SUÈDE	385
B.1.6. PAYS-BAS	383	B.1.6. SUISSE	386
B.1.6. POLOGNE.....	383		
Notes relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6. Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE			
387			
Entrées de travailleurs étrangers			
388			
A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE			
389			
Notes relatives aux tableaux A.2.1. Entrées de travailleurs étrangers			
390			
Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger			
392			
A.2.2. Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE.....			
393			
B.2.1. AUSTRALIE	393	B.2.1. FINLANDE.....	396
B.2.1. AUTRICHE.....	394	B.2.1. MEXIQUE.....	396
B.2.1. CANADA	394	B.2.1. NOUVELLE-ZÉLANDE.....	397
B.2.1. DANEMARK.....	395	B.2.1. ROYAUME-UNI.....	397
B.2.1. ÉTATS-UNIS	395	B.2.1. SUÈDE	398
Notes relatives aux tableaux A.2.2 et B.2.1. Population active née à l'étranger.....			
399			
A.2.3. Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE.....			
400			
B.2.2. ALLEMAGNE	401	B.2.2. ITALIE	406
B.2.2. AUTRICHE.....	401	B.2.2. JAPON.....	407
B.2.2. BELGIQUE	402	B.2.2. LUXEMBOURG.....	407
B.2.2. CORÉE	402	B.2.2. NORVÈGE.....	408
B.2.2. DANEMARK.....	403	B.2.2. PAYS-BAS	408
B.2.2. ESPAGNE.....	403	B.2.2. PORTUGAL	409
B.2.2. FINLANDE.....	404	B.2.2. RÉPUBLIQUE SLOVAQUE.....	409
B.2.2. FRANCE	404	B.2.2. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE.....	410
B.2.2. GRÈCE	405	B.2.2. ROYAUME-UNI.....	410
B.2.2. HONGRIE.....	405	B.2.2. SUÈDE	411
B.2.2. IRLANDE	406	B.2.2. SUISSE	411
Notes relatives aux tableaux A.2.3 et B.2.2. Population active étrangère			
412			

Éditorial :

**Fuite des cerveaux dans le secteur de la santé :
mythes et réalité**

L'émigration de personnels qualifiés vers les pays de l'OCDE, notamment dans le domaine de la santé, soulève de nouvelles craintes de fuite des cerveaux à partir des pays en développement

Au cours des 10 ou 15 dernières années, l'augmentation de l'immigration dans les pays de l'OCDE de travailleurs hautement qualifiés, souvent originaires de pays en développement, a alimenté chez ces derniers la crainte d'une fuite des cerveaux et la perte d'une bonne partie de leur main-d'œuvre qualifiée au profit des pays de l'OCDE. Cette inquiétude s'est trouvée récemment renforcée du fait du recrutement croissant de médecins et d'infirmières étrangers par les pays de l'OCDE, à cause du vieillissement de la population de ces pays; la plus grande crainte étant que le secteur de la santé dans nombre de pays en développement soit sévèrement mis à mal par la fuite des cerveaux.

Cette édition des Perspectives des migrations internationales apporte de nouveaux éléments

Malgré un intérêt politique croissant, la fiabilité des informations sur la mobilité des personnels de santé restait insuffisante et souvent anecdotique. Ces lacunes ont donné lieu à de nombreuses spéculations sur un sujet complexe, et ont retardé l'élaboration de réponses politiques pertinentes. Pour combler ce manque, l'un des deux chapitres spéciaux de l'édition 2007 de *Perspectives des migrations internationales* présente un panorama complet et à jour de l'immigration des personnels de santé dans les pays de l'OCDE. Il propose des réponses à une série de questions fondamentales au cœur des débats nationaux et internationaux sur ce thème.

Quelle est l'ampleur de la mobilité internationale des personnels de santé dans les pays de l'OCDE? Quels sont les pays d'origine et les pays d'accueil les plus concernés? Jusqu'à quel point l'émigration a-t-elle affecté les systèmes de soins des pays en développement? Quelles mesures devraient être mises en œuvre par les gouvernements, tant dans les pays d'accueil que dans les pays d'émigration, pour s'adapter aux caractéristiques actuelles de la mobilité internationale des personnels de santé?

Les personnels de santé ne sont en général pas surreprésentés parmi les migrants hautement qualifiés...

Certains affirment, sans l'étayer par des données statistiques, que les personnels de santé sont surreprésentés dans la migration internationale de travailleurs hautement qualifiés. Les résultats montrent qu'en moyenne, autour de l'année 2000, 11 % des infirmières et 18 % des médecins employés dans les pays de l'OCDE étaient nés à l'étranger. Ces chiffres sont proches de ceux que l'on observe pour l'ensemble des personnels qualifiés. Il y a cependant, dans le secteur de la santé, d'importantes variations d'un pays à l'autre qui résultent en partie de différences tenant aux caractéristiques de la force de travail et à l'histoire des migrations propre à chaque pays. Par exemple, la proportion des médecins nés à l'étranger ne dépasse pas 5 % au Japon et en Finlande, mais elle atteint plus de 30 % en Irlande, au Royaume-Uni, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Pour les infirmières, ce pourcentage est supérieur à 20 % en Australie, en Suisse et en Nouvelle-Zélande. En valeur absolue, les États-Unis sont le seul pays à avoir un solde migratoire positif vis-à-vis de tous les autres pays. Dans de nombreux pays de l'OCDE, les immigrés

contribuent de manière importante au fonctionnement du système de santé, non seulement en raison de leur nombre, mais aussi parce qu'ils aident à assurer la continuité du service durant les nuits ou les week-end et sont présents dans les régions les moins équipées.

... et dans les pays d'origine les plus importants, tels que l'Inde, la Chine et les Philippines, le nombre de personnels de santé expatriés est faible par rapport à ceux qui exercent dans leur pays

Certains pays d'origine comme les Philippines, pour les infirmières, ou l'Inde pour les médecins jouent un rôle déterminant dans les flux de personnels de santé à destination des pays de l'OCDE. Mais, la mobilité au sein de l'OCDE est également importante, en particulier en provenance du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Par ailleurs, il y a d'importants flux Sud-Sud pour ces personnels de santé, en particulier de l'Afrique et de l'Asie vers le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud. Les pays des Caraïbes et un certain nombre de pays africains enregistrent des taux d'émigration de leurs médecins particulièrement élevés. Dans certains cas, relativement peu de médecins restent, ce qui limite la possibilité même de prodiguer des soins élémentaires à la population. Mais, pour d'importants pays d'origine, tels que la Chine ou l'Inde, le nombre de personnels de santé expatriés, bien qu'élevé en valeur absolue, reste faible quand on le rapporte au total des personnels de santé exerçant dans le pays. Ainsi, le nombre de médecin par habitant n'a pas été fortement modifié.

Mettre fin à l'émigration des médecins et des infirmières en provenance des pays les moins avancés ne suffirait pas à résorber les pénuries de personnels de santé que connaissent ces pays

Ce chapitre montre aussi que le nombre de personnels de santé immigrés présents dans les pays de l'OCDE ne représente qu'une faible part des besoins en ressources humaines de ce secteur dans les pays en développement, comme l'a estimé l'OMS (environ 12 % pour l'Afrique par exemple). En bref, si on bloquait les flux (à supposer que cela soit possible), on diminuerait le problème sans résoudre pour autant les pénuries de main-d'œuvre.

Malgré l'absence de programmes spécifiques de recrutement, on observe une augmentation de l'immigration des personnels de santé

Jusqu'ici, peu de pays de l'OCDE ont mis en œuvre des programmes visant spécifiquement les personnels de santé, et les accords bilatéraux ne jouent encore qu'un rôle négligeable. Malgré tout, on a observé au cours des cinq dernières années une évolution importante de ces flux migratoires, à l'image de ce qui concerne les immigrés très qualifiés. En plus du rôle toujours important des principaux pays d'origine (Inde, Chine, Philippines), il y a eu une augmentation des flux en provenance de petits pays africains ainsi que d'Europe centrale et orientale.

Pour mieux mettre en valeur les qualifications et les compétences des infirmières et des médecins étrangers tout en maintenant la qualité des soins, les pays de l'OCDE mettent l'accent sur la reconnaissance des qualifications

Les pays de l'OCDE s'efforcent de mettre en valeur les qualifications et les compétences des infirmières et des médecins étrangers primo-arrivants tout en maintenant le niveau élevé et la qualité des soins. Dans ce contexte, la reconnaissance des qualifications médicales acquises à l'étranger est une question essentielle pour les personnels de santé. Les pays de l'OCDE ont mis en place un ensemble d'instruments de reconnaissance parmi lesquels on peut citer des examens théoriques et pratiques, des tests de langue et plus souvent encore, des périodes de pratique sous supervision. Certains pays cependant sont plus stricts que d'autres. Quelques pays ont mis en

œuvre des programmes destinés à faire revenir vers le secteur de la santé des personnels formés à l'étranger et occupant dans le pays d'accueil des emplois dans d'autres secteurs.

L'accélération récente des flux renforce le besoin d'une coopération accrue entre les pays d'origine et les pays d'accueil afin de mieux partager les bénéfices de la mobilité internationale des personnels de santé

Le fait que la migration internationale ait joué jusqu'ici un rôle limité dans la pénurie actuelle de personnels de santé dans les pays en développement ne devrait pas détourner l'attention de la communauté internationale, ni affaiblir ses engagements en faveur d'une amélioration de la santé pour tous. Parce que la santé est un bien public, parce que les Objectifs de développement du millénaire concernant la santé sont des éléments clés de la solidarité internationale et parce que, par-dessus tout, l'accès aux soins peut être considéré comme un droit fondamental, les pays d'accueil et d'origine ont besoin de coopérer pour offrir aux personnels de santé des opportunités pour utiliser leurs compétences là où ils sont les plus utiles tout en garantissant le droit individuel à la mobilité.

Il n'y a pas de réponse unique au défi posé par la mobilité internationale des personnels de santé, mais des données sont maintenant disponibles pour formuler un diagnostic précis des principaux enjeux. De plus, de solides propositions pour mieux partager les bénéfices qui peuvent être apportés par la mobilité internationale dans le domaine des soins ont été avancées. La croissance des fonds de l'aide publique au développement consacrés à la santé et les efforts actuels de l'OMS pour développer un code déontologique pour le recrutement international des personnels de santé, vont dans le bon sens. Ces mesures, cependant, doivent être accompagnées, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, par des politiques nationales visant à développer les capacités de formation, de mieux retenir les personnels de santé, d'améliorer les compétences croisées et la coordination des soins, et enfin d'augmenter la productivité.

John P. Martin



Directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales

Introduction

L'Édition 2007 de la publication Perspectives des migrations internationales fait état d'un accroissement des flux migratoires vers les pays de l'OCDE...

Les migrations internationales à caractère permanent ou temporaire continuent de s'accroître en 2005. Dans l'ensemble, pour les 17 pays pour lesquels il existe des données comparables sur les migrations à « caractère permanent », les flux ont augmenté de 11 % en 2005 comparé à 2004. Pour les autres pays de l'OCDE, cet accroissement se situe aux alentours de 10 % pour la même période, en grande partie dû aux flux importants enregistrés en Espagne. Parallèlement, on observe des mouvements temporaires de grande ampleur, notamment en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Suisse et au Royaume-Uni, pays à forte immigration permanente.

... notamment les migrations familiales et les migrations à des fins d'emploi...

Les migrations familiales prédominent dans les flux à caractère permanent. Bien qu'elles ne représentent qu'un tiers des migrations permanentes au Japon et au Royaume-Uni, elles atteignent 70 % aux États-Unis, dont le système migratoire est largement tourné vers les migrations familiales. Plusieurs pays européens de l'OCDE, parmi lesquels l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni, recourent de manière importante aux migrations de travail, qui représentent 30 à 40 % de l'ensemble des flux d'immigration permanente.

... alors que le nombre des demandeurs d'asile continue de baisser

Dans les pays de l'OCDE, le nombre des demandes d'asile continue de baisser en 2005 (15 % au total). Le niveau atteint en 2005 (300 000) représente la moitié des effectifs comptabilisés en 2000. En valeur absolue, les demandes d'asile s'élèvent à près de 50 000 en France, suivie de l'Allemagne et du Royaume-Uni, avec respectivement 30 000, et l'Autriche, le Canada et les États-Unis se situant dans une fourchette de 20 000 à 25 000. Rapportées à la population, toutefois, c'est l'Autriche qui a reçu le plus de demandes, soit 2 700 requêtes par million de personnes.

Les flux d'étudiants étrangers gagnent en importance

L'accroissement du nombre d'étudiants étrangers correspond sans aucun doute aux signaux émis par les pays de l'OCDE ces dernières années, en leur offrant la possibilité de travailler et de s'installer après avoir effectué leurs études. Les effectifs d'étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE ont augmenté de plus de 40 % depuis l'année 2000, avec des accroissements importants en Nouvelle-Zélande, en

République tchèque et en Corée. D'autres pays, comme ceux du Sud de l'Europe, l'Irlande, l'Australie, la France, les Pays-Bas et le Japon ont enregistré aussi des augmentations allant au-delà de 50 %.

De plus en plus d'immigrés proviennent d'Europe centrale, de Chine et d'Inde...

En 2005, la plus grande part des immigrants proviennent des mêmes pays d'origine, la proximité géographique restant un des éléments déterminant du choix des pays de destination. Un changement dans les pays d'origine est cependant net en Europe où les mouvements ont été largement influencés par l'accroissement des flux en provenance d'Europe centrale et orientale, avec l'élargissement de l'Union européenne (mai 2004) et l'adhésion récente de la Bulgarie et de la Roumanie (janvier 2007). En dehors de l'Europe, en Amérique du Nord, en Océanie, au Japon et en Corée, les migrations en provenance d'Asie prédominent avec un accroissement important des flux originaires d'Inde et de Chine.

... et les pays de destination des migrants d'Afrique subsaharienne tendent à se diversifier

Les migrations en provenance d'Afrique à destination des pays de l'OCDE concernent en grande partie les pays européens, en raison de liens historiques et de la proximité géographique. En Europe, les migrations originaires d'Afrique du Nord prédominent par rapport à celles venant d'Afrique subsaharienne. Les pays de destination des migrants subsahariens tendent cependant à se diversifier et l'Europe du Sud attire bon nombre d'entre eux en raison des opportunités d'emploi et de la proximité géographique. Par exemple, au cours des cinq dernières années, les flux en provenance du Sénégal et du Nigeria vers l'Espagne ont augmenté respectivement de 25 % et 15 % en moyenne annuelle. Les Africains émigrent aussi vers l'Amérique du Nord, essentiellement ceux originaires de pays anglophones, comme le Nigeria, le Ghana et le Kenya. Aux États-Unis, le nombre de personnes originaires d'Afrique ayant obtenu un statut de résident permanent (85 000) a augmenté de 30 % en 2005.

L'intégration des immigrants sur le marché du travail s'améliore...

Au cours des cinq ou dix dernières années, la différence dans les taux d'emploi des autochtones et des immigrants a diminué dans la plupart des pays. Il y a cependant des variations notables selon les groupes d'immigrants et le genre. Entre 1995 et 2005, l'emploi s'est fortement accru dans la plupart des pays de l'OCDE et les immigrants y ont largement contribué. Parmi les créations nettes d'emplois intervenues dans quinze pays où ces données sont disponibles, le pourcentage d'immigrants recrutés entre 1995 et 2005 a été supérieur à leur part dans la population active occupée en 2005.

... mais les immigrants sont toujours surreprésentés parmi les chômeurs

En 2004-2005, dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la Pologne, de la Hongrie et des États-Unis, le taux de chômage des immigrants a été supérieur à celui des autochtones. Dans les pays nordiques, en Autriche, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse, les immigrants sont deux fois plus représentés parmi les chômeurs, comparés à leur part dans la population active.

Le rapport cette année met l'accent sur l'intégration des enfants d'immigrés sur le marché du travail...

Dans l'ensemble, les personnes issues de l'immigration représentent plus de 30 % dans la tranche d'âge 20-29 ans en Australie, au Canada et en Suisse (par ordre décroissant), entre 30 et 20 % en Suède, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni, et autour de 15 % au Danemark et en Norvège.

... qui tend à être plus difficile que pour les enfants des autochtones...

À première vue, les taux d'emploi des enfants d'immigrés indiquent des écarts importants dans la plupart des pays. Bien que les secondes générations aient dans l'ensemble une probabilité plus grande d'occuper un emploi par rapport aux jeunes immigrés, l'écart vis-à-vis des enfants d'autochtones reste important dans les pays européens de l'OCDE. On constate cependant une nette amélioration en ce qui concerne les jeunes filles de la seconde génération. Les écarts importants dans les taux d'emploi s'expliquent en grande partie par des performances scolaires moins favorables. Au Danemark, par exemple, cet écart pourrait diminuer de moitié si les secondes générations atteignaient les mêmes niveaux d'éducation que les autochtones. Quoi qu'il en soit, à niveaux d'éducation donnés, les écarts persistent dans tous les pays européens à l'exception de la Suisse.

Cette année le rapport présente une nouvelle approche des politiques migratoires

Le rapport présente d'une manière nouvelle les politiques migratoires. Il établit une distinction entre les thèmes plus internes liés au recrutement, à l'accueil et à l'intégration des immigrés, d'une part, et d'autre part ceux plus liés aux dimensions internationales des politiques migratoires. Les premiers thèmes concernent les changements intervenus dans les politiques migratoires afin de répondre aux besoins du marché du travail, y compris les effets de l'élargissement de l'Union européenne. Ils abordent aussi l'introduction de mesures plus restrictives pour le regroupement familial, les politiques visant à accroître le capital humain des immigrés et les développements récents dans les politiques d'intégration, y compris la redéfinition du partage des responsabilités. Ils apportent enfin un éclairage particulier sur les programmes récents de régularisation des immigrés dans les pays de l'OCDE. Le second groupe de thèmes plus internationaux passent en revue les mesures prises pour lutter contre les migrations irrégulières, celles visant à renforcer la coopération pour le contrôle des frontières et accroître les liens entre migrations internationales et développement des pays d'origine.

Deux chapitres spéciaux abordent des thèmes d'actualité

L'augmentation des migrations de travailleurs hautement qualifiés est un trait dominant des tendances récentes des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Dans ce contexte, plusieurs questions peuvent être soulevées, et notamment celle de la transférabilité et de la valorisation des qualifications acquises à l'étranger sur les marchés du travail des pays d'accueil, ainsi que celle de l'impact de la mobilité internationale des hautement qualifiés sur les pays d'origine.

Le premier chapitre spécial porte sur la question de l'inadéquation entre les qualifications et les emplois occupés par les migrants dans les pays de l'OCDE...

Indépendamment de la définition utilisée et du pays concerné, les immigrés occupent plus souvent que les autochtones des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. À cet égard, les femmes immigrées sont encore plus défavorisées. Les analyses soulignent l'importance cruciale du lieu où l'éducation a été dispensée. Cette variable peut traduire les différences en termes de contenu et de qualité de la scolarité (à niveau donné d'éducation). Mais elle peut aussi conduire les employeurs à mal évaluer le niveau d'éducation, notamment en raison du manque d'informations dont ils disposent. Quoi qu'il en soit, le fait que dans tous les pays étudiés au moins 25 % (et en moyenne près de 50 %) des immigrés qualifiés sont inactifs, chômeurs ou relégués dans des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés, pose la question de trouver les moyens d'utiliser plus efficacement les ressources humaines des migrants qualifiés.

... et le second présente un panorama complet et à jour des immigrés dans le secteur de la santé des pays de l'OCDE

En moyenne, autour de l'année 2000, 11 % des infirmières et 18 % des médecins employés dans les pays de l'OCDE sont nés à l'étranger. Il y a de grandes disparités au sein de l'OCDE dans l'importance des personnels de santé nés à l'étranger, en grande partie dues aux caractéristiques des migrations, notamment celles concernant les hautement qualifiés. En général, cependant, les personnels de santé ne sont pas surreprésentés dans l'ensemble des migrations de travailleurs hautement qualifiés. Bien qu'il y ait des préoccupations légitimes quant aux conséquences des migrations sur les pays d'origine, et spécialement pour les pays à faibles revenus, stopper les flux d'émigration de médecins et d'infirmières originaires des pays à faibles revenus – à supposer que cela soit possible – ne permettrait pas de résoudre en soi la crise globale des ressources humaines de santé, à laquelle ces pays sont confrontés. Le chapitre souligne aussi, qu'à long terme, le recrutement d'un plus grand nombre d'immigrés n'est guère adapté comparé à d'autres solutions internes, et particulièrement lorsqu'il existe des ressources humaines très importantes qui pourraient être mobilisées.

PARTIE I

Tendances récentes des migrations internationales

A. Évolution des flux migratoires

1. Un demi-siècle de migrations internationales

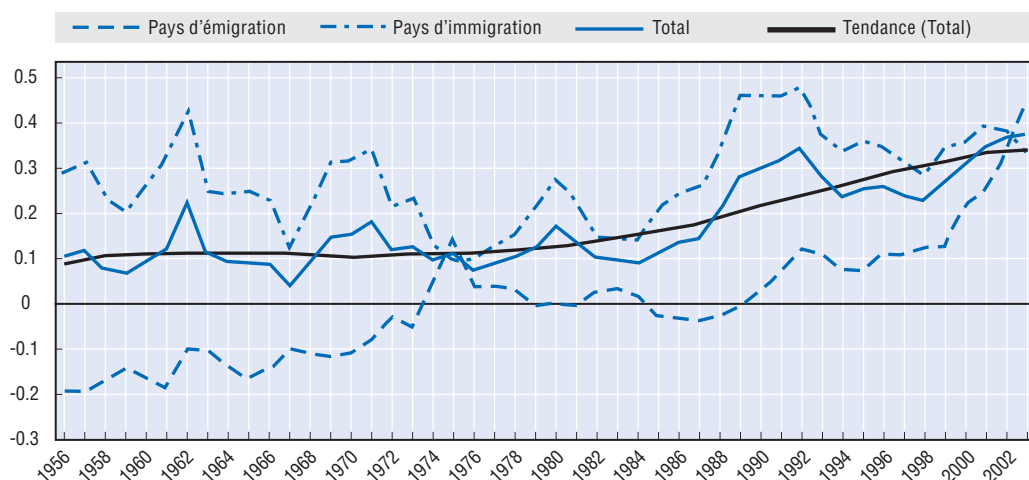
L'accroissement des migrations internationales à destination des pays de l'OCDE observé ces dernières années s'inscrit dans une tendance qu'il est intéressant de replacer dans un contexte historique plus vaste, c'est-à-dire dans la période qui s'étend de l'après-guerre jusqu'à nos jours. Au cours de cette période, un certain nombre d'évolutions se sont produites qui ont influencé les mouvements migratoires internationaux, dont la reconstruction au lendemain de la guerre, la fin de la période coloniale, la crise pétrolière de 1973, la construction et l'effondrement du Rideau de fer, le vieillissement de la génération du *baby-boom*, sans parler des déséquilibres généraux d'ordre démographique et économique entre les pays développés et les autres. Quelle a été la tendance générale des migrations internationales pendant cette période et comment des événements particuliers ont-ils influé sur l'ampleur et la nature des migrations dans les pays de la zone OCDE ?

Le graphique I.1 illustre l'évolution du solde migratoire international dans les pays de l'OCDE entre 1956 et la période récente. Les migrations qui y figurent englobent l'ensemble des migrations internationales, y compris les migrations de citoyens comme de personnes de nationalité étrangère. Pour les besoins du graphique et de l'analyse, les pays de l'OCDE ont été divisés en deux groupes : les pays traditionnels d'immigration, d'une part et, d'autre part, les pays ayant été pour l'essentiel des pays d'émigration ou qui n'ont observé que peu de migrations de quelque nature que ce soit pendant la première moitié de la période examinée dans le présent ouvrage. Ces derniers incluent les pays d'Europe centrale et méridionale¹, l'Irlande, le Japon et les pays nordiques à l'exception de la Suède. Ne figurent pas dans cette catégorie la Corée, le Mexique et la Turquie qui tous correspondraient à la catégorie des anciens ou des actuels pays d'émigration mais pour lesquels les données relatives aux soldes migratoires sont rares, voire inexistantes. Tous les autres pays de l'OCDE se classent dans la catégorie des pays d'immigration. Certains comme l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont aussi vu leurs ressortissants partir en nombre au cours des dernières décennies mais, dans cet ouvrage, ils ont été classés comme pays d'immigration parce l'optique choisie est prioritairement celle de l'immigration et que ces pays comptaient déjà une population immigrée significative en 1990 et avant.

Par définition, le solde migratoire dans chaque groupe de pays devrait être égal à zéro, principalement du fait que l'immigration au départ de l'un des pays de ce groupe et à destination d'un autre pays du même groupe est neutralisée par l'émigration correspondante observée dans le pays d'origine. Les taux de migration nette indiqués pour chaque groupe représentent donc l'effet net des migrations entre le groupe et le reste du monde. S'agissant du groupe des pays d'immigration, le taux de migration nette traduit l'impact des migrations à destination et au départ du groupe de pays d'émigration et des pays n'appartenant pas à la zone OCDE. De la même façon, le solde migratoire dans le

Graphique I.1. Taux de migration nette, pays traditionnels d'immigration et d'émigration de l'OCDE, 1956-2003

Migration nette en pourcentage de la population résidente totale



Note : Pour la définition de pays d'immigration et d'émigration, se référer au texte.

Source : Statistiques de la population active, OCDE, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042670665701>

groupe des pays appartenant tous à la zone OCDE représente l'effet net des migrations à destination et au départ des pays situés en dehors de cette zone. À noter que faute de données relatives au solde migratoire de la Corée, du Mexique et de la Turquie, ces trois pays sont considérés, d'un point de vue statistique, comme faisant partie de la zone non OCDE pour les besoins de cette analyse.

Le taux de migration internationale nette des pays faisant actuellement partie de l'OCDE (Corée, Mexique et Turquie non compris) était d'environ 1 pour 1 000 habitants entre 1956 et, *grosso modo*, la période de la crise du pétrole ou un peu après. C'était l'époque des « travailleurs invités » mais le taux de migration nette de l'OCDE semble avoir été alors relativement stable même si la courbe a décrit un certain nombre de pics et de creux provoqués par des événements particuliers (voir plus loin). La stabilité de ce taux occulte des flux considérables enregistrés à l'intérieur de la zone OCDE, en provenance des pays « d'émigration » vers les pays « d'immigration ».

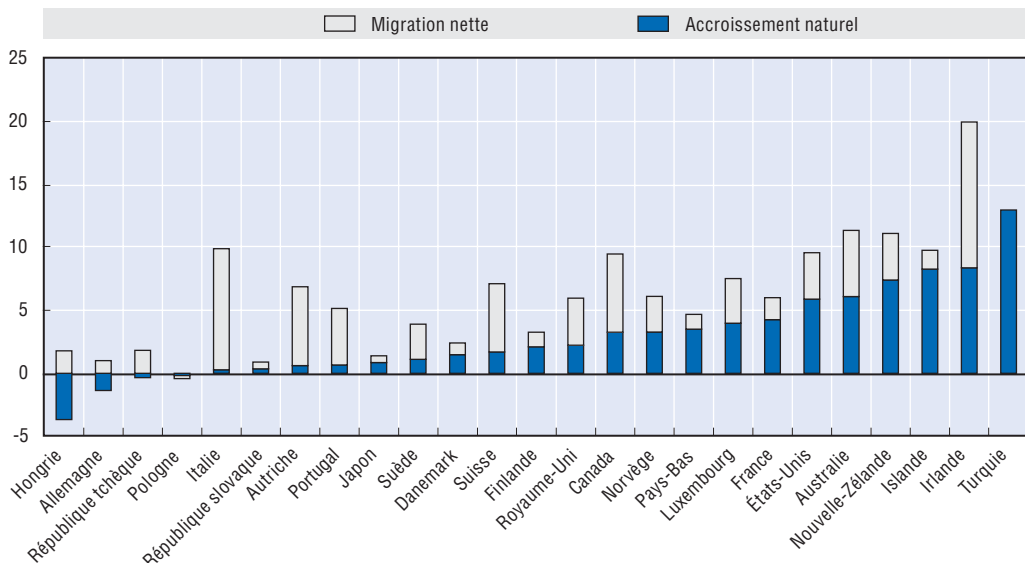
Toutefois, depuis *grosso modo* la crise du pétrole, le taux de migration nette à l'intérieur de la zone OCDE a augmenté, les migrations internationales contribuant de plus en plus à la croissance démographique par comparaison avec l'accroissement naturel (excédent du nombre de naissances par rapport au nombre de décès) au fil des ans (pour la situation en 2004, voir graphique I.2). La progression des migrations internationales pendant les années 90 semble donc s'inscrire dans une tendance générale plus vaste remontant à la fin des années 70 et au début des années 80.

Au cours de la période considérée, les migrations nettes de l'extérieur de l'OCDE vers les pays de l'Organisation ont représenté 790 000 personnes par an, en moyenne, de 1956 à 1976, 1,24 million par an de 1977 à 1990, et 2,65 millions par an dans la période qui a suivi et jusqu'en 2003.

Les mouvements migratoires nets représentés sur le graphique I.1 se caractérisent aussi par un certain nombre de pics et de creux correspondant généralement à des événements


Graphique I.2. **Composition de la variation de la population, 2004**

Par millier d'habitants



Note : Les données pour le Japon se réfèrent à 2000.

Source : *Statistiques de la population active*, OCDE, 2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042674384444>

historiques bien définis ou à des évolutions. Le pic de 1962 dans la série des pays d'immigration correspond à la fin de la Guerre d'Algérie et au retour massif de citoyens français d'Algérie en métropole; la courbe en cloche de 1969 à 1971 à l'apogée de la période des « travailleurs invités »; la courbe ascendante de la fin des années 70 et du début des années 80 à la migration des *boat people*; le renflement dans la courbe à la prise en compte, pour la première fois dans les statistiques des États-Unis, du nombre important d'arrivées de clandestins en provenance du Mexique² ainsi qu'à l'augmentation générale des migrations à la suite de la chute du Rideau de fer³.

Les pays d'émigration enregistrent une progression régulière de leur taux de migration nette pendant la période considérée, progression perturbée au milieu des années 70 par les effets conjugués de trois événements et des mouvements migratoires qu'ils ont déclenchés : la révolution portugaise, en 1974, et l'indépendance des colonies portugaise qui a suivi, la fin de la junte militaire au pouvoir en Grèce en 1974, et la mort de Franco en 1975. Tous ces événements ont correspondu à un nombre significatif de retours de citoyens des trois pays concernés dans leur pays d'origine, surtout des colons portugais.

Les pays d'immigration semblent avoir réellement connu une baisse de leur taux de migration nette à partir du milieu des années 50 jusqu'à la première crise pétrolière. La tendance s'est alors inversée en dépit de la fermeture des frontières aux migrants de travail dans beaucoup de pays d'Europe. L'augmentation générale des flux observée dans les pays d'émigration pendant la période 1956-2003 s'est accélérée depuis la fin du XX^e siècle, à tel point que le taux de migration nette des anciens pays d'émigration est maintenant supérieur à celui des pays traditionnels d'immigration.

2. Vieillesse démographique, population d'âge actif et migrations internationales

Dans les toutes prochaines années, les pays de l'OCDE vont commencer à ressentir, si ce n'est déjà fait, les premières conséquences sur la taille de la population d'âge actif de la baisse des taux de natalité faisant suite à la période du *baby boom*. Jusqu'à présent, on ne sait pas très bien quel en sera, dans un premier temps, l'impact probable sur les migrations internationales, non seulement parce qu'il existe dans chaque pays des viviers de main-d'œuvre inemployés qui peuvent être mobilisés face aux pressions induites par la demande, mais aussi parce des restrictions sur l'entrée et le séjour subsistent dans de nombreux pays. En effet, en dépit des niveaux élevés d'immigration clandestine dans certains pays, les politiques migratoires ont encore un impact significatif sur l'ampleur des flux. Il reste à savoir si, demain, les pays continueront et pourront continuer d'appliquer des politiques restrictives en présence de pénuries persistantes de main-d'œuvre.

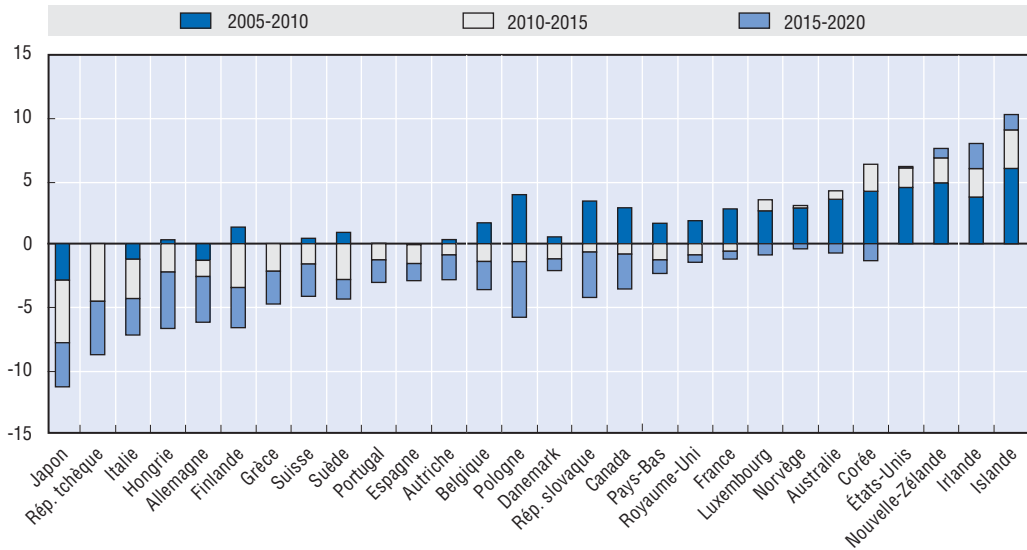
En 2005, la première cohorte de *baby boomers* nés après la Seconde Guerre mondiale entrait dans sa 60^e année. Certaines de ces personnes s'étaient retirées de la vie active dès avant 2005. Mais elles sont plus nombreuses à avoir pris leur retraite depuis lors ou partiront en retraite dans le proche avenir. Elles seront suivies de cohortes toujours plus nombreuses au cours des 15 prochaines années. Avec le temps, la taille de ces cohortes dépassera celle des cohortes de personnes rejoignant la population d'âge actif (15-64 ans). Cela signifie concrètement que faute de solde migratoire positif, la population d'âge actif commencera à partir d'un certain stade à décliner. En soi, ce phénomène ne peut être considéré comme un événement nouveau ni un bouleversement. Ces dernières années, les pays de l'OCDE ont vu baisser le taux d'accroissement de leur population d'âge actif et le fait qu'il retombe sous la barre du zéro n'apporte en soi rien de radicalement nouveau. La nouveauté est que ce déclin va se produire en présence d'une demande persistante de biens et de services, de la part à la fois d'un nombre croissant de retraités (qui continueront à consommer quoique dans de moindres proportions car les revenus de retraite seront plus faibles) et du reste du monde. Cette demande pourra être satisfaite en partie par des augmentations de productivité ou la délocalisation de la production dans d'autres pays, mais exigera peut-être aussi le recrutement de travailleurs dans certains secteurs et certaines professions.

Le graphique I.3 illustre l'évolution prévue de la population d'âge actif, dans l'hypothèse d'une immigration nette de personnes de cette catégorie égale à zéro, par tranche de cinq ans à partir de 2005, en pourcentage de la population d'âge actif de 2005. À noter tout d'abord que la taille de la population d'âge actif en 2005 retenue sur ce graphique à des fins d'estimation de l'évolution témoigne de l'impact des migrations antérieures, mais que toutes les évolutions estimées représentées après cette date traduisent simplement le vieillissement de personnes résidant déjà dans le pays considéré. La population d'âge actif (15-64 ans) pour l'année 2010 a ainsi été estimée en prenant la population des 10 à 59 ans observée en 2005 et en la vieillissant de 5 ans tout en posant comme hypothèse l'absence de décès et de migrations internationales nettes. Bien entendu, des personnes d'âge actif migrent et migreront même en l'absence de migrations de travailleurs en raison des arrivées au titre du regroupement familial, pour la formation de familles ou pour demander l'asile, ainsi que des migrations de personnes dans le cadre d'un régime de libre circulation. Mais, pour la plupart des pays, cela ne suffira pas à compenser le déclin prévu.


Pour la période 2005-2010, seuls le Japon, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et la République tchèque devraient accuser une diminution ou une augmentation

Graphique I.3. Variation de la population active en supposant une migration nette nulle sur les périodes considérées, 2005-2020

Pourcentage de la population en 2005



Source : Eurostat, à l'exception de la Belgique, de l'Italie et des pays non européens pour lesquels les données proviennent de la Division de la Population des Nations Unies.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042687385173>

infime de leur population d'âge actif (dans l'hypothèse d'un solde migratoire nul). Pour certains de ces pays, les migrations au cours de la période 1995-2005 ont déjà compensé, du moins en partie, ce qui aurait été des déclinés importants ou des accroissements modestes de la population d'âge actif sur cette période. Par exemple, d'après des projections datant de 1995, l'Allemagne devait perdre plus de 1.1 million d'actifs entre 1995 et 2005. Or, par suite des migrations internationales, cette baisse n'a été que de 700 000 environ. En Italie, le déclin prévu était de plus de 1.2 million d'individus mais en réalité, la population d'âge actif n'a diminué que de 70 000 individus environ pendant la période considérée. En Espagne, on s'attendait à ce que la population d'âge actif augmente d'un demi million environ entre 1995 et 2005 mais, par suite des migrations internationales, le nombre d'actifs a en fait augmenté de 2.8 millions environ, en une période de forte croissance économique.

Sur la période 2005-2010, la baisse de la population d'âge actif devrait être de 3 % environ au Japon, de plus de 1 % en Allemagne et en Italie, et proche de zéro dans les autres pays représentés. La compensation de ces déclinés (pour autant que cet objectif soit judicieux) exigerait un solde migratoire annuel de personnes d'âge actif de 500 000 environ pour le Japon, de 150 000 pour l'Allemagne et de 100 000 pour l'Italie. Actuellement, toutefois, les soldes migratoires ne sont pas nuls, et sont même positifs dans la plupart des pays depuis quelque temps déjà⁴. S'agissant de la population totale du Japon (ce qui inclut les enfants et les immigrés âgés), par exemple, le solde migratoire n'a dépassé les 100 000 qu'une seule fois depuis l'an 2000. En Allemagne, ce solde a fortement baissé ces dernières années et se situe actuellement en dessous de 100 000. En revanche, l'Italie a vu son solde migratoire augmenter et passer de 180 000 individus environ en 2000 à, apparemment, plus d'un demi million ces dernières années⁵.

Les situations sont donc très différentes d'un pays à l'autre, et il est clair que, jusqu'à présent, l'évolution démographique a rarement exercé à elle seule une puissante attraction sur les flux migratoires, surtout en présence de politiques migratoires restreignant les possibilités d'entrée et de séjour et dans des conditions de faible croissance économique. Toutefois, dans les pays d'Europe méridionale, où le vieillissement démographique est plus avancé que dans beaucoup d'autres pays d'Europe, la lutte contre l'emploi illégal moins vigoureuse et l'économie souterraine très présente, les employeurs ont embauché massivement des immigrés en situation irrégulière au cours de la dernière décennie pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Pour sa part, le Japon connaît actuellement un fort déclin de sa population d'âge actif mais n'a pas encore pris de dispositions en faveur d'une libéralisation des possibilités d'entrée sur son territoire. Mais si les taux de chômage continuent à baisser, les pressions sur les salaires pourraient commencer à faire sentir leurs effets sauf si l'on assiste à une mobilisation significative des réservoirs de main-d'œuvre intérieurs inexploités ou si d'autres facteurs de compensation entrent en jeu (par exemple : les délocalisations). De fait, certains indices montrent qu'au Japon, les taux d'activité commencent à augmenter, encore qu'on ne sache pas s'il s'agit simplement d'un phénomène conjoncturel ou si ce phénomène est appelé à durer.

Au cours de la période 2010-2015, la population d'âge actif continuera de diminuer par rapport à ses effectifs actuels dans les pays précités, qui seront rejoints par un autre groupe comprenant notamment la Finlande, la Suède, la Hongrie, la Suisse et la Belgique. Dans l'hypothèse de soldes migratoires nuls, on s'attend à des baisses de la population d'âge actif de l'ordre de 3 à 6 % par an, en moyenne, dans les pays en question. À titre de comparaison, le solde migratoire effectif en pourcentage de la population totale sur la période 2001-2005 se situait aux alentours de 0.3 % en Suède et à près de 0.6 % en Suisse, mais à moins de 0.15 % dans les trois autres pays (voir graphique I.3). Il semblerait donc que certains pays enregistrent déjà des niveaux d'immigration assurant le maintien de leur population d'âge actif à son niveau actuel, alors que d'autres devraient au moins doubler, voire tripler, le chiffre actuel des admissions pour atteindre cet objectif⁶.

Enfin, entre 2015 et 2020, on peut s'attendre à ce que tous les pays de l'OCDE sauf six voient leur population d'âge actif diminuer faute de solde migratoire positif⁷. Sur l'ensemble de la période 2005-2020, la diminution de la population d'âge actif de certains pays pourrait bien atteindre 5 % sinon plus tandis que, pour beaucoup d'autres pays, cette baisse se situerait aux alentours de 3 % par rapport à la population d'âge actif de 2005.

Toutefois, la taille de la population d'âge actif n'est pas le seul élément en jeu quand on considère les niveaux d'activité futurs. Le taux d'activité entre aussi en ligne de compte. Pour certains pays comme la Belgique ou l'Espagne, le taux d'activité des jeunes femmes entrant dans la vie active est nettement supérieur à celui des cohortes plus âgées qui se préparent à partir en retraite. Logiquement, cette activité additionnelle devrait compenser en partie les effets de la diminution de la taille des cohortes. Mais dans les pays où l'activité féminine est forte depuis des années, comme les pays nordiques, il n'y a pas d'effet compensateur et on peut s'attendre à ce que la diminution de la taille des cohortes se répercute intégralement sur la taille de la population active.

3. Les migrations internationales en 2005

Dans ce contexte, les migrations internationales à titre permanent et à titre temporaire ont continué d'augmenter en 2005. Globalement, dans les 17 pays pour

lesquels on dispose de données à peu près comparables sur l'immigration régulière de type « permanent » à la fois pour 2004 et 2005 (voir encadré I.1), les flux d'entrée ont progressé de 11 % environ en 2005 par rapport à l'année précédente, après une augmentation relative de 16 % environ en 2004 (voir tableau I.1). Parmi les pays pour lesquels on utilise encore les statistiques nationales, on a relevé une augmentation de 10 % environ entre 2004 et 2005, qui a fait suite à une progression de 25 % en 2004, imputable en grande partie à des flux d'entrée plus conséquents en Espagne.

Sur l'ensemble des pays de l'OCDE, le total des ajouts à la population de résidents permanents légaux s'élève à environ 3.5 à 4 millions d'individus. Mais ces chiffres sont incomplets : en effet, hormis pour l'Espagne, ils ne couvrent que les migrations autorisées et, pour certains pays, l'Italie en particulier, ils n'incluent pas les personnes ayant obtenu un permis de travail et de séjour dans le cadre de la campagne de régularisations de 2002. Selon les estimations, pour les seuls États-Unis, les migrations irrégulières ont été de l'ordre de 620 000 personnes par an sur la période 2000-2004 (Hoefer et al., 2006). En Italie, le nombre de demandes de permis de travail a été de 490 000 en 2006 et l'on sait d'expérience qu'une certaine partie de ces demandes ont sans aucun doute été déposées par des immigrés clandestins travaillant déjà dans le pays où ils étaient arrivés les années précédentes. Par ailleurs, le tableau I.1 n'inclut pas non plus de statistiques pour la Grèce car il n'en existe pas même pour les migrations régulières, pour ne rien dire des flux considérables d'entrée de clandestins ayant caractérisé les migrations vers ce pays au cours de la dernière décennie.

Les plus fortes progressions de l'immigration légale de type permanent ont été observés aux États-Unis (+164 000), au Royaume-Uni (+55 000) et en Italie (+31 000). En termes relatifs, c'est aux États-Unis, en Italie et en Nouvelle-Zélande que cette forme d'immigration a le plus augmenté. En revanche, on a observé une relative stabilité de l'ampleur des flux en France, en Suisse, en Autriche et en Norvège, et une baisse significative au Portugal. Parmi les pays pour lesquels les données nationales sont utilisées, l'Irlande et la Corée affichent de fortes progressions des flux qui s'expliquent, en Irlande, par les évolutions liées à l'élargissement de l'UE et, en Corée, par la mise en place d'un système de permis de travail pour les migrants peu qualifiés.

L'ampleur de l'immigration de type permanent varie considérablement, dans une fourchette de moins de (ou d'à peu près) deux pour mille habitants au Japon, au Portugal, en Allemagne et en Finlande, à près de huit en Australie et au Canada, à plus de dix en Suisse et à plus de quatorze en Nouvelle-Zélande (voir graphique I.4). Ces derniers pays (à l'exception de la Suisse) appliquent une politique active d'immigration à des fins d'installation, les immigrants étant choisis sur la base de certaines caractéristiques (âge, niveau d'études atteint, expérience professionnelle, etc.) qui permettent de leur attribuer des points. Les candidats qui dépassent un certain seuil de nombre de points sont invités à immigrer. Pour sa part, la Suisse a signé avec l'Union européenne un accord de libre circulation qui a pris effet en 2004. Désormais, elle n'exerce plus de pouvoir discrétionnaire vis-à-vis des immigrants en provenance de l'UE (sauf, à titre temporaire, à l'égard des ressortissants des nouveaux États membres), et la majeure partie des migrants de travail qu'elle accueille (tant les travailleurs faiblement qualifiés que les personnes hautement qualifiées) proviennent de l'Union européenne. Plusieurs pays importants du point de vue de l'immigration au cours de la dernière décennie, à savoir la Grèce, l'Irlande et l'Espagne, ne figurent pas sur le graphique parce qu'on ne dispose pas encore de statistiques standardisées de l'immigration légale pour eux.

Encadré I.1. **Statistiques standardisées des flux d'entrée d'immigrants**

Cette année, pour la deuxième fois, les *Perspectives des migrations internationales* présentent des statistiques des flux d'entrée d'immigrants pour un grand nombre de pays de l'OCDE en s'appuyant sur une définition normalisée. Selon cette définition, un immigrant est une personne de nationalité étrangère qui rejoint la population résidente permanente du pays hôte, soit en arrivant de l'extérieur du territoire, soit en changeant de statut (de temporaire, ce statut devient permanent) alors qu'il est déjà présent sur le territoire. Les effectifs en jeu ont généralement été mesurés à l'aide des statistiques des permis de séjour, en excluant les cas où le permis est accordé mais n'est pas renouvelable, ou est renouvelable mais de manière limitée. Souvent, les personnes dans ces situations n'ont pas droit non plus aux prestations de sécurité sociale. Les individus qui arrivent dans le cadre d'un régime de libre circulation avec l'intention de rester longtemps sont aussi comptabilisés comme immigrants permanents même s'il faut bien admettre que dans des cas de ce genre, les intentions des personnes concernées ne sont pas forcément toujours très claires.

Pour être plus précis, les catégories de migrants non comptabilisés comme « immigrants permanents » sont généralement bien connues. Il s'agit de migrants considérés comme temporaires par les pays de destination, à savoir : étudiants internationaux, stagiaires, employés au pair, travailleurs saisonniers et contractuels, personnes relevant d'un programme d'échange, bref toutes les catégories d'immigrants que le pays hôte s'attend à voir retourner dans leur pays à l'expiration de leur autorisation de séjour. À noter que cela n'exclut pas la possibilité, pour un immigré ayant un statut temporaire, de demander un statut de type permanent et, donc, de rejoindre la population considérée. En général, toutefois, il ne s'agit pas à proprement parler de flux mais de changements de statut. Les personnes concernées n'en sont pas moins comptabilisées comme immigrants permanents dans les statistiques présentées dans cet ouvrage parce qu'il faut bien les comptabiliser quelque part si on ne le fait pas au moment de leur entrée effective sur le territoire.

Il convient de noter également que la définition donnée ici ne correspond pas à la définition internationale officielle figurant dans les recommandations de l'ONU sur les statistiques des migrations internationales (ONU 1998). La raison en est que, jusqu'à présent, peu de pays l'appliquent et qu'il est rarement possible de normaliser des données nationales publiques sur l'immigration en s'appuyant sur la définition internationale. Des initiatives sont en cours pour encourager la fourniture de données internationales suivant cette définition, mais les progrès en ce sens sont excessivement lents.

L'approche adoptée ici se justifie par le fait qu'il semble actuellement possible de parvenir à établir des statistiques relativement comparables en s'appuyant sur le concept « d'immigration permanente » pour un nombre important de pays. En substance, presque tous les pays distinguent les migrations de personnes qui devraient normalement retourner dans leur pays d'origine après un séjour d'une durée limitée d'une part, et celles des individus qui resteront dans le pays hôte à plus long terme, d'autre part. Mais pour différencier les deux catégories, les systèmes de permis d'immigration ne rendent pas nécessairement la tâche plus facile car, dans de nombreux pays, et spécialement en Europe, même les immigrants de type permanent se voient attribuer un permis de durée limitée à leur arrivée et, parfois, cette durée n'est guère que d'un an. Il est vrai que certaines formes de migration temporaire, pour suivre des études à l'étranger par exemple, peuvent être assorties de permis d'une durée comparable à celle des permis délivrés à des migrants « permanents ».

C'est parce que les réglementations en matière de migrations et la durée des permis sont généralement différentes d'un pays à l'autre, même pour une même catégorie de migrants, qu'il n'est pas possible de définir ce qu'est un « migrant permanent » en se fondant sur un critère objectif aisément applicable comme la durée. Pourtant le terme de « migration permanente » est éloquent et compris de tous, et il est évidemment utile de savoir combien de personnes sont admises « à titre définitif » au cours d'une année donnée même si, dans les faits, un certain pourcentage de ces personnes peuvent ultérieurement changer d'avis et quitter le pays, ou ne pas remplir les conditions nécessaires pour que leur permis soit renouvelé.

Encadré I.1. **Statistiques standardisées des flux d'entrée d'immigrants (suite)**

En général, les indicateurs de flux d'immigration découlant de cette définition diffèrent de ceux retenus dans les statistiques nationales habituelles avant tout parce qu'ils tendent à exclure certaines migrations de courte durée qui sont comptabilisées comme immigration dans de nombreuses sources de données nationales. Il peut s'agir notamment des étudiants internationaux et des stagiaires, voire des travailleurs contractuels ou saisonniers dans certains pays où les personnes entrées, même pour une période relativement courte, sont comptabilisées comme des immigrés. Cela ne sous-entend nullement que les statistiques nationales sont en quoi que ce soit « inexactes » ou « biaisées » : simplement, elles se fondent sur une définition différente dont le bien-fondé repose sur des arguments tout aussi valables. Mais pour obtenir des statistiques comparables à l'échelle internationale, il faut faire un choix et, inévitablement, pour quelques pays, ce choix ne coïncidera pas toujours avec celui qui est fait à l'échelle nationale.

Dans ce chapitre, pour les statistiques sur les flux d'entrée par nationalité, nous continuons d'utiliser les données nationales officielles parce qu'il n'existe pas encore de statistiques par nationalité fondées sur une définition normalisée.

Pour les besoins de la comparaison, le tableau ci-dessous présente les statistiques fondées sur la définition normalisée et celles qui sont couramment utilisées à l'échelle nationale.


Flux d'entrées d'étrangers dans certains pays de l'OCDE, 2005

Données standardisées et officielles

	Flux standardisés 2005	Données habituellement publiées 2005	Différence	Variation en pourcentage des données habituellement publiées
Japon	81 300	372 300	-291 000	-78
Allemagne	198 600	579 300	-380 700	-66
Belgique	35 900	77 400	-41 500	-54
Portugal	13 300	28 100	-14 800	-53
Autriche	56 800	101 500	-44 700	-44
Royaume-Uni	362 400	473 800	-111 400	-24
Norvège	25 800	31 400	-5 600	-18
Suisse	78 800	94 400	-15 600	-17
Pays-Bas	60 700	63 400	-2 700	-4
Canada	262 200	262 200	0	0
Finlande	12 700	12 700	0	0
États-Unis	1 122 400	1 122 400	0	0
Suède	53 800	51 300	2 500	5
Australie	179 800	167 300	12 500	7
Nouvelle-Zélande	59 400	54 100	5 300	10
France	168 600	134 800	33 800	25
Italie	184 300	n.d.	n.d.	n.d.
Danemark	18 000	n.d.	n.d.	n.d.
Total (sans le Danemark et l'Italie)	2 772 500	3 626 400	-853 900	-24

« n.d. » signifie non disponible. Les estimations ne comprennent pas la migration en situation irrégulière (sauf pour l'Espagne) et les grandes opérations de régularisation.

Source : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047833044344>

En 2005, les migrations pour raisons familiales demeuraient prépondérantes dans les flux d'immigration de type permanent (voir graphique I.5). Il s'agit de personnes venant rejoindre des travailleurs immigrés dans le cadre du regroupement familial ou pour fonder une famille (par mariage) ainsi que des familles accompagnantes. Les migrations pour raisons familiales

Tableau I.1. **Flux d'entrées d'étrangers, 2003-2005**
Migration de type permanent (données standardisées)

	2003	2004	2005	2004-2005	Variation en pourcentage
Portugal	12 900	15 900	13 300	-2 500	-16
Allemagne	221 900	212 400	198 600	-13 800	-6
France	168 900	173 900	168 600	-5 200	-3
Suisse	79 700	80 700	78 800	-2 000	-2
Autriche	51 900	57 100	56 800	-300	-1
Norvège	n.d.	24 900	25 800	900	4
Pays-Bas	60 800	57 000	60 700	3 800	7
Australie	150 000	167 300	179 800	12 500	7
Japon	72 100	75 300	81 300	6 000	8
Suède	47 900	49 100	53 800	4 700	10
Danemark	17 400	16 400	18 000	1 700	10
Finlande	9 400	11 500	12 700	1 200	10
Canada	221 400	235 800	262 200	26 400	11
États-Unis	703 500	957 900	1 122 400	164 500	17
Royaume-Uni	258 200	307 300	362 400	55 100	18
Italie	120 100	153 100	184 300	31 200	20
Nouvelle-Zélande	48 400	41 600	59 400	17 700	43
Belgique	n.d.	n.d.	35 900	n.d.	-
Total (sans la Belgique et la Norvège)	2 244 500	2 614 300	2 915 100	300 800	12
Total (sans la Belgique)	-	2 637 200	2 938 900	301 700	11


Flux d'entrées (définitions nationales-données officielles)

	2003	2004	2005	2004-2005	Variation en pourcentage
Turquie	152 200	155 500	131 600	-23 900	-15
Hongrie	19 400	22 200	18 800	-3 400	-15
République slovaque	4 600	7 900	7 700	-300	-4
Pologne	30 300	36 800	38 500	1 700	5
Espagne	429 500	645 800	682 700	36 900	6
Luxembourg	11 500	12 500	13 500	1 000	8
République tchèque	57 400	50 800	58 600	7 800	15
Corée	178 300	188 800	266 300	77 400	41
Irlande	33 000	33 200	51 000	17 800	54
Total	916 200	1 153 500	1 268 700	115 000	10

« n.d. » signifie non disponible.

Les estimations ne comprennent pas la migration en situation irrégulière (sauf pour l'Espagne) et les grandes opérations de régularisation.

Note : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2007.

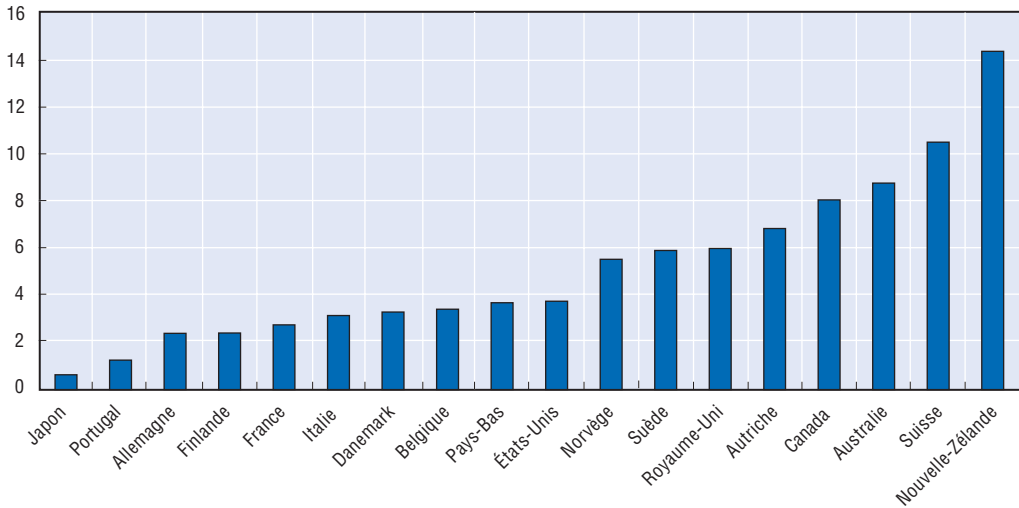
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047578652688>

ne représentent guère qu'un tiers de l'ensemble des migrations de type permanent au Japon et au Royaume-Uni, mais pas moins de 70 % aux États-Unis où le régime migratoire repose fortement sur la notion de famille. Toutefois, dans la plupart des pays, elles représentent généralement entre 45 et 60 % de la totalité des migrations de type permanent.

De nombreux pays d'Europe, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède, se révèlent des pays importants sur le plan des migrations de travail. En effet, quelque 30 à 40 % des immigrants de type permanent qui s'y rendent sont animés par des motifs liés au travail. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux des migrants de travail de certains pays appliquant une politique d'immigration

Graphique I.4. **Entrées d'étrangers, données standardisées, 2005**

Niveau par millier d'habitants

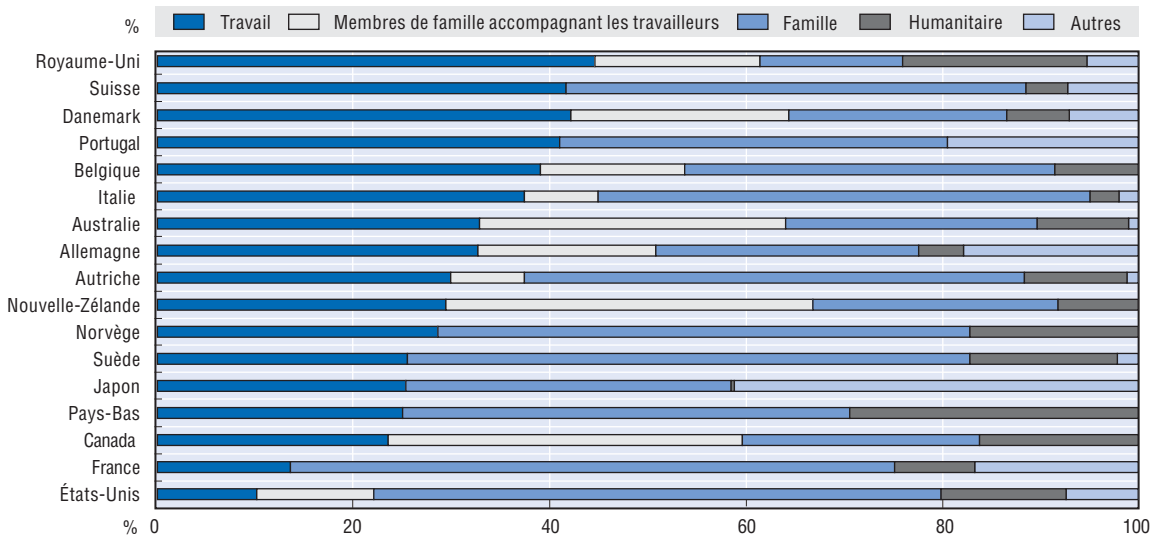


Note : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/042687715623>

Graphique I.5. **Migrations internationales par catégories d'entrées dans quelques pays de l'OCDE, 2005, données standardisées**

Pourcentage du flux d'entrées total



Note : Pour plus d'information sur les données standardisées, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/pmi2007.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/042688820280>

volontariste comme le Canada et la Nouvelle-Zélande. Toutefois, dans de nombreux pays d'Europe, entre 50 et 75 % des migrations de travail sont constituées de ressortissants des pays de l'UE se prévalant du régime de libre circulation. Ce pourcentage serait encore plus élevé si l'on incluait les migrations de longue durée des ressortissants des nouveaux États membres, dont la circulation n'est pas totalement exempte de restrictions dans beaucoup de pays de l'UE. L'immigration de travail d'origine extracommunautaire est assez limitée dans les pays de l'Union européenne sauf dans ceux d'Europe méridionale.

Comme les migrants de travail affichent généralement de meilleurs résultats sur le plan de l'emploi que les migrants venus dans le cadre du regroupement familial ou pour raisons humanitaires, on s'attendrait à ce que la plus forte prévalence de ces individus dans les pays d'Europe se retrouve dans les résultats globaux, toutes choses égales par ailleurs. Or, il ne semble pas que les résultats obtenus par les migrants européens bénéficiant de la libre circulation exercent de puissants effets compensateurs. Comparés à ceux des autochtones, les taux d'emploi et de chômage des immigrants pris globalement ne se révèlent pas particulièrement favorables dans de nombreux pays d'Europe au regard des taux relevés dans ce qu'il est convenu d'appeler les « pays d'installation » (voir, dans cette publication, la section I.B intitulée « Les immigrants et le marché du travail »).

Les migrations à caractère humanitaire (réfugiés réinstallés et demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés) représentent entre 15 et 20 % de la totalité de l'immigration au Royaume-Uni, en Norvège, en Suède et au Canada, et près de 30 % aux Pays-Bas. Ailleurs, elles sont moins importantes. Les migrations fondées sur l'origine ethnique demeurent importantes au Japon et en Allemagne (elles figurent dans la rubrique « Autres » sur le graphique), tandis que l'immigration de retraités et d'autres personnes ayant les moyens de vivre de façon indépendante est importante en France et au Portugal.

4. Aspects régionaux des migrations internationales à destination des pays de l'OCDE

En 2005, les principaux pays d'origine des migrants sont restés à peu près les mêmes, la proximité géographique demeurant un déterminant majeur dans le choix du pays de destination, que ce soit dans les pays européens de l'OCDE ou dans les pays de l'Organisation situés sur d'autres continents.

En Europe, on n'en observe pas moins un changement en ce qui concerne les pays d'origine : en effet, les migrations y ont été fortement influencées par l'accroissement des flux en provenance des pays d'Europe orientale à la suite de l'élargissement de l'Union européenne (ou dans la perspective de l'adhésion dans le cas de la Bulgarie et de la Roumanie). En 2005, la Pologne et la Roumanie sont devenues, et de loin, les deux principaux pays de départ, encore qu'elles figuraient déjà parmi les 10 premiers en 2000 (voir tableau I.2). Le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Irlande et l'Autriche ont été les principaux pays de destination des ressortissants polonais (voir section suivante).

Les flux migratoires au départ de la Roumanie sont fortement concentrés sur l'Europe, 90 % des départs s'effectuant à destination de trois pays : l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne.

En 2005, le Royaume-Uni, l'Ukraine et la Fédération de Russie figuraient parmi les 10 principaux pays de départ. Une part importante des flux au départ du Royaume-Uni ont pour destination l'Espagne et se composent en grande partie de retraités. On a par ailleurs observé que, depuis début 2000, l'Ukraine et la Fédération de Russie comptent parmi les principaux pays d'origine des migrations à destination de la République tchèque et de l'Allemagne mais aussi de l'Italie et de l'Espagne.

Hors d'Europe, en Amérique du Nord, en Océanie, au Japon et en Corée, les principaux pays d'origine des migrants sont restés à peu près les mêmes entre 2000 et 2005 ; un seul (le Brésil) a cédé sa place (à Cuba). Les migrants originaires d'Asie continuent d'occuper une place prépondérante, et l'on relève une progression significative de l'émigration au départ de l'Inde et de la Chine.

Tableau I.2. **10 principaux pays d'origine, 2000 et 2005**
Pays européens de l'OCDE

Milliers			
2000		2005	
Maroc	96	Pologne	324
Équateur	95	Roumanie	202
Pologne	94	Maroc	128
Bulgarie	81	Bulgarie	82
Turquie	79	Allemagne	77
Roumanie	76	Ukraine	70
États-Unis	64	Turquie	66
Allemagne	61	Royaume-Uni	65
France	60	Fédération de Russie	54
Italie	56	France	49

Pays non européens de l'OCDE

Milliers			
2000		2005	
Chine	238	Chine	297
Mexique	175	Mexique	164
Philippines	145	Philippines	158
Inde	78	Inde	134
Corée	49	Royaume-Uni	69
États-Unis	47	Corée	57
Brésil	46	États-Unis	53
Royaume-Uni	43	Viêtnam	52
Viêtnam	42	Fédération de Russie	39
Fédération de Russie	35	Cuba	36

Note : Les données ne sont pas standardisées et incluent pour quelques pays d'accueil une part importante de flux d'entrées à court terme. Les données se réfèrent à l'année 2003 pour la Corée et 2004 pour le Danemark et l'Italie.

Source : Voir le tableau A1.1 de l'annexe statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047671685752>

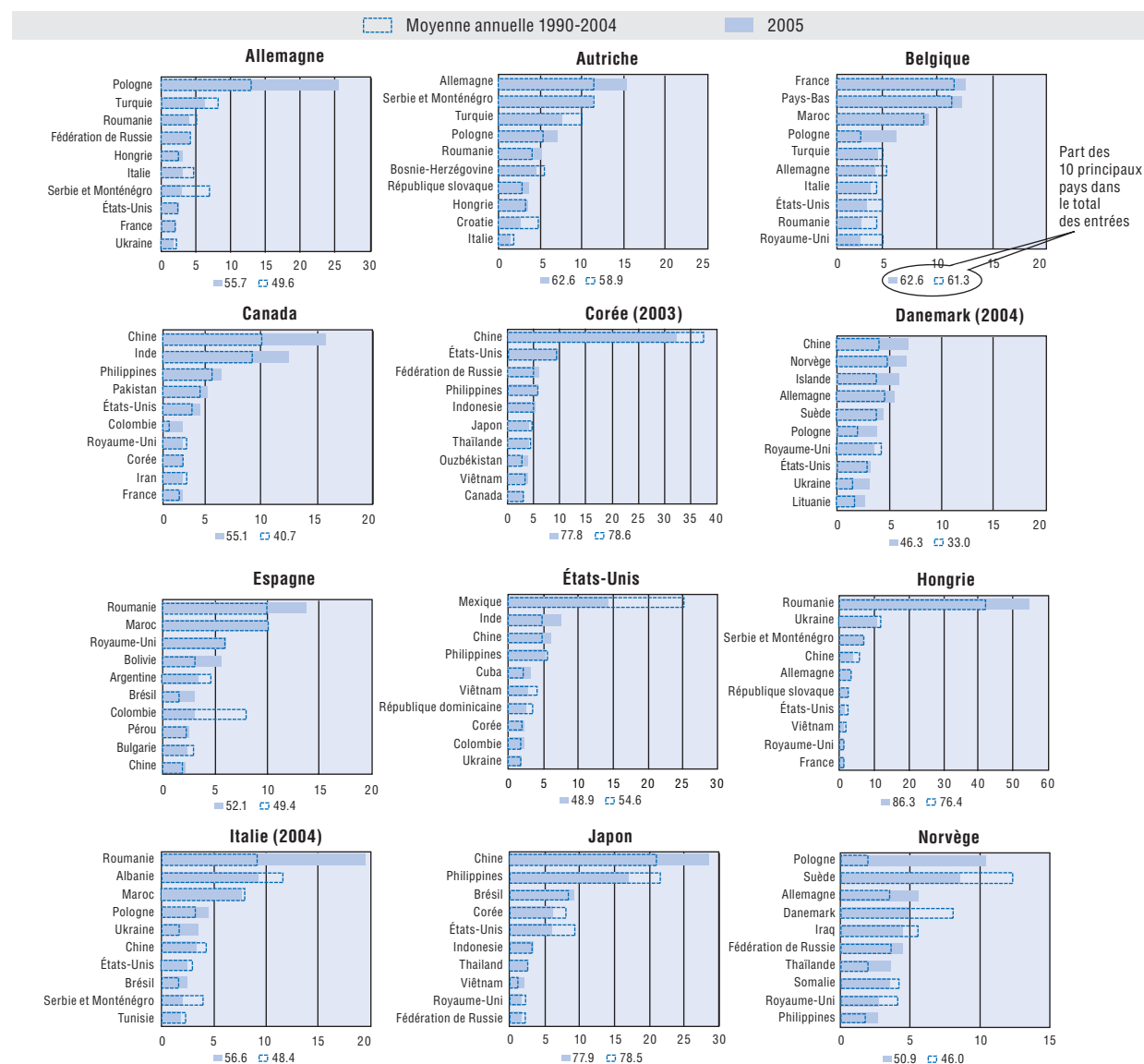
Le Royaume-Uni fait exception à la règle de la proximité géographique dans le choix du pays de destination : ses flux de sortie se répartissent de manière égale entre ceux ayant pour destination les pays européens de l'OCDE et ceux qui se dirigent vers les pays non européens de l'Organisation.

Le graphique I.6 montre, pour quelques pays de l'OCDE, la fréquence relative des flux migratoires par pays d'origine, en comparant les flux moyens d'immigration (lignes pointillées) sur la période 1990-2004 à ceux (en bleu) observés en 2005. Exemple : bien que le Mexique demeure le tout premier pays d'origine de l'immigration aux États-Unis, la part des Mexicains dans les flux globaux d'immigrants légaux aux États-Unis a baissé, passant d'une moyenne de 25 % entre 1990 et 2004 à moins de 15 % en 2005. On en déduit que les pays d'origine des migrants légaux aux États-Unis se sont diversifiés.

Les flux d'entrée en provenance d'Europe orientale ont augmenté en 2005 à la suite de l'élargissement de l'UE, la Pologne étant de loin le principal pays d'origine. La part des Polonais dans les flux d'entrée de la plupart des pays de l'OCDE a progressé en 2005 par rapport à la période 1990-2004. Parmi les pays figurant sur le graphique, on voit que l'évolution a été particulièrement forte en Allemagne (de 13 %, la part des Polonais est

Graphique I.6. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1990-2004 et 2005

10 principaux pays d'origine en 2005 en pourcentage des entrées



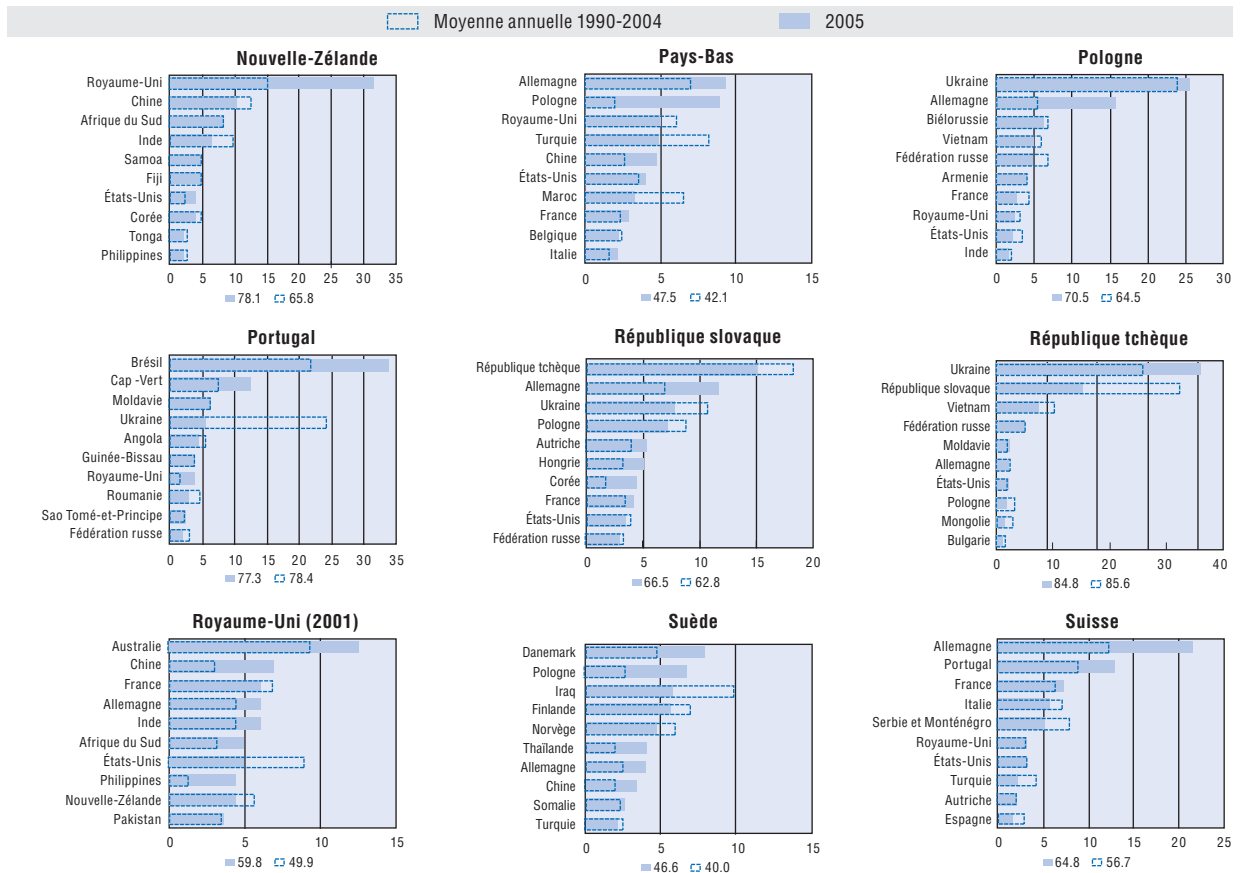
passée à 26 % en 2005). Viennent ensuite les Pays-Bas et la Norvège (de 2 à respectivement 9 et 10 %), la Belgique et la Suède (de 2.5 à respectivement 6 et 7 %).

En 2005, les pays asiatiques à forte croissance ont à nouveau vu augmenter leur part des flux d'entrée dans la plupart des pays de l'OCDE. Avec l'élévation du niveau d'instruction des jeunes adultes d'Asie, cette tendance se poursuivra vraisemblablement dans les années à venir.

Deux pays occupent une place particulièrement importante dans ces flux, à savoir la Chine et l'Inde. Par rapport au nombre total d'entrées au Canada, la part des Chinois a augmenté, passant de 10 % en moyenne sur la période 1990-2004 à 16 % en 2005. Au Japon,

Graphique I.6. Évolution des flux d'immigration par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE, 1990-2004 et 2005 (suite)

10 principaux pays d'origine en 2005 en pourcentage des entrées



Note : Les dix principaux pays sont présentés par ordre décroissant du nombre d'immigrants en 2005. Les données pour le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis portent sur les entrées de migrants permanents par pays de naissance, pour l'Italie et le Portugal sur le nombre de permis délivrés. Pour le Royaume-Uni, les chiffres sont issus de *International Passenger Survey*. Pour tous les autres pays, les données sont issues des registres de population ou des registres des étrangers. Les chiffres pour les Pays-Bas, la Norvège et plus particulièrement l'Allemagne comprennent un nombre important de demandeurs d'asile.

Flux annuels moyens sur la période 1990-2004 sauf pour l'Autriche, la Pologne, l'Espagne (1998-2004), l'Italie (1998-2002), le Portugal (2001-2004), la République slovaque (2003-2004), le Royaume-Uni (1990-2000) et la Corée (2000-2002).

Sources : Instituts nationaux de statistique. Concernant les définitions et les sources, se référer aux métadonnées relatives aux tableaux B.1.1. de l'annexe statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042708264617>

cette part est passée de 21 à 28 %. Au Royaume-Uni, la part des Chinois dans les flux totaux d'immigration est passée de 3 à 7 % (voir graphique I.6). Les migrations au départ de l'Inde ont augmenté également en 2005. Les Indiens ont représenté près de 8 % des flux totaux d'entrée en Australie contre 5 % sur la période 1999-2004, 13 % au Canada contre 8 % auparavant, et 8 % aux États-Unis contre 5 % auparavant.

Au sein des pays européens de l'OCDE, la situation n'est pas homogène et les pays d'origine sont divers. Les migrations dépendent, entre autres, de facteurs géographiques, de la proximité linguistique et des liens historiques (voir graphique I.6).

5. Évolution récente des migrations en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne

Les pays d'Europe centrale et orientale sont des pays traditionnels d'émigration, caractéristique qui a été amplifiée par l'entrée de ces pays dans l'Union européenne en mai 2004. L'Irlande, la Suède et le Royaume-Uni ont accordé aux travailleurs des nouveaux pays membres le droit d'accès immédiat à leur marché du travail et, au cours de l'été 2006, la Grèce, le Portugal, la Finlande et la Grèce ont décidé d'ouvrir leur marché du travail aux dix nouveaux membres (voir section I.C intitulée « Les politiques migratoires »).

L'Irlande a enregistré une augmentation de 50 % des entrées de ressortissants étrangers dont le nombre a atteint 51 000 en 2005. Cette progression est imputable pour l'essentiel aux citoyens des pays de l'UE10⁸ (soit 26 400 personnes dont des Polonais en majorité). Le Royaume-Uni est le pays où l'augmentation des entrées a été la plus forte (voir encadré I.2).

Parmi les pays nordiques, c'est la Suède qui affiche la plus forte augmentation des entrées en provenance des pays de l'UE 8. En 2005, les flux d'immigration dans ces pays ont progressé de près de 30 % par rapport à 2004, et ont continué leur progression en 2006 tout en conservant des proportions modestes, soit 8 900 personnes (des Polonais pour les trois quarts).

Entre 2004 et 2005, la Norvège a vu augmenter de 80 % les entrées de ressortissants de l'UE 8 dont le nombre a atteint 4 700, et l'Islande a accordé 2 800 permis de travail à des ressortissants de ces mêmes pays. À noter que ces flux n'incluent pas les migrations de courte durée, pour effectuer des travaux saisonniers par exemple.

Parmi les nouveaux arrivants, les Polonais sont les plus nombreux, surtout en Islande, en Suède et en Norvège, alors qu'en Finlande, le principal pays d'origine est l'Estonie. Le Danemark accueille pratiquement le même nombre de ressortissants des pays baltes que de Polonais. Comme dans les autres pays d'Europe, les immigrants provenant de ces nouveaux États membres sont principalement des travailleurs.

Le graphique I.7 représente les flux d'entrée en provenance des huit nouveaux membres de l'Union européenne dans les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données. Pour mieux illustrer les données correspondant aux autres pays, la Pologne est présentée sur l'échelle de droite.

Ces flux incluent aussi un nombre significatif de personnes qui viennent pour de courtes périodes et retournent ensuite dans leur pays d'origine. En Autriche, par exemple, sur l'ensemble des permis accordés à des ressortissants de pays de l'UE8 en 2004, 87 % environ l'ont été pour une période inférieure à 6 mois. Une situation analogue avait été observée en 2005. La même année, en Italie, 71 % des autorisations de travailler accordées à des ressortissants de l'UE8 l'ont été à des travailleurs saisonniers. Les pourcentages sont analogues en France.

L'accroissement des flux d'entrée en provenance des nouveaux États membres de l'UE ne concerne pas seulement les pays ayant accordé aux ressortissants de ces États le libre accès à leur marché du travail mais aussi d'autres pays parmi lesquels la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Encadré I.2. Royaume-Uni : qui sont les nouveaux immigrants originaires des pays A8?

Les ressortissants des pays A8 souhaitant occuper un emploi au Royaume-Uni pendant une période d'au moins un mois sont généralement tenus de se faire immatriculer auprès du *Worker Registration Scheme*. Les travailleurs indépendants, qui n'ont pas besoin de cette immatriculation, ne sont donc pas inclus dans les données de ce dispositif. En outre, il n'y a pas d'obligation de se faire rayer des registres de sorte que les gens qui travaillent pendant une courte période puis s'en retournent dans leur pays sont habituellement comptabilisés dans les statistiques de la même façon que ceux qui ont l'intention de séjourner pour une longue durée.

D'après les données du *Worker Registration Scheme*, la plupart des ressortissants des pays A8 sont venus au Royaume-Uni pour travailler plus de 16 heures par semaine, et ces travailleurs sont en grande majorité des jeunes (82 % dans la tranche des 18 à 34 ans). Près de 60 % de ces travailleurs sont des hommes. La plupart (94 %) ont déclaré qu'ils n'avaient pas de personne à charge vivant avec eux au Royaume-Uni quand ils se sont fait enregistrer. Les ressortissants des pays A8 sont venus travailler au Royaume-Uni principalement comme conducteurs de machine (ouvriers d'usine), magasiniers, emballeurs, commis de cuisine ou de restaurant, et ouvriers agricoles.

Le tableau montre le nombre de demandes approuvées par le Royaume-Uni (personnes à charge comprises) par nationalité, depuis l'élargissement de l'Union européenne, ainsi que les flux d'entrée cumulés depuis l'élargissement en pourcentage de la population du pays d'origine. En 2006, plus de 70 % des émigrés des pays A8 venaient de Pologne. Toutefois, les flux d'entrée de Lituanais au Royaume-Uni étaient beaucoup plus importants en valeur relative et représentaient 1.7 % de la population totale de la Lituanie (et un pourcentage encore plus élevé de sa population active). Il s'agit là d'une proportion élevée surtout que les jeunes en constituent une large part.

Flux d'entrées au Royaume-Uni en provenance des nouveaux pays membres de l'Union européenne

Nationalité des demandes approuvées

	2004	2005	2006	Entrées cumulées en pourcentage de la population d'origine (%)
Estonie	1 860	2 560	1 460	0.44
Hongrie	3 620	6 355	6 950	0.17
Lettonie	8 670	12 960	9 380	1.35
Lituanie	19 270	22 985	16 810	1.74
Pologne	71 025	127 320	159 855	0.94
République slovaque	13 020	22 035	21 370	1.05
République tchèque	8 255	10 570	8 185	0.26
Slovénie	160	170	180	0.03
Total	125 880	204 955	224 195	0.76

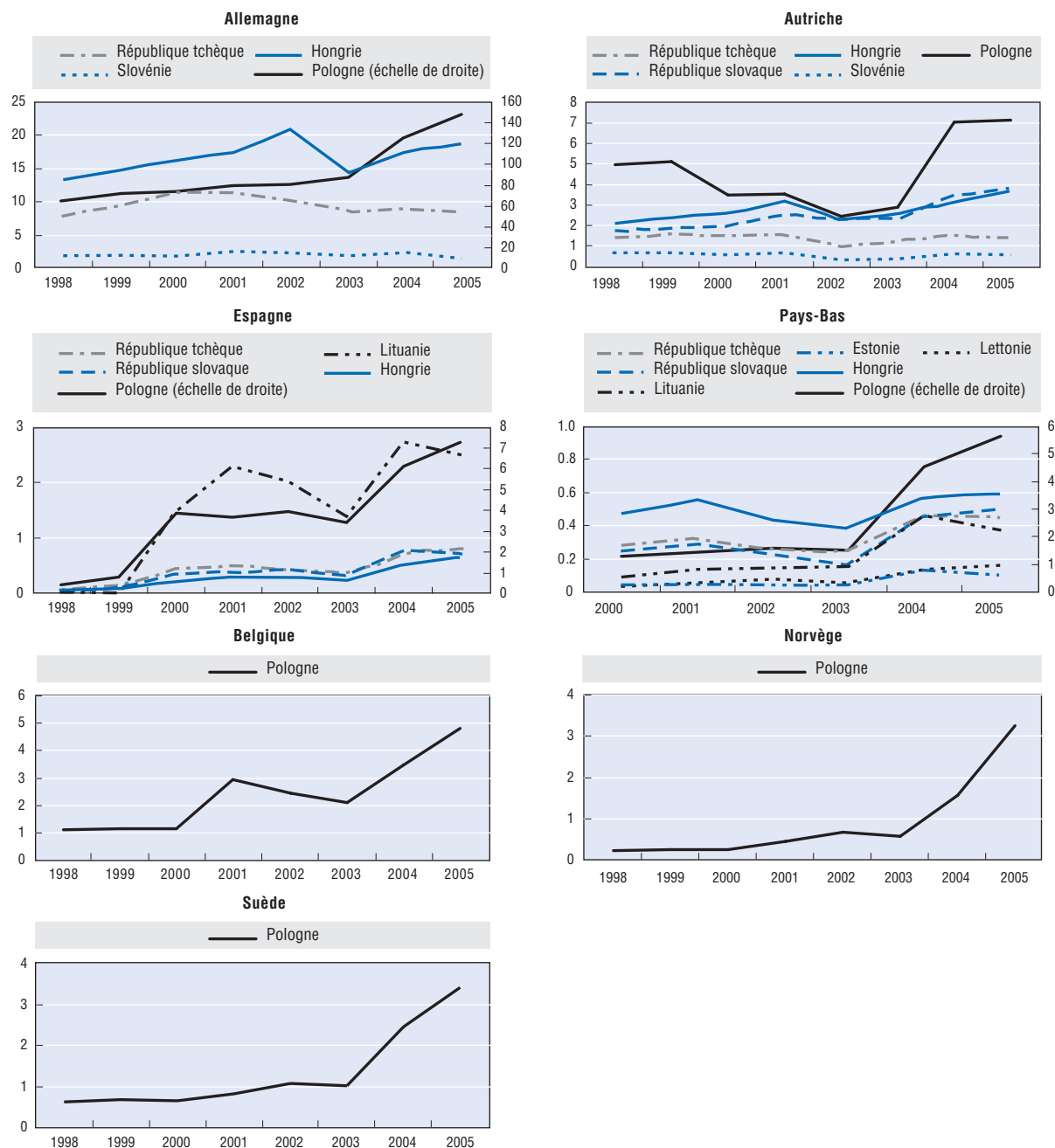
Note : Les données se réfèrent aux demandes approuvées et non au total des demandes effectuées. Elles se réfèrent aux demandes initiales uniquement (et non aux demandes multiples lorsqu'un individu exerce plus d'un emploi simultanément et aux ré-enregistrements lorsqu'un individu change d'employeur). Le total présenté pour 2004 concerne l'année de mai à décembre.

Source : Home Office, *Accession and monitoring report, May 2004-December 2006*.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047834715172>

Graphique I.7. Flux d'immigration des nouveaux pays membres de l'Union européenne dans certains pays de l'OCDE, 1998-2005

Milliers



Sources : Instituts nationaux de statistique. Concernant les définitions et les sources, se référer aux métadonnées relatives aux tableaux B.1.1. de l'annexe statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042720110570>

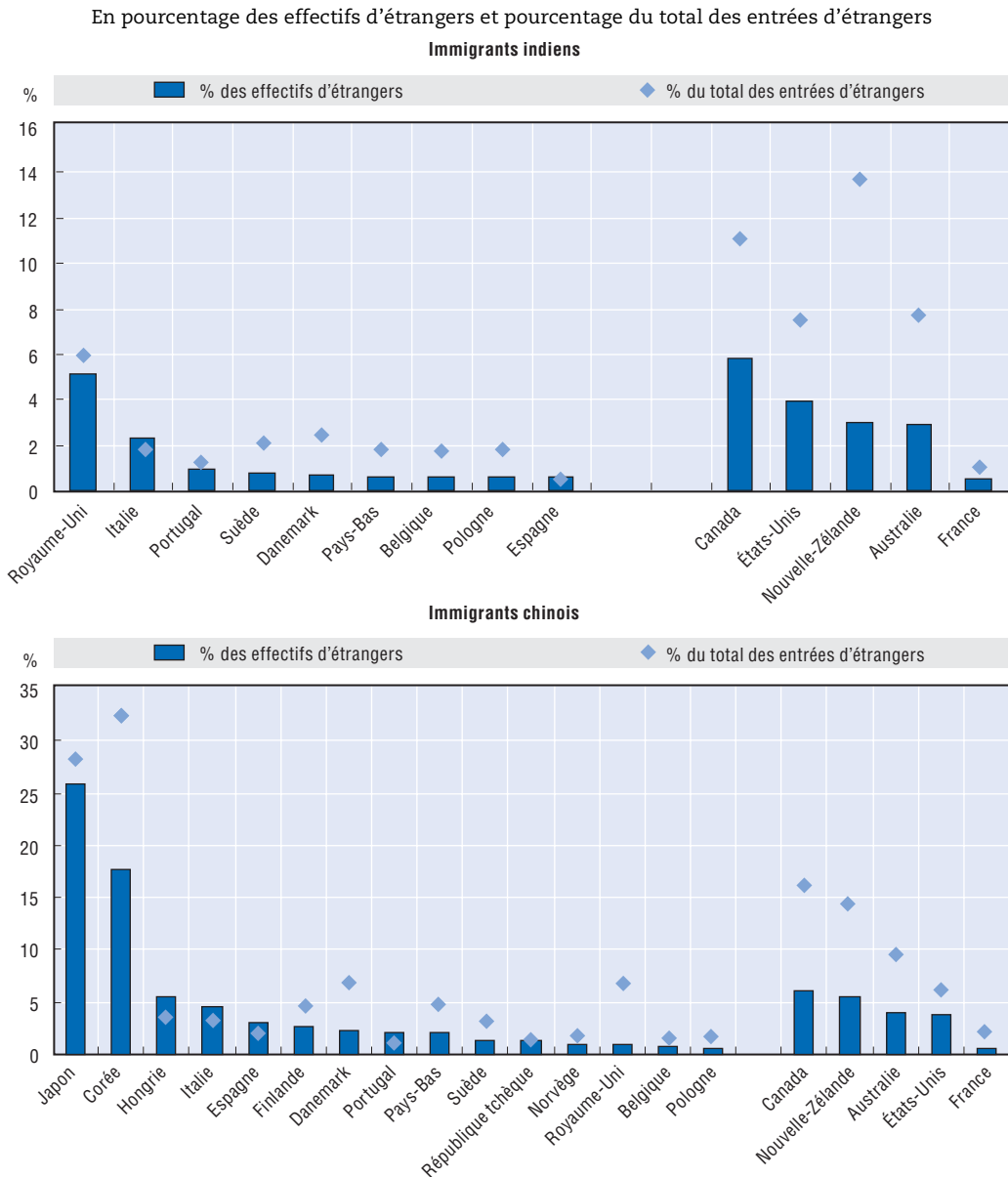
6. Les immigrés indiens et chinois dans les pays de l'OCDE

Au moment du cycle de recensements de 2000, environ 2 millions d'immigrés chinois (âgés de 15 ans et plus) et un nombre approximativement égal d'immigrés indiens vivaient

dans les pays de l'OCDE. À l'époque, les immigrants de ces deux pays représentaient quelque 5.5 % de l'ensemble des immigrants vivant dans la zone OCDE.

Le graphique I.8 représente la part de ressortissants chinois et indiens dans le stock d'étrangers (barres bleues) ainsi que leur part des flux d'entrée totaux en 2005 (losange rose). À noter que les Chinois et les Indiens sont plus nombreux dans les flux que dans les stocks d'immigrés de la plupart des pays de l'OCDE, ce qui illustre la progression récente des migrations au départ des deux pays considérés.

Graphique I.8. Ressortissants d'Inde et de Chine dans certains pays de l'OCDE en 2005



Note : Les données portent sur la population née à l'étranger pour l'Australie, le Canada (2001), la France (1999), la Nouvelle-Zélande (2001) et les États-Unis. Elles se réfèrent à l'année 2001 pour le Royaume-Uni, 2002 pour la Pologne, 2003 pour la Corée, et 2004 pour le Danemark et l'Italie.

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/042733675532>

Dans les pays d'installation traditionnels (Canada, Australie, États-Unis et Nouvelle-Zélande), l'immigration en provenance de Chine et d'Inde représente une part significative, et croissante, de l'immigration globale. Au Canada, la Chine et l'Inde ont été, et de loin, les plus importants pays d'origine des immigrés au cours de la dernière décennie. Aux États-Unis et en Australie, la Chine et l'Inde sont aujourd'hui les deuxième et troisième pays d'origine des immigrés par ordre d'importance (derrière le Mexique aux États-Unis et derrière le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande en Australie). Au Japon, les immigrants en provenance de Chine représentent près d'un quart des nouveaux arrivants.

En dépit d'une légère augmentation ces dernières années, l'immigration vers l'Europe en provenance de Chine et d'Inde ne représente encore qu'une part relativement faible de l'immigration globale dans la région, sauf au Royaume-Uni avec lequel ces deux pays ont des liens historiques puissants.

Les immigrés chinois et indiens ont pour caractéristique de posséder des niveaux d'instruction relativement élevés. C'est particulièrement le cas des Indiens qui comptent parmi les immigrés les plus qualifiés au sein de la zone OCDE, plus de la moitié possédant au moins un diplôme d'études supérieures (d'après la base de données de l'OCDE sur les étrangers et les expatriés). Par exemple : au Royaume-Uni, en 2005, la nationalité indienne arrivait en tête parmi les nationalités des personnes ayant vu leur demande acceptée au titre du *Highly Skilled Migrant Programme*, derrière la nationalité pakistanaise, et les Indiens représentaient 40 % de la totalité des demandes acceptées (avec 6 716 personnes). En Australie, la même année, les Chinois et les Indiens représentaient 30 % environ des demandes relatives au *General Skilled Migration Programme*.

Les Chinois et les Indiens représentent aussi une part importante des personnes qui vont suivre des études à l'étranger. La Chine est le tout premier pays d'origine des étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE (ils sont plus de 15 %). L'Inde se classe au second rang (6 %). Les étudiants étrangers de nationalité chinoise et indienne sont particulièrement présents en Australie, aux États-Unis, au Japon, en Corée, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni.

On recense aussi un nombre significatif d'émigrés indiens dans les pays n'appartenant pas à l'OCDE, en particulier dans la région du Golfe persique. Il en va de même des Chinois, tout récemment dans certains pays d'Afrique, qui accompagnent les importants flux d'investissement et l'exécution de grands projets d'infrastructure. À titre d'exemple, le nouvel aéroport d'Alger a été construit par des entreprises chinoises.

7. L'Afrique et les migrations internationales

Les migrations d'Africains vers les pays développés sont minimales par rapport aux flux globaux. Les migrations au départ de l'Afrique subsaharienne ont un caractère essentiellement intrarégional. L'Afrique de l'Ouest est une région où la mobilité est particulièrement forte comme l'illustrent les migrations de Guinée vers le Sénégal, du Ghana et du Niger vers le Nigeria, et du Burkina Faso et du Mali vers la Côte d'Ivoire (les migrations depuis ces deux derniers pays vers la Côte d'Ivoire se sont ralenties récemment en raison de la crise politique qui agite celle-ci). Certains pays comme le Sénégal et la Mauritanie sont en train de devenir des régions de transit pour les migrants se rendant en Europe ou en Amérique. Les migrants en transit sont principalement des travailleurs, des réfugiés et des personnes déplacées par des conflits ou des crises climatiques.

Contrairement à ce qui se passe en Afrique de l'Ouest, en Afrique du Nord les migrations vers les pays développés l'emportent sur les flux intrarégionaux.

Les récents flux migratoires d'Africains vers les pays de l'OCDE

Les migrations depuis l'Afrique vers les pays de l'OCDE concernent principalement les pays d'Europe en raison des liens historiques et de la proximité géographique. En Europe, les migrations nord-africaines sont plus fréquentes que celles en provenance de l'Afrique subsaharienne d'une manière générale. S'agissant des pays où les flux d'entrée d'Africains sont significatifs, la France, la Belgique, l'Espagne, l'Italie et les Pays-Bas accueillent plus de ressortissants de pays du Maghreb que d'Afrique subsaharienne mais la situation s'inverse au Royaume-Uni et au Portugal. Dans le cas de ces deux derniers pays, le phénomène est lié aux migrations en provenance de leurs anciennes colonies.

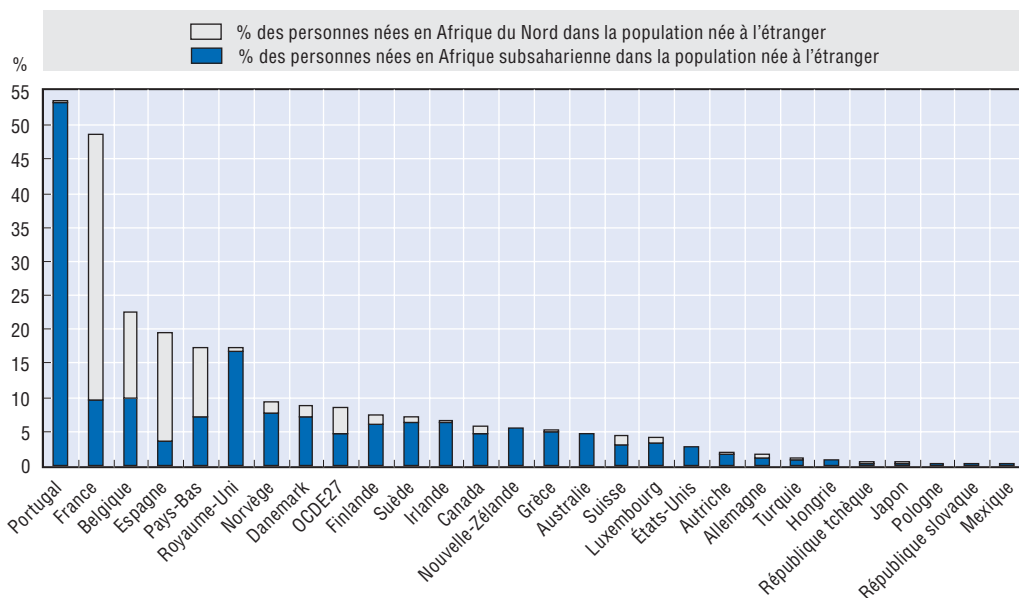
Les flux migratoires traditionnels tels que ceux en provenance du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire en France, du Nigeria et du Ghana au Royaume-Uni ainsi que de l'Angola et du Cap-Vert au Portugal sont restés stables ces dernières années. Toutefois, une diversification des pays de destination des migrants africains s'est amorcée, et les pays de l'Europe du Sud sont devenus des destinations attrayantes du fait de leur situation géographique et des opportunités d'emploi qu'ils offrent. C'est ainsi que les flux en provenance du Sénégal et du Nigeria vers l'Espagne ont augmenté respectivement d'environ 25 et 15 % par an, en moyenne, au cours des cinq dernières années, et qu'en 2005, les effectifs d'immigrés de ces deux pays en Espagne ont atteint respectivement 5 700 et 5 300 individus. Quoique de moindre ampleur, les migrations du Sénégal vers l'Italie ont-elles aussi augmenté.

Les Africains émigrent aussi vers l'Amérique du Nord, en particulier ceux qui sont originaires de pays anglophones comme le Nigeria, le Ghana et le Kenya. Aux États-Unis, le nombre de personnes originaires d'Afrique ayant obtenu le statut de résident permanent légal a augmenté de 30 % en 2005, atteignant 85 000 personnes.

Le Maroc est de loin le tout premier pays d'origine des Maghrébins en Europe, surtout en Espagne où les flux d'immigration de Marocains ont progressé pendant plusieurs années pour atteindre 70 000 individus en 2005. D'après les observations, les effectifs de 2005 sont stables en France, en Belgique et en Allemagne, alors qu'aux Pays-Bas, le nombre d'immigrés originaires du Maroc a diminué de moitié par rapport à ce qu'il était au début du XXI^e siècle.

Sur un total de 297 700 demandeurs d'asile recensés en 2005 dans les pays de l'OCDE, 23 % provenaient d'un pays d'Afrique, la France et le Royaume-Uni étant les principales destinations. Au départ de l'Afrique, le tout premier pays d'origine des demandeurs d'asile est la République démocratique du Congo (qui totalisait 4 400 demandes en France et au Royaume-Uni); vient ensuite la Somalie, avec comme pays de destination le Royaume-Uni et les Pays-Bas, qui représente 3 400 demandes.

Construit avec des données démographiques provenant de recensements, le graphique I.9 représente la part des immigrés nés en Afrique dans la population née à l'étranger des pays de l'OCDE ainsi que la ventilation entre les pays d'Afrique du Nord d'une part, et d'Afrique subsaharienne d'autre part. L'Afrique représente un pourcentage relativement faible de la population totale des personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE (9 % pour les 27 pays figurant sur le graphique), avec des variations significatives d'un pays à l'autre : alors que les Africains ne représentent pas moins de 54 % des

Graphique I.9. **Part des immigrés nés en Afrique dans la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, circa 2000**

Note : La mention OCDE27 se réfère aux pays figurant sur le graphique.

Source : Base de données de l'OCDE sur les immigrés et les expatriés; pour plus d'informations, se reporter à www.oecd.org/els/migrations/baserecensement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042742038878>

personnes nées à l'étranger au Portugal, le pourcentage tombe à 0,2 % au Mexique. Parmi les 7 millions d'immigrés nés en Afrique vivant dans les pays de l'OCDE, près de la moitié sont nord-africains et résident essentiellement en France, en Belgique, en Espagne ou aux Pays-Bas.

8. Immigration illégale

Comme indiqué plus haut, les statistiques standardisées qui sont présentées ne couvrent que les migrations régulières, d'où une forte sous-estimation du niveau total de l'immigration dans certains pays, en particulier les États-Unis et les pays d'Europe méridionale. Pour la plupart des autres pays, il est difficile d'évaluer l'impact de la non-prise en compte des immigrés clandestins dans les statistiques. En tout cas, en Australie et au Japon, pays où existent des estimations fiables de la population totale de clandestins⁹, les effectifs de migrants en situation irrégulière sont relativement faibles. En Australie, ils représentent moins d'un tiers des flux annuels d'immigration du type permanent. Au Japon, les effectifs de personnes restées dans le pays après l'expiration de leur autorisation ont diminué ces dernières années : fin 2005, ils comptaient 194 000 individus, soit *grosso modo* le double du nombre d'immigrés de type permanent en situation régulière. En 2005, les autorités ont expulsé quelque 57 000 immigrés illégaux, ce qui, conjugué à une baisse des effectifs de cette population de l'ordre de 14 000 individus, laisse entrevoir un niveau d'immigration non autorisée (par non-respect de la date de fin d'autorisation) de 43 000 individus environ. Ce niveau correspond approximativement à la moitié de l'immigration de type permanent pour 2005.

En Europe, l'information sur le niveau de l'immigration illégale est fragmentaire mais, d'après des estimations semi-officielles, les niveaux cumulés seraient de l'ordre de 1 % du nombre d'habitants, voire moins dans un certain nombre de pays (pour des estimations

concernant les Pays-Bas et la Suisse, voir l'édition 2006 de cette publication). Il semblerait que ces niveaux augmentent mais ils restent largement inférieurs à ceux observés en Europe méridionale, et aussi tout particulièrement aux États-Unis ces dernières années. Dans ce pays en effet, près de 4 % de la population totale est constituée d'immigrés illégaux.

Bien que l'entrée clandestine (que ce soit à bord d'embarcations surpeuplées se frayant un passage vers un lieu de débarquement ou par le franchissement de frontières terrestres de nuit, avec l'aide de « passeurs » rémunérés) soit généralement celle qui attire le plus l'attention des médias, ce n'est pas la seule forme d'immigration illégale, et pourrait même ne pas être la plus courante. L'entrée en fraude avec de faux papiers en est une autre. Mais la forme peut-être la plus courante dans de nombreux pays est probablement l'entrée légale, en tant que demandeur d'asile, touriste ou personne venant rendre visite à sa famille, et le maintien sur le territoire au-delà de la période autorisée, spécifiée par la loi ou sur le visa d'entrée. La plupart des migrations non autorisées dans les pays d'Europe sont des cas de ce type. Et même aux États-Unis, qui comptent une longue frontière terrestre avec le Mexique, on estime qu'en janvier 2000, plus d'un tiers des immigrés irréguliers étaient des personnes restées sur le territoire après la fin de leur autorisation (GAO, 2003)¹⁰. En Espagne, si l'on considère la campagne de régularisations la plus récente, on constate que près de 40 % des demandeurs étaient des Latino-américains entrés dans le pays soit, directement, par voie aérienne, soit par diverses autres filières après être entrés dans un autre pays Schengen. De nombreuses autres entrées en provenance d'autres parties du monde sont probablement du même type. En Italie, en 2005, parmi les immigrés illégaux appréhendés, on dénombrait 60 % de personnes n'ayant pas respecté la date de fin de validité de leur autorisation, 25 % d'individus entrés en fraude (avec de faux papiers) et 14 % de clandestins ayant débarqué sur les côtes de l'Italie du Sud. Si l'on se reporte à la régularisation de 2002, les pourcentages correspondants étaient respectivement de 75, 15 et 10 % (MDI, 2006).

Il est vrai qu'en général, les pays de l'OCDE délivrent des visas et autorisent l'entrée de personnes de n'importe quel pays à condition qu'elles remplissent un certain nombre de conditions. Ces personnes doivent, en particulier, être en possession d'un billet de retour et avoir une raison plausible de visiter le pays, elles doivent démontrer qu'elles ont les moyens de subvenir à leurs propres besoins pendant leur séjour et, dans certains cas, il leur est demandé de communiquer le nom et l'adresse d'une personne à laquelle elles vont rendre visite. Les possibilités d'entrée légale au moyen d'un visa sont considérables. L'Italie, par exemple, a accordé près de 1.1 million de visas d'entrée en 2005 : certains avaient pour motif l'installation (dans le cadre du regroupement familial, de l'adoption et, pour certains migrants, du travail) mais plus d'un demi million étaient des visas de tourisme, près de 139 000 des visas d'affaires et 46 000 des visas d'étudiant (MAE, 2006). En France, plus de 1.9 million de visas de courte durée ont été délivrés en 2005, dont 1.3 million pour des visites (tourisme et famille), 500 000 pour des raisons professionnelles (visas d'affaires) et 77 000 pour étudier (HCI, 2007). Sur ce plan, la France et l'Italie sont assez représentatives des pays de l'OCDE en ce qu'elles accordent un nombre significatif de visas de court séjour non lié au travail.

La demande d'asile, qu'elle soit fondée ou pas, offre aussi des possibilités d'entrée et de séjour car, aux termes de la Convention de Genève de 1951, le dossier du demandeur d'asile doit être examiné sur le sol du pays où la demande d'asile a été faite, processus qui prend parfois de longs mois et qui prévoit un recours pour les demandeurs déboutés, ce qui prolonge encore plus le séjour. Compte tenu du fort taux de refus et des délais souvent

longs d'instruction des dossiers, les possibilités sont accrues pour les travailleurs en quête d'emploi de trouver un employeur.

En raison des nombreuses possibilités d'entrée et de séjour dans la légalité, ce qui distingue les pays à fort taux de migrations irrégulières de ceux où ce phénomène semble plus limité est peut-être moins l'efficacité des mesures de contrôle des frontières¹¹ ou la vigueur des mesures d'éloignement visant les immigrés identifiés comme clandestins ou les demandeurs d'asile déboutés, qu'une moindre disponibilité d'emplois pour les immigrants potentiels ou d'employeurs prêts à embaucher un immigré sans permis de travail ou de séjour, et en mesure de le faire (voir encadré I.3). Les perspectives d'une régularisation peut aussi agir comme incitatif, mais les immigrés clandestins devaient en

Encadré I.3. **Le recrutement de travailleurs à l'étranger**

Les pays et les entreprises ne sont pas tous confrontés aux mêmes problèmes de recrutement s'agissant des travailleurs immigrés. Pour les métiers hautement qualifiés, les employeurs et les salariés potentiels ont rarement des difficultés à « se trouver » par delà les frontières, du moins pour les emplois sur le marché du travail international. À l'heure où la recherche d'emploi et la publication des offres d'emploi se font par Internet, ce phénomène devrait même se généraliser. Les entreprises multinationales, qui ont souvent l'anglais pour langue de travail, et les pays de l'OCDE dont la langue (essentiellement le français, l'anglais ou l'espagnol) est largement pratiquée hors des frontières nationales disposent d'un réservoir de main-d'œuvre tout prêt dans lequel ils peuvent aller puiser.

Pour les autres pays, en particulier ceux dont la langue est très peu usitée hors de leurs frontières, les choses ne sont pas aussi évidentes car le recrutement de travailleurs appelés à prendre leurs fonctions directement n'est pas possible pour les emplois nécessitant un minimum de maîtrise de la langue. C'est généralement le cas pour les emplois hautement qualifiés. Ainsi, faute de connaître déjà la langue du pays hôte, le travailleur potentiel a parfois besoin de plusieurs années avant de la maîtriser suffisamment pour être productif. Les administrations nationales disposent probablement là d'une possibilité de participer au recrutement des immigrés hautement qualifiés et à l'enseignement de la langue à ces travailleurs.

Même si la connaissance de la langue du pays d'accueil pose probablement moins de problèmes pour l'exercice d'un emploi faiblement qualifié, le recrutement peut être plus difficile car les moyens par le biais desquels les employeurs et les salariés potentiels peuvent « se rencontrer » pour « négocier » sont moins évidents. Dans les années 60 et au début des années 70, à l'époque des travailleurs invités, le recrutement était souvent effectué directement dans les pays d'origine par des agents ou des intermédiaires gouvernementaux, mais s'opérait aussi par le biais de migrations « de tourisme » et d'embauches sur place, dans le pays hôte, la procédure étant régularisée par la suite. Ce n'est peut-être pas totalement une coïncidence si les flux d'immigration de ces dernières années en Europe méridionale ont été composés de personnes à la fois faiblement qualifiées et en situation irrégulière. Le pourcentage élevé d'individus qui se maintiennent sur le territoire après expiration de leur autorisation de séjour dans les pays d'Europe du Sud conduit à penser que les employeurs recourent une fois encore aux méthodes informelles fautes, manifestement, de systèmes de recrutement et de permis de travail opérant de manière efficiente par delà les frontières. On peut penser qu'avec le temps, les employeurs auront moins recours à ce procédé car ils utiliseront leurs salariés immigrants comme intermédiaires pour les nouveaux recrutements.

général avoir un emploi avant de se présenter pour être régularisés. De fait, les pays ayant enregistré des niveaux élevés d'immigration non autorisée se caractérisent par une forte croissance de l'emploi et des taux d'emploi des immigrés généralement supérieurs à ceux des autochtones. Cela vaut pour tous les pays d'Europe méridionale et pour les États-Unis. De surcroît, les pays d'Europe du Sud comptent parmi ceux généralement considérés comme possédant une importante économie parallèle. Quant aux États-Unis, la part de cette économie va même croissant (OCDE, 2004).

Indépendamment des avantages offerts par les régularisations, naguère fréquentes en Europe méridionale, le processus lui-même permet de comptabiliser, dans les statistiques de l'immigration, les migrations résultant d'entrées non autorisées ou de prolongations de séjour indues, ce qui donne une idée de l'ampleur de ces flux. À titre d'exemple, la campagne de régularisations de 2005 en Espagne a suscité quelque 692 000 dépôts de demande. Compte tenu que la campagne précédente avait eu lieu en 2001 et dans l'hypothèse où tous les demandeurs seraient entrés dans le pays après 2001, l'immigration non autorisée représenterait quelque 175 000 entrées par an, soit, chaque année, environ 0,4 % de la population de l'Espagne, pourcentage supérieur au taux d'immigration légale de nombreux pays de l'OCDE.

9. Installation permanente

Bien que les flux migratoires dont il est question plus haut aient été qualifiés de « migrations de type permanent » et excluent généralement les migrations de courte durée comme celles des étudiants, des stagiaires, des travailleurs saisonniers, etc., combien de ces entrées permanentes se traduiront à terme par des installations de longue durée, et combien d'immigrés partiront, soit pour retourner dans leur pays d'origine, soit pour migrer vers d'autres pays? Les mesures directes de ces migrations sont relativement rares mais il en existe quelques-unes. Pour les États-Unis, on estime que 30 % des immigrés arrivés entre 1900 et 1980 ont fini par quitter le pays (Warren et Kraly, 1985). En Norvège comme dans d'autres pays dotés d'un registre central de la population, il est possible de suivre les déplacements des migrants au fil du temps. Soixante-douze pour cent des immigrés entrés pendant la période 1990-2005 étaient toujours présents sur le territoire en janvier 2006¹². Les chiffres provenant de mesures directes effectuées par la Norvège existent aussi par catégorie d'entrée. Ainsi, le taux de maintien sur le territoire des étudiants internationaux arrivés avant l'an 2000 est d'environ 18 %, celui des migrants de travail d'environ 30 % et celui des migrants pour raisons familiales d'environ 80 %. Bien que les étudiants ne soient pas considérés comme des immigrants permanents dans les statistiques standardisées présentées dans ce chapitre, en Norvège ils sont généralement inscrits sur le registre de la population car ils répondent au critère d'inscription, à savoir l'intention, au moment d'entrer dans le pays, d'y séjourner pendant au moins six mois¹³.

Pour les pays à faible niveau d'immigration illégale, il est possible d'obtenir une estimation résiduelle des sorties d'immigrés en soustrayant de la variation nette du nombre de personnes nées à l'étranger entre deux recensements consécutifs (en supposant le même pourcentage de sous-dénombrement) le nombre d'entrées d'immigrants permanents au cours de la même période, diminué du nombre de décès d'immigrés¹⁴. Cela nous donne une estimation du nombre de sorties d'immigrés de type permanent au cours de la période. Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer précisément le nombre d'entrées dont ces départs constituent une fraction, on peut comparer les départs au cours de la période avec les entrées à titre permanent sur la même

période, et estimer ainsi le rapport sorties/entrées. C'est ce qui a été fait pour un certain nombre de pays de l'OCDE, et les résultats obtenus sont présentés au tableau I.3. Les estimations ainsi obtenues ne sont pas totalement comparables car les flux d'entrée utilisés pour les calculs ne sont pas fondés sur des données standardisées pour tous les pays (il n'existe pas encore de série temporelle de données standardisées sur les flux d'entrée). Par conséquent, nous avons utilisé les séries nationales de données sur ces flux. Dans le cas de l'Australie et du Canada, les données couvrent les flux de personnes auxquelles est accordé le droit de séjour permanent (auxquels s'ajoutent les arrivées de Néo-Zélandais à des fins d'installation dans le cas de l'Australie). Pour les autres pays, les statistiques comptabilisent comme immigrants les personnes entrant dans le pays hôte avec l'intention d'y rester ou d'y séjourner effectivement un an, sauf en Norvège où le seuil de durée est fixé à 6 mois (pour plus de précisions sur les définitions, voir l'annexe statistique à cette publication). Mis à part la Norvège, incluse ici de manière à comparer les résultats avec les pourcentages – mesurés directement – d'immigrants qui restent dans le pays d'accueil, les estimations ont été limitées aux pays ayant fixé comme critère d'immigration un séjour d'au moins un an. Il est bien évident que les pays qui comptabilisent même les entrées pour de courts séjours dans leurs statistiques de l'immigration afficheront des taux de départ élevés. En l'occurrence, ces pays ne sont pas inclus dans nos estimations.

Tableau I.3. **Ratio estimé des sorties sur les entrées de la population née à l'étranger, années 90**

Certains pays de l'OCDE

	Entrées	Sorties estimées	Ratio des sorties sur les entrées
	Milliers		Pourcentage
Australie	1 160	260	22
Canada	2 230	670	30
Danemark	210	80	37
Norvège	220	90	42
Suède	420	140	33
Suisse	890	610	68
Royaume-Uni	2 630	1 140	44

Note : Les entrées sont celles de résidents permanents dans le cas de l'Australie et du Canada, de personnes déclarant vouloir séjourner au moins un an en Suède et au Royaume-Uni, de personnes ayant une durée effective de séjour de un an au Danemark, de personnes ayant une durée de séjour prévue de six mois en Norvège, et de titulaires de permis d'au moins un an en Suisse. Dans tous les cas, cela correspond aux définitions nationales officielles des « immigrants ».

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047680415167>

Dans les pays considérés (tableau I.3), le rapport sorties/entrées des personnes nées à l'étranger dans les années 90 était inférieur à 0.45 sauf pour la Suisse qui, avec 0.68, constitue un cas particulier. Toutefois, la population allochtone présente en Suisse est principalement d'origine européenne et près de 60 % de cette population sont constitués de ressortissants de pays de l'UE, dont près d'un tiers originaires des pays limitrophes. Il semblerait donc que beaucoup d'immigrants viennent en Suisse sans intention de s'y installer.

Dans les pays nordiques et au Royaume-Uni, on dénombre entre 33 et 44 sorties de personnes nées à l'étranger pour 100 entrées alors qu'au Canada et en Australie, les chiffres sont respectivement de 30 et 22. Mais à la différence de l'Australie et du Canada, les pays nordiques et le Royaume-Uni comptabilisent comme des immigrés les étudiants

étrangers et autres migrants venus pour un court séjour, ce qui explique en partie (et peut-être en totalité) les taux de sorties plus élevés enregistrés par ces pays.

Ces résultats sont instructifs à bien d'autres égards. Tout d'abord, ils indiquent le dynamisme des mouvements migratoires, même quand les migrations sont apparemment de longue durée. De même que les migrants temporaires se voient parfois accorder le droit de changer de statut et de devenir des migrants permanents (voir plus loin les « changements de statut »), les immigrants de type permanent, y compris ceux qui obtiennent le droit de séjour permanent dès leur arrivée en Australie ou au Canada, n'ont peut-être pas toujours l'intention de s'installer définitivement, ou peuvent changer d'avis sur ce point après leur arrivée. Deuxièmement, ces résultats conduisent à penser que la nature du régime des permis n'a apparemment pas beaucoup d'influence sur l'installation ultérieure. Les pays d'Europe délivrent généralement des permis temporaires à l'arrivée, même aux personnes qui viennent pour un long séjour comme c'est le cas des migrants au titre du regroupement familial. Ces permis sont généralement renouvelés et, le temps passant, sont transformés en permis de séjour de plus longue durée ou de résidence permanente. L'incertitude qu'engendre cette approche graduelle du statut de résident permanent ne semble pas influencer sur l'ampleur des résultats en matière d'installation. Proportionnellement, les immigrés temporaires qui ne repartent pas se révèlent aussi nombreux que dans les pays comme l'Australie et le Canada où le droit de séjour permanent est accordé à l'arrivée.

10. Travailleurs temporaires

Les migrations de travailleurs temporaires englobent une palette extrêmement large de déplacements, de conditions et de durées, et vont des employés au pair aux travailleurs saisonniers en passant par les stagiaires, les personnes mutées à l'intérieur de leur entreprise, les travailleurs sous contrat, les vacanciers actifs, les visiteurs venus dans le cadre d'un échange, les professionnels hautement qualifiés, les fournisseurs de services transfrontières, les installateurs, les professionnels du spectacle et des sports, etc. Les statistiques du tableau I.4 ne couvrent pas la totalité de ces catégories car il n'en existe pas pour toutes. Il y a en outre des formes de migrations temporaires, celles des étudiants internationaux par exemple, dans lesquelles le travail effectué ne fait qu'accessoirement partie du séjour dans le pays hôte. Pour les catégories figurant au tableau I.4, la progression des migrations a été de 7 % environ entre 2003 et 2004. Si on se limite aux seuls pays et catégories pour lesquels il existe des données correspondantes pour 2004 et 2005, il semble que les niveaux soient restés *grosso modo* inchangés en 2005, les entrées s'établissant à 1.8 million de travailleurs environ.

Mais ce tableau ne rend pas compte des flux importants liés à l'adhésion des nouveaux États membres à l'Union européenne, ni de l'entrée en vigueur de l'accord de libre circulation entre l'UE et la Suisse, qui a entraîné des flux considérables d'entrée en Suisse de ressortissants des pays de l'UE pour occuper des emplois de courte et de longue durées.

Généralement, les pays enregistrant des niveaux élevés de migrations de type permanent affichent aussi une forte immigration de travailleurs temporaires, à quelques exceptions près. Le cas le plus évident est celui de l'Allemagne qui compte un nombre limité d'immigrés de travail de type permanent, sauf ceux bénéficiant du régime de libre

Tableau I.4. **Entrées de travailleurs temporaires dans certains pays de l'OCDE par principales catégories, 2003-2005**

Milliers

	Stagiaires			Vacanciers actifs (<i>Working holiday makers</i>)			Travailleurs saisonniers			Personnel transféré au sein de leur entreprise			Autres travailleurs temporaires		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
Allemagne	2.3	2.3	309.5	324.0	320.4	2.1	2.3	..	43.9	34.2	21.9
Australie	6.9	7.0	7.0	88.8	93.8	104.4	56.1	58.6	71.6
Autriche	1.7	0.8	17.4	15.7	..	0.2	0.2	..	10.5	9.8	..
Belgique	0.4	1.0	2.7	1.2	0.5	2.8
Canada	18.7	19.0	20.3	3.8	4.2	4.5	52.1	55.8	..
Corée	58.8	46.7	51.6	7.8	8.5	8.4	7.2	8.3	11.9
Danemark	1.4	1.5	1.9	3.6	3.4	2.6
États-Unis	1.4	1.4	1.8	29.9	31.8	31.9	57.2	62.7	65.5	192.5	221.8	218.6
France	1.0	0.5	0.4	14.6	15.7	16.2	10.2	10.0	10.5
Italie	0.1	0.3	0.4	68.0	77.0	70.2
Japon	64.8	75.4	83.3	3.4	3.6	4.2	143.7	146.6	110.2
Norvège	0.5	0.5	0.3	17.9	25.4	20.9	2.5	2.1	1.1
Nouvelle-Zélande	2.0	2.4	1.8	20.7	21.4	29.0	2.9	40.3	43.7	44.3
Pays-Bas	38.0	44.1	46.1
Royaume-Uni	46.5	62.4	56.6	..	19.8	15.7	98.0	113.4	111.2
Suède	7.3	4.9	5.9	2.6	3.4	2.2
Suisse	0.4	0.4	0.3	-	-	-	14.4	7.5	1.8

Note : Les catégories de travailleurs temporaires peuvent différer d'un pays à l'autre. Seules les principales catégories de travailleurs temporaires sont présentées dans ce tableau. Les données de travailleurs temporaires ne couvrent généralement pas les travailleurs bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Sources : Permis de résidence ou de travail.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047681884884>

circulation, mais accueille des flux importants de travailleurs temporaires, en particulier des saisonniers et des travailleurs sous contrat venant principalement de Pologne.

Toutefois, on observe plus fréquemment des migrations temporaires importantes dans des pays comme l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Suisse et le Royaume-Uni connaissant une forte immigration permanente. De fait, comme on le verra plus loin, la venue de travailleurs temporaires est souvent un tremplin vers l'immigration permanente dans ces pays. Bien que les chiffres ne soient pas présentés intégralement, le Japon et la Corée sont des pays à forte immigration de travailleurs temporaires, du moins par rapport aux très faibles niveaux de migration de type permanent qu'ils enregistrent. Souvent, ce phénomène a pris la forme de « stages » qui, la plupart du temps, ont été une forme déguisée d'immigration de personnes peu qualifiées. C'est ainsi que les entrées de stagiaires au Japon ont progressé depuis 2001, passant de 59 000 à 83 000, et qu'ils sont de plus en plus nombreux à rester pour continuer de travailler lorsque leur stage se termine (32 000 en 2005). Toutefois, la Corée a récemment mis en place un régime de permis de travail formel, et les migrations de travailleurs temporaires sont de plus en plus canalisées par ce circuit. En 2005, quelque 60 000 travailleurs étrangers sont entrés en Corée au titre du régime de permis de travail tandis que les stages se sont poursuivis à raison de 52 000 environ.

Les États-Unis ont toujours possédé un important dispositif d'admission de travailleurs temporaires pour répondre aux besoins temporaires de main-d'œuvre difficiles à satisfaire avec le système de « carte verte » reposant fortement sur la notion de « famille ». De fait, certaines catégories comme les visas H1B, qui prévoient des séjours pouvant aller

jusqu'à 6 ans, constituent un circuit quasi-automatique d'immigration permanente, ainsi qu'un guichet d'entrée pour les étudiants internationaux hautement qualifiés qui restent dans le pays après la fin de leurs études.

Le Royaume-Uni revoit actuellement à la baisse ses programmes sectoriels et de travail saisonnier peu qualifié dans l'agriculture car la plupart des besoins naguère satisfaits par ces dispositifs le sont aujourd'hui par la venue de travailleurs originaires des nouveaux États membres de l'Union européenne.

11. Étudiants internationaux

Il est difficile de brosser un tableau précis de l'évolution des effectifs d'étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE, du fait surtout des problèmes de couverture des données. Dans le passé, les données les plus souvent fournies à l'Organisation couvraient les étudiants étrangers, catégorie qui peut inclure les étudiants de nationalité étrangère résidant en permanence dans le pays hôte mais aussi les étrangers venus dans le pays pour étudier. Ce sont ces derniers qui constituent la population qui nous intéresse. Or, pour certains pays, on commence tout juste à obtenir des données conformes aux définitions permettant d'obtenir des approximations raisonnables de cette population. Les étudiants internationaux dont on voit les effectifs au tableau I.5 (dans les pays pour lesquels des statistiques sont présentées) se définissent soit comme des étudiants non résidents, soit comme des étudiants ayant précédemment acquis leur bagage éducatif dans un autre pays. Ces deux cas n'excluent pas les situations dans lesquelles des citoyens non résidents reviennent dans le pays dont ils ont la nationalité pour étudier, quoique leurs effectifs soient probablement fort modestes¹⁵.

En règle générale, les étudiants internationaux représentent au moins les trois quarts des étudiants étrangers, les pourcentages étant plus faibles dans les pays nordiques et en Espagne. Il y a tout lieu de penser que la tendance concernant les étudiants étrangers reflète *grosso modo* celle que l'on observerait s'agissant des étudiants internationaux si l'on disposait de données sur ce sujet.

Le nombre d'étudiants étrangers dans les pays de l'OCDE a augmenté de plus de 40 % depuis 2000, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque et la Corée ayant enregistré des progressions particulièrement fortes. Parmi les autres pays où la hausse a été importante (supérieure à 50 %), citons les pays d'Europe méridionale, l'Irlande, l'Australie, la France, les Pays-Bas et le Japon. La Turquie est le seul pays affichant une baisse tandis que des progressions relativement modestes (de l'ordre de 10 %) ont été observées en Belgique, au Canada et en Autriche.

Les disciplines étudiées couvrent un éventail assez large, les sciences sociales, le commerce et le droit représentant environ un tiers des inscriptions. Les domaines de la santé, les sciences, les lettres et les arts ainsi que l'ingénierie, la fabrication et l'architecture représentent chacun quelque 12 à 16 % de l'ensemble des disciplines étudiées. Les étudiants internationaux sont même plus souvent inscrits à des programmes de recherche avancée qu'à des programmes universitaires ordinaires. En Suisse et au Royaume-Uni, près de 40 % des inscrits à ces programmes sont des étudiants internationaux. En Australie, en Autriche, en Belgique et au Canada, la proportion varie entre 15 et 25 %.

La Chine (avec près de 340 000 étudiants), l'Inde (près de 125 000) et la Corée (95 000) demeurent les principaux pays d'origine, tandis que l'Allemagne, le Japon, le Maroc et la


Tableau I.5. **Étudiants internationaux et/ou étrangers de l'enseignement supérieur, 2000 et 2004**

	Étudiants internationaux en pourcentage des inscrits du supérieur en 2004		Étudiants étrangers en pourcentage des inscrits du supérieur en 2004		Indice de variation du nombre d'étudiants étrangers, (2000 = 100)	Nombre d'étudiants étrangers 2004
	Enseignement supérieur total	Programmes de recherche avancée	Enseignement supérieur total	Programmes de recherche avancée		
Nouvelle-Zélande	n.d.	n.d.	28.3	36.6	456	68 900
Australie ¹	16.6	17.8	19.9	26.4	158	167 000
Suisse ³	12.7	42.5	18.2	42.4	137	35 700
Royaume-Uni ¹	13.4	38.6	16.2	40.3	135	300 100
Autriche ¹	11.3	16.8	14.1	21.3	111	33 700
Allemagne	n.d.	n.d.	11.2	n.d.	139	260 300
France	n.d.	n.d.	11.0	33.9	173	237 600
Canada ^{1, 2}	8.8	23.3	10.6	34.1	116	133 000
Belgique ¹	6.0	20.0	9.6	31.3	114	44 300
Suisse ¹	4.0	4.5	8.5	19.9	143	36 500
Danemark ¹	4.6	7.0	7.9	20.4	133	17 200
République tchèque	n.d.	n.d.	4.7	7.1	262	14 900
Norvège ¹	1.7	3.5	4.5	18.2	142	12 400
Portugal	n.d.	n.d.	4.1	7.8	145	16 200
Pays-Bas ³	4.8	n.d.	3.9	n.d.	152	21 300
États-Unis ¹	3.4	n.d.	3.4	n.d.	120	572 500
Islande	n.d.	n.d.	3.3	13.7	121	500
Hongrie ¹	2.8	6.9	3.1	7.4	130	12 900
Japon ¹	2.7	n.d.	2.9	n.d.	177	117 900
Finlande ³	3.4	7.0	2.6	7.0	142	7 900
Grèce	n.d.	n.d.	2.4	n.d.	167	14 400
Espagne ¹	0.8	5.5	2.3	17.5	164	41 700
Italie	n.d.	n.d.	2.0	3.6	163	40 600
République slovaque	n.d.	n.d.	1.0	1.2	104	1 600
Turquie	n.d.	n.d.	0.8	n.d.	87	15 300
Pologne	n.d.	n.d.	0.4	n.d.	133	8 100
Corée	n.d.	n.d.	0.3	n.d.	320	10 800
Irlande ³	6.7	n.d.	n.d.	n.d.	171	12 700
OCDE	6.5	16.1	7.3	19.5	141	2 255 900

« n.d. » signifie non disponible.

1. Les étudiants internationaux pour ces pays sont les étudiants dont la résidence permanente se trouve dans un autre pays.
2. Année de référence 2002.
3. Les étudiants internationaux pour ces pays sont les étudiants dont le diplôme précédent a été obtenu dans un autre pays.

Source : *Regards sur l'éducation*, OCDE, 2006. Voir l'annexe 3 sur www.oecd.org/edu/eag2006.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047704232213>

France accueillent environ 60 000 étudiants chacun. Le choix du pays de destination est fortement influencé par des considérations géographiques, les étudiants européens ayant tendance à rester en Europe, tandis que les étudiants du reste du monde, d'Asie en particulier, vont plutôt étudier dans les pays de l'OCDE situés hors d'Europe même si, à l'évidence, ils ne sont pas totalement absents des universités européennes. Les seules exceptions à cette règle parmi les 25 premiers pays d'origine sont le Royaume-Uni et le Brésil, qui envoient des effectifs équivalents d'étudiants dans chacune des deux zones.

L'augmentation du nombre d'étudiants internationaux est vraisemblablement une réponse aux signaux envoyés ces dernières années par de nombreux pays de l'OCDE

concernant les possibilités de travail et de séjour après l'achèvement des études. Dans le passé, nombre de pays avaient pris ce qu'il est convenu d'appeler des mesures de « quarantaine » spécifiant que les personnes venues étudier chez eux, surtout celles provenant des pays en développement, ne pouvaient obtenir un permis de séjour ou de travail que pour une durée minimale, exprimée en nombre d'années suivant l'obtention du diplôme. Sous-entendu : elles devaient rentrer dans leur pays sitôt leur diplôme en poche. Mais ces dispositions n'étaient pas totalement suivies de résultats à la fois parce que certains étudiants obtenaient leur admission en qualité de conjoint d'un citoyen du pays dans lequel ils étudiaient, et parce que, bien évidemment, la « quarantaine » ne s'appliquait pas à l'émigration vers des pays autres que celui où on avait effectué ses études. Il est vrai que cette émigration était souvent facilitée par le fait que certains programmes et cours étaient dispensés dans une langue utilisée en commun, comme l'anglais, différente de la langue du pays hôte, ce qui facilitait la migration vers les pays où cette langue était parlée. C'est en partie pour cela, et parce que les politiques migratoires nationales sont de plus en plus formulées dans l'intérêt propre des pays qui les arrêtent, que beaucoup de pays ont abandonné ou sont en passe d'abandonner ces dispositions de « quarantaine » pour permettre la venue d'étudiants internationaux.

Ainsi, par exemple, le Japon permet aux étudiants étrangers en fin d'études de changer de statut, et d'accéder à celui de résident autorisé à travailler. La plupart de ceux qui obtiennent ce statut sont des ingénieurs (20 %) ou des spécialistes en lettres et sciences humaines ou en services internationaux (71 %). En pourcentage du nombre total d'étudiants internationaux, le nombre de ceux qui se maintiennent dans le pays est resté relativement stable ces dernières années et se situe aux alentours de 5 %. En pourcentage d'étudiants en fin d'études, ce nombre est bien sûr plusieurs fois supérieur. En Australie, les migrants en fin d'études étaient près de 20 600 en 2005, soit environ 11 % de l'ensemble des étudiants internationaux accueillis au cours de l'exercice 2005-2006. Au Canada, les étudiants étrangers admis ensuite comme résidents permanents représentaient un peu moins de 6 % de la totalité des étudiants étrangers. Près d'un tiers d'entre eux étaient des conjoints de résidents ou de citoyens canadiens¹⁶. En Norvège, le nombre d'étudiants diplômés ayant obtenu un nouveau permis pour travailler ou pour raisons familiales est resté stable pendant toute la décennie 90 mais, en pourcentage de l'ensemble des étudiants en fin d'études, il a baissé, passant de 25 % à près de 15 % en 10 ans (Brekke, 2006). Avec la suppression de la mesure de quarantaine en 2001, le nombre d'étudiants internationaux a fortement augmenté et celui des étudiants restés sur le territoire à la fin de leurs études a commencé à augmenter également. Maintenant, près des trois quarts de ceux qui restent le font en obtenant un permis de travail. Il y a dix ans, ils restaient pour des raisons familiales, généralement parce qu'ils se mariaient.

12. Arrivées de demandeurs d'asile

En 2005, le nombre de demandeurs d'asile a continué de baisser dans les pays de l'OCDE. Globalement, il a chuté de 15 % et ne progresse de plus de 5 % qu'aux Pays-Bas, en Grèce et en Corée. Le niveau de 2005, qui n'est pratiquement plus que de la moitié de celui de 2000, s'établit actuellement en dessous des 300 000 individus (voir tableau I.6). Globalement, les taux de reconnaissance se situent aux alentours de 25 %, mais ils varient considérablement d'un pays à l'autre : ils peuvent aller de quelques pour cents à plus de 50 % dans certains pays. En pratique, cela signifie que la demande d'asile est devenue une source relativement mineure d'immigration dans les pays de l'OCDE. Mais comme les

Tableau I.6. **Flux de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2000-2005**
Évolution et niveau

	Flux indexés			Niveau	Niveau par million d'habitants
	2000	2004	2005	2005	2005
Allemagne	100	45	37	28 900	351
Australie	100	25	25	3 200	158
Autriche	100	135	123	22 500	2 728
Belgique	100	36	37	16 000	1 523
Canada	100	75	61	20 800	674
Corée	100	337	958	400	9
Danemark	100	27	19	2 300	417
Espagne	100	70	66	5 300	121
États-Unis	100	68	59	24 200	82
Finlande	100	122	113	3 600	681
France	100	151	128	49 700	817
Grèce	100	145	294	9 100	850
Hongrie	100	21	21	1 600	160
Irlande	100	44	40	4 300	1 047
Italie	100	62	61	9 500	164
Japon	100	197	178	400	3
Luxembourg	100	254	129	800	1 763
Norvège	100	73	50	5 400	1 168
Nouvelle-Zélande	100	37	22	300	85
Pays-Bas	100	22	28	12 300	757
Pologne	100	176	149	6 900	180
Portugal	100	50	51	100	11
République slovaque	100	732	228	3 500	659
République tchèque	100	62	47	4 200	407
Royaume-Uni	100	41	31	30 800	512
Suède	100	142	108	17 500	1 941
Suisse	100	81	57	10 100	1 349
Turquie	100	69	69	3 900	54
Total	100	65	55	297 700	280

Source : Base de données du UNHCR (www.unhcr.org).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047748255584>

demandeurs d'asile déboutés ne retournent pas toujours dans leur pays d'origine, elle reste une source d'immigration illégale.

La baisse des chiffres témoigne de la rigueur accrue de l'application des règles d'instruction des dossiers et de l'imposition de critères plus rigoureux pour la délivrance de visas dans de nombreux pays de destination potentiels. En Europe, par exemple, aux termes de la Convention de Dublin, un demandeur d'asile ne peut déposer un dossier que dans un seul pays, généralement le premier par lequel il ou elle a transité. La règle du « pays d'origine sûr » élimine aussi les possibilités de demandes de personnes provenant de pays considérés comme « sûrs ». Les demandes émanant de citoyens de ces pays sont normalement considérées comme « manifestement infondées ».

Les niveaux absolus de demandes d'asile sont d'environ 50 000 en France, de près de 30 000 en Allemagne et au Royaume-Uni, et entre 20 000 et 25 000 en Autriche, au Canada et aux États-Unis. Mais par rapport à la population du pays, c'est l'Autriche qui reçoit le plus de demandes avec plus de 2 700 par million d'habitants, niveau comparable au taux d'immigration permanente de pays comme la France ou l'Allemagne. Avec un nombre de demandes d'asile par million d'habitants compris entre 1 500 et 2 000, la Suède, la

Belgique, le Luxembourg et la Suisse affichent également des taux relativement élevés. Les pays riverains du Pacifique que sont l'Australie, le Japon, la Corée et la Nouvelle-Zélande attirent moins de demandeurs d'asile. C'est aussi le cas de l'Italie, du Portugal et de l'Espagne où les migrations illégales offrent aux migrants potentiels d'autres filières possibles d'entrée et de travail. La Grèce constitue une exception à cet égard. Elle a en effet vu tripler les demandes d'asile depuis l'an 2000 et en a reçu plus de 9 000 en 2005. D'après les observations, cette progression s'explique par la venue de ressortissants de nombreux pays, en particulier de Géorgie et du Pakistan et, dans une moindre mesure, du Bangladesh.

Globalement, les demandeurs d'asile ont pour principaux pays d'origine la Serbie et le Monténégro, la Fédération de Russie, la Chine, l'Irak, la Turquie et l'Iran. Chacun de ces pays est le point de départ d'au moins 10 000 demandes et, ensemble, ils représentent près du tiers de la totalité des demandes d'asile. Il existe une certaine continuité dans la liste des pays d'origine; ainsi, parmi les principaux, onze pays se trouvaient déjà sur cette liste en l'an 2000. Par ailleurs, il semblerait que la Fédération de Russie, Haïti et la Colombie comptent parmi les pays d'où émane un nombre croissant de demandes d'asile.

La plupart des demandes d'asile (85 % environ) sont déposées dans des pays d'Europe, la situation géographique ayant un impact évident sur le choix de la destination. Les cinq premiers pays d'origine des demandeurs ayant choisi comme destination un pays européen sont tous situés en Europe ou à proximité (Serbie et Monténégro, Fédération de Russie, Irak, Turquie et Iran). Par ailleurs, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la Chine et l'Inde comptent parmi les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile ayant choisi comme destination des pays membres de l'OCDE situés hors d'Europe.

13. Les changements de statut

Dans tous les pays de l'OCDE, il existe des catégories d'immigrés qui sont admis sous réserve, ou dans l'attente, qu'ils retournent dans leur pays d'origine à l'expiration du délai accordé, ou à la fin de l'activité pour laquelle ils avaient été autorisés à venir. Certains exemples s'imposent comme des évidences : travailleurs saisonniers, stagiaires, vacanciers actifs, étudiants internationaux ainsi que certaines catégories de travailleurs hautement qualifiés. Pourtant, il existe souvent pour ces personnes des possibilités de changer de statut avant l'expiration de leur permis de séjour afin d'entreprendre une activité différente dans le pays hôte, activité leur permettant de prolonger leur séjour, voire de le rendre permanent. L'exemple le plus évident est celui des personnes présentes dans les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) : entrées dans le pays avec un permis de séjour temporaire, elles demandent, et se voient accorder, le droit de séjour permanent au titre du régime d'immigration permanente du pays considéré. Connues sous le nom de « changement de statut » en France, « d'ajustement » aux États-Unis, de « transformation de statut » en Suisse, et de « saut de catégorie » en Australie, ces situations sont faciles à repérer dans les pays d'installation parce que la distinction entre régime de migration temporaire et régime de migration permanente y est parfaitement claire, et que ce dernier prévoit l'octroi de permis de séjour de durée illimitée à l'entrée sur le territoire ou l'admission en tant « qu'immigré permanent ». En réalité, en Australie et au Canada et, dans certains cas, aux États-Unis, les immigrés n'étaient naguère pas autorisés à demander le droit de séjour permanent alors qu'ils étaient déjà présents sur le territoire avec un statut de résident temporaire. Ils devaient retourner dans leur pays d'origine ou se rendre dans un pays voisin pour déposer une demande.

Mais dans de nombreux autres pays, en particulier les pays d'Europe, on n'accorde jamais de permis « permanent » à l'entrée sauf, peut-être, aux réfugiés provenant de camps situés à l'étranger et arrivant dans le pays hôte à des fins de réinstallation. Toutes les autres admissions sur le territoire se font sur la base de permis à durée limitée, celle-ci pouvant aller de trois mois maximum à plusieurs années.

Il faut bien voir toutefois que, dans ces pays, les mouvements migratoires ne sont pas tous considérés *a priori* comme temporaires. Chaque pays fait une distinction entre, par exemple, les migrations de travailleurs saisonniers, d'une part, et l'arrivée de personnes au titre du regroupement familial avec un résident permanent, d'autre part. Les deux reçoivent un permis à durée limitée au moment de leur entrée ou avant d'entrer mais, dans le premier cas, le permis n'est généralement pas renouvelable ou ne l'est que de manière limitée, et les immigrés n'ont en général pas droit aux prestations sociales. En revanche, pour les personnes arrivant *via* une filière « permanente », le permis est généralement renouvelable de manière plus ou moins illimitée à condition que le titulaire remplisse certaines conditions, et cette personne bénéficie généralement des mêmes droits sociaux et des mêmes prestations que les résidents permanents déjà installés. Au fil du temps, les immigrés acquièrent des droits y compris, à terme, le droit à un permis de plus longue durée, voire de durée illimitée. Toutefois, le passage du régime temporaire au régime permanent n'est pas nécessairement identifié en tant que tel dans le système migratoire, qui s'occupe plus de savoir si un immigré est ou non reconnu formellement comme résident permanent par suite de ce changement de régime. Dans bien des cas, en effet, la résidence formelle dans le pays se définit sur la base de l'inscription sur un registre de population pour laquelle le critère d'entrée est la durée prévue du séjour (et la possession d'un permis de séjour, si nécessaire, à l'appui) et non une quelconque reconnaissance officielle par le pays hôte du caractère permanent du séjour. Il n'est donc pas forcément possible d'identifier spécifiquement les changements de statut dans les statistiques, à moins de tenir un registre chronologique de tous les changements de permis.

Certaines formes d'immigration entraînent automatiquement des changements de statut à condition d'être reconnues comme légitimes par le pays hôte. Ce sont les migrations des demandeurs d'asile, considérées comme temporaires jusqu'à ce que la demande d'asile soit acceptée et que le requérant se voie accorder le droit de séjour illimité dans le pays. Les régularisations constituent une autre forme de changement de statut particulièrement significative. C'est un passage de l'illégalité à la légalité bien qu'une régularisation ne confère pas nécessairement un droit de séjour illimité, de manière explicite ou implicite.

Ces dernières années, beaucoup de pays de l'OCDE ont offert aux étudiants internationaux des possibilités de rester sur leur territoire après la fin du cursus pour chercher du travail pendant une période donnée, 6 mois par exemple. Si l'étudiant diplômé trouve, pendant cette période, du travail dans une profession pour laquelle le pays manque de candidats, il se voit accorder un permis de travail ou de séjour. D'autres exemples incluent les étudiants internationaux qui se marient avec un résident ou un citoyen du pays hôte et y restent après avoir obtenu leur diplôme.

Le tableau I.7 montre la prévalence des changements de statut aboutissant à l'immigration permanente pour raisons familiales ou de travail dans un certain nombre de pays de l'OCDE en 2005. Il est évident que les types de changement de statut illustrés par ce tableau sont relativement courants pour les deux catégories de migration, surtout aux

Tableau I.7. Changements de statut, de temporaire à permanent dans certains pays de l'OCDE, 2005


Pourcentage des immigrants ayant changé de statut par catégorie

	Catégorie de migration permanente		
	Famille	Emploi	Ensemble
Australie	25	33	30
Canada	23	11	15
États-Unis	52	89	62
Japon	n.d.	28	28
Nouvelle-Zélande	61	66	65
Royaume-Uni	n.d.	20	20

Notes : Les données du Canada se réfèrent à 2004, « n.d. » signifie non disponible.

Les changements de statut pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande correspondent aux cas « onshore », aux « ajustements de statut » pour les États-Unis, aux transferts du statut d'étudiant à la fin des études à celui de travailleur pour le Japon, et pour le Royaume-Uni aux « premières admissions » en pourcentage du total des permis de travail, des premières admissions et des admissions dans le cadre du programme de migration hautement qualifiée.

Sources : Se référer au tableau I.1.

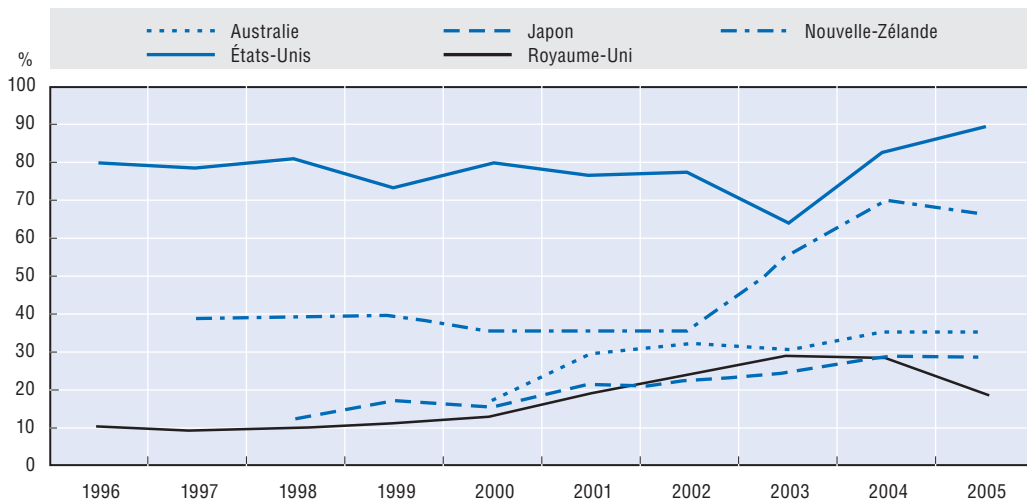
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047775202630>

États-Unis et en Nouvelle-Zélande. L'immigration permanente présente des avantages évidents, surtout pour la catégorie « famille ». Généralement, les personnes qui obtiennent un statut de type « permanent » vivent dans le pays depuis plusieurs années, parlent la langue et connaissent les us et coutumes de la société ainsi que les institutions, ce qui devrait leur permettre de s'intégrer plus rapidement et d'être moins dépendants des transferts sociaux auxquels ont généralement accès les migrants permanents.


Le graphique I.10 illustre les tendances de ces dernières années en matière de changement de statut, pour les migrations de travail de type permanent. Les données montrent que les changements de statut des travailleurs migrants ne constituent pas un phénomène très récent mais ont toujours été importants aux États-Unis, du moins pour les

Graphique I.10. Changements de statut d'une migration de travail temporaire à permanente dans certains pays de l'OCDE, 1996-2005

Pourcentage du total de la migration permanente de travail



Source : Se référer au tableau I.7.

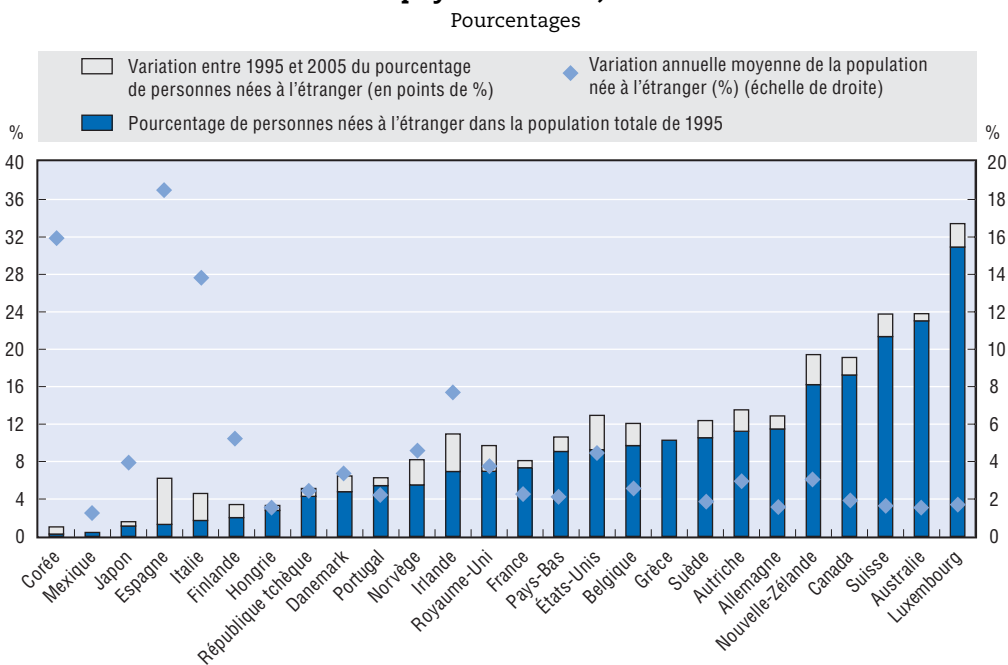
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042801736723>

années figurant sur le graphique. Le passage du statut de temporaire au statut de permanent paraît être l'évolution habituelle pour les migrants de travail aux États-Unis, qui entrent généralement dans le pays avec un visa dit de « non-immigrant », catégorie dans laquelle figurent notamment les visas bien connus du type H1B réservés aux personnes hautement qualifiées. Il s'agit d'une filière relativement courante en Nouvelle-Zélande également, en progression sensible depuis 2002. À cette époque, en effet, les autorités ont commencé à attribuer des points supplémentaires aux candidats en possession d'une offre d'emploi intéressante pour le pays ou titulaires d'un diplôme néo-zélandais. Les changements de statut des personnes relevant de la catégorie des « migrants qualifiés » ont presque doublé en Australie depuis l'an 2000, la majeure partie de l'augmentation des effectifs concernés étant intervenue entre 2000 et 2001, lorsqu'on a commencé à attribuer des points supplémentaires aux personnes titulaires d'un diplôme australien et que les étudiants internationaux ont été autorisés à déposer une demande d'immigration sans avoir préalablement quitté le territoire.

14. La population immigrée

L'immigration ayant progressé ces dernières années, rien d'étonnant à ce que la taille et la fréquence relative de la population allochtone de tous les pays de l'OCDE (voir graphique I.11) aient augmenté depuis 1995. Cela est particulièrement vrai dans les nouveaux pays d'immigration que sont l'Italie, l'Espagne, la Norvège, le Danemark et l'Irlande. Toutefois, de fortes augmentations ont aussi été observées dans les pays

Graphique I.11. **Prévalence et évolution de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE, 1995-2005**



Notes : Les données pour le Japon, la Corée, l'Italie et l'Espagne portent sur la population étrangère. L'année la plus ancienne pour l'Irlande et la Nouvelle-Zélande est 1996, 1998 pour l'Autriche et la République tchèque et 1999 pour la France. La dernière année pour l'Allemagne est 2003.

Source : Se référer aux métadonnées relatives au tableau A.1.4. de l'annexe statistique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042808303705>

traditionnels d'immigration comme les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. En tant que pays d'immigration, l'Irlande a pris le pas sur le Royaume-Uni au cours de la dernière décennie, et la France, qui avait été un important pays d'immigration, se retrouve désormais avec moins d'immigrés, en termes relatifs, que la Norvège, l'Irlande, le Royaume-Uni et même la Grèce.

D'une manière générale, c'est dans les pays où leurs effectifs relatifs étaient les plus faibles que le nombre d'immigrés a eu tendance à augmenter le plus. Nous en voulons pour exemple la Corée, le Japon, l'Espagne, l'Italie et la Finlande. À l'autre extrémité du spectre, les augmentations relatives ont été faibles dans les quatre pays affichant la plus forte prévalence d'allochtones, à savoir le Luxembourg, l'Australie, la Suisse et le Canada.

Environ la moitié des pays de l'OCDE comptent aujourd'hui une population allochtone représentant au moins 10 % de leur population totale. Si on y ajoute les enfants des immigrés, en particulier dans les pays d'immigration bien établie tels que l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Suisse, le pourcentage d'habitants issus de l'immigration double presque et atteint au minimum 40 % sinon plus. Dans quelques pays comme la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas, le taux de fécondité des femmes immigrées est supérieur à celui des femmes autochtones de sorte que la deuxième génération représente une part des cohortes d'immigrés encore plus grande que la première génération.

15. Mise en perspective des migrations de personnes très instruites

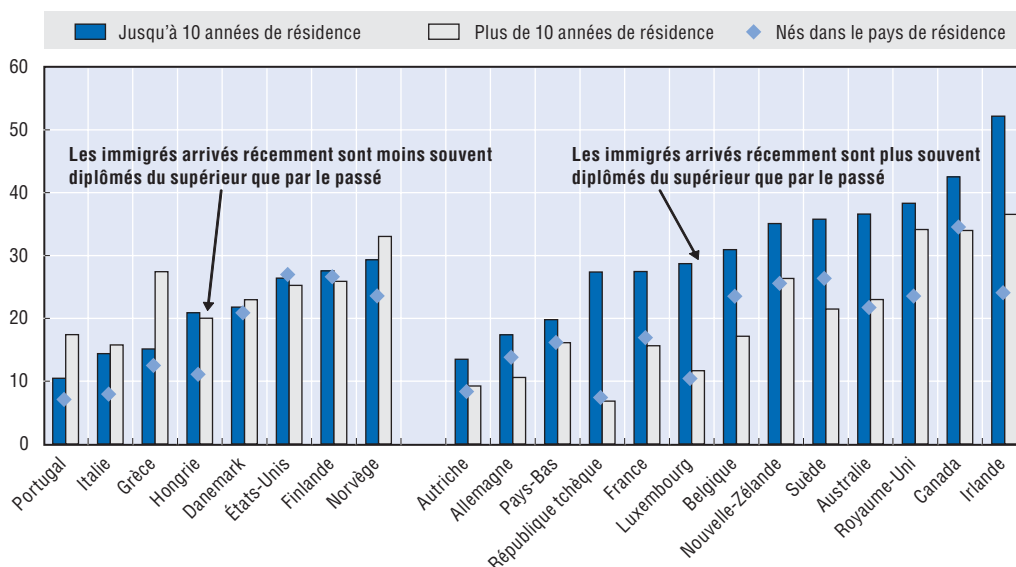
Le stock d'immigrés et leurs caractéristiques dans un pays donné donnent un aperçu des effets cumulés des migrations internationales, des arrivées, des sorties et de la mortalité parmi la population allochtone tout au long des dernières décennies. Mais les migrations internationales ne sont pas un phénomène figé. La situation dans les pays d'origine peut changer, comme peut changer la situation dans les pays de destination, de sorte que les pays d'origine, le choix du pays de destination, les raisons ayant motivé le départ et l'arbitrage entre les coûts et les avantages d'une migration ne sont pas forcément les mêmes à l'époque actuelle ou récente qu'ils ne l'étaient il y a 20 ou 30 ans. Bien des pays qui ont été naguère essentiellement des pays d'émigration sont aujourd'hui terre d'immigration. Les pays d'Europe méridionale ainsi que l'Irlande et la Corée constituent les exemples les plus évidents de ce phénomène.

Dans tous les pays de la zone OCDE mais aussi les pays situés hors de cette zone, le niveau d'études atteint par la population résidente s'est élevé avec le temps. Malgré tout, la plupart des pays de l'OCDE s'attendent à brève échéance à des pénuries d'immigrés hautement qualifiés dès lors que leur économie repose de façon croissante sur le savoir et que les emplois manufacturiers sont délocalisés. Dans ce contexte, l'évolution du niveau d'instruction des immigrés nous intéresse tout particulièrement.

Le graphique I.12 montre le pourcentage d'immigrés ayant un niveau de qualification supérieur parmi les arrivants de ces dix dernières années (tels qu'observés en l'an 2000) et les immigrés arrivés depuis plus de 10 ans, rapporté au pourcentage de la population autochtone actuelle considérée dans son ensemble. À noter qu'il ne s'agit pas d'indicateurs du nombre effectif d'arrivées de personnes possédant ces qualifications pendant les périodes considérées car quelques immigrés ont pu quitter le pays depuis.

Les pays ont été divisés en deux groupes : celui dans lequel le pourcentage d'immigrés diplômés du supérieur arrivés récemment est moindre, en termes relatifs, que le pourcentage d'immigrés possédant un niveau de qualification supérieur arrivés avant les

Graphique I.12. **Pourcentage des immigrants et des personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 15 ans et plus, ayant un niveau de qualification supérieur, circa 2000**



Source : Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042813126561>

années 90, et celui dans lequel le pourcentage d'immigrés diplômés du supérieur arrivés récemment est nettement plus élevé. Le premier groupe se compose essentiellement des pays d'Europe méridionale, des pays nordiques à l'exception de la Suède, de la Hongrie (où la quasi-totalité des immigrants sont des personnes d'ascendance hongroise) et des États-Unis. Mis à part les États-Unis, ce groupe se compose entièrement de pays où les niveaux d'immigration ont été relativement faibles jusqu'aux années 90.

Le second groupe se compose des pays d'immigration plus anciens auxquels s'ajoutent la République tchèque (pour laquelle la partie slovaque de l'ex-Tchécoslovaquie était autrefois une source d'immigrés) et l'Irlande, pays dont l'essor économique, dans les années 90, a attiré des immigrés très hautement qualifiés. Ce niveau de qualification plus élevé chez les immigrés arrivés au cours de la décennie 90 que chez leurs prédécesseurs est particulièrement évident en Australie, en Belgique, en France, en Irlande, au Luxembourg, en République tchèque et en Suède.

Généralement, le niveau d'instruction des immigrés récents dépasse celui de la population autochtone dans son ensemble, ce qui s'explique surtout par la différence de pyramide des âges entre les deux populations. Parce qu'ils constituent un groupe plus jeune, les immigrés tendent, toutes choses égales par ailleurs, à posséder un niveau d'instruction plus élevé qu'une population plus âgée. Le niveau d'instruction dans les pays d'origine et le degré de sélectivité de l'émigration au départ de ces pays peuvent aussi influencer sur les résultats.

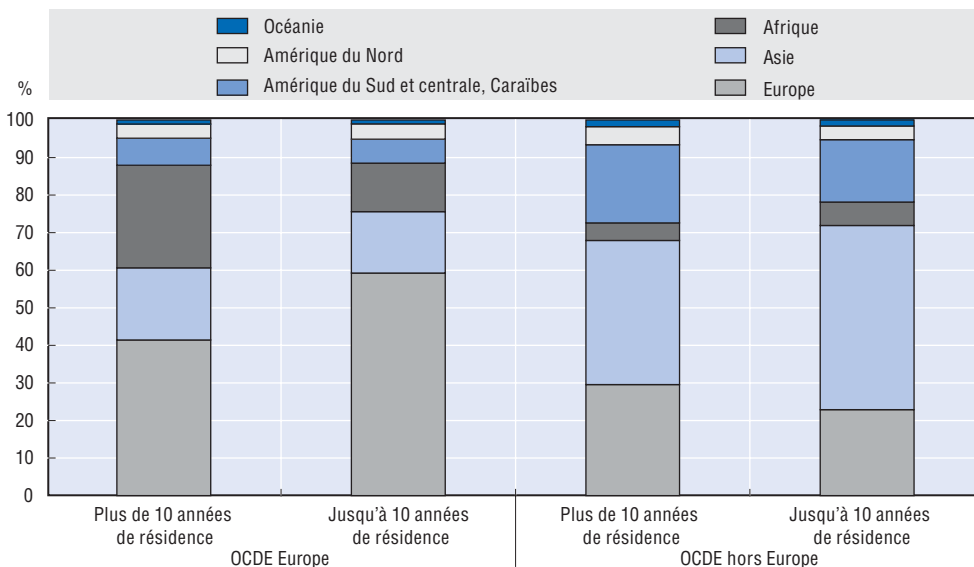
Toutefois, dans un certain nombre de pays, les immigrés arrivés récemment ne sont pas plus qualifiés que leurs prédécesseurs. C'est notamment le cas au Danemark, en Finlande et aux États-Unis. En revanche, en République tchèque, au Luxembourg et en

Irlande, le pourcentage d'immigrés récents ayant un niveau de qualification supérieur dépasse largement celui des autochtones.


Les régions d'origine des immigrants hautement qualifiés ont considérablement évolué dans les années 90 par rapport aux périodes précédentes, mais l'évolution ne s'est pas faite de la même façon en Europe et hors de ce continent (voir graphique I.13). L'importance relative de l'Europe en tant que région d'origine d'immigrants ayant un niveau de qualification supérieur a fortement augmenté pour les pays européens de l'OCDE dans les années 90 tandis que la part d'immigrés africains de même profil a diminué de plus de 50 %. L'augmentation relative du nombre d'immigrants européens est imputable aux ressortissants de pays d'Europe centrale et orientale (Russie comprise) bien que le nombre de migrants hautement qualifiés venant de l'intérieur de l'Union européenne ait aussi légèrement augmenté. Les migrations au départ de pays d'Europe ont représenté plus de 60 % des migrations totales de personnes ayant un niveau de qualification supérieur dans les pays européens de l'OCDE au cours des années 90.

Dans des pays non européens de l'OCDE (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande), la situation est différente : les migrants européens ayant un niveau de qualification supérieur sont moins présents et ne représentent que 20 à 25 % du total tandis que la part des immigrants asiatiques augmente pour atteindre près de 50 %. De surcroît, l'importance relative des immigrants d'Amérique latine et des Caraïbes a baissé. Les migrations au départ de ces régions, en particulier du Mexique vers les États-Unis, se concentrent fortement dans la catégorie des personnes peu instruites.

Graphique I.13. **Immigrés diplômés du supérieur dans les pays de l'OCDE par continent et durée de séjour, circa 2000**



Source : Base de données de l'OCDE sur les immigrants et les expatriés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042828644385>

B. Les immigrés et le marché du travail

Cette section décrit la situation des immigrés, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger indépendamment de leur nationalité, sur le marché du travail des pays de l'OCDE en 2004-05. Elle est suivie d'une analyse détaillée sur la situation des jeunes immigrants et des enfants d'immigrés vis-à-vis de l'éducation et de l'emploi.

1. La situation des étrangers et des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE

Au cours de la dernière décennie, les performances des marchés du travail dans l'ensemble de la zone OCDE se sont améliorées : le taux de chômage a régressé tandis que le taux d'emploi et le taux d'activité ont augmenté (voir OCDE, 2006b). L'expansion de l'emploi, de presque 50 millions de personnes sur la période 1994-2004, a légèrement excédé l'accroissement de la population d'âge actif, permettant par là même de porter le taux d'emploi dans l'ensemble de la zone OCDE à un niveau inégalé (65.5 % en 2005).

Plus récemment, la croissance économique de la zone OCDE a fait preuve de résilience dans un environnement caractérisé par des tensions géographiques, d'importants déséquilibres de balance courante et des prix de l'énergie élevés et volatils (OCDE, 2006 op. cit.). En 2005, la croissance du PIB réel a été en moyenne de 2.8 % dans l'ensemble de la zone OCDE, en légère baisse par rapport aux 3.3 % enregistrés en 2004. Parallèlement, l'emploi a continué de croître à un rythme modéré de 1.1 % en 2005. Sur l'ensemble de la zone OCDE, le taux de chômage moyen atteint 6.5 % en 2005, en baisse de 0.2 point par rapport à l'année précédente.

Les immigrés constituent une part importante et croissante de la force de travail...

En 2005, les étrangers et les immigrés représentent une part souvent importante, mais variable, de la force de travail totale des pays de l'OCDE en 2005 (voir tableau I.8). Si, moins de 2 % des actifs sont nés à l'étranger en Corée, au Japon et dans les pays d'Europe centrale, ce pourcentage atteint près de 45 % au Luxembourg, environ 25 % en Suisse et en Australie et 20% au Canada. Aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande, en Autriche et en Allemagne, environ 15 % des actifs sont immigrés. Ce pourcentage avoisine ou dépasse 12 % dans plusieurs autres pays européens de l'OCDE, tels que la Suède, la Belgique et les Pays-Bas mais également en Espagne et en Irlande.

Les effectifs d'actifs nés à l'étranger ont fortement augmenté au cours des cinq dernières années. Leur croissance est supérieure à 20 % dans presque tous les pays de l'OCDE, exception faite de l'Australie (17%), des Pays-Bas (8 %) et de la France où aucune augmentation n'est perceptible dans les statistiques issues de l'enquête emploi. L'accroissement est particulièrement marqué dans les pays d'Europe du Sud, notamment en Italie où les effectifs de travailleurs nés à l'étranger ont été multipliés par huit et en Espagne où ils ont été multipliés par près de cinq entre 2000 et 2005. La hausse est également remarquable en Irlande et en Grèce (respectivement 70 % et 60 %).

... avec des taux d'activité en progression constante

Dans un peu moins de la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles les personnes nées à l'étranger ont un taux de participation qui est équivalent ou supérieur à celui des autochtones (voir graphique I.14 et tableau I.A1.1 de l'annexe). C'est le cas

Tableau I.8. **Travailleurs étrangers ou nés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 2000 et 2005**

Milliers et pourcentages

	Travailleurs nés à l'étranger			Travailleurs étrangers			Source
	2000	2005	% de la population active totale en 2005	2000	2005	% de la population active totale en 2005	
	Milliers			Milliers			
Allemagne	4 412	5 896	14.9	3 430	3 828	9.5	LFS
Australie	2 242	2 615	24.9	HS (1999)/ LFS (2005)
Autriche	474	610	15.5	377	413	10.5	LFS
Belgique	455	562	12.3	366	385	8.5	LFS
Canada ¹	3 151	..	19.9	C
Corée ²	123	198	0.8	WP
Danemark	138	173	6.1	78	89	3.2	LFS
Espagne	565	2 761	13.3	255	2 308	11.1	LFS
États-Unis	18 029	22 422	15.2	10 677	13 283	9.0	LFS
Finlande ³	54	70	2.7	31	37	1.4	LFS
France	3 014	2 992	11.2	1 549	1 379	5.2	LFS
Grèce	263	420	8.8	163	322	6.7	LFS
Hongrie	67	81	1.9	..	32	0.8	LFS
Irlande	136	232	11.8	64	159	8.1	LFS
Italie	240	1 954	8.1	LFS
Japon ⁴	155	180	0.3	WP
Luxembourg	76	90	44.4	77	92	45.2	LFS
Norvège	138	169	7.2	75	95	4.0	LFS
Pays-Bas	895	970	11.6	298	291	3.5	LFS
Portugal	273	407	7.8	101	182	3.5	LFS
République tchèque	..	101	2.0	28	42	0.8	LFS
Royaume-Uni	2 392	2 919	10.1	1 248	1 642	5.7	LFS
Suède	447	617	13.1	205	231	4.9	LFS
Suisse	..	1 031	25.3	807	902	22.2	LFS
OCDE ⁵	12.4	8.6	

Note : Les données calculées à partir des enquêtes sur la population active concernent la population active âgée de 15 à 64 ans à l'exception du Canada et des États-Unis (population active âgée de 15 ans et plus). Les données issues des autres sources concernent l'ensemble de la population active âgée de 15 ans et plus.

1. Les données concernent l'année 2001.


2. Les personnes dont le permis n'est plus en cours de validité sont incluses.

3. Les données concernent l'année 1999.

4. Résidents étrangers disposant d'une autorisation de travail. Non compris les résidents permanents et de longue durée dont l'activité n'est pas restreinte. Les personnes dont le permis n'est plus en cours de validité (parmi lesquelles une majorité est supposée exercer illégalement une activité professionnelle) sont également exclues.

5. Seuls les pays pour lesquels les données sur la population active étrangère et née à l'étranger sont disponibles sont considérés.

Sources : C : Recensement; HS : Enquête auprès des ménages; LFS : Enquête sur la population active; WP : Permis de travail.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048170818820>

notamment dans les « nouveaux » pays d'immigration d'Europe du Sud où les migrations à des fins d'emploi prédominent. Par ailleurs, dans plusieurs pays européens de l'OCDE, notamment en Autriche, en France et en Suisse, l'écart entre les deux groupes ne dépasse pas 3 points de pourcentage.

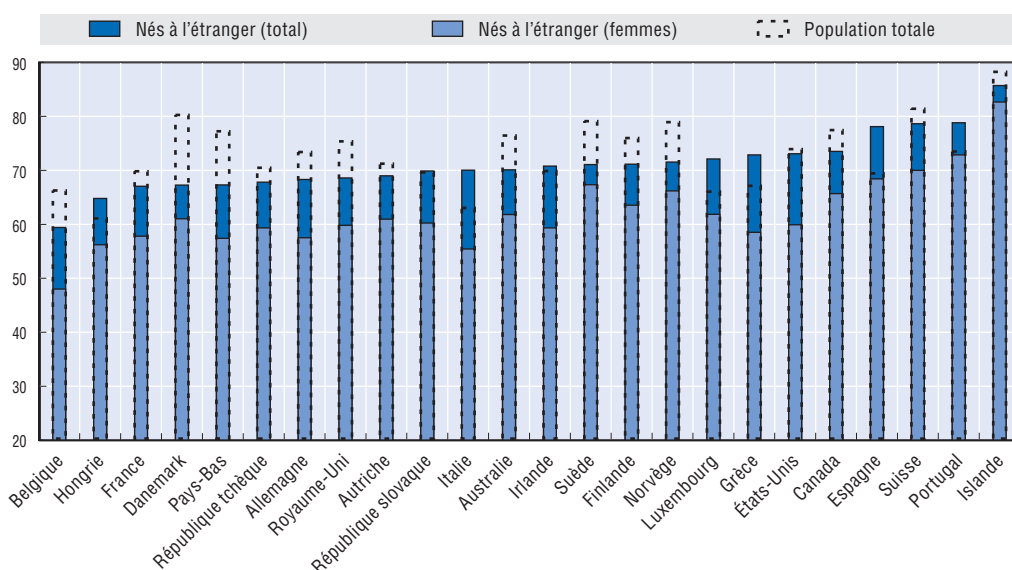
Dans d'autres pays en revanche, à l'instar de l'Australie, du Danemark, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède, le différentiel entre les taux d'activité atteint 8 points de pourcentage et peut aller jusqu'à 13 points. Ces pays sont cependant ceux qui, au sein de l'OCDE, ont les taux d'activité globaux les plus élevés. C'est aussi dans ces pays que les

progrès les plus importants ont été enregistrés récemment. Entre 2000 et 2005, l'écart entre les immigrés et les autochtones en terme de taux de participation s'est ainsi réduit de 7 points de pourcentage au Danemark, 6 points en Finlande et 3 points aux Pays-Bas.


Au cours des cinq ou dix dernières années, les écarts observés entre les autochtones et les immigrés en terme de taux de participation ont eu en fait tendance à se résorber dans la plupart des pays, exception faite de l'Autriche. Cette situation masque toutefois de fortes disparités selon les groupes d'origine et le genre.

Pour les femmes immigrées par exemple, les taux de participation au marché du travail sont systématiquement inférieurs à ceux enregistrés pour leurs homologues masculins et le plus souvent inférieurs à ceux qui prévalent pour les femmes nées dans le pays (voir graphique I.14).

Graphique I.14. **Taux d'activité de la population selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2004-2005**



Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie (2005) : *Labour Force Survey*; Canada (2003-2004) : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

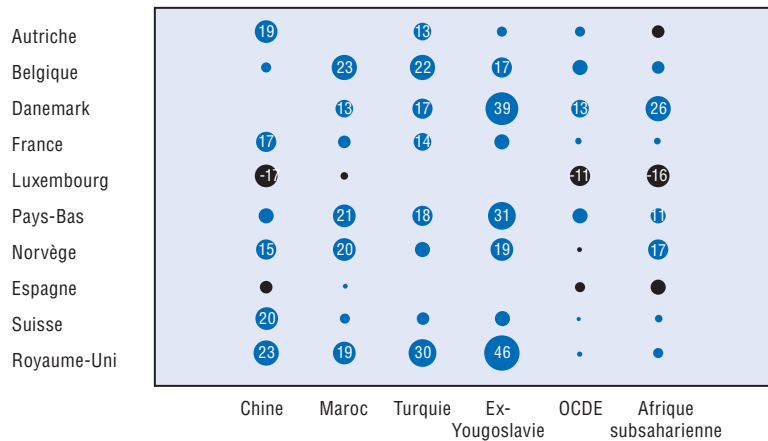
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042845203521>

Des écarts importants sont par ailleurs constatés selon les origines des migrants mais également pour des migrants d'une même origine selon les pays d'accueil (voir graphique I.15). Les personnes originaires de l'ex-Yougoslavie résidant au Royaume-Uni ou au Danemark, par exemple, ont un taux de participation inférieur à celui des autochtones d'au moins 40 points de pourcentage, alors qu'en Autriche, en France, au Luxembourg ou en Suisse cet écart est nettement plus faible.

Les ressortissants d'Afrique subsaharienne fournissent un autre exemple où l'écart avec les autochtones est susceptible de varier fortement, voire de s'inverser, selon les pays d'accueil. En Espagne, au Luxembourg et en Autriche les personnes nées au sud du Sahara ont en effet un taux d'activité plus élevé que celles qui sont nées dans le pays, alors qu'en France, en Suisse ou au Royaume-Uni leurs taux de participation sont relativement proches. À l'inverse, on enregistre des écarts très importants en Norvège et au Danemark


Graphique I.15. Différence de taux d'activité entre les personnes nées dans le pays de résidence et à l'étranger par origine dans quelques pays européens de l'OCDE, 2005

Points de pourcentage



Note : La taille de la bulle reflète la différence entre le taux d'activité des personnes nées dans le pays de résidence et celui des personnes nées à l'étranger. Plus l'écart entre le taux de participation des personnes nées dans le pays de résidence et celui des personnes nées à l'étranger est élevé, plus la taille de la bulle est grande. Les différences supérieures à 10 points de pourcentage sont mentionnées dans les bulles. Les bulles bleues indiquent des différences positives, les noires des écarts négatifs.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042850341236>

(respectivement 17 et 26 points de pourcentage de moins pour le taux de participation des immigrés). De la même manière, c'est en Belgique que l'écart entre les personnes nées en Chine et les autochtones est le plus faible parmi les pays d'accueil, alors que pour les Marocains il est maximum dans ce pays. L'inverse est vrai en Suisse où les immigrés chinois ont un taux de participation relativement faible et les Marocains un taux relativement élevé.

L'ancienneté des vagues migratoires, les relations institutionnelles, historiques, linguistiques et culturelles entre les pays d'accueil et d'origine ou encore les caractéristiques des migrants (catégories d'entrée, niveau d'instruction, composition démographique...) permettent d'expliquer la plupart de ces différences.

L'emploi immigré joue un rôle clé dans la dynamique du marché du travail dans plusieurs pays de l'OCDE notamment en raison des nouvelles entrées de travailleurs étrangers

Entre 1995 et 2005, la plupart des pays de l'OCDE ont connu une forte croissance de l'emploi. Au cours des dix dernières années, la croissance annuelle moyenne de l'emploi a en effet été d'environ 4 % en Irlande et en Espagne, près de 2 % par exemple en Australie ou en Finlande alors qu'elle a été supérieure à 1 % dans la majorité des autres pays membres. Sur la période considérée, les créations nettes d'emplois s'élèvent à près de 7 millions en Espagne, 2,6 millions en Italie et plus de 2 millions en Australie, en France ou au Royaume-Uni. Aux États-Unis, on enregistre plus de 16 millions de créations nettes d'emplois.


Les immigrés ont largement contribué à cette dynamique (voir tableau I.9). Dans 15 des 18 pays pour lesquels des données sont disponibles, la part des immigrés dans les créations nettes d'emploi entre 1995 et 2005 est supérieure à celle qu'ils représentent dans la population active en 2005 et *a fortiori* en 1995, signifiant par là même une dynamique

Tableau I.9. **Évolution de l'emploi selon le lieu de naissance, 1995-2005**

	Emploi (milliers)				Croissance de l'emploi (milliers)		Croissance sur la période (%)	
	Nés à l'étranger		Total		Nés à l'étranger	Emploi total	Nés à l'étranger	Emploi total
	1995	2005	1995	2005				
Allemagne	4 199	4 892	36 208	35 705	693	-502	16.5	-1.4
Australie	1 876	2 483	7 879	9 981	606	2 102	32.3	26.7
Autriche	424	544	3 620	3 726	120	106	28.3	2.9
Belgique	306	466	3 769	4 187	159	418	52.0	11.1
Canada	2 007	2 343	12 636	14 352	336	1 716	16.8	13.6
Danemark	80	156	2 569	2 686	75	118	93.6	4.6
Espagne	227	2 448	11 895	18 760	2 221	6 865	979.3	57.7
États-Unis	12 410	21 276	122 764	138 943	8 866	16 179	71.4	13.2
Finlande	..	57	1 926	2 379	..	453	..	23.5
France	2 336	2 552	21 927	24 205	216	2 278	9.3	10.4
Grèce	148	377	3 693	4 301	229	608	154.2	16.5
Hongrie	..	77	..	3 869
Irlande	64	219	1 229	1 891	154	662	239.8	53.9
Islande	3	9	133	156	6	23	170.5	17.7
Italie	83	1 768	19 644	22 293	1 686	2 649	2 038.4	13.5
Luxembourg	62	85	161	193	23	32	37.3	20.1
Norvège	88	151	2 007	2 240	64	233	72.6	11.6
Pays-Bas	499	864	6 727	7 953	366	1 227	73.3	18.2
Pologne	..	49	..	13 683
Portugal	162	370	4 210	4 806	208	596	128.2	14.2
République slovaque	..	17	..	2 189
République tchèque	..	88	..	4 698
Royaume-Uni	1 783	2 706	25 489	27 495	923	2 005	51.8	7.9
Suède	230	525	4 064	4 280	296	216	128.7	5.3
Suisse	..	942	..	3 883

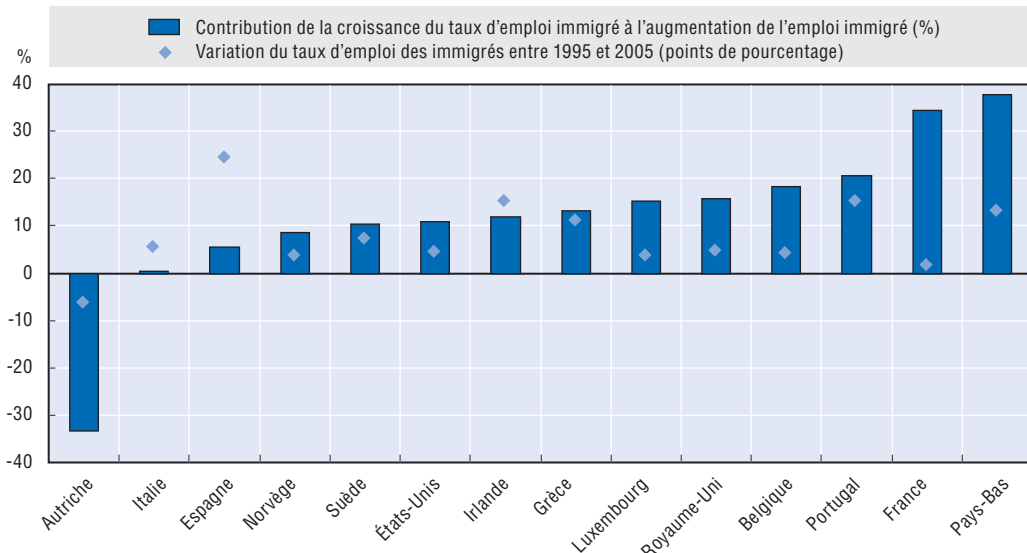
Notes : Moyenne 1994-1995 et 2003 pour le Canada; 1994 pour l'Australie; 1992 pour l'Allemagne.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie : *Labour Force Survey*; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March supplement*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048262301783>


beaucoup plus forte de l'emploi immigré que du marché du travail dans son ensemble. Aux États-Unis par exemple, plus de la moitié des créations nettes d'emploi enregistrées au cours de la dernière décennie sont occupées par des personnes nées à l'étranger, soit 3.5 fois plus que ce qu'elles représentent dans la population active totale en 2005. En Autriche, au Danemark, au Royaume-Uni, en Suède et dans les pays d'Europe du Sud, le phénomène est plus marqué encore. En Allemagne, l'augmentation de l'emploi immigré a accompagné une baisse équivalente de l'emploi total entre 1992 et 2005.

L'évolution de l'emploi immigré s'explique pour partie par l'augmentation du taux d'emploi des immigrés mais ce sont sans conteste les nouvelles entrées de travailleurs étrangers qui ont joué le plus grand rôle sur la période considérée (voir graphique I.16). Exception faite de la France et des Pays-Bas, l'amélioration des conditions d'insertion des immigrés sur le marché du travail explique moins de 20 % de l'augmentation totale de l'emploi immigré entre 1995 et 2005 et ce en dépit de progrès parfois remarquables en terme de taux d'emploi : +24 points de pourcentage en Espagne, +15 points en Irlande et au Portugal, +13 points aux Pays-Bas et +11 points en Grèce. Au Royaume-Uni, par exemple, le taux d'emploi des immigrés a gagné près de 5 points de pourcentage en 10 ans, mais cela

Graphique I.16. **Décomposition de la variation de l'emploi de la population née à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005**

Note : Par exemple, au Royaume-Uni, le taux d'emploi des immigrés a augmenté de 5 points de pourcentage. Cette hausse a contribué de 15 % à l'augmentation totale de l'emploi immigré sur cette période.

Sources : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey March Supplement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042854176472>

n'explique qu'environ 150 000 créations nettes d'emploi pour les immigrés sur plus de 900 000 enregistrées.

Les vagues d'immigration récentes sont par ailleurs caractérisées par un accroissement des niveaux de qualification. Les immigrés employés en 2005 qui sont entrés au cours des 10 dernières années sont en effet sensiblement plus nombreux à posséder un diplôme du supérieur que ceux qui étaient entrés une décennie plus tôt (voir tableau I.10). En Belgique, en Suède ou au Danemark plus de 40 % des immigrés employés et installés depuis moins de 10 ans sont diplômés du supérieur en 2005. C'est toutefois en Autriche que l'augmentation des niveaux de qualification des nouveaux immigrants a été la plus marquée. Cette tendance s'est d'ailleurs accompagnée d'une très forte baisse des migrations non qualifiées, tant en niveau qu'en pourcentage. La tendance observée dans les pays d'Europe du Sud est quelque peu différente dans la mesure où en dépit d'une très forte augmentation des entrées de travailleurs qualifiés, on constate une baisse de leur part dans le total des entrées.

La structure de qualification des immigrés récemment arrivés doit toutefois être aussi comparée à celle des jeunes entrant sur le marché du travail à la fin de leur scolarité. De ce point de vue, en dépit de l'augmentation des qualifications des nouveaux immigrés, il apparaît que leur niveau d'instruction reste généralement inférieur à celui des jeunes nés dans le pays qui entrent sur le marché du travail. L'écart particulièrement important dans les pays d'Europe du Sud notamment.

En outre, si le fait de disposer d'un diplôme du supérieur favorise l'intégration des immigrés sur le marché du travail il apparaît que n'est pas une condition suffisante pour garantir des conditions d'insertion équivalentes à celles qui prévalent pour les

Tableau I.10. **Niveau d'instruction de la population occupant un emploi selon le lieu de naissance**

Milliers et pourcentages

		Employés nés à l'étranger						Employés nés dans le pays de résidence		
		1995, présents dans le pays depuis 10 ans ou moins			2005, présents dans le pays depuis 10 ans ou moins			2005, ayant achevé leurs études depuis 10 ans ou moins		
		Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur
Autriche	Milliers	76.2	93.8	25.9	31.0	78.4	35.5	134.3	553.3	228.9
	%	39	48	13	21	54	24	15	60	25
Belgique	Milliers	14.2	11.2	21.0	41.1	33.0	69.7	88.8	374.8	472.2
	%	31	24	45	29	23	48	9	40	50
Danemark	Milliers	5.1	9.3	9.0	16.7	21.3	25.8	194.7	407.1	362.7
	%	22	40	38	26	33	40	20	42	38
Espagne	Milliers	20.3	9.1	19.3	709.4	635.6	381.7	1 132.1	981.1	2 318.4
	%	42	19	40	41	37	22	26	22	52
France	Milliers	57.7	43.2	46.9	152.8	97.0	136.0	975.3	2 216.9	2 566.8
	%	39	29	32	40	25	35	17	38	45
Grèce	Milliers	36.4	31.1	15.5	99.5	80.7	24.5	66.6	440.2	309.3
	%	44	38	19	49	39	12	8	54	38
Irlande	Milliers	3.4	4.0	9.6	16.5	43.2	55.6	11.1	53.6	77.0
	%	20	24	56	14	37	48	8	38	54
Italie	Milliers	32.6	14.8	14.6	385.9	386.8	94.1	536.4	2 196.9	1 238.2
	%	53	24	24	45	45	11	14	55	31
Luxembourg	Milliers	11.4	3.6	4.9	7.1	9.2	18.1	3.9	14.4	11.2
	%	57	18	25	21	27	53	13	49	38
Pays-Bas	Milliers	37.1	66.7	37.6	38.4	76.5	48.7	605.5	1 080.4	933.7
	%	26	47	27	23	47	30	23	41	36
Portugal	Milliers	17.4	8.3	5.1	70.2	34.9	21.6	423.2	276.6	325.1
	%	56	27	16	55	28	17	41	27	32
Suède	Milliers	18.0	31.4	30.6	16.5	43.1	44.3	109.6	481.9	465.7
	%	23	39	38	16	41	43	10	46	44

Sources : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048276836530>

autochtones dans la mesure où on constate que l'écart en terme de taux d'emploi entre autochtones et immigrés persiste, voire s'accroît, dans presque tous les pays de l'OCDE avec le niveau d'instruction (voir chapitre II).

L'égalité des taux d'emploi constitue un objectif pour partie accessible sous réserve d'égalité des chances

La situation des immigrés au regard de l'emploi est le résultat d'une combinaison complexe de facteurs, lesquels ont trait notamment aux dotations en capital humain et social spécifiques au pays d'accueil. Au-delà de l'étude des déterminants, la question se pose de savoir, compte tenu de la dynamique intrinsèque au marché du travail de chaque pays d'accueil, dans quelle mesure des politiques visant à favoriser un accès plus équitable à l'emploi peuvent affecter les écarts enregistrés en terme de taux d'emploi.

En d'autres termes, compte tenu des différentiels observés, en supposant qu'à partir de maintenant, à niveau de compétence donné, toutes les personnes, quel que soit leur lieu de naissance, aient la même probabilité de perdre et de trouver un emploi, au bout de

combien de temps le différentiel entre le taux d'emploi des immigrés et des autochtones serait-il résorbé?

Logiquement, la réponse à cette question dépend à la fois du différentiel initial entre les taux d'emploi et de la part des emplois qui sont renouvelés chaque année, c'est-à-dire du taux de rotation de l'emploi. Celui-ci est fonction de la structure du marché du travail et notamment de la part des emplois permanents et temporaires et de leur taux de renouvellement respectifs. À partir des données de l'enquête emploi (LFS) pour les pays européens de l'OCDE, on peut estimer des taux de rotation par type d'emploi¹⁷.

On suppose alors qu'il n'y a pas de création nette d'emploi, que la structure du marché du travail est inchangée (la part des emplois permanents est constante) et que chacun des groupes, immigrés ou autochtones, ont la même probabilité de perdre et de trouver un emploi, pour calculer le taux d'emploi de chaque groupe à chaque itération (voir encadré I.4).

Encadré I.4. Évolution du taux d'emploi des immigrés et des nationaux en supposant une probabilité égale de perdre ou de trouver un emploi

- Soit i en référence à la population considérée, $i \in \{\text{immigré, autochtone}\}$, j en référence au type d'emploi, $j \in \{\text{temporaire, permanent}\}$, Soit h en référence au niveau d'instruction $h \in \{\text{primaire, secondaire, tertiaire}\}$.
- Soit $E_t^{i,j,h}$ le nombre d'emplois de groupe j occupés par les personnes issues du groupe i et de niveau d'éducation h à la date t .
- Soit $P^{i,h}$ la population d'âge actif de groupe i et de niveau d'éducation h , supposée constante et $P = \sum_h P^h = \sum_h P^{\text{immigré},h} + P^{\text{autochtone},h}$ la population totale d'âge actif.
- Soit $e_t^{i,h}$ les taux d'emploi des personnes issues du groupe i et de niveau d'éducation h à la date t .
- Soit α^j le taux de renouvellement des emplois de groupe j , supposé constant et $NE^{j,h} = \alpha^j \cdot E^{j,h}$ le nombre d'emploi de type j pour les personnes de niveau d'éducation h réalloués chaque année.

On suppose que les emplois sont réalloués en fonction de la part de chaque groupe dans la population totale d'âge actif.

On suppose par ailleurs qu'il n'y a pas de création nette d'emploi et que la structure des emplois selon chaque type est stable : le nombre total d'emploi de chaque type $E^{j,h}$ et le taux d'emploi moyen e^h sont donc constants.

$$E_{t+1}^{i,j,h} = (1 - \alpha^j) \cdot E_t^{i,j,h} + NE^{j,h} \cdot \frac{P^{i,h}}{P^h} = (1 - \alpha^j) \cdot E_t^{i,j,h} + \alpha^j \cdot E^{j,h} \cdot \frac{P^{i,h}}{P^h} \quad [\text{eq.1}]$$

$E_t^{i,j,h}$ est donc une suite de groupe $x_{n+1} = a \cdot x_n + b$ avec $a \neq 1$,

$$\text{d'où } E_t^{i,j,h} = (1 - \alpha^j)^t \cdot \left(E_0^{i,j,h} - E^{j,h} \cdot \frac{P^{i,h}}{P^h} \right) + E^{j,h} \cdot \frac{P^{i,h}}{P^h} \quad [\text{eq.2}]$$

On en déduit alors que

$$e_t^{i,h} = \frac{E_t^{i,h}}{P^{i,h}} = \sum_j (1 - \alpha^j)^t \cdot \left(\frac{E_0^{i,j,h}}{P^{i,h}} - \frac{E^{j,h}}{P^h} \right) + \frac{E^h}{P^h} = \sum_j (1 - \alpha^j)^t \cdot \left(e_0^{i,j,h} - \frac{E^{j,h}}{E^h} \cdot e^h \right) + e^h \quad [\text{eq.3}]$$

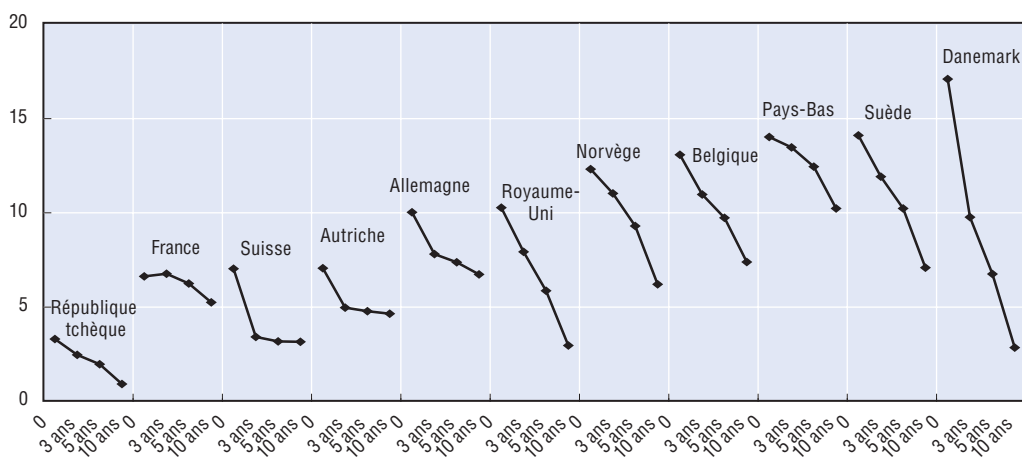
$$e_t^i = \frac{\sum_h E_t^{i,h}}{P^i} = \sum_h \frac{E_t^{i,h}}{P^{i,h}} \cdot \frac{P^{i,h}}{P^i} = \sum_h e_t^{i,h} \cdot \frac{P^{i,h}}{P^i} \quad [\text{eq.4}]$$

Sous les hypothèses précédentes, on estime alors l'évolution de l'écart des taux d'emploi entre immigrés et autochtones. Par définition, seule la partie de l'écart qui est imputable aux différences de taux d'emploi à niveau d'éducation donné (et donc pas celle qui a trait aux différences de structure de niveau de qualification) est susceptible d'être résorbée. Selon les pays, c'est une fraction plus ou moins importante de l'écart total qui est donc affectée. Celle-ci se situe entre environ 60 % en Autriche et 95 % aux Pays-Bas. Elle atteint par exemple 65 % en Allemagne, 80 % en France, 85 % en Belgique ou plus de 90 % au Royaume-Uni ou en Suède. C'est donc une part prépondérante des écarts de taux d'emploi qui est ici visée.


Les résultats présentés dans le graphique I.17 montrent que, sous les hypothèses précédentes, l'écart initialement observé entre le taux d'emploi des immigrés et des autochtones, à structure d'éducation donnée, pourrait généralement être réduit de plus d'un tiers en 3 ans et de plus de 50 % en 10 ans, comme mentionné précédemment. La rapidité de la convergence dépend de la structure du marché du travail (taux de rotation des emplois et part des emplois temporaires et permanents) et de la part du différentiel de taux d'emploi expliqué par les différences de structure d'éducation. Les pays ayant les taux de rotation les plus élevés montrent un potentiel de convergence rapide à l'instar du Royaume-Uni et du Danemark. À l'inverse, les pays où la part de l'emploi permanent est importante et le taux de rotation plus faible, tels que la France ou les Pays-Bas, font état d'une convergence limitée même après 10 ans.

L'exercice de simulation présenté ici montre que quand le taux de rotation de l'emploi est élevé, le simple fait de supposer que les immigrés et les autochtones ont une probabilité égale de perdre ou de trouver un emploi, conduit à une convergence relativement rapide de leurs taux d'emploi. Ces résultats sont présentés à titre indicatif et ne sont pas des prévisions. Ils doivent être interprétés avec une certaine prudence. Le faible taux de rotation des emplois permanents observés dans quelques pays, par exemple, pourrait être la conséquence de cas fréquents de promotion de travailleurs temporaires à des postes permanents; ces cas ne seraient pas visibles dans les statistiques d'embauches à des

Graphique I.17. Évolution de l'écart des taux d'emploi entre les immigrés et les autochtones en supposant une probabilité égale de perdre et de trouver un emploi pour les deux groupes, quelques pays européens de l'OCDE, 2005



Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042854482787>

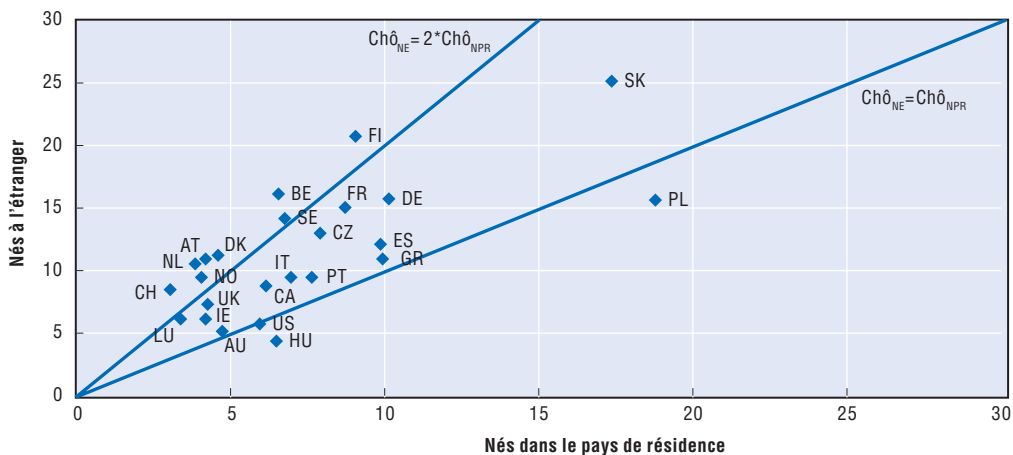
emplois permanents. Par ailleurs, l'hypothèse que les embauches sont distribuées selon la proportion d'immigrés et de non-immigrés parmi les chômeurs plutôt que dans la population en âge de travailler (comme on le suppose ci-dessus) montrerait une convergence plus rapide des taux d'emploi. Par contre, si les embauches dépendent de l'expérience professionnelle antérieure et que celle-ci est la source d'un accroissement du capital humain, alors un traitement égal des demandes d'emploi selon la productivité des candidats pourrait entraîner moins d'embauches de travailleurs immigrés.

Les immigrés restent généralement surreprésentés parmi les chômeurs, notamment de longue durée

À l'instar de ce qui a été constaté pour l'emploi, dans la plupart des pays membres l'écart en terme de taux de chômage entre les autochtones et les immigrés a eu tendance à se résorber au cours des dix dernières années. Pour autant, des différences importantes persistent (voir graphique I.18). En 2004-05, exception faite de la Pologne, de la Hongrie et des États-Unis, dans tous les pays de l'OCDE, le taux de chômage des immigrés est supérieur à celui observé pour les autochtones. Dans les pays nordiques, en Autriche, en Belgique et en Suisse les immigrés sont au moins deux fois plus représentés parmi les effectifs de chômeurs qu'ils ne le sont dans la population active (autrement dit, leur taux de chômage est au moins le double de celui des autochtones). La surexposition des personnes nées à l'étranger au chômage est également perceptible en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni. En revanche, dans les principaux pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis) et dans les pays d'immigration récente (Italie, Espagne, Grèce), le taux de chômage varie peu en fonction du lieu de naissance.


En comparaison des années précédentes, la situation s'est sensiblement améliorée au Danemark, en Espagne et en Irlande où le taux de chômage des immigrés a baissé de plus de 10 points de pourcentage en dix ans (voir tableau I.A1.1 de l'annexe). Cette évolution favorable constitue la règle même si au cours des cinq dernières années les progrès

Graphique I.18. **Taux de chômage selon le lieu de naissance, 2004-2005**



Note : $Chô_{NE,NPR}$ = Taux de chômage des personnes nées à l'étranger (NE) et nées dans le pays de résidence (NPR).

Sources : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie 2005 : *Labour Force Survey*; Canada 2003 : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

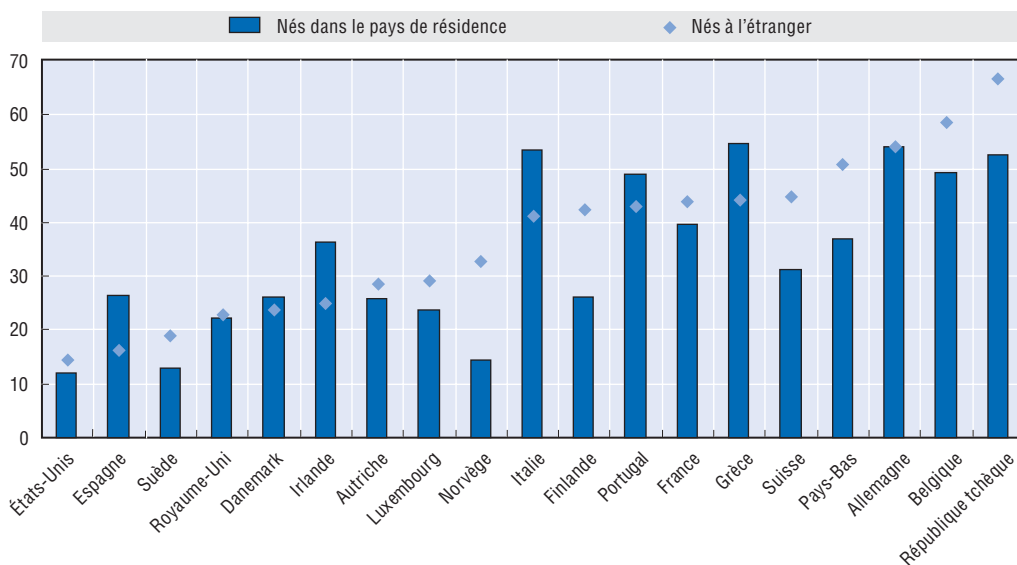
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043057725170>

enregistrés ont été pour partie remis en cause dans plusieurs pays. C'est le cas, par exemple, en Autriche, en Norvège, en Belgique ou en Suède. Dans les deux premiers pays ce renversement de tendance est observé tant en niveau qu'en termes relatifs par rapport aux autochtones.


Généralement, la situation des étrangers en terme de chômage est relativement moins favorable que celle qui prévaut pour les personnes nées à l'étranger (voir tableau I.A1.2 de l'annexe). Ce constat est particulièrement marqué dans les pays nordiques, en Italie ainsi qu'au Portugal et en France. Dans ces deux derniers pays, une part du résultat observé pour les immigrés est influencée par le fait que les rapatriés forment un groupe important qui a plutôt de bons résultats sur le marché du travail. Plus généralement, l'écart entre les étrangers et les nés à l'étranger peut s'expliquer pour partie par le fait que l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil traduit une intégration *de facto* et que dans quelques pays certaines catégories d'emploi ne sont pas accessibles à certaines catégories d'étrangers (par exemple les emplois de la fonction publique pour les ressortissants des états tiers dans la plupart des pays européens de l'OCDE).

Dans environ la moitié des pays pour lesquels des données sont disponibles, les immigrés sont relativement plus exposés au chômage de longue durée que les autochtones (voir graphique I.19). En Finlande, en République tchèque, aux Pays-Bas, en Norvège et en Suisse, l'écart dépasse 10 points de pourcentage. Il est également important en Belgique où plus de 17 % des immigrés sont à la recherche d'un emploi et de 60 % d'entre eux depuis plus d'un an. En revanche, dans d'autres pays tels que l'Allemagne ou le Danemark, la surexposition des immigrés au chômage ne va pas de pair avec une surreprésentation dans le chômage de longue durée.

Graphique I.19. **Part du chômage de longue durée (1 an ou plus) dans le chômage total selon le lieu de naissance, 2005**



Sources : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey March Supplement.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043078051138>

L'emploi immigré se concentre dans le secteur des services...

Le tableau I.11 présente la répartition sectorielle de l'emploi immigré en 2004-05 dans les pays de l'OCDE. Les immigrés ont tendance à être surreprésentés dans les secteurs de la construction, de l'hôtellerie et la restauration ainsi que dans le secteur de la « santé et des services sociaux ». Dans ces secteurs, la part des immigrés dans l'emploi est généralement supérieure à leur part dans la population active.

La répartition sectorielle reste toutefois très variable selon les pays. On remarque en particulier qu'environ 6 % des immigrés travaillent dans l'agriculture en Espagne, 29 % dans le secteur des « mines et industries manufacturières » en Allemagne, 29 % dans celui de la « construction » en Grèce, 15 % dans le « commerce de gros et détail » en Suisse, 13 % dans « l'hôtellerie et restauration » en Irlande, 15 % dans « l'éducation » aux États-Unis, 24 % dans « la santé et les services sociaux » en Norvège et 33 % dans les « autres services » au Canada.

Tableau I.11. **Emploi des personnes nées à l'étranger, par secteur d'activité, moyenne 2004-2005**

Pourcentage de l'emploi total des personnes nées à l'étranger

	Agriculture et pêche	Mines et industries manufacturières	Construction	Commerce de gros et de détail	Hôtels et restaurants	Éducation	Santé et services sociaux	Services aux ménages	Adm. publique et OET	Autres services
Allemagne	1.3	29.3	6.3	14.0	7.0	4.4	10.2	0.7	3.8	23.1
Autriche	1.2	20.8	9.1	14.6	12.7	4.2	8.8	0.4	3.7	24.7
Belgique	1.2	17.2	6.8	13.5	7.9	6.6	10.5	0.6	11.5	24.3
Canada (2003)	1.2	19.8	6.0	14.1	7.8	5.5	9.6	..	3.6	32.5
Danemark	1.8	19.3	5.2	10.0	6.2	8.8	20.8	–	3.1	24.9
Espagne	5.6	13.0	18.2	10.7	13.8	3.2	3.0	13.6	1.5	17.4
États-Unis	2.5	13.6	11.5	13.7	11.4	15.0	2.4	29.8
Finlande	–	20.4	–	14.8	7.4	6.2	12.9	–	–	29.2
France	2.2	14.7	10.9	11.8	5.8	6.1	9.9	5.8	6.5	26.5
Grèce	6.7	15.3	28.5	11.3	9.7	1.9	2.3	13.2	1.4	9.6
Hongrie	3.0	21.4	8.9	18.0	5.2	8.5	8.8	–	4.3	21.9
Irlande	2.5	16.2	11.0	12.0	12.5	6.2	11.4	–	2.7	24.7
Italie	3.2	24.5	12.4	12.0	8.7	3.1	5.0	9.4	2.6	19.3
Japon	0.6	54.4	1.1	8.1	8.0	8.4	19.4
Luxembourg	1.0	10.0	14.8	10.7	6.4	2.4	7.2	4.0	12.8	30.7
Norvège	–	12.3	4.4	11.6	8.6	8.9	24.2	–	3.7	25.1
Pays-Bas	1.5	17.1	4.2	12.5	6.9	5.7	15.6	–	7.3	29.2
Pologne	18.2	13.0	–	15.2	–	17.9	–	–	–	19.5
Portugal	1.9	14.3	14.7	14.4	6.7	9.0	7.7	5.1	6.7	19.4
République slovaque	–	26.2	–	13.0	–	8.8	7.5	–	–	21.8
République tchèque	3.2	29.2	10.5	16.4	4.9	4.9	6.9	–	4.1	19.7
Royaume-Uni	0.4	11.4	4.7	13.3	8.6	8.4	15.2	0.9	5.4	31.7
Suède	0.7	17.2	2.8	11.5	7.0	11.1	18.6	–	3.8	27.5
Suisse	1.2	19.1	8.6	14.9	7.5	6.3	13.3	1.3	3.5	24.4

Note : Les chiffres en gras indiquent les secteurs où les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées (i.e. la part de l'emploi des personnes nées à l'étranger dans ce secteur est supérieure à la part de l'emploi des nés à l'étranger dans l'emploi total). Le signe « – » indique que l'estimation n'est pas significative. OET signifie organisations extraterritoriales. Pour le Japon, les secteurs « Santé et services sociaux », « Services aux ménages » et « Adm. publique et OET » sont inclus dans « Autres services ». Pour les États-Unis, le secteur « Santé et services sociaux » est inclus dans « Éducation » et le secteur « Services aux ménages » est inclus dans « Autres services ».

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Japon : Enquête sur la population active; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

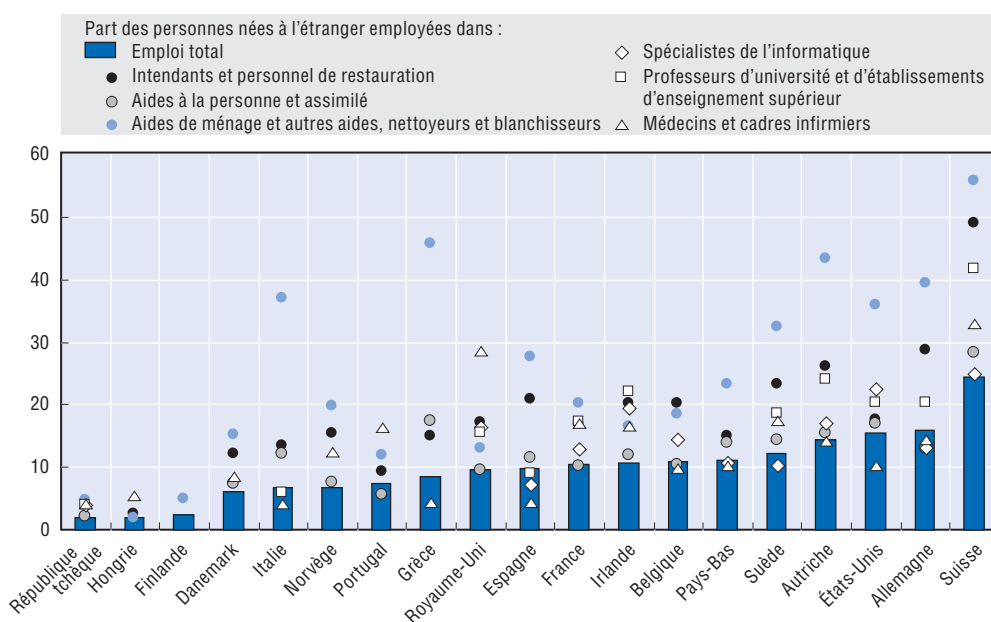
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048318014558>

... et dans des emplois peu ou très qualifiés

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les activités tertiaires concentrent aujourd'hui une part prépondérante de l'emploi en général et de l'emploi immigré en particulier. C'est le cas aux deux extrémités des niveaux de qualification. Le graphique I.20 présente quelques unes des professions qualifiées et non qualifiées où la concentration des immigrés est susceptible d'être importante. C'est le cas, par exemple, pour les professionnels des nouvelles technologies de l'information et des communications, des professionnels de la santé, ou des enseignants du supérieur mais également pour les emplois de serveurs, de garde à domicile et de nettoyage.


Graphique I.20. **Part des employés nés à l'étranger au sein de certaines professions dans le secteur des services, 2004-2005**

Pourcentages



Note : Dans la Classification internationale type des professions (CITP-88), les spécialistes de l'informatique sont dans la catégorie CITP213; les professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur dans CITP231; les médecins et cadres infirmiers dans CITP222 et 223; les intendants et le personnel des services de restauration dans CITP512; les aides à la personnes et assimilé dans CITP513; et les aides de ménage et autres aides, nettoyeurs et blanchisseurs dans CITP913.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043100243426>

Dans la plupart des cas, les personnes nées à l'étranger sont surreprésentées dans ces professions. Ce constat est particulièrement marqué dans le nettoyage où plus de 50 % de l'emploi est assuré par des immigrés en Suisse, et plus de 30 % en Autriche, en Allemagne, en Suède, en Italie, en Grèce et aux États-Unis. La part des immigrés parmi les serveurs et les cuisiniers représente le double de leur part dans l'emploi total en Espagne, en Suisse en Norvège et au Danemark. En revanche, la surreprésentation est moins marquée en ce qui concerne les emplois de garde à domicile pour les enfants et les personnes âgées à

l'exception toutefois de la Grèce et de l'Italie. Ce constat pourrait cependant être rapidement remis en cause compte tenu de l'ampleur des besoins de main-d'œuvre dans ce domaine.

Les résultats qui concernent les professionnels les plus qualifiés font état d'une plus grande variabilité selon les pays d'accueil. Pour autant, on constate de manière relativement surprenante une concentration plus modérée que dans le cas des emplois moins qualifiés. Les enseignants en Suisse et en Irlande, les médecins et les infirmières au Royaume-Uni (voir chapitre III) et dans une moindre mesure les informaticiens aux États-Unis font toutefois exception.

Si les besoins ont été importants ces dernières années sur les emplois de service les plus qualifiés, une partie de ceux-ci ont été comblés par la main-d'œuvre autochtone, réduisant ainsi d'autant l'effet de surreprésentation. Ce processus ne s'est-il pas produit dans les mêmes conditions pour les emplois les moins qualifiés et notamment en raison d'un déficit d'attractivité lié aux conditions de travail, ainsi qu'à l'accroissement du niveau de qualification des jeunes entrant sur le marché du travail. Même si les politiques migratoires à des fins d'emploi restent pour partie ciblées sur les profils les plus qualifiés, les besoins du marché du travail des pays de l'OCDE conserveront probablement ce dualisme, notamment dans un contexte de vieillissement de la force de travail et de la population.

L'emploi non salarié immigré se développe


Dans presque tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, l'emploi non salarié des immigrés a progressé au cours des cinq dernières années, tant en effectifs qu'en pourcentage de l'emploi non salarié total (voir tableau I.12). Dans certains pays,

Tableau I.12. **Part des personnes nées à l'étranger dans l'emploi non salarié de quelques pays de l'OCDE, 2000 et 2005**

Pourcentages

	Part des personnes nées à l'étranger dans l'emploi non salarié total		Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total des nés à l'étranger	
	2000	2005	2000	2005
Allemagne	9.7	12.8	8.6	10.1
Australie	..	26.7	..	12.7
Autriche	6.7	9.3	7.3	7.5
Belgique	10.2	12.7	17.0	15.1
Danemark	4.8	6.3	9.1	8.5
Espagne	3.0	8.1	18.9	10.3
États-Unis	..	14.1	..	9.6
France	11.1	12.7	11.4	11.6
Grèce	2.0	3.7	13.7	12.6
Irlande	7.7	8.1	17.4	11.0
Luxembourg	33.5	38.9	7.5	6.9
Norvège	6.0	7.4	7.6	7.6
Pays-Bas	10.3	10.3	10.4	10.8
Portugal	3.6	5.4	14.9	14.2
République tchèque	..	3.0	..	24.4
Royaume-Uni	10.7	11.6	15.2	14.4
Suède	11.4	14.4	12.0	11.3
Suisse	..	18.2	..	10.1

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Survey of Education and Work*, 2004.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048331050863>

l'évolution est identifiable, tant en niveau qu'en pourcentage, par exemple en Allemagne. Les personnes nées à l'étranger représentent en 2005 environ 12 % de l'emploi non salarié au Royaume-Uni, 13 % en Belgique, en France et en Allemagne et plus de 14 % en Suède, des proportions qui sont généralement supérieures à la part des immigrés dans la force de travail.

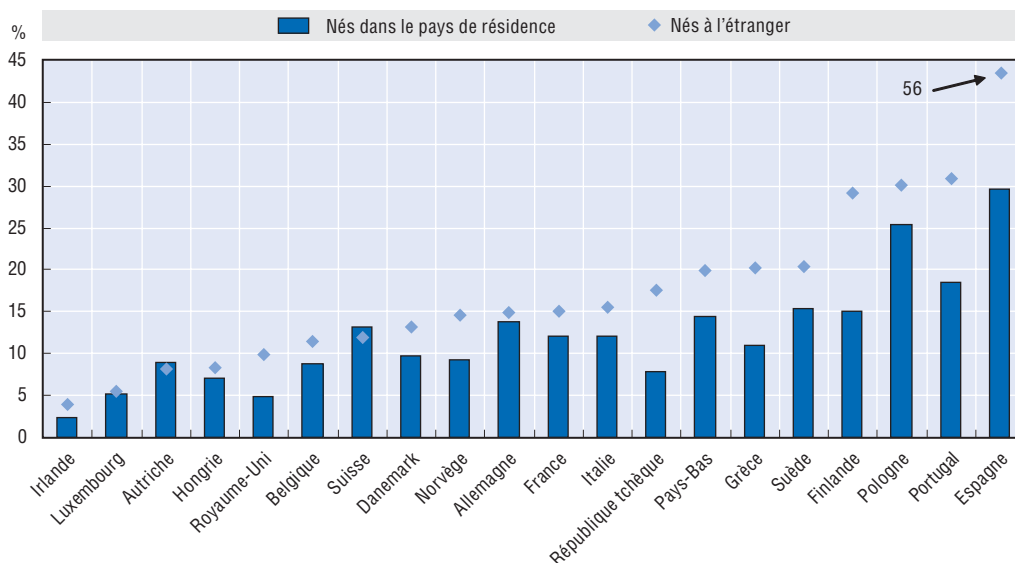
Ce constat pourrait refléter un meilleur ancrage dans la société d'accueil, mais à l'inverse pourrait aussi illustrer le fait que, face à des difficultés croissantes d'insertion sur le marché du travail (insuffisance du capital social, difficultés dans la maîtrise de la langue, problème de reconnaissance des diplômes ...), certaines catégories de travailleurs immigrés utilisent l'emploi non salarié comme une position de repli.

Les conditions d'emploi des immigrés restent souvent moins favorables que pour les autochtones


Le graphique I.21a montre que dans presque tous les pays considérés, exception faite de l'Autriche et de la Suisse, la probabilité d'exercer un emploi temporaire est sensiblement plus forte pour les immigrés que pour les autochtones. La proportion d'emplois temporaires parmi les immigrés atteint près de 56 % en Espagne et près de 30 % au Portugal, soit respectivement 25 et 12 points de pourcentage de plus que pour les autochtones. Dans certains cas, il semble dénoter une précarisation de l'emploi, laquelle frappe disproportionnellement les immigrés. Les résultats en terme de prévalence de l'emploi à temps partiel (voir graphique I.21b), d'ailleurs plus difficile à interpréter, ne montrent pas quant à eux un déséquilibre particulier selon le lieu de naissance.

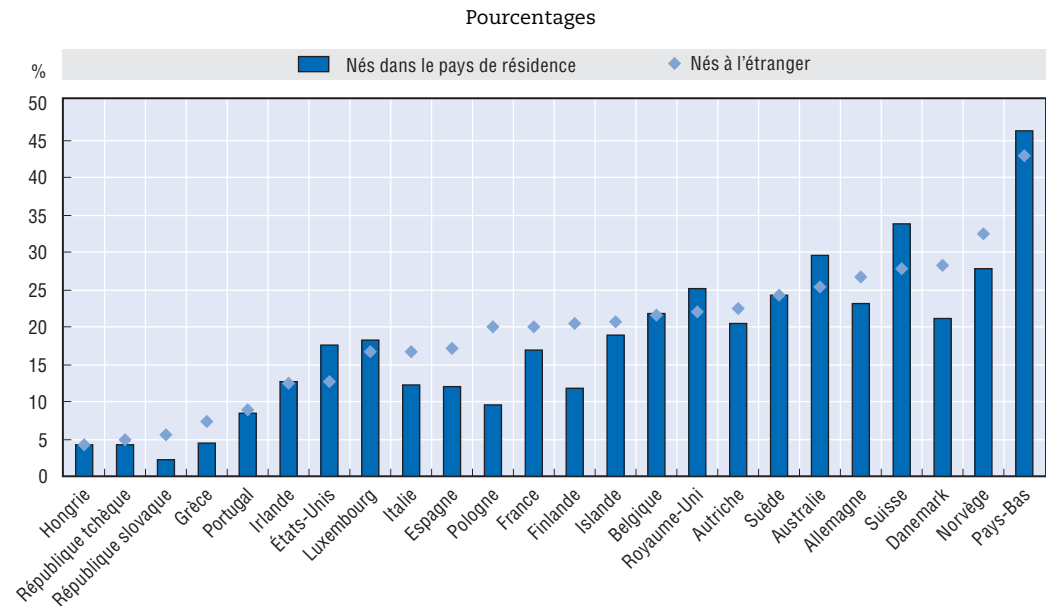
Graphique I.21a. **Part de l'emploi temporaire dans l'emploi total selon le lieu de naissance, 2005**

Pourcentages



Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043107328360>

Graphique I.21b. **Part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total selon le lieu de naissance, 2005**

Sources : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (données fournies par Eurostat); Australie 2004 : Survey of Education and Work; États-Unis : Current Population Survey March Supplement.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043118828774>

2. L'intégration des enfants d'immigrés

L'intégration des enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil suscite de plus en plus d'intérêt, et les problèmes que ceux-ci rencontrent à cet égard ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des jeunes immigrés

Lorsque l'on analyse la question de l'intégration des enfants d'immigrés, il faut faire une distinction entre les jeunes immigrés (qui sont nés à l'étranger et ont émigré, souvent avec leurs parents) et les enfants nés dans le pays d'accueil de parents nés à l'étranger. Les seconds ont été entièrement élevés et scolarisés dans le pays d'accueil, ce qui n'est pas nécessairement le cas des jeunes immigrés. Ceux-ci peuvent en effet être arrivés dans ce pays au début de l'âge adulte et avoir fait leurs études à l'étranger, du moins en partie. Les différences que peuvent présenter le système éducatif et les programmes scolaires de leur pays d'origine par rapport à ceux du pays d'accueil peuvent avoir une incidence sur les résultats au regard de l'éducation et du marché du travail qu'ils obtiendront dans ce dernier pays s'ils ont déjà fait des études dans leur pays d'origine. De même, d'autres difficultés découlant du processus de migration lui-même, comme une connaissance insuffisante de la langue du pays d'accueil ou le fait d'avoir acquis leur expérience professionnelle à l'étranger, peuvent influencer sur les chances qu'auront ces jeunes de trouver un emploi ou d'en obtenir un qui corresponde à leurs qualifications et à leur expérience.

Ces facteurs devraient normalement avoir moins d'importance dans le cas des immigrés arrivés à un très jeune âge qui, de fait, peuvent à bien des égards être assimilés à des autochtones dont les parents sont nés à l'étranger. Mais l'âge d'arrivée dans le pays d'accueil au-delà duquel la comparaison ne tient plus n'est pas bien arrêté et le fait d'être

scolarisé en bas âge dans le pays d'accueil peut sensiblement influencer sur les résultats ultérieurs. Pour bon nombre de jeunes immigrés, les données ne permettent pas de déterminer précisément quelle part de la scolarité a été effectuée dans le pays d'origine, ce qui rend difficiles les comparaisons avec les autochtones. Cette ambiguïté n'existe pas dans le cas des enfants nés dans le pays d'accueil de parents allochtones. Cette catégorie devrait pour le moins obtenir des résultats analogues à ceux des enfants d'autochtones appartenant à un milieu socioéconomique comparable.

Il n'existe pas de terme reconnu au niveau international pour désigner les personnes nées dans le pays de résidence dont les deux parents sont nés à l'étranger. Au Danemark et en Norvège, par exemple, on les appelle généralement les « descendants », mais il est rare que ce terme soit utilisé ailleurs. Par souci de concision et de commodité, on emploiera dans la suite du texte l'expression « immigrés de la deuxième génération », comme dans la plupart des documents publiés sur le sujet. Toutefois, ce choix n'est pas idéal car il laisse bel et bien supposer que les intéressés ont « hérité » des caractéristiques des immigrés, ce qui peut être vrai dans une certaine mesure mais occulte le fait qu'à d'autres égards, notamment la langue, l'éducation et même les conceptions culturelles, il peut être impossible de les distinguer des autres autochtones.

À ces deux catégories (les jeunes immigrés et les immigrés de la deuxième génération) s'ajoute celle des autochtones dont l'un des parents est né à l'étranger. Mais ce groupe peut être hétérogène et comprendre, par exemple, les enfants d'autochtones nés de parents immigrés et ayant épousé une personne du pays d'origine de leurs parents.

L'intégration des immigrés de la deuxième génération n'est pas une question nouvelle. Une inquiétude grandissante a été suscitée dès les années 70 par la médiocrité des résultats que ceux-ci obtenaient au regard de l'éducation et du marché du travail dans les pays d'Europe occidentale ayant connu une forte immigration de main-d'œuvre peu instruite dans les années 50 et 60 (voir, par exemple, Castro-Almeida, 1979). Mais les études empiriques sur la deuxième génération ont été relativement rares jusqu'à une date récente, ce qui a en partie tenu au fait que les données disponibles étaient limitées (voir encadré I.5). Les informations concernant le pays d'origine des parents étant désormais plus souvent accessibles grâce à des enquêtes et à d'autres sources, on voit depuis peu se multiplier les travaux de recherche sur l'insertion des immigrés de la deuxième génération sur le marché du travail¹⁸. Cependant, les comparaisons internationales concernant le niveau d'instruction et la situation au regard de l'emploi des enfants d'immigrés manquent de manière notable. Afin de combler cette lacune, des données sur le niveau d'instruction et la situation au regard de l'emploi des immigrés, des enfants autochtones d'immigrés et des enfants d'autochtones âgés de 20 à 29 ans, ont été rassemblées. Elles ont été recueillies pour dix pays de l'OCDE où les deux premières catégories représentent une forte proportion des jeunes adultes (OCDE, 2007).

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les enfants d'immigrés représentent aujourd'hui une part importante des jeunes qui entrent sur le marché du travail

Il existe une forte proportion de personnes issues de l'immigration parmi les jeunes dans bon nombre de pays de l'OCDE (voir graphique I.22). Les immigrés représentent généralement une part plus importante de la population âgée de 20 à 29 ans que les membres de la deuxième génération, en raison de l'immigration pour études et de

Encadré I.5. **Données concernant la deuxième génération**

Pour bien distinguer les enfants autochtones de parents nés à l'étranger, il est nécessaire de disposer d'informations non seulement sur le lieu de naissance de ces enfants, mais aussi sur celui de leurs parents. La plupart des ensembles de données couramment utilisés ne permettent pas de dégager facilement ces informations. En particulier, dans le cadre de son Enquête sur les forces de travail dans la Communauté européenne, Eurostat ne recueille pas de données sur le lieu de naissance des parents, si ce n'est de façon indirecte pour les jeunes qui vivent toujours dans le même foyer que leurs parents et qui répondent eux-mêmes aux questions concernant leur propre lieu de naissance. D'autres enquêtes portant sur les ménages fournissent ce type d'informations, mais la taille des échantillons est généralement trop petite pour qu'il soit possible d'en tirer des chiffres d'ensemble fiables.

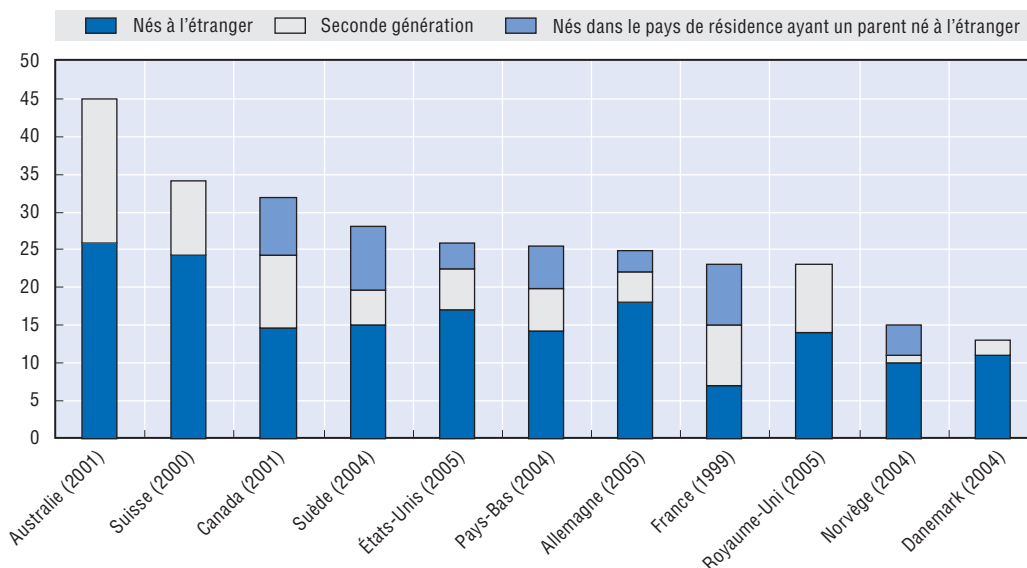
Les enquêtes internationales sur les résultats au regard de l'éducation sont la principale source d'informations utilisée jusqu'à présent sur la deuxième génération pour effectuer des comparaisons entre pays. La plus complète d'entre elles, qui porte sur tous les pays de l'OCDE, est celle qui a été réalisée dans le cadre du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) (voir OCDE, 2006a). La base de données du PISA fournit des informations sur les caractéristiques contextuelles et les acquis scolaires des élèves âgés de 15 ans. D'autres enquêtes internationales consacrées aux élèves apportent des informations sur le lieu de naissance des parents : ce sont la *Trends in International Mathematics and Science Study* (TIMSS, sur les élèves qui sont dans leurs septième et huitième années de scolarité obligatoire) et la *Progress in International Reading Literacy Study* (PIRLS, sur les élèves de quatrième année de scolarité obligatoire) (voir Schnepf, 2004). L'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) fournit des informations sur le pays d'origine des parents des personnes interrogées pour certains pays, mais les échantillons sont généralement trop petits (voir chapitre II).

Certaines données de base sur le niveau d'instruction et la situation au regard de l'emploi des immigrés de la deuxième génération sont aujourd'hui disponibles pour dix pays de l'OCDE (OCDE, 2007). Elles proviennent principalement de trois sources : la série de recensements effectuée en 2000 (Australie, Canada, France, Suisse), les registres de population (Danemark, Norvège et Suède) et les enquêtes nationales sur la population active (Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni). La deuxième génération (c'est-à-dire les autochtones dont les deux parents sont nés à l'étranger) ne pouvant être cernée précisément pour certains pays, des variables de substitution ont été utilisées. Dans le cas de l'Australie, il n'a pas été possible de distinguer les autochtones ayant un parent né à l'étranger de ceux qui en avaient deux. S'agissant de la Suisse, on entend ici par deuxième génération les personnes nées dans le pays qui avaient une nationalité étrangère à la naissance. Quant au Royaume-Uni, la deuxième génération recouvre les personnes nées dans le pays qui se définissent elles-mêmes comme ne faisant pas partie des « Britanniques blancs ».


l'immigration de jeunes au titre du travail. Dans l'ensemble, les personnes issues de l'immigration représentent plus de 30 % de la population âgée de 20 à 29 ans en Australie, au Canada et en Suisse (par ordre décroissant), entre 30 et 20 % en Suède, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni, et environ 15 % au Danemark et en Norvège.

Graphique I.22. **Part des personnes « d'origine étrangère » dans la population âgée de 20 à 29 ans**

Pourcentages



Sources et Notes : Se référer au tableau I.A1.3, sauf pour les Pays-Bas (registre de la population 2004); la « seconde génération » correspond à la seconde ligne du tableau pour chaque pays. Les définitions sont légèrement différentes pour l'Australie, la Suisse, le Royaume-Uni et le Danemark et ne permettent pas de distinguer toutes les catégories.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043133244761>

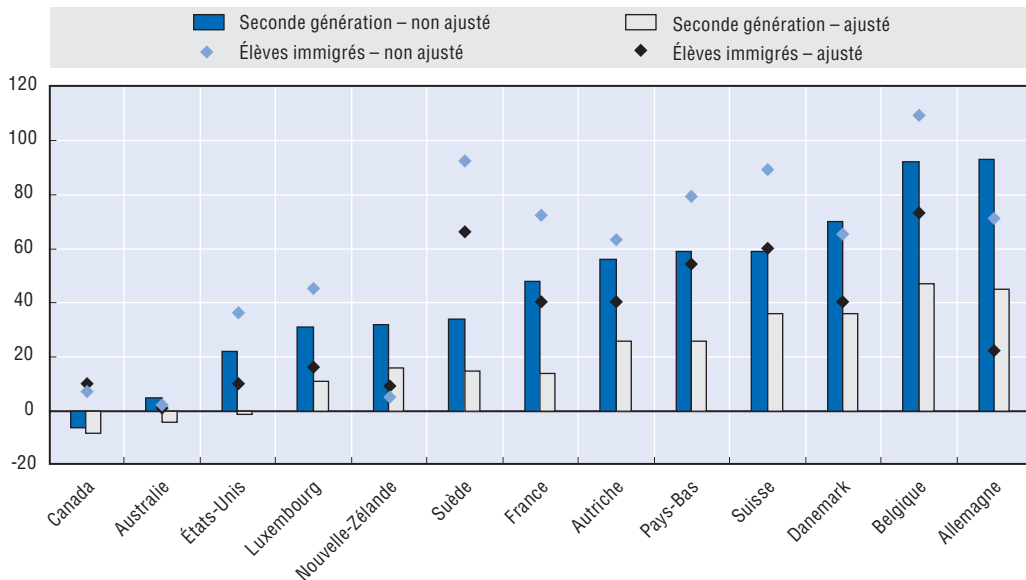
Les résultats au regard de l'éducation et le niveau d'instruction des enfants d'immigrés tendent à progresser plus lentement que ceux des autochtones non issus de l'immigration

Une grande part des personnes qui ont émigré après la guerre au titre du travail vers des pays européens de l'OCDE étaient peu qualifiées, et il en était généralement de même pour leur conjoint. Les données empiriques provenant d'un grand nombre d'études laissent apparaître une tendance à la transmission du capital humain d'une génération à l'autre (ex., Bauer et Riphahn, 2007). Par conséquent, en raison de la différence de niveau d'instruction entre les parents immigrés et les parents autochtones, les enfants des premiers sembleraient devoir obtenir des résultats au regard de l'éducation un peu plus faibles.

Confirmation en est donnée par le Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui a permis d'évaluer les connaissances et les compétences dans le domaine des mathématiques, des sciences et de la compréhension de l'écrit et les compétences transversales que possèdent les jeunes à l'âge de 15 ans, c'est-à-dire vers la fin de la scolarité obligatoire. Les données du PISA montrent qu'il existe des liens très étroits entre le niveau de qualification des immigrants admis et le niveau d'instruction des membres de la deuxième génération comparativement aux autres autochtones. Dans les pays de l'OCDE qui ont sélectionné les immigrants d'après leurs qualifications et les besoins du marché du travail, comme l'Australie et le Canada, le niveau moyen de formation des membres de la deuxième génération (avant prise en compte de la situation socioéconomique) est à peu près le même que celui des autres autochtones, voire légèrement plus élevé (voir graphique I.23).¹⁹ A l'autre extrémité se trouvent l'Allemagne et la Belgique où le recrutement de main-d'œuvre peu qualifiée a été particulièrement important.


En règle générale, les membres de la deuxième génération ont obtenu de meilleurs résultats que leurs homologues immigrés. Ce constat est peu surprenant étant donné que

Graphique I.23. **Résultats PISA (2003) en mathématiques des enfants d'immigrés**
Différences en points de pourcentage par rapport aux enfants de personnes nées dans le pays de résidence, élèves âgés de 15 ans



Note : « Ajusté » signifie que le niveau de qualification et le statut professionnel des parents ont été pris en compte. Tous les chiffres pour l'Australie ne sont pas significativement différents de zéro. Ceci est également le cas pour les chiffres non ajustés du Canada (seconde génération et immigrés), de la Nouvelle-Zélande (immigrés) ainsi que pour les chiffres ajustés des immigrés aux États-Unis.

Source : Base de données PISA de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043154634713>

les premiers sont nés et ont effectué toute leur scolarité dans le pays où a eu lieu l'évaluation. Toutefois, dans la majorité des pays pour lesquels on dispose de données, il existe des écarts importants entre les enfants d'autochtones et les immigrés de la deuxième génération. C'est particulièrement vrai en Allemagne et en Belgique où l'écart brut observé au détriment des membres de la deuxième génération représente l'équivalent de deux années de scolarité environ²⁰. Les écarts sont également importants au Danemark, en Suisse, aux Pays-Bas, en Autriche et en France.

Si les différences de résultats au regard de l'éducation relevées par rapport aux enfants d'autochtones étaient uniquement imputables aux disparités de situation socioéconomique (en ce qui concerne notamment le niveau de formation des parents, mais aussi d'autres facteurs tels que les ressources financières de la famille et les ressources éducatives présentes à la maison), il y aurait lieu de penser qu'elles diminueraient après prise en compte de ces disparités. La neutralisation du statut socioéconomique réduit en effet l'écart de moitié environ. Mais même après cette opération, les élèves de la deuxième génération restent souvent à un niveau très défavorable, en particulier en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Autriche. En revanche, en France et en Suède, l'écart au détriment de ces élèves n'est plus très important. Le système scolaire de ces derniers pays semble donc davantage en mesure que celui des premiers de leur assurer des résultats équitables.

Il existe un facteur spécifique aux enfants d'immigrés : ils parlent souvent à la maison une langue différente de celle du pays d'accueil. Ceux qui sont dans ce cas obtiennent généralement de moins bons résultats que les autres enfants issus de l'immigration, en

particulier en Belgique et en Allemagne (OCDE, 2006a). Si le fait de vivre dans un milieu multilingue peut constituer un avantage, ces résultats plus médiocres peuvent tenir au fait que ces élèves ont des possibilités restreintes de pratiquer la langue du pays d'accueil dans leur vie personnelle.

Le niveau de formation atteint détermine sensiblement les possibilités en matière d'emploi. Si le tableau de l'annexe I.A1.3 se rapporte à une cohorte différente – les personnes âgées de 20 à 29 ans pour l'année disponible la plus récente – il laisse néanmoins apparaître de nombreuses similitudes avec le constat dégagé du PISA concernant les résultats au regard de l'éducation. Les jeunes immigrés ont un niveau d'études moins élevé que les enfants d'autochtones dans tous les pays, sauf l'Australie et le Canada. À l'exception de ces deux mêmes pays, les immigrés de la deuxième génération possèdent un niveau d'instruction plus élevé que les jeunes immigrés. La situation observée en Australie et au Canada tient probablement à leur politique d'immigration sélective dont le but est d'attirer de jeunes immigrés très qualifiés. Si les résultats de la deuxième génération sont meilleurs que ceux des immigrés, ils restent néanmoins inférieurs à ceux des enfants d'autochtones dans tous les pays européens de l'OCDE, à l'exception du Royaume-Uni²¹. Il semble là encore que les caractéristiques de la situation des parents soient pour beaucoup dans cet écart (voir, par exemple, Smith *et al.*, 2003). Ce dernier est particulièrement visible dans le cas du Danemark et de l'Allemagne, où les différences dans le nombre de points obtenus aux tests du PISA sont aussi plus grandes que dans les autres pays pour lesquels on dispose de données comparables.

Dans les pays pour lesquels des données sur les autochtones ayant un seul parent immigré sont disponibles, ceux-ci tendent à avoir un niveau d'instruction plus élevé que les autochtones dont les deux parents sont nés à l'étranger.

Le tableau de l'annexe I.A1.3 montre aussi d'importantes différences entre femmes et hommes²². Dans la totalité des pays, à l'exception des États-Unis, les femmes autochtones dont les parents sont nés à l'étranger ont un niveau d'instruction plus élevé que leurs homologues masculins. L'écart est particulièrement important dans les pays scandinaves. En revanche, les jeunes femmes immigrées possèdent souvent un niveau d'instruction très faible. En Allemagne, en France, en Suisse et au Royaume-Uni, il est plus bas que celui des hommes immigrés. L'élévation du niveau d'instruction généralement observée dans le cas de la deuxième génération par rapport aux immigrés est donc beaucoup plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Des analyses économétriques concernant plusieurs pays de l'OCDE ont permis de faire le même constat après prise en compte des caractéristiques de la situation des parents (*ex.*, Van Ours et Veenman, 2003 pour les Pays-Bas, et Nielsen *et al.*, 2003 pour le Danemark).

Les résultats au regard du marché du travail tendent à être défavorables même après prise en compte du niveau d'instruction généralement plus faible

Lorsque l'on se penche sur les taux d'emploi des enfants d'immigrés (tableau annexe I.A1.4), on constate d'emblée de fortes disparités pour la plupart des pays. Si les membres de la deuxième génération ont généralement davantage de chances d'avoir un emploi que les jeunes immigrés, ils gardent néanmoins un retard important par rapport aux enfants d'autochtones dans les pays européens de l'OCDE. Seule la Suisse fait exception, ce qui peut être lié au fait qu'une grande part des parents des immigrés de la deuxième génération est venue, dans le cadre de migrations de travail, de pays d'Europe voisins, en particulier d'Italie. C'est dans les pays scandinaves que les écarts sont les plus

importants, bon nombre des personnes qui y ont immigré dans le passé étant originaires de pays non membres de l'OCDE, qu'elles ont quittés pour des motifs humanitaires. Il y a lieu donc de penser qu'un lien existe entre le pays d'origine des parents immigrés et les résultats de leurs enfants au regard du marché du travail (ex., Olsen, 2006; Meurs, Pailhe et Simon, 2006). En particulier, les enfants autochtones d'immigrés de pays d'Afrique connaissent davantage de difficultés sur le marché du travail que ceux dont les parents sont originaires de pays d'Europe.

Les femmes immigrées obtiennent généralement des résultats médiocres au regard du marché du travail (voir également OCDE, 2006b), tant en termes absolus que par rapport aux femmes dont les parents sont autochtones. On relève toutefois une amélioration relativement forte chez les femmes de la deuxième génération. On observe en effet dans tous les pays une augmentation de leurs taux d'emploi par rapport à ceux des femmes nées à l'étranger, et l'écart entre les unes et les autres est dans tous les cas plus important qu'entre les deux catégories d'hommes correspondantes. Au Canada, les femmes de la deuxième génération enregistrent même des taux d'emploi beaucoup plus élevés que les enfants d'autochtones.

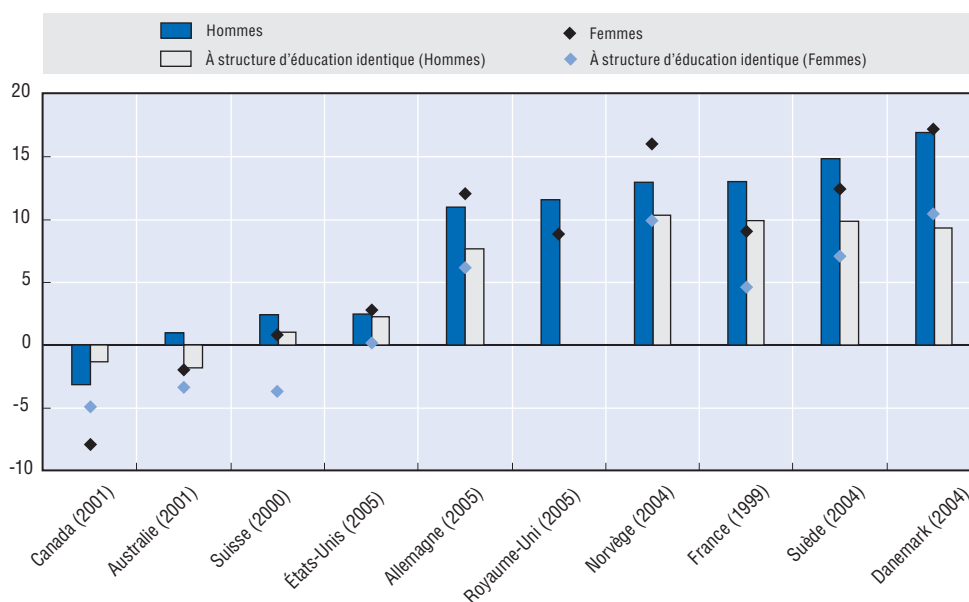
L'important décalage que les taux d'emploi des immigrés de la deuxième génération enregistrent par rapport à ceux des enfants d'autochtones dans la majorité des pays européens de l'OCDE est en partie imputable au moindre niveau d'instruction des premiers. Comme le montre le graphique I.24, les différences se réduiraient fortement si les immigrés de la deuxième génération avaient le même niveau d'études que les autres autochtones. Au Danemark, par exemple, l'écart diminuerait de moitié environ. Celui-ci reste cependant important dans tous les pays d'Europe, à l'exception de la Suisse (voir ci-dessus).

Il ressort aussi du graphique I.24 qu'une élévation du niveau d'instruction des femmes de la deuxième génération pourrait particulièrement faciliter leur insertion sur le marché du travail. Dans l'hypothèse où leur niveau d'instruction serait le même que celui des enfants d'autochtones, l'écart de taux d'emploi observé par rapport à ces derniers en France, en Allemagne, en Norvège et aux États-Unis diminuerait davantage pour elles que pour leurs homologues masculins. En Suisse, ces femmes obtiendraient même de meilleurs résultats dans ce domaine que les autres femmes autochtones à niveau de formation égal.


Si l'on examine de plus près les taux d'emploi selon le niveau d'instruction qui sont présentés dans le tableau de l'annexe I.A1.4, on constate que la situation est assez inégale d'un pays à l'autre, encore que les différentes catégories de personnes considérées tendent à se classer dans le même ordre s'agissant des résultats au regard de l'emploi quel que soit leur niveau d'instruction. Celles qui sont nées à l'étranger enregistrent généralement les résultats les plus médiocres, suivies par les autochtones dont les deux parents sont nés à l'étranger, ceux dont un seul parent est né à l'étranger et ceux dont les deux parents sont autochtones. S'agissant de la deuxième génération, l'écart par rapport aux enfants d'autochtones ayant un niveau de formation comparable est souvent le plus grand à l'extrémité supérieure de l'échelle des qualifications. Font exception la Suède et la France où l'écart entre les immigrés de la deuxième génération et leurs homologues ayant des parents autochtones est plus important dans le cas des personnes peu qualifiées. La différence entre hommes et femmes s'agissant de l'écart enregistré par les immigrés de la deuxième génération par rapport à leurs homologues non issus de l'immigration n'est

Graphique I.24. Différence entre le taux d'emploi des personnes nées dans le pays de résidence sans origine étrangère et de la seconde génération, par sexe, dernière année disponible

Population âgée de 20 à 29 ans et non scolarisée, points de pourcentage



Source : Se référer au tableau I.A1.3 de l'annexe; la « seconde génération » correspond à la seconde ligne du tableau I.A1.3 de l'annexe pour chaque pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043158025285>

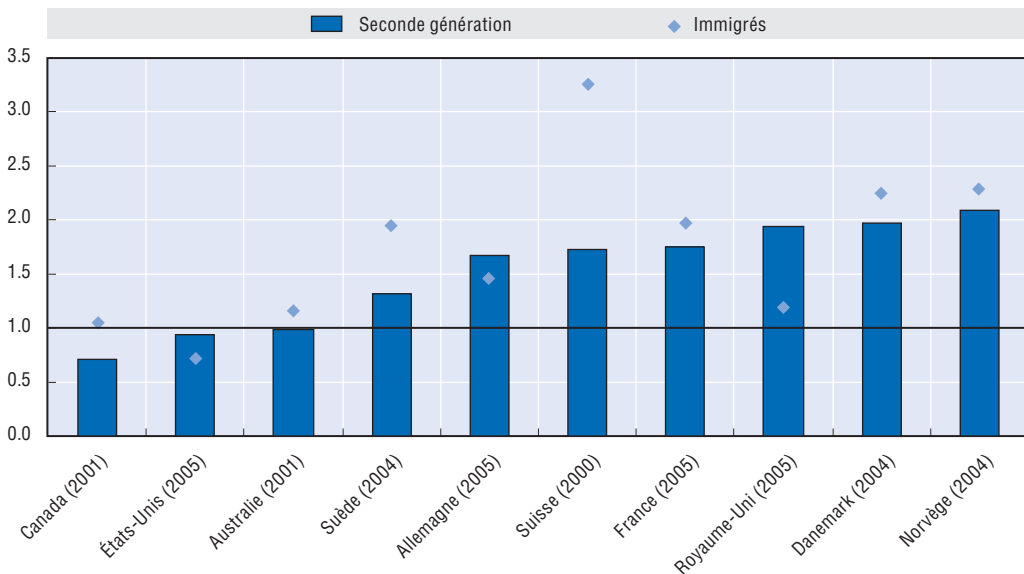
importante que dans le cas des personnes peu qualifiées. À ce niveau, cet écart tend à être plus faible chez les femmes que chez les hommes.

Les enfants d'immigrés connaissent aussi généralement un taux de chômage plus élevé que les enfants d'autochtones. Le graphique I.25 indique le taux de chômage des jeunes immigrés et des membres de la deuxième génération par rapport à celui des enfants d'autochtones. Au Danemark, en Norvège et en Suisse, le taux de chômage des jeunes immigrés est plus de deux fois supérieur à celui des enfants d'autochtones. La situation des immigrés de la deuxième génération est un peu plus favorable. Toutefois, à l'exception de la Suisse et de la Suède, l'amélioration qu'ils enregistrent reste limitée. Dans tous les pays d'Europe, la fréquence du chômage est 1.5 à 2 fois plus forte chez les membres de la deuxième génération que chez les enfants d'autochtones. Au Royaume-Uni et en Allemagne, les premiers connaissent un chômage encore plus élevé que les jeunes immigrés. Cette situation semble toutefois imputable à des effets de cohorte spécifiques à ces deux pays (migrations de travail récentes au Royaume-Uni et immigration de personnes d'ascendance allemande en Allemagne).


S'ils connaissent une situation favorable dans le domaine de l'emploi, les immigrés de la deuxième génération sont confrontés, en Suisse, à un chômage 1.7 fois supérieur à celui des enfants d'autochtones. Chez les jeunes immigrés, il est même plus de trois fois supérieur à celui qu'enregistrent les autochtones. Cette situation doit toutefois être appréhendée dans le contexte d'un chômage des jeunes relativement faible en Suisse. Les Suisses de naissance ont un taux de chômage de 3 % seulement.

Graphique I.25. Taux de chômage des immigrants et de la seconde génération rapporté à celui des personnes nées dans le pays de résidence

Population âgée de 20 à 29 ans et non scolarisée, dernière année disponible



Sources et Notes : La source pour la France est l'enquête sur la population active. Pour plus d'informations, se référer au tableau annexe I.A1.3; la « seconde génération » correspond à la seconde ligne du tableau annexe I.A1.3 pour chaque pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043170500610>

Les obstacles à l'insertion des enfants d'immigrés sur le marché du travail... et les moyens possibles de les lever

Pour résumer ce qui précède, on constate que les résultats plus médiocres au regard de l'emploi qu'enregistrent les enfants d'immigrés tiennent en partie à un niveau d'instruction moins élevé. On a constaté que la fréquentation précoce des établissements d'enseignement du pays de résidence contribuait beaucoup à l'améliorer. Caille (2001) a ainsi montré que la fréquentation de l'école maternelle dès l'âge de deux ans influait sensiblement sur la réussite scolaire des enfants d'immigrés, et ce bien davantage que sur celle des enfants d'autochtones présentant des caractéristiques comparables. Il semble donc que l'efficacité des politiques destinées à améliorer les résultats scolaires soit la plus grande lorsque que celles-ci visent à intervenir chez les tout jeunes enfants, et plusieurs pays de l'OCDE – dont l'Allemagne et le Danemark – ont récemment pris des mesures dans ce sens.

Cependant, les écarts de taux d'emploi par rapport aux enfants d'autochtones restent importants, même pour les enfants d'immigrés nés dans le pays d'accueil qui possèdent un niveau d'instruction comparable, ce qui conduit à penser que d'autres facteurs que l'éducation entrent en jeu. Plusieurs raisons peuvent expliquer les taux d'emploi plus faibles qui sont relevés chez les immigrants de la deuxième génération, même pour un niveau d'instruction donné.

La première est le manque d'accessibilité aux réseaux. Il semble que dans bon nombre de pays de l'OCDE, une part importante des emplois soit pourvue grâce à des contacts avec des amis ou des proches (voir OCDE, 2007). On peut supposer que ces contacts sont plus nombreux pour les autochtones que pour les personnes nées à l'étranger. Quant à la

deuxième génération, les contacts personnels de ses membres avec les responsables de la prise de décision en matière d'emploi des entreprises du pays de résidence tendent aussi à être plus limités en raison de la situation socioéconomique en général relativement modeste de leurs parents, dont beaucoup sont arrivés soit comme « travailleurs invités » peu qualifiés, soit en tant que réfugiés. Les mesures visant à mettre les employeurs en relation avec les enfants adultes des immigrés semblent assez efficaces, mais les dispositifs y afférents ont rarement été conçus de manière à permettre d'évaluer convenablement leur impact. Citons par exemple les salons d'entreprise, les programmes de stages et le mentorat. Ce dernier se développe de plus en plus – des initiatives ont été prises dans ce domaine, par exemple, en Australie, au Danemark, en France et en Allemagne – car il permet aux enfants d'immigrés d'acquérir une connaissance implicite du fonctionnement du marché du travail. Étant donné qu'il fait appel à l'engagement civique et qu'il est relativement peu coûteux, il représente une solution intéressante pour les pouvoirs publics. Cependant, pour qu'il soit efficace, il faut faire en sorte que les personnes chargées de faire office de guide soient soigneusement préparées et qu'elles soient bien assorties avec leurs « protégés », afin que les attentes des unes et des autres puissent être satisfaites. Mais il n'est généralement pas difficile de trouver de bons conseillers pour assurer cet encadrement.

L'accessibilité limitée aux réseaux peut aussi aller de pair, de façon plus générale, avec une connaissance insuffisante du fonctionnement du marché du travail, par exemple de la manière dont il faut s'y prendre pour postuler pour un emploi ou réussir un entretien d'embauche. Certaines observations ponctuelles montrent que beaucoup d'enfants d'immigrés se heurtent à ce problème car, dans bien des cas, leurs parents ne sont pas en mesure de les aider. Un ensemble de dispositifs de formation ont également été mis en place dans beaucoup de pays de l'OCDE (comme la Belgique, le Danemark et l'Allemagne) en vue d'y remédier, mais il est difficile d'évaluer leur impact.

La discrimination fondée sur l'origine et la classe sociale peut expliquer en partie les résultats plus médiocres qu'obtiennent les membres de la deuxième génération. Il est généralement difficile d'évaluer la fréquence de la discrimination dont sont victimes les immigrés, étant donné qu'ils ont souvent acquis leurs qualifications et leur expérience dans un autre pays et qu'il n'est guère aisé de déterminer dans quelle mesure elles sont équivalentes à celles qui sont acquises dans le pays d'accueil ou reconnues par les employeurs. Faute d'instrument commun de mesure du capital humain, on ne peut savoir avec certitude si les différences constatées tiennent en fait à la discrimination ou si elles sont plutôt dues à des disparités non mesurées de capital humain. S'agissant de la deuxième génération, le problème se pose différemment. Dans le cadre d'études réalisées par le BIT dans un certain nombre de pays, a été appliquée la technique du « testing » qui consiste pour des personnes ayant des caractéristiques analogues, à l'exception de la nationalité/origine telle qu'elle est révélée par le nom, à répondre à des offres d'emploi. Appliquée en situation réelle, cette technique privilégie les comportements constatés – plutôt que les déclarations subjectives – d'employeurs désireux de pourvoir des postes vacants. Elle a permis de montrer que la discrimination constituait un phénomène fréquent dans tous les pays où elle a été utilisée (pour une vue d'ensemble de ces études, voir Simeone, 2005).

Il est probable que seule une faible part de l'embauche sélective constitue une véritable discrimination. Par conséquent, l'adoption d'une simple législation anti-discrimination n'est généralement pas suffisante pour remédier à ce problème, même si

celle-ci – à condition qu'elle soit bien conçue – a un rôle important à jouer. Dans certains pays de l'OCDE tels que la Belgique, la France, le Royaume-Uni et la Suède, elle a été complétée par d'autres mesures comme l'utilisation du CV anonyme, principalement à titre volontaire et expérimental. Cette dernière mesure est en cours d'évaluation dans certains de ces pays. D'autres initiatives intéressantes ont été prises dans ce domaine afin de diversifier les filières de recrutement et de sensibiliser les employeurs aux obstacles particuliers auxquels se heurtent les enfants d'immigrés.

Il y aurait lieu de penser que le problème de la discrimination et du manque d'accessibilité aux réseaux se pose de manière plus aiguë lorsqu'il y a sous emploi de la main-d'œuvre et que les employeurs peuvent s'offrir le luxe de pratiquer la sélection à l'embauche, soit directement en privilégiant les candidatures de certaines catégories de personnes, soit indirectement en limitant le recrutement à des filières non accessibles à tous. Toutefois, même dans les pays où le marché du travail est relativement ouvert et flexible et où le contexte économique est favorable, comme le Danemark et le Royaume-Uni, les immigrés de la deuxième génération n'obtiennent pas de bons résultats au regard du marché du travail.

Dans certains pays membres, notamment le Danemark, des efforts ont été faits pour attirer les enfants d'immigrés vers certaines professions appartenant à des secteurs d'activité qui connaissent ou devraient connaître des pénuries de main-d'œuvre. Mais ces stratégies n'ont pas toujours été fructueuses car les immigrés de la deuxième génération ont souvent le sentiment que ces professions sont du même type que celles que leurs parents ont exercées, et qu'ils doivent donc les éviter.

Dans le passé, le secteur public a souvent joué un grand rôle dans l'insertion des immigrés de la deuxième génération sur le marché du travail. Les pouvoirs publics y trouvent un bon moyen de faciliter cette insertion car ils ont une influence plus directe sur leurs propres décisions en matière d'emploi que sur celles du secteur privé. Or, le recrutement d'enfants d'immigrés dans l'administration publique a aussi pour effet de renforcer la visibilité des personnes issues de l'immigration dans la vie courante et peut aider les établissements publics à mieux comprendre leurs besoins. De plus, en employant des enfants d'immigrés, l'administration publique montre la voie à suivre au secteur privé. Toutefois, les enfants d'immigrés tendent à être largement sous-représentés dans le secteur public. Cette situation tient dans bien des cas à une connaissance insuffisante des possibilités qui peuvent s'y offrir (lesquelles sont de surcroît plus restreintes aujourd'hui que dans le passé). Encourager les enfants d'immigrés à postuler pour les emplois qui y sont proposés peut déjà produire des effets non négligeables, comme le montre l'expérience de l'Allemagne. Plusieurs pays de l'OCDE – notamment la Belgique, le Danemark et la France – ont aussi mis en place des politiques qui visent expressément à encourager l'emploi des enfants d'immigrés dans le secteur public.

Tableau annexe I.A1.1. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger			
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005
Hommes																								
Allemagne	..	79.3	79.2	80.7	..	76.2	77.7	80.0	..	6.9	10.3	10.6	..	12.9	18.3	17.5	..	73.8	70.4	72.2	..	66.3	63.5	66.0
Autriche	80.4	79.6	76.7	77.7	84.0	83.3	79.1	76.8	3.6	4.3	4.3	4.1	6.6	8.7	11.2	11.8	77.5	76.2	73.4	74.5	78.5	76.1	70.2	67.8
Belgique	72.4	73.9	73.0	73.4	70.9	72.9	70.8	71.7	6.3	4.2	5.6	6.3	16.9	14.7	14.9	14.8	67.8	70.8	68.9	68.7	58.9	62.2	60.3	61.1
Danemark	84.2	83.8	82.9	84.2	64.4	65.2	63.3	74.8	6.4	3.4	4.6	4.0	20.5	9.5	11.8	7.2	78.9	80.9	79.1	80.8	51.2	59.0	55.8	69.4
Espagne	74.2	78.3	79.4	80.0	78.9	85.9	89.0	87.9	18.0	9.5	7.8	7.0	24.4	12.4	11.4	9.5	60.8	70.8	73.2	74.4	59.7	75.2	78.8	79.5
Finlande	75.1	79.4	78.2	76.6	..	78.9	83.4	76.0	17.7	10.3	9.9	8.0	..	-	21.3	16.6	61.8	71.2	70.5	70.5	..	50.4	65.7	63.4
France	75.0	75.6	75.1	74.7	78.8	78.0	77.3	76.2	9.1	7.7	8.0	8.1	16.6	14.5	13.8	13.3	68.2	69.8	69.1	68.7	65.7	66.7	66.6	66.1
Grèce	77.0	76.6	78.4	78.4	81.9	86.3	87.1	88.3	6.1	7.4	6.5	5.9	14.0	9.5	6.5	6.4	72.3	70.9	73.3	73.8	70.4	78.1	81.4	82.7
Hongrie	..	67.5	66.9	67.6	..	71.8	76.1	74.2	..	7.3	5.9	7.0	..	-	2.0	62.6	62.9	62.8	..	69.4	74.6	72.7
Irlande	76.0	79.1	79.1	79.4	76.7	79.2	79.6	83.8	12.0	4.4	4.9	4.5	16.8	-	6.7	6.0	66.9	75.6	75.3	75.8	63.9	74.9	74.3	78.8
Italie	72.4	73.6	74.6	73.9	84.8	88.2	86.0	86.9	9.3	8.4	6.4	6.2	-	6.5	6.2	6.1	65.6	67.4	69.8	69.4	78.9	82.4	80.7	81.6
Luxembourg	72.2	74.2	70.5	71.0	83.0	80.2	81.2	83.6	-	-	2.4	3.0	-	-	4.4	4.2	70.7	73.2	68.8	68.8	81.3	78.1	77.6	80.1
Norvège	..	85.2	82.1	82.1	..	80.0	77.5	76.5	..	3.4	4.3	4.2	..	6.8	8.9	12.5	..	82.3	78.6	78.7	..	74.6	70.6	67.0
Pays-Bas	81.0	85.5	85.0	84.6	69.9	74.0	76.2	78.3	4.9	1.8	3.6	3.6	19.5	5.4	10.3	11.9	77.0	84.0	81.9	81.6	56.2	69.9	68.4	69.0
Portugal	76.5	78.0	78.6	78.4	73.0	83.7	85.5	85.7	6.6	3.1	5.7	6.8	-	3.9	9.8	8.5	71.5	75.5	74.2	73.1	65.4	80.5	77.1	78.4
République slovaque	76.5	74.0	81.2	78.3	17.8	15.7	17.9	23.0	62.9	64.1	66.7	66.1
République tchèque	77.7	78.2	73.5	79.1	7.0	6.2	12.4	10.4	72.3	73.3	64.5	70.8
Royaume-Uni	83.7	83.5	82.0	81.8	78.5	78.7	78.5	78.2	9.9	5.9	4.7	4.7	14.2	9.6	7.3	7.4	75.4	78.6	78.1	77.9	67.4	71.1	72.8	72.4
Suède	82.7	79.9	80.7	82.8	73.3	69.9	74.5	75.9	7.9	5.1	6.2	7.9	24.8	12.3	14.2	15.6	76.2	75.9	75.7	76.3	55.1	61.3	63.6	64.1
Suisse	88.1	87.4	87.8	87.4	2.9	2.7	7.5	7.7	85.6	85.1	81.2	80.6
Australie	85.3	84.3	85.3	84.4	80.1	77.8	80.6	78.2	8.4	6.6	5.6	4.7	10.6	6.5	5.5	5.0	78.2	78.7	80.6	80.5	71.6	72.7	76.2	74.3
Canada	83.0	82.1	84.4	82.0	8.6	5.7	10.4	6.1	75.9	77.4	75.6	77.0
États-Unis	81.6	80.8	78.4	78.2	83.8	85.9	85.2	86.0	6.2	4.5	6.9	6.3	7.9	4.5	5.8	5.1	76.5	77.2	73.0	73.3	77.2	82.0	80.2	81.7

Tableau annexe I.A1.1. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)											
	Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger							
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005
Femmes																												
Allemagne	..	64.8	66.9	68.7	..	53.0	54.9	57.3	..	8.0	9.6	10.2	..	12.1	15.2	16.3	..	59.6	60.5	61.7	..	46.6	46.5	48.0				
Autriche	62.3	62.5	64.1	65.9	62.0	62.8	60.1	61.7	4.6	4.2	4.3	4.4	7.3	7.2	10.7	9.8	59.4	59.9	61.4	63.0	57.5	58.3	53.7	55.7				
Belgique	52.9	58.1	59.3	61.3	41.8	45.2	47.2	48.7	11.2	7.4	7.5	7.5	23.8	17.5	15.0	20.3	46.9	53.8	54.9	56.7	31.9	37.3	40.1	38.8				
Danemark	75.9	77.3	77.6	76.4	52.4	53.4	51.3	60.2	8.4	4.3	5.2	5.0	20.7	9.6	12.7	12.4	69.5	73.9	73.5	72.6	41.5	48.3	44.8	52.7				
Espagne	44.8	51.6	55.7	56.8	51.5	57.9	65.2	69.9	30.5	20.5	15.1	12.0	30.5	20.7	17.1	13.5	31.1	41.0	47.3	50.0	35.8	45.9	54.1	60.4				
Finlande	69.6	74.2	74.5	73.2	..	-	63.1	64.2	16.1	12.0	10.2	8.3	25.3	20.2	58.4	65.3	66.8	67.1	-	-	47.1	51.3				
France	62.0	63.8	64.5	64.7	54.4	56.8	58.0	57.6	13.6	11.3	9.9	9.2	19.0	19.7	17.4	16.5	53.6	56.6	58.1	58.7	44.1	45.6	47.9	48.1				
Grèce	43.8	49.2	53.8	54.2	53.7	56.9	58.3	58.7	13.7	16.6	15.7	15.3	20.8	21.1	19.1	15.9	37.8	41.1	45.3	45.9	42.5	44.9	47.2	49.4				
Hongrie	..	52.5	53.6	54.9	..	52.3	54.3	58.4	..	5.8	5.9	7.4	6.4	7.3	..	49.4	50.4	50.9	..	49.8	50.8	54.1				
Irlande	46.9	55.5	58.1	60.2	49.5	58.8	57.0	61.4	11.9	4.2	3.7	3.5	15.4	-	5.3	6.0	41.3	53.1	56.0	58.0	41.9	55.2	54.0	57.7				
Italie	42.5	46.2	50.1	49.9	49.1	51.4	56.6	54.7	16.3	14.9	10.1	9.2	23.5	21.2	13.2	14.6	35.6	39.3	45.0	45.3	37.5	40.5	49.1	46.7				
Luxembourg	40.3	48.0	49.9	52.9	51.7	57.2	60.6	63.1	-	-	4.5	4.5	-	-	9.6	7.5	38.8	46.5	47.6	50.5	48.8	55.3	54.8	58.3				
Norvège	..	77.1	76.2	75.7	..	67.1	67.1	65.3	..	3.2	3.7	4.3	7.3	8.5	..	74.6	73.4	72.4	..	63.5	62.2	59.8				
Pays-Bas	59.5	67.6	71.2	71.7	47.8	52.8	56.0	58.0	7.7	3.0	4.3	4.5	19.8	7.6	10.6	9.5	54.9	65.6	68.1	68.5	38.4	48.8	50.1	52.5				
Portugal	59.1	63.3	66.4	67.1	58.0	66.5	70.9	74.7	7.8	4.9	7.4	8.4	-	5.4	9.6	9.7	54.5	60.3	61.5	61.5	49.9	62.9	64.1	67.5				
République slovaque	63.0	61.3	62.2	57.6	19.5	17.0	30.5	28.6	50.7	50.9	43.3	41.2				
République tchèque	62.2	62.2	57.7	61.5	9.6	9.7	13.5	16.5	56.2	56.1	49.9	51.3				
Royaume-Uni	66.8	68.9	69.6	69.6	57.7	57.5	59.3	60.3	6.7	4.6	3.9	3.8	10.9	7.8	7.3	7.1	62.3	65.7	66.9	67.0	51.4	53.0	55.0	56.0				
Suède	79.5	76.6	76.9	79.6	64.0	63.4	67.7	67.0	6.6	4.2	5.2	7.9	18.5	10.8	12.6	14.1	74.2	73.4	72.9	72.9	52.2	56.6	59.1	57.5				
Suisse	75.2	75.9	70.3	69.7	3.4	3.7	9.2	9.7	72.7	73.1	63.8	62.9				
Australie	66.7	68.1	69.9	71.9	57.1	58.2	61.0	61.8	7.7	5.8	5.7	5.0	9.6	7.0	5.6	5.2	69.8	71.4	65.9	68.3	61.8	63.5	57.6	58.6				
Canada	68.8	70.4	63.4	65.3	9.8	6.2	13.3	8.7	62.0	66.0	55.0	59.6				
États-Unis	69.5	71.4	69.2	68.9	58.4	61.1	60.3	59.5	5.3	4.2	5.5	5.2	8.2	5.5	6.8	5.2	65.8	68.4	65.4	65.3	53.6	57.7	56.2	56.4				

Tableau annexe I.A1.1. **Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger et nées dans le pays de résidence dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)											
	Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger				Nés dans le pays de résidence				Nés à l'étranger							
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005
Ensemble																												
Allemagne	..	72.1	73.0	74.8	..	64.8	66.3	68.7	..	7.4	10.0	10.4	..	12.6	17.0	17.0	..	66.7	65.8	67.0	..	56.7	55.1	57.0				
Autriche	71.4	71.1	70.5	71.8	72.8	72.7	69.2	68.8	4.1	4.3	4.3	4.3	6.9	8.0	11.0	10.8	68.5	68.0	67.5	68.7	67.8	66.8	61.5	61.4				
Belgique	62.7	66.0	66.2	67.4	56.3	59.0	58.9	59.8	8.4	5.6	6.4	6.9	19.5	15.8	14.9	17.1	57.5	62.4	62.0	62.8	45.3	49.7	50.1	49.6				
Danemark	80.1	80.6	80.3	80.4	58.5	59.3	57.3	66.5	7.3	3.9	4.9	4.5	20.6	9.5	12.2	9.8	74.2	77.5	76.3	76.8	46.4	53.6	50.3	59.9				
Espagne	59.4	64.9	67.6	68.6	64.2	71.4	76.8	78.7	22.8	13.9	10.8	9.1	27.0	15.9	13.8	11.3	45.8	55.9	60.3	62.3	46.8	60.0	66.2	69.8				
Finlande	72.4	76.8	76.4	74.9	..	65.8	72.6	69.8	17.0	11.1	10.1	8.2	..	-	23.1	18.3	60.1	68.3	68.7	68.8	..	45.1	55.8	57.0				
France	68.4	69.6	69.8	69.6	66.7	67.4	67.5	66.6	11.2	9.4	9.0	8.6	17.6	16.7	15.4	14.7	60.7	63.1	63.5	63.6	55.0	56.2	57.1	56.8				
Grèce	59.9	62.6	66.0	66.3	66.0	70.3	72.4	73.3	9.0	11.1	10.3	9.7	17.1	14.6	11.6	10.2	54.5	55.6	59.3	59.8	54.7	60.0	64.0	65.8				
Hongrie	..	59.9	60.1	61.1	..	61.0	64.0	65.6	..	6.6	5.9	7.2	..	-	-	4.6	..	55.9	56.5	56.7	..	58.5	61.4	62.6				
Irlande	61.6	67.3	68.7	69.8	62.6	68.9	68.1	73.0	12.0	4.3	4.4	4.1	16.2	5.7	6.1	6.0	54.2	64.4	65.7	67.0	52.4	64.9	63.9	68.7				
Italie	57.3	59.8	62.3	61.9	66.7	69.3	70.0	70.1	11.9	10.9	7.9	7.4	13.1	12.1	9.3	9.5	50.4	53.3	57.4	57.3	58.0	60.9	63.5	63.5				
Luxembourg	56.4	61.6	60.4	62.1	67.7	68.4	70.9	73.3	2.6	2.0	3.3	3.6	3.4	2.9	6.7	5.6	54.9	60.4	58.4	59.8	65.4	66.4	66.2	69.2				
Norvège	..	81.2	79.2	78.9	..	73.5	72.2	70.8	..	3.3	4.0	4.2	..	6.1	8.1	10.6	..	78.5	76.0	75.6	..	69.0	66.4	63.3				
Pays-Bas	70.4	76.7	78.2	78.2	59.0	63.4	66.0	67.9	6.0	2.3	3.9	4.0	19.6	6.3	10.4	10.8	66.1	74.9	75.1	75.1	47.4	59.4	59.1	60.5				
Portugal	67.5	70.4	72.5	72.7	65.2	75.8	77.6	79.9	7.2	3.9	6.5	7.5	12.1	4.5	9.7	9.0	62.7	67.6	67.8	67.2	57.3	72.4	70.1	72.7				
République slovaque	69.7	68.6	69.7	70.2	18.6	16.3	24.7	25.5	56.8	57.5	52.4	52.3				
République tchèque	70.0	70.2	65.3	70.7	8.2	7.7	12.9	12.9	64.3	64.7	56.9	61.6				
Royaume-Uni	75.3	76.3	75.7	75.6	67.7	67.7	68.4	68.8	8.5	5.3	4.3	4.3	12.8	8.8	7.3	7.3	68.9	72.2	72.4	72.4	59.0	61.8	63.4	63.8				
Suède	81.1	78.3	78.9	81.0	68.3	66.6	71.4	71.3	7.3	4.7	5.7	7.9	21.7	11.6	13.4	14.9	75.2	74.6	74.4	74.6	53.5	58.9	61.3	60.7				
Suisse	81.7	81.7	78.8	78.4	3.1	3.1	8.3	8.6	79.2	79.2	72.3	71.6				
Australie	76.0	76.2	77.6	78.2	68.8	68.1	70.7	70.1	8.1	6.2	5.6	4.8	10.2	6.7	5.6	5.1	69.8	71.4	73.2	74.4	61.8	63.5	66.8	66.5				
Canada	75.9	76.2	73.7	73.3	9.1	6.0	11.7	7.3	68.9	71.7	65.1	68.0				
États-Unis	75.4	76.0	73.7	73.4	71.1	73.6	73.0	73.1	5.8	4.4	6.2	5.8	8.0	4.9	6.2	5.1	71.1	72.7	69.1	69.2	65.4	70.0	68.5	69.4				

Note : Le signe « .. » signifie non disponible, « - » signifie que la taille de l'échantillon est insuffisante au seuil B, « | » mentionne une rupture de séries.

Source : Enquête de l'Union européenne sur la population active, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat) à l'exception du Danemark (registre de population 1995, 2000, 2004); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : Enquête sur la population active; Canada : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048143432343>

Tableau annexe I.A1.2. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005
Hommes																								
Allemagne	79.7	79.0	79.2	80.7	79.0	77.2	76.8	79.9	6.2	7.1	10.4	10.7	15.1	13.6	19.5	20.3	74.8	73.4	70.9	72.0	67.0	66.7	61.9	63.6
Autriche	80.3	79.5	76.8	77.5	85.6	85.2	78.9	77.9	3.7	4.4	4.6	4.4	6.2	8.6	10.0	12.7	77.3	76.0	73.3	74.1	80.3	77.9	71.0	68.0
Belgique	72.6	73.7	73.0	73.2	68.7	73.9	70.2	72.9	6.1	4.3	6.0	6.6	19.8	15.1	14.5	14.8	68.2	70.6	68.6	68.3	55.0	62.7	60.0	62.1
Danemark	84.1	83.5	82.5	84.0	58.1	59.8	60.3	72.8	6.6	3.6	4.8	4.1	23.2	10.1	11.5	-	78.6	80.5	78.5	80.5	44.6	53.8	53.4	67.7
Espagne	74.2	78.4	79.6	80.2	84.0	84.4	89.4	87.7	18.1	9.6	7.9	7.0	20.3	13.8	11.4	10.1	60.8	70.9	73.4	74.5	66.9	72.7	79.2	78.8
Finlande	75.0	79.3	78.3	76.7	58.2	82.0	84.3	72.6	17.9	10.2	10.1	8.2	-	28.6	21.4	14.4	61.6	71.3	70.4	70.4	45.4	58.6	66.2	62.1
France	74.7	75.1	75.2	74.8	76.0	76.5	77.4	76.0	9.3	7.9	8.2	8.3	20.2	18.0	16.6	15.3	67.8	69.2	69.1	68.6	60.7	62.7	64.6	64.3
Grèce	77.1	76.6	78.5	78.5	86.7	89.4	88.3	89.2	6.3	7.5	6.6	6.0	-	7.4	4.8	4.4	72.2	70.9	73.3	73.8	77.7	82.8	84.1	85.3
Hongrie	67.0	67.6	78.6	76.7	5.9	7.0	1.0	-	63.1	62.9	77.8	76.3
Irlande	76.2	79.3	79.3	79.5	73.4	74.5	76.4	84.2	12.1	4.4	5.0	4.5	-	-	7.1	6.2	66.9	75.8	75.3	75.9	60.6	70.1	71.0	79.0
Italie	72.4	84.6	9.3	-	65.6	78.7	..	82.6	..
Luxembourg	73.6	75.8	72.3	72.4	80.1	77.4	78.4	81.0	-	-	2.2	2.6	-	-	4.7	4.6	72.2	75.0	70.7	70.5	78.0	75.0	74.7	77.2
Norvège	..	84.9	81.8	81.8	..	82.5	80.6	79.8	..	3.6	4.3	4.5	12.9	13.5	..	81.9	78.3	78.1	..	78.1	70.1	69.0
Pays-Bas	80.8	84.6	84.5	84.2	63.9	70.1	71.5	74.1	5.4	2.0	4.2	4.2	23.2	-	9.1	13.4	76.5	82.9	80.9	80.7	49.0	66.3	65.0	64.2
Portugal	76.4	78.9	79.0	78.6	64.3	80.1	83.7	86.7	6.8	3.2	5.9	6.8	12.7	9.8	71.3	76.4	74.5	73.3	59.3	74.1	73.1	78.2
République slovaque	..	76.4	76.5	76.1	..	81.1	-	-	..	19.5	17.8	15.8	5.2	-	..	61.6	62.9	64.1	88.7	-
République tchèque	..	78.9	77.6	78.1	..	90.1	83.1	88.6	..	7.4	7.2	6.3	..	7.7	2.5	-	..	73.1	72.0	73.2	..	83.2	81.0	86.6
Royaume-Uni	83.6	83.4	81.9	81.7	75.8	75.9	77.2	76.3	10.0	6.0	4.8	4.8	16.6	11.7	7.3	8.9	75.3	78.5	77.9	77.8	63.2	67.0	71.5	69.5
Suède	82.6	78.0	80.2	82.3	69.7	63.1	71.7	74.8	8.3	5.5	6.8	8.4	23.5	16.1	17.2	18.5	75.8	73.7	74.8	75.4	53.3	52.9	59.4	61.0
Suisse	..	89.6	88.2	87.4	..	88.5	87.4	87.4	..	1.4	2.9	2.8	..	5.0	7.6	7.6	..	88.3	85.7	85.0	..	84.0	80.7	80.7

Tableau annexe I.A1.2. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005
Femmes																								
Allemagne	62.3	64.4	66.6	68.3	50.6	49.7	51.0	52.7	9.3	8.1	9.7	10.4	14.9	11.6	15.6	18.9	56.5	59.2	60.1	61.2	43.1	43.9	43.0	42.7
Autriche	62.1	62.4	64.0	65.6	64.2	64.4	57.4	61.7	4.7	4.1	4.4	4.6	7.8	9.1	13.7	10.7	59.2	59.8	61.2	62.5	59.1	58.5	49.5	55.1
Belgique	53.0	58.1	58.6	60.5	38.0	41.3	49.0	49.4	11.0	7.8	7.5	8.3	31.5	16.4	18.1	17.8	47.1	53.6	54.2	55.4	26.0	34.5	40.2	40.6
Danemark	75.7	77.0	77.1	76.1	44.3	45.5	47.2	53.7	8.5	4.4	5.3	5.4	25.5	11.3	12.9	13.2	69.2	73.6	73.0	72.0	33.0	40.4	41.1	46.7
Espagne	44.9	51.7	55.9	57.1	48.6	58.2	65.7	70.4	30.6	20.6	15.2	12.1	27.0	17.6	16.2	13.5	31.2	41.0	47.4	50.2	35.5	48.0	55.1	60.9
Finlande	69.4	74.2	74.4	73.3	65.9	61.9	56.6	54.9	16.2	11.8	10.3	8.4	30.4	-	31.3	26.9	58.2	65.4	66.7	67.1	45.9	43.4	38.9	40.1
France	61.5	63.4	64.4	64.6	46.8	48.6	51.8	51.0	13.6	11.5	10.2	9.4	24.4	25.6	21.6	21.6	53.1	56.1	57.9	58.5	35.4	36.2	40.7	40.0
Grèce	44.1	49.5	54.0	54.3	56.3	55.8	57.1	58.2	14.0	16.9	16.0	15.4	18.2	17.6	16.7	14.1	37.9	41.1	45.3	46.0	46.1	46.0	47.6	50.0
Hongrie	53.6	54.9	51.8	62.2	5.9	7.4	6.3	-	50.5	50.9	48.6	57.3
Irlande	47.1	55.8	58.2	60.3	44.6	53.5	53.1	60.4	11.9	4.2	3.7	3.6	-	..	6.3	6.3	41.5	53.4	56.1	58.1	36.1	49.7	49.8	56.6
Italie	42.5	..	50.1	..	49.3	..	60.5	..	16.3	..	10.1	..	22.8	..	15.4	..	35.6	..	45.1	..	38.1	..	51.2	..
Luxembourg	40.2	47.8	50.6	53.4	51.2	56.8	59.3	62.0	-	-	4.2	4.2	-	..	10.0	7.8	38.7	46.7	48.5	51.1	48.5	54.6	53.4	57.2
Norvège	..	76.7	75.9	75.2	..	68.3	66.8	66.2	..	3.3	3.8	4.5	8.3	7.4	..	74.2	73.0	71.9	..	65.3	61.2	61.3
Pays-Bas	59.2	66.7	70.1	70.9	39.8	46.1	49.5	47.6	8.2	3.3	4.8	4.9	24.3	9.7	11.3	10.0	54.3	64.5	66.8	67.4	30.1	41.6	43.9	42.8
Portugal	59.2	63.7	66.7	67.4	35.1	68.8	68.6	75.6	8.0	4.8	7.4	8.3	14.1	14.0	54.4	60.6	61.8	61.8	28.0	61.9	58.9	65.0
République slovaque	..	62.9	63.0	61.3	..	43.6	76.7	18.6	19.7	17.1	15.5	-	..	51.2	50.6	50.8	64.9	-
République tchèque	..	63.6	62.2	62.1	..	52.8	58.3	65.1	..	10.6	9.7	9.8	9.9	14.1	..	56.9	56.1	56.1	..	49.3	52.5	55.9
Royaume-Uni	66.5	68.5	69.1	69.1	55.5	56.2	59.6	60.5	6.8	4.8	4.0	3.8	11.8	8.0	7.6	8.1	62.0	65.2	66.3	66.5	49.0	51.7	55.0	55.6
Suède	79.2	74.2	76.2	78.2	60.2	60.3	64.6	62.0	7.1	4.6	5.8	8.4	15.6	13.0	15.1	14.2	73.6	70.8	71.8	71.6	50.8	52.4	54.8	53.1
Suisse	..	72.8	74.9	75.4	..	66.4	70.2	69.9	..	2.4	3.3	3.8	..	6.5	10.8	10.8	..	71.1	72.4	72.6	..	62.1	62.6	62.4

Tableau annexe I.A1.2. **Situation sur le marché du travail des étrangers et des nationaux dans certains pays de l'OCDE, 1995, 2000 et 2004-2005 (suite)**

	Taux de participation (%)								Taux de chômage (%)								Taux d'emploi (%)							
	Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers				Nationaux				Étrangers			
	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005	1995	2000	2004	2005
Ensemble																								
Allemagne	71.0	71.7	72.9	74.5	66.2	64.3	64.3	66.7	7.5	7.5	10.1	10.6	15.1	12.9	18.0	19.8	65.6	66.3	65.5	66.6	56.3	56.0	52.8	53.5
Autriche	71.1	70.9	70.4	71.5	75.5	74.7	68.6	69.7	4.1	4.3	4.5	4.5	6.8	8.8	11.5	11.8	68.2	67.9	67.2	68.3	70.4	68.2	60.6	61.5
Belgique	62.8	66.0	65.8	66.8	54.8	58.3	59.8	61.6	8.2	5.8	6.7	7.4	23.5	15.6	15.9	16.0	57.7	62.1	61.4	61.9	42.0	49.2	50.3	51.8
Danemark	79.9	80.3	79.8	80.1	51.4	52.6	53.6	62.0	7.5	4.0	5.1	4.7	24.2	10.6	12.1	10.0	74.0	77.1	75.8	76.3	39.0	47.0	47.1	55.8
Espagne	59.4	65.0	67.8	68.7	65.9	70.7	77.6	79.0	22.9	13.9	10.9	9.1	22.8	15.5	13.4	11.6	45.8	56.0	60.4	62.5	50.8	59.8	67.2	69.8
Finlande	72.2	76.8	76.4	75.0	61.9	72.9	69.8	63.3	17.1	11.0	10.2	8.3	26.3	29.0	25.6	20.0	59.9	68.4	68.6	68.8	45.6	51.8	52.0	50.6
France	68.0	69.2	69.8	69.6	62.3	63.0	64.8	63.5	11.3	9.6	9.2	8.8	21.7	20.9	18.5	17.8	60.3	62.6	63.4	63.5	48.8	49.8	52.8	52.2
Grèce	60.0	62.7	66.1	66.4	70.2	71.8	72.9	74.0	9.2	11.3	10.4	9.9	13.8	11.6	9.3	8.1	54.4	55.6	59.2	59.8	60.5	63.5	66.1	68.0
Hongrie	60.1	61.1	64.8	69.0	5.9	7.2	-	56.6	56.7	62.7	66.2
Irlande	61.7	67.6	68.8	69.9	58.2	64.4	64.8	73.3	12.0	4.3	4.4	4.1	18.1	6.4	6.8	6.3	54.3	64.6	65.7	67.0	47.7	60.2	60.4	68.7
Italie	57.3	66.7	11.9	12.9	50.4	58.1
Luxembourg	57.2	62.6	61.6	63.0	65.9	66.7	68.9	71.5	2.5	1.6	3.0	3.3	3.6	3.4	7.0	6.0	55.7	61.6	59.8	60.9	63.5	64.4	64.1	67.3
Norvège	..	80.8	78.9	78.6	..	75.5	73.4	72.5	..	3.4	4.1	4.5	10.7	10.6	..	78.1	75.7	75.1	..	71.8	65.5	64.9
Pays-Bas	70.1	75.8	77.4	77.6	53.1	58.1	60.5	60.7	6.5	2.6	4.4	4.5	23.6	7.2	10.0	12.0	65.5	73.8	73.9	74.1	40.6	53.9	54.5	53.4
Portugal	67.5	71.1	72.7	73.0	49.9	74.7	75.6	81.1	7.3	3.9	6.6	7.5	..	-	13.3	11.8	62.6	68.3	68.0	67.5	43.8	68.3	65.6	71.6
République slovaque	..	69.6	69.7	68.7	83.6	66.1	..	19.1	18.6	16.4	-	..	56.3	56.7	57.4	59.9
République tchèque	..	71.2	69.9	70.1	..	73.0	70.6	77.7	..	8.8	8.3	7.9	..	7.3	5.6	6.9	..	64.9	64.1	64.6	..	67.6	66.6	72.3
Royaume-Uni	75.1	76.1	75.4	75.3	65.0	65.4	67.7	68.1	8.6	5.4	4.5	4.3	14.4	10.0	7.5	8.5	68.7	71.9	72.1	72.1	55.6	58.9	62.6	62.3
Suède	81.0	76.2	78.3	80.3	64.7	61.7	68.1	68.2	7.7	5.1	6.3	8.4	19.7	14.6	16.2	16.5	74.7	72.3	73.3	73.5	52.0	52.7	57.1	56.9
Suisse	..	81.1	81.4	81.3	..	78.3	79.3	79.2	..	1.9	3.1	3.3	..	5.6	8.9	8.9	..	79.6	78.9	78.7	..	74.0	72.2	72.2

Note : Le signe « .. » signifie non disponible, « - » signifie que la taille de l'échantillon est insuffisante au seuil B, « | » mentionne une rupture de séries.

Source : Enquête de l'Union européenne sur la population active, population âgée de 15 à 64 ans (données fournies par Eurostat) à l'exception du Danemark (registre de population 1995,2000,2004).


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048111756867>

Tableau annexe I.A1.3. Niveau d'éducation des immigrants, de la seconde génération et des autres personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, par sexe, dernière année disponible

	Hommes			Femmes		
	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur
Allemagne (2005)						
Nés à l'étranger	39	46	15	42	41	17
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	36	52	12	35	49	16
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	30	56	14	23	56	20
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	18	62	19	17	57	26
Australie¹ (2001)						
Nés à l'étranger	40	19	41	39	13	48
Nés dans le pays de résidence, au moins un parent né à l'étranger	46	30	24	44	19	37
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	49	32	19	50	18	32
Canada² (2001)						
Nés à l'étranger	22	18	60	19	16	66
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	16	19	65	9	12	78
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	19	21	61	13	16	71
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	27	20	53	20	16	65
Danemark (2004)						
Nés à l'étranger	56	35	9	50	39	12
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	57	34	9	44	43	13
Nés dans le pays de résidence, au moins un parent né dans le pays de résidence	28	59	13	24	53	23
États-Unis (2005)						
Nés à l'étranger	35	46	19	29	44	28
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	14	59	27	15	57	28
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	13	68	20	9	58	34
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	10	65	25	7	57	36
France (1999)						
Nés à l'étranger ³	40	44	16	45	37	18
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	29	55	17	26	53	21
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	22	52	26	21	45	34
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	20	54	26	19	48	34
Norvège (2004)						
Nés à l'étranger	14	74	12	14	66	21
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	12	75	13	8	73	19
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	6	73	21	5	64	31
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	5	75	19	4	64	33

Tableau annexe I.A1.3. **Niveau d'éducation des immigrés, de la seconde génération et des autres personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, par sexe, dernière année disponible (suite)**

	Hommes			Femmes		
	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Niveau supérieur
Royaume-Uni (2005)						
Nés à l'étranger	25	35	40	27	27	45
Nés dans le pays de résidence d'« origine ethnique non britannique »	11	54	27	8	55	37
Nés dans le pays de résidence d'origine « britannique »	8	65	27	9	60	31
Suède (2004)						
Nés à l'étranger	24	47	29	20	43	37
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	21	57	23	15	53	31
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	16	58	27	12	51	37
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	11	59	30	8	50	42
Suisse (2000)						
Nés à l'étranger	44	41	15	46	39	12
Nés dans le pays de résidence de nationalité étrangère à la naissance	14	69	17	13	75	12
Nés dans le pays de résidence de nationalité suisse à la naissance	7	74	20	7	81	15

1. Les niveaux d'éducation pour l'Australie sont définis comme suit : Secondaire inférieur : sans qualification (professionnelle); Secondaire supérieur : attestation de compétences; Niveau supérieur : diplôme et niveau supérieur.
2. Les niveaux d'éducation pour le Canada sont définis comme suit : Secondaire inférieur : sans qualification et Grade 1 à 13; Secondaire supérieur : Certificat secondaire; Niveau supérieur : Formation professionnelle non universitaire et niveau universitaire.
3. Les personnes nées à l'étranger en France excluent les personnes nées à l'étranger de nationalité française à la naissance.

Sources : Suisse : Recensement (2000); Danemark, Norvège et Suède : Registre de population (2004); Allemagne : Microrecensement (2005); Australie et Canada : Recensement (2001); France : Étude de l'histoire familiale (1999); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement 2005*; Royaume-Uni : Enquête sur la population active (troisième trimestre 2005).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048067454300>

Tableau annexe I.A1.4. **Taux d'emploi des immigrés, de la seconde génération et des autres personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, par sexe, dernière année disponible**

	Secondaire inférieur		Secondaire supérieur		Niveau supérieur		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne (2005)								
Nés à l'étranger	62	27	76	54	82	61	71	43
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	52	43	76	69	78	74	68	60
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	69	70
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	57	42	81	73	90	86	79	72
Australie¹ (2001)								
Nés à l'étranger	74	55	81	59	73	66	66	50
Nés dans le pays de résidence, au moins un parent né à l'étranger	77	67	88	76	89	82	80	72
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	76	61	89	75	91	82	81	70
Canada² (2001)								
Nés à l'étranger	75	49	78	59	84	71	81	65
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	74	62	84	76	90	87	86	83
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	75	59	86	77	90	86	86	81
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	71	50	84	71	89	84	83	76
Danemark (2004)								
Nés à l'étranger	51	30	69	46	64	57	50	32
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	57	46	79	71	74	74	64	59
Nés dans le pays de résidence, au moins un parent né dans le pays de résidence	62	49	90	85	87	87	81	76
États-Unis (2005)								
Nés à l'étranger	87	37	79	55	82	59	83	51
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	62	41	72	68	77	75	72	66
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	66	44	70	60	86	81	72	66
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	58	39	73	66	85	84	75	69
France (1999)								
Nés à l'étranger ³	63	32	66	50	83	72	67	44
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	55	40	70	63	86	80	68	60
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	69	49	78	67	85	81	77	67
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	67	45	84	68	88	85	81	69
Norvège (2004)								
Nés à l'étranger	55	40	66	63	75	74	64	50
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	58	50	73	67	75	74	69	63
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	59	54	75	71	82	82	74	73
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	65	53	82	75	89	89	82	79

Tableau annexe I.A1.4. **Taux d'emploi des immigrés, de la seconde génération et des autres personnes nées dans le pays de résidence, âgés de 20 à 29 ans et non scolarisés, par sexe, dernière année disponible (suite)**

	Secondaire inférieur		Secondaire supérieur		Niveau supérieur		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Royaume-Uni (2005)								
Nés à l'étranger	77	61
Nés dans le pays de résidence d'« origine ethnique non britannique »	75	66
Nés dans le pays de résidence d'origine « britannique »	87	74
Suède (2004)								
Nés à l'étranger	45	37	66	59	53	53	52	46
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés à l'étranger	52	50	75	73	77	79	68	69
Nés dans le pays de résidence, un parent né à l'étranger	58	54	80	76	82	82	75	73
Nés dans le pays de résidence, deux parents nés dans le pays de résidence	66	58	86	82	87	88	83	81
Suisse (2000)								
Nés à l'étranger	86	62	92	78	94	79	88	70
Nés dans le pays de résidence de nationalité étrangère à la naissance	78	71	94	89	93	89	91	86
Nés dans le pays de résidence de nationalité suisse à la naissance	76	68	95	88	95	91	94	87

Source et notes : Se référer au tableau I.A1.3 de l'annexe.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048100844241>

C. Les politiques migratoires²³

Les politiques migratoires peuvent être regroupées sous deux grands volets. Un ensemble de mesures qui relèvent en grande partie de préoccupations intérieures portent sur les aspects liés aux critères de recrutement des immigrés, à leur accueil et à leur intégration sur le marché du travail et de manière plus générale dans la société. Mais les migrations sont aussi au cœur des relations internationales, et le second volet couvre le domaine de la coopération internationale pour une meilleure gestion des flux ainsi que celui des liens entre migration, intégration régionale et développement.

1. Faire venir, accueillir et intégrer : les préoccupations intérieures en matière d'immigration

Sur le plan intérieur, il faut distinguer les choix politiques en matière de flux, des actions qui concernent l'intégration des étrangers sur le territoire. Les politiques récentes confirment le regain d'intérêt pour les migrations de travail en réponse aux besoins du marché. En matière d'intégration, les nouvelles mesures mettent l'accent sur l'ensemble des étapes du processus, de l'accueil des primo-arrivants à l'accès à la citoyenneté. Elles insistent aussi sur le rôle actif des immigrés dans le cadre d'une redéfinition des responsabilités des différents acteurs.

Répondre aux besoins du marché du travail

L'objectif des politiques migratoires à des fins d'emploi est de définir les critères de recrutement des immigrés de façon à répondre aux besoins du marché du travail. Il faut donc attirer des étrangers, éventuellement les retenir, mais aussi mieux utiliser leur capital humain. Par ailleurs, certains pays ont décidé de mettre en place des programmes de régularisation ciblés sur des catégories de migrants en situation illégale.

a) Recruter la main-d'œuvre qualifiée : les politiques sélectives

Au cours des dernières années, la plupart des pays membres de l'OCDE ont mis en place des mesures nouvelles destinées à attirer des travailleurs qualifiés. Il est intéressant de souligner que cette tendance concerne aussi les nouveaux pays membres de l'Union européenne ainsi que le Mexique, même s'ils restent des pays d'émigration. Dans ces pays, l'émigration n'est plus seulement le fait de personnes non qualifiées; elle touche aussi des couches éduquées de la population active. Dans le cas particulier des pays d'Europe centrale²⁴, le vieillissement rapide des populations et l'importance des flux d'émigration renforcent la nécessité de recourir à l'immigration. Les politiques sélectives peuvent aussi cibler des travailleurs moins qualifiés. La Corée a décidé de remplacer son système de stages à destination de l'industrie par le recrutement de travailleurs temporaires dotés d'un permis de travail

S'il y a bien consensus autour de la sélection, le contenu des mesures mises en œuvre est en revanche très variable. Dans les pays européens de l'OCDE, où l'immigration de travail avait été stoppée dès le milieu des années 70 en raison de l'importance du chômage, il a été décidé dans un premier temps de faire en sorte que la situation sur le marché du travail ne soit plus opposable aux étrangers les plus qualifiés²⁵. Les chercheurs et les cadres travaillant dans des entreprises multinationales ont été les premiers à bénéficier de ces possibilités. En général ce sont les employeurs qui effectuent la sélection, mais les pays

encadrent ce choix par un éventail de critères : diplômes, parrainage par les entreprises, niveau de salaire et évaluation des besoins en qualification. Parallèlement, les modalités de mise en pratique des politiques sélectives ont donné lieu à l'établissement de systèmes de quotas, de points et de programmes ciblés.

Vers la fin de l'opposabilité de la situation de l'emploi. Depuis le début des années 2000, le départ en retraite des générations nombreuses de l'Après-guerre renforce les tensions sur les marchés du travail, tensions qui peuvent concerner plus particulièrement certaines branches ou certaines professions et qui peuvent aussi être accentuées conjoncturellement par d'autres facteurs que le vieillissement. Les premières années, des mesures ciblées sur ces branches ou ces professions ont permis de pallier les besoins comme celles sur les professions paramédicales en France ou le recrutement d'informaticiens dans plusieurs pays de l'OCDE, par exemple en Allemagne. À partir d'une évaluation précise des tensions existant dans certaines branches ou certaines professions, l'opposabilité a été levée pour un plus grand nombre de professions. En France par exemple, le ministère en charge du travail publie annuellement une « liste des métiers en tension », déclinée régionalement à partir d'un indicateur calculé par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). La publication de cette liste de métiers pour lesquels la situation de l'emploi n'est plus opposable aux immigrants en provenance des nouveaux adhérents à l'UE, s'est traduite par une augmentation des entrées directes de travailleurs permanents en 2005, particulièrement sur des emplois qualifiés : techniciens, agents de maîtrise, cadres et ingénieurs (soit un total d'environ 10 000 personnes). En Belgique, les régions après concertation avec les partenaires sociaux publient des listes de secteurs et de professions pour lesquels des permis de travail sont accordés aux immigrés. Au Royaume-Uni, il existe également une liste de métiers connaissant des pénuries (*shortage occupation list*), pour lesquels les étrangers obtiennent un permis de travail dès lors qu'ils satisfont à un niveau de qualification minimum.

Comment évalue-t-on les besoins et comment sélectionne-t-on? Certains pays ont choisi de mettre en place des quotas, comme l'Italie. Le problème est alors de faire coïncider le nombre de permis accordés *ex ante* avec les besoins du marché du travail constatés *ex post*²⁶. L'Italie a ainsi été contrainte de doubler ses quotas entre 2005 et 2006. Pourtant, malgré l'augmentation, en 2006, le quota a été atteint en quelques jours, et l'on a constaté une importante différence entre le nombre de demandes et le nombre de permis : 490 000 dossiers ont été déposés alors que le nombre de permis était limité à 170 000. Devant cet afflux, le gouvernement en mai 2006 a décidé d'autoriser le séjour de l'ensemble des immigrés qui avaient rempli leur dossier. Mais il a aussi annoncé une réforme importante du système qui sera discutée au Parlement en 2007.

Certains pays ont adopté un système de points sur le modèle de ce qui se pratique depuis longtemps au Canada, en Australie ou en Nouvelle-Zélande. Les Pays-Bas ont annoncé en 2006 leur intention de promouvoir un tel mécanisme dans le cadre plus large d'une nouvelle politique migratoire. Le principal avantage de ce système est de permettre, années après années de moduler les points en faisant varier les critères qui permettent d'obtenir des bonus (par exemple prise en compte de l'expérience professionnelle, du niveau d'éducation du conjoint comme au Royaume-Uni). Les gouvernements peuvent alors piloter aisément le système.

A priori assez simple, le système à points présente cependant deux inconvénients majeurs. D'abord, il implique que soit mis en place un système de vérification des qualifications et des diplômes délivrés dans les pays d'origine, ce qui n'est pas aisé. Ensuite, il suppose par exemple qu'un diplôme universitaire, quel que soit le pays d'obtention, doit avoir la même valeur qualifiante. Qualification et compétence se confondent, le niveau de formation garantissant les compétences du travailleur. Pour contourner ce problème, le Royaume-Uni a complété son système de points par une exigence de niveaux de salaire, déterminés par régions d'origine. Pour les promoteurs de ce système, un niveau élevé de salaire peut être considéré comme un indicateur de reconnaissance de la qualification et de la compétence de la personne. C'est en quelque sorte le marché du travail du pays d'origine qui organise la sélection (voir encadré I.6).

Plus généralement, ce qui distingue les choix des pays en matière d'immigration de travail, c'est l'objectif qu'ils poursuivent. Les pays qui ont mis en place un système à point sont ceux qui recherchent l'installation des étrangers dans leur pays. D'autres pays en revanche sélectionnent des immigrés pour répondre temporairement à des besoins du marché du travail. Le problème n'est donc pas tant de savoir si un système est plus efficace que l'autre, mais bien plutôt de rendre cohérent les critères de sélection qu'un pays adopte avec les objectifs qu'il poursuit. Cette distinction toutefois, a tendance à s'estomper. Les

Encadré I.6. **L'évolution du système à point au Royaume-Uni : qualification et parrainage**

S'agissant des personnes qualifiées, le nouveau système britannique comporte deux niveaux :

Le premier niveau (« tier 1 ») correspond à l'ancien système à points (*Highly Skilled Migrant Program*, HSMP), mais avec de nouveaux critères. Précédemment, outre la qualification, l'expérience professionnelle et, le cas échéant, le niveau d'éducation du conjoint étaient pris en compte. Désormais, seuls comptent les qualifications du candidat, le niveau de salaire dans le pays d'origine et l'âge. Des bonus sont toutefois accordés aux candidats qui ont étudié ou travaillé antérieurement au Royaume-Uni. Dans ce niveau, les bénéficiaires disposent alors de 6 mois pour trouver un emploi leur ouvrant droit à un permis de travail. Le premier niveau sera mis en place à partir du 3^e trimestre 2007.

Le second niveau (« tier 2 ») concerne les personnes qualifiées qui disposent d'une promesse d'embauche au Royaume-Uni. Si le contrat de travail relève d'un des métiers figurant sur la liste des professions qui connaissent des difficultés de recrutement (*shortage occupation list*), les candidats obtiennent un permis sans autre formalité que la vérification de leurs qualifications et de leur maîtrise de la langue anglaise. Dans le cas contraire, l'entreprise qui offre l'emploi doit effectuer un certain nombre de démarches. Elle doit s'inscrire auprès des autorités pour figurer dans la liste des entreprises qui sont officiellement autorisées à sponsoriser des travailleurs immigrés. Pour cela, il lui est demandé en début d'année d'anticiper le nombre de travailleurs étrangers dont elle aura besoin et d'être capable de démontrer que le ou les emploi(s) à pourvoir n'ont pas pu l'être par un citoyen britannique ou un ressortissant de l'Union européenne. Une fois ces critères satisfaits, l'entreprise peut envoyer au candidat un certificat de parrainage lui permettant d'entamer les démarches. Dans tous les cas de figure, les candidats retenus obtiennent un titre de séjour de 5 ans (2 ans plus un renouvellement éventuel de 3 ans) au terme duquel ils peuvent obtenir un titre de résident permanent.

Le nouveau système à points va entrer progressivement en vigueur entre 2007 et 2009.

étrangers qui s'intègrent le plus facilement sont en général ceux qui, préalablement à l'obtention d'une carte de résident avaient eu un permis temporaire. Dans plusieurs pays, des changements de statut de temporaire à permanent sont désormais possibles.

Enfin, d'autres pays cherchent à promouvoir l'immigration qualifiée par le biais de programmes ciblés sur certaines catégories. Le Japon a ainsi amendé en 2006 sa loi sur « le contrôle de l'immigration et la reconnaissance du statut de réfugié » de façon à augmenter les possibilités d'immigration pour les chercheurs et les ingénieurs spécialisés dans les systèmes d'information. Auparavant, ces deux catégories bénéficiaient déjà de possibilités d'obtention de permis de travail mais seulement dans certaines régions incluses dans des programmes de réformes structurelles. Désormais, tout le territoire japonais leur est accessible.

La multiplication de nouveaux titres de séjour : quel statut juridique pour les immigrés ?

Les nouveaux systèmes de recrutement donnent lieu à la délivrance de nouveaux titres de séjour, qui posent notamment le problème du statut juridique des étrangers et de leurs changements de statut. La sécurité juridique offerte aux étrangers peut être considérée comme un critère pour juger de l'efficacité des politiques sélectives. Dans le contexte de la mondialisation, les travailleurs qualifiés peuvent en effet choisir entre plusieurs pays, notamment en examinant la stabilité de leur situation et les possibilités ultérieures d'accès à la résidence permanente pour ceux auxquels est accordé un permis temporaire.

En ce qui concerne la multiplication des titres, les États-Unis comptent désormais plus de 80 visas temporaires (dont un certain nombre pour les travailleurs qualifiés). Plusieurs pays ont créé en 2005 et 2006 de nouveaux titres de séjours temporaires. En France, par exemple, la loi relative à l'immigration et à l'intégration, votée le 24 juillet 2006, pour attirer une main-d'œuvre plus qualifiée et faciliter les migrations temporaires, a créé trois nouveaux titres de séjour de trois ans pour les personnes hautement qualifiés²⁷, pour les salariés détachés en France par leur entreprise et pour les travailleurs saisonniers. En Irlande, la loi sur les permis de travail qui est entrée en vigueur en janvier 2007, a prévu la création d'une nouvelle « carte verte »²⁸ pour les travailleurs qualifiés. Comme le système à points du Royaume-Uni (voir encadré I.6), la qualification est notamment mesurée par le niveau de salaire atteint dans le pays d'origine : il faut être rémunéré plus de 60 000 EUR annuellement pour être éligible, sauf si l'on candidate sur des emplois appartenant à des secteurs connaissant des pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Dans ce cas, le salaire requis tombe à 30 000 EUR.

Ces nouveaux visas ont une durée en général supérieure à un an (trois ans en France, cinq ans au Royaume-Uni) et permettent de demander une carte de résident permanent au bout de quelques années (deux ans en Irlande). Par ces avantages, les pays d'accueil affichent clairement leur volonté de voir ces immigrés s'installer durablement sur leur territoire. Il y a donc peu de risque de voir s'accroître l'insécurité du statut juridique des étrangers qualifiés du fait de l'apparition de nouveaux visas ou titres de séjour. Certains pays, comme le Portugal ont même profité de ces évolutions pour simplifier les procédures, les rendre plus transparentes et réduire le nombre de visas.

b) Faire venir des étrangers temporairement pour pallier les pénuries sectorielles

Le recrutement de main-d'œuvre qualifiée ne suffit pas à répondre à l'ensemble des besoins du marché du travail. Dans les pays confrontés au vieillissement des populations,

des pénuries sectorielles pour des métiers faiblement ou non qualifiés apparaissent. Pour y faire face, de nombreux pays ont développé des stratégies qui consistent à encourager l'immigration temporaire. L'idée sous jacente est que les étrangers ainsi sélectionnés ne s'installeront pas et que leur recrutement n'induit pas d'engagement de long terme de la part du pays d'accueil.

Les modes de recrutement de ces immigrés appelés à séjourner pour des périodes limitées varient selon les secteurs d'activité, l'origine géographique des personnes ou les choix politiques des pays hôtes. Dans l'agriculture, les pays continuent à privilégier le recours au travail saisonnier. Pour les autres secteurs, les pays ont tendance à signer des accords bilatéraux de main-d'œuvre ou bien à lever les restrictions à la circulation pour les ressortissants de pays frontaliers ou de pays membres d'organisations régionales.

Les saisonniers. Dans plusieurs pays de l'OCDE, les besoins en main-d'œuvre saisonnière pour l'agriculture, la viticulture, l'horticulture ou encore la pêche sont élevés. C'est vrai dans tous les pays où le secteur primaire reste important soit parce qu'il occupe encore une part significative de la population active comme au Mexique ou en Pologne, soit parce qu'il représente une ressource importante pour l'industrie agroalimentaire (en France, États-Unis, Espagne) et l'exportation (en Nouvelle-Zélande en 2003, près de 50 % des produits exportés étaient issus de l'agriculture). Dans certains pays comme en Allemagne, les flux concernent environ 300 000 personnes chaque année.

Les saisonniers viennent souvent des pays voisins. Ainsi au Mexique, ce sont principalement des ressortissants du Guatemala qui sont embauchés de quelques semaines à quelques mois dans les exploitations. De même au Canada, les étrangers qui bénéficient du programme des travailleurs saisonniers (*Seasonal Agricultural Workers Program*) viennent principalement du Mexique et des Caraïbes. Pour ces ouvriers agricoles, certains pays simplifient, voire suppriment, les procédures administratives d'obtention du permis de travail étant donnée la brièveté du séjour. La Pologne, qui fournit elle-même de nombreux travailleurs saisonniers à ses voisins (principalement l'Allemagne), s'est tournée vers l'Ukraine, le Bélarus et la Russie pour trouver la main-d'œuvre nécessaire au moment des récoltes. Pour les saisonniers agricoles, elle a supprimé l'obligation du permis de travail. La Nouvelle-Zélande a également mis en place un programme destiné à faciliter l'embauche de travailleurs saisonniers étrangers par des entreprises néo-zélandaises (*Recognised Seasonal Employer Policy*). Dans les entreprises horticoles et viticoles, la situation de l'emploi n'est plus opposable aux étrangers. Le recrutement s'effectue parmi les ressortissants des pays océaniques. En accordant une priorité à ses voisins, la Nouvelle-Zélande espère ainsi participer au développement et à la stabilité régionale.

En ce qui concerne les types de permis de travail accordés aux saisonniers, on distingue deux groupes de pays. Certains comme la Pologne ou le Mexique ont choisi un système dérogatoire par rapport à leur droit commun en matière de migration de travail. Depuis septembre 2006, le gouvernement polonais a autorisé les agriculteurs à embaucher des saisonniers munis de simples visas et sans permis de travail. Le séjour toutefois, ne doit pas excéder trois mois par période de 6 mois et l'employeur doit avoir été agréé par les autorités locales. Pour faciliter la délivrance des visas, l'employeur doit également fournir au saisonnier qu'il envisage d'embaucher une documentation décrivant son futur emploi, préalablement au dépôt de sa demande. D'autres pays ont préféré créer un permis spécifique sur le modèle du visa H-2A américain. C'est le cas en France, où la loi du 24 juillet 2004 a créé une carte de séjour temporaire pour les travailleurs saisonniers. Elle

est délivrée pour trois ans au titulaire d'un contrat de travail saisonnier qui s'engage à maintenir sa résidence habituelle hors du territoire national. Elle lui permet de travailler au maximum six mois sur douze mois consécutifs. Elle ne l'autorise pas à séjourner plus de six mois consécutifs sur le territoire.

Bien que la plupart de ces titres de séjours saisonniers ne soient pas spécifiquement réservés à l'agriculture, les emplois qu'ils concernent sont suffisamment limités. Les pays sont contraints de recourir à d'autres méthodes de recrutement pour palier leurs pénuries de main-d'œuvre plus structurelles. Parmi ces moyens, les accords bilatéraux de main-d'œuvre et les autres formes de recrutement connaissent un regain d'intérêt²⁹.

Les accords bilatéraux de main-d'œuvre. Les accords de main-d'œuvre sont soit des traités bilatéraux qui portent spécifiquement sur les conditions d'immigration entre les deux pays, soit des parties de traités plus larges consacrés par exemple au commerce et aux échanges entre les parties³⁰. La Nouvelle-Zélande a ainsi engagé des négociations pour de futurs accords de libre-échange avec la Malaisie et la Chine qui comprennent un volet migratoire. Juridiquement, ces accords permettent d'autoriser des flux dans des proportions et des formes dérogatoires par rapport au droit commun du pays. Les pays d'accueil peuvent ainsi, avec une certaine souplesse, répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, sans avoir à modifier leur législation interne. Pour certains pays où les possibilités d'immigration sont limitées comme en Corée ou au Japon, ces accords peuvent être le seul moyen de faire venir des travailleurs étrangers. En Corée par exemple, le nouveau système de permis de travail (voir supra) n'est autorisé que pour les ressortissants des pays pour lesquels il existe un tel accord bilatéral. En 2005 et 2006, la Corée a signé une série d'accords avec des pays d'Asie (Chine, Pakistan, Ouzbékistan et Cambodge). Les accords signés couvrent l'ensemble des procédures de sélection des futurs travailleurs. En 2006, le gouvernement avait prévu de délivrer 105 000 permis de travail aux ressortissants des pays signataires.

L'intérêt de ces accords porte sur les garanties qu'ils offrent en matière de contrôle des flux entrants et sortants. En général, le pays d'origine se charge des formalités de sélection, qui peuvent être administrativement lourdes. Le retour est également mieux garanti puisque ces accords détaillent les conditions de réadmission des travailleurs dans leur pays d'origine, une fois achevée la durée de validité de leur titre. En janvier 2007, l'Espagne a signé un accord avec l'Ukraine détaillant l'ensemble des procédures de sélection et de réadmission à mettre en œuvre par l'Ukraine avec l'appui de l'Espagne.

Dans certains cas, les accords peuvent inclure un volet prévoyant la régularisation de clandestins présents sur le territoire de l'une des parties. En 2005, le gouvernement portugais a régularisé plusieurs milliers de Brésiliens suite à une convention bilatérale. Au-delà du contrôle des flux, ces accords sont aussi souvent l'occasion de contreparties sans lien direct avec l'immigration : investissement et ouverture commerciale, par exemple. Avec la multiplication de ces accords et les obligations afférentes pour les pays d'origine, on constate le développement rapide d'agences privées qui se chargent de sélectionner des candidats et de gérer les formalités d'admission pour les pays d'accueil. En 2004, en Roumanie, 100 000 contrats de travail temporaire ont ainsi été négociés et organisés par ces agences.

L'élargissement des espaces de libre circulation. Pour faciliter le recrutement de la main-d'œuvre, qualifiée et moins qualifiée, les pays peuvent aussi créer des zones de libre

circulation à l'intérieur desquelles les personnes peuvent s'installer sans restriction. L'Union européenne est l'un de ces espaces. Jusqu'à ces dernières années, la libre circulation n'avait eu que des effets marginaux sur l'ensemble des flux migratoires au sein de l'Union européenne à 15. L'entrée dans l'Union européenne de dix nouveaux pays le 1^{er} mai 2004, puis de la Roumanie et de la Bulgarie le 1^{er} janvier 2007, est venue modifier cette situation. Les nouveaux venus dans l'Union ont un niveau de vie inférieur à celui des 15 plus anciens et des taux de chômage élevés, malgré leur bon niveau de formation de leurs populations actives. À titre d'exemple, en 2005, le PIB par tête dans l'UE15 était de 29 000 USD/PPA alors qu'il n'atteignait pas 13 000 USD/PPA en Pologne³¹; de même, le taux de chômage de l'UE15 était de 8.3 % contre 17.7 % en Pologne³². À l'inverse, aux tests PISA de 2003, la Pologne réalise des performances proches de la moyenne OCDE.

Craignant les conséquences d'une entrée massive de ressortissants des PECO sur leurs marchés du travail, nombreux ont été les pays qui ont choisi d'utiliser la possibilité offerte par le traité d'adhésion de maintenir des restrictions à l'entrée pendant une période de transition pour huit des dix nouveaux pays membres³³. Concrètement, la période de transition est divisée en trois phases (2 ans plus 3 plus 2), chacune devant faire l'objet d'une évaluation, préalablement à la reconduction éventuelle des mesures limitatives à la phase suivante. Seuls l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède³⁴ avaient choisi d'ouvrir leurs marchés du travail dès l'adhésion en mai 2004. Le 30 avril 2006, la première phase s'est achevée en ce qui concerne les 8 États membres concernés. La situation est inédite et intéressante, car l'adhésion a engendré deux mouvements contradictoires : une partie des capitaux est allée s'investir à l'Est, tandis que, simultanément des travailleurs partaient s'installer à l'Ouest. Un bilan de cette première phase n'est donc pas inutile.

Un examen des données chiffrées disponibles révèle que l'Irlande et le Royaume-Uni ont effectivement enregistré un afflux massif de migrants en provenance des huit nouveaux États membres, alors qu'en Suède, les flux sont restés limités. Au Royaume-Uni, entre mai 2004 et fin avril 2006, quelques 580 000 ressortissants³⁵ de ces pays se sont installés pour y travailler. Ce chiffre toutefois, est probablement surestimé, dans la mesure où un nombre significatif de ces personnes serait reparti dans le pays d'origine. Par ailleurs, ces chiffres (voir tableau I.13) ne comprennent pas que des entrées nouvelles, ils incluent aussi un pourcentage de migrants qui étaient déjà installés sur le territoire avant mai 2004. En effet, l'ouverture officielle des frontières a permis de fournir un titre de séjour à des personnes déjà présentes illégalement sur le territoire, notamment au Royaume-Uni³⁶. Malgré ces réserves, les flux restent importants. L'Irlande estime ainsi que 40 % des entrants de 2005 sont issus d'un des huit nouveaux pays membres. De leur côté, les statistiques officielles polonaises révèlent que, durant le deuxième trimestre 2006, près de 400 000 Polonais ont quitté le pays pour travailler à l'étranger pendant au moins deux mois, soit 125 000 de plus qu'un an auparavant.

Il convient cependant de souligner que l'importance des flux n'a pas été la même partout. En République slovaque, moins de 2 000 citoyens ont émigré en 2005 soit à peine plus que durant les années qui ont précédé l'adhésion. Ces différenciations s'expliquent par le fait que, l'un des facteurs qui encourage l'immigration est l'existence d'une communauté d'origine dans le pays d'accueil, qui peut aider les nouveaux arrivants et ainsi participer à la « réduction du coût » de l'immigration³⁷. C'est sans doute ce qui explique que tous les nouveaux entrants ne sont pas concernés au même degré mais aussi que des pays qui ont maintenu les restrictions ont également vu l'immigration augmenter.

Tableau I.13. **Bilan de la première phase de la période de transition dans les pays de l'UE15, de l'EEE et pour la Suisse**

Pays	Mesures nationales 1 ^{re} phase (2004-2006)	Flux concernés 01/05/04-30/04/06	Décision pour la 2 ^e phase (2006-2009)
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. ● Restrictions spécifiques dans certains services transfrontaliers. 	63 700 pour 2005.	Maintien des restrictions.
Autriche	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. ● Application des restrictions dans certains services transfrontaliers. 	Environ 7 800 permis de travail de plus de 6 mois.	Maintien des restrictions.
Belgique	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. 	7 000 (estimation pour 2004 et 2005).	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien des restrictions. ● Assouplissement de la procédure dans certains secteurs/professions dont la liste est déterminée régionalement.
Danemark	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Pas d'examen de la situation du marché du travail. ● Uniquement pour les emplois à temps plein. 	10 700 permis de travail, y compris renouvellements.	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintien des restrictions. ● Procédure allégée. ● Assouplissement progressif des restrictions.
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. 		Levée des restrictions.
Finlande	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. 	6000 permis de travail de plus de trois mois.	<ul style="list-style-type: none"> ● Levée des restrictions. ● Mise en place d'un système d'enregistrement comme au Royaume-Uni. ● Renforcement des contrôles des conditions de travail, y compris pour la sous-traitance et le détachement.
France	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. ● Certaines professions exemptées. 	7 000 permis de travail hors saisonniers.	Levée des restrictions de manière progressive par une augmentation du nombre de professions exemptées.
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. 		Levée des restrictions.
Irlande	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de restriction ● Enregistrement obligatoire des travailleurs 	186 000 ¹	Maintien de l'obligation d'enregistrement.
Italie	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Application d'un système de quotas (79 500 en 2005). 	78 000 01/05/04-31/12/05.	Levée des restrictions à partir de juillet 2007.
Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. ● Procédure simplifiée pour l'agriculture et la viticulture. 	53 en 2005.	Maintien des restrictions et assouplissement des procédures dans certains secteurs/métiers souffrant de pénurie de main-d'œuvre.
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Pour certains secteurs/professions, procédure assouplie. 	54 171 ² 01/01/04-31/12/05.	Levée des restrictions au 1 ^{er} janvier 2007.
Portugal	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Application d'un système de quotas. 		Levée des restrictions.
Royaume-Uni	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de restriction. ● Enregistrement obligatoire des travailleurs. 	580 000 du 01/05/04 au 31/12/06 dont 183 000 demandes de réenregistrement.	Maintien de l'obligation d'enregistrement.
Suède	Pas de restriction.	11 000 permis de plus de trois mois plus 2 200 renouvellements.	Pas de restriction.
Espace économique européen			
Pays +	Restrictions 1 ^{re} phase (2004-2006)	Flux concernés 01/05/04- 30/04/06	Décision pour la 2 ^e phase (2006-2009)
Norvège	Système de permis de travail.	42 000 plus 27 000 renouvellements.	Ne pas lever les restrictions.
Islande	Système de permis de travail.	6 000 plus 3 000 renouvellements.	Lever les restrictions.

Suisse		
Pays	Restrictions (1 ^{er} avril 2006- 30 avril 2011)	Système de transition envisagé
Suisse ³	<ul style="list-style-type: none"> ● Système de permis de travail. ● Situation de l'emploi opposable. ● Application d'un système de quotas. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quota pour les permis annuels : 700 (3 000 pour 2010 et 2011). ● Quota pour les permis de court séjour : 15 800 (29 000 pour 2010 et 2011).

1. L'enregistrement des ressortissants UE8 est obligatoire mais ce nombre est probablement surestimé.
2. Pour la première phase de transition, le nombre de permis alloués annuellement était de 22 000.
3. La Suisse n'est pas membre de l'UE ou de l'EEE mais est lié à l'UE par une série d'accords bilatéraux notamment concernant la liberté de mouvement. La Suisse a introduit des dispositions de transition pour les ressortissants des pays de l'UE8 depuis le 1^{er} avril 2006.

Sources sur les flux : Allemagne : Agence fédérale pour l'emploi; Autriche : *Austrian Labour Market*; Belgique : SPF ETCS, INASTI; Danemark, Finlande, Suède, Norvège, Islande : Dolvik, J.E., Eldring L. 2006; France : ministère de l'Emploi; Irlande : *Department of Social and Family Affairs, Data on Personal Public Service Number*; Luxembourg : Rapport d'activité du MAE; Italie : *Ministry of Labour*; Pays-Bas : *Statistics Netherlands*; Royaume-Uni : *Home Office data on Worker Registration Scheme and National Insurance Numbers*.

C'est le cas de l'Allemagne, qui est traditionnellement un pays d'accueil pour les Polonais, et qui continue d'être le principal pays d'accueil de ces migrants.

Il reste à mesurer l'impact de ces flux sur le marché du travail (voir tableau I.13). De ce point de vue, les travailleurs de l'Europe de l'Est n'ont pas pris la place des actifs locaux; ils ont permis d'atténuer les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs³⁸. En termes économiques, cet afflux ne s'est pas traduit par une baisse des salaires³⁹. Par ailleurs, dans les trois pays, l'augmentation de l'offre qui en a résulté a été supérieure à l'augmentation de la demande, permettant une réduction de la pression inflationniste, malgré une croissance soutenue⁴⁰. Pour les nouveaux pays membres de l'Union européenne, le bilan est plus contrasté. D'un côté les transferts de fonds privés en provenance des migrants ont augmenté, de l'autre, le départ d'actifs souvent occupés et bien formés a créé des tensions dans certains secteurs. Les pays baltes ont du faire face à des pénuries sévères dans les métiers de la santé, professions pour lesquelles les différentiels de salaires avec les pays de l'UE à 15 étaient importants et les probabilités d'embauche élevées⁴¹.

En définitive, l'accroissement de la mobilité du travail en provenance des nouveaux pays membres de l'UE peut être analysée comme une étape du processus d'intégration de ces pays à l'économie européenne. En pratique, s'il est trop tôt pour mesurer un effet important sur le niveau de vie des nouveaux entrants, il apparaît en revanche que l'efficacité globale du marché du travail s'est trouvée améliorée. Le travail au noir a diminué et un certain nombre de pénuries dans des secteurs des pays d'accueil ont pu être résorbées, même si cela s'est fait parfois au prix d'un relatif déclassement des travailleurs immigrés (voir infra chapitre II). C'est sans doute ce bilan positif qui a poussé plusieurs gouvernements à lever les restrictions. Certains ont décidé d'ouvrir complètement leurs marchés du travail (Espagne, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Portugal), d'autres se sont engagés à libéraliser progressivement leur législation (France), d'autres enfin ont assoupli les restrictions pour la seconde phase (Belgique, Danemark, Luxembourg). Cette démarche d'ouverture connaît certaines limites : l'Irlande et le Royaume-Uni n'ont pas levé les restrictions à la libre installation des travailleurs des deux nouveaux pays membres de l'UE depuis janvier 2007, à savoir la Bulgarie et la Roumanie. Par contre les travailleurs bulgares et roumains bénéficient des mêmes avantages octroyés aux 8 nouveaux pays membres de l'UE depuis mai 2004 dans les pays où les restrictions n'ont pas été entièrement levées, mais où des dérogations sont prévues pour libéraliser l'accès à certaines professions (voir supra).

c) Mieux valoriser le capital humain : faciliter le travail des étudiants et les changements de statut

Les ressources humaines apportées par l'immigration de travail sont souvent insuffisamment mises en valeur dans les pays d'accueil (voir infra, chapitre II). Plusieurs pays de l'OCDE ont cherché à valoriser ce capital humain, notamment au niveau régional. Par ailleurs, une réflexion sur le devenir des étudiants étrangers et plus largement sur l'accroissement des possibilités de changements de statut, est menée dans les pays d'accueil.

Une gestion des flux prenant en compte les besoins locaux. Dans plusieurs pays de l'OCDE, les autorités locales jouent un rôle croissant dans la gestion des flux migratoires. Par exemple, le gouvernement fédéral canadien a signé le 21 novembre 2005, une convention avec la province de l'Ontario (la plus importante région d'accueil des étrangers au Canada). Elle prévoit un ensemble de mesures destinées à faciliter l'accueil et l'intégration des migrants sur le marché local du travail, mesures qui doivent être mises en œuvre par la province mais qu'elle est libre de décliner selon la situation. Dans un autre registre, l'Australie entend utiliser l'immigration comme un levier de développement local et d'aménagement de son territoire. Pour l'obtention de certains visas, les candidats peuvent se faire sponsoriser par une région. Ils bénéficient alors de points supplémentaires. De même, pour les candidats dans la catégorie des travailleurs indépendants, le nombre de points requis est diminué s'ils s'engagent à créer leur entreprise dans une zone de faible densité.

La nécessité d'une approche régionale ou locale est également apparue dans les pays qui ont choisi de lever l'opposabilité de la situation de l'emploi (voir supra) dans les secteurs qui connaissent des difficultés de recrutement. En Belgique, la liste des métiers « en tension » qui ouvre aux ressortissants des nouveaux pays membres la possibilité d'obtenir un permis de travail est élaborée régionalement et discutée localement par les partenaires sociaux. En France, la liste nationale du ministère du Travail est déclinée régionalement pour tenir compte des disparités des marchés locaux. En Australie, le programme des vacanciers actifs a évolué de façon à orienter les candidats vers des secteurs en tension et vers des régions où les difficultés de recrutement sont particulièrement marquées (voir encadré I.7).

Les étudiants sont de plus en plus considérés comme des travailleurs qualifiés potentiels.

En raison de la plus grande sélectivité des politiques migratoires, la catégorie des étudiants étrangers est sans doute celle dont le statut a le plus sensiblement évolué sur la période récente. De plus en plus de pays les perçoivent comme de futurs travailleurs qualifiés appelés à rester dans le pays d'accueil, durablement ou au moins pendant plusieurs années après la fin de leurs études. Les étudiants présentent bien des avantages. Ils sont sur place et le pays hôte n'a plus à assumer leur sélection. Ceux qui ont été formés dans le pays d'accueil sont considérés plus faciles à intégrer en particulier sur le plan linguistique et sur celui de la connaissance des us et coutumes de la société du pays d'accueil. Par ailleurs, prétendre que, une fois diplômés ces étudiants rentreront chez eux pourvu qu'on ne prolonge pas leur visa, est, dans un environnement mondialisé, une gageure. Ainsi, de nombreux pays de l'OCDE ont adopté des mesures nouvelles, dont certaines ont trait à l'intégration des étudiants étrangers sur le marché du travail pendant leurs études et d'autres concernent leur devenir une fois la période de formation achevée.

Encadré I.7. Les évolutions du programme des vacanciers actifs

En Australie, le succès du programme des vacanciers actifs (*Working Holiday Maker Program* – WHMP) se confirme avec près de 120 000 bénéficiaires en 2005-2006.

Le WHM a été étendu et amendé pour améliorer son apport aux entreprises et aux régions. Depuis le 1^{er} juillet 2006, les bénéficiaires peuvent étudier pour une durée maximale de quatre mois et travailler jusqu'à six mois (contre trois auparavant). Par ailleurs, à partir de novembre 2005, les bénéficiaires du WHM qui ont effectué au moins trois mois de travail saisonnier dans une région australienne, sont autorisés à poser leur candidature à nouveau sur ce programme (WHM2). En 2006, environ 2 000 personnes ont obtenu le renouvellement de leur visa WHM grâce à cette possibilité. Enfin, en juillet 2006, la liste des industries accessibles aux titulaires du visa WHM a été étendue à l'ensemble du secteur primaire, au-delà de l'agriculture (abattoirs, divers travaux forestiers et pêche).

Ces évolutions sont censées faciliter l'orientation de la main-d'œuvre vers les travaux saisonniers qui connaissent des difficultés de recrutement en particulier dans certaines régions. Les autorités australiennes veulent aussi par ce biais favoriser le développement d'un certain type de tourisme (« tourisme vert ») dans des régions à l'écart des côtes.

En France, l'accès à l'emploi des étudiants étrangers a été facilité par la loi du 24 juillet 2006 puisqu'ils peuvent désormais travailler jusqu'à 60 % du temps de travail annuel inscrit au code du travail (1 607 heures). En Hongrie, les étudiants étrangers peuvent travailler sans avoir à obtenir un permis de travail. Au Canada, depuis avril 2006, ils ont la possibilité de chercher des emplois hors du campus de l'université qu'ils fréquentent. Beaucoup de pays ont également pris des mesures pour permettre aux étudiants de rester dans le pays d'accueil après avoir obtenu leur(s) diplôme(s). Souvent, les pays ont choisi un système en deux temps. Après la fin des études, les étudiants étrangers d'un certain niveau⁴² obtiennent un permis provisoire (il est de 6 mois en Irlande et en France) qui les autorise à chercher un travail. Par la suite, s'ils obtiennent une promesse d'embauche, ils demandent alors un changement de statut. En Italie par exemple, les candidats peuvent obtenir, par cette voie, un permis de travail hors quotas. Ces possibilités toutefois sont limitées dans le temps : le Canada ne permet les changements de statut⁴³ que pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

L'insertion des étudiants étrangers sur les marchés du travail pour autant, ne va pas de soi. Dans certains pays comme la France, la durée moyenne de recherche d'emploi pour un jeune diplômé de l'enseignement supérieur (8 mois) excède bien souvent la durée du visa provisoire (6 mois). La Finlande a de ce fait allongé la durée du permis provisoire à dix mois. Des problèmes linguistiques peuvent également se poser⁴⁴. La Finlande a ainsi décidé de financer des cours de finnois aux étudiants désireux de rester après la fin des études pour travailler. Dans les faits, ces mesures sont d'autant plus efficaces que les étudiants sont accompagnés dans leurs démarches et leur recherche d'emploi.

Les possibilités de changements de statut. Le changement de statut s'applique aux personnes relevant d'un statut temporaire auxquelles on accorde la résidence permanente ou un autre titre pouvant conduire à la résidence permanente. Les statuts temporaires ne sont pas entendus ici comme des entrées avec un permis temporaire mais plutôt des entrées avec un visa non renouvelable ou renouvelable sous certaines conditions. De la même manière, un statut permanent ne signifie pas que la personne reçoit le droit à la

résidence permanente mais un permis (qui peut avoir une durée limitée) qui peut conduire à la résidence permanente dans le pays d'accueil⁴⁵.

En Suisse, les saisonniers ayant travaillé quatre ans avaient la possibilité légale de changer de statut. Cette option a été supprimée, mais le nombre des changements reste important (30 % des nouveaux entrants ont changé de statut, la plupart sont originaires de pays européens). La loi ne prévoit plus de mécanisme spécifique – la possibilité est laissée à la discrétion des autorités. Ce phénomène est attribuable au fait que, lorsque la limite du nombre de permis européens de longue durée est atteinte, les citoyens de l'Union se voient attribuer un permis de moins d'un an. Lorsque ces permis sont renouvelés et que le séjour excède un an, les citoyens européens sont considérés comme des migrants de longue durée. Ce problème va disparaître en 2007 grâce à l'augmentation du nombre de permis : tous les citoyens européens qui le demandent pourront alors obtenir un permis de longue durée. Concernant les ressortissants de pays non communautaires, 10 % d'entre eux (4 000 personnes) ont pu changer de statut. Ces changements sont décidés au cas par cas.

En Australie, jusqu'à une date récente, les changements n'étaient possibles que dans le cas bien spécifique des liens familiaux. Récemment, de nouvelles possibilités de changement ont été introduites, en particulier pour les étudiants. Environ 33 000 des 143 000 entrées permanentes concernaient des personnes ayant changé de statut en 2005. Le dispositif belge est comparable à ce qui se passe en Suisse : la loi ne prévoit pas cette possibilité, mais des changements sont néanmoins envisageables en particulier pour les étudiants étrangers qui trouvent un emploi à la fin de leurs formations. En Autriche, une nouvelle disposition légale permettant les changements de statut a été introduite en 2006, mais elle est soumise à une limite quantitative, sauf pour les étudiants étrangers. Le nombre total des changements reste faible, bien qu'en augmentation.

En Nouvelle-Zélande, une étude portant sur une cohorte de résidents permanents entrés sur le territoire en 1996, montre que 78 % d'entre eux avaient d'abord bénéficié d'un permis temporaire (voir infra, synthèse sur les flux). En Norvège, toute personne présente sur le territoire pendant plus de neuf mois et qui satisfait aux exigences peut demander un permis de longue durée (La validité du permis d'entrée est alors maintenue dans l'attente de la décision.) Au Canada, la loi ne permet pas de changer de statut sans quitter le territoire. Il en a résulté des mouvements à la frontière avec les États-Unis pour remplir les demandes. Plusieurs études ont montré que les personnes ayant eu un statut temporaire s'insèrent plus facilement sur le marché du travail une fois qu'elles ont obtenu le statut de résident. En conséquence, le Canada envisage de reconsidérer ses procédures actuelles.

Finalement, les dispositifs varient considérablement d'un pays à l'autre ; certains offrent de larges opportunités de changement de statut (Nouvelle-Zélande) d'autres, des possibilités en nombre limité (Autriche). Beaucoup de pays s'organisent de manière simple et pragmatique en accordant le changement dès lors que les critères d'accès à la résidence permanente sont satisfaits. Les pays dans lesquels les changements étaient interdits ont fait évoluer leurs procédures ou envisage de le faire prochainement. Dans tous les cas, le nombre de ces changements tend à augmenter à mesure que les pays reconnaissent l'intérêt de permettre à des personnes ayant étudié ou travaillé de rester dans le pays d'accueil.

d) Vers des régularisations ciblées

Les gouvernements considèrent les régularisations comme des procédures exceptionnelles et/ou le plus souvent discrétionnaires⁴⁶. Pourtant, cette année, on ne peut manquer de remarquer que la question a été abordée dans près d'un tiers des pays de l'OCDE, soit parce qu'une régularisation a été mise en œuvre (Belgique, Grèce, France, Mexique, etc.) ou s'est achevée (Espagne, Portugal), soit parce qu'un débat s'est enclenché (États-Unis, Allemagne, Pays-Bas). En général, ces procédures sont plutôt ciblées sur certaines catégories d'étrangers.

Les régularisations ciblées visent des catégories précises d'étrangers. En général, il s'agit d'étrangers dont les autorités reconnaissent la légitimité du séjour malgré l'absence de titre autorisé. C'est le cas lorsque les personnes se retrouvent en situation irrégulière à la suite de changements législatifs ou lorsqu'un titre de séjour est arrivé à échéance et n'a pas été renouvelé. C'est aussi le cas lorsque l'on peut faire un constat de carence à l'encontre des autorités d'un pays par exemple qui n'auraient pas examiné des demandes d'asile dans un délai raisonnable laissant les demandeurs s'installer et finalement s'intégrer dans le pays d'accueil. Plus généralement, l'idée selon laquelle des liens se sont tissés avec la société où vivent ces personnes parfois depuis plusieurs années, inspire ces nombreuses régularisations ciblées.

La Belgique a pris des mesures en faveur des demandeurs d'asile dont la situation n'avait pas été examinée au bout de plusieurs années. Les personnes ayant déposées leur dossier avant 2001 et qui n'avaient pas reçu de réponse avant la mise en place de la nouvelle procédure d'asile plus rapide ont été admises à la régularisation. Au cours de l'été 2006; une procédure de régularisation de certains immigrés clandestins ayant des liens forts avec la France a été mise en place. Il s'agissait de permettre aux parents dont les enfants étaient scolarisés en France au moins depuis septembre 2005 d'accéder à des titres de séjour de un an renouvelables. Sur une estimation d'un peu moins de 30 000 demandes déposées dans les préfetures, environ 7 000 personnes ont finalement été régularisées. Un autre critère possible est celui choisi par le gouvernement portugais : toutes les personnes dont le séjour n'était pas administrativement autorisé mais qui étaient affiliées à la sécurité sociale ont pu bénéficier d'un titre régulier.

Les régularisations ciblées peuvent parfois concerner un grand nombre d'individus. En 2005, la Grèce a conduit une régularisation. Deux catégories d'étranger étaient visées : ceux dont le titre régulier avait expiré avant le 23 août 2005 et qui, ne l'ayant pas renouvelé, n'avaient pas quitté le territoire; ceux n'ayant jamais eu de titre de séjour régulier mais qui pouvaient prouver leur présence avant le 1^{er} janvier 2005. Pour accéder à un titre régulier, il fallait remplir une autre condition : apporter la preuve d'avoir effectué 150 jours de travail ou 200 jours en cas d'employeurs multiples). De leur côté, les conjoints et les enfants de plus de 14 ans se sont vu attribuer une carte personnelle de résidence. 142 000 dossiers de candidature ont été déposés dans le cadre de la procédure; un chiffre très inférieur aux prévisions. Pour le gouvernement grec, ce résultat insuffisant s'explique par la lourdeur des procédures administratives et le nombre de jours de travail exigés. Pour ces raisons, une loi a été présentée au Parlement au début de l'année 2007 qui prolonge et élargit la procédure de 2005. Un certain nombre de documents comme les certificats de naissance des enfants nés en Grèce sont désormais recevables comme preuve de séjour sur le territoire. Pour les travailleurs qui ne peuvent prouver 200 jours de travail, il est possible de compléter jusqu'à 40 jours manquants en réglant les cotisations dues à la

sécurité sociale. Pour certaines professions, le nombre de jours requis a été divisé par deux; enfin, les personnes qui ont suivi une scolarité primaire, secondaire ou supérieure en Grèce peuvent aussi bénéficier d'un titre régulier.

L'exemple de la Grèce montre que la procédure administrative de régularisation peut être un obstacle en particulier si les documents demandés sont trop nombreux. C'est probablement ce qui explique le faible nombre de dossiers déposés au Mexique lors de la dernière régularisation au regard de ce qui était attendu : elle avait débuté en septembre 2005 et s'est achevée en juin 2006 : un peu plus de 4 000 dossiers ont été enregistrés, les deux tiers de ces dossiers avaient déjà été examinée fin 2006 et la plupart acceptés; le tiers restant est en cours d'examen. Ce nombre restreint a encouragé le gouvernement à prolonger la procédure jusqu'au 31 octobre 2006.

À côté des pays qui ont mis en œuvre une régularisation, certains États envisagent de le faire prochainement. C'est le cas par exemple aux Pays-Bas. En février 2007, le nouveau gouvernement néerlandais a annoncé un plan identique à celui de la Belgique concernant les demandeurs d'asile d'avant 2001. Depuis, les procédures d'examen ont changé et se sont accélérées. Mais il restait un « stock » de dossiers important qui n'avait pu être résorbé. Les autorités estiment que cette voie d'accès au titre de réfugié concernerait entre 24 000 et 30 000 personnes.

De son côté, le gouvernement fédéral allemand a conclu un accord avec les ministres de l'intérieur des *Länder* concernant la régularisation de 180 000 personnes « tolérées » sur le territoire. Elles pourront obtenir un titre de séjour si elles peuvent démontrer qu'elles ont un emploi et ce, avant septembre 2009. En contrepartie, les *Länder* ont obtenu de pouvoir restreindre l'accès de ces personnes aux aides sociales.

Aux États-Unis, la publication en août 2006 par le bureau des statistiques d'immigration du département de la sécurité intérieure d'une enquête sur le nombre et les caractéristiques des immigrés clandestins a lancé un débat. L'étude estime que 10.5 millions d'irréguliers séjournaient en janvier 2005 sur le territoire américain. C'est sensiblement plus qu'en janvier 2000 : à cette date, le bureau des statistiques avait estimé ce nombre à 8.5 millions. Selon cette estimation, au cours des cinq dernières années, le solde net des immigrés clandestins aurait augmenté annuellement de 480 000 personnes. En réaction, plusieurs projets de réforme de la politique d'immigration sont en discussion entre la Maison Blanche et la chambre des représentants. Ils prévoient notamment d'instaurer une procédure de régularisation dont les modalités divergent. Les débats portent moins sur les conditions exigibles (casier judiciaire vierge, avoir été continûment employé ou scolarisé le cas échéant, test de langue pour l'éligibilité à la résidence permanente) que sur le type de visa qui pourrait être délivré : montant de l'amende, durée du permis de travail, possibilités de renouvellement ou d'accession à la résidence permanente

1.2. Mieux accueillir, mieux intégrer : la redéfinition des responsabilités en matière d'intégration

Alors que l'immigration est de plus en plus perçue comme une solution aux pénuries de main-d'œuvre, on constate paradoxalement, que des difficultés persistent pour les immigrés et leurs enfants. Dans nombre de pays hôtes, ils sont plus exposés que les nationaux au chômage, notamment de longue durée, ou à l'exclusion sociale. Ils sont aussi plus souvent confrontés à des emplois précaires et ils ont moins de perspectives

d'amélioration de leur situation que les autochtones. Souvent, ces difficultés concernent aussi la génération suivante, y compris au travers des discriminations. Pour faire face à ces problèmes, qui risquent de générer des tensions supplémentaires dans les pays d'accueil, les gouvernements tentent de mettre en place des politiques qui ciblent l'ensemble des dimensions et du processus d'intégration et des obstacles qui peuvent lui faire échec : l'accueil, le regroupement familial, l'insertion dans l'emploi, l'accès à la citoyenneté mais aussi la lutte contre les discriminations.

Les formes de ces politiques peuvent être très diverses d'un pays à l'autre, se concentrer sur certaines étapes du processus plus que d'autres (selon la situation locale), mais elles ont toutes en commun de mettre l'accent sur le rôle actif que les étrangers doivent jouer. Les actions mises en œuvre récemment ne veulent pas seulement trouver des réponses aux problèmes d'intégration, elles veulent aussi insister sur la nécessité de responsabiliser les étrangers, de les placer au cœur du processus et ainsi de leur permettre de s'approprier les changements parfois radicaux de modes de vie qu'implique l'installation dans un pays d'accueil.

a) De l'obligation d'accueil à l'accueil obligatoire

Les conditions d'arrivée dans un pays apparaissent comme un moment privilégié qui peut ensuite faciliter, ou au contraire compliquer le processus d'intégration de long terme. C'est pourquoi, un très grand nombre de pays de l'OCDE mettent l'accent sur l'accueil des nouveaux arrivants. Parmi les mesures récentes, les cours de langue semblent se généraliser, de même que des programmes d'information, qui dispensent des conseils pratiques, présentent le fonctionnement administratif du pays et les démarches à effectuer.

La généralisation des cours de langue et des programmes d'information. L'Allemagne a introduit de telles dispositions dans la loi de 2005 sur l'intégration. En 2006, plus de 115 000 personnes ont participé à ces formations. En République tchèque des formations linguistiques ont été dispensées pour la première fois en 2006. En Autriche et en Australie, la durée de ces cours de langues a été augmentée. En Autriche, depuis 2005, ces cours s'adressent non seulement aux adultes mais aussi aux enfants qui les accompagnent.

Les besoins des immigrés en formation linguistique ne sont pas équivalents dans tous les pays ni pour toutes les catégories d'étrangers. Ainsi, une partie des ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE, qui se sont installés au Royaume-Uni et en Irlande, possédait un niveau de qualification relativement élevé et une bonne connaissance de l'anglais. De même, en France, une partie des primo-arrivants est francophone. Les cours de langues ne sont dispensés qu'à 25 % d'entre eux. À l'inverse, en Norvège, depuis septembre 2005, les étrangers qui s'installent doivent obligatoirement suivre 300 heures de formation en norvégien; et ce nombre peut être porté jusqu'à 3 000 heures dans certains cas.

En Australie, s'agissant des réfugiés politiques et humanitaires, l'apprentissage linguistique est inclus dans un stage d'orientation dont la durée a été portée à cinq jours en 2006 (contre trois auparavant). Par des accords avec ses provinces, le gouvernement fédéral canadien a également cherché à encourager la mise en œuvre locale de plates-formes d'accueil et d'orientation comprenant des conseils pratiques pour l'installation et une formation linguistique. Ces formations peuvent être confiées à des sociétés privées ou à des agences publiques. En France, l'année 2005 a été marquée par la création d'une nouvelle Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) qui regroupe

différents services administratifs (dont l'Office des migrations internationales) et qui a reçu pour mission de faciliter l'accueil et l'intégration des étrangers en France.

Le développement des programmes ciblés et des contrats individualisés. Pour faire face à la diversité des primo-arrivants, liée à la variété de leurs origines culturelles et de leurs statuts, les pays cherchent à adapter les mesures d'accueil aux besoins des populations. Ils peuvent alors choisir de cibler des programmes sur des catégories particulières. C'est ce que fait l'Australie en réservant certains stages aux réfugiés ou en proposant des cours adaptés pour les enfants de moins de 12 ans. D'une manière générale, la population des mineurs, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas accompagnés fait l'objet d'une attention particulière. En Belgique, ces derniers se voient attribuer un tuteur par les juges des familles, qui les accompagne tout au long de leurs démarches administratives, sanitaires et sociales, et ce, jusqu'à leur majorité.

Les enfants sont aussi une cible importante des programmes d'accueil, notamment dans les écoles afin de faciliter leur intégration future. Au Luxembourg par exemple, les différences de performances très importantes entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers, y compris quand on prend en compte le niveau socio-économique de la famille ont encouragé les autorités à mettre en place des réformes. La généralisation d'un enseignement préscolaire fondé sur le plurilinguisme dans la quasi-totalité des communes, devrait permettre d'améliorer les résultats des enfants arrivés jeunes au Luxembourg. L'accent est mis, sur l'apprentissage des trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) et sur le respect de la langue maternelle des enfants. Dans l'enseignement secondaire, des classes d'accueil et d'intégration ont été créées.

Pour être au plus près des besoins, on peut aussi mettre en place une contractualisation entre le pays hôte et l'étranger qui s'installe de manière durable. Il est alors possible d'individualiser l'accueil, ce qui en pratique consiste à moduler la durée ou l'importance des prestations du contrat selon le profil de la personne. La France, en généralisant son contrat d'accueil et d'insertion (CAI) dans la loi de juillet 2006 a choisi cette voie après trois années d'expérimentation qui avaient donné satisfaction. Plus de 90 % des primo-arrivants à qui ce contrat a été proposé en 2005 avaient signé un CAI. Tous les étrangers admis à au titre de résident permanent doivent désormais signer un CAI. En outre, le bénéfice du CAI a été étendu aux mineurs de plus de 16 ans. L'autre avantage de ce type de contrat, c'est de signifier à l'étranger que lui aussi doit être acteur de son intégration. La réciprocité des engagements est clairement visée à travers ces mesures individualisées. Les incitations sont telles que dans bien des cas, les immigrants n'ont pas d'autre choix que d'y souscrire. C'est le cas lorsque l'arrivée dans le pays dépend de la réussite à un examen, comme aux Pays-Bas ou lorsqu'elle conditionne l'octroi éventuel d'un titre permanent de résidence. Le plus souvent, la participation est tout simplement rendue obligatoire (voir encadré I.8).

Ces éléments témoignent d'une prise de conscience de la responsabilité des autorités dans la réussite des processus d'intégration. Mais cette nouvelle attention, dans la mesure où elle s'accompagne aussi d'une demande, voire d'une exigence de réciprocité de la part des migrants, est également un indicateur de la tendance au déplacement des responsabilités en matière d'intégration.

Encadré I.8. **Vers une obligation de résultat : la nouvelle loi relative à l'intégration aux Pays-Bas?**

Depuis mars 2006 aux Pays-Bas, tout étranger qui veut immigrer avec un titre de longue durée doit, préalablement à son entrée, passer un test d'intégration civique organisé par l'ambassade ou le consulat dans le pays d'origine. Ce test comprend une épreuve de langue et une épreuve portant sur quelques grandes caractéristiques de la société hollandaise. Pour préparer le test, des cours sont dispensés par des sociétés privées de formation. Les candidats à l'immigration doivent donc en supporter le coût. À la suite du test, après l'arrivée sur le territoire national, l'étranger peut suivre d'autres formations pour faciliter son intégration.

Plusieurs changements sont intervenus depuis le 1^{er} janvier 2007, date à laquelle la nouvelle loi sur l'intégration est entrée en vigueur. Elle n'impose plus aux étrangers de suivre l'ensemble des cours qui leur sont proposés, mais a maintenu l'obligation de l'examen, qui est devenu une condition pour l'obtention du permis de résidence ou encore pour bénéficier de certaines prestations sociales. Mais la principale innovation de ce nouveau texte réside dans l'évaluation qui sera faite de l'ensemble des mesures : la loi impose d'en vérifier l'efficacité. Ce faisant, elle recherche un équilibre des obligations entre le pays d'accueil et les étrangers. En maintenant l'obligation de l'examen, elle contraint les candidats à l'immigration à apporter la preuve de leur volonté d'intégration. Mais, en obligeant l'État à évaluer son action, elle met l'accent sur la responsabilité des opérateurs publics dans le processus d'accueil et d'intégration.

b) Le regroupement familial : libéralisation ou restriction?

Le regroupement familial est incontestablement un facteur d'intégration des immigrés. Du point de vue de l'immigré, le fait de faire venir sa famille témoigne de sa volonté de s'installer durablement dans un pays et la présence d'enfants contribue à accroître les échanges avec la société du pays d'accueil. Une analyse des résultats obtenus en mathématiques par des élèves étrangers aux tests de PISA (OCDE 2003) met en lumière l'influence de l'âge d'arrivée dans le pays d'accueil. Dans certains pays (Allemagne Belgique, Danemark et France,) chaque année passée dans le pays d'origine alors que les parents ont déjà émigré, fait perdre entre 4 et 6 points aux scores obtenus aux tests. Une année d'étude représentant 35 points, l'enfant arrivé à l'âge de 10 ans aura en moyenne entre une et deux années de retard par rapport à l'enfant arrivé plus jeune⁴⁷.

Des conditions de regroupement plus restrictives pour certaines catégories d'étrangers.

Dans plusieurs pays de l'OCDE, le regroupement familial est conditionné et soumis au respect de certains critères. En Allemagne, le Secrétariat fédéral à l'intégration a annoncé l'an dernier sa volonté de soumettre les demandeurs à une formation linguistique dans le pays d'origine, et un test préalable à toute installation au titre du regroupement familial. En France, la loi du 24 juillet 2006 a restreint les possibilités du regroupement, notamment en allongeant la durée de résidence requise du demandeur qui passe de 12 à 18 mois, en exigeant des ressources plus élevées (désormais calculées hors prestations familiales et allocations sociales diverses) et en faisant peser une incertitude sur la prolongation du titre de séjour accordé au conjoint, en cas de rupture de la vie commune. En Irlande, si la durée de séjour exigée est plus brève (un an), le bénéficiaire du regroupement familial ne pourra demander un titre de résident qu'au bout de cinq ans de présence.

Dans certains cas, les restrictions peuvent viser la prévention des mariages forcés et la protection des personnes, notamment des mineurs. En France comme en Allemagne, l'âge minimum requis pour les femmes qui veulent se marier ou souhaitent bénéficier d'une mesure de regroupement familial a été porté à 18 ans. En Norvège, un débat a lieu sur le même sujet, le gouvernement souhaitant également différer l'âge légal du mariage et du bénéfice du regroupement familial dans un projet de loi qui sera discuté au Parlement en 2007.

Dans d'autres pays, pour certaines catégories d'étrangers, le regroupement familial est en revanche encouragé et facilité. En général, ces incitations concernent les familles des travailleurs qualifiés. Ainsi, en Allemagne, les familles des chercheurs étrangers peuvent s'installer en se conformant à une procédure minimale et rapide. En République tchèque, dans le cadre de l'encouragement à la venue de salariés qualifiés, les familles bénéficient également de procédures simplifiées.

Une autre démarche : le parrainage. Certains pays ont préféré une autre démarche pour encadrer le regroupement familial. Il ne s'agit plus de vérifier que le demandeur satisfait un ensemble de critères, mais au contraire, de le responsabiliser en lui demandant de parrainer la ou les personnes de sa famille qu'il souhaite faire venir (voir encadré I.9). Il lui appartient de s'assurer que ces personnes pourront vivre normalement dans le pays d'accueil. Ce système de parrainage a été mis en place au Canada en 2003. Plus récemment, en 2005, le gouvernement a décidé de débloquer des fonds pour faciliter les démarches non plus seulement des conjoints et enfants à charge mais aussi des parents et grands parents. Cette extension semble avoir porté ses fruits. En 2005, environ 7 000 parents et grands parents ont pu bénéficier du regroupement familial.

La Nouvelle-Zélande applique un système de parrainage un peu équivalent à celui du Canada, toutefois les possibilités de regroupement diffèrent selon les types de bénéficiaires : conjoints, membres de la fratrie, enfants à charge, etc. En août 2006, deux changements importants ont été introduits. D'abord, s'agissant de la catégorie des enfants majeurs et des membres de la fratrie, le parrain installé en Nouvelle-Zélande doit désormais être âgé de moins de 55 ans. Ensuite, pour ce qui est des conjoints et enfants à charge des citoyens et résidents, le nombre des regroupements n'est plus limité. En effet, ce quota était apparu comme une restriction excessive du droit des résidents et des citoyens à mener une vie familiale normale. Cette mesure prendra effet à partir de juillet 2007.

Entre l'encadrement et le parrainage, l'Autriche a choisi un système combinant les deux. Jusqu'en 2005, le regroupement ou la fondation d'une famille avec un citoyen non européen reposait sur un parrainage. La loi sur l'immigration a été réformée en 2005. Elle précise désormais que le parrain résident en Autriche doit démontrer sa capacité à subvenir aux besoins de son conjoint, c'est-à-dire disposer de revenus supérieurs ou égaux au salaire minimum. Cette nouvelle condition constitue une barrière importante pour les conjoints des résidents permanents et citoyens autrichiens bénéficiaires des aides sociales. Cette condition de ressources n'est pas opposable aux enfants mineurs. En contrepartie, pour les immigrés bénéficiaires du regroupement familial, l'accès au marché du travail a été facilité. Ces mesures nouvelles ont fait baisser l'immigration d'installation en provenance des pays non communautaires.

Encadré I.9. Le système de parrainage canadien

Les citoyens canadiens et résidents permanents, de 18 ans ou plus, quel que soit leur statut, vivant au Canada, peuvent parrainer des proches parents ou des membres de leur famille qui désirent devenir résidents permanents au Canada. Le parrain doit promettre de subvenir aux besoins du parent et/ou du/des membres de la famille qui l'accompagnent *durant trois à dix ans* selon leur âge et leur lien de parenté avec le parrain afin de les aider à s'établir au Canada.

Cette promesse inconditionnelle (« entente ») de soutien comprend deux engagements distincts. Le premier est signé entre le parrain et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le second l'est avec le filleul et tous les membres de sa famille qui l'accompagnent. L'entente de parrainage décrit l'engagement à subvenir aux besoins des personnes parrainées, et leur engagement en retour à tout mettre en œuvre pour être autonomes. Les enfants à charge âgés de moins de 22 ans n'ont pas à signer d'entente de parrainage.

La durée du soutien est variable selon l'âge et le lien de parenté :

- Pour l'époux/se, le conjoint de fait ou le partenaire assimilable à un conjoint, le soutien dure trois ans à compter de la date à laquelle cette personne est devenue résident permanent.
- Pour l'enfant à charge du parrain ou à charge de l'époux/se, conjoint de fait ou partenaire assimilable à un conjoint, et s'il est âgé de moins de 22 ans, le soutien dure dix ans à compter de la date à laquelle cette personne est devenue résident permanent ou jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 25 ans.
- Pour l'enfant à charge ou à charge du parrain de l'époux/se, conjoint de fait ou partenaire assimilable à un conjoint, et s'il est âgé de 22 ans ou plus, le soutien dure trois ans à compter de la date à laquelle cette personne est devenue résident permanent.
- Pour toute autre personne non mentionnée ci-dessus, le soutien dure dix ans à compter de la date à laquelle cette personne est devenue résident permanent.

Le 18 février 2005, le système a été étendu à l'ensemble des résidents permanents du Canada et, pour l'ensemble des familles, le traitement des demandes a été accéléré.

c) La reconnaissance des qualifications

La participation au marché du travail est évidemment l'un des critères majeurs qui permet de juger du degré d'intégration des étrangers dans un pays. Théoriquement, la réussite d'un processus d'insertion des étrangers sur le marché du travail signifie que, à mesure que ceux-ci acquièrent la langue du pays d'accueil et les pratiques de travail, leurs résultats professionnels tendent à rejoindre ceux des autochtones qui possèdent les mêmes caractéristiques de sexe, d'âge ou de diplôme⁴⁸.

Certains pays ont mis en place des dispositifs de reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelle des immigrés ou ont approfondi les systèmes existants. Ainsi, au Canada, des discussions sont engagées entre les autorités et les partenaires sociaux pour la création d'une agence indépendante de reconnaissance des références et qualifications acquises à l'étranger. L'apprentissage rapide de la langue du pays d'accueil est un facteur clé pour l'insertion professionnelle. Si les cours de langue se sont généralisés ces dernières années, rares sont cependant les pays qui mettent en place des dispositifs

spécifiquement orientés vers des apprentissages professionnels. En Allemagne, afin de faciliter l'insertion des étrangers, les bénéficiaires de certaines aides sociales telles que celles de l'assurance chômage peuvent désormais suivre de telles formations. Au Canada, dans le cadre du programme d'amélioration de l'apprentissage de la langue (*Enhance Language Training Initiative*) des certificats professionnels et spécialisés de langues sont désormais accessibles aux étrangers qualifiés.

Ces mesures concernent les personnes qualifiées. Or, ce sont les immigrés non qualifiés qui subissent le plus les difficultés d'insertion. Par ailleurs, elles ne lèvent pas certains obstacles auxquels les étrangers sont confrontés sur le marché du travail. La faiblesse du capital social des immigrés est un des plus importants. Les discriminations dont sont victimes les immigrés constituent aussi un obstacle à leur intégration. Ces discriminations touchent également leurs enfants, ceux qui précisément n'ont pas, en principe, à affronter de problèmes linguistiques ou de non reconnaissance de leurs diplômes.

d) La lutte contre les discriminations et les mesures en faveur de l'égalité des chances

La lutte contre les discriminations est devenue un sujet de préoccupation majeur dans les pays de l'OCDE. L'existence de ségrégations, en particulier lorsqu'elles touchent les résidents issus de l'immigration est en effet un aveu d'échec des politiques d'intégration. Les discriminations affectent l'emploi des personnes à tous les niveaux et elles concernent également l'accès au logement. Dans les pays de l'OCDE, la lutte contre les discriminations passe aujourd'hui par le vote d'un certain nombre de lois qui facilitent les démarches pour les victimes et accroissent les sanctions contre les responsables. La mesure de la nature et de l'ampleur des discriminations soulève aussi des débats.

Le renforcement de l'arsenal juridique contre les discriminations. Au cours de la période récente, la lutte contre les discriminations a d'abord pris une forme juridique. Dans plusieurs pays européens de l'OCDE, les tribunaux ont sur ce sujet fait évoluer leur jurisprudence, d'une part en reconnaissant que le « *testing*⁴⁹ », sous certaines conditions, permet de caractériser une discrimination; d'autre part, en renversant la charge de la preuve qui incombe désormais au défendeur. Des condamnations ont été prononcées contre les employeurs. À la suite de ces changements, certains pays ont renforcé leur arsenal juridique et pris de nouvelles dispositions pour permettre aux victimes de mieux se défendre.

En Norvège, une nouvelle loi est entrée en vigueur en janvier 2006. Elle précise tout d'abord ce qu'englobe la prohibition des discriminations qui peuvent être directes ou indirectes, basées sur l'ethnicité, l'origine nationale, l'orientation sexuelle, la couleur de peau, la religion, la langue, les croyances ou le sexe⁵⁰. Pour améliorer l'effectivité du texte, la Norvège a également décidé de mettre en place un tribunal chargé des plaintes pour discrimination (*Equality and Anti-Discrimination Tribunal*) dont le travail sera facilité par un procureur spécialisé (*Equality and Anti-Discrimination Ombudsman*). Le gouvernement Suédois envisage de proposer le vote d'une loi semblable.

La lutte contre les discriminations peut également passer par la création d'autorités indépendantes⁵¹, possédant de larges pouvoirs administratifs, notamment pour aider les victimes dans leurs démarches. Il ne s'agit pas de tribunaux à proprement parler mais de structures situées à l'interface entre l'univers de la justice et les victimes. En France, l'année 2005 a été marquée par la création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE). Celle-ci examine les réclamations, et informe les plaignants de

leurs droits. S'il y a lieu, elle caractérise la discrimination, et dans ce cas se déclare compétente pour instruire le dossier. Ensuite, sa délibération peut être présentée dans le cadre des procédures civiles ou pénales si la victime dépose plainte. En analysant les réclamations reçues en 2006, la HALDE a constaté une forte prédominance des discriminations fondées sur l'origine (36 %), le handicap et la santé (17 %), bien avant l'âge (6 %). Près de la moitié des réclamations concernent l'emploi (42 %), suivi des services publics (22 %), puis de l'accès aux biens et aux services (9 %) et au logement (5 %). S'agissant des discriminations à l'emploi, elles se manifestent le plus souvent à des moments clés lors de l'embauche ou de l'évolution de carrière.

Connaître pour agir : le débat sur les statistiques « selon les origines ». En marge des campagnes en faveur de l'égalité des chances et des mesures de renforcement des sanctions, différentes recherches ont été menées pour améliorer la connaissance de la nature et de l'ampleur des discriminations. En Belgique, plusieurs enquêtes sur l'emploi et le marché du travail ont permis de confirmer l'ampleur des discriminations qui frappent non seulement les étrangers ressortissant des pays du Maghreb ou de la Turquie, mais aussi les citoyens belges originaires de ces pays. En France, une étude conduite par le Bureau international du travail en 2006⁵² et publiée en mars 2007 à partir de 2 323 « tests » réalisés dans différentes villes et sur des emplois peu qualifiés, révèle que 4 fois sur 5⁵³, les employeurs préfèrent recruter un jeune candidat de 20 à 25 ans « d'origine hexagonale ancienne » plutôt qu'un autre candidat doté de compétences égales mais « d'origine maghrébine ou d'Afrique subsahariennes ». Seuls 11 % des employeurs ont offert une réelle égalité de chances tout au long du processus de recrutement. L'enquête met également en lumière la barrière discriminatoire du premier contact : près des 9/10^e des discriminations sont constatées lors de la phase de tri des CV, avant que l'employeur ne reçoive les candidats.

Une récente étude sur les différences de salaire entre les natifs et les personnes issues de l'immigration en Suède, nuance ces résultats. Entre les autochtones et les allochtones, on vérifie bien des écarts de salaires à niveau de qualification égal. Toutefois, si l'on introduit les résultats obtenus par les individus aux tests de compétence réalisés par l'armée auprès des jeunes qui effectuent leur service militaire, les différences disparaissent. Ces résultats semblent suggérer que, pour la fixation des salaires, les employeurs tiennent principalement compte des compétences et non des origines ethniques. Cependant, ce résultat ne signifie pas qu'il n'existe pas de discrimination dans l'accès aux emplois : l'examen des chiffres révèle des écarts entre le taux d'emploi des natifs et celui des individus issus de l'immigration qui ne s'expliquent pas par des niveaux différents de compétences mesurés par les scores obtenus aux tests du service militaire.

Face à l'ampleur des phénomènes, certains s'interrogent ouvertement sur la possibilité d'autoriser le recueil de statistiques ethniques dans les pays, comme en France et en Belgique, où ce type d'enquête est interdit. Les chercheurs et les statisticiens qui travaillent sur les discriminations dans ces pays doivent se satisfaire des renseignements sur la nationalité d'origine des parents ou utiliser des artefacts comme la consonance du nom. Ces débats assez vifs et récurrents opposent d'un côté ceux qui veulent ouvrir cette possibilité, quitte à l'encadrer, afin de mieux connaître le phénomène et ainsi permettre d'élaborer des outils plus efficaces pour combattre les discriminations, et de l'autre, ceux qui trouvent que ces données définiraient artificiellement des appartenances communautaires et risqueraient d'exacerber des tensions identitaires plutôt que de les résorber.

e) L'accès à la citoyenneté : naturalisations et droit de vote

L'accès à la citoyenneté des étrangers vient accompagner le processus d'intégration dans le pays d'accueil. Souvent, elle prend la forme d'une naturalisation, la citoyenneté étant en général liée à la nationalité. De ce point de vue, la période récente a été marquée par des évolutions législatives dans de nombreux pays, qui, dans l'ensemble, durcissent les conditions d'accès à la nationalité. Mais l'accès à la citoyenneté peut aussi passer par la reconnaissance du droit de vote des étrangers, sans que ceux-ci se voient attribuer la nationalité du pays d'accueil.

La naturalisation comme mesure du degré d'intégration des étrangers. Bon nombre des pays de l'OCDE ont, en 2005 ou 2006, modifié leurs législations sur l'acquisition de la nationalité. Dans l'ensemble, les nouvelles règles sont plus restrictives que les anciennes, notamment dans les pays où la naturalisation était plutôt facilitée. L'objectif poursuivi est de s'assurer du degré d'intégration des étrangers avant de leur accorder la nationalité. Cela dit, les critères qui permettent une telle vérification varient sensiblement d'un pays à l'autre. Le critère le plus facile à modifier concerne la durée du séjour en tant que résident : plus elle est longue, plus on peut supposer que la personne s'est intégrée. C'est le sens du projet de loi déposé par le gouvernement australien devant le Parlement fin 2006. Jusqu'à présent, deux ans de résidence permanente suffisaient pour accéder à la nationalité. Désormais, quatre ans seront nécessaires.

Le second critère utilisé pour vérifier le degré d'intégration est celui de la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Le Royaume-Uni et la Norvège ont mis en place en 2005 des procédures vérifiant les compétences linguistiques des candidats à la nationalité. Au Royaume-Uni, depuis le 1^{er} novembre 2005, les étrangers doivent passer un test de langue, ce qui a d'ailleurs conduit à une forte augmentation (60 %) des demandes en 2005, avant que le test ne devienne obligatoire. En Norvège, la nouvelle loi sur la nationalité entrée en vigueur en septembre 2005 exige de la part des futurs citoyens, de bonnes connaissances linguistiques en norvégien ou en sami. Plus généralement, ces tests sont aussi l'occasion de vérifier les connaissances générales des candidats sur quelques traits fondamentaux de la vie quotidienne et de la culture du pays d'accueil (Royaume-Uni et Australie). De manière un peu différente, certains pays ont choisi de rendre la naturalisation plus formelle et d'accroître son côté symbolique en organisant des cérémonies de naturalisation. Au Pays-Bas, la première cérémonie de ce type a eu lieu le 1^{er} octobre 2006 et elle est devenue obligatoire pour tous les nouveaux citoyens. En France, ces manifestations connaissent un succès croissant auprès des autorités locales bien qu'elles ne soient organisées que sur la base du volontariat.

Un pays a choisi en 2005 de libéraliser l'accès à la nationalité. Il s'agit de la Hongrie. Cette même année, près de 10 000 personnes ont acquis la nationalité hongroise, deux fois plus que l'année précédente. Le gouvernement a en effet voulu faciliter l'accès à la nationalité hongroise des ressortissants de certaines minorités d'origine hongroise vivant dans les pays voisins, qui constituent la majorité des étrangers qui s'installent en Hongrie. Pour ce faire, les formalités ont été allégées et simplifiées. 70 % des nouveaux citoyens hongrois étaient roumains auparavant, 10 % provenaient de Serbie Monténégro et 9 % d'Ukraine.

Le dilemme *jus soli/jus sanguinis*. S'agissant de l'accès à la nationalité des enfants d'étrangers nés dans un pays d'accueil, les débats qui opposent les tenants du droit du sol

et ceux du droit du sang, persistent. La tendance va plutôt vers une extension progressive du droit du sol. En Norvège, le droit du sang continue de dominer le nouveau droit de la nationalité puisque, les enfants acquièrent automatiquement la nationalité des parents à la naissance, mais, en cas de nationalité différente des parents et si l'un des deux est norvégien, l'enfant peut désormais obtenir un passeport norvégien à condition de renoncer à la nationalité de son autre parent.

Les autorités portugaises ont penché en faveur du *jus soli* afin de permettre aux enfants nés au Portugal de parents étrangers d'accéder à la nationalité. Le droit du sol n'est toutefois pas intégral sauf si l'un des parents est né au Portugal. Pour les autres, la nationalité n'est acquise que si l'un des ascendants qui a élevé l'enfant, a vécu pendant au moins cinq années sans interruption au Portugal ou s'il a été scolarisé dans le pays pendant 10 ans avant l'âge de 18 ans.

Le droit de vote des étrangers. La naturalisation repose parfois sur des procédures qui impliquent de renoncer à la nationalité d'origine. Beaucoup d'étrangers vivant dans les pays de l'OCDE ne sont pas prêts à cet abandon et s'intéressent pourtant à la vie politique, économique et sociale du pays où ils résident parfois depuis longtemps. L'accès à la citoyenneté peut passer par l'octroi du droit de vote, comme c'est le cas pour tous les citoyens européens vivant dans un pays de l'UE, mais uniquement aux élections locales.

Quelques pays ont décidé récemment de libéraliser leurs législations. En Nouvelle-Zélande, les résidents permanents peuvent voter pour l'ensemble des élections, locales et nationales. C'est d'ailleurs pour cette raison que les Néo-Zélandais ont allongé la durée de séjour requise pour l'accès à la nationalité : la naturalisation se distingue ainsi plus clairement du titre de résidence permanent. La Belgique a également choisi d'accorder le droit de vote aux immigrés non communautaires aux élections locales. Pour la première fois, ces derniers ont voté lors des élections communales du 13 octobre 2006. Les résultats sont mitigés. Seulement 17 000 étrangers s'étaient inscrits⁵⁴ pour les élections municipales, soit 17 % des 100 000 électeurs potentiels. Cette faible participation est peut être liée au fait que les immigrés les plus susceptibles de s'intéresser à la vie politique locale (à la fois les mieux intégrés et résidant depuis longtemps en Belgique) ont pour beaucoup acquis la nationalité belge. Par ailleurs, la lourdeur de la procédure, et l'absence d'une campagne nationale d'information semblent également avoir pesé sur ce résultat. Il faut aussi rapporter la participation des étrangers non communautaires à celle des ressortissants de l'UE : seulement 7 % des étrangers communautaires s'étaient inscrits pour voter dans le Royaume après que la loi les y a autorisés.

2. L'immigration au cœur des relations internationales⁵⁵

De plus en plus l'immigration apparaît comme un élément clé des relations internationales. Les pays d'accueil qui souhaitent réguler les flux migratoires trouvent un intérêt à coopérer avec les pays d'origine afin de limiter autant que faire se peut l'immigration irrégulière et faciliter les reconduites à la frontière ou les réadmissions dans les pays d'origine des migrants appréhendés en situation irrégulière dans les pays d'accueil.

Deux tendances se dégagent des évolutions récentes. La première concerne l'accent mis sur la lutte contre l'immigration irrégulière. La seconde porte sur les liens entre migrations et développement. En effet, de nombreux pays de l'OCDE cherchent à trouver

un équilibre entre la nécessité de recruter un plus grand nombre de travailleurs immigrés, notamment qualifiés, et le souci de ne pas nuire au développement des pays d'origine.

2.1. La lutte contre l'immigration irrégulière dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine

La lutte contre l'immigration irrégulière est considérée comme une question primordiale par les pays de l'OCDE. Elle peut prendre plusieurs formes : renforcement des moyens de contrôle à l'entrée, lutte contre l'usage frauduleux de documents ou encore signature d'accords de réadmission. Dans ces domaines, les États coopèrent de plus en plus. Cette coopération ne porte pas que sur les volets répressifs. Elle vise aussi à faire respecter les droits fondamentaux de la personne humaine et à combattre la traite des êtres humains.

a) Le renforcement des moyens de contrôles

Au niveau national, les contrôles s'exercent non seulement aux frontières mais aussi à l'intérieur des territoires. Les organisations régionales peuvent aussi jouer un rôle important tout comme les accords intergouvernementaux entre pays d'une même zone géographique. Récemment, la coopération s'est traduite par un recours de plus en plus fréquent aux fichiers et à la sécurisation biométrique des documents d'identité.

La loi relative à la « clôture de sécurité » adoptée par le Congrès américain en décembre 2006 (*Security Fence Act*) prévoit la construction d'une enceinte de 1 200 kilomètres à la frontière avec le Mexique. Elle octroie également des moyens supplémentaires aux gardes-frontières, ce qui permettra de faire circuler plus de véhicules et de patrouilles et d'acheter du matériel de surveillance de haute technologie. De même, de nouveaux centres de rétention seront créés pour placer les personnes ayant clandestinement passé la frontière. Un budget supplémentaire de douze milliards de dollars répartis sur plusieurs années a été voté. Cette décision fait suite à celle prise par le gouvernement en mai 2006 de renforcer les contrôles à la frontière avec le Mexique, notamment par le transfert de 6 000 gardes nationaux (*Operation Jumpstart*)⁵⁶. Parallèlement, le gouvernement américain poursuit l'étroite collaboration engagée avec les gouvernements mexicain et canadien à l'occasion du Sommet de Waco (Texas) en mars 2005. Les trois chefs d'États avaient alors signé un accord tripartite de coopération (*Security and Prosperity Partnership of North America*) prévoyant notamment le partage des technologies de surveillance, l'accès aux bases de données des trois pays concernant les passagers traversant l'Amérique du Nord, l'échange de renseignements sur certaines personnes et des politiques de visas coordonnées.

Le Mexique se préoccupe aussi de sécuriser sa frontière sud. L'Institut National des Migrations mexicain a proposé un plan pour mieux gérer les flux réguliers, respecter le droit des migrants et augmenter le nombre des contrôles. La mise en œuvre de ces mesures s'est faite progressivement à partir de 2006.

L'Union européenne (UE) continue de se doter de moyens supplémentaires pour lutter contre l'immigration irrégulière, notamment à la suite des deux derniers élargissements. Le Conseil des ministres de la Justice et des Affaires Intérieures a adopté en décembre 2006 des conclusions sur la « gestion intégrée des frontières ». Ce concept insiste notamment sur les quatre niveaux de contrôle de l'accès au territoire européen : contrôles aux frontières, sur le territoire, ainsi qu'un ensemble de mesures concernant les pays tiers, et enfin, coopération avec les pays voisins.

L'UE a adopté un code communautaire relatif au franchissement des frontières par les personnes (« Code frontières Schengen ») qui a été approuvé le 15 mars 2006⁵⁷. Comme il s'agit d'un véritable règlement remplaçant une partie de l'acquis de Schengen, c'est un pan entier du droit interne des États membres qui est désormais couvert par une norme de droit communautaire s'appliquant uniformément dans tout l'espace Schengen. La Commission a également proposé le 19 juillet 2006 un règlement instituant un mécanisme de création d'équipes d'intervention rapide aux frontières⁵⁸ (RABIT). Celui-ci autorise l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'UE (Frontex) à déployer une équipe composée de gardes-frontières de différents États membres qui pourrait aider un état membre, à sa demande, confronté à une pression particulière (par exemple un grand nombre de ressortissants de pays tiers tentant d'entrer illégalement sur le territoire de l'UE). Ce mécanisme permettra à terme de constituer un corps européen de gardes-frontières. Face à l'insuffisance des moyens dévolus à l'Agence Frontex, qui a néanmoins mené en 2006 diverses opérations de contrôle des frontières maritimes autour des Iles Canaries⁵⁹, le Conseil européen de décembre 2006 a proposé la mise en place d'un réseau permanent de patrouilles côtières à la frontière maritime méridionale en coopération avec les États membres de la région.

Les nouvelles technologies au service du contrôle et de la répression de l'usage des documents frauduleux. Depuis quelques années, le développement de nouvelles technologies offre des possibilités de renforcer l'efficacité des vérifications. Les États-Unis, au cours de l'année 2006, ont mis en place un nouveau système de passeports biométriques qui améliore et facilite les contrôles. Ce nouveau système répond à deux préoccupations : celle d'abord de la sécurité des territoires et de la lutte contre le terrorisme, celle ensuite de la répression de l'immigration clandestine. Au Japon, la loi sur le contrôle de l'immigration et sur l'admission des réfugiés a été amendée en mai 2006. Les procédures d'examen des documents des passagers aéroportuaires ont été allégées grâce à un système de portes automatiques.

Le recours à ces procédés, compte tenu du coût des investissements se fait en général dans un cadre multilatéral et régional. Depuis mars 2006, la Nouvelle-Zélande participe aux côtés de l'Australie et des États-Unis à la mise en place d'un projet pilote pour un système d'alerte régional sur les mouvements (*Regional Movement Alert System*). Il s'agit d'un nouveau système de vérification des passeports, initié au départ au sein de l'APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique). Il permet à tous les pays participant au système de détecter l'usage frauduleux de passeports à n'importe quel moment du voyage.

En Europe, le système d'information Schengen (SIS) est actuellement opérationnel pour les 13 États de l'espace Schengen plus les deux pays associés (Norvège et Islande). Dans la perspective de l'extension de l'acquis Schengen à l'ensemble des pays de l'UE et la Suisse, un nouveau système (SIS II) va se mettre progressivement en place. SIS continuera à favoriser la coopération judiciaire et policière en matière pénale et, s'agissant de l'immigration cherchera à renforcer la collaboration des pays en matière de visas, d'immigration et de libre circulation entre les pays membres. SIS II comprendra notamment des données relatives aux délinquants et aux personnes n'ayant pas respecté les réglementations portant sur l'entrée et le séjour des étrangers. Par ailleurs, de nouvelles fonctionnalités lui seront attribuées, notamment en matière de lutte contre le terrorisme.

Dans sa communication sur les priorités d'action en matière de lutte contre l'immigration clandestine⁶⁰, la Commission a lancé le 19 juillet 2006 le concept de « e-frontières », une approche technologique intégrée qu'elle propose de développer pour mieux lutter contre l'immigration irrégulière. Cette approche repose sur l'utilisation de bases de données informatisées relatives aux ressortissants de pays tiers comprenant des données biométriques. En plus du Système d'Information Schengen (SIS II) et d'Eurodac (système de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile et des immigrants clandestins), il s'agit de mettre en place le futur système d'information sur les visas (VIS selon l'acronyme anglais) relatif aux demandeurs de visa de court séjour, dont la base légale a été adoptée le 8 juin 2004⁶¹ mais qui n'est pas encore opérationnel. La Commission envisage également de créer un système d'entrées-sorties généralisé et automatisé basé sur l'enregistrement systématique des ressortissants de pays tiers au moment du franchissement des frontières extérieures en lieu et place de l'apposition de cachets dans les passeports.

Ces mesures permettent de rendre les contrôles plus efficaces. On peut toutefois douter qu'elles suffiront à stopper l'immigration irrégulière. En effet, seule une minorité de clandestins rejoint les pays de l'OCDE par la mer ou en franchissant illégalement les frontières (voir infra chapitre sur les flux).

b) La coopération en matière d'éloignement

La proportion des mesures d'éloignement effectivement exécutées est souvent assez faible. Par exemple, en France, malgré une augmentation du taux d'exécution depuis 2001, en 2005, le chiffre des expulsions exécutées ne représente qu'un quart des meures d'éloignement prononcées (17 000 sur 66 000). Plusieurs motifs expliquent les difficultés à mettre en œuvre ces mesures : impossibilité de retrouver les étrangers sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, d'identifier sa nationalité, problème de délivrance de laissez-passer consulaires; absence de liaison de transport avec le pays d'origine (pour cause d'insécurité par exemple). La plupart des pays de l'OCDE cherche à améliorer le taux d'exécution des mesures de reconduite. Pour ce faire, ils tentent notamment de signer des accords de réadmission, soit avec les pays d'origine, soit avec les pays par lesquels les migrants ont transité.

C'est ce qui s'est passé au Mexique entre 2005 et 2006. À cause de sa frontière commune avec les États-Unis, le Mexique reste largement un pays de transit. Le Mexique a donc négocié et signé une série d'accords bilatéraux avec ses voisins et les principaux pays d'origine des clandestins. Ces conventions prévoient le rapatriement immédiat des ressortissants des pays signataires.

Des accords de réadmission peuvent également être négociés dans un cadre multilatéral. Depuis le Conseil européen de Tampere (octobre 1999), qui a défini la stratégie globale de l'UE en matière de lutte contre l'immigration clandestine, l'importance de ces accords est régulièrement rappelée. Le Conseil a autorisé la Commission à négocier des accords de réadmission. Ils prévoient des engagements réciproques de collaboration entre l'Union européenne et les pays tiers partenaires. Initialement, 11 pays étaient concernés : le Maroc, le Sri Lanka, la Russie, le Pakistan, Hong-Kong Chine, Macao, l'Ukraine, l'Albanie, l'Algérie, la Chine et la Turquie. La mise en place de ces accords est longue : celui avec Hong-Kong Chine a été signé en novembre 2002, conclu en décembre 2003, mais n'est entré en vigueur que le 1^{er} mars 2004 en tant que tout premier accord communautaire de réadmission. L'accord avec le Sri Lanka est entré en vigueur le 1^{er} mai 2005, celui avec

l'Albanie en 2006, et prévoit que les autorités grecques pourront aider le gouvernement albanais à faire respecter la convention. Les négociations avec la Russie, le Pakistan, le Maroc, l'Ukraine et la Turquie sont en cours. Des mandats de négociation ont également été accordés pour la Chine et l'Algérie, mais aucune négociation formelle n'a encore été engagée avec ces pays. Plus récemment, en décembre 2006, le Conseil a mandaté la Commission pour négocier un tel accord avec la Moldavie en contrepartie d'un engagement de l'UE à octroyer plus de visas aux Moldaves. L'objectif est que ce nouvel accord, une fois signé, puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Avec certains pays de transit importants comme le Bélarus, aucun accord n'a pu jusqu'ici être négocié, ni au niveau européen ni dans un cadre bilatéral. Pour les pays baltes, le Bélarus est pourtant l'un des principaux points de passage de l'immigration clandestine. D'autre part, les États membres qui peuvent toujours négocier des conventions bilatérales et continuent d'appliquer les accords existants. Par exemple il existe une quinzaine d'accords de réadmission entre la France et des pays membres, plus une vingtaine avec des pays tiers qui sont toujours en vigueur.

Il faut signaler deux cas particulier : celui des deux nouveaux entrants dans l'UE en janvier 2007 (Roumanie, Bulgarie) et celui de la Suisse. Pour la Roumanie et la Bulgarie, les traités d'adhésion prévoient une phase de transition au cours de laquelle les accords de réadmission signés préalablement à leur adhésion avec ces deux pays continueront à s'appliquer, sauf si des mesures d'ouverture interviennent. Dans le cas de la Suisse, malgré l'approbation par les Suisses en septembre 2005 de la participation de leur pays à l'espace Schengen, le traité n'entrera en vigueur que lorsque tous les pays membres auront ratifié l'accord (d'ici fin 2008). D'ici là, ce sont les accords de réadmission bilatéraux conclus par la Suisse qui s'appliquent. Depuis 2005, la Suisse en a signés avec le Nigeria, la République slovaque, l'Algérie, la Grèce et l'Afghanistan.

c) Évolution des procédures de traitement des demandes d'asile

L'actualité récente a été marquée par l'évolution des législations relatives au traitement des dossiers de demandeurs d'asile et aux conditions d'obtention du statut de réfugié. En France (2004), en Italie (2005) et en Belgique (2006), les administrations chargées de l'accueil et de l'orientation des demandeurs d'asile ainsi que de l'instruction des dossiers ont été réorganisées. Un premier bilan de ces évolutions montre tant pour la France que pour l'Italie, que les délais d'examen ont été largement réduits. En Italie, l'instruction des dossiers est désormais souvent réalisée en deux semaines. En France, ils sont passés de 258 jours en 2003 à 108 jours en 2005. Les délais varient fortement en fonction de la complexité du dossier et certains cas n'aboutissent à une décision qu'après une, voire près de deux années. Une procédure d'examen prioritaire (23 % des demandes) permet de traiter plus rapidement (en principe 15 jours) certains dossiers, en particulier les demandes de réexamen. L'accélération des délais de traitement a aussi été renforcée par l'adoption dans plusieurs pays de l'OCDE d'une liste de pays d'origine sûrs, pour lesquels les demandes d'asile en principe ne sont pas recevables.

d) Coopération en matière de répression de la traite des êtres humains

Le respect des droits des étrangers en situation irrégulière est parti intégrante des plans de lutte contre l'immigration irrégulière. Cette question concerne autant les pays d'accueil que les pays de transit. S'il existe dans les pays de l'OCDE des procédures légales qui encadrent l'éloignement des clandestins, la reconnaissance de leurs droits a été

récemment améliorée par la répression accrue à l'encontre des réseaux qui organisent l'immigration illégale et le trafic d'êtres humains. La répression de ces trafics suppose une étroite coopération policière qui n'en est qu'à ses débuts.

Suite à l'adoption du plan de prévention et de répression de la traite des être humains par le Conseil des ministres de l'Union européenne en décembre 2005 (voir encadré I.10), plusieurs pays ont pris des dispositions législatives, notamment en faveur des victimes. Au Portugal, la transposition du statut européen de résident de long terme, s'est accompagnée de mesures destinées à faciliter l'accueil des victimes de trafics d'êtres humains qui peuvent désormais obtenir le statut de résident de long terme. En Finlande, un amendement à la loi sur les étrangers est entré en vigueur en juillet 2006. Il prévoit un accès privilégié des victimes au statut de résident permanent grâce à une procédure allégée. Par ailleurs, un amendement à la loi sur l'intégration devrait être voté en 2007. Il prévoit de fournir aux victimes un ensemble de prestations destinées à faciliter leur intégration. Ces dispositifs toutefois, concernent peu de personnes, notamment parce que la preuve des crimes est difficile à établir.

Encadré I.10. **Le plan de prévention et de répression de la traite des êtres humains de l'Union européenne**

En Décembre 2005, le Conseil des ministres a adopté un plan de lutte contre la traite des êtres humains qui recense les meilleures pratiques, normes et procédures. L'approche est basée sur les droits imprescriptibles de la personne humaine et sur le respect des droits des victimes. Il comporte huit mesures qui doivent être mises en œuvre d'ici la fin 2007 par les pays membres de l'Union :

1. Définition précise de la traite des êtres humains et de ses manifestations concrètes dans l'Union.
2. Réduction de la demande.
3. Amélioration des techniques d'enquête.
4. Meilleure protection juridique des victimes et qualification des faits plus précise permettant les poursuites.
5. Mesures de soutien aux victimes.
6. Aides au retour.
7. Prise en compte du phénomène dans les relations extérieures de l'Union.
8. Coordination des politiques.

Fin 2006, une première évaluation a été réalisée par la présidence de l'Union qui conclut à la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des huit mesures et ajoute que les États membres devraient désigner un point de contact pour faciliter la coordination entre les diverses autorités nationales concernées.

2.2. Les politiques migratoires : entre concurrence pour le recrutement des hautement qualifiés et coopération en faveur du développement

Les pays de l'OCDE ont tendance à se concurrencer pour inciter les immigrés les plus qualifiés à s'installer chez eux, tout en s'efforçant de coopérer avec les pays d'origine dans le domaine du développement économique.

a) *Capital humain, concurrence et risques de fuite des cerveaux*

Couramment évoquée lorsqu'il s'agit d'investissements directs et d'implantations d'activités économiques, la notion d'attractivité du territoire devient aussi un enjeu majeur s'agissant du recrutement des travailleurs étrangers qualifiés dans les pays de l'OCDE. De plus en plus, le capital humain est perçu comme une ressource qui, comme d'autres ressources financières ou naturelles fait l'objet d'une compétition entre les pays. C'est la raison pour laquelle, certains pays ont adopté des mesures incitatives plus ou moins complémentaires aux politiques sélectives. Mais ce sont surtout les étudiants les plus diplômés qui font l'objet d'une attention particulière.

Incitations fiscales pour certaines catégories. La fiscalité peut être utilisée comme un instrument d'attraction des travailleurs étrangers les plus qualifiés. Au sein de l'Union européenne, une certaine concurrence fiscale existe en matière d'imposition des sociétés qui a permis à de petits pays comme les États baltes ou l'Irlande d'attirer d'abondants capitaux et de dynamiser leurs économies ces dernières années. La forte croissance économique, l'implantation de nombreuses sociétés et les créations d'emploi associées, ont à leur tour servi d'arguments pour attirer des travailleurs, notamment qualifiés. L'Irlande a été particulièrement concernée par ce phénomène au cours de la période récente. Certains pays, pour éviter d'avoir à baisser leurs taux d'imposition, tentent de mettre au point des régimes fiscaux d'exception, comme celui qui est entrée en vigueur en France en 2005 et qui concerne les personnels détachés des sociétés multinationales. Pour ne pas trop désavantager les cadres de ces sociétés, leur imposition est alignée sur les niveaux des pays les plus avantageux.

Le « marché » des étudiants étrangers. De plus en plus, les étudiants sont considérés comme de futurs immigrés hautement qualifiés. Ils sont inscrits en sciences, en droit, en économie ou en gestion; ils sont au minimum titulaires d'une licence et viennent passer un master ou un doctorat dans un pays d'accueil. Originaires en grande partie de pays émergents, ils font l'objet d'une attention particulière notamment de la part des pays de l'OCDE les plus importants pour le recrutement des étudiants étrangers (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, France, Australie et Canada). Les flux sont importants (voir la partie sur les flux).

Pour attirer les étudiants étrangers, certains pays de l'OCDE ont choisi de se concentrer sur des formations dispensées en anglais. C'est le cas des pays nordiques et notamment de la Finlande. Ils doivent cependant faire face à un problème nouveau s'agissant des diplômés qu'ils veulent encourager à rester en leur accordant des changements de statut. Essentiellement anglophones, ces étudiants ne maîtrisent pas toujours suffisamment la langue du pays d'accueil pour s'insérer sur le marché du travail. La Finlande a mis en place des cours de langue professionnalisés pour ces étudiants afin de les retenir. Dans les principaux pays qui accueillent des étudiants étrangers, il existe des agences spécialisées chargées du recrutement, de la sélection, de l'orientation et de l'accueil. Depuis plusieurs années, la France a engagé une série de réformes allant dans ce sens. Récemment, (mars 2007), les diverses structures qui gèrent les étudiants étrangers ont été regroupées au sein d'un réseau unique (Campus France) qui sera notamment chargé d'informer, d'orienter et de faciliter les démarches des candidats.

La reconnaissance des diplômes pose encore des problèmes. Cependant des progrès ont été réalisés récemment. En Europe, avec la généralisation du système L-M-D (licence,

master, doctorat) et du mécanisme des ECTS (système européen d'accumulation et de transfert, « *European Credit Transfer and Accumulation System* ») au sein des pays de l'UE, de l'EEE et des pays associés au processus de Bologne, les dispositifs de reconnaissance de l'UNESCO/Conseil de l'Europe (« *The ENIC Network, European Network of Information Centres* ») et de l'Union européenne (« *The NARIC Network, National Academic Recognition Information Centres* », ont fusionné en 2005. Le réseau ENIC-NARIC dispose désormais de relais nationaux dans tous les pays partis prenants de la charte commune des deux réseaux qui sont accessibles aussi bien aux autorités chargées de vérifier les dossiers de candidature des étudiants, qu'aux étudiants eux-mêmes, afin de faciliter leurs démarches pour étudier ou travailler à l'étranger.

Faut-il, peut-on limiter la fuite des cerveaux? Le reproche le plus couramment adressé aux politiques sélectives c'est d'aller à l'encontre des efforts d'investissement des pays en développement dans l'éducation des jeunes générations. Les pays petits pays et ceux qui ont des structures d'enseignement supérieur insuffisantes sont plus particulièrement touchés. Les conséquences peuvent être différentes selon les secteurs économiques concernés. Le cas de la mobilité internationale des personnels de santé est étudié dans le présent rapport (voir infra chapitre 3).

Il existe des interactions complexes entre les échanges commerciaux, les investissements et la mobilité des travailleurs, notamment des personnes très qualifiées. Le cas des pays de l'Asie du Sud-Est montre que l'émigration de travailleurs originaires de certains pays moins développés vers les pays de l'OCDE, notamment ceux qui sont géographiquement proches, peut accompagner le développement économique et la spécialisation industrielle (voir encadré I.11). L'expérience asiatique prouve en effet que malgré les coûts engendrés par ces départs, l'apport des diasporas est important, notamment en raison de l'augmentation des exportations vers le pays hôte et du montant des transferts de fonds vers le pays d'origine.

b) Une attention plus grande aux liens ente migrations et développement

La coopération entre les pays, lorsqu'elle prend en compte les problèmes de développement des régions d'origine, est de nature à limiter les risques engendrés par la fuite de cerveaux. Par exemple, un relèvement des budgets consacrés à l'éducation et à la formation (éventuellement avec des appuis extérieurs) peut aider à la reconstitution du vivier de main-d'œuvre qualifiée. C'est ce qui s'est passé aux Philippines. De même, la cohérence des politiques économiques et sociales menées dans les pays d'origine peut atténuer les coûts de l'émigration et apporter quelques avantages en termes d'ouverture des économies nationales aux échanges commerciaux et aux investissements directs étrangers. Par ailleurs, plusieurs pays de l'OCDE ont adopté récemment des mesures favorisant l'aide au retour et l'insertion des immigrés.

L'efficacité des dispositifs d'aides au retour et de réinsertion en question. Dans le cadre du programme général « solidarité et gestion des flux migratoires » adopté le 2 mai 2005, la Commission européenne a proposé pour la période couverte par l'accord interinstitutionnel sur les perspectives financières de l'Union (2007-2013), la création d'un Fonds européen pour le retour. Fin 2006, la proposition a été acceptée par le Parlement, et le fonds sera doté de 759 millions EUR sur l'ensemble de la période. Il sera mis en œuvre à partir de janvier 2008. Par ailleurs, le Fonds européen pour les réfugiés (doté de

Encadré I.11. **Cohérence des politiques économiques et des migrations de travailleurs hautement qualifiés : le cas des pays de l'Asie de l'Est**

La dynamique économique des pays de l'Est de l'Asie et ses interactions avec les migrations apporte des enseignements utiles pour appréhender les flux d'émigration en provenance de ces pays et leurs conséquences multidimensionnelles*. Plusieurs leçons peuvent être tirées :

La première porte sur l'évolution des pays d'origine des immigrants dans cette région. Ce sont aujourd'hui les Chinois, les Philippins et les Indonésiens qui émigrent, d'une part vers le Japon, la Corée et le Taipei chinois et, d'autre part vers l'Amérique du nord et l'Europe de l'Ouest. La Malaisie et la Thaïlande quant à elles, sont devenues des pays d'accueil après avoir été longtemps des pays d'émigration. L'inversion des flux dans ces deux pays est largement corrélée à l'augmentation du revenu moyen par habitant et montre l'influence de la spécialisation des échanges internationaux et de la dynamique économique sur les flux migratoires. La forte croissance a réduit, dans ces pays, l'émigration de la main-d'œuvre non qualifiée et augmenté celle des travailleurs qualifiés.

La deuxième a trait aux raisons qui poussent les individus les plus qualifiés à émigrer. Ces raisons sont multiples et il est difficile d'en mesurer le poids respectif, qu'il s'agisse de la sous-utilisation des qualifications dans les pays d'origine, de l'importance des écarts de salaires avec les pays d'accueil et des meilleures perspectives de carrière à l'étranger. À cet égard, si on mesure bien un lien entre politiques éducatives et émigration, on ne sait pas très bien dans quel sens fonctionne la causalité. Est-ce que les efforts de formation facilitent les départs ou bien est-ce l'existence de flux importants qui impose d'augmenter les investissements éducatifs?

En troisième lieu, l'immigration intrarégionale a probablement accompagné l'intégration économique des marchés d'Asie de l'Est en facilitant une intensification des échanges commerciaux et des investissements entre les pays. La présence de communautés immigrées dans un territoire accroît les échanges avec les pays d'origine, qu'il s'agisse d'importations ou d'exportations. Par ailleurs, les migrants très qualifiés sont le plus souvent des salariés d'entreprises multinationales mutés au gré des investissements. Par conséquent, la mobilité de ces personnels est un complément aux investissements directs étrangers et non pas un substitut.

La dernière leçon concerne le bilan de la mobilité du facteur travail pour les pays d'origine. Les conséquences d'une éventuelle fuite des cerveaux peuvent coûter cher en termes de perte de travailleurs dynamiques et productifs, d'investissements à fonds perdus dans des formations qui alimentent les marchés du travail dans les pays voisins et de baisse des recettes fiscales. Néanmoins, un raisonnement en coûts/bénéfices se doit aussi de prendre en compte les opportunités créées par la présence de diasporas à l'étranger : augmentation des échanges commerciaux, transferts financiers, envois de fonds et retours de certains migrants. Il est difficile de conclure à un bénéfice net ou à un coût net pour les pays d'émigration. À long terme, on constate simplement qu'ils bénéficient d'un accroissement des échanges économiques propice à la consolidation du développement.

* Chamalwong (2005).

628 millions EUR pour 2007-2013) continue de fonctionner. Une partie des sommes est destinée à faciliter le retour des déboutés du droit d'asile dans leur pays d'origine.

À l'autre bout de la chaîne, le retour des émigrés peut être plus ou moins facilité par la situation dans le pays d'origine et les politiques de formation et d'emploi. S'agissant par exemple des intentions de retour des travailleurs turcs installés à l'étranger après y avoir

suivi leurs études⁶², les intentions de retour diminuent en période de crise économique, les études longues (par exemple un cursus complet) sont négativement corrélées aux désirs de retour, et enfin, la volonté de réinstallation dépend très largement des motivations qui ont conduit à l'émigration. Parmi les personnes interrogées, celles qui souhaitent retourner ont conçu leurs études à l'étranger comme une étape permettant d'acquérir une expérience et une formation pouvant être ensuite valorisées dans le pays d'origine. De manière générale, pour de nombreux diplômés étrangers résidant dans les pays de l'OCDE, un retour n'est envisageable que s'il existe de bonnes opportunités de carrières dans le pays d'origine, par exemple dans des secteurs innovants, et que ces pays possèdent des équipes de recherche et développement⁶³. Par ailleurs, un accroissement des investissements dans les universités des pays d'origine pourrait permettre d'encourager de courts séjours de formation à l'étranger en complément des études initiales, plutôt que de continuer à encourager des cursus complets suivis à l'étranger.

Ce n'est pas tant l'existence de programmes d'aide au retour qui peut permettre à certains immigrés de retourner dans leur pays d'origine, mais la cohérence entre ces dispositifs, les politiques économiques dans les pays d'émigration et les projets des migrants eux-mêmes. Il y a donc intérêt à mieux comprendre les liens entre migration et développement si l'on veut mettre en œuvre de politiques migratoires cohérentes et efficaces au sein des pays de l'OCDE comme dans les pays en développement. Cette cohérence se mesure plus particulièrement au niveau régional.

Les liens entre migration et développement économique intégré des régions. La prise en compte de la dimension régionale des migrations permet de considérer les pays d'accueil et les pays d'origine comme des partenaires au sein d'ensembles géographiques et économiques cohérents. Cette approche a le mérite de mettre l'accent sur la nécessité de coopérer activement dans le domaine des flux migratoires. Certes, les pays ne font pas jeu égal. Mais, grâce à l'intégration économique et au développement des échanges, les pays intermédiaires bénéficient des retombées économiques, des flux d'investissements et arrivent finalement à former des actifs en nombre suffisant pour compenser les départs, de sorte que les migrations accompagnent le développement économique régional (voir encadré I.11).

L'importance du lien entre développement économique régional et flux migratoires est attestée dans les accords de libre-échange les plus récents. Ainsi, dans le cadre des négociations commerciales entre les dix pays de l'ASEAN d'une part, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande de l'autre, il est envisagé d'inclure dans ces accords des dispositions encourageant les migrations temporaires et facilitant les voyages d'affaires.

c) La complémentarité entre migration et développement

Les transferts de fonds constituent l'une des dimensions clé de la relation entre migration et développement. En raison de leur ampleur et de leur incidence, ils suscitent des attentes considérables dans les pays de l'OCDE comme dans les pays en développement. Le rapport annuel *Perspectives des migrations internationales de l'OCDE*, 2006, a mis l'accent sur les liens entre migration, transferts de fonds et développement tout en soulignant que ces transferts ne sont pas toujours orientés vers des investissements productifs. Les développements récents dans le domaine de la coopération internationale ont concerné un ensemble de mesures à même de faciliter les transferts à moindre coût, et de promouvoir une meilleure gouvernance afin d'attirer un volume plus grand

d'investissement directs étrangers. Enfin, une attention croissante est accordée aux mécanismes et aux moyens à mettre en œuvre pour mieux mobiliser et canaliser les transferts de fonds des émigrés et de manière plus générale le capital humain et financier des diasporas vers le développement des pays d'origine.

Notes

1. Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Pologne, République tchèque, République slovaque, Hongrie.
2. Ces entrées ont été enregistrées à la suite de l'application d'une législation majeure prévue par les dispositions de la loi sur la réforme et la maîtrise de l'immigration de 1986.
3. Le creux observé en 1967 est largement imputable à une diminution des flux d'entrées en Allemagne d'environ 300 000 individus, qui serait due à une baisse du recrutement de travailleurs invités à cause de la récession qui sévissait à l'époque.
4. Les statistiques des soldes migratoires dont on dispose actuellement couvrent les personnes de tous âges. Le solde migratoire de la population d'âge actif sera généralement inférieur. Mais les personnes d'âge actif tendent à être surreprésentées parmi les migrants de sorte que leurs taux de migration nette seront en général légèrement supérieurs à ceux de la population totale.
5. Les soldes migratoires importants enregistrés par l'Italie ces dernières années résultent peut-être de la prise en compte dans les statistiques démographiques (par suite d'une grande campagne de régularisations) de migrations s'étant en fait déroulées sur plusieurs années.
6. Bien entendu, l'immigration n'est pas le seul moyen d'obtenir ce résultat. Une réelle mobilisation des réservoirs de main-d'œuvre intérieurs en est un autre, ce qui passe par un relèvement du taux d'activité des femmes et des travailleurs âgés, par exemple. Voir plus loin.
7. Ni le Mexique, ni la Turquie ne figurent sur le graphique car ils affichent une forte augmentation (> 30 %) de leur population d'âge actif sur la période 2005-2020.
8. Les pays dits « A8 » ou « de l'UE 8 » sont l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie. Les pays de l'UE10, sont les huit précédents plus Chypre et Malte.
9. Ces deux pays appliquent un système de double carte dans lequel les arrivants (dans les aéroports et les ports maritimes) remplissent deux cartes donnant des informations sur leur identité, en remettent une aux autorités et sont tenus de remettre l'autre au moment où ils quittent le pays. Les cartes d'arrivée et de départ sont ensuite rapprochées et, à partir du nombre de non-concordances, il est possible de déterminer le nombre de personnes qui sont restées dans le pays après l'expiration de leur autorisation.
10. Ce pourcentage est considéré comme une sous-estimation car il ne prend pas en compte la prolongation illégale de leur séjour des visiteurs mexicains et canadiens qui ne remplissent pas le formulaire I-94 à double carte servant de base à l'estimation des prolongations de séjour sans autorisation.
11. Les exceptions sont les pays qui, comme l'Australie et le Japon, sont des îles et exploitent largement cet atout géographique pour limiter l'entrée et le séjour irréguliers.
12. Voir www.ssb.no/english/subjects/02/01/10/innvgrunn_en.
13. Ce critère d'entrée explique peut-être aussi le faible taux de maintien sur le territoire des migrants de travail, catégorie qui peut inclure des personnes arrivant pour effectuer des périodes de travail relativement courtes.
14. Pour les besoins de l'estimation, on était parti du principe que les taux de mortalité spécifiques aux différents groupes d'âge pour toutes les personnes présentes dans chaque pays (données tirées de www3.who.int/whosis/life/life_tables/life_tables.cfm?path=life_tables) s'appliquaient aussi à la population allochtone. On a ensuite estimé un taux de mortalité total pour cette population en appliquant les taux spécifiques aux différents groupes d'âge à la distribution, par groupe d'âge, de la population allochtone pour le cycle de recensements de 2000.
15. Les nombres figurant au tableau I.5 correspondent à des stocks d'étudiants étrangers et non à des flux.
16. Les résultats cités ici sont extraits des rapports nationaux du SOPEMI communiqués au Secrétariat de l'OCDE.

17. À partir des données de l'enquête LFS du mois de mars, on procède de la manière suivante : i) pour les emplois permanents on calcule le taux de renouvellement en rapportant le nombre de personnes qui exercent un emploi depuis moins d'un an (moins les créations nettes d'emplois permanents) au nombre d'emplois permanents un an auparavant; ii) pour les emplois temporaires, on calcule un taux de renouvellement moyen en tenant compte de la structure des durées de contrat (100 % pour les contrats de moins d'un an, 50 % pour les contrats de plus d'un an mais moins de 2 ans et 30 % pour les autres types de contrats). La population de référence à partir de laquelle on calcule les « taux d'emploi » exclut les travailleurs indépendants.
18. Voir, par exemple, Khoo *et al.* (2002) pour l'Australie; Meurs, Pailhe et Simon (2006) pour la France; Van Ours et Veenman (2004) pour les Pays-Bas; Aydemir et Sweetman (2006) pour les États-Unis et le Canada; Dustmann et Theodoropoulos (2006) pour le Royaume-Uni; Rooth et Ekberg (2003) pour la Suède; Nielsen, Rosholm, Smith et Husted (2003) pour le Danemark; et Olsen (2006) pour la Norvège.
19. Ce graphique indique les écarts dans le nombre de points obtenus aux tests de mathématiques et de compréhension de l'écrit du PISA (2003) entre, d'une part, les élèves autochtones et, d'autre part, les élèves immigrés et ceux de la deuxième génération. On entend par « immigrés » les élèves nés à l'étranger dont les parents sont également nés dans un autre pays. Les élèves appartenant à la « deuxième génération » sont nés dans le pays de résidence de parents tous deux nés à l'étranger. Les écarts « non ajustés » sont des écarts bruts, lesquels sont « ajustés » après prise en compte du milieu socioéconomique auquel appartiennent les élèves. Ce dernier a été déterminé à partir des variables suivantes : l'indice socioéconomique international de statut professionnel (ISEI) le plus élevé des deux parents de l'élève, le niveau de formation le plus élevé des deux parents, l'indice de richesse familiale, l'indice de ressources éducatives à la maison et l'indice de ressources culturelles « classiques » à la maison. Pour chaque test, le nombre moyen de points a été fixé à 500 pour tous les pays de l'OCDE, avec un écart type de 100 points.
20. Il n'est certes pas possible de traduire exactement le nombre de points obtenus aux tests du PISA en années de scolarité, mais on peut estimer de façon très approximative que 35 points environ représentent une année de scolarité (voir Willms, 2004, pour plus de précisions).
21. Le niveau d'instruction assez encourageant qu'atteignent les immigrés de la deuxième génération au Royaume-Uni a également été constaté dans le cadre de plusieurs autres études qui ont fait appel à des ensembles de données différents et plus complets (Wilson, Burgess et Briggs, 2005; Dustmann et Theodoropoulos, 2006).
22. L'insertion des femmes immigrées sur le marché du travail est examinée en détail dans OCDE (2006b).
23. Cette sous-partie C a été rédigée par Hélène Orain, stagiaire ENA à l'OCDE.
24. Fihel, Kaczmarczyk et Okolski (2006).
25. Généralisée dans les pays européens de l'OCDE, l'opposabilité de la situation de l'emploi oblige l'employeur qui désire embaucher un primo-arrivant à avoir préalablement vérifié qu'aucun résident (autochtone ou étranger en situation régulière) à la recherche d'un emploi ne peut occuper cet emploi. L'opposabilité a été progressivement levée pour les plus qualifiés à partir de l'accord sur le commerce des services (*General Agreement on Trade in Services*) entré en vigueur en 1995.
26. Voir le chapitre spécial sur « La gestion des migrations » dans OCDE (2006e).
27. Carte de séjour « compétences et talents » : *Décret n° 2007-372 du 21 mars 2007* (J.O. du 22 mars 2007).
28. En toute rigueur, ce système n'est pas comparable à la « carte verte » des États-Unis, qui est une carte permanente. En Irlande, elle peut donner accès au statut de résident.
29. OCDE (2004).
30. *Idem.*
31. OCDE (2006a).
32. OCDE (2006b).
33. Malte et Chypre, en raison de la taille de leur population, bénéficient d'ores et déjà de la liberté d'installation.
34. Tous les autres pays mettaient en place des restrictions. Toutefois, dans plusieurs pays, de réelles possibilités d'immigrations se sont ouvertes. En l'Italie, dès 2005, les quotas réservés aux ressortissants des NEM avaient été doublés. Pourtant, malgré une augmentation des flux, et

contrairement à la situation des ressortissants des pays non communautaires, les quotas n'ont pas été atteints, ni en 2005, ni en 2006. Aux Pays-Bas, le quota d'entrées pour les pays de l'UE8 a été porté à 22 000 en 2005.

35. Dont 180 000 renouvellements.
36. Fihel, Kaczmarczyk et Okolski (2006).
37. Heinz et Ward-Warmedinger (2006).
38. Commission européenne (2006).
39. Fihel, Kaczmarczyk et Okolski (2006).
40. Blanchflower, Saleheen et Shadforth (2007)
41. Fihel, Kaczmarczyk et Okolski (2006).
42. En général ces possibilités ne concernent que les étudiants diplômés de l'enseignement supérieur. C'est le cas par exemple au Canada, en Finlande, en Irlande. Les Pays-Bas envisagent également de mettre en place de telles mesures. Certains pays ont cherché à limiter ces possibilités aux niveaux les plus élevés. Ainsi, en France, seuls les titulaires d'un Master (5 années d'études supérieures) peuvent bénéficier de ces mesures.
43. Le terme de changement de statut est en général utilisé quand des personnes obtiennent un permis de résident à partir un permis temporaire. Dans ce texte, le terme est entendu plus largement pour tous les étrangers qui changent de type de permis.
44. Dans plusieurs pays nordiques, dans certaines filières des universités, l'enseignement est largement dispensé en anglais
45. Les données présentées ci-dessous relèvent d'approches nationales des changements de statut, avec des définitions variables selon les pays
46. OCDE (2006e).
47. OCDE (2006b).
48. OCDE (2006d).
49. Le testing désigne une pratique destinée à mettre en évidence une *discrimination*. Elle est reconnue par les tribunaux comme preuve. En réponse à une offre d'emploi, on enverra par exemple deux CV fictifs presque identiques, sauf la variable à tester (l'origine, le sexe, l'âge, etc.). Ainsi, on pourra tenter d'établir un lien entre les réponses négatives et ces variables.
50. Il reprend en fait la définition précise telle qu'elle figure dans les différentes directives de l'UE consacrées à cette question.
51. Sur le modèle de la « Commission pour l'égalité raciale » (*Commission for Racial Equality*) qui existe depuis 30 ans et qui vient de fusionner avec d'autres autorités indépendante pour former la « Commission pour l'égalité et les droits de l'homme » (*Commission for Equality and Human Rights*).
52. Centre d'analyse stratégique, 2007.
53. Mode de calcul : lorsque les employeurs ont effectué un choix entre les deux candidat/e/s qui leur étaient proposé/e/s (dans 89 % des cas), ce choix s'est porté près de 4 fois sur 5 sur le/la candidat/e majoritaire (70/89 = 78.7 %). Cediey et Foroni (2007).
54. En Belgique, le vote est obligatoire. Pour les Belges, l'inscription sur les listes électorales est automatique. Les étrangers communautaires ou non doivent donc faire cette démarche et sont, une fois inscrits, soumis à la même obligation que les nationaux. C'est donc le taux d'inscription qu'il faut examiner plutôt que le taux de participation.
55. Cette partie a bénéficié de la contribution de Philippe de Bruycker (Université libre de Bruxelles) pour ce qui a trait à la politique migratoire de l'Union européenne.
56. Selon certaines estimations, un peu plus de la moitié des 11 à 12 millions de clandestins vivant aux États-Unis seraient originaires du Mexique. Source : Pew Hispanic Center Estimates based on March 2005, Current Population Survey; DHS reports.
57. Journal Officiel de l'Union européenne du 13 avril 2006, Série L, n° 05, page 1.
58. COM(2006)401.
59. Avant la mise en œuvre du mécanisme d'intervention rapide, entre juin et octobre 2006, près de 19 000 clandestins ont tenté de rejoindre les côtes espagnoles sur les îles Canaries. Les noyades et

l'afflux ont attiré l'attention, malgré le poids très faible de ces arrivées dans le total des entrées en Espagne. Le mécanisme d'intervention rapide a pu être utilisé par l'agence Frontex, en appui de l'action des gardes côtes espagnols. L'année précédente, l'Italie avait intercepté 22 000 personnes en situation illégale, la plupart autour de l'île de Lampedusa située à proximité des côtes tunisiennes.

60. COM(2006)402, pp.6 et 7.
61. *Journal officiel* du 15 juin 2004, Série L, n° 213, page 5.
62. Güngör, et Tansel (2007).
63. Cette proposition doit être nuancée. Elle sous entend en effet que de nombreux étudiants étrangers restent dans le pays d'accueil après la fin de leurs études. On manque de données statistiques pour l'affirmer.

Bibliographie (de la section I.A : Évolution des flux migratoires)

- GAO (2003), « Overstay Tracking is a Key Component of a Layered Defense », Testimony before the House Subcommittee on Immigration, Border Security and Claims, United States General Accounting Office, Washington, D.C.
- HCI (2007), *Rapport statistique 2005 de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration*, Haut Conseil à l'intégration, Paris, janvier.
- HOEFER, M., RYTINA, N. et C. CAMPBELL (2006), « Estimates of the Unauthorized Immigrant Population Residing in the United States: January 2005 »; DHS Office of Immigration Statistics at <http://149.101.23.2:graphics/shared/statistics/publications/index.htm>.
- MAE (2006), *Annuario Statistico*, ministère italien des Affaires extérieures, Rome.
- MDI (2006), *Note sulla sicurezza in Italia 2005*, ministère italien de l'Intérieur, Rome.
- OCDE (2004), « L'emploi informel – Promouvoir la transition vers une économie salariée », *Perspectives de l'emploi*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris.
- ONU (1998), *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales – Révision 1*, Publication des Nations Unies, New York.
- WARREN, R. et E. KRALY (1985), « The Elusive Exodus: Emigration from the United States », *Population Trends and Public Policy Occasional Paper n° 8*, Population Reference Bureau : Washington, D.C.

Bibliographie (de la section B : Les immigrés et le marché du travail)

- AYDEMIR, A. et A. SWEETMAN (2006), *First and Second Generation Immigrant Educational Attainment and Labor Market Outcomes: A comparison of the United States and Canada*. IZA Discussion Paper 2298, Bonn.
- BAUER, P. et R. RIPHAHN (2007), « Heterogeneity in the Intergenerational Transmission of Educational Attainment: Evidence from Switzerland on Natives and Second Generation Immigrants », *Journal of Population Economics*, vol. 20, n° 1, 121-148.
- CAILLE, J.-P. (2001), « Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », *Education & formations*, vol. 60, 7-18.
- CASTRO-ALMEIDA, P. (1979), « Problems facing second generation migrants in Western Europe ». *International Labour Review*, vol. 188, n° 6, 763-775.
- DUSTMANN, C. et N. THEODOROPOULOS (2006), *Ethnic Minority Immigrants and their Children in Britain*, CReAM Discussion Paper n° 1006, University College London.
- KHOO, S.-K., McDONALD, P., GIORGAS, D. et B. BIRRELL (2002), *Second generation Australians*. Report for the Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Canberra.
- MEURS, D., PAILHE, A. et P. SIMON (2006), « Persistance des inégalités entre générations liées à l'immigration : l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France », *Population* (édition française), vol. 61, n° 5-6, 763-801.
- NIELSEN, H., ROSHOLM, M., SMITH, N. et L. HUSTED (2003), « The school-to-work transition of 2nd generation immigrants in Denmark », *Journal of Population Economics*, vol. 16, 755-786.

- OCDE (2006a), *Where Immigrant Students Succeed. A Comparative Review of Performance and Engagement in PISA 2003*, Paris.
- OCDE (2006b), *Perspectives des migrations internationales*, Paris.
- OCDE (2007), *Jobs for immigrants: Labour market integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*, Paris.
- OLSEN, B. (2006), « Are young immigrants a marginalised group? », *Samfunnsspeilet*, vol. 4/2006. Statistics Norway: Oslo and Kongsvinger.
- ROOTH, D-O. et J. EKBERG (2003), « Unemployment and earnings for second generation immigrants in Sweden. Ethnic background and parent composition », *Journal of Population Economics*, vol. 16, 787-814.
- SCHNEPP, S. (2004), How Different Are Immigrants? A Cross-Country and Cross-Survey Analysis of Educational Achievement. IZA Discussion Paper n° 1398, Bonn.
- SIMEONE, L. (2005), Discrimination testing based on ILO methodology. International Labour Office, Geneva. Mimeographed.
- VAN OURS, J.C. et J.C. VEENMAN (2004), « From parent to child: early labor market experiences of second-generation immigrants in the Netherlands », *De Economist*, vol. 152, n° 4, 473-490.
- WILLMS, D.J. (2004), Variation in Literacy Skills Among Canadian Provinces: Findings from the OECD PISA. Statistics Canada, Research Paper n° 12.
- WILSON, D., BURGESS, S. et A. BRIGGS (2005), The Dynamics of School Attainment of England's Ethnic Minorities. Centre for Market and Public Organisation Working Paper 05/130, University of Bristol.

Bibliographie (de la Section C : Les politiques migratoires)

- BANQUE MONDIALE (2006), *Global Economic Prospects 2006. Economic implications of remittances and migration*, Washington D.C.
- BECKOUCHE, P. et J-L. GUIGOU (2007), « Méditerranée : d'un Euromed en panne à une région industrielle Nord-Sud », *Horizons stratégiques*, n° 3, Paris, janvier 2007.
- BLANCHFLOWER, D., J. SALEHEEN et C. SHADFORTH (2007), « The impact of the recent migration from Eastern Europe on the UK economy », *IZA, Discussion paper* n° 2615, Bonn.
- CEDIEY, E. et F. FORONI (2007), *Discriminations en raison de l'origine dans les entreprises en France*, BIT, Genève.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE (2007), « Discriminations à l'embauche dans 4 cas sur 5 en France, selon un testing du BIT », *La note de veille* n° 50 du 19 mars 2007.
- CHAMALWONG, Y. (2005), « The Migration of Highly Skilled Asian Worker in OECD Member Countries and Its Effects on Economic Development in East Asia », Fukasaku, K. (dir.) *Policy Coherence Towards East Asia: Development Challenges for OECD Countries*, Paris, OECD Development Centre Study & Tokyo, Policy Research Institute, Ministry of Finance.
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (2006a), Rapport sur le fonctionnement des dispositions transitoires visées au Traité d'adhésion de 2003 (période du 1^{er} mai 2004 au 30 avril 2006), COM(2006)48 final, Bruxelles, 8.2.2006
- COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (2006b), Communication sur les priorités d'action en matière de lutte contre l'immigration clandestine des ressortissants des pays tiers, COM(2006)402 final, Bruxelles, 19.7.2006.
- DENEUVE, C. (2006), « Quelles perspectives d'immigration à moyen terme? », *Regards sur l'actualité*, n° 326, décembre 2006, Paris, La Documentation Française.
- DOLVIK, J.E. et L. ELDRING (2006), « The Nordic labour market two years after the EU enlargement; mobility, effects and challenges », Nordic Council of Ministers, Copenhagen, www.norden.org/pub/velfaerd/arbetsmarknad/sk/TN2006558.pdf.
- FIHEL, A., P. KACZMARCZYK et M. OKOLSKI (2006) « Labor migration from the new EU member States », *Quarterly Economic Report*, World Bank EU8, Part II: Special Topic September 2006.
- GÜNGÖR, N. et A. TANSEL (2007), Brain Drain from Turkey: The Case of Professionals Abroad, IZA discussion Paper n° 2617, Bonn.
- HEINZ, F. et M. WARD-WARMEDINGER (2006), « Cross Border Labour Mobility within an Enlarged EU », Occasional Paper Series, n° 52, octobre 2006, European Central Bank.

- OCDE (2004), *Migration et emploi. Les accords bilatéraux à la croisée des chemins*, OCDE 2004, Paris.
- OCDE (2006a), *Comptes nationaux des pays d'OCDE*, OCDE 2006, Paris.
- OCDE (2006b), *Where Immigrant Students Succeed? A Comparative Review of Performance and Engagement*, PISA 2003, OCDE 2006, Paris.
- OCDE (2006c), « Statistiques de l'emploi et du marché du travail », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE 2006, Paris.
- OCDE (2006d), « Politiques visant certaines catégories d'actifs ou certains segments du marché du travail », *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, Paris, 2006.
- OCDE (2006e), *Perspectives des migrations internationales*, OCDE 2006, Paris.
- QUARTEY, P. (2006), « Migration, Aid and Development – A Ghana Country Case Study », *op. cit.*
« Migration, aide et commerce : plus de cohérence en faveur du développement » Dayton-Johnson, J. et L. T. Katseli (dir.) *Cahier de politique économique* n° 28, Paris, Centre de développement de l'OCDE.
- WEIL, P. (2005), « Immigration, du contrôle à la régulation », *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Seuil.

PARTIE II

Adéquation entre formation et emploi : un défi pour les immigrants et les pays d'accueil*

* Ce document a été écrit par Jean-Christophe Dumont (OCDE) et Olivier Monso (CREST-Université de Paris-I). Il s'appuie sur un document de travail (DELSA/ELSA(2005)12) coécrit avec Ana Damas de Matos et sur un rapport de stage remis par Céline Antonin.

Introduction

L'accroissement des migrations de travailleurs qualifiés constitue un des faits saillants des tendances récentes des migrations internationales dans les pays de l'OCDE qui sont nombreux à avoir adopté des mesures visant à faciliter leur recrutement, y compris au travers d'incitations fiscales (OCDE, 2004a). Cette évolution devrait se poursuivre en raison notamment des changements démographiques en cours et à venir dans les pays de l'OCDE. Pour autant, les modalités d'insertion des immigrés qualifiés sur le marché du travail ne sont pas toujours bien appréhendées et ces derniers peuvent rencontrer des difficultés spécifiques.

À l'instar de ce qui est observé pour les autochtones, on s'attend à ce que les immigrés (définis par la suite comme les personnes nées à l'étranger) diplômés du supérieur s'insèrent plus facilement sur le marché du travail des pays d'accueil que ceux dont le niveau d'instruction est moins élevé. C'est globalement le cas dans les pays de l'OCDE, mais la situation relative des immigrés par rapport aux personnes nées dans le pays est plus contrastée. En effet, les écarts en terme de taux d'emploi et de chômage entre autochtones et immigrés tendent à s'accroître avec le niveau d'instruction.

L'insertion sur le marché du travail ne se mesure pas seulement à l'aune du taux d'emploi, mais peut aussi être appréciée au regard de l'adéquation entre qualifications et emplois. De ce point de vue, on constate que les immigrés qualifiés rencontrent des difficultés spécifiques dans tous les pays de l'OCDE. Ce résultat pourrait être imputable i) à des différences non observées dans la « valeur » des diplômes ou dans les compétences intrinsèques; ii) à des problèmes de reconnaissance des diplômes acquis dans le pays d'origine; iii) à un manque de capital humain et social spécifique au pays d'accueil (e.g. maîtrise linguistique); iv) à la situation locale du marché du travail; et v) à l'existence de phénomènes de type discriminatoire.

Ce chapitre présente à la fois une mesure du déclassement professionnel des immigrés, ainsi que certains facteurs-clés pouvant expliquer un niveau plus ou moins élevé de déclassement. On s'interroge notamment sur les différences observées selon la durée de séjour, le pays d'origine, le sexe, le lieu d'obtention du diplôme et les capacités linguistiques des immigrés.

La première partie fait un rapide état des lieux des conditions d'insertion des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. La deuxième partie présente les principales approches théoriques du déclassement. La troisième partie propose une mesure de la prévalence du déclassement professionnel selon le lieu de naissance et les caractéristiques socio-démographiques. La quatrième partie approfondit cette analyse en tentant de contrôler pour un certain nombre de compétences cognitives et linguistiques. La conclusion reprend les principaux résultats et souligne les enjeux politiques liés à la prise en compte du déclassement professionnel des immigrés.

1. L'éducation : un facteur d'intégration sur le marché du travail, pas toujours valorisé pour les immigrés

La structure de la population immigrée par niveau d'instruction est variable selon les pays d'accueil. Les personnes nées à l'étranger tendent cependant à être surreprésentées à l'échelon le plus élevé et le moins élevé (voir tableau II.1). Dans certains pays de l'OCDE, près de 50 % des immigrés âgés de 25 à 64 ans n'ont pas suivi de cycle secondaire supérieur. C'est le cas par exemple en France ainsi qu'en Italie, au Portugal et en Belgique. En revanche, dans les pays d'installation (Australie, Canada, États-Unis, Nouvelle-Zélande), qui sélectionnent une partie des nouveaux immigrants en fonction de leur niveau d'éducation ainsi qu'en Irlande, au Royaume-Uni, en Norvège et au Danemark, la part des immigrés peu qualifiés est nettement plus faible alors que celle correspondant aux diplômés du supérieur dépasse généralement 33 %.

Tableau II.1. **Niveau d'instruction des personnes nées à l'étranger et des autochtones, âgées de 25 à 64 ans, dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**
Pourcentages

	Personnes nées à l'étranger			Autochtones		
	Inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0/1/2)	Secondaire supérieur et post secondaire non supérieur (ISCED 3/4)	Supérieur (ISCED 5/6)	Inférieur au secondaire supérieur (ISCED 0/1/2)	Secondaire supérieur et post secondaire non supérieur (ISCED 3/4)	Supérieur (ISCED 5/6)
Allemagne	37.4	43.7	18.9	12.3	62.2	25.5
Australie	24.1	40.1	35.7	32.3	41.5	26.2
Autriche	36.7	44.7	18.5	18.3	63.7	18.0
Belgique	47.5	27.1	25.4	35.9	34.6	29.6
Canada	22.1	31.8	46.1	22.9	38.3	38.8
Danemark	23.8	38.3	37.9	17.0	51.3	31.7
Espagne	40.9	29.3	29.8	57.1	17.5	25.4
États-Unis	30.1	34.9	35.0	8.5	51.6	39.9
Finlande	24.3	47.9	27.8	23.4	43.0	33.6
France	51.1	27.8	21.1	32.8	43.6	23.7
Grèce	38.3	42.3	19.4	43.1	37.3	19.6
Hongrie	16.4	56.0	27.6	25.6	58.7	15.7
Irlande	23.9	30.7	45.4	39.2	35.3	25.5
Italie	48.7	40.0	11.3	52.2	36.7	11.1
Luxembourg	36.7	40.5	22.8	18.3	65.7	16.0
Norvège	16.9	46.7	36.4	12.8	56.0	31.2
Nouvelle-Zélande	15.9	46.5	37.6	28.2	39.5	32.2
Pays-Bas	43.5	32.3	24.2	30.6	44.4	25.0
Pologne	27.1	50.4	22.5	16.5	68.3	15.3
Portugal	52.0	25.8	22.2	78.0	11.2	10.8
République slovaque	21.0	61.7	17.3	13.3	74.6	12.1
République tchèque	29.0	55.4	15.6	10.8	77.2	12.0
Royaume-Uni	22.1	43.6	34.3	15.9	54.8	29.4
Suède	21.7	48.7	29.5	16.8	55.9	27.3
Suisse	29.6	42.8	27.6	7.2	65.2	27.6

Note : Les chiffres en caractère gras indiquent une surreprésentation des personnes nées à l'étranger au niveau d'instruction correspondant. La population prise en compte est âgée de 15 à 64 ans pour l'Australie. Les années de référence sont 2001, pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, 2002 pour les Pays-Bas, 2003 pour l'Australie et 2004 pour les États-Unis. La variable ISCED présente le niveau d'instruction selon la classification internationale standardisée de l'éducation.

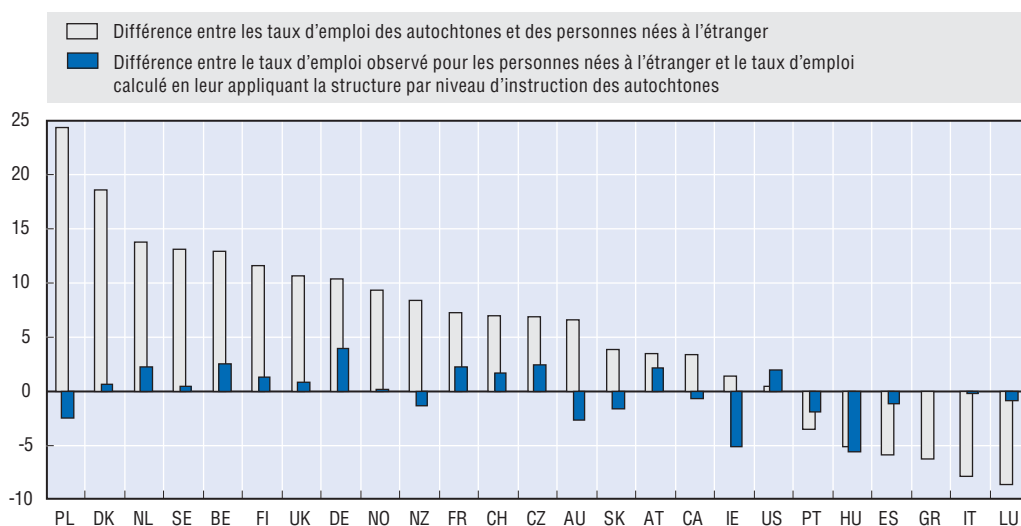
Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Survey of Household, Income and Labour Dynamics*; Canada et Nouvelle-Zélande : Recensements de la population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047421576000>

À l'exception des pays d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Grèce), pour lesquels l'immigration est récente, et du Luxembourg et de la Hongrie, le taux d'emploi des immigrés est inférieur à celui des autochtones dans tous les pays de l'OCDE. Les différences de niveaux d'instruction n'expliquent qu'une part assez limitée de l'écart, sauf pour l'Autriche et les États-Unis. En France, par exemple, même si les immigrés avaient des niveaux d'éducation comparables à ceux des autochtones, plus des deux tiers de l'écart en termes de taux d'emploi persisterait (voir graphique II.1). En Irlande, où les immigrants sont relativement qualifiés, si ces derniers avaient la même structure de qualification que les personnes nées dans le pays, l'écart en terme de taux d'emploi avec ces derniers serait sensiblement plus important.

Graphique II.1. **Écart entre les taux d'emploi des autochtones et des personnes nées à l'étranger, 2003-2004**


Points de pourcentages



Note : 2001 pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, 2002 pour les Pays-Bas, 2003 pour l'Australie et 2004 pour les États-Unis.

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Household, Income and Labour Dynamics*; Canada et Nouvelle Zélande : Recensement de la population.

Lecture : en France, l'écart entre les taux d'emploi des natifs et des immigrés est de 7.3 points de pourcentage. Si les immigrés avaient la même structure de qualifications que les natifs, leur taux d'emploi serait plus élevé de 2,3 points. Autrement dit, 5 points, soit plus des deux tiers de l'écart, ne peuvent pas être expliqués directement par les différences de qualifications.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042643821235>

D'après les résultats présentés dans l'annexe II.A1, le taux d'emploi des immigrés est souvent proche, ou supérieur à celui des autochtones pour les faibles niveaux de qualification (qu'on définit ici par les personnes qui n'ont pas fait d'études secondaires). Ce constat n'est plus vérifié pour les niveaux supérieurs, notamment pour les femmes (Dumont et Liebig, 2005). S'il semble clair que, pour les immigrés comme pour les autochtones, un niveau de qualification plus élevé facilite l'accès au marché du travail, il n'en reste pas moins que l'écart entre autochtones et immigrés persiste, voire s'accroît, dans presque tous les pays de l'OCDE. Au Danemark, en Allemagne et en Finlande, cet écart dépasse 15 points de pourcentage. Les résultats en terme de taux de chômage sont à peu près de même nature. Au total, l'ensemble

de ces résultats suggère que les immigrés rencontrent des difficultés spécifiques pour valoriser leur capital humain sur le marché du travail.

Parmi les personnes qui exercent un emploi, la question se pose aussi de savoir dans quelle mesure cet emploi correspond à leurs qualifications. Les difficultés d'insertion sur le marché du travail peuvent en effet se manifester à travers une exposition plus importante au déclassement, c'est-à-dire au fait d'exercer un emploi moins qualifié ou moins bien rémunéré que le niveau d'instruction permettrait théoriquement de l'envisager.

2. Le déclassement professionnel : une diversité d'approches

La recherche sur le phénomène du déclassement remonte aux années 70, dans un contexte où l'accès à l'enseignement supérieur se généralisant, d'aucuns ont craint que ne se produise une divergence croissante entre l'offre et la demande de travail qualifié qui aurait pu conduire à une dévalorisation des diplômés (Freeman, 1976). Si ce phénomène ne s'est pas produit, c'est notamment parce que le progrès technique est allé de pair avec une demande soutenue en travail qualifié (Krueger, 1993). En effet, l'émergence et la diffusion des nouvelles technologies dans les années 80-90 ont eu des répercussions considérables sur l'organisation des tâches et la requalification des emplois dans de nombreux secteurs, contribuant ainsi à renforcer l'adéquation mutuelle entre le niveau de formation et les emplois disponibles (Acemoglu, 1999; Autor, Levy et Murnane, 2003). Ces évolutions ont suscité un regain d'intérêt pour la question du déclassement depuis les années 90 (Groot et van der Brink, 2000; Rubb, 2003- pour une synthèse).

La littérature sur le déclassement distingue trois types d'approches dites « normative », « statistique » et « auto-déclarée » (voir encadré II.1). Globalement, les travaux se sont principalement intéressés aux effets sur le rendement de l'investissement éducatif, concluant que : i) pour un même niveau d'instruction, les personnes surqualifiées perçoivent des salaires inférieurs à ceux des personnes qui ne sont pas déclassées ; ii) pour un même type d'emploi occupé, les personnes surqualifiées perçoivent des salaires supérieurs à celles qui ont un niveau d'éducation correspondant à ce type d'emploi ; iii) que les personnes déclassées ont une mobilité professionnelle plus importante qui permet à terme une meilleure adéquation entre l'emploi occupé et la formation initiale¹ ; iv) que les femmes sont généralement plus exposées au déclassement ; et enfin v) que le déclassement résulte au moins pour partie d'une dotation moindre en capital humain acquis en-dehors de la formation initiale (expérience professionnelle, expérience dans l'emploi, formation continue), et éventuellement de compétences intrinsèques moins favorables. Ces travaux, à quelques rares exceptions, n'ont pas cherché à prendre en compte la situation spécifique des immigrés. On s'attachera dans la partie qui suit à évaluer le déclassement des immigrés relativement à celui des natifs, sur une base comparative pour plusieurs pays de l'OCDE.

3. Une évaluation de l'exposition des immigrés au déclassement professionnel

Le déclassement est considéré ici à partir d'une mesure de type normatif, qui se fonde sur la correspondance entre le niveau d'études et la qualification de l'emploi occupé (voir l'annexe II.A2). Le déclassement par les salaires (dans laquelle c'est la distribution des salaires par niveau d'éducation qui permet d'estimer si un individu est déclassé ou non) a également été analysé (voir l'annexe II.A3). Les résultats obtenus selon ces deux types de mesure vont dans le même sens.

Encadré II.1. Différentes approches du déclassement

L'approche « normative » consiste à utiliser une correspondance *a priori* entre formation et qualification de l'emploi (Chevalier, 2003; Mc Goldrick et Robst, 1996). Il s'agit d'une mesure fréquemment mise en œuvre dans la littérature qui peut toutefois présenter un caractère arbitraire, notamment si une même correspondance est imposée à l'ensemble des pays. Un travail d'analyse préalable peut en effet être nécessaire afin d'identifier la correspondante entre diplôme et emploi à un niveau plus fin. La nomenclature des emplois ISCO, construite par le Bureau international du travail, permet d'établir des liens entre les différents niveaux de qualification et les niveaux de formation mesurés par la nomenclature internationale pour l'éducation, ISCED¹, selon cette approche normative.

L'approche « statistique » consiste à observer quelles sont les correspondances « normales » entre formation et emploi. Cette norme statistique est par exemple appliquée à travers l'analyse de tableaux de contingence ou en supposant comme déclassés tous les individus dont le nombre d'années d'étude est supérieur de plus d'un écart type à la moyenne nationale pour l'emploi considéré (Bauer, 2002; Rubb, 2002; Tomasini et Nauze-Fichet, 2002; Mc Goldrick et Robst, 1996). Dans le cas de la France, Lainé et Okba (2004) estiment pour leur part la probabilité pour un jeune sorti du système éducatif d'occuper un emploi peu qualifié, en fonction du lieu de résidence, du niveau et de la spécialité du diplôme. Les personnes « déclassées » sont celles qui occupent un emploi non qualifié alors que la norme statistique (ici l'estimation issue d'un modèle logistique) ne prédit pas ce type d'emploi.

Les normes de déclassement demandent de pouvoir comparer et classer deux individus en fonction d'un critère de réussite sur le marché du travail, tel que le type d'emploi occupé ou la rémunération. Les catégories d'emplois utilisées ne rendent pas toujours possible ce classement, ou bien le font parfois apparaître trop arbitraire. Le salaire horaire, lorsqu'il est disponible, constitue un critère objectif permettant de classer deux individus travaillant dans deux types d'emplois différents (et qui ne sont pas forcément hiérarchisables), ou bien dans la même catégorie d'emploi. À ce titre, l'étude des distributions de salaire par niveau de qualification peut fournir un critère de déclassement. Cette approche a notamment été développée par Tomasini et Nauze-Fichet (2002). Elle consiste à considérer comme déclassé un individu dont le salaire est plus faible que celui perçu par deux tiers (ou tout autre seuil à définir) des individus ayant un niveau de qualification immédiatement inférieur au sien. Cette norme est toutefois sensible au seuil fixé ainsi qu'aux catégories de qualification retenues.

Les approches statistiques et normatives sont *de facto* assez similaires. En effet, une approche statistique demande une définition préalable des catégories ou normes pertinentes (dans les exemples précédents, il s'agit de définir un emploi « non qualifié », ou encore les niveaux de formation et de qualification permettant la construction d'un tableau croisé, etc.). L'approche statistique peut faciliter en retour l'adaptation des normes aux nouvelles réalités socio-économiques. Ainsi, la mise en œuvre des nomenclatures ISCO et ISCED a remis en question certaines équivalences fixées initialement par le BIT (les nomenclatures ont elles-mêmes été modifiées par ailleurs) et fournit un exemple de cet effort d'adaptation (OCDE, 2002).

La troisième approche (dite par « auto-déclaration ») consiste à recueillir l'avis des individus sur l'adéquation entre leur formation et leur emploi, soit en utilisant une question directe, soit en interrogeant les personnes sur les pré-requis correspondant à leur emploi (Dorn et Sousa-Posa, 2005; Sicherman, 1991; Alba-Ramirez, 1993; Sloane, Battu et Seaman, 1999;

Encadré II.1. Différentes approches du déclassement (suite)

Mc Goldrick et Robst, 1996). Cette approche dite « subjective » peut-être soumise à plusieurs types de biais, qu'il s'agisse de la formulation de la question ou de l'impact de variables externes sur la réponse².

1. Ce n'est pas le cas pour les études appliquées aux États-Unis, qui se fondent généralement sur le DOT (*Dictionary of Occupation Titles*) pour établir ces correspondances.
2. Dans le cas des jeunes issus de l'immigration en France, Lainé et Okba (*op. cit.*) montrent que le sentiment de déclassement ressenti par les jeunes hommes d'origine maghrébine traduit pour partie une dépréciation effective de leurs compétences sur le marché du travail, mais est également observée indépendamment de leur situation « objective » vis-à-vis du déclassement. Selon les auteurs, elle pourrait faire entrer en jeu d'autres facteurs socio-culturels, et notamment des aspirations et des revendications spécifiques à cette population.

Les niveaux d'études et de qualification de l'emploi occupé sont regroupés en trois grandes catégories : faible, intermédiaire, élevé. Un individu déclassé est celui qui occupe un emploi dont le niveau de qualification se situe dans une classe inférieure à celle que son niveau d'études lui permettrait théoriquement d'occuper. Les taux de déclassement sont calculés pour des individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire ou supérieur.

Les immigrés sont davantage déclassés que les natifs

Le tableau II.2 présente les proportions de personnes nées à l'étranger déclassées, pour différents pays de l'OCDE, en les comparant avec celles obtenues pour les autochtones à partir des données des enquêtes emploi et des données de recensement de population. Les deux sources donnent des résultats comparables en ce qui concerne le déclassement relatif selon le lieu de naissance mais peuvent éventuellement différer en niveau parce qu'elles portent sur des périodes et des populations légèrement différentes. Les données des enquêtes emploi sont utilisées pour étudier le déclassement par sexe et durée de séjour, alors que celles issues des recensements permettent une analyse par pays d'origine détaillé.

D'après les données des enquêtes emploi, les taux de déclassement sont très variables selon les pays, allant de 5 % (République tchèque) à 26 % (Espagne). L'Espagne, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Belgique se caractérisent par des taux de déclassement élevés à la fois chez les immigrés et les autochtones. Inversement, au Luxembourg, en République tchèque, en Hongrie et, dans une moindre mesure en Suisse, le taux de déclassement est faible pour les deux catégories de population.

Globalement, dans tous les pays de l'OCDE et quelle que soit la source utilisée, exception faite de la Nouvelle-Zélande avec les données de recensement de population, les immigrés sont plus exposés au déclassement que les personnes nées dans les pays dans lesquels ils résident. Ces résultats rejoignent ceux obtenus par Battu et Sloane (2002) au Royaume-Uni sur le déclassement des minorités ethniques (notamment les Indiens), en raison notamment de problèmes liés à la reconnaissance des diplômes et aux discriminations. Ce constat est partagé dans le cas de la France par Lainé et Okba (*op. cit.*) pour les jeunes d'origine maghrébine. On peut également citer Buchel et Battu (2003), dans le cas de l'Allemagne, qui trouvent que les étrangers sont, toutes choses égales par ailleurs, plus exposés au déclassement que les Allemands. En revanche, Wirz et Atukeren (2005) ne mettent pas en évidence d'effet lié à l'origine dans le cas de la Suisse.


Tableau II.2. **Taux de déclassement des autochtones et des personnes nées à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE**

Pourcentages

Sources	Données d'enquêtes Population 15-64 2003-2004				Recensements et Registres de population Population 15+ circa 2000			
	Total	Autochtones (A)	Nés à l'étranger (B)	B/A	Total	Autochtones (A)	Nés à l'étranger (B)	B/A
Allemagne	12.3	11.4	20.3	1.8				
Australie	20.4	19.0	24.6	1.3	14.5	12.9	18.9	1.5
Autriche	11.5	10.3	21.1	2.0	10.9	9.9	20.0	2.0
Belgique	16.2	15.6	21.6	1.4
Canada	22.1	21.3	25.2	1.2
Danemark	10.9	10.4	18.6	1.8	11.9	11.2	24.5	2.2
Espagne	25.5	24.2	42.9	1.8	8.1	7.3	19.8	2.7
États-Unis (2002)	14.0	13.4	18.1	1.4	14.4	14.0	17.3	1.2
Finlande	14.4	14.3	19.2	1.3	16.2	16.1	21.6	1.3
France	11.6	11.2	15.5	1.4	11.0	10.8	13.7	1.3
Grèce	11.3	9.0	39.3	4.4	13.1	10.1	32.4	3.2
Hongrie	6.4	6.3	9.7	1.5	5.1	5.0	7.4	1.5
Irlande	16.6	15.7	23.8	1.5	17.5	16.9	21.0	1.2
Italie	7.0	6.4	23.5	3.6	7.3	6.9	15.4	2.2
Luxembourg	5.5	3.4	9.1	2.7	7.6	5.4	11.7	2.2
Norvège	9.2	8.4	20.3	2.4
Nouvelle-Zélande	18.6	18.9	17.2	0.9
Pays-Bas	10.1	9.3	16.8	1.8
Portugal	9.0	7.9	16.8	2.1	9.0	8.3	13.6	1.6
Pologne	7.8	7.8	9.0	1.2
Royaume-Uni	15.5	15.3	17.8	1.2	14.4	14.0	18.4	1.3
République tchèque	5.2	5.2	10.0	1.9	5.8	5.6	9.6	1.7
République slovaque	26.9	26.9	24.5	0.9
Suisse	10.5	10.0	12.5	1.3	7.8	7.2	10.6	1.5
Suède	7.6	6.5	16.1	2.5	8.7	7.6	18.6	2.4

Source : (colonnes de gauche) : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); 2005 pour les Pays-Bas; Australie : *Survey of Household, Income and Labour Dynamics*; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*.

Sources : (colonnes de droite) : Recensements de la population ou Registres de population pour tous les pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047438315756>

Les résultats mettent en évidence le déclassement particulièrement élevé des immigrés comparé aux autochtones dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Grèce et, dans une moindre mesure, Portugal et Espagne) ainsi que dans certains pays d'Europe du Nord (Norvège et Suède). En Europe du Sud, l'immigration est récente, composée essentiellement de travailleurs, qui sont vraisemblablement prêts à accepter à leur arrivée des travaux peu qualifiés avec l'espoir d'une mobilité professionnelle ultérieure. On peut en effet penser que, pour des raisons matérielles et sociologiques (moindre attention portée par les immigrants aux normes de déclassement de la société d'accueil), les immigrants ont une « aversion au déclassement » moindre². Le type de statut (conditions applicables aux permis de travail, région d'installation, accès à la nationalité) peut également limiter, plus ou moins temporairement, les possibilités qu'ont les nouveaux immigrants quant aux emplois qu'ils sont susceptibles d'occuper. Dans ce cas, on s'attend donc à ce que le déclassement des immigrés diminue sensiblement avec l'allongement de la durée de séjour (cf. *infra*).

La Norvège et la Suède connaissent une situation différente : la part des migrants entrés au titre du travail y est faible et celle des réfugiés importante. Ces réfugiés sont relativement qualifiés mais confrontés à des problèmes spécifiques liés à leur statut (projet migratoire subi et fortuit, absence de documents administratifs certifiant de leur niveau d'éducation et de leurs qualifications professionnelles, incertitudes quant à l'horizon du processus migratoire, fragilité psychologique...) qui sont éventuellement renforcées par des problèmes linguistiques importants. Par ailleurs, les employeurs n'ont souvent pas ou peu d'informations et de connaissances quant à la validité des diplômes ou compétences acquis à l'étranger.

Les écarts de déclassements relatifs par pays peuvent également refléter des spécificités liées au marché du travail. Alors que certains pays parviennent à mieux intégrer les immigrés dans l'emploi, mais les exposent davantage au déclassement (c'est par exemple le cas de l'Italie), d'autres maintiennent un faible déclassement relatif des immigrés tout en ayant un taux de chômage élevé au sein de cette population (à l'exemple de la Belgique)³. Plus généralement, les caractéristiques du marché du travail, en particulier celles susceptibles d'influencer l'offre de travail peu qualifié (existence d'un salaire minimum, prévalence de l'intérim, cadre contractuel, processus de certification...) pourraient être invoquées pour expliquer l'importance relative du déclassement selon les pays. Toutefois, comme on le verra ultérieurement, les caractéristiques individuelles expliquent généralement une part prépondérante du désavantage observé pour les immigrés.

Les femmes, les immigrés récents et ceux venus d'un pays hors OCDE sont plus touchés par le déclassement

Les taux de déclassement très élevés observés dans certains pays peuvent en partie être interprétés à travers la situation spécifique des femmes immigrées (voir tableau II.3)⁴. C'est notamment le cas pour la Grèce, où le taux de déclassement chez les femmes immigrées atteint 53 %, contre 9 % chez les femmes nées dans le pays, ou encore de l'Italie (respectivement 27 % et 7 %). Dans la majorité des cas, le taux de déclassement des femmes immigrées est supérieur à celui des hommes immigrés, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Portugal, la Nouvelle-Zélande et la Suède faisant toutefois exception. Le déclassement relatif des femmes par rapport aux hommes se rencontre plus fréquemment chez les immigrés : c'est notamment le cas en Allemagne, en Autriche, au Canada ou encore en Suède, alors que dans ces mêmes pays les femmes autochtones ont au contraire des taux de déclassement inférieurs à ceux de leurs homologues masculins.

Compte tenu de l'importance supposée du capital humain et social spécifique au pays d'accueil, on peut s'attendre *a priori* à ce que l'exposition au déclassement diminue avec la durée de séjour, à l'instar des arguments développés par Chiswick (1978) en ce qui concerne la convergence salariale entre immigrés et autochtones aux États-Unis. Les résultats présentés dans le tableau II.4 semblent effectivement indiquer une amélioration avec la durée de séjour dans plusieurs pays de l'OCDE. C'est notamment le cas en Irlande et en Norvège où le taux de déclassement des immigrés diminue de moitié entre ceux installés depuis moins de trois ans et ceux installés depuis moins de dix ans.


Ces résultats, ainsi que les taux de déclassement observés dans certains secteurs d'activité (hôtellerie-restauration, mines et industrie manufacturière, services aux ménages) peuvent accréditer l'idée que les immigrés nouvellement arrivés acceptent plus facilement que les autochtones des emplois peu qualifiés, parfois pénibles et mal valorisés,

Tableau II.3. **Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger et des autochtones selon le sexe dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**

Pourcentages

	Nés à l'étranger		Autochtones	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	23.6	17.9	9.9	12.8
Australie	21.6	17.4	13.7	12.3
Autriche	24.8	18.1	9.3	11.1
Belgique	24.6	19.4	17.7	13.8
Canada	27.6	23.2	21.7	20.9
Danemark	19.7	17.5	10.5	10.4
Espagne	47.6	38.8	24.4	24.1
États-Unis	17.0	19.0	11.2	15.5
Finlande	26.2	12.2	18.8	9.7
France	18.8	12.9	14.2	8.6
Grèce	53.4	28.3	9.0	9.0
Hongrie	10.5	9.0	7.3	5.5
Irlande	23.9	23.6	15.6	15.8
Italie	27.4	19.9	7.1	5.9
Luxembourg	14.1	5.6	3.2	3.6
Norvège	25.1	16.1	10.6	6.3
Nouvelle-Zélande	16.0	18.3	23.3	14.4
Pays-Bas	16.6	16.9	9.9	8.7
Pologne	9.3	8.8	9.1	6.5
Portugal	16.2	17.5	8.9	6.5
République tchèque	12.8	7.8	6.6	4.0
République slovaque	27.0	22.2	27.9	26.0
Royaume-Uni	17.0	18.4	14.9	15.7
Suède	15.3	16.9	7.2	5.7
Suisse	13.8	11.4	7.6	12.0

Sources : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); 2005 pour les Pays-Bas; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement 2002*; Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Pologne et République slovaque : Recensements de population, circa 2001.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047444028417>

mais tendent par la suite à s'en écarter avec la prolongation de leur séjour dans le pays d'accueil et leur pleine intégration sur le marché du travail.

Plusieurs études ont analysé le rôle de la variable temps dans la correction des situations de déclassement pour la population dans son ensemble et notamment sur les nouveaux entrants sur le marché du travail. Dorn et Sousa-Poza (2005) trouvent par exemple dans le cas de la Suisse que 44 % des personnes déclassées le sont encore au bout d'un an, 20 % après deux ans, et moins de 10 % après quatre ans. Dans le cas des États-Unis, Rubb (2003) montre que 26 % des personnes déclassées ne le sont plus l'année suivante (voir également, Sicherman [1991] pour les États-Unis, et Alba-Ramirez [1993] pour l'Espagne). Dolton et Vignoles (2000) montrent dans le cas du Royaume-Uni que 38 % des personnes sont déclassées dans leur premier emploi, et 30 % après six ans.

L'analyse de l'évolution de la situation des immigrés au cours du temps demande cependant des précautions spécifiques étant donné que les entrées et sorties du territoire causent des biais de sélection : les immigrés ayant la durée de séjour la plus longue pourraient avoir une capacité d'insertion sur le marché du travail supérieure à celle des immigrés ayant quitté le pays après un court séjour (Edin, Lalonde et Aslund, 2000). Par

Tableau II.4. **Taux de déclassement des personnes nées à l'étranger suivant la durée de résidence dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004**

Pourcentages

	≤ 3 ans	≤ 5 ans	≤ 10 ans	≥ 11 ans
Allemagne	25.4	30.3	28.3	17.1
Autriche	28.6	21.8	20.5	20.3
Belgique	16.8	27.4	27.6	20.8
Danemark	27.9	29.1	25.5	13.9
Espagne	55.8	54.8	47.7	30.2
États-Unis	24.7	22.5	21.7	16.3
Finlande	–	–	28.2	15.2
France	21.8	32.0	27.1	13.4
Grèce	47.4	47.0	44.6	32.4
Hongrie	–	–	–	8.9
Irlande	34.0	27.6	17.7	15.3
Italie	33.7	39.5	31.5	25.5
Luxembourg	8.2	8.5	11.1	8.5
Norvège	31.8	35.4	17.1	17.2
Pays-Bas	42.5	36.7	28.0	13.9
Portugal	–	–	–	7.0
République slovaque	–	–	–	12.6
République tchèque	15.5	19.6	12.6	7.2
Royaume-Uni	20.9	18.3	18.3	16.9
Suède	26.2	25.8	23.2	12.7

Sources : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); 2005 pour les Pays-Bas; États-Unis : *Current Population Survey March Supplement 2002*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047461106065>

ailleurs, la durée de séjour cache potentiellement des effets de cohortes, lesquelles peuvent différer par leur niveau d'instruction, leur pays d'origine ou encore les catégories d'entrée dans le pays d'accueil et les conditions dans lesquelles elles sont arrivées sur le marché du travail.

En tout état de cause, dans tous les pays, à l'exception de l'Irlande et du Portugal, les immigrés après plus de dix ans de séjour conservent un taux de déclassement plus important que les autochtones. Cet écart atteint près de 10 points de pourcentage en Autriche et en Norvège. Le fait que la convergence reste incomplète dans de nombreux pays pourrait ainsi suggérer que les immigrés rencontrent des difficultés à accumuler du capital humain et social spécifiques au pays d'accueil ou que d'autres facteurs non observés favorisent la persistance du déclassement.

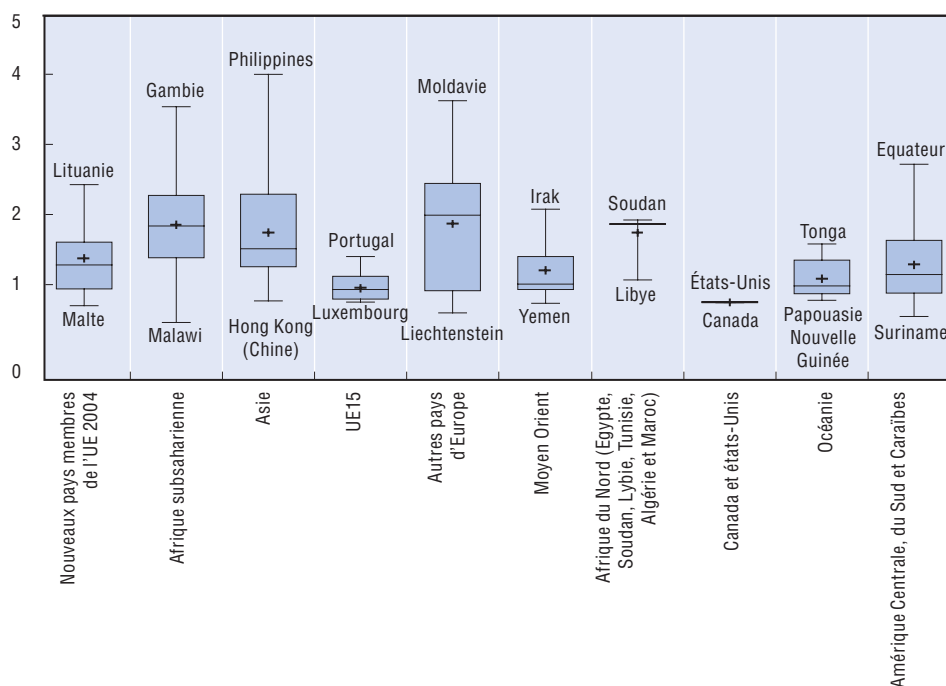
Enfin, lorsque l'on distingue les immigrés selon leur origine géographique, on constate que les personnes originaires des pays n'appartenant pas à l'OCDE sont en moyenne davantage exposées au déclassement que les autres immigrés. Sur l'ensemble de la zone OCDE, environ 15 % des immigrés originaires de l'un des pays membres de l'OCDE et ayant un diplôme intermédiaire et supérieur sont en situation de déclassement, alors que ce chiffre avoisine 20 % pour les personnes originaires de pays hors de la zone OCDE. En outre, la variation des rapports de déclassement est beaucoup plus restreinte pour les ressortissants des pays de l'OCDE par rapport aux non-membres. Ceci reflète en partie une certaine homogénéité dans les systèmes éducatifs et les caractéristiques des migrants des pays de l'OCDE.

Une analyse plus détaillée révèle la variété des situations selon la région d'origine. Le graphique II.2 présente, sous forme de *box plot* (boîte à moustaches, cf. encadré II.2), la distribution des moyennes des rapports de déclassement pour chaque pays de naissance, dans une région donnée. Par exemple, la Lituanie apparaît, au sein des nouveaux pays membres de l'Union européenne, comme le pays d'origine pour lequel la moyenne des rapports de déclassement des immigrés par rapport aux personnes nées dans les pays dans lesquels ils résident est la plus élevée (2.7). Cette tendance illustre de façon plus générale la situation des immigrés en provenance des anciennes républiques soviétiques. La moyenne régionale pour les nouveaux pays membres de l'Union européenne est quant à elle égale à 1.7.

Le graphique II.2 confirme, d'une part, que les personnes originaires des pays de l'Union européenne à 15, du Canada ou des États-Unis ne sont en moyenne pas plus déclassées que les personnes nées dans les pays dans lesquels elles résident. D'autre part, il montre que les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et des pays européens hors Union européenne, mais également d'Asie, sont particulièrement exposées au déclassement. On observe, cependant, une forte variabilité au sein de ces régions selon les pays d'origine. Les individus nés aux Philippines sont ceux qui, en moyenne dans les pays de l'OCDE, sont les plus exposés au déclassement par rapport aux personnes nées dans les pays dans lesquels ils résident (4.3 fois plus). Parmi les immigrés originaires du Moyen-Orient, les personnes nées en Irak sont particulièrement concernées (2.3 fois plus en moyenne que les autochtones).

Les résultats suivant le lieu de naissance détaillée (tableau II.5) mettent en évidence le fait que certains groupes d'immigrés diplômés sont particulièrement exposés au

Graphique II.2. **Dispersion des taux de déclassement des immigrés par principales régions d'origine rapportés à ceux observés pour les personnes nées dans le pays dans lequel ils résident, circa 2000**



Sources : Recensements et Registres de Population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042646365151>

Encadré II.2. La boîte à moustaches (box plot)

Une « boîte à moustaches » (traduction française du terme « *Box and Whiskers Plot* », ou en abrégé « *Box Plot* ») est une représentation graphique de plusieurs paramètres de distribution d'une variable (ici la moyenne des rapports de taux de déclassement entre immigrés et autochtones). Elle se lit comme indiqué ci-dessous.

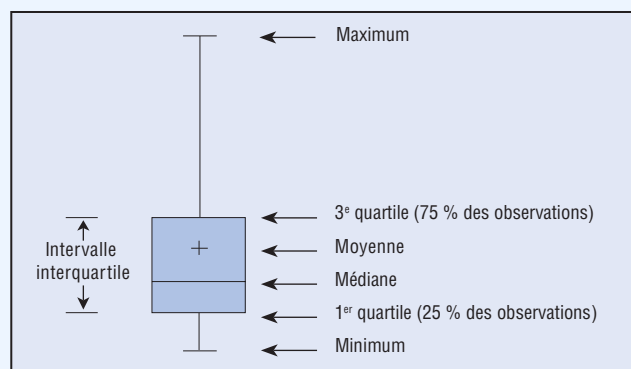



Tableau II.5. **Taux de déclassement des immigrés pour quelques pays de naissance et pays d'accueil, circa 2000**

Pourcentages (zone bleutée) et ratio (rapporté au taux de déclassement moyen des immigrés dans le pays d'accueil considéré)

Pays de naissance	Pays d'accueil						
	Australie	Canada	Espagne	États-Unis	France	Royaume-Uni	Suède
Argentine	20.6 <i>1.1</i>	21.6 <i>0.9</i>	11.8 <i>0.6</i>	13.4 <i>0.8</i>	10.9 <i>0.8</i>	17.2 <i>0.9</i>	14.9 <i>0.8</i>
Chine	31.5 <i>1.7</i>	24.5 <i>1.0</i>	16.3 <i>0.8</i>	13.4 <i>0.8</i>	19.7 <i>1.4</i>	25.3 <i>1.4</i>	19.3 <i>1.0</i>
Colombie	44.9 <i>2.4</i>	30.8 <i>1.2</i>	33.3 <i>1.7</i>	21.3 <i>1.2</i>	24.6 <i>1.8</i>	35.1 <i>1.9</i>	24.6 <i>1.3</i>
Ex-Yougoslavie	26.3 <i>1.4</i>	26.4 <i>1.0</i>	18.3 <i>0.9</i>	21.2 <i>1.2</i>	17.8 <i>1.3</i>	23.5 <i>1.3</i>	25.5 <i>1.4</i>
Inde	27.7 <i>1.5</i>	33.2 <i>1.3</i>	12.2 <i>0.6</i>	13.9 <i>0.8</i>	24.9 <i>1.8</i>	21.9 <i>1.2</i>	18.2 <i>1.0</i>
Maroc	16.3* <i>0.9</i>	21.1 <i>0.8</i>	18.3 <i>0.9</i>	20.7 <i>1.2</i>	14.3 <i>1.0</i>	24.6 <i>1.3</i>	32.5 <i>1.7</i>
Philippines	43.3 <i>2.3</i>	45.0 <i>1.8</i>	37.9 <i>1.9</i>	24.8 <i>1.4</i>	46.6 <i>3.4</i>	27.7 <i>1.5</i>	48.9 <i>2.6</i>
Turquie	22.3 <i>1.2</i>	21.3 <i>0.8</i>	9.6* <i>0.5</i>	15.7 <i>0.9</i>	14.8 <i>1.1</i>	27.4 <i>1.5</i>	19.9 <i>1.1</i>
Ex-URSS	24.7 <i>1.3</i>	31.7 <i>1.3</i>	38.9 <i>2.0</i>	24.4 <i>1.4</i>	19.4 <i>1.4</i>	27.4 <i>1.5</i>	27.6 <i>1.5</i>
Afrique du Sud	12.4 <i>0.7</i>	16.4 <i>0.6</i>	9.0* <i>0.5</i>	13.6 <i>0.8</i>	11.7 <i>0.9</i>	14.3 <i>0.8</i>	15.5* <i>0.8</i>
Autochtones	12.9	21.3	7.3	14.0	10.8	14.0	7.6
Immigrés	18.9	25.2	19.8	17.3	13.7	18.4	18.7

* Effectif compris entre 300 et 500 observations.

Sources : Recensements et Registres de Population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047467586832>

déclassement par rapport à l'ensemble des immigrés du pays d'accueil considéré. C'est notamment le cas des personnes nées en Colombie, aux Philippines, dans les anciennes républiques soviétiques et dans une moindre mesure en ex-Yougoslavie. En revanche, d'autres groupes de migrants, tels que les Argentins ou les Sud-Africains, en dépit de la diversité des vagues migratoires, semblent peu affectés par le problème du déclassement, quel que soit le pays d'accueil considéré. Enfin, les Marocains et les Indiens présentent des profils plus contrastés selon les pays d'accueil.

Plusieurs facteurs évoqués précédemment apportent des éléments d'explication. Ainsi, les immigrés provenant de régions ou pays d'où part une plus grande proportion de réfugiés peuvent connaître des taux de déclassement plus importants, en raison d'un accès au marché du travail dans des conditions moins favorables. Un autre facteur peut avoir trait à la qualité du système éducatif du pays d'origine ou à la transférabilité des diplômes. Les questions de reconnaissance et de valorisation des diplômes, ou des niveaux d'étude, jouent sans doute un rôle important pour expliquer le déclassement relatif des immigrés. Elles renvoient aux problèmes d'asymétrie d'information (les employeurs peuvent s'interroger sur le contenu d'un diplôme acquis dans un pays étranger), aux conditions dans lesquelles peut s'opérer le transfert des connaissances (insuffisante maîtrise de la langue du pays d'accueil pouvant rendre difficile la valorisation de compétences acquises dans le pays d'origine, complexité du processus de certification, emplois fermés aux étrangers), ainsi qu'à la pertinence de l'application de ces connaissances dans une autre société (droit, usages...).

Au-delà de la question de la reconnaissance des diplômes, on peut également supposer l'existence de discriminations, qu'elles soient dues i) à un manque d'information (notamment sur le système éducatif et sur les diplômes d'un pays tiers); ii) à une préférence affichée pour le recrutement de personnes de certaines nationalités; ou même iii) à des raisons institutionnelles, comme les restrictions d'accès à certains emplois pour les étrangers, notamment dans le secteur public.

Pour aller plus loin dans l'explication des déterminants, il est nécessaire de disposer d'informations sur certains aspects généralement non observés des compétences tels que le lieu d'obtention du diplôme, les compétences cognitives ou la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Il est possible d'aborder ces aspects pour quelques pays de l'OCDE à partir d'une enquête internationale de « littératie ».

4. Une interprétation du déclassement selon les niveaux de « littératie »

À partir de tests de compréhension écrite, de compréhension graphique et d'arithmétique, l'enquête IALS (*International Adult Literacy Survey*, cf. encadré II.3) permet de classer les enquêtés par niveaux de compétences cognitives et linguistiques. Les données sur l'emploi et la formation des enquêtés également incluses dans cette enquête permettent par ailleurs de reconstituer l'indicateur de déclassement professionnel selon une définition comparable à celle mise en œuvre dans la partie précédente. En outre, cette enquête fournit des informations plus ou moins directes sur le lieu d'obtention du diplôme (le plus haut niveau de diplôme atteint avant d'immigrer dans le pays de résidence et le plus haut niveau de diplôme au moment de l'enquête) ainsi que sur la capacité linguistique identifiée par l'intermédiaire de la langue maternelle.

Compte tenu de la taille des échantillons et d'autres contraintes liées à la disponibilité des données, les estimations dans cette partie sont réalisées pour l'Australie, d'une part, et

Encadré II.3. **International Adult Literacy Survey, IALS**

L'enquête *International Adult Literacy Survey* (IALS) a pour objectif de mesurer « l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités », ce qu'on a traduit par le concept de « littératie ». Trois domaines ont été définis : compréhension de texte, compréhension graphique et arithmétique.

Dans chaque domaine, des tâches à accomplir (comprendre un texte, interpréter un graphique...) sont classées selon leur difficulté sur une échelle allant de 0 à 500. Un individu est classé au point auquel sa probabilité de réussir la tâche est de 80 %.

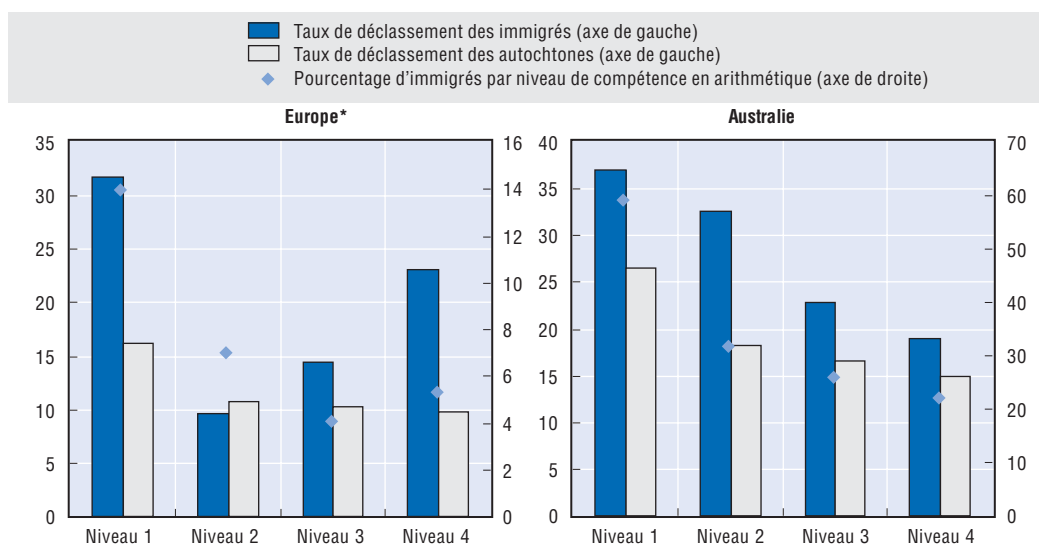
L'enquête de 1994 a été menée au Canada francophone et anglophone, en France, en Allemagne, en Irlande, aux Pays-Bas, en Pologne, en Suède, en Suisse française et alémanique, et aux États-Unis. En 1996, l'Australie, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Nouvelle-Zélande et l'Irlande du Nord ont rejoint les autres pays, suivis en 1998 par le Chili, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Italie, la Norvège, la Slovénie et la Suisse italienne, ce qui porte le nombre de pays participant à l'enquête en 1998 à 21 au total.

d'autre part pour un échantillon poolé de pays européens de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles (Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Belgique, Italie, Finlande, Portugal, Danemark, Norvège et Suisse).

En calculant les taux de déclassement selon le niveau de compétence en arithmétique (graphique II.3), supposément moins directement affecté par la maîtrise de la langue du pays d'accueil, on met clairement en évidence une association entre « littératie » et valorisation des compétences. Autrement dit, les personnes ayant les scores les plus

Graphique II.3. **Taux de déclassement par niveau de compétence en arithmétique et selon le lieu de naissance en Europe et en Australie, circa 1995**

Pourcentages



* Échantillon de pays européens de l'OCDE : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

Source : Europe : International Adult Literacy Survey (IALS) 1994, 1996 ou 1998 selon les pays (cf. encadré II.3).
Australie : Survey of aspects of Literacy, 1996.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/042655332428>

faibles sont aussi celles pour lesquelles le taux de déclassement professionnel est le plus élevé. Cette association est très robuste en Australie mais elle est validée seulement pour les autochtones en Europe. Elle tend cependant à être plus marquée si on restreint l'échantillon aux personnes diplômées du supérieur. Les autres indicateurs de compétences inclus dans l'enquête IALS donnent des résultats similaires. En conséquence, si l'on contrôle pour les compétences cognitives, telles que mesurées dans IALS, on peut expliquer une partie du déclassement et peut être de l'effet associé spécifique à la variable « immigré ».

À cet effet, on estime un modèle logit, avec pour variable dépendante la probabilité d'être déclassé expliquée par les caractéristiques individuelles, en incluant notamment les principales variables socio-démographiques disponibles (sexe, âge, niveau d'éducation) mais également les indicateurs de « littératie », ainsi que les autres variables mentionnées précédemment, à savoir la langue maternelle et le lieu d'obtention du diplôme⁵. Les principaux résultats sont présentés dans les tableaux II.6 et II.7.

Lorsqu'on ne tient compte que du sexe, de l'âge et du niveau d'instruction (modèle 1), il apparaît que les personnes nées à l'étranger restent davantage déclassées que les autres, et ce de manière très significative. En Australie, par exemple, une personne née à l'étranger aurait environ 1.8 fois plus de chance d'être en situation de déclassement qu'une personne née dans le pays. Par ailleurs les jeunes, et en Europe les femmes, tendent à être plus déclassés que les personnes plus âgées ou les hommes. Ces premiers résultats sont conformes avec ceux présentés précédemment.

On constate par ailleurs que le fait d'avoir un diplôme du supérieur ne protège pas spécifiquement du déclassement et même au contraire tend à accroître les risques d'inadéquation entre emploi et formation (au moins 4 fois plus de risques en Australie et dans les pays européens considérés)⁶. L'impact sur le rapport de déclassement entre immigrés et autochtones est quand à lui *a priori* indéterminé, sauf à penser qu'une partie du différentiel de déclassement observé pour les immigrés soit imputable par exemple à la qualité du système éducatif dans lequel ils ont été formés ou plus généralement à la transférabilité de leur diplôme⁷.

Les variables de « littératie » (modèles 2 à 5) ont chacune un effet significatif sur le déclassement, d'une part, et la variable « immigré », d'autre part. Si elles sont introduites séparément, toutes les variables de compétence affectent significativement la probabilité d'être déclassé, au sens où plus l'indicateur est faible plus le déclassement est probable. Ces variables sont toutefois corrélées entre elles et, si elles sont introduites simultanément, l'indicateur de compétence en arithmétique est le plus robuste en Australie alors que c'est celui qui concerne la compréhension écrite qui semble avoir un plus grand impact dans les pays européens. Il est probable que des difficultés liées à la lecture traduisent tout particulièrement, dans les pays européens, des difficultés liées à la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Ce résultat suggère qu'au-delà du niveau d'instruction, d'autres facteurs liés aux compétences intrinsèques affectent les performances sur le marché du travail. Il rejoint à en cela certains des travaux récents sur le déclassement mentionnés précédemment (Chevallier, 2003; Bauer, 2002).

Il est par ailleurs notable que lorsqu'on contrôle le niveau de « littératie », l'effet associé à la variable « immigré » diminue. Même si on ne peut déduire de relation de causalité, ce résultat pourrait traduire le fait que les aspects liés au capital humain, qui ne sont pas pris en compte le niveau de diplôme, sont susceptibles d'influencer la probabilité d'être déclassé. Pour autant, dans le cas de l'Australie, comme dans celui de l'Europe, la

Tableau II.6. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Australie)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Constante	-2.582 ***	-3.308 ***	-3.221 ***	-3.292 ***	-3.414 ***	-3.4119 ***	-3.1053 ***	-3.1634 ***
Lieu de naissance								
Autochtone	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Né à l'étranger	0.589 ***	0.394 ***	0.346 ***	0.377 ***	0.351 ***	0.0146	-0.1063	-0.0987
	1.8	1.5	1.4	1.5	1.4	1.0	0.9	0.9
Sexe								
Masculin	0.168	0.264 **	0.109	0.198 **	0.208 **	0.2205 **	0.2306 **	0.3391
	1.2	1.3	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4
Féminin	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Âge								
15-24 ans	0.691 ***	0.691 ***	0.739 ***	0.753 ***	0.718 ***	0.7573 ***	0.7575 ***	0.749 ***
	2.0	2.0	2.1	2.1	2.0	2.1	2.1	2.1
25-44 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf. ***
45-64 ans	-0.073	-0.088	-0.089	-0.099	-0.091	-0.1246	-0.1033	-0.1241
	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Niveau d'éducation								
Intermédiaire	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Élevé	1.383 ***	1.691 ***	1.691 ***	1.682 ***	1.735 ***	1.7468 ***	1.7327 ***	1.6816 ***
	4.0	5.4	5.4	5.4	5.7	5.7	5.7	5.4
Niveau de compréhension de textes au contenu quantitatif (QUANT)								
Faible		1.613 ***			0.963 ***	1.0803 **	1.1038 ***	0.7455
		5.0			2.6	2.9	3.0	2.1
Moyen		1.047 ***			0.561 **	0.6215 ***	0.6243 ***	0.6194 **
		2.9			1.8	1.9	1.9	1.9
Moyen-fort		0.523 ***			0.224	0.245	0.2407	0.2558
		1.7			1.3	1.3	1.3	1.3
Fort		ref.			ref.	ref.	ref.	ref.
Niveau de compréhension de textes suivis (PROSE)								
Faible			1.490 ***		0.426	0.3178	0.198	0.1056
			4.4		1.5	1.4	1.2	1.1
Moyen			0.944 ***		0.355	0.3039	0.2471	0.2607
			2.6		1.4	1.4	1.3	1.3
Moyen-fort			0.568 ***		0.291 **	0.2643	0.2439	0.335 **
			1.8		1.3	1.3	1.3	1.4
Fort			ref.		ref.	ref.	ref.	ref.
Niveau de compréhension de textes schématiques (DOC)								
Faible				1.588 ***	0.415	0.2858	0.2684	0.447
				4.9	1.5	1.3	1.3	1.6
Moyen				1.026 ***	0.283	0.2489	0.2592	0.279
				2.8	1.3	1.3	1.3	1.3
Moyen-fort				0.542 ***	0.165	0.1485	0.1477	0.1264
				1.7	1.2	1.2	1.2	1.1
Fort				ref.	ref.	ref.	ref.	ref.
Lieu d'obtention du diplôme								
Pays d'origine						0.6436 ***	0.6329 ***	0.689 ***
						1.9	1.9	2.0
Pays d'accueil						ref.	ref.	ref.
Langue maternelle								
Langue du pays d'accueil							-0.2995 **	-0.4133 ***
							0.7	0.7
Différente de celle du pays d'accueil							ref.	ref.
Zone de résidence								
Urbain								-0.1124
								0.9
Rural								ref.

Tableau II.6. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Australie) (suite)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Taille de l'entreprise								
< 20 personnes								ref.
de 20 à 200 personnes								0.3979 ***
								<i>1.5</i>
de 200 à 500 personnes								-0.1235
								<i>0.9</i>
> 500 personnes								0.3722
								<i>1.451</i>
Nombre d'observations	3 638	3 638	3 638	3 638	3 638	3 638	3 638	3 076
% de paires concordantes	66	70.4	70.0	70.4	71.2	71.3	71.3	71.4

Note : *** correspond à un seuil de significativité de 1 % et ** à un seuil de 5 %; réf. signifie situation de référence. Les chiffres en italique correspondent aux odds ratio.

Sources : Survey of aspects of Literacy, 1996.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047546510666>

variable « immigré » reste très significative et conserve une influence majeure (odds ratio de 1.5 environ). Ferrer, Green et Ridell (2004) parviennent à des résultats similaires, mais toutefois plus marqués, dans le cas du Canada en utilisant *Ontario Immigrant Literacy Survey* (OILS). Ils montrent que les immigrants ont en moyenne des scores en « littératie » plus faibles que les autochtones, ce qui explique environ deux tiers du différentiel de revenu.

La prise en compte de la variable « lieu d'obtention du diplôme » (modèle 6) modifie considérablement les résultats. Cette dernière est significative dans toutes les régressions et altère l'effet associé à la variable « immigré ». La variable « immigré » n'est en effet plus significative, ni en Australie, ni dans les pays européens considérés, si on contrôle par le fait d'avoir obtenu son diplôme dans le pays d'accueil. Ce résultat est d'autant plus important qu'à peu près la moitié des immigrants avaient obtenu leur diplôme dans leur pays de résidence au moment de l'enquête. Il vient conforter l'argument selon lequel la valeur du diplôme et les compétences intrinsèques sont à même d'expliquer le degré de surexposition des immigrants au déclassement.

Cette hypothèse a été avancée, notamment dans le cas du Canada, pour expliquer le fait que les immigrants venus de pays où la qualité du système éducatif est moindre (telle que mesurée par les résultats aux examens internationaux – cf. Hanushek et Kimko, 2000) ont des rendements de l'éducation plus faibles (Sweetman, 2004). En utilisant les recensements de 1986, 1991 et 1996, l'auteur montre que « le passage du 25^e au 75^e rang centile de l'indice de qualité de la scolarisation est associé en moyenne, à une augmentation de 10 % des gains annuels des personnes ayant 16 années de scolarité ». Toujours dans le contexte canadien, on peut également citer Alboim, Finnie et Meng (2005) qui montrent que l'effet de la variable « immigré » dans l'équation de gain disparaît lorsque l'on contrôle pour le lieu d'obtention du diplôme et la « littératie ». Le différentiel de rendement de l'éducation selon l'origine est pour partie expliqué par le niveau de compétence⁸.

Cependant, l'interprétation du rôle de la variable liée au lieu d'obtention du diplôme doit toutefois rester prudente dans la mesure où il n'est pas exclu qu'elle traduise des mécanismes de sélection sur le marché du travail liés par exemple à des barrières institutionnelles en terme de reconnaissance des diplômes ou à des comportements de type discriminatoire. Cette question ne peut pas être entièrement écartée dans la mesure où les indicateurs objectifs de « littératie », censés mesurer les compétences, ont un effet avéré mais qui reste complémentaire à celui associé au lieu d'obtention du diplôme. Il est

Tableau II.7. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Europe)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Constante	-2.831 ***	-3.177 ***	-3.201 ***	-3.185 ***	-3.248 ***	-3.2414 ***	-3.3476 ***	-3.682 ***
Lieu de naissance								
Autochtone	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Né à l'étranger	0.518 ***	0.380 ***	0.325 ***	0.404 ***	0.336 ***	-0.0324	0.0149	0.2642
	1.7	1.5	1.4	1.5	1.4	1.0	1.0	1.3
Sexe								
Masculin	-0.212 ***	-0.163 ***	-0.246 ***	-0.179 ***	-0.219 ***	-0.2226 ***	-0.2245 ***	-0.3688 ***
	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7
Féminin	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Âge								
15-24 ans	0.974 ***	0.967 ***	0.993 ***	0.990 ***	0.984 ***	0.9815 ***	0.9837 ***	0.8659 ***
	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.4
25-44 ans	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
45-64 ans	-0.378 ***	-0.414 ***	-0.455 ***	-0.429 ***	-0.454 ***	-0.4587 ***	-0.4604 ***	-0.4362 ***
	0.7	0.7	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
Niveau d'éducation								
Intermédiaire	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Élevé	1.488 ***	1.633 ***	1.656 ***	1.624 ***	1.660 ***	1.6614 ***	1.6639 ***	1.7691 ***
	4.4	5.1	5.2	5.1	5.3	5.3	5.3	5.9
Niveau de compréhension de textes au contenu quantitatif (QUANT)								
Faible		1.165 ***			0.721 ***	0.7069 ***	0.7086 ***	0.4611 **
		3.2			2.1	2.0	2.0	1.6
Moyen		0.465 ***			0.213 *	0.209	0.2077	0.0764
		1.6			1.2	1.2	1.2	1.1
Moyen-fort		0.220 ***			0.046	0.032	0.034	-0.0751
		1.2			1.0	1.0	1.0	0.9
Fort		réf.			réf.	réf.	réf.	réf.
Niveau de compréhension de textes suivis (PROSE)								
Faible			1.326 ***		1.054 ***	1.0475 ***	1.0359 ***	1.0355 ***
			3.8		2.9	2.9	2.8	2.8
Moyen			0.426 ***		0.232 *	0.2243 *	0.2231 *	0.316 **
			1.5		1.3	1.3	1.3	1.4
Moyen-fort			0.289 ***		0.191 **	0.1888 **	0.1828 **	0.1464
			1.3		1.2	1.2	1.2	1.2
Fort			réf.		réf.	réf.	réf.	réf.
Niveau de compréhension de textes schématiques (DOC)								
Faible				0.868 ***	-0.411 **	-0.4085 **	-0.3918 *	-0.1616
				2.4	0.7	0.7	0.7	0.9
Moyen				0.516 ***	0.076	0.0848	0.0924	0.14
				1.7	1.1	1.1	1.1	1.2
Moyen-fort				0.258 ***	0.101	0.1098	0.1138	0.112
				1.3	1.1	1.1	1.1	1.1
Fort				réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Lieu d'obtention du diplôme								
Pays d'origine						0.6447 ***	0.669 ***	0.4939 **
						1.9	2.0	1.6
Pays d'accueil						réf.	réf.	réf.
Langue maternelle								
Langue du pays d'accueil							0.1043	0.1697
							1.1	1.2
Différente de celle du pays d'accueil							réf.	réf.
Zone de résidence								
Urbain								0.1384 **
								1.1
Rural								réf.

Tableau II.7. **Modèle logit expliquant la probabilité d'être déclassé (Europe) (suite)**

	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Modèle 8
Taille de l'entreprise								
< 20 personnes								réf.
de 20 à 200 personnes								0.3845 ***
								<i>1.5</i>
de 200 à 500 personnes								0.5563 ***
								<i>1.7</i>
> 500 personnes								0.2625 **
								<i>1.3</i>
Nombre d'observations	15 107	15 107	15 107	15 107	15 107	15 080	15 039	11 626
% de paires concordantes	67.3	71.0	71.4	71.2	72.4	72.3	72.3	73.6

Note : Les données portent sur un échantillon de pays européens de l'OCDE : Allemagne, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. *** correspond à un seuil de significativité de 1 % et ** à un seuil de 5 %; réf. signifie situation de référence. Les chiffres en italique correspondent aux odds ratio.

Sources : International Adult Literacy Survey (IALS) 1994, 1996 ou 1998 selon les pays.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047546658461>

toutefois possible que, compte tenu de leur construction, qui vise plutôt à identifier les difficultés de compréhension de base, les indicateurs de « littératie » tirés de IALS ne suffisent pas à expliquer l'hétérogénéité non observée des compétences parmi les personnes les plus qualifiées.

Si on ajoute aux variables explicatives l'indicateur de maîtrise linguistique (modèle 7), celui-ci est significatif en Australie avec le signe attendu (les personnes dont la langue maternelle est l'anglais sont moins déclassées). Pour autant, il ne suffit pas, à lui seul, pour remettre en cause l'effet associé à la variable « immigré » et ne modifie pas les résultats obtenus avec la variable « lieu d'obtention du diplôme ». Le fait de maîtriser la langue du pays d'accueil permet donc, toutes choses égales par ailleurs, de mieux valoriser ses compétences sur le marché du travail. Il se pourrait cependant qu'une partie de l'effet associé à cette variable soit imputable à la région d'origine dans la mesure où en Australie une partie importante des anglophones sont originaires de pays membres de l'OCDE (notamment du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande). On notera cependant que l'odds ratio associé au fait de ne pas avoir la langue du pays d'accueil comme langue maternelle (1.4 fois plus de chance d'être déclassé) est plus faible que celui associé au fait d'avoir un niveau d'arithmétique faible (3) ou moyen (respectivement 1.9). Dans les pays européens considérés, l'effet associé à la langue maternelle n'est pas significatif, probablement en raison de l'importance prise par la variable de compréhension écrite.

Si on ajoute enfin des variables liés aux conditions du marché du travail, notamment en relation avec la taille de l'entreprise (taille du marché du travail interne) et le milieu urbain/rural (taille du marché du travail externe), le pouvoir explicatif du modèle est globalement amélioré, sans pour autant altérer les conclusions précédentes. On constate que les personnes employées dans de très petites entreprises ont une plus forte probabilité d'être déclassées ainsi d'ailleurs que celles qui vivent en milieu rural où les opportunités d'emploi et la mobilité professionnelle sont moindres.

Conclusion

Quels que soient la définition retenue et le pays considéré, les immigrés sont plus exposés au déclassement que les autochtones. Les femmes nées à l'étranger semblent encore plus désavantagées. Que recouvre exactement cette moins bonne adéquation de la

formation initiale à l'emploi? La littérature récente sur le déclassement montre qu'une part importante, voire prépondérante, du déclassement peut être expliquée par des différences de compétences intrinsèques ou de capital humain hors éducation. Le rôle des compétences de « littératie » telles que mesurées dans IALS, permet en effet d'expliquer une partie (environ 1/3) de la surexposition des immigrés au déclassement. Ces variables ne suffisent pas cependant pour expliquer l'intégralité, toutes choses égales par ailleurs, de l'écart observé entre autochtones et immigrés.

Les analyses développées dans ce chapitre soulignent l'importance cruciale du lieu où se sont déroulées les études. Cette variable qui peut traduire des différences en termes de contenu ou de qualité de la formation (à niveau d'éducation donné), peut aussi contribuer à fausser l'interprétation que les employeurs ont sur les niveaux de diplôme compte tenu du manque d'information dont ils disposent. Le lieu d'obtention du diplôme représente donc une variable dont le rôle doit être considéré avec prudence et ce d'autant plus qu'elle pourrait également traduire des différences en terme de capital social ou de compétences transversales ou organisationnelles (« soft skills »).

On peut s'attendre à ce qu'un séjour plus long dans le pays favorise l'intégration sur le marché du travail et permette de mieux faire valoir ses compétences. Toutefois, le fait que l'allongement de la durée de séjour ne soit pas toujours une condition suffisante pour que le différentiel de déclassement entre les autochtones et les immigrés se résorbe, soulève d'autres interrogations. En tout état de cause, des analyses plus détaillées, à partir de données longitudinales, devraient être entreprises afin de mieux identifier les raisons de ce constat.

Plus généralement, l'analyse devrait être affinée afin de mieux prendre en compte les différents types de diplômes et les spécificités nationales, ainsi que pour mieux appréhender les effets imputables aux différentes vagues migratoires. On pourrait également s'interroger sur le rôle du déclassement dans la transmission intergénérationnelle du capital humain pour les immigrés, c'est-à-dire l'effet du déclassement professionnel des parents sur l'incitation en encourageant les enfants à poursuivre leurs études aux niveaux supérieurs.

Quoi qu'il en soit, le fait que dans tous les pays considérés au moins 25 %, et en moyenne près de 50 %, des immigrés qualifiés âgés de 15 à 64 ans, sont inactifs, chômeurs ou déclassés, pose la question de la valorisation de leurs compétences, alors même que dans le contexte de vieillissement des populations des pays de l'OCDE, particulièrement en Europe, on s'attend à des besoins accrus en main-d'œuvre qualifiée. De manière générale il importe donc de mieux valoriser les ressources humaines des immigrés qualifiés déjà installés dans les pays d'accueil et des primo-arrivants, qu'ils aient ou non été sélectionnés⁹. Plusieurs pays de l'OCDE ont déjà mis en œuvre des politiques qui vont dans ce sens mais elles devraient faire l'objet d'une évaluation systématique de leur impact.

Les dispositifs permettant une meilleure reconnaissance des diplômes et des qualifications, y compris par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux¹⁰, et facilitant l'accès des employeurs à l'information sur les formations dispensées à l'étranger (e.g. plates-formes d'information accessibles via Internet, évaluation des compétences en emploi...), sont de ce point de vue très utiles. De manière plus générale les politiques mettant l'accent sur la formation tout au long de la vie (e.g. programmes de mise à niveau, y compris linguistiques) et sur la mobilité professionnelle (e.g. réduction des professions réglementées et des emplois fermés aux étrangers), ou sur la lutte contre les discriminations, devraient faire partie de la panoplie d'instruments visant une meilleure intégration, à leur niveau de compétence, des immigrés sur le marché du travail.

Notes

1. Pour partie ce résultat traduit les difficultés rencontrées par les jeunes au moment de leur insertion sur le marché du travail (voir Quintini et Martin, 2006) et pose la question de la transition entre formation et emploi. Dans ce cadre on peut se demander si les difficultés rencontrées par les nouveaux entrants sur le marché du travail reflètent simplement un temps d'ajustement nécessaire au processus d'appariement entre les emplois et les personnes, ou si elles traduisent un décalage entre éducation et marché de l'emploi ou encore le fait que les critères et les pratiques de recrutement des employeurs ne s'appuient pas exclusivement sur le diplôme; voir par exemple Giret, Lopez et Rose (2005) pour une discussion approfondie de ces questions appliquée à la France.
2. Ce constat sera d'autant plus marqué dans les pays qui se caractérisent par un fort rejet du déclassement, les natifs arbitrants plus facilement en faveur du chômage (voir par exemple d'Iribarne, 1990, dans le cas de la France).
3. Sur l'ensemble des pays observés, on ne constate cependant pas de corrélation évidente entre taux de déclassement et taux d'activité, taux d'emploi ou taux de chômage.
4. Le fait de contrôler pour l'âge n'affecte pas les rapports de déclassement. Même si les immigrés les plus âgés ont en moyenne des durées de résidence plus longues (et devraient donc de ce fait être moins exposés au déclassement, voir infra), dans les pays où le taux de déclassement des immigrés baisse avec l'âge (Belgique, Espagne, France, Irlande, Norvège, Portugal et Royaume-Uni), le même constat s'applique aux natifs.
5. Si on suppose qu'une partie des personnes susceptibles d'être déclassées préfèrent soit rester inactives (éventuellement en poursuivant des études ou une formation complémentaire) ou prolongent leur recherche d'emploi afin de trouver un poste plus adapté à leurs compétences, l'estimation d'un modèle logit simple est potentiellement soumise à un biais de sélection. On pourrait alors arguer que ce biais affecte distinctement les immigrés et les autochtones, notamment si ces derniers ont une plus forte aversion pour le déclassement. Pour prendre en compte cet effet nous avons estimé un modèle en deux étapes en utilisant comme instrument une variable liée au statut marital. Les résultats n'ont pas été sensiblement modifiés mais la qualité de l'instrumentation était médiocre. D'autres analyses pourraient donc être nécessaires afin de mieux contrôler ce biais potentiel.
6. On retrouve également ce résultat à partir des données des enquêtes emploi (sauf pour le Luxembourg). Il faut toutefois souligner que ce constat est pour partie comptable dans la mesure où les personnes diplômées du supérieur peuvent être déclassées d'un ou deux niveaux alors que celles qui disposent d'un diplôme du secondaire ne seront déclassées que si elles sont employées dans une profession élémentaire (voir l'annexe II.A1), lesquelles constituent par ailleurs une très faible proportion de l'emploi total dans la plupart des pays de l'OCDE.
7. Dans ce cas on pourrait s'attendre à ce que, toutes choses égales par ailleurs, le fait de disposer d'un diplôme du supérieur expose davantage les immigrés au déclassement. Ce résultat est cependant invalidé par les données : la variable croisée « immigré diplômé du supérieur » est non significative en Australie et a le signe inverse de celui attendu pour les pays européens.
8. De nombreuses études, notamment pour le Canada (Hum and Simpson, 1999; Li, 2001; Reitz, 2000) mais également pour les États-Unis (Bratsberg et Ragan, 2002) et Israël (Frieberg, 2000), se sont attachées à analyser l'impact du lieu d'obtention du diplôme sur les revenus. Globalement, tous ces travaux confirment un impact important et significatif. Voir Alboim Finnie et Meng (2005) pour une synthèse.
9. Voir Reitz (2005) ou Alboim Finnie et Meng (2005) pour une discussion sur les implications en terme de politiques dans le cas canadien.
10. L'UNESCO a mis en place six conventions régionales sur la reconnaissance des diplômes (Afrique, Pays arabes, Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, et deux conventions européennes) et une convention interrégionale (Convention méditerranéenne). Les Conventions UNESCO visent à promouvoir la reconnaissance des qualifications académiques dans un but académique mais tiennent quelque fois « de fait » et « de jure » un rôle de reconnaissance des diplômes dans un but professionnel (par exemple obtenir un emploi). Dans ce contexte, on peut également citer les accords sur la reconnaissance des diplômes et des qualifications au sein de l'Union européenne (<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/s19005.htm>), ou les accords en vigueur entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande (*Trans-Tasman Mutual Recognition Arrangement*).

Bibliographie

- ACEMOGLU, D. (1999), « Changes in unemployment and wage inequality : an alternative theory and some evidence », *American Economic Review*, vol. 89, n° 5, pp. 1259-1278.
- ACEMOGLU, D. (2002), « Technical change, inequality and the labor market », *Journal of Economic Literature*, vol. XL, pp. 7-72.
- ALBA-RAMIREZ, A. (1993), « Mismatch in the Spanish labor market : overeducation? », *The Journal of Human Resources*, vol. 28, n° 2, pp. 259-278.
- ALBOIM, N., R. FINNIE et R. MENG (2005), « The discounting of immigrants' skills in Canada. Evidence and Policy recommendations », *IRPP Choices*, vol. 11, n° 1.
- AUTOR, D., F. LEVY et R. MURNANE (2003), « The skill content of recent technological change: an empirical exploration », *The Quarterly Journal of Economics*, novembre 2003, pp. 1279-1333.
- BATTU, H. et P.J. SLOANE (2002), « To what extent are ethnic minorities in Britain overeducated? », *International Journal of Manpower*, vol. 23, n° 3, pp. 192-208.
- BAUER, T. (2002), « Educational mismatch and wages: a panel analysis », *Economics of Education Review*, n° 21, pp. 221-229.
- BRATSBERG, B. et J. RAGAN (2002), « The impact of host-country schooling on earnings: a study of male immigrants in the United States », *Journal of Human Resources*, vol. 37 n° 1.
- BUCHEL, F. et H. BATTU (2003), « The theory of differential overqualification: does it work? », *Scottish Journal of Political Economy*, Vol. 50, n° 1.
- CHEVALIER, A. (2003), « Measuring over-education », *Economica*, n° 70, pp. 509-531. *Journal of Political Economy* n° 86 (octobre 1978), pp. 897-921.
- D'IRIBARNE, P. (1990), *Le chômage paradoxal*, PUF.
- DOLTON, P. et A. VIGNOLES (2000), « The incidence and effects of overeducation in the UK, graduate labour market », *Economics of Education Review*, n° 19, pp. 179-198.
- DORN, D. et A. SOUSA-POZA (2005), « Overqualification : permanent or transitory », mimeographed University of St. Gallen, Suisse.
- DUMONT, J.C. et T. LIEBIG (2005), « Labour market integration of immigrant women: overview and recent trends », Présenté à la Conférence EU-OCDE « Migrant women and the labour market: diversity and challenges », Bruxelles, septembre 2005.
- EDIN, P., R. LALONDE et O. ASLUND (2000), « Emigration of immigrants and measures of immigrant assimilation : evidence from Sweden », *Swedish Economic Policy Review*, 7, pp. 163-204.
- FERRER, A. et C. RIDDEL (2002), « The Role of Credentials in the Canadian Labour Market », *Revue canadienne d'économie*, vol. 35, n° 4, pp. 879-905.
- FERRER A., D. GREEN et C. RIDDEL (2004), « The effect of literacy on immigrant earnings », *Journal of Human Resources*, XLI, 2, pp. 380-410.
- FRANK, R. (1978), « Why women earn less : the theory and estimation of differential overqualification », *The American Economic Review*, vol. 68, n° 3, pp. 360-373.
- FREEMAN, R. (1976), *The overeducated Americans*, NY academic Press.
- FRIEBERG, R. (2000), « You can't take it with you? Immigrant assimilation and the portability of human capital », *Journal of Labor Economics*, vol. 18, n° 2.
- GIRET, J.F., A. LOPEZ et J. ROSE (sous la direction de) (2005), *Des formations pour quels emplois?*, Édition la Découverte.
- GLEWWE, P. et M. KREMER (2005), « Schools, Teachers, and Education Outcomes in Developing Countries », Document de travail, Center for International Development, Harvard University.
- GROOT, W. (1996), « The incidence and the return to overeducation in the UK », *Applied Economics*, n° 28, pp. 1345-1350.
- GROOT, W. et H.M. VAN DER BRINK (2000), « Overeducation in the labor market : a meta-analysis », *Economics of Education Review*, n° 19, pp. 149-158.
- HANUSHEK, E.A. et D.D. KIMKO (2000), « Schooling, labour-force quality and growth of nations », vol. 90, n° 5, pp. 1184-1208.

- HARTOG, J. (2000), « Overeducation and earnings : where we are and where we should go », *Economics of Education Review*, n° 19(2), 131-147.
- HUM, D. et W. SIMPSON (1999), « Wage opportunities for visible minorities in Canada », *Canadian Public Policy* 25, n° 3.
- KRUEGER, A. (1993), « How computers have changed the wage structure : evidence from microdata », *The Quarterly Journal of Economics*, 110, pp.33-60.
- LAINÉ, F. et M. OKBA (2004), « L'insertion des jeunes issus de l'immigration : métiers occupés, trajectoires scolaires et professionnelles », Présenté au Colloque « Le devenir des enfants de familles défavorisées en France », avril 2004.
- LI, P. (2001), « Earning disparities between immigrants and native-born Canadians » *Canadian Review of Sociology and Anthropology* 37 n° 3.
- MAIER, M., M. PFEIFFER et W. POHLMEIER (2003), « Overeducation and individual heterogeneity », ZEW Diskussionspapiere n° 03/01.
- MC GOLDRICK, K.M. et J. ROBST (1996), « Gender differences in overeducation : a test of the theory of differential overqualification », *The American Economic Review*, vol. 86, n° 2, pp 280-284.
- NAUZE-FICHET, E. et M. TOMASINI (2002) « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et statistique* n° 354, 2002.
- OCDE (2001), *Migration policies and EU enlargement. The Case of Central and Eastern Europe*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002), « Measures of skill from labour force survey – an assessment », document DEELSA/ELSA/WP7(2002)3, Paris.
- OCDE (2003), « Améliorer les qualifications et les compétences des travailleurs », *Perspectives de l'emploi des pays de l'OCDE* (2003), OCDE, Paris.
- OCDE (2004a), *Tendances des migrations internationales*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004b), *Qualité et reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur : un défi international*, OCDE, Paris.
- QUINTINI, G. et S. MARTIN (2006), « Starting or losing their way? The position of youth in the labour market in OECD countries », OECD, DELSA/ELSA/WD/SEM(2006)8.
- REITZ, J. (2000), « Immigrant success in the knowledge economy : institutional change and immigrant experience in Canada 1970-1995 », miméo cité par Alboim Finnie et Meng (2005).
- REITZ, J. (2005), « Tapping Immigrants' Skills. New directions for Canadian Immigration policy in the knowledge economy ». *IRPP Choices*, vol. 11, n° 1.
- RUBB, S. (2002), « Overeducation in the labor market : a comment and re-analysis of a meta-analysis », *Economics of Education Review*, n° 22, pp.621-629.
- RUBB, S. (2003), « Overeducation : a short or long run phenomenon for individuals? », *Economics of Education Review*, n° 22, pp.389-394.
- SICHERMAN, N. (1991), « Overeducation in the labor market », *Journal of Labor Economics*, vol. 9, n° 2, pp.101-122.
- SLOANE, P.J., H. BATTU et P.T. SEAMAN (1999), « Overeducation, undereducation and the British labour market », *Applied Economics*, n° 31, pp.1437-1453.
- SWEETMAN, A. (2004), « Qualité de l'éducation des immigrants dans leur pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien », Document de recherche, Direction des études analytiques, n° 234.
- WIRZ, A. et E. ATUKEREN (2005), « An analysis of perceived overqualification in the Swiss labor market », *Economic Bulletin*, vol. 9, n° 2, pp.1-10.

ANNEXE II.A1

Taux d'emploi et de chômage des autochtones et des personnes nées à l'étranger par niveaux d'instruction


Table II.A1.1. Taux d'emploi et de chômage des autochtones et des personnes nées à l'étranger par niveaux d'instruction, 2003-2004

Pourcentages

	Autochtones						Personnes nées à l'étranger					
	Taux d'emploi			Taux de chômage			Taux d'emploi			Taux de chômage		
	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)	Bas (ISCED 0/1/2)	Interm. (ISCED 3/4)	Élevé (ISCED 5/6)
Allemagne	40.2	69.1	84.5	15.6	10.4	4.4	45.1	62.4	68.1	20.3	14.7	12.5
Australie	55.5	78.0	84.0	11.7	4.8	1.6	48.2	64.8	78.7	8.0	5.5	4.2
Autriche	43.6	73.1	84.1	8.6	3.8	2.2	54.3	68.5	77.5	12.7	9.4	5.1
Belgique	41.9	66.3	83.9	10.0	6.8	3.0	33.9	53.5	73.7	22.6	16.1	9.6
Canada	54.8	76.2	84.4	11.8	7.7	4.6	55.9	70.5	77.9	8.6	7.7	6.9
Danemark	59.7	79.7	87.1	7.7	4.3	3.9	46.2	59.7	69.2	15.0	13.2	11.4
Espagne	53.4	60.2	79.5	12.6	11.1	7.9	61.2	68.9	73.2	15.3	13.0	11.9
États-Unis	35.9	71.0	83.0	15.5	6.7	3.2	58.6	70.0	77.6	9.1	5.7	4.3
Finlande	47.7	72.3	85.0	18.7	10.3	4.3	39.1	64.1	69.5	31.5	18.8	15.3
France	47.1	70.6	78.7	12.2	7.9	5.8	47.8	62.1	70.8	18.4	14.4	11.8
Grèce	49.2	59.5	82.1	8.7	12.4	7.0	64.4	64.4	68.7	9.0	12.1	13.2
Hongrie	27.9	66.2	82.3	12.5	5.4	1.8	25.8	66.5	82.2	7.0	4.1	2.1
Irlande	48.0	71.5	86.5	7.3	3.7	2.2	44.4	63.8	76.5	10.5	6.4	4.3
Italie	45.6	65.9	81.4	10.2	7.7	5.4	59.5	67.4	78.8	9.6	8.3	5.3
Luxembourg	33.7	61.9	82.8	6.0	2.9	1.9	63.9	64.7	78.4	4.2	6.9	5.9
Norvège	52.6	77.9	87.5	8.0	3.6	2.9	43.9	67.9	79.8	15.0	8.9	5.6
Nouvelle-Zélande	63.8	76.0	88.2	10.9	6.9	3.3	55.6	62.6	79.5	11.9	9.3	6.1
Pays-Bas	63.9	80.9	88.1	3.3	1.8	1.5	50.7	69.9	78.3	6.5	7.3	3.3
Pologne	22.8	56.4	80.6	30.4	20.4	7.4	11.0	24.6	51.6	15.4	29.3	3.0
Portugal	66.5	62.3	87.6	6.7	6.4	4.6	67.5	70.0	83.6	11.2	7.5	7.5
République slovaque	14.3	66.6	84.3	49.8	16.4	5.2	31.1	53.4	85.0	43.6	23.8	5.7
République tchèque	22.9	72.0	85.6	24.0	7.2	2.2	36.9	62.4	86.4	27.1	10.1	1.3
Royaume-Uni	52.5	77.5	88.1	8.8	4.7	2.3	39.3	66.9	81.8	12.2	7.9	4.2
Suède	57.7	80.4	87.4	8.0	5.3	2.9	45.9	66.8	76.0	18.3	11.6	8.8
Suisse	57.1	80.4	92.4	4.8	3.1	1.9	63.4	74.1	81.9	10.4	8.2	5.7

Note : 2001 pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, 2002 pour les Pays-Bas, 2003 pour l'Australie et 2004 pour les États-Unis.

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : *Current Population Survey March Supplement*; Australie : *Survey of Household, Income and Labour Dynamics*; Canada et Nouvelle-Zélande : Recensements de la population.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047331462401>

ANNEXE II.A2

Mesure des compétences par le niveau d'études et la qualification de l'emploi

L'analyse présentée dans ce document se fonde sur une correspondance entre niveau d'études et qualification de l'emploi permettant de définir une norme de « déclassement ». Cette démarche s'appuie sur le fait que la nomenclature ISCO sur les professions, définie par le Bureau international du travail (BIT), permet de distinguer des « niveaux de qualifications » qui peuvent être reliés aux niveaux d'études *a priori* nécessaires pour occuper les emplois correspondants (OCDE, 2002), et par là même à la nomenclature ISCED, définie par l'UNESCO.


Dans un premier temps (tableau II.A2.1, on regroupe la nomenclature des emplois ISCO de façon à avoir trois catégories (niveau faible, intermédiaire, élevé) puis on fait de même avec la catégorie ISCED (tableau II.A2.2). À partir de ces regroupements, on définit un individu déclassé par le fait d'avoir un niveau d'études « qualifié ou très qualifié » et un emploi de niveau « intermédiaire » ou « faiblement qualifié » (tableau II.A2.3), ou bien par le fait d'avoir un niveau d'études « intermédiaire » et un emploi de niveau « faiblement qualifié ». Le surclassement peut être défini de façon réciproque par le fait d'avoir un niveau d'études inférieur à celui qui correspond au niveau de qualification de l'emploi occupé.

Il faut être conscient des limites de cette démarche, qui tiennent d'abord aux catégories elles-mêmes : l'essai d'uniformisation des compétences et des qualifications à travers les classifications ISCO et ISCED peut gommer certaines spécificités liées à des pays et à des époques particuliers : un diplôme de niveau apparemment similaire dans deux pays peut renfermer des contenus différents, et, au sein d'un même pays, peut avoir des significations différentes suivant les périodes. Les biais de déclaration peuvent également avoir un impact sur les résultats, peut-être plus grand encore lorsqu'il s'agit des qualifications de l'emploi occupé, plus facilement sujettes à une « surévaluation ». L'adéquation entre catégories de niveaux d'études et de qualifications (*a fortiori* lorsqu'elles sont très regroupées), issue des recommandations du Bureau international du travail (OCDE, 2002), revêt un caractère arbitraire : les conditions précises permettant d'occuper un emploi donné ne sont pas examinées (et peuvent ici encore varier d'un pays à l'autre). L'existence de normes très différentes pour mesurer la correspondance entre formation et qualification de l'emploi atteste du fait que celle-ci ne peut être définie de façon définitive. Enfin, l'offre de compétences mesurée à travers la formation n'est, bien souvent, pas exhaustive : elle correspond à une offre de formation au moment où les individus ont achevé leurs études, ce qui exclut les compétences acquises en-dehors de celles-ci (formation continue, etc.).


Tout porte donc à penser qu'un taux de déclassement, calculé par une correspondance simple entre formation et qualification de l'emploi occupé, se heurte à de multiples biais. L'observation des taux bruts de déclassement n'est sans doute pas, ici, la plus pertinente. La comparaison entre taux de déclassement chez les immigrés et les autochtones est confrontée à un biais asymétrique lié à la comparaison implicite de deux systèmes éducatifs différents. Enfin, la comparaison des rapports des taux de déclassement revient à faire l'hypothèse que ces biais jouent de manière similaire pour l'ensemble des pays. Au total, les résultats obtenus en utilisant cette approche du déclassement doivent être interprétés avec prudence.

Tableau II.A2.1. Passage de ISCO-88 en 9 catégories à 3 catégories


ISCO-88 ↓	Recodage de l'emploi →	Faiblement qualifié	Intermédiaire	Très qualifié
<i>(0 : forces armées)</i>				
1 : Membres de l'exécutif et des corps législatifs, fonctionnaires				X
2 : Professions intellectuelles et scientifiques				X
3 : Techniciens et professionnels associés				X
4 : Employés de type administratif			X	
5 : Personnel des services et vendeurs de magasins et de marchés			X	
6 : Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche			X	
7 : Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal			X	
8 : Conducteurs d'installation/machines, ouvriers de l'assemblage			X	
9 : Ouvriers et employés non qualifiés		X		

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047356310255>
Tableau II.A2.2. Passage de ISCED en 7 catégories à 3 catégories

Niveau d'études ↓	Recodage du niveau d'études →	Faiblement qualifié	Intermédiaire	Qualifié ou très qualifié
Enseignement pré-primaire ou pré-scolaire (à partir de 2 ou 3 ans)		X		
Enseignement primaire (à partir de 5, 6 ou 7 ans pour une durée de 4 à 6 ans)		X		
Enseignement secondaire inférieur : (pour une durée de 2 à 6 ans avec une moyenne de 3)		X		
Enseignement secondaire supérieur (2 à 5 ans de scolarité)			X	
Enseignement non universitaire de troisième niveau (anciennement de type long, i.e. plus de deux ans)			X	
Enseignement universitaire (troisième niveau) de premier cycle pour élèves ayant réussi le niveau secondaire supérieur				X
Enseignement universitaire (troisième niveau) de second cycle pour élèves ayant réussi les études universitaires de premier cycle				X

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047356310255>
Tableau II.A2.3. Correspondances entre le niveau d'études ISCED et le niveau de l'emploi ISCO

		Niveau d'emploi ISCO		
		Faiblement qualifié	Intermédiaire	Qualifié ou très qualifié
Niveau d'études ISCED	Faiblement qualifié		Sur classement	Sur classement
	Intermédiaire	Déclassement		Sur classement
	Qualifié ou très qualifié	Déclassement	Déclassement	

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047356310255>

ANNEXE II.A3

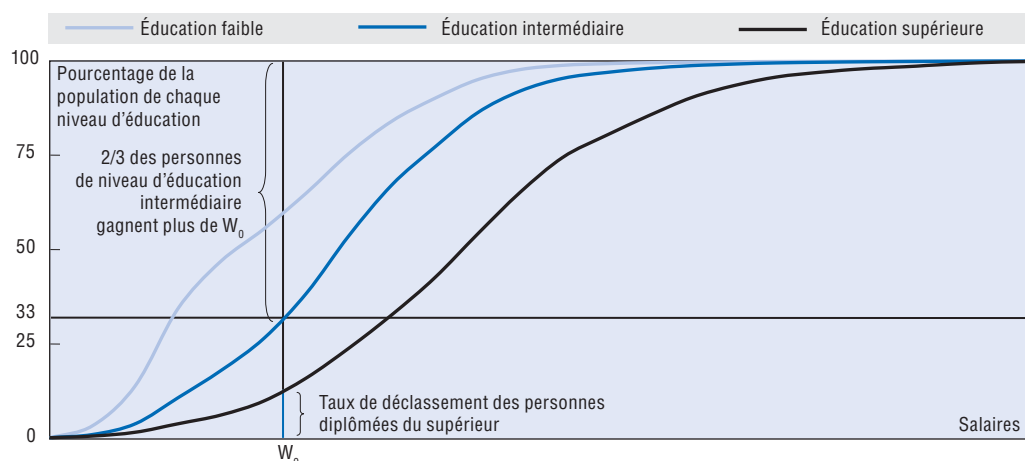
Une approche du déclassement par le salaire

Le déclassement tel qu'il est défini dans le texte principal de ce chapitre est basé sur une correspondance *a priori* des niveaux d'éducation avec des qualifications nécessaires pour exercer chaque métier. Cette approche présente le double désavantage d'être subjective et figée (*i.e.* pour échapper au déclassement il est nécessaire de changer d'emploi). Une mesure alternative du déclassement qui peut être proposée est celle du déclassement salarial. Parce que l'investissement éducatif doit, toutes choses égales par ailleurs, permettre d'accroître la productivité du travail et donc le salaire espéré, on peut considérer que les individus qui perçoivent un salaire notablement inférieur à celui correspondant à leur niveau d'instruction ne sont pas valorisés à leur niveau de compétences. Dans ce cadre, « un individu sera considéré comme déclassé au sens des salaires si plus d'un certain pourcentage des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur gagnent mieux que ce dernier ». Cette mesure du déclassement proposée dans le cas de la France (Nauze-Fichet et Tomasini, 2002) est ici étendue à un échantillon de pays de l'OCDE. Les taux de déclassement salarial sont ici calculés au seuil du premier tiers : un individu est donc déclassé si deux tiers des individus ayant accompli le niveau d'études immédiatement inférieur sont mieux rémunérés (*cf.* voir graphique II.A3.1)¹.

Lecture graphique des taux de déclassement salarial

Les taux de déclassement sont lisibles directement sur les graphiques représentant les courbes cumulatives de salaire. Prenons pour exemple le graphique ci-dessous représentant les profils des salaires en Allemagne pour la population totale. La ligne continue horizontale représente la barre des 33.3 %. L'abscisse de l'intersection des deux droites représente le salaire que perçoivent plus des deux tiers des individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire. L'intersection de la droite verticale et de la courbe des salaires des diplômés du supérieur définit le taux de déclassement de ces derniers : il s'agit du pourcentage d'individus diplômés du supérieur moins bien rémunérés que les deux tiers des individus ayant un niveau d'éducation intermédiaire.

Pour des raisons de disponibilité statistique, l'échantillon de pays est restreint à l'Allemagne, la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Suisse. Ces pays présentent toutefois des profils de migrations et des situations de marché du travail très variés. Cette diversité se traduit par des situations différentes en terme de déclassement. L'étude se restreint par définition aux individus salariés, et ne concerne que ceux travaillant à temps plein par souci d'homogénéité des populations étudiées.

Graphique II.A3.1. **Le taux de déclassement des individus ayant fait des études supérieures en Allemagne, 2003-2004**

Les taux de déclassement salarial ainsi calculés sont hétérogènes et varient entre 4.5 % dans le cas de la Suisse et 31.7 % pour la Grèce (tableau II.A3.1). Compte tenu de l'écart entre les deux méthodes, ces taux sont peu comparables aux mêmes taux calculés avec la méthode employée dans le chapitre. Néanmoins, comme avec cette dernière, les immigrés restent davantage déclassés que les natifs dans la quasi-totalité des pays étudiés. On retrouve en particulier un taux de déclassement élevé dans les pays d'Europe du Sud, notamment en Grèce et au Portugal, et dans une moindre mesure au Canada. En France et aux États-Unis, le déclassement des immigrés reste peu élevé. Quelle que soit la méthode retenue, l'Allemagne occupe une position intermédiaire, même si le déclassement salarial la rapproche plutôt de la France et des États-Unis. Le seul changement notable concerne la Suisse, où le déclassement professionnel est faible, mais le déclassement salarial élevé. Dans l'ensemble, les particularités des différents pays, eu égard au déclassement relatif des immigrés, sont confortées².


Une divergence notable, toutefois, tient dans le fait que le rapport du taux de déclassement salarial des immigrés comparé à celui des autochtones est dans tous les pays considérés plus élevé au niveau d'éducation supérieur qu'au niveau intermédiaire. Au Portugal, par exemple, alors que parmi les individus ayant fait des études secondaires, les taux de déclassement sont proches, un immigré diplômé du supérieur a presque 4 fois plus de risques d'être déclassé qu'un autochtone.

La littérature générale sur le déclassement montre que les personnes déclassées professionnellement tendent à gagner plus que celles qui ne sont pas déclassées et qui exercent le même emploi. Les résultats précédents pourraient donc suggérer que la prime salariale perçue par les déclassés professionnellement est plus élevée pour les personnes diplômées du supérieur que pour celles de niveau intermédiaire et également plus élevée pour les autochtones que pour les immigrés. C'est en tout cas ce que suggèrent les résultats de Battu et Sloane (2002) qui montrent, dans le cas du Royaume-Uni, que les personnes « blanches » reçoivent une prime liée au déclassement plus important.

Tableau II.A3.1. Taux de déclassement salarial des personnes nées à l'étranger et des autochtones par niveaux d'éducation dans quelques pays de l'OCDE, 2003-2004

		Personnes nées à l'étranger	Rapport des taux de déclassement nés à l'étranger/autochtones
Allemagne	Population totale	10.5	1.2
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	5.6	0.9
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	23.3	1.5
Belgique	Population totale	23.5	1.2
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	28.9	1.1
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	18.3	1.7
Canada (2003)	Population totale	21.4	1.1
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	20.2	1.0
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	23.6	1.8
États-Unis	Population totale	13.0	1.3
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	13.4	1.3
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	12.7	1.4
France	Population totale	19.8	1.0
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	23.0	0.9
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	15.0	1.2
Grèce	Population totale	59.3	2.0
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	62.7	1.6
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	51.0	3.6
Italie	Population totale	34.9	1.7
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	37.8	1.7
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	23.8	1.8
Portugal	Population totale	16.5	1.8
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	15.9	1.2
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	17.3	3.9
Suisse	Population totale	6.7	1.8
	Niveau d'éducation intermédiaire (ISCED 3/4)	2.0	0.7
	Niveau d'éducation élevé (ISCED 5/6)	14.7	2.3

Source : Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active (données fournies par Eurostat); États-Unis : Current Population Survey March Supplement; Canada : Survey of Labour and Income Dynamics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047380048773>

Notes

1. Il s'agit de salaires mensuels calculés nets des cotisations sociales dans le cas de la France, de la Belgique, de la Grèce, de l'Italie et du Portugal mais bruts en ce qui concerne l'Allemagne, les États-Unis et la Suisse. Le premier et le dernier centiles de salaire ont été éliminés pour tous les pays.
2. Deux types de vérifications complémentaires ont été faites. D'une part, une analyse tenant compte de la structure par âge (et éliminant donc des effets de structure d'âge au sein des différents niveaux de qualification), qui a donné des résultats similaires. D'autre part, une régression logistique sur la probabilité d'être déclassé salarial, prenant pour variables explicatives le sexe, l'expérience professionnelle, le niveau d'études, le pays d'origine et la taille de l'entreprise a permis de conforter plusieurs des résultats principaux de l'étude (les femmes sont plus déclassées que les hommes, les immigrés plus que les natifs).

PARTIE III

Les personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE dans le contexte général des migrations de travailleurs hautement qualifiés*

* Ce chapitre a bénéficié d'une contribution de la Commission européenne, financée au travers du Programme de santé publique géré par la Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs, ainsi que d'une contribution financière des Autorités suisses. Ce chapitre a été rédigé par Jean-Christophe Dumont (OCDE) et Pascal Zurn (OCDE, détaché par l'OMS). Ils ont bénéficié pour la partie statistique du concours de Christine le Thi et Gilles Spievogel.

Introduction

Ces dernières années, l'accroissement des pénuries de personnel de santé, en particulier de médecins et d'infirmiers, suscite une inquiétude grandissante dans les pays de l'OCDE. Ces pénuries risquent de s'aggraver encore au cours des deux prochaines décennies si des mesures adéquates ne sont pas prises, sachant que le vieillissement de la population et l'évolution des technologies devraient selon toute probabilité entraîner une hausse de la demande de travailleurs de la santé au moment même où l'offre décroîtra en raison du départ à la retraite de la génération issue du *baby-boom*. Les migrations internationales de travailleurs de la santé constituent l'une des solutions envisageables pour résoudre partiellement le problème, une solution que les pays de l'OCDE ont d'ailleurs d'ores et déjà commencé à utiliser.

Dans ces conditions, la concurrence s'accroît entre les pays de l'OCDE désireux d'attirer et de retenir des travailleurs hautement qualifiés de façon générale, et des personnels de santé plus particulièrement. Cette situation devient un sujet de préoccupation tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil. Les inquiétudes qu'elle éveille dans les pays en développement ont été décrites dans le Rapport sur la santé dans le monde 2006 (OMS, 2006a). Plusieurs initiatives de portée internationale ont été lancées récemment¹ en vue de dégager des recommandations à l'intention des gouvernements sur les mesures à prendre pour surmonter la crise qui sévit à l'échelle mondiale dans le domaine des ressources humaines de la santé, notamment par l'élaboration de codes de conduite régissant le recrutement international des personnels de santé.

Pourtant, les données dont on dispose sur la mobilité internationale des personnels de santé sont encore peu nombreuses et de portée limitée, si ce n'est anecdotique. Ce manque de données a entraîné des problèmes d'interprétation sur ce phénomène déjà complexe et a altéré la possibilité de mettre en œuvre des politiques appropriées. Il est donc primordial de pouvoir s'appuyer sur des données fiables et comparables pour cerner le rôle joué par la mobilité internationale des travailleurs de la santé dans la structure des ressources humaines de la santé des pays de l'OCDE et appréhender ses répercussions dans les pays d'origine.

Ce chapitre a principalement pour objectif de broser un tableau complet et pertinent des personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE afin d'éclairer le dialogue sur les politiques à suivre aux niveaux national et international. La première section se réfère à différentes sources de données pour caractériser la nature et l'ampleur des migrations internationales de médecins et d'infirmiers dans les pays de l'OCDE et aborde les enjeux fondamentaux de ces phénomènes migratoires pour les pays d'origine. La deuxième section propose une évaluation des évolutions les plus récentes et la troisième passe en revue les politiques des pays membres de l'OCDE vis-à-vis des migrations de personnels de santé. La conclusion est une synthèse des résultats de ces analyses mettant en évidence

les perspectives qui s'offrent aux pays d'origine et aux pays d'accueil ainsi que les défis qu'il leur faudra relever².

Principaux résultats

- Aux alentours de 2000, 11 % en moyenne des infirmiers et 18 % des médecins travaillant dans des pays de l'OCDE étaient nés à l'étranger. Il existe toutefois des écarts importants entre les pays qui correspondent en partie à des différences dans les caractéristiques des ressources humaines de la santé et de la structure globale des flux migratoires, notamment de travailleurs hautement qualifiés.
- On observe des différences notables, tant en valeur absolue qu'en pourcentages, entre les chiffres concernant les personnels de santé nés à l'étranger et ceux qui sont formés à l'étranger. Ces écarts ne sont cependant pas propres au secteur de la santé et la comparabilité internationale des données sur les travailleurs formés à l'étranger, qui proviennent des registres professionnels, laisse à désirer.
- Environ la moitié des médecins ou infirmiers nés à l'étranger qui travaillent dans des pays de l'OCDE sont installés aux États-Unis, près de 40 % en Europe, le solde se répartissant entre l'Australie et le Canada. La répartition par pays d'origine varie cependant nettement selon les pays de l'OCDE et les mouvements à l'intérieur de l'OCDE sont généralement importants.
- Les États-Unis sont le seul pays affichant un solde migratoire net positif vis-à-vis de tous les autres pays du monde pour les médecins et les infirmiers.
- Les infirmiers nés aux Philippines et les médecins nés en Inde représentent environ 15 % du nombre total de médecins et d'infirmiers immigrés dans des pays de l'OCDE. Le Royaume-Uni et l'Allemagne se situent respectivement en deuxième et troisième position dans le classement des pays d'origine.
- Les pays des Caraïbes et un certain nombre de pays d'Afrique, notamment de pays lusophones et francophones, mais aussi le Sierra Leone, la Tanzanie, le Liberia et, dans une moindre mesure, le Malawi, enregistrent des taux élevés d'émigration de médecins. Pour certains d'entre eux, ce taux élevé d'émigration, conjugué à la très faible densité des médecins sur place, crée une situation très préoccupante dans le secteur de la santé. Par ailleurs, certains grands pays d'origine, comme l'Inde ou la Chine, ne semblent pas particulièrement touchés par le problème, au moins au niveau global, en dépit du nombre élevé de personnels de santé issus de ces pays qui travaillent à l'étranger.
- Si l'on met en regard les données de l'OMS sur les pénuries de personnel par région et les chiffres concernant le nombre total de personnels de santé ayant émigré vers des pays de l'OCDE ventilés selon la région de naissance, il apparaît que la crise des ressources humaines de la santé qui sévit au niveau mondial ne peut être attribuée uniquement à des phénomènes migratoires. Il s'avère en particulier que les besoins en personnels de santé dans les pays en développement, selon les estimations de l'OMS, dépassent largement le nombre de travailleurs de la santé ayant émigré dans les pays de l'OCDE. Aussi, les migrations internationales ne sont-elles pas la cause principale, et leur diminution la solution à la crise mondiale des ressources humaines de la santé, même si elles exacerbent l'acuité des difficultés dans certains pays.
- Les tendances de long terme observées depuis environ 25 ans attestent que le nombre et la part relative de médecins formés à l'étranger a considérablement augmenté dans la

plupart des pays de l'OCDE, à l'exception notable du Canada. Cette augmentation a été particulièrement marquée dans les pays européens.

- Sur les cinq dernières années, une orientation très nette à la hausse de l'immigration peut être observée, ce que confirment les données relatives aux inscriptions sur les registres professionnels et aux permis de travail. Néanmoins, elle est moins marquée pour les infirmiers que pour les médecins.
- Les données récentes sur les flux d'entrées montrent une tendance à la diversification des pays d'origine. Les principaux pays d'origine, tels que l'Inde ou les Philippines, conservent leurs premières places, mais on constate à présent une intensification des flux en provenance de petits pays, notamment d'Afrique et d'Europe centrale et orientale.
- Dans les pays de l'OCDE, il n'existe à ce jour que très peu de programmes d'immigration spécifiques aux personnels de santé. Les accords bilatéraux n'ont pas joué un rôle important jusqu'ici. Néanmoins, la plupart des pays de l'OCDE ont adopté des dispositions spécialement destinées à faciliter les migrations de travailleurs hautement qualifiés de façon générale, et de personnels de santé plus particulièrement.
- La reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger demeure un instrument important pour garantir le niveau élevé et la qualité des prestations de soins, mais elle est quelquefois aussi utilisée pour contrôler les entrées de travailleurs formés à l'étranger. Même si leurs systèmes présentent des caractéristiques communes, notamment le passage d'examens théoriques et pratiques et de tests linguistiques, les pays de l'OCDE appréhendent différemment la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Plusieurs d'entre eux ont mis en place des programmes spécifiquement destinés à réintégrer les personnels de santé formés à l'étranger dans leurs propres ressources humaines de la santé.
- Les immigrés apportent une précieuse contribution perceptible non seulement à travers les chiffres, mais si l'on prend aussi en compte le rôle qu'ils jouent en assurant la continuité du service la nuit ou pendant les congés de fin de semaine, notamment en Europe.

1. Les personnels de santé nés à l'étranger et formés à l'étranger dans les pays de l'OCDE

Les débats sur la mobilité internationale des personnels de santé pâtissent du caractère lacunaire des données, et notamment des incertitudes concernant les sources de données, de l'ambiguïté de la définition du travailleur migrant de la santé ou encore de la tendance à trop se fier à des données indirectes. Ces lacunes sont particulièrement pénalisantes lorsqu'on cherche à effectuer des comparaisons internationales. Dans une certaine mesure, elles ont contribué à obscurcir le débat sur la mobilité internationale des travailleurs de la santé. Certaines contributions récentes font état de ces difficultés et ont marqué des avancées sur le front de la comparabilité internationale des données (notamment Mullan, 2005; Bourassa *et al.*, 2004; Stilwell *et al.*, 2004; Diallo, 2004; Buchan *et al.*, 2003) même si elles ne portent généralement que sur un nombre limité de pays d'accueil.

Le présent chapitre a pour but de permettre de réaliser un pas en avant important en direction de la comparabilité des données sur un sujet politiquement sensible. La section qui suit s'ouvre par une description des principales caractéristiques des travailleurs de la

santé immigrés dans les pays de l'OCDE, qui a été établie à partir de différentes sources de données harmonisées de façon à donner un instantané de la situation aussi exact et pertinent que possible.

1.A. Le nombre de travailleurs de la santé immigrés dans les pays de l'OCDE

À l'aide de résultats de recensements de population et de registres de population autour de l'année 2000, nous avons réuni des informations en vue de procéder à une répartition détaillée en fonction des lieux de naissance des personnes exerçant des professions de santé pour 24 pays membres de l'OCDE^{3, 4}. Bien que ces données présentent quelques lacunes⁵, elles constituent néanmoins des estimations comparables du pourcentage de personnels de santé nés à l'étranger dans l'ensemble des ressources humaines de la santé dans les pays de l'OCDE et de la répartition des travailleurs de la santé par pays d'origine.

Une synthèse de ces informations est présentée dans le tableau III.1 qui fait apparaître le nombre total de travailleurs et le pourcentage de travailleurs nés à l'étranger dans les principales professions de la santé. Ces données sont complétées par des statistiques récentes sur les personnels de santé formés à l'étranger (voir tableau III.2) établies à partir de registres professionnels et/ou de données communiquées par des organismes d'habilitation.

Les personnels de santé nés à l'étranger dans la zone de l'OCDE : tentative de comparaison internationale

En 2000, 10.7 % en moyenne des infirmiers et 18.2 % des médecins employés dans les pays de l'OCDE étaient nés à l'étranger. On observe toutefois, pour l'une et l'autre des catégories, et de façon générale pour tous les personnels de santé, des variations importantes, selon les pays, de la part des personnels nés à l'étranger. Pour les médecins, ce pourcentage se situe entre 1.5 et 5 % au Mexique, en Pologne et en Finlande et s'échelonne entre 30 et près de 47 % au Luxembourg, au Royaume-Uni, au Canada, en Irlande, en Australie et en Nouvelle-Zélande. En valeur absolue, les États-Unis totalisent le nombre le plus élevé de médecins nés à l'étranger (près de 200 000), suivis par le Royaume-Uni (50 000) et la France (34 000). Dans ce dernier cas, les chiffres tiennent compte des personnes nées à l'étranger qui possèdent la nationalité française, notamment des Français nés en Algérie avant 1962⁶.

En règle générale, le pourcentage de personnes nées à l'étranger a tendance à être plus faible chez les infirmiers que dans d'autres professions de santé. La Grèce, la Suisse et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, font exception à cette règle. Une partie des différences relevées entre les pourcentages relatifs d'immigrés dans les différentes professions de santé peut sans doute s'expliquer par la composition des ressources humaines de la santé en général. Selon Eco-Santé OCDE, la Grèce est le pays de l'OCDE qui affiche le plus fort taux d'encadrement médical par habitant (près de 4.5 ‰), mais le plus faible ratio médecins-infirmiers (moins de 1). À l'inverse, l'Irlande, le Canada et la Nouvelle-Zélande enregistrent les ratios médecins-infirmiers les plus élevés de l'OCDE (supérieurs à 4) et une part plus importante de médecins nés à l'étranger (plus de 13 points de pourcentage d'écart entre les médecins nés à l'étranger et les infirmiers nés à l'étranger).


En ce qui concerne les infirmiers, les États-Unis sont également le principal d'accueil puisqu'ils dénombrent environ 337 000 infirmiers nés à l'étranger (même si ceux-ci ne

Tableau III.1. Personnels de la santé en activité par profession et lieu de naissance dans les pays de l'OCDE, circa 2000

Pays de résidence	Infirmiers (CITP 223+323)			Professionnels de la santé (hors infirmiers) (CITP 222)			Médecins (CITP 2221)			Source	Année
	Total	Nés à l'étranger	% total (hors lieu de naissance inconnu)	Total	Nés à l'étranger	% total (hors lieu de naissance inconnu)	Total	Nés à l'étranger	% total (hors lieu de naissance inconnu)		
AUS Australie	191 105	46 750	24.8	114 184	38 333	33.9	48 211	20 452	42.9	Recensement	2001
AUT Autriche	56 797	8 217	14.5	40 353	5 794	14.4	30 068	4 400	14.6	Recensement	2001
BEL Belgique	127 384	8 409	6.6	62 101	6 350	10.2	39 133	4 629	11.8	LFS	1998-02
CAN Canada	284 945	48 880	17.2	116 370	37 220	32.0	65 110	22 860	35.1	Recensement	2001
CHE Suisse	62 194	17 636	28.6	32 154	8 595	26.7	23 039	6 431	28.1	Recensement	2000
DEU Allemagne	781 300	74 990	10.4	445 550	39 097	9.5	282 124	28 494	11.1	LFS	1998-02
DNK Danemark	57 047	2 320	4.1	22 665	2 112	9.3	14 977	1 629	10.9	Registre	2002
ESP Espagne	167 498	5 638	3.4	201 685	12 937	6.4	126 248	9 433	7.5	Recensement	2001
FIN Finlande	56 365	470	0.8	22 220	755	3.4	14 560	575	4.0	Recensement	2000
FRA France	421 602	23 308	5.5	331 438	48 823	14.7	200 358	33 879	16.9	Recensement	1999
GBR Royaume-Uni	538 647	81 623	15.2	218 369	63 786	29.2	147 677	49 780	33.7	Recensement	2001
GRC Grèce	39 952	3 883	9.7	21 920	1 621	7.4	13 744	1 181	8.6	Recensement	2001
HUN Hongrie	49 738	1 538	3.1	45 411	4 215	9.3	24 671	2 724	11.0	Recensement	2001
IRL Irlande	43 320	6 204	14.3	13 293	3 735	28.1	8 208	2 895	35.3	Recensement	2002
LUX Luxembourg	2 551	658	25.8	1 436	438	30.5	882	266	30.2	Recensement	2001
MEX Mexique	267 537	550	0.2	294 867	3 596	1.2	205 571	3 005	1.5	Recensement	2000
NLD Pays-Bas	259 569	17 780	6.9	66 640	9 649	14.5	42 313	7 032	16.7	LFS	1998-02
NOR Norvège	70 698	4 281	6.1	20 104	2 906	14.5	12 761	2 117	16.6	LFS	1998-02
NZL Nouvelle-Zélande	33 261	7 698	23.2	15 027	5 790	38.6	9 009	4 215	46.9	Recensement	2001
POL Pologne	243 225	1 074	0.4	163 791	4 389	2.7	99 687	3 144	3.2	Recensement	2002
PRT Portugal	36 595	5 077	13.9	36 258	6 238	17.2	23 131	4 552	19.7	Recensement	2001
SWE Suède	98 505	8 710	8.9	42 065	8 420	20.1	26 983	6 148	22.9	Registre	2003
TUR Turquie			..	128 700	6 984	5.4	82 221	5 090	6.2	Recensement	2000
USA États-Unis	2 818 735	336 183	11.9	1 229 221	256 893	20.9	807 844	196 815	24.4	Recensement	2000
OCDE	6 708 570	711 877	10.7	3 685 822	578 676	15.9	2 348 530	421 746	18.2		

Note : La classification CITP 222 comprend les dentistes, les pharmaciens, les vétérinaires et autres professions de la santé non mentionnées par ailleurs. Pour les États-Unis, la catégorie des infirmiers inclut les infirmiers diplômés et auxiliaires (respectivement 313 et 350 dans la classification par métier du recensement de 2000). Le nombre de médecins est estimé sur la base des professionnels de la santé en Belgique, en Allemagne, en Espagne, en Grèce, aux Pays-Bas, au Portugal, en Suède et en Norvège (Séparément pour les personnes nées dans le pays de résidence et celles nées à l'étranger). Pour des raisons de comparaisons internationales, aux États-Unis les personnes nées à Puerto Rico sont considérées comme des personnes nées à l'étranger (soit 5 162 professionnels de santé hors infirmiers dont 3 850 médecins et 6 701 infirmiers).

LFS : Enquête sur la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048676761366>

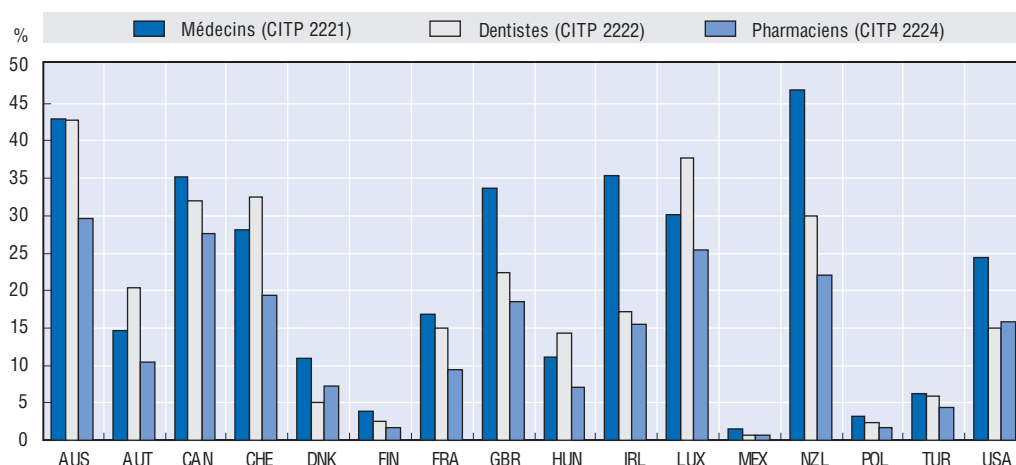
représentent que 12 % des travailleurs de la profession), suivis par le Royaume-Uni (82 000), le Canada (49 000) et l'Australie (47 000).

Lorsque les données tirées des recensements de population sont suffisamment détaillées pour permettre d'appréhender la situation d'autres personnels de santé, notamment des dentistes ou des pharmaciens, il apparaît que le pourcentage de personnes nées à l'étranger dans ces professions varie considérablement d'un pays à l'autre. Bien que le pourcentage de travailleurs immigrés soit généralement supérieur chez les médecins par rapport aux autres professions de santé, il est plus élevé chez les dentistes au Luxembourg, en Suisse ou encore en Autriche (voir graphique III.1). En Australie, environ 42 % des dentistes sont nés à l'étranger; c'est le chiffre le plus élevé enregistré dans les pays de l'OCDE.

Dans tous les pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, la proportion de pharmaciens nés à l'étranger a tendance à être nettement inférieure au pourcentage de travailleurs immigrés dans les autres professions de santé. Le fait qu'en dehors des conditions habituelles de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, les pharmaciens soient généralement obligés de passer un examen de droit semble constituer un obstacle supplémentaire. Cette exigence tient à ce que les pharmaciens sont habituellement tenus légalement responsables de la délivrance des médicaments. Un certain nombre d'explications complémentaires pourraient être avancées notamment : i) le fait que les hôpitaux n'emploient qu'une faible proportion du nombre total de pharmaciens alors que c'est le secteur dans lequel se concentre la majeure partie des travailleurs immigrés; et ii) l'application d'exigences extrêmement strictes pour la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, dont l'obligation dans la quasi-totalité des cas d'une période d'exercice sous supervision (Chan et Wuliji, 2006).

Au total, quelque 50 000 dentistes et 57 000 pharmaciens nés à l'étranger travaillent dans 16 pays de l'OCDE pour lesquels il existe des données disponibles, ces chiffres correspondant respectivement à 10.4 % et 12 % de l'ensemble des professionnels de santé (à l'exception des infirmiers).

Graphique III.1. **Part des médecins, dentistes et pharmaciens nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, circa 2000**



Source : Voir tableau III.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043174481150>

Les médecins et les infirmiers formés à l'étranger dans les pays de l'OCDE : une même réalité vue sous un autre angle

Les informations fondées sur le lieu de naissance pourraient donner une image faussée du rôle des migrations internationales dans la structure des ressources humaines de la santé des pays de l'OCDE si une proportion non négligeable de ces travailleurs nés à l'étranger étaient en réalité dans le pays d'accueil et non dans le pays d'origine. C'est pour cette raison que nous avons également recueilli des données sur le lieu de formation tirées des registres professionnels (voir tableau III.2). Parce qu'il n'existe pas de source d'information centralisée, ni de définition harmonisée ou de critères d'inscription sur les registres, la collecte de ces données a exigé un travail considérable, y compris pour l'analyse et le référencement des métadonnées. Le tableau III.2 est pour ainsi dire unique

en son genre, même s'il n'est pas exempt de lacunes⁷. Pour certains pays de l'OCDE en particulier, le lieu de formation n'a pas pu être précisé et il a fallu s'en tenir à la nationalité. Tel a été le cas pour sept des 24 pays en ce qui concerne les médecins, et pour cinq pays sur 15 en ce qui concerne les infirmiers. En outre, la comparabilité internationale des registres des personnels de santé est compromise par des différences de nature institutionnelle entre les procédures d'inscription (voir encadré III.1). Pour toutes ces raisons, les comparaisons internationales fondées sur les données présentées dans le tableau III.2 doivent être envisagées avec circonspection.

Une comparaison entre la part des personnels de santé à l'étranger et ceux formés à l'étranger dans les pays de l'OCDE fait apparaître des pourcentages plus faibles pour ceux formés à l'étranger. Cet écart s'explique généralement par le fait que certains immigrés ont en fait été formés dans le pays d'accueil. Certains d'entre eux sont arrivés jeunes, selon toute probabilité avec leur famille ou dans le cadre d'un regroupement familial, tandis que d'autres entrés dans le pays d'accueil pour y suivre un enseignement supérieur sont ensuite restés après la fin de leurs études. Il en résulte que les pays qui enregistrent des taux d'immigration plus élevés, des flux migratoires importants au titre du regroupement familial ou des entrées importantes d'étudiants étrangers affichent généralement des écarts plus marqués entre ces deux séries de chiffres.

En dépit de la hausse de la mobilité internationale des étudiants observée depuis une dizaine d'années (OCDE, 2006), il semble que dans la plupart des pays, la différence entre les pourcentages de personnes nées et formées à l'étranger ne puisse pas s'expliquer entièrement par la présence d'étudiants venus de l'étranger suivre des études supérieures étant donné que ceux-ci sont sous-représentés dans le secteur « Santé et bien-être » (qui regroupe 6 % environ des étudiants étrangers suivant des études supérieures contre 10 % environ de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur). Dans certains pays européens de l'OCDE cependant, la proportion d'étudiants étrangers dans le secteur « Santé et bien-être » est beaucoup plus élevée, en particulier en Belgique (où il s'élevait à 40 % environ en 2004) et, dans une moindre mesure, au Danemark (21 %) et aux Pays-Bas (14 %)⁸.

Au Canada, 35 % des médecins en exercice en 2000 étaient nés à l'étranger alors que seulement 23 % d'entre eux avaient été formés à l'étranger. Des écarts tout aussi nets sont observés en Nouvelle-Zélande et en Australie. La différence entre le nombre de médecins nés et formés à l'étranger est également particulièrement marquée en France et au Portugal même si la situation s'explique peut-être en partie dans ces pays par la présence d'une nombreuse communauté de rapatriés. S'agissant des États-Unis, la situation est quelque peu différente. En effet, si la proportion d'immigrés parmi les étudiants du premier cycle est faible, ils représentent environ 26 % des effectifs en spécialisation (*post-graduate*)⁹. Ceci est dû au fait qu'aux États-Unis, le nombre de places est plafonné tant pour la spécialisation que dans le premier cycle, et comme le plafond est systématiquement plus faible pour le premier cycle, cela entraîne le recours quasi-automatique à des étudiants en médecine formés à l'étranger dans les programmes de spécialisation, y compris à des ressortissants des États-Unis¹⁰. De ce fait, les pourcentages de médecins nés à l'étranger et de médecins formés à l'étranger sont très proches aux États-Unis.

La répartition des infirmiers en fonction respectivement du lieu de naissance et du lieu de formation est généralement plus homogène. Plusieurs pays d'origine, en particulier les Philippines, alimentent en effet le marché international à partir de structures de formation d'infirmiers très appréciées à l'échelle mondiale. Néanmoins, en Australie, au Canada, aux

Encadré III.1. **Comparabilité internationale des données relatives à l'inscription des personnels de santé sur les registres**

Dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, la plupart des personnels de santé, et en particulier les médecins, sont censés se faire enregistrer pour pouvoir exercer. Aussi, les registres professionnels constituent-ils une source de données importante sur les personnels de santé. Ils contiennent généralement des informations telles que le numéro d'inscription du médecin, son nom, son sexe, la date de son inscription, le statut et sa spécialité. Ils représentent également une source de données utile pour étudier les migrations des travailleurs de la santé dans la mesure où ils contiennent en principe des informations sur le lieu de formation permettant de recenser les travailleurs de la santé formés à l'étranger.

Bien que ces registres représentent probablement l'une des meilleures sources de données sur les travailleurs de la santé formés à l'étranger, en particulier pour les médecins, diverses difficultés surgissent lorsqu'on cherche à les utiliser pour établir des comparaisons internationales. Les formalités d'enregistrement sont différentes selon les pays : les organismes intervenant dans la procédure ne sont pas les mêmes dans tous les pays; il arrive que l'inscription doive être effectuée au niveau national ou régional; les statuts peuvent différer à l'intérieur d'un pays, mais aussi selon les pays; et la disponibilité des données est en outre conditionnée par les caractéristiques du système d'information.

Dans certains pays, l'inscription se fait auprès d'un organisme indépendant, comme le Conseil de l'Ordre des médecins, tandis que dans d'autres, la procédure est étroitement contrôlée par le ministère de la Santé dont dépend un large éventail de professions de santé. Aux Pays-Bas par exemple, la tenue du registre BIG (registre des professions médicales) est du ressort d'un organisme d'exécution rattaché au ministère de la Santé, du Bien-être et du Sport qui s'occupe des médecins, des pharmaciens, des kinésithérapeutes, des psychologues et des psychiatres, des dentistes, des sages-femmes et des infirmiers.

Dans certains pays comme la Finlande, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni, les formalités d'inscription sont effectuées au niveau national alors que dans d'autres, comme l'Australie, l'Espagne et la Suisse, les démarches se déroulent au niveau régional, auquel cas les données détaillées viennent quelquefois à manquer à l'échelon national. En Australie par exemple, l'organisme national de statistiques et d'information sur la santé et le bien-être publie des statistiques sur les pays dans lesquels les médecins ont été formés, mais ces chiffres ne sont pas disponibles pour tous les États (n'y figurent pas par exemple les données détaillées concernant la Nouvelle-Galles du Sud qui employait environ 36 % du personnel médical en 2004). Recueillir des données sur chaque État aurait été une tâche très longue dépassant le cadre de la présente étude.

Le fait qu'il existe différents statuts est également source de difficultés lorsqu'on entreprend des comparaisons internationales dans la mesure où les droits et obligations associés à chaque statut diffèrent également selon les pays. L'autorisation d'exercer peut être pleine et entière, temporaire, limitée, provisoire, soumise à conditions, circonscrite à des fonctions d'interne. En Irlande par exemple, l'inscription temporaire autorise des médecins qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE à être employés et à recevoir une formation complémentaire dans le cadre de l'exercice de leur profession. L'inscription temporaire peut être octroyée pour une période cumulée de sept ans au total. Les inscriptions temporaires ne sont pas prises en compte dans nos statistiques car les données ne sont pas harmonisées. En Irlande, elles se sont chiffrées à environ 1 300 médecins en 1999, contre 1 200 médecins formés à l'étranger bénéficiant d'une inscription pleine et entière (chiffres passés respectivement à environ 1 000 et 4 000 en 2004). De façon générale, les données collectées aux fins de cette étude se rapportent uniquement aux inscriptions pleines et entières.

Encadré III.1. Comparabilité internationale des données relatives à l'inscription des personnels de santé sur les registres (suite)

Les comparaisons pâtissent également de la qualité et des caractéristiques des données disponibles. Les systèmes d'information sont différents selon les pays. Même si au Royaume-Uni, le *UK Nursing and Midwifery Council* (Conseil national de l'Ordre des infirmiers et des sages-femmes) recueille des données relatives au lieu de formation, il ne dispose pas de données détaillées et complètes sur le nombre actuel d'infirmiers formés à l'étranger et ce, en raison d'obstacles inhérents à son système d'information. Au Canada et aux États-Unis, les personnes formées respectivement aux États-Unis et au Canada ne sont pas prises en compte dans les chiffres concernant les personnes formées à l'étranger (il en va de même pour les personnes formées à Porto Rico en ce qui concerne les données fournies par les États-Unis).

On se heurte enfin à une difficulté d'ordre plus général imputable aux écarts entre le nombre d'individus inscrits sur les registres et le nombre de personnes exerçant effectivement leur profession. Si certains pays, comme la Nouvelle-Zélande, délivrent chaque année des certificats d'exercice, d'autres ne le font pas. Quelque 14 000 médecins se sont inscrits sur les registres en 2005 en Nouvelle-Zélande, mais 11 000 seulement ont réellement exercé. Au Royaume-Uni, on constate également une différence notable entre le nombre de médecins inscrits auprès du *General Medical Council* (environ 210 000 en 2005) et le nombre de médecins employés par le *National Health Service* (entre 100 000 et 120 000 en 2005). Cette différence peut peut-être s'expliquer par le nombre élevé de médecins formés au Royaume-Uni qui exercent à l'étranger, mais demeurent inscrits au Royaume-Uni, ainsi que par l'existence d'une population de médecins formés à l'étranger qui sont inscrits au Royaume-Uni, mais n'y résident pas ou n'y travaillent pas dans le secteur de la santé. Selon les estimations, plus de 60 % des médecins formés à l'étranger ayant réussi entre juin et octobre 2005 l'examen professionnel et linguistique institué par le Conseil de l'Ordre (*Professional and Linguistic Assessments Board*) n'ont toujours pas trouvé pas d'emploi de médecin au bout d'une année (GMC, 2007). Par ailleurs, la plupart des médecins formés à l'étranger qui travaillent dans des hôpitaux français n'étaient pas, jusqu'à il y a peu, inscrits au Tableau de l'Ordre des médecins car ils étaient considérés comme des étudiants en médecine. Comme pour toute inscription sur un registre, la radiation à la suite d'une période d'inactivité temporaire ou définitive, du départ à l'étranger ou du décès de l'intéressé pose des problèmes particuliers.

Pour l'ensemble des raisons qui viennent d'être évoquées, les comparaisons internationales portant sur les personnels de santé formés à l'étranger sont plus délicates et plus sujettes à caution que celles établies sur les personnels de santé nés à l'étranger. Néanmoins, elles viennent compléter les éléments dégagés grâce aux analyses consacrées aux personnes nées à l'étranger et constituent un outil essentiel d'évaluation des répercussions potentielles sur les pays d'origine de la mobilité internationale des médecins et des infirmiers.

États-Unis et, dans une moindre mesure, en Suède, le pourcentage d'infirmiers nés à l'étranger est nettement supérieur au nombre d'infirmiers formés à l'étranger.


L'un des avantages qu'il y a à utiliser des données provenant de registres professionnels, par opposition aux données tirées de recensements de population, réside dans le fait qu'elles peuvent donner un aperçu plus actualisé des pourcentages respectifs des personnels de santé étrangers ou formés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE. Entre 2000 et 2005, dans les principaux pays d'accueil de l'OCDE, qui se situent principalement en dehors de l'Europe, la part des travailleurs formés à l'étranger est restée pratiquement stable pour les médecins et elle a légèrement augmenté pour les infirmiers.

Tableau III.2. Immigrés inscrits dans les registres dans quelques pays de l'OCDE, médecins et infirmiers, 2000 et 2005

Effectifs et pourcentage

		Médecins				Infirmiers			
		2000		2005		2000		2005	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Formés à l'étranger	Australie	14 553	25.0	31 472	12.1
	Autriche	461	1.8	964	3.3	19 230	7.6
	Canada	13 342	23.1	13 715	22.3	14 910	6.4	5 109	6.2
	Danemark	1 695	7.7	2 769	11.0	4 618	6.0	274	0.3
	Angleterre (NHS)	25 360	27.3	38 727	32.7	122	0.2	8 758	14.4
	Finlande	687	3.6	1 816	7.2	3 479	1.4
	France ¹	7 644	3.9	12 124	5.8	6 317	19.3	9 334	24.3
	Irlande	1 359	11.1	3 990	27.2	2 517	2.5	2 878	2.7
	Japon	95	-	146	-	50 564	8.0
	Pays-Bas ²	3 907	6.2	101 791	3.5
	Nouvelle-Zélande	2 970	34.5	3 203	35.6
	Pologne	734	0.6	1 009	0.7	1 448	1.0
	Suède ¹	3 633	13.1	5 061	16.1	7 058	1.6
	Suisse	2 982	11.8	5 302	18.8	27 427	4.2	25 462	3.8
	Turquie	33	-	27	-	6 730	2.0
	Royaume-Uni ³	69 813	33.1	25	-	45	-
États-Unis ¹	207 678	25.5	208 733	25.0	Infirmiers : Australie : AIHW, Medical labour force survey 2004; Canada : CIHI, The Canadian Institute for Health Information; Danemark : Danish National Board of Health; Finlande : National Authority for Medicolegal Affairs; Irlande : An Bord Altranaís; Netherlands : Big Register; Nouvelle-Zélande : Health Information Service; New Zealand Health Workforce Statistics 2004; Suède : National Board of Health and Welfare; Royaume-Uni : Aiken et al. (2004); États-Unis : National Sample Survey of Registered Nurses; Belgique : FODSociale Zekerheid, Dienst Internationale relaties; France : DREES, ADELI; Allemagne : Federal Medical Association; IPASVI; Turquie : Ministry of Health, General Directorate of Health Education, Branch Office of Residency.				
Étrangers	Belgique	1 341	3.1	1 633	3.4	« - » indicate that percentages are below 0.1%.			
	Allemagne	14 603	4.0	18 582	4.6	1. 2004 au lieu de 2005.			
	Grèce	897	2.5	2. 2007 au lieu de 2005.			
	Italie	12 527	3.4	3. 2001 au lieu de 2000.			
	Norvège	2 327	15.1	2 833	15.6	4. 2003 au lieu de 2005.			
	Portugal ⁴	1 830	5.3				
	Rép. slovaque ¹	130	0.7	139	0.8				

Médecins : Australie : Productivity Commission, Australia's Health Workforce 2005; Autriche : Austrian Medical Chamber; Canada : CIHI, The Canadian Institute for Health Information; Danemark : Danish National Board of Health; Finlande : National Authority for Medicolegal Affairs; France : Ordre des Médecins; Angleterre : NHS, National Health Service; Royaume-Uni : General Medical Council; Irlande : Irish Medical Council; Japon : Ministry of Justice; Pays-Bas : Big Register; Nouvelle-Zélande : Ministry of Health of New Zealand; Pologne : Polish Chamber of Physicians and Dentists; Turquie : Ministry of Health, General Directorate of Health Education, Branch Office of Residency; Suède : National Board of Health and Welfare; Suisse : Swiss Medical Association FMH; États-Unis : AMA, American Medical Association; Belgique : FODSociale Zekerheid, Dienst Internationale relaties; Allemagne : Federal Medical Association; Grèce : Associations médicales; Italie : Italian Medical Association; Norvège : Den Norske Laegeforening; Portugal : Foreign health professionals working at the Portuguese National Health System Direcção-Geral da Saúde; Rép. slovaque : Ministère de la Santé de Rép. slovaque.

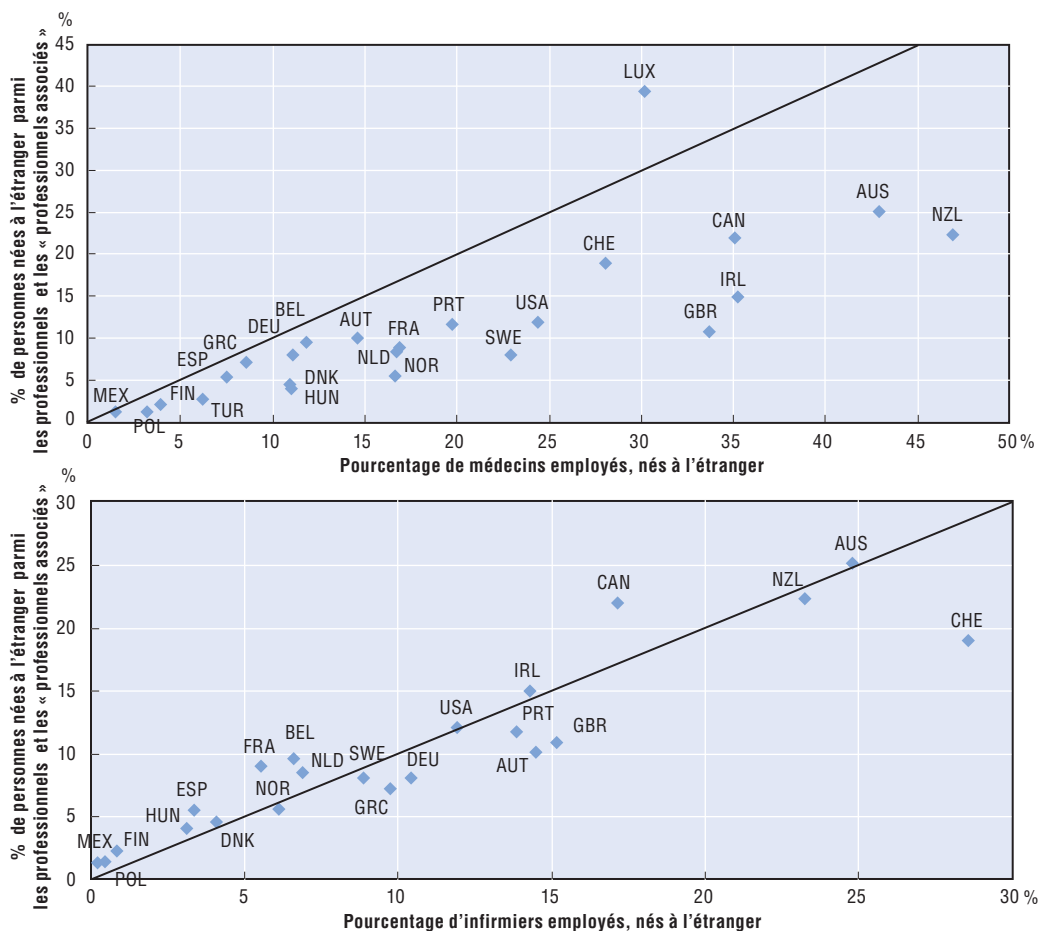
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048676865378>

En Europe, on observe une tendance à la hausse, singulièrement dans les pays nordiques et en Irlande. Il est donc possible que dans ces pays, les entrées de travailleurs survenues récemment aient contribué à modifier les ressources humaines immigrées de la santé. Cette question est traitée plus en détail dans les paragraphes qui suivent.

Dans quelle mesure les professions de la santé sont-elles concernées plus que d'autres par les migrations internationales?

Les données présentées dans le tableau III.1 donnent un premier aperçu de l'importance relative des travailleurs immigrés dans le secteur de la santé. Cependant, ces résultats doivent être rapprochés du pourcentage de travailleurs immigrés dans la population des travailleurs hautement qualifiés afin de dégager éventuellement des caractéristiques spécifiques aux migrations internationales de personnels de santé. Les données relatives au lieu de naissance, tirées de recensements ou de registres de population, permettent d'effectuer ce rapprochement. Le graphique III.2a compare donc le pourcentage de médecins nés à l'étranger d'une part, et le nombre d'infirmiers nés à

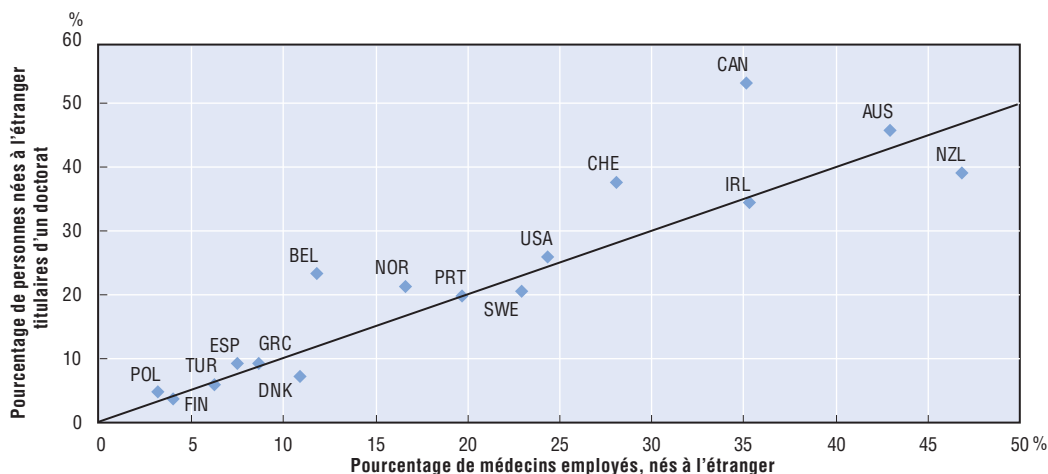
Graphique III.2a. Pourcentage de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger comparé au pourcentage de nés à l'étranger occupant des emplois hautement qualifiés dans quelques pays de l'OCDE, circa 2000



Source : Voir tableau III.1.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043214182468>

Graphique III.2b. **Pourcentage de médecins nés à l'étranger comparé au pourcentage de nés à l'étranger titulaires d'un doctorat dans quelques pays de l'OCDE, circa 2000**



Source : Voir tableau III.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043214182468>

l'étranger d'autre part, à la proportion de travailleurs nés à l'étranger parmi les « professionnels » et « professionnels associés » (groupes 1, 2 ou 3 de la CITP).

En ce qui concerne les infirmiers et pour la plupart des pays, les deux séries d'estimations sont très proches et donc concentrées autour de la première bissectrice. La Suisse est le seul pays à se distinguer avec une proportion relativement plus élevée d'infirmiers nés à l'étranger. Les résultats pour les médecins sont tout à fait différents puisqu'il semble que le pourcentage de médecins nés à l'étranger ait tendance à être systématiquement inférieur au pourcentage d'immigrés parmi les « professionnels » et « professionnels associés ». Le Luxembourg est à se démarquer en affichant une proportion relativement faible de médecins nés à l'étranger.

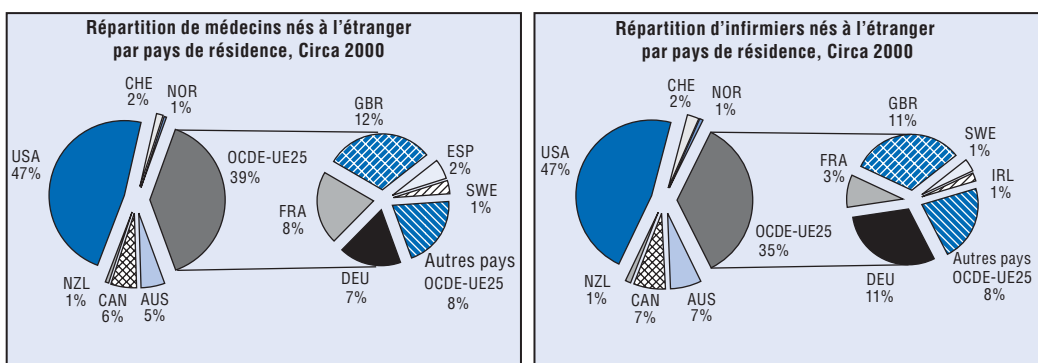
La différence observée entre les médecins et les « professionnels » et « professionnels associés » pourrait s'expliquer par le fait qu'ils possèdent en règle générale des diplômes d'un niveau supérieur aux autres travailleurs exerçant des fonctions de cadres ou des professions intellectuelles et scientifiques. De fait, si on compare le pourcentage de médecins nés à l'étranger au pourcentage de salariés titulaires d'un doctorat (voir graphique II.2b), on constate, comme pour les infirmiers, une concentration nettement plus marquée autour de la première bissectrice. Ce constat n'est pas surprenant si l'on tient compte du fait que le délai nécessaire en moyenne pour devenir docteur en médecine n'est pas très différent du nombre d'années d'études à accomplir pour obtenir un doctorat. Au vu du graphique précédent, il semble qu'au Canada, bien que plus d'un tiers des médecins soient nés à l'étranger, ce pourcentage reste relativement faible.

Il ressort de ces résultats que les personnels de santé nés à l'étranger ne sont généralement pas surreprésentés parmi les travailleurs immigrés si on compare avec des catégories professionnelles similaires. Les migrations internationales traduisent le plus souvent une tendance à privilégier l'immigration de travailleurs hautement qualifiés (Dumont et Lemaitre, 2005), mais pas spécifiquement l'arrivée de personnels de santé. Cette observation était en tout cas valable en 2000 même si depuis, comme nous le verrons par la suite, la situation a peut-être évolué.

Matrice Origine-Destination des personnels de santé nés à l'étranger travaillant dans les pays de l'OCDE

Globalement, les États-Unis ont accueilli 47 % des médecins nés à l'étranger qui travaillaient dans la zone de l'OCDE en 2000 et les 25 pays de l'UE qui sont aussi membres de l'OCDE approximativement 39 % (voir graphique III.3), l'Australie et le Canada ayant attiré chacun près de 5 % du nombre total de médecins nés à l'étranger exerçant dans des pays de l'OCDE. Il est surprenant de constater que la répartition est identique pour les infirmiers nés à l'étranger. Ce qui diffère cependant, c'est la répartition entre les pays européens puisque l'Allemagne accueille proportionnellement plus d'infirmiers (7 %) et la France davantage de médecins (8 %). Les chiffres pour le Royaume-Uni sont stables à environ 11 %.

Graphique III.3. Répartition de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger par pays de résidence dans la zone OCDE, circa 2000



Source : Voir tableau III.1. OCDE-UE25 comprend tous les pays pertinents sauf l'Italie, la République tchèque et la République slovaque.

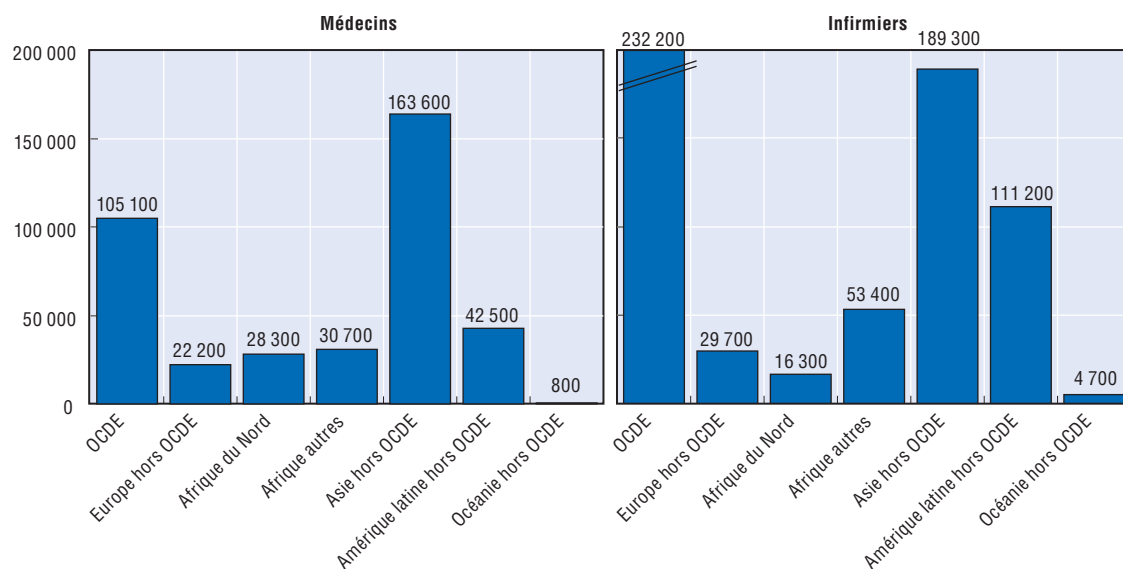
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043236017505>

Les données relatives à la proportion de travailleurs médicaux nés à l'étranger accueillis dans les 25 pays de l'UE, qui sont aussi membres de l'OCDE, doivent être prises avec circonspection car une forte proportion de ceux-ci viennent de pays appartenant à l'Union européenne (environ 38 % des infirmiers et 24 % des médecins), et notamment des nouveaux pays membres de l'UE.


Le graphique III.4 présente la répartition par région d'origine des personnels de santé nés à l'étranger qui travaillent dans les pays de l'OCDE. Les tableaux III.A1.1 et III.A1.2 figurant à l'annexe III.A1 font apparaître pour chaque pays d'accueil les principales régions dont sont originaires les médecins et infirmiers immigrés. Dans un grand nombre de pays de l'OCDE¹¹, c'est l'Asie qui est la première région d'origine des personnels de santé immigrés. Aux États-Unis, par exemple, plus de la moitié des médecins nés à l'étranger (40 % des infirmiers) viennent d'Asie. Les pourcentages sont également élevés dans le cas de l'Australie (43 %), de l'Irlande (48 %) et du Royaume-Uni (55 %). Les chiffres correspondants sont nettement plus modestes en ce qui concerne les infirmiers (respectivement 24 %, 29 % et 24 %).

L'Amérique latine fournit elle aussi un nombre important de personnels de santé aux États-Unis de même qu'à certains pays européens, particulièrement en Espagne (55 % des médecins nés à l'étranger et 41 % des infirmiers nés à l'étranger). L'Afrique du Nord est une région d'origine d'importance seulement dans le cas de la France (où environ la moitié des médecins et infirmiers nés à l'étranger sont originaires de cette région).

Graphique III.4. Répartition de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE par principale région d'origine, circa 2000



Source : Inclut tous les pays de l'OCDE identifiés dans le tableau III.1, sauf l'Allemagne (voir annexe III.A1).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043253167635>

Dans certains pays de l'OCDE, les mouvements internes à la zone de l'OCDE sont prédominants. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les infirmiers exerçant dans les pays nordiques ainsi qu'en Suisse et en Nouvelle-Zélande. En moyenne, la part des travailleurs nés à l'étranger venant de pays appartenant à l'OCDE est plus faible pour les personnels de santé que pour les travailleurs hautement qualifiés en général (40 % de l'ensemble des travailleurs immigrés ayant suivi un enseignement supérieur contre 27 % des médecins et 36 % des infirmiers).

Dans l'ensemble, la ventilation par région d'origine est conforme aux schémas migratoires habituels. Elle est déterminée par la langue, la proximité géographique ainsi que les liens culturels et historiques, et les politiques migratoires bilatérales. Toutes les conclusions qui viennent d'être exposées sont valables pour les flux migratoires de façon générale, et non uniquement pour la mobilité internationale des personnels de la santé.

Les tableaux III.A1.3 et III.A1.4 de l'annexe III.A1 présentent des matrices détaillées Origine-Destination dans la zone de l'OCDE. Le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les premiers pays fournisseurs de médecins et d'infirmiers à l'intérieur de la zone OCDE. Parmi les médecins immigrés originaires de pays de l'OCDE exerçant en Irlande ou en Nouvelle-Zélande, environ 75 % sont nés au Royaume-Uni. En Australie, ce chiffre atteint 50 %. Les médecins nés en Allemagne se répartissent plus largement; dans la moitié des pays pour lesquels on dispose de données, plus de 20 % des médecins immigrés originaires de l'OCDE viennent d'Allemagne. Ils sont par exemple extrêmement présents en Autriche, en Suisse, en Pologne et en Turquie, mais plus généralement dans tous les pays de l'OCDE non anglophones. De même, les médecins nés en France sont présents en nombre en Espagne, ceux nés en Espagne, au Portugal, et les médecins nés au Canada, aux États-Unis.

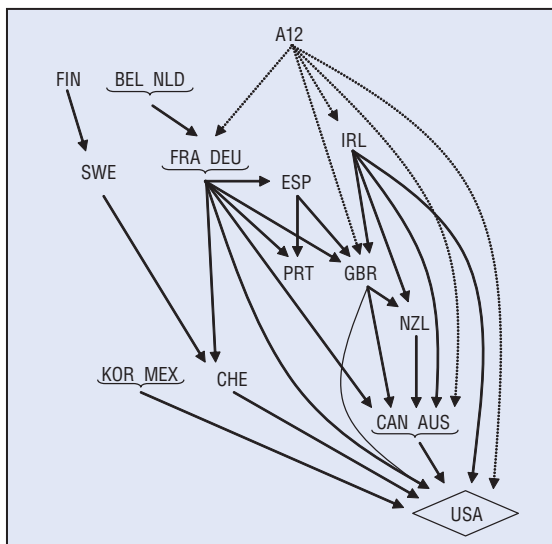
Au niveau de l'UE, les personnels de santé originaires des 12 nouveaux États membres de l'UE (A12) représentaient déjà en 2000 un pourcentage important de la main-d'œuvre immigrée. Cette observation s'applique notamment aux pays entrés depuis peu dans l'UE

(notamment la Pologne et la Hongrie), mais aussi à l’Autriche, tant pour les médecins que pour les infirmiers (avec des taux respectifs de 28 % et 33 %), à la Grèce et à la Suède pour les médecins (20 % environ), et dans une moindre mesure, au Danemark et à la Finlande (environ 14 % de médecins nés à l’étranger).

Les migrations internationales de travailleurs de la santé se caractérisent par l’existence de multiples interactions entre les pays de l’OCDE. À l’intérieur de la zone OCDE, les flux internationaux, pour les médecins comme pour les infirmiers, peuvent être dépeints à l’aide d’un modèle en cascade dans lequel les États-Unis apparaissent tout en bas (voir graphique III.5) : ils sont en effet le seul pays à afficher un solde migratoire net vis-à-vis de tous les autres pays de l’OCDE, s’élevant à 79 000 infirmiers (chiffre qui correspond à la différence entre le nombre d’infirmiers venus de pays de l’OCDE qui travaillent aux États-Unis et le nombre d’infirmiers nés aux États-Unis qui exercent dans d’autres pays de l’OCDE) et 44 000 médecins. Bien que les États-Unis soient le premier pays d’accueil, en valeur absolue, pour les médecins et les infirmiers immigrés, leurs parts dans les ressources humaines de la santé sont inférieures à celles enregistrées dans la plupart des autres pays de l’OCDE.

Le Canada, l’Australie et la Suisse se situent également tout en bas du graphique puisqu’ils affichent des soldes migratoires nets pour les personnels de santé vis-à-vis de la plupart des pays de l’OCDE. Dans le cas du Canada cependant, le solde migratoire net vis-à-vis des autres pays de l’OCDE est négatif en ce qui concerne les infirmiers (-6 000) à cause de l’importance de l’émigration d’infirmiers canadiens vers les États-Unis¹².

Graphique III.5. **Migrations des infirmiers au sein de l’OCDE : un modèle type en cascade, circa 2000**



Note de lecture : Les flèches représentent des différences positives entre les stocks d’infirmiers du pays d’origine et ceux des pays receveurs. Toutes les flèches descendantes possibles ne sont pas représentées (par exemple la Finlande a un déficit net avec la Suède mais aussi avec la Suisse et les États-Unis). Cependant il n’y a pas de flèches ascendantes (par exemple au moment du recensement de la population, l’Irlande a uniquement un bénéfice net avec les nouveaux pays membres de l’UE(A12) et les États-Unis sont les seuls pays à avoir un bénéfice net à l’égard des autres pays de l’OCDE).
 Source : Voir tableau III.1. OCDE* fait référence uniquement aux pays d’origine identifiés dans le tableau III.A.1.4 de l’annexe III.A1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043318657866>

1.B. Répercussions de la mobilité internationale des personnels de santé sur les pays d'origine : principaux enjeux

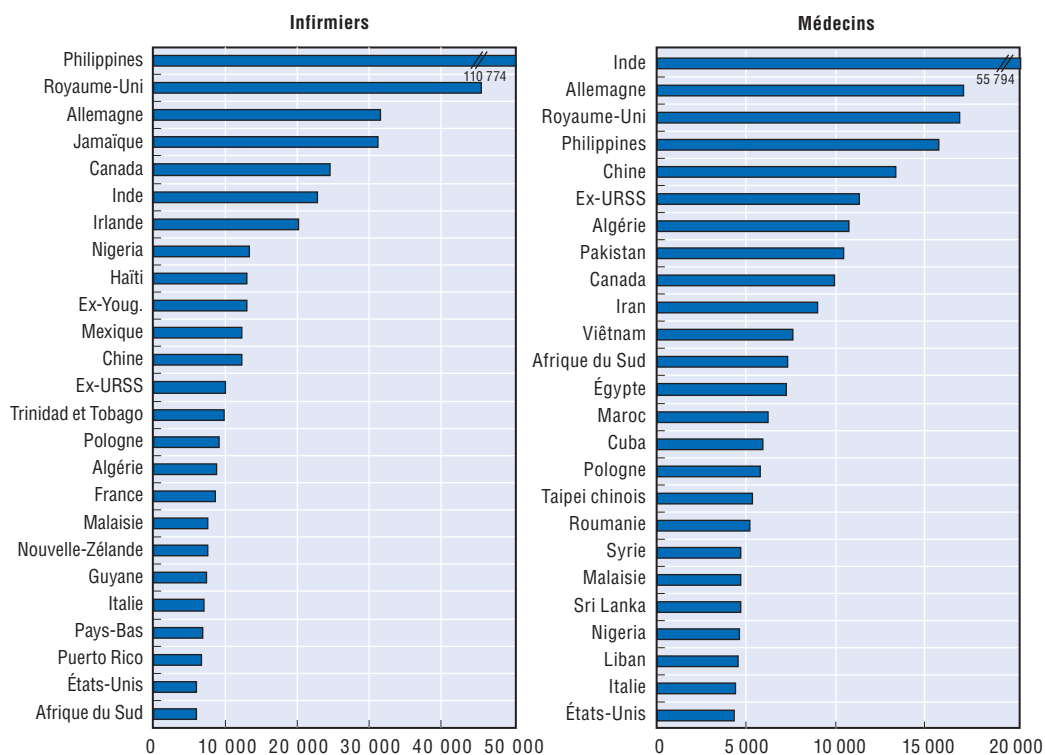
L'une des questions centrales qui se pose à propos de la mobilité internationale des personnels de santé et sur laquelle s'est concentrée l'attention des responsables de l'action publique ces dernières années, a trait aux répercussions qu'elle peut avoir sur les pays d'origine. En dépit des efforts intenses déployés pour collecter des informations au niveau régional ou national¹³, les données statistiques par pays d'origine demeurent rares ou difficiles à comparer. Les données présentées dans le graphique III.6 et à l'annexe III.A2 permettent de remédier à ce manque d'informations en présentant des données sur les médecins et les infirmiers nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, par pays de naissance.

Quelle est l'ampleur du phénomène de la fuite des cerveaux?

Les infirmiers nés aux Philippines (110 000) et les médecins nés en Inde (56 000) forment les principaux groupes d'origine parmi les personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE, chacun représentant 15 % de l'effectif total. Il est plus étonnant de constater que les pays d'origine des médecins et infirmiers immigrés qui arrivent en deuxième et troisième position sont le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Pour les infirmiers, plusieurs autres pays de l'OCDE, dont le Canada, l'Irlande et, dans une moindre mesure, le Mexique, occupent un rang très élevé dans le classement. Certains pays des Caraïbes, notamment la Jamaïque et Haïti, malgré une population peu nombreuse, parviennent à envoyer à l'étranger un nombre relativement élevé d'infirmiers.

Graphique III.6. Médecins et infirmiers nés à l'étranger dans les principaux pays de l'OCDE (25 premiers), circa 2000



Source : Voir le tableau III.1.

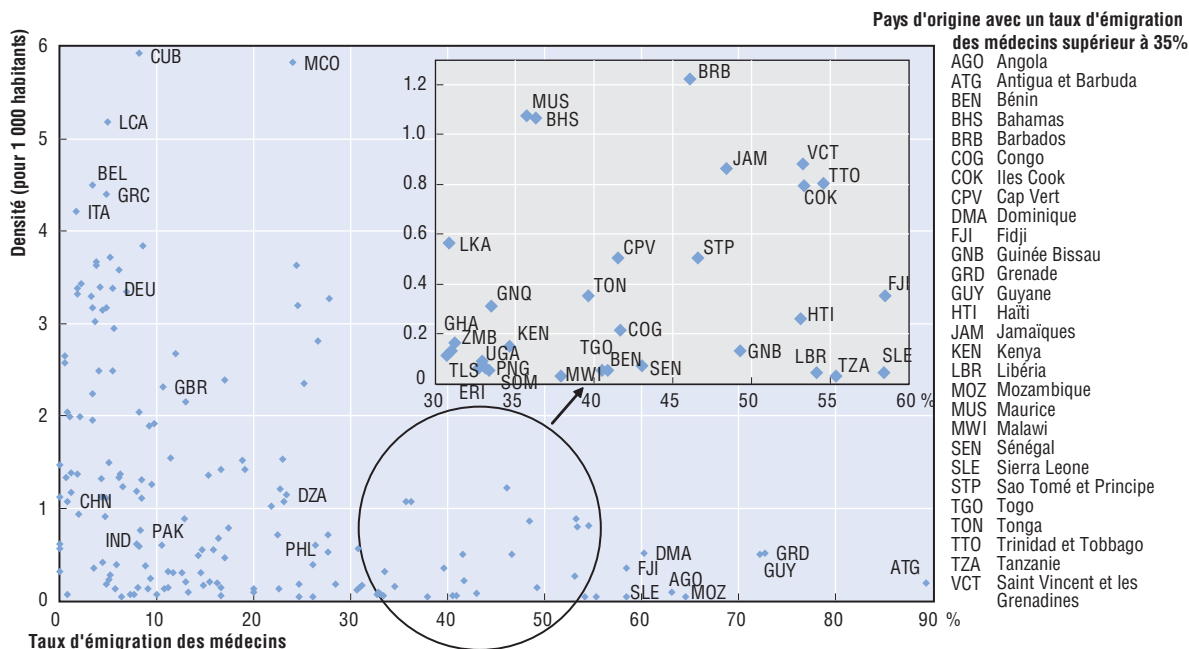
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043355374756>

Pour les médecins, le graphique fait la part belle aux pays non membres de l'OCDE. La Chine et l'ex-URSS¹⁴ se démarquent en totalisant plus de 10 000 médecins émigrés à l'étranger. Un nombre étonnamment élevé (environ 16 000) de médecins nés aux Philippines travaillent dans des pays de l'OCDE, alors que l'accent est généralement mis sur l'émigration d'infirmiers philippins¹⁵. L'Afrique du Sud et Cuba figurent également parmi les 25 premiers pays d'origine des médecins immigrés.

L'absence des pays d'Afrique subsaharienne, à l'exception de deux d'entre eux (le Nigeria et l'Afrique du Sud), pourrait paraître surprenante, mais elle peut s'expliquer par le fait que la plupart des pays d'Afrique ne comptent que peu d'habitants et des ressources humaines de la santé limitées¹⁶. Dans ces conditions, le meilleur moyen d'évaluer l'ampleur des mouvements migratoires consiste à estimer le pourcentage de personnels de santé ayant quitté leur pays. À partir des données relatives aux médecins et aux infirmiers dans les pays d'origine provenant de l'Atlas de la santé dans le monde de l'OMS, un taux d'émigration a été calculé pour 160 pays concernant les médecins, et pour 153 pays en ce qui concerne les infirmiers (voir annexe III.A2)¹⁷.

Lorsque l'on compare le nombre de médecins expatriés au nombre de médecins dans les pays d'origine, le tableau obtenu est bien différent (voir graphique III.7). Les pays d'Afrique et des Caraïbes se distinguent alors par le fait qu'ils pâtissent d'une émigration disproportionnée de leurs personnels de santé. La majeure partie des pays enregistrant des taux d'expatriation supérieurs à 50 % (ce qui signifie que parmi les médecins nés dans ces pays, il y en a autant qui travaillent dans des pays de l'OCDE que dans leur pays d'origine) se situent dans les Caraïbes, à l'exception de Fidji¹⁸, et de cinq pays africains, à savoir le Mozambique, l'Angola, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Liberia. Ces derniers ont tous

Graphique III.7. Taux d'émigration et densité de médecins par pays d'origine, circa 2000



Source : Base de données OMS pour les chiffres sur les pays d'origine. Voir tableau III.1 pour les estimations des taux d'émigration.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043356034143>

traversé de graves conflits au cours des dernières décennies (à l'exception de la Tanzanie) et comptent parmi les pays les plus pauvres de la planète¹⁹.

Les pays francophones et lusophones d'Afrique affichent également quelques-uns des taux les plus élevés d'expatriation de médecins à destination de pays de l'OCDE. La Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Cap-Vert, le Congo, le Bénin et le Togo se classent entre la 17^e et la 23^e places immédiatement après les pays des Caraïbes avec des taux d'expatriation supérieurs à 40 %, tandis que les pays anglophones, comme le Malawi, le Kenya ou le Ghana, qui attirent beaucoup l'attention dans les enceintes internationales, enregistrent des taux d'expatriation plus faibles (le Malawi se classant au 25^e rang, le Kenya au 28^e rang et le Ghana au 35^e rang). La situation du Cap-Vert et de Sao Tomé-et-Principe est facile à comprendre, dans la mesure où ces deux pays ne disposent pas de facultés de médecine et où ils ont conclu un accord avec le Portugal pour la formation des médecins. Le cas de la Guinée-Bissau est peut-être un peu différent.

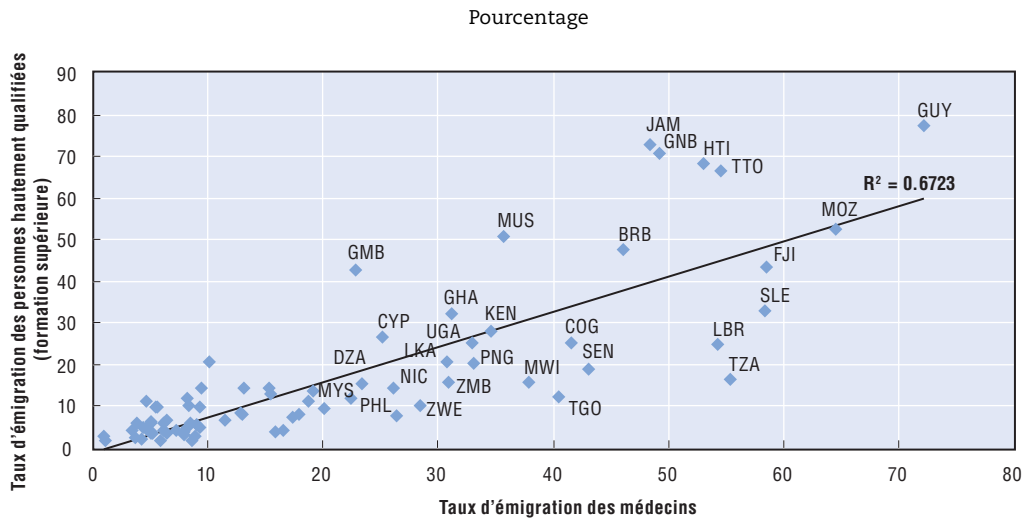
Non seulement les pays francophones affichent de forts taux d'émigration, mais ils ont généralement de faibles densités de médecins. Il y a environ deux fois moins de médecins par habitant au Sénégal qu'au Kenya, huit fois moins qu'au Cap-Vert et vingt fois moins qu'à la Barbade. C'est pourquoi il convient d'accorder une attention plus grande à l'urgence de la situation dans les pays francophones d'Afrique. Le Malawi est lui aussi un pays dans lequel, en dépit d'un taux d'émigration légèrement plus faible, la densité de médecins est très insuffisante.

Certains des pays dans lesquels les taux d'émigration les plus forts, que ce soit en valeur absolue ou relative, ont été enregistrés sont dans les faits moins touchés par le phénomène car la densité de médecins n'y est pas encore « trop faible ». Cuba en est un exemple éloquent, mais plusieurs pays des Caraïbes mériteraient également d'être cités à ce titre (la Barbade, les Bahamas et, dans une moindre mesure, Trinité-et-Tobago, Saint-Vincent-et-les Grenadines). Ces pays possèdent des facultés de médecine orientées vers le marché du travail américain qui en fin de compte peuvent également bénéficier à leur propre population. Par ailleurs, certains grands pays, tels la Chine ou le Brésil, affichent des taux d'émigration très faibles (aux alentours de 1 %), et des pays comme l'Inde, le Pakistan ou l'Indonésie, n'envoient que 8 % environ de « leurs médecins » à l'étranger.

Dans la majorité des cas, le taux d'expatriation pour les infirmiers est plus faible que pour les médecins. Il n'en va toutefois pas ainsi pour un certain nombre de pays, dont ceux des Caraïbes (environ 90 % des infirmiers nés en Haïti ou à la Jamaïque travaillent dans des pays de l'OCDE), mais aussi au Salvador ou au Mexique, Samoa, Tonga ou en Nouvelle-Zélande, Maurice, Madagascar et les Philippines. Pour les Philippines, en effet, le fait de mettre l'accent sur les pays de l'OCDE a peut-être conduit à sous-estimer l'impact des migrations. De fait, selon les statistiques des Philippines (*Overseas Employment Administration*), environ 74 % des infirmiers philippins ayant quitté le pays entre 1992 et 2002 sont partis pour des pays non membres de l'OCDE, principalement pour l'Arabie Saoudite (BIT, 2005). Il en va peut-être de même dans certains autres pays d'origine des travailleurs de la santé immigrés, notamment pour les médecins soudanais (Badr, 2005). Même si ces mouvements s'inscrivent essentiellement dans le court terme, ils devraient être pris en considération dans les estimations du taux global d'émigration et de son impact sur le pays d'origine.

Les taux d'émigration des médecins peuvent également être comparés à ceux des travailleurs hautement qualifiés en général. Le graphique III.8 fait ressortir que les deux

Graphique III.8. **Taux d'émigration des personnes hautement qualifiées et des médecins dans les pays non OCDE**



Source : Voir Dumont et Lemaitre (2005) pour les taux d'émigration des personnes hautement qualifiées (Les données peuvent être téléchargées à partir de www.oecd.org/els/migrations/baserecensement) et l'annexe III.A2 pour les taux d'émigration des médecins.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043362040561>

chiffres sont étroitement corrélés. Autrement dit, les pays qui sont les plus touchés par l'émigration de leurs personnels qualifiés et hautement qualifiés sont qui affichent les taux d'émigration les plus élevés des personnels de santé (et réciproquement). Les taux d'émigration des médecins semblent être à peine supérieurs à ceux des travailleurs hautement qualifiés considérés globalement et ce, essentiellement en raison du fait que les médecins possèdent des diplômes d'un niveau plus élevé que les autres « professionnels » dans leur ensemble (voir graphique III.3).

Cependant, compte tenu de la contribution capitale des personnels de santé à l'amélioration de la santé de la population, mais aussi au développement économique et social (e.g. Gyimah-Brempong et Wilson, 2004; OMS, 2001), les répercussions de l'émigration des médecins et des infirmiers sur les pays d'origine peuvent se révéler plus difficiles à supporter et à surmonter que l'émigration de personnels qualifiés appartenant à d'autres catégories de « professionnels ». En outre, même lorsqu'elle est limitée, l'émigration de certains spécialistes (anesthésistes et radiologues), de « professionnels associés » (techniciens de laboratoire) ou de personnel de soutien (gestionnaires d'hôpitaux) peut créer des goulots d'étranglement stratégiques dans les systèmes de santé aux conséquences potentiellement très lourdes. Sur le long terme, les migrations peuvent avoir aussi des effets négatifs dans la mesure où elles affaiblissent la capacité des pays d'émigration à former les générations futures de personnels de santé.

Parallèlement, il conviendrait de prendre en compte les possibilités d'emploi dans les pays d'origine²⁰, ainsi que la zone géographique d'où viennent les travailleurs qui quittent leur pays (la majeure partie des travailleurs qui émigrent à l'étranger viennent de zones urbaines alors que ce sont les zones rurales qui sont exposées aux problèmes de pénurie les plus aigus) lorsqu'on évalue l'impact des mouvements migratoires sur les pays d'origine. Il existe en effet une fuite interne des cerveaux dans la plupart des pays en développement (Skeldon, 2005).

Il est enfin une question centrale : qui paie la formation ? Le pays d'accueil, le pays d'origine ou le travailleur lui-même ? Si le rôle des pays d'accueil a déjà été largement salué au moment où les données sur le lieu de formation ont été analysées, il n'en demeure pas moins que dans certains pays, les immigrés et/ou leurs familles financent directement ou indirectement (lorsqu'ils sont tenus de rembourser les frais de formation s'ils quittent leur pays) le coût de leur formation. Aux Philippines par exemple, la formation des infirmiers est principalement dispensée par des établissements privés et en Inde, ce sont des institutions privées qui assurent à présent la formation de plus de 40 % du nombre total d'étudiants en médecine (Mullan, 2006). La situation est cependant très différente dans bon nombre d'autres pays à faible revenu, y compris en Afrique, où le secteur de l'enseignement privé ne joue aucun rôle, en raison notamment des contraintes financières.

Les migrations internationales et la crise des ressources humaines de la santé au niveau mondial

Dans le Rapport sur la santé dans le monde (2006a), l'OMS a estimé la pénurie à plus de 4 millions de personnels de santé à travers le monde. Il est apparu en particulier que 57 pays, dont 36 pays d'Afrique subsaharienne²¹, vivent une crise très grave. Pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans ces pays, il faudrait environ 2.4 millions de médecins, infirmiers et sages-femmes en plus (voir tableau III.3). C'est en Afrique et dans la région d'Asie du Sud-Est que les ressources humaines de la santé devraient augmenter le plus pour répondre aux pénuries dans ce secteur.

Pour donner une idée générale de la contribution des migrations internationales à la pénurie observée au niveau mondial, le nombre de médecins et d'infirmiers nés à l'étranger par région²² de naissance a été estimé et les chiffres obtenus ont été comparés avec le nombre de travailleurs de la santé manquants selon les estimations de l'OMS. Il s'agit évidemment d'une opération strictement mécanique, mais qui permet de faire ressortir que la crise des ressources humaines de la santé à l'échelle mondiale est un enjeu qui dépasse largement le problème des migrations.

Tableau III.3. Pénuries critiques estimées de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes, par région OMS

Région OMS	Nombre de pays		Pays avec pénurie			Médecins et infirmiers nés à l'étranger dans les pays de l'OCDE, par région d'origine	
	Total	Avec pénurie	Effectif total	Pénurie estimée	Croissance requise (en pourcentage)	Effectifs	Pourcentage de la pénurie estimée
Afrique	46	36	590 198	817 992	139	98 329	12
Amérique	35	5	93 603	37 886	40	199 314	526
Asie du Sud-Est	11	6	2 332 054	1 164 001	50	101 460	9
Europe	52	0	–	–	–
Méditerranée orientale	21	7	312 613	306 031	98	71 551	23
Pacifique occidentale	27	3	27 260	32 560	119	212 280	652
Monde	192	57	3 355 728	2 358 470	70	682 934	

Source : Rapport mondial sur la santé, OMS 2006 (voir la note 21 pour plus de détails sur l'estimation des « pénuries critiques ») et calculs des auteurs pour les données sur l'émigration.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048683434732>

Les médecins et infirmiers nés en Afrique qui travaillent dans des pays de l'OCDE ne représentent pas plus de 12 % du nombre total estimé de travailleurs manquants dans la région. Le pourcentage correspondant est même plus faible (9 %) pour la région enregistrant la pénurie la plus forte en valeur absolue, à savoir l'Asie du Sud-Est. Dans le cas des Amériques et de la région du Pacifique occidental, la situation est tout à fait différente, ce qui s'explique par le fait i) qu'un certain nombre de travailleurs immigrés viennent de pays de l'OCDE (environ un tiers sur le continent américain); et ii) que certains pays d'origine comme les Philippines dans la région du Pacifique occidental ou les pays des Caraïbes sur le continent américain, sont pour les pays de l'OCDE d'importants viviers de travailleurs de la santé.

Lorsqu'on considère les pays d'origine individuellement, et non plus les régions, les conclusions ne changent pas fondamentalement. En ce qui concerne les pays d'Afrique par exemple, à l'exception du Cap-Vert, les travailleurs de la santé qui émigrent vers des pays de l'OCDE représentent au maximum 25 % du montant estimé de la pénurie de main-d'œuvre.

Il ressort de ces calculs que les besoins en ressources humaines des pays en développement, tels qu'estimés par l'OMS, excèdent largement le nombre de travailleurs de la santé ayant immigré dans des pays de l'OCDE, ce qui signifie que les migrations internationales ne sont pas la cause principale, et leur diminution la solution à la crise mondiale des ressources humaines de la santé, même si elles exacerbent l'acuité des difficultés dans certains pays. Néanmoins, dans ces pays aussi, les migrations sont peut-être un symptôme plutôt qu'un déterminant. Dans ces conditions, l'adoption au niveau mondial de principes directeurs pour le recrutement de travailleurs de la santé étrangers pourrait, dans une certaine mesure, constituer une avancée (encadré III.2).

Encadré III.2. **Code de conduite pour le recrutement de travailleurs de la santé étrangers**

La prise de conscience des effets néfastes des migrations des travailleurs de la santé sur les systèmes de santé des pays en proie à de graves pénuries de personnel médical est allée de pair avec des appels à l'adoption de stratégies de recrutement plus conformes à l'éthique. En conséquence, des instruments ont été mis au point pour guider les différents acteurs intervenant dans le secteur de la santé et amenés à conduire des processus de recrutement international. Ces instruments sont très récents puisque la plupart ne sont utilisés officiellement que depuis 1999. Tous sont des instruments volontaires et aucun d'entre eux n'est juridiquement contraignant. Cependant, même volontaire, un code de bonne pratique est obligatoirement porteur d'une force morale et politique dans les pays qui décident d'y adhérer.

Le Royaume-Uni a pris la tête du mouvement dans ce domaine. Le code de conduite adopté par le ministère de la Santé à l'intention des salariés du *National Health Service* (NHS) chargés du recrutement international de personnels de la santé a ainsi été rendu public pour la première fois en octobre 2001, puis révisé en décembre 2004. Ce code énonce les grands principes destinés à encourager le respect de normes strictes pour le recrutement et l'emploi de personnels de santé venus de l'étranger. Il couvre également la fourniture de services de santé dans les pays en développement et vise à prévenir le recrutement ciblé de personnes venant de pays en développement en proie à des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de la santé.

Encadré III.2. Code de conduite pour le recrutement de travailleurs de la santé étrangers (suite)

Certains des changements apportés aux principes dans la version de 2004 ont pour objet de faire entrer dans le champ d'application du code de bonne pratique le recrutement, par le biais d'agences, de personnels de santé à titre temporaire ou permanent et d'élargir la portée du code afin de permettre à tous les organismes qui dispensent des soins de santé, y compris à ceux du secteur indépendant, d'adhérer aux principes énoncés dans le code. Le NHS a en outre recommandé de ne faire appel qu'aux seules agences de recrutement qui observent le code de bonne pratique tant pour les recrutements nationaux que pour les recrutements internationaux.

Sur le plan international, le Code de bonne pratique du Commonwealth pour le recrutement international de travailleurs de la santé, adopté en 2003, offre aux gouvernements le cadre dans lequel doit s'inscrire le recrutement international de travailleurs de la santé. Ce code a pour ambition de décourager le recrutement ciblé de travailleurs de la santé venant de pays en proie à des pénuries de main-d'œuvre et de préserver les droits des personnes recrutées ainsi que le respect des normes régissant leur profession dans les pays recruteurs. Le Code de bonne pratique du Commonwealth est le seul document comportant une clause de compensation qui ait été adopté au niveau gouvernemental, essentiellement par des pays en développement, mais aussi par la Nouvelle-Zélande.

Martineau et Willets (2004, 2006) passent en revue l'ensemble des instruments existant pour encourager un recrutement international conforme à l'éthique, à savoir pas moins de huit documents, dont quatre codes de bonne pratique, trois guides et une déclaration émanant d'organismes nationaux ou internationaux. Les auteurs sont assez sceptiques quant à l'efficacité de ces instruments faute de dispositifs d'accompagnement, de mesures incitatives et de sanctions, mais aussi de systèmes de suivi. Plus récemment, McIntosh, Togerson et Klasen (2007) ont tenté de tirer les leçons, dans le cas du Canada, de la mise en œuvre de procédures conformes à l'éthique pour le recrutement international de personnels de santé de haut niveau. S'ils démontrent qu'un consensus se dégage sur le fait que les aspects éthiques doivent être pris en compte, ils soulignent parallèlement l'existence d'un grand nombre de difficultés concrètes, tenant notamment à la nécessité de trouver un équilibre entre les droits des individus souhaitant émigrer et le souci d'équité au niveau international, mais aussi du besoin de définir la notion essentielle de recrutement actif. Ils insistent avec force sur le fait qu'il faut absolument mettre en place un train de mesures pour résoudre le problème plus vaste de l'offre de personnels de santé au Canada.

Néanmoins, des appels à l'adoption d'une approche plus globale ont été lancés; ils ont conduit à organiser la 57^e session de l'Assemblée mondiale de la santé en 2004 afin d'adopter une résolution sur les migrations exhortant les pays à prendre des dispositions pour s'attaquer au problème des migrations des personnels de santé et, plus particulièrement, à envisager l'élaboration d'un code de pratique en la matière.

2. Évolutions récentes des mouvements migratoires des personnels de santé

Grâce aux travaux pionniers menés par Meija *et al.* vers la fin des années 70, et à partir des données récentes sur les personnels de santé formés à l'étranger que nous avons recueillies (voir tableau III.2), nous sommes en mesure de retracer l'évolution, au cours des 25 dernières années, du nombre et de la proportion de médecins formés à l'étranger dans un certain nombre de pays de l'OCDE (voir tableau III.4).

Tableau III.4. **Médecins formés à l'étranger dans quelques pays de l'OCDE, années 70 et 2005**

Pays de résidence	Effectif	%	Effectif	%
Allemagne*	5 605	5	18 582	5
Australie	4 385	24	14 553	25
Canada	11 244	31	13 715	22
Danemark	235	3	2 769	11
États-Unis	70 646	22	208 733	25
Finlande	68	1	1 816	7
France	600	1	12 124	6
Nouvelle-Zélande	934	27	3 203	36
Pays-Bas	102	1	3 907	6
Portugal*	79	1	1 830	5.3
Royaume-Uni	20 923	26	69 813	33
Suède	561	5	5 061	16.1

* Étrangers.

Source : Mejia et al. (1979) pour les années 70 et tableau III.2 pour 2005.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048714351646>

Entre 1970 et 2005, le nombre de médecins formés à l'étranger a progressé à un rythme très soutenu dans la plupart des pays de l'OCDE, à l'exception du Canada, progression qui s'explique pour partie par les très faibles scores de départ enregistrés dans les années 70. Le taux de croissance annuel moyen est proche de 10 % en Finlande, aux Pays-Bas, au Portugal et en France. Au Danemark et en Suède, les chiffres correspondants ressortent respectivement à 6 et 7 % par an. Aux États-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, qui figurent parmi les premiers pays d'accueil, la hausse a été plus modérée bien qu'assez régulière (de l'ordre de 3 à 4 % par an).

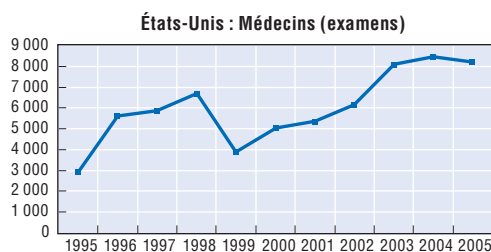
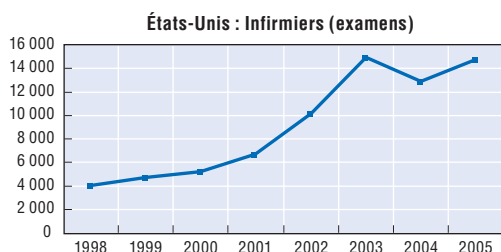
La part des travailleurs formés à l'étranger dans les personnels de santé a en conséquence augmenté de façon spectaculaire. En France et aux Pays-Bas notamment, elle a été multipliée par six, et elle a plus que triplé au Danemark et au Portugal. En Allemagne, aux États-Unis et en Australie cependant, l'accroissement du nombre de médecins immigrés a suivi l'augmentation générale des ressources humaines dans le domaine de la santé. Le Canada fait figure d'exception puisque la part des médecins formés à l'étranger y a fortement chuté au cours de la période considérée.

2.A. Évolution récente des flux migratoires : des chiffres et des inquiétudes en hausse

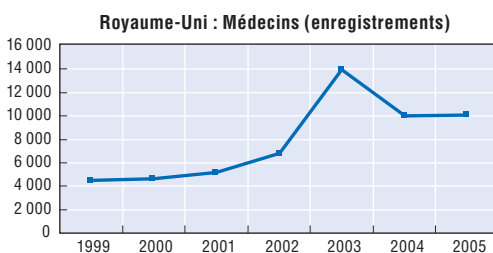
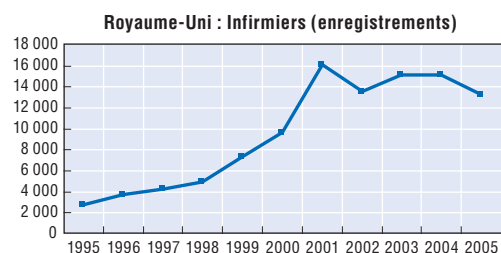
Jusqu'à un certain point, ces tendances à long terme sont imputables à l'intensification des flux migratoires récents. Le graphique III.9 illustre les évolutions des mouvements d'immigration de médecins et d'infirmiers dans 12 pays membres de l'OCDE au cours des dix à quinze dernières années.

De façon générale, nous observons des courbes ascendantes constituant une forme de réaction, notamment i) à des pénuries de main-d'œuvre sur les marchés du travail des pays de l'OCDE résultant d'une augmentation de la demande, due à l'accroissement des dépenses de santé rapportées au PIB au terme d'une période d'efforts de maîtrise des coûts entre la fin des années 80 et le début des années 90, combinée à des restrictions du côté de l'offre (*numerus clausus*); ii) à des changements dans les politiques migratoires concernant les travailleurs hautement qualifiés en général; et iii) à une combinaison de facteurs liés à l'amélioration de l'accès à l'information, à la baisse des coûts de transport et à la dégradation des conditions de vie et de travail dans les pays d'origine (Vujicic et al., 2004).

Graphique III.9. Entrées de médecins et d'infirmiers immigrés dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005

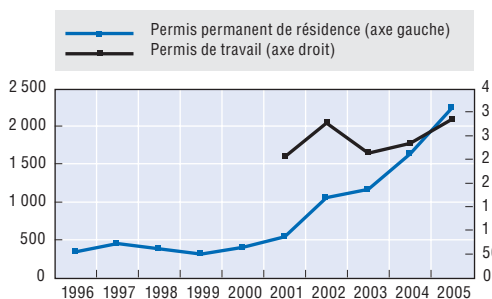


Source : National Council of State Boards of Nursing passed NCLEX-RN exams. Source : MD Physicians completing USMLE step 3.

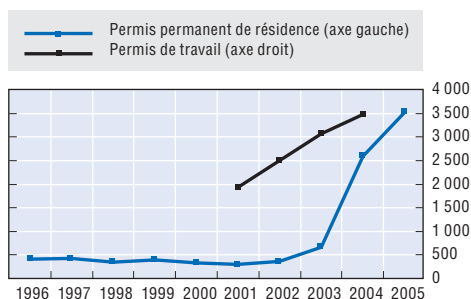


Source : Nursing and Midwifery Council – new registrations. Source : General Medical Council – new full registrations.

Australie : Infirmiers (permis de travail et de résidence)

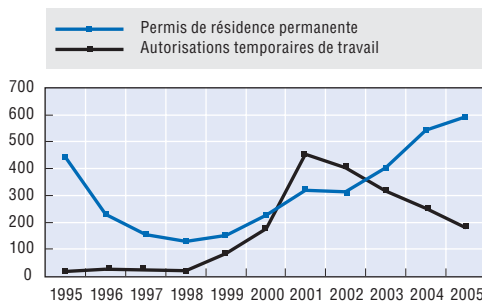


Australie : Médecins (permis de travail et de résidence)

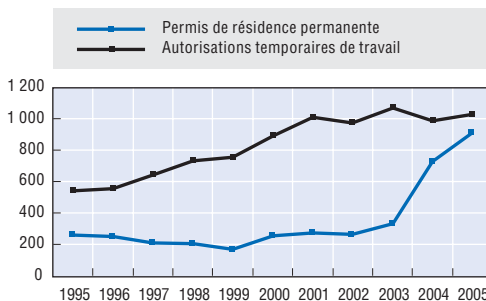


Source : Permanent residence permits: Skill Stream – Principal Applicants Only; Work Permits: Visa subclass 422 and 457, DIMA.

Canada : Infirmiers (permis de résidence et autorisation temporaires de travail)



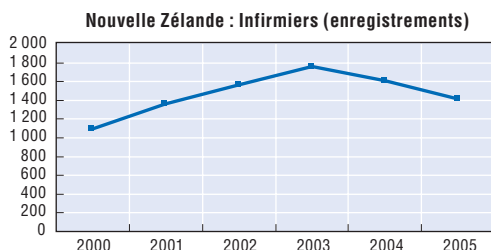
Canada : Médecins (permis de résidence et autorisation temporaires de travail)



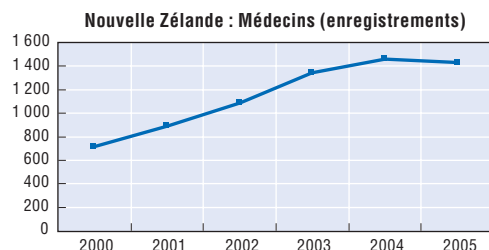
Source : Citoyenneté et immigration Canada, Faits et chiffres 2005. Permis de résidence permanente: résidents permanents déclarés dans la catégorie "personnel de santé" (non compris les personnes accompagnantes); autorisations temporaires de travail: flux annuels de travailleurs étrangers.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043386158883>

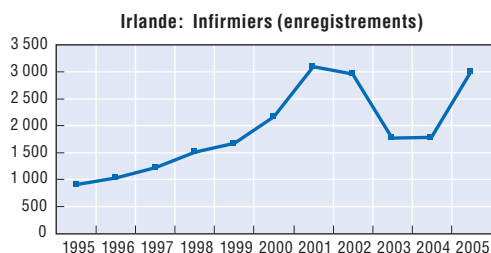
Graphique III.9. Entrées de médecins et d'infirmiers immigrés dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005 (suite)



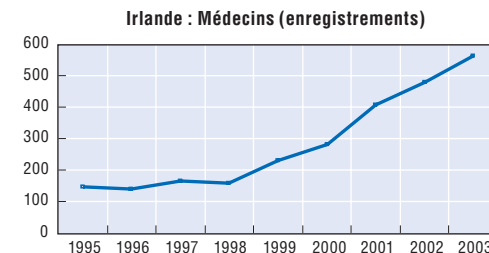
Source : Nursing Council New Zealand



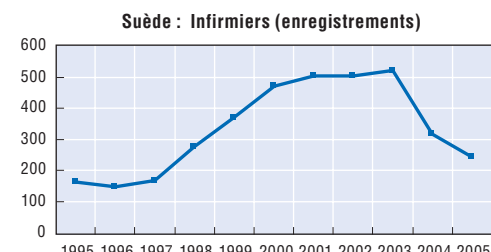
Source : Medical Council New Zealand



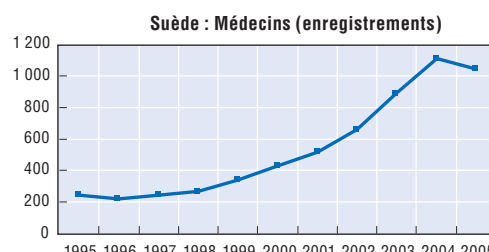
Source : An bord altránais.



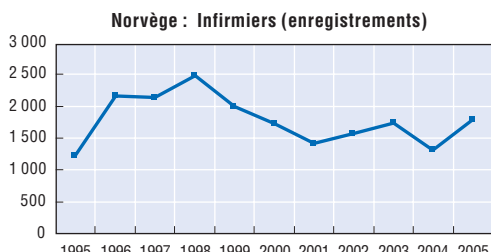
Source : Full registration Medical Council.



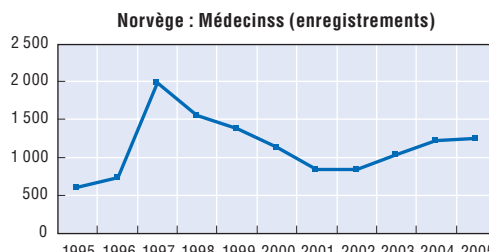
Source : National Board of Health and Welfare.



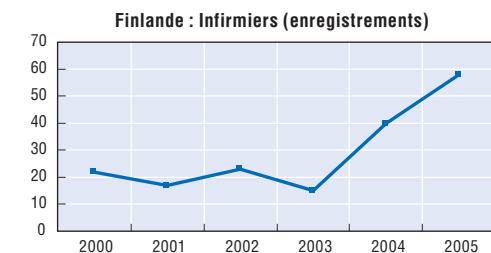
Source : National Board of Health and Welfare.



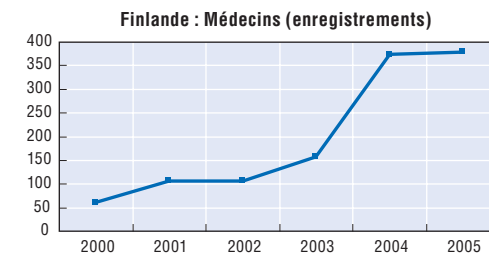
Source : Statens autorisasjonskontor for helsepersonell.



Source : Statens autorisasjonskontor for helsepersonell.

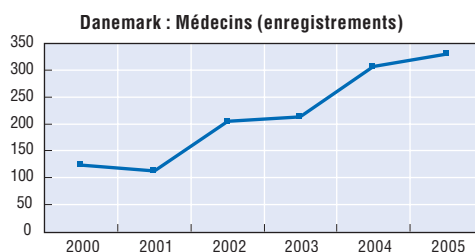
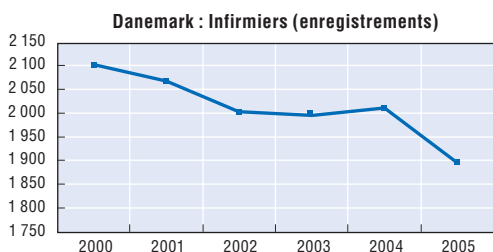


Source : National Authority for Medicolegal Affairs.

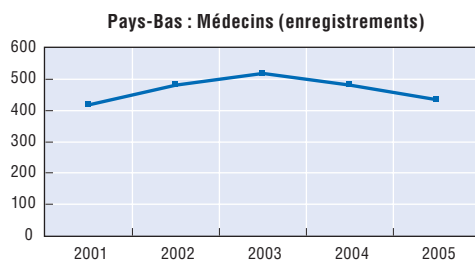
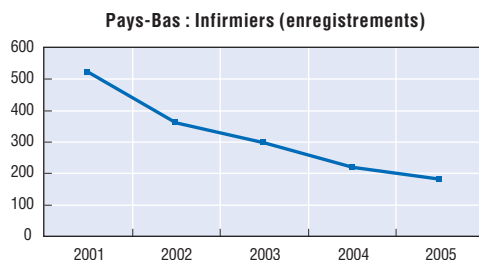


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043406860046>

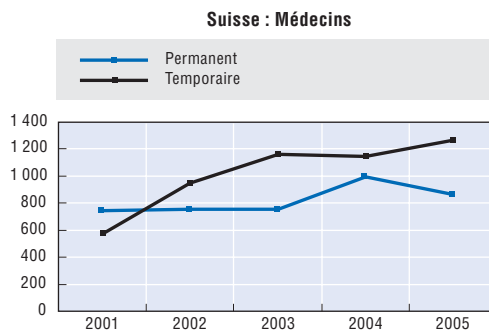
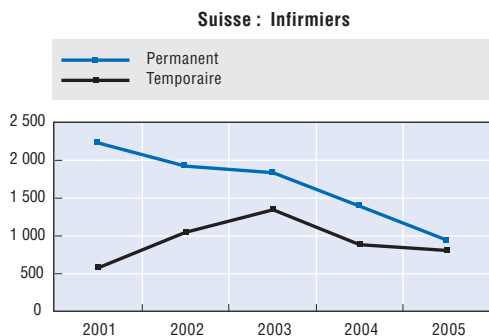
Graphique III.9. Entrées de médecins et d'infirmiers immigrés dans quelques pays de l'OCDE, 1995-2005 (suite)



Source : The authorization registry of the National Board of Health.



Source : Big register.



Source : Office fédéral des migrations ODM, Registre central des étrangers RCE.

Permanents : titulaires d'un permis d'une durée de validité égale ou supérieure à 12 mois (établis et titulaires d'un permis de séjour ou d'un permis de courte durée valide pour 12 mois ou plus).

Temporaires : titulaires d'un permis de courte durée d'une durée de validité inférieure à 12 mois.

Sources :

Infirmiers : États-Unis : National council of state boards of nursing passed NCLEX-RN exams; Royaume-Uni : Nursing and Midwifery Council – new registrations; Australie : Permanent residence permits: Skill Stream – Principal Applicants Only; Work Permits: visa subclass 422 and 457, DIMA; Canada : Citoyenneté et immigration Canada, Faits et chiffres 2005. Permis de résidence permanente : résidents permanents dans la catégorie « personnel de santé » (non compris les personnes accompagnantes); autorisations temporaires de travail : flux annuels de travailleurs étrangers; Nouvelle-Zélande : Nursing Council New Zealand; Irlande : An bord altranais; Suède : National Board of Health and Welfare; Norvège : Statens autorisasjonskontor for helsepersonell; Finlande : National Authority for Medicolegal Affairs; Danemark : The authorization registry of the National Board of Health; Pays-Bas : Big register; Suisse : Office fédéral des migrations ODM, Registre central des étrangers RCE.

Médecins : États-Unis : MD Physicians completing USMLE step 3; Royaume-Uni : General Medical Council – new full registrations; Australie : Permanent residence permits: Skill Stream – Principal Applicants Only; Work Permits: visa subclass 422 and 457, DIMA; Canada : Citoyenneté et immigration Canada, Faits et chiffres 2005. Permis de résidence permanente : résidents permanents dans la catégorie « personnel de santé » (non compris les personnes accompagnantes); autorisations temporaires de travail : flux annuels de travailleurs étrangers; Nouvelle-Zélande : Medical Council New Zealand; Irlande : Full Registration Medical Council; Suède : National Board of Health and Welfare; Norvège : Statens autorisasjonskontor for helsepersonell; Finlande : National Authority for Medicolegal Affairs; Danemark : The authorization registry of the National Board of Health; Netherlands : big register; Suisse : Office fédéral des migrations ODM, Registre central des étrangers RCE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043406860046>

Parallèlement, se dessinent également d'autres tendances constituant des solutions de substitution à la mobilité internationale des personnels de santé, comme la mobilité des patients ou la télémédecine (voir encadré III.3).

On observe une progression continue des entrées d'infirmiers, qui a débuté dans les années 90 et s'est stabilisée en 2001/2002. Cette évolution est particulièrement nette pour les migrants temporaires au Canada, mais aussi aux États-Unis, au Royaume-Uni ou en

Encadré III.3. La mobilité des patients et la télémédecine peuvent-elles contribuer à atténuer les pénuries de personnels de santé ?

Bien que la mobilité des patients demeure encore très réduite, puisqu'elle ne représente que 1 % de l'ensemble des dépenses publiques de santé consacrées aux soins dans l'UE, un nombre croissant de malades se déplacent pour avoir accès aux soins, notamment lorsque les protocoles médicaux l'imposent. Ce phénomène récent trouve son explication dans une conjugaison de facteurs au nombre desquels les listes d'attente et le coût élevé des soins dans le pays d'origine, l'accessibilité et la facilité des déplacements internationaux ainsi que l'amélioration des technologies et des normes de soins dans de nombreux pays du monde. Les destinations les plus fréquentes pour les voyages à motif médical sont notamment l'Inde, Cuba, Singapour, le Mexique, le Costa Rica et la Thaïlande. Plus de 150 000 Américains se sont ainsi rendus à l'étranger en 2005 pour y recevoir des soins et ce chiffre devrait augmenter sensiblement selon les prévisions (Woodman, 2007).

La mobilité des patients suscite également un intérêt grandissant dans les pays de l'UE. La Hongrie par exemple est devenue une destination très prisée pour les soins dentaires et des patients anglais viennent jusqu'en France pour y subir des interventions chirurgicales. Actuellement, les services de santé relèvent, au sein de l'UE, de la responsabilité des États membres. Dans plusieurs décisions qu'elle a rendues, la Cour européenne de Justice a toutefois estimé que les citoyens de l'UE peuvent aller se faire soigner dans d'autres États membres et se faire rembourser via leur propre système s'ils ne peuvent avoir accès à des soins équivalents dans leur pays d'origine. Compte tenu des perspectives d'accroissement de la mobilité des patients, de la complexité du phénomène et des conséquences éventuelles qu'il peut avoir sur les systèmes de santé et leur financement, la Commission a décidé d'organiser une consultation publique afin d'élaborer une proposition-cadre qui doit être présentée en 2007. Le thème central sur lequel porte cette consultation est la définition d'un cadre au niveau communautaire garantissant des services de santé sûrs, efficaces et de qualité en Europe, une attention particulière étant accordée à la mobilité transnationale des patients.

La télémédecine est également une voie qui, selon certains observateurs, pourrait contribuer à alléger, dans une certaine mesure, les problèmes de pénurie de personnels de santé. Elle s'appuie sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) pour améliorer la prestation de soins de santé à distance. Les technologies modernes de communication sont particulièrement adaptées et utiles dans les communautés rurales où elles aident à surmonter les obstacles que représentent la distance et l'isolement. L'Australie par exemple a mis au point des solutions novatrices telles que des centres d'appels téléphoniques gérés par des personnels de santé, notamment des infirmiers; la télémédecine à domicile supposant le recours à la technologie de l'Internet et à des équipements locaux de suivi; et la téléradiologie qui implique la participation à des vidéoconférences en direct et par le stockage d'images numériques. Pourtant, les données dont on dispose sur la télémédecine sont encore rares, et des obstacles majeurs au développement de cette médecine d'un genre nouveau subsistent, liés notamment au souci de la qualité des soins dispensés.

Irlande. Seules l'Australie et la Finlande enregistrent une augmentation continue des entrées d'infirmiers ces dernières années.

Le renversement de tendance constaté depuis un certain temps au Royaume-Uni est généralement expliqué par les effets indirects de l'accroissement du nombre de diplômés au Royaume-Uni et par des changements de politiques de la NHS qui ont entraîné une diminution de la demande d'infirmiers étrangers. L'adoption en septembre 2005 de l'*Overseas Nurses Programme* (ONP) semble en outre avoir retardé le recrutement d'un grand nombre d'infirmiers immigrés qui attendent de pouvoir bénéficier d'une formation au titre du programme ONP (Buchan et Seccombe, 2006).

Pour les médecins, les données les plus récentes montrent peu, ou pas, de ralentissement dans l'accroissement des entrées. L'évolution des permis de résidence permanente en Australie est particulièrement éloquente, bien que les chiffres demeurent tout à fait modestes, et elle peut être imputée à des changements intervenus dans la politique migratoire. Des augmentations comparables ont été observées en Finlande ou en Suède. Aux États-Unis²³ ou au Royaume-Uni²⁴, la progression des entrées annuelles est moins rapide, mais non moins marquée en valeur absolue. En valeurs relatives, les nouveaux enregistrements de médecins formés à l'étranger représentent 68 % de l'ensemble des nouveaux enregistrements au Royaume-Uni (2005), 82 % en Nouvelle-Zélande (2005), 50 % en Irlande (2002) et environ 35 % aux États-Unis (2005).

Les chiffres concernant les inscriptions au registre doivent toutefois être appréhendés avec prudence car ils ne peuvent pas nécessairement être assimilés au nombre de médecins ou d'infirmiers entrant sur le territoire national à un moment donné. Il se trouve en effet que les personnes concernées doivent passer des examens et, en particulier pour les médecins, effectuer une période de probation avant de pouvoir s'inscrire en bonne et due forme. Il peut également arriver que certaines personnes travaillent pendant un temps en dehors du secteur de la santé dans le pays d'accueil avant de s'inscrire dans les registres professionnels.

Aussi, les permis de travail donnent-ils peut-être un tableau plus fidèle des évolutions récentes. Dans le graphique III.9, les données relatives aux permis de travail et de résidence sont présentées côte à côte pour le Canada, l'Australie et la Suisse. Dans la plupart des autres cas, les chiffres présentés portent sur les examens et les inscriptions dans les registres professionnels.

Au Royaume-Uni, quelque 3 280 permis de travail ont été accordés en 2005 à des personnels de santé (essentiellement des médecins) et 11 110 à d'autres personnels de la santé (essentiellement des infirmiers). Au total, ces chiffres correspondent au tiers du nombre de permis de travail délivrés. Ces chiffres ont plus que doublé depuis 2000 pour les médecins et reculé d'environ 10 % pour les autres professions de la santé après avoir atteint un pic à 13 700 en 2003. Ils sont légèrement inférieurs aux chiffres relatifs aux nouvelles inscriptions sur les registres professionnels comme l'illustre le graphique III.9, mais ils attestent cependant d'évolutions similaires²⁵. En Irlande, quelque 2 700 permis de travail ont été délivrés en 2005 à des personnes exerçant la profession de médecin ou d'infirmier, soit un petit peu moins que les années précédentes, mais nettement plus qu'en 2000 (1 360). Ce chiffre correspond à environ 10 % de l'ensemble des permis de travail délivrés.

Aux États-Unis, la majorité des personnels de santé se voient délivrer un visa H1-B^{26, 27}. En 2005, environ 7 200 demandes présentées pour la première fois par des personnes exerçant des professions médicales, dont 2 960 médecins et chirurgiens, ont été approuvées. Ceci représente une hausse d'environ 55 % depuis 2000 en dépit d'un léger

repli observé pour les professions autres que celles de médecins depuis 2003. Ce qui est peut-être le plus frappant dans le cas des États-Unis, c'est l'augmentation du nombre de renouvellements de permis. De manière générale, en ce qui concerne les professions de santé, les chiffres ont plus que doublé entre 2001 et 2005, passant de 4 700 à 10 100, ce qui pourrait donner à penser que les médecins et autres personnels de santé immigrés titulaires d'un visa H1-B ont tendance à rester plus longtemps dans le pays qu'auparavant.

De fait, l'impact des migrations internationales devrait être évalué en tenant compte aussi de la durée de séjour sachant que les installations permanentes et les mouvements temporaires n'ont pas les mêmes répercussions, tant sur les pays d'origine que sur les pays d'accueil. Malheureusement, ce type d'informations n'est généralement pas disponible. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande cependant, nous disposons d'informations sur le pourcentage de médecins formés à l'étranger qui ont prolongé leur séjour en Nouvelle-Zélande. Le taux de rétention des médecins formés à l'étranger qui se sont inscrits sur les registres professionnels en Nouvelle-Zélande au cours des trois années précédentes était proche de 80 % en 2000. Pour ceux s'étant inscrits au cours des quatre à six années précédentes, ce pourcentage chute à 36 % et il se situe aux environs de 20 % pour les médecins dont l'inscription remonte à dix ans (MCNZ, 2000), ce qui laisse penser que les médecins font preuve d'une mobilité très forte même dans un pays particulièrement ouvert à l'immigration aux fins d'établissement.

2.B. Diversification des pays d'origine

L'intensification des flux migratoires et la diversification des pays d'origine sont deux aspects qui font débat à propos des évolutions observées depuis quelque temps dans les flux d'immigration de personnels de santé à destination des pays de l'OCDE. La diversification des pays d'origine est remise en cause par le fait que l'évolution la plus marquante constatée depuis une dizaine d'années est un accroissement des flux migratoires en provenance des Philippines et de l'Inde, deux pays qui occupaient déjà la tête du classement établi d'après les données sur les effectifs de personnes nées à l'étranger présentées précédemment. Ce phénomène est observé notamment au Canada, en Irlande, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour ces deux derniers pays dans lesquels les entrées les plus importantes de personnels de santé ont été enregistrées, le graphique III.10 fait apparaître les changements survenus dans la répartition par région d'origine entre 1995 et 2005.

S'agissant des médecins étrangers immigrant aux États-Unis, les variations des flux d'immigration sont restées limitées. En ce qui concerne les infirmiers aux États-Unis et l'ensemble des personnels médicaux au Royaume-Uni, les évolutions sont plus en phase avec les tendances globales. Au Royaume-Uni en effet, le pourcentage des permis de travail délivrés à des Indiens exerçant dans le secteur de la santé a pratiquement triplé entre 1997 et 2004 pour atteindre 28 % en fin de période. L'évolution correspondante pour les personnes originaires des Philippines est encore plus marquée dans la mesure où ces dernières représentaient moins de 1 % des permis de travail délivrés en 1997, et 33 % en 2000 et 24 % en 2004. Aucun autre pays d'origine n'accuse une hausse aussi spectaculaire. Dans le cas du Royaume-Uni, le phénomène s'explique de façon indirecte par le fait que des accords bilatéraux ont été conclus avec l'Inde et les Philippines et que l'engagement a été pris de ne pas recruter activement dans la plupart des autres pays en développement (la part de l'Afrique du Sud a ainsi reculé de 19 % en 1999 à 10 % en 2004).

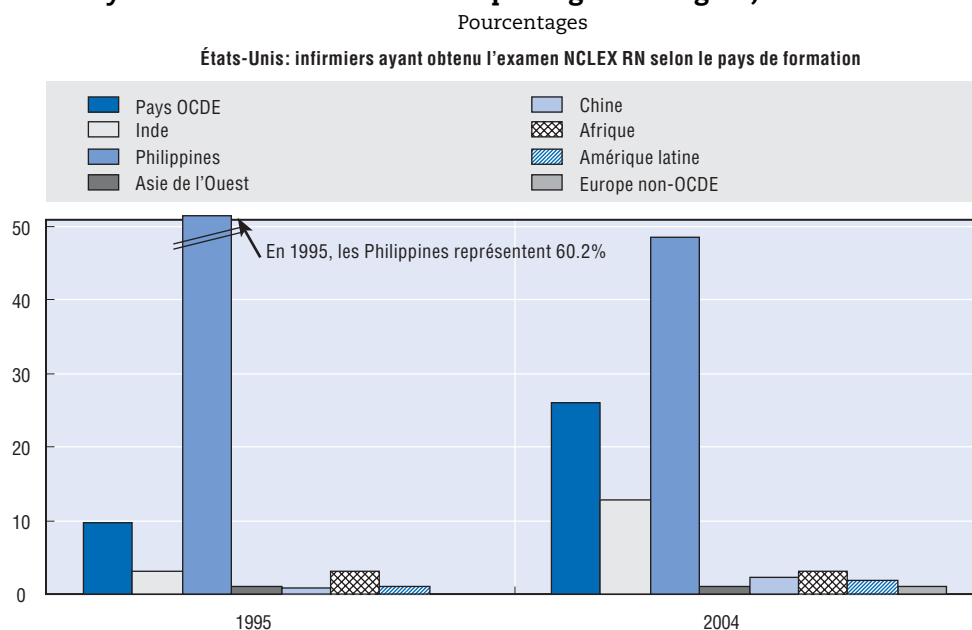
Ces évolutions sont observées bien au delà de l'exemple du Royaume-Uni et résultent d'une combinaison de facteurs *push and pull* : la qualité de la formation aux Philippines et

en Inde, les effets de réseau, l'importance des réserves de personnels de santé dans ces pays, l'accès à l'information et aux financements (notamment grâce aux réseaux formés par la diaspora). De ce fait, il y a peu de raisons de s'attendre à un renversement de tendance à brève échéance, tout du moins en termes relatifs.

La Chine est également un pays d'origine qui joue un rôle de plus en plus important même si les flux migratoires sont encore très modestes. Le nombre d'infirmiers chinois qui s'inscrivent chaque année sur les registres professionnels a progressé : il a ainsi été multiplié par quatre aux États-Unis entre 1995 et 2005 et la Chine figure pour la première fois parmi les 20 premiers pays d'origine des infirmiers nouvellement inscrits au Royaume-Uni en 2005-2006. Il est très probable que cette tendance se confirmera, voire s'amplifiera au cours des années à venir.


La situation est moins claire pour ce qui est des pays africains. On observe en particulier une diminution des flux en provenance de cette région en termes relatifs, même si ils continuent de croître en valeur absolue. Cette évolution a été observée au moins au Royaume-Uni dans le cas des infirmiers puisque la part des infirmiers africains dans les nouvelles inscriptions était de 18 % en 1998/99 contre 15 % en 2005/06, alors que dans le même temps, le nombre de nouvelles inscriptions d'infirmiers africains passait de 900 à environ 1 600. Ces évolutions peuvent être interprétées différemment selon que l'on se place du côté du pays d'accueil ou du côté du pays d'origine. Dans ces conditions, il convient toutefois d'insister sur le fait que les migrations de personnels de santé africains à destination de pays de l'OCDE ne sont pas l'apanage d'un pays en particulier (de fait, les

Graphique III.10. Répartition des entrées d'immigrants professionnels de la santé au Royaume-Uni et aux États-Unis par région d'origine, 1995-97 et 2002-04



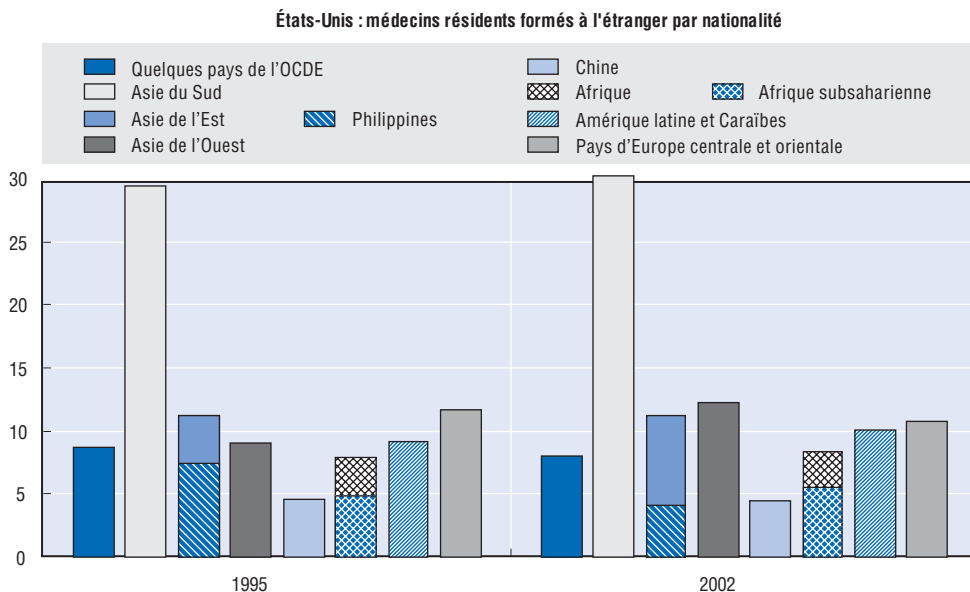
1. L'Asie du Sud est presque exclusivement représentée par l'Inde.
2. L'Asie de l'Est est presque exclusivement représentée par les Philippines.
3. L'Afrique comprend les pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, République démocratique du Congo, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Lesotho, Liberia, Malawi, Maurice, Nigeria, Sierra Leone, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

Source : Candidats étrangers passant pour la première fois l'examen NCLEX RN, NCSBN.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043420550762>

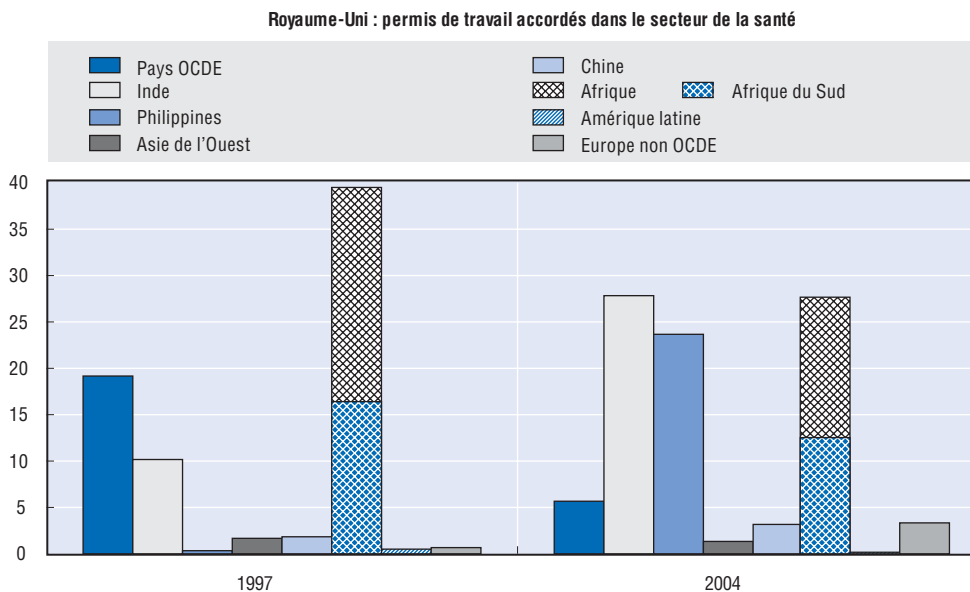
Graphique III.10. Répartition des entrées d'immigrants professionnels de la santé au Royaume-Uni et aux États-Unis par région d'origine, 1995-97 et 2002-04 (suite)

Pourcentages



1. L'Afrique inclut l'Afrique du Nord et l'Afrique Subsaharienne.
2. Sont inclus dans les « Quelques pays de l'OCDE » les pays suivants: Australie, Nouvelle-Zélande, Europe de l'Ouest, Canada, Japon.
3. L'Asie du Sud comprend l'Inde et le Pakistan.

Source : Médecins formés à l'étranger PGY-1 IMG résidents selon leur nationalité au cours de leurs études.



Note : Les chiffres de permis de travail dans le secteur de la santé peuvent prendre en compte des personnes non professionnels de la santé mais travaillant dans un environnement médical.

1. L'Asie du Sud est presque exclusivement représentée par l'Inde.
2. L'Asie de l'Est est presque exclusivement représentée par les Philippines.
3. Les chiffres pour la Chine incluent Hong-Kong (Chine).

Source : Permis de travail.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043420550762>

flux en provenance d'Afrique du Sud et du Nigeria ont tendance à fléchir), mais qu'elles sont dues à une diversification des pays d'origine à l'intérieur du continent africain.

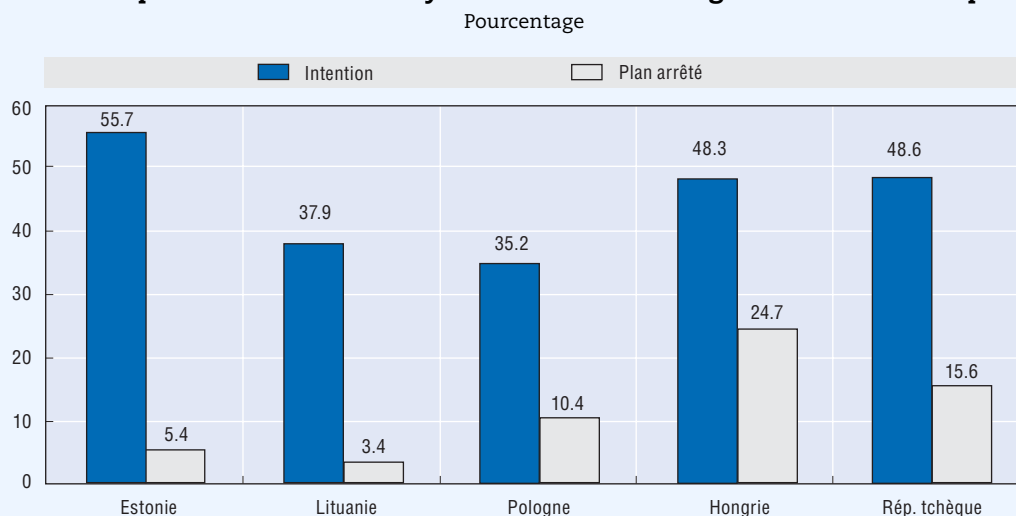
Enfin, dans le contexte européen, les vagues d'élargissement récentes ont sans aucun doute eu des répercussions sur les afflux de médecins et d'infirmiers étrangers venus des nouveaux pays membres de l'UE (voir encadré III.4) bien que ces mouvements soient peut-être difficiles à percevoir dans les statistiques migratoires. La Pologne, en valeur absolue, et la Lituanie, en termes relatifs, ont été les premières touchées par ces évolutions. Plus récemment, on a pu observer un mouvement à la hausse de l'immigration en provenance de Roumanie. En Italie par exemple, en 2005, environ la moitié des reconnaissances de qualifications d'infirmiers étrangers d'infirmiers roumains (2 400).

Encadré III.4. Conséquence de l'élargissement récent de l'UE sur les flux migratoires de travailleurs de la santé

Comme indiqué dans la section I, aux alentours de l'an 2000, donc avant même les vagues d'élargissement de l'UE de mai 2004 et janvier 2007, un nombre non négligeable de médecins et d'infirmiers nés dans les nouveaux États membres de l'UE exerçaient déjà à l'étranger. En dépit du fait que la plupart des pays de l'UE15 ont appliqué une période de transition initiale de deux ans (à l'exception du Royaume-Uni, de l'Irlande et de la Suède), des inquiétudes se sont exprimées quant aux répercussions éventuelles de l'élargissement de l'UE sur les mouvements d'émigration des personnels de santé, en particulier en Pologne et dans les États baltes.

Ces craintes étaient en partie motivées par les résultats d'enquêtes sur les intentions d'émigrer des personnels de santé avant l'élargissement (voir graphique ci-dessous). Les statistiques relatives aux intentions d'émigrer surestiment généralement les flux migratoires attendus, mais à l'issue de ces enquêtes, les pourcentages de personnes ayant un « plan arrêté pour émigrer » étaient inhabituellement élevés. Un certain nombre de facteurs peuvent expliquer cette situation, y compris l'ampleur des besoins dans certains des pays de l'UE 15 et l'ampleur des disparités salariales (Banque mondiale, 2006).

Part des personnels de santé ayant l'intention d'émigrer à des fins d'emploi



Source: Vörk, Kallaste et Pritinits (2004).

Encadré III.4. **Conséquence de l'élargissement récent de l'UE sur les flux migratoires de travailleurs de la santé** (suite)

Dans quelle mesure ces flux se sont-ils concrétisés? On ne dispose pour l'instant que de données partielles permettant toutefois de tracer une première esquisse de la situation qui, tout en apportant des nuances quant à la portée des mouvements d'émigration, confirme l'ampleur du phénomène. Au Royaume-Uni, entre mai 2004 et décembre 2006, 530 médecins (hospitaliers), 340 dentistes, 950 infirmiers (dont 300 assistantes dentaires) et 410 aides-soignants et auxiliaires de vie ont été enregistrés au *Worker Registration Scheme* (Home Office, 2007). En Irlande, le nombre de ressortissants des huit nouveaux pays membres de l'UE (EU8) employés dans le secteur de la santé a doublé entre septembre 2004 et 2005, passant de 700 à environ 1 300 personnes au total (Doyle et al., 2006). En Finlande, le nombre d'autorisations délivrées jusqu'en décembre 2005 à des médecins et des dentistes de l'EU8 était de 432 (Dolvik et Fafo, 2006), et en Suède, le nombre d'autorisations accordées à des médecins de l'UE est passé de 230 en 2003 à 740 en 2004.

Les données émanant des pays d'origine confirment ces tendances. En Estonie, en avril 2006, 4,4 % de l'ensemble des personnels de santé (dont 61 % de médecins) avaient demandé un certificat pour pouvoir quitter le pays. En Lettonie, plus de 200 médecins avaient annoncé en 2005 leur intention de partir. En Pologne, entre mai 2004 et juin 2006, plus de 5 000 certificats ont été délivrés à des médecins (soit 4,3 % de la main-d'œuvre en activité) et 2 800 à des infirmiers (1,2 %) (Kaczmarczyk, 2006). De plus, certaines spécialités semblent être plus directement touchées, notamment l'anesthésiologie en Pologne (environ 16 % des anesthésistes exerçant en Pologne ont obtenu un certificat) ou la chirurgie plastique et reconstructrice en Estonie (30 % des chirurgiens pratiquant cette spécialité ont obtenu un certificat).

Des flux migratoires importants en provenance des nouveaux pays membres vers l'EU15 ont été enregistrés. Leurs répercussions potentielles sur les pays d'origine devraient cependant être appréciées en fonction de la durée du séjour à l'étranger des migrants. À cet égard, les données disponibles au sujet de la Pologne donnent à penser que l'accroissement des flux à destination des pays de l'UE était en majeure partie un phénomène de court terme. Cela étant, les conséquences de ces flux temporaires, même s'ils ne concernent que quelques personnes, sur les services de soins de santé peuvent être importantes, surtout s'il s'agit de médecins hautement spécialisés, tels que des chirurgiens, des anesthésistes ou, même des dentistes. Il serait souhaitable de procéder à une analyse plus systématique des évolutions observées et de leurs conséquences, notamment pour les deux pays ayant rejoint l'UE depuis peu (à savoir la Roumanie et la Bulgarie) qui accusent avec les 25 autres pays des disparités salariales encore plus nettes (Wiskow, 2006).

3. Recrutement international de personnels de santé et politiques des pays de l'OCDE vis-à-vis des migrations

Depuis le milieu des années 90, la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés en général a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE. Cette évolution a fait écho à un accroissement des besoins sur les marchés du travail, conjugué à des changements dans les politiques migratoires à des fins d'emploi visant à faciliter le recrutement international de travailleurs hautement qualifiés. Dans ce contexte, il est intéressant de mieux comprendre dans quelles conditions les migrations de personnels de santé sont désormais possibles dans les pays de l'OCDE. Existe-t-il des programmes spécialement destinés au recrutement de médecins ou d'infirmiers étrangers? Quelle contribution les accords bilatéraux apportent-ils à la mobilité internationale des travailleurs de la santé? Quelles sont les conditions essentielles à respecter pour obtenir la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger?

Le tableau III.5 récapitule les principales caractéristiques des politiques migratoires et des systèmes de reconnaissance des qualifications de 26 pays de l'OCDE (pour plus de détails se reporter à l'annexe III.A3). Le tableau III.5 n'établit pas explicitement de distinction entre les infirmiers, les médecins et d'autres catégories de personnels de santé bien que des conditions spécifiques s'appliquent généralement à chacune de ces professions (voir l'annexe III.A3).

Tableau III.5. Programmes de migration et de condition de reconnaissance des qualifications des professionnels de la santé étrangers

	Programmes spécifiques pour les professionnels de la santé ou conditions spécifiques qui peuvent s'appliquer	Les professionnels de la santé sont inclus dans les listes de pénurie de main-d'œuvre	Programmes spécifiques pour les professionnels de la santé dans les zones mal desservies ou conditions spécifiques dans les programmes régionaux	Accords bilatéraux spécifiques pour les professionnels de la santé à un niveau national ou régional	Possibilité offerte aux étudiants dans le domaine médical de rester pour rechercher un emploi ou réglementation spéciale pour changer de statut	Reconnaissance des qualifications étrangères pour enregistrement*
AUS						AUS
AUT						AUT
BEL						BEL
CAN						CAN
CHE						CHE
CZE						CZE
DEU						DEU
DNK						DNK
ESP						ESP
FIN						FIN
FRA				Terminé		FRA
GBR						GBR
GRC						GRC
IRL						IRL
ITA						ITA
JPN						JPN
LUX						LUX
NLD						NLD
NOR						NOR
NZL						NZL
POL						POL
PRT						PRT
SVK						SVK
SWE						SWE
TUR						TUR
USA						USA

Note : Les programmes peuvent concerner uniquement les infirmiers ou les médecins.

* Les conditions spécifiques s'appliquent généralement aux infirmiers, médecins et autres professionnels de la santé. Elles peuvent également s'appliquer pour certains pays de formation ou nationalités.

Pour des informations détaillées voir annexe III.A3.

- | | |
|--|--|
| | 1. Oui. |
| | 2. Enregistrement conditionnel/limité (possible par des procédures simplifiées). |
| | 3. Examens et si nécessaire période de supervision ou de formation supplémentaire requis. |
| | 4. Condition sur la nationalité, qualification nationale requise ou autre type de conditions strictes. |

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048714532803>

3.A. Autorisations spéciales et conditions d'entrée sur le territoire

Rares sont les pays de l'OCDE qui ont des politiques migratoires spécifiques aux personnels de santé. L'Australie constitue une exception notable. Le visa pour les personnels de la santé (sous-catégorie 422) autorise les ressortissants étrangers à exercer en Australie pour un employeur sponsor pendant une durée maximum de quatre ans. Depuis avril 2005 cependant, ils peuvent également bénéficier du régime général pour *Temporary Business Long Stay* (457).

L'Australie et la Nouvelle-Zélande accordent dans la plupart des cas des points supplémentaires aux personnels de santé pour une demande de visa dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Ceci facilite l'immigration de travailleurs de la santé, mais seulement jusqu'à un certain point. Au Royaume-Uni, depuis avril 2006, tous les médecins et dentistes venant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne doivent obtenir un permis de travail, mais une nouvelle catégorie a été créée en septembre 2006 sous le nom de *Medical Training Initiatives* (MTI) dans le cadre du *Training and Work Experience Scheme* existant. En vertu de ce nouveau dispositif, les médecins formés à l'étranger peuvent entreprendre une formation continue au Royaume-Uni, normalement au sein du NHS. Les bénéficiaires sont censés rentrer ensuite dans leur pays d'origine pour mettre en pratique la formation qu'ils ont reçue au Royaume-Uni.^{28, 29}

Les diplômés en médecine étrangers qui viennent compléter leur formation médicale aux États-Unis avec un visa J-1 sont tenus de retourner dans leur pays d'origine ou dans le dernier pays dans lequel ils ont résidé pendant au moins deux ans avant de pouvoir rentrer à nouveau sur le territoire des États-Unis. La condition concernant la résidence à l'étranger peut toutefois être levée, par exemple à la demande d'un État ou d'une instance fédérale, si le médecin concerné accepte d'exercer dans une zone mal desservie pendant au moins trois ans. Le nombre de médecins bénéficiant de ce programme étant passé de 70 en 1990 à plus de 1 300 en 1995 et environ 1 000 par an depuis 2002, celui-ci s'est affirmé comme l'un des principaux instruments pour faire venir des médecins dans des zones mal desservies (GAO, 2006; Hagopian et al., 2003). Au départ, les États étaient autorisés à demander des dérogations pour 20 médecins au maximum au titre de chaque exercice budgétaire, mais en 2002, ce plafond a été porté à 30 dérogations par État et par an³⁰. Quelque 90 % des dérogations ont été demandées par des États et environ la moitié d'entre elles concernaient des médecins travaillant exclusivement dans le secteur des soins de santé primaires. GAO (2006) estime qu'« à la fin de l'exercice budgétaire 2005, on comptait approximativement une fois et demie autant de médecins bénéficiant d'une dérogation exerçant dans des zones mal desservies (3 128) que de médecins américains exerçant dans des zones défavorisées dans le cadre du programmes du NHSC (2 054) ».

L'Australie a elle aussi mis en place des programmes spécialement destinés à attirer des personnels de santé dans certaines zones (voir également encadré III.5). Le gouvernement fédéral a identifié les districts en proie à une pénurie de main-d'œuvre (*District of Workforce Shortage*) et les États ont défini des zones faisant face à des besoins de main-d'œuvre (*Areas of Need*) dans lesquelles les médecins formés à l'étranger peuvent être recrutés de façon temporaire ou permanente, éventuellement avec une inscription provisoire au registre. Entre juin 2000 et décembre 2002, quelque 5 300 médecins formés à l'étranger se sont vu accorder à titre temporaire des visas pour exercer dans des zones identifiées *Areas of Need*, dont environ 2000 dans le Queensland (Hawthorne et al., 2006). De façon plus générale, il existe des programmes spécifiques en faveur de zones désignées

Encadré III.5. Initiatives en faveur du recrutement de personnels de santé dans des zones rurales

En dehors des programmes de portée générale, il arrive que des organisations non gouvernementales jouent un rôle clé dans le cadre des efforts déployés pour remédier, grâce aux migrations, aux inégalités géographiques constatées pour l'accès aux personnels de santé. En France par exemple, il existe une association qui organise, pour le compte d'administrations locales ou d'établissements de soins, des campagnes de recrutement en Roumanie afin d'attirer des médecins par des mesures incitatives dont peuvent bénéficier tous les médecins prêts à s'engager à s'installer pendant au moins cinq ans dans des zones mal desservies.

En Nouvelle-Zélande, il existe une organisation à but non lucratif fonctionnant en réseau qui offre des services de recrutement, ciblant essentiellement les médecins étrangers, aux médecins exerçant en milieu rural qui ont besoin de trouver un remplaçant ou un collaborateur à titre permanent ou pour une longue durée. Ce système permet aux médecins de suivre plus facilement des formations ou de prendre plus facilement des congés et il contribue donc à améliorer le taux de rétention dans les zones rurales. Il donne également à des médecins étrangers la possibilité d'avoir une première expérience en Nouvelle-Zélande leur permettant ainsi de postuler, en toute connaissance de cause, pour un permis de résident permanent.

En Australie, le *Rural Workforce Agency* dans l'État de Victoria (RWAV) a été créé en 1998 pour tenter de résoudre la pénurie de médecins en milieu rural et améliorer ainsi l'accès aux services médicaux. Le RWAV est une organisation à but non lucratif créée à l'origine par le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'État qui est administrée par un conseil composé de représentants des principaux acteurs (médecins et habitants des zones rurales). Il offre, y compris à des médecins formés à l'étranger, des services d'assistance individualisés et des conseils sur les possibilités qui s'offrent à eux d'exercer en tant que généralistes dans des zones rurales ou des régions de l'État de Victoria.

En dehors de l'OCDE, la *Rural Doctors' Association* et l'*Academy of Family Practice* en Afrique du Sud se sont employées à mettre au point un processus de recrutement de médecins visant à la fois les médecins formés à l'étranger et les médecins expatriés souhaitant rentrer en Afrique du Sud. C'est dans ce contexte que la *Rural Health Initiative* (RHI-Initiative pour la santé en milieu rural) a lancé récemment un projet de recrutement destiné à aider les médecins à acquérir une expérience d'au moins un an en Afrique du Sud.

(visa 496 ou 883) pour les professions figurant dans la liste de celles où des pénuries sont constatées et dont font en principe partie les professions de la santé. Dans ces zones désignées, les étudiants étrangers qui ont suivi leurs études en Australie, mais ne peuvent satisfaire aux critères d'octroi du statut de migrant indépendant, peuvent se voir octroyer un visa permanent (visa 882). Le taux de rétention dans les zones rurales ou reculées est toutefois source d'inquiétudes. Hawthorne et al. (2003) note que « sur les 276 médecins résidents permanents recrutés de 1998/99 à 2001/02 pour exercer dans des zones rurales de l'État de Victoria dans le cadre du *Rural Locum Relief Scheme*, 88 seulement étaient encore sur place en 2002 (taux d'attrition de 68 %) ».

Selon la Constitution canadienne, l'immigration est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces/territoires. Ces derniers ont petit à petit élaboré des programmes migratoires répondant à leurs attentes ou besoins particuliers. Dans la catégorie des candidats des provinces, les professions de santé sont explicitement

identifiées en Colombie britannique et au Saskatchewan. Par ailleurs, pour les professions figurant dans les listes régionales de professions en pénurie, il est possible d'obtenir des permis de travail temporaires par le biais de procédures simplifiées. La majorité des professions de santé figurent sur ces listes en Alberta, en Ontario et en Colombie britannique.

Dans les pays européens de l'OCDE, les permis de travail sont généralement délivrés dans un premier temps pour une durée limitée. L'octroi de ces permis peut être soumis au respect de critères liés aux conditions sur le marché du travail (ils peuvent par exemple n'être délivrés que lorsque les autorités ont pu vérifier qu'il n'y a pas de résidents de l'UE prêts à occuper le poste à pourvoir). Néanmoins, dans la majorité des pays, il existe des circonstances dans lesquelles les critères relatifs aux conditions sur le marché du travail peuvent ne pas être appliqués. Tel est le cas notamment au Royaume-Uni, en Belgique, en Irlande, au Danemark, en Espagne et aux Pays-Bas pour les professions figurant sur les listes de métiers connaissant des pénuries de main-d'œuvre. Dans ces pays, tout ou partie des professions de la santé sont incluses dans ces listes. Dans certains pays, dont l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la France ou les Pays-Bas, aucun critère en relation avec la situation sur le marché du travail ne s'applique lorsque le salaire est supérieur à un seuil déterminé. Si ce seuil est généralement trop élevé pour les infirmiers, en revanche, dans bien des cas, il n'exclut pas *a priori* les médecins (en règle générale, le seuil est fixé à un montant de gains annuels d'environ EUR 33 000).

Peu de pays de l'OCDE ont conclu des accords bilatéraux pour le recrutement international de personnels de santé. On peut notamment citer la Suisse et le Canada qui ont signé un protocole d'accord de portée limitée, faisant explicitement référence aux travailleurs médicaux et ayant vocation à encourager la mobilité entre les deux pays. L'Espagne, qui est censée afficher un solde excédentaire pour les infirmiers, a conclu des accords bilatéraux, notamment avec la France et le Royaume-Uni. L'Allemagne a signé pour sa part des accords bilatéraux avec plusieurs pays d'Europe centrale et orientale pour le recrutement d'aides-soignants étrangers. Il arrive aussi parfois que des accords bilatéraux soient conclus au niveau régional. Tel est le cas par exemple en Italie où plusieurs provinces ont signé des protocoles pour la formation et le recrutement d'infirmiers avec des provinces de Roumanie.

En Europe, le Royaume-Uni est le seul pays qui a eu recours massivement à des accords bilatéraux et des protocoles d'accord avec des pays non membres de l'OCDE portant sur le recrutement international de médecins et d'infirmiers. Il a en effet signé un accord avec l'Afrique du Sud prévoyant des échanges réciproques en matière de formation de personnels de santé et de méthodes (2003), un protocole d'accord avec l'Inde (2002) et un protocole de coopération avec la Chine pour le recrutement de personnels de santé (2005). Le ministère de la Santé britannique s'est engagé à ne pas recruter dans des zones rurales en Chine et dans quatre États indiens qui reçoivent une aide de la part du DFID (Andhra Pradesh, Madhya Pradesh, Orissa et le Bengale occidental). En outre, une liste de 151 pays dans lesquels le NHS ne doit pas recruter activement a été établie. Dans le cas de l'Afrique du Sud, l'accord prévoit des recrutements internationaux, mais insiste fortement sur la formation et les échanges d'informations. Il a par ailleurs vocation à faciliter les jumelages d'hôpitaux destinés à stimuler la mise en commun de pratiques exemplaires et à renforcer les capacités de gestion. Il est souvent cité comme une initiative exemplaire.

En dehors de l'Europe, le seul exemple pertinent est offert par le Japon qui a signé depuis peu un accord prévoyant le recrutement d'infirmiers philippins possédant au moins trois années d'expérience professionnelle et souhaitant poursuivre leur formation au Japon. Cet accord, qui concerne 450 infirmiers et porte sur une période de deux ans, doit encore être ratifié par le Parlement philippin.

En résumé, il semble que dans la plupart des pays de l'OCDE, les programmes mis en place dans le domaine des migrations ne visent pas spécifiquement les personnels de santé; ils peuvent toutefois instituer des procédures simplifiées pour faciliter le recrutement de personnels de santé, notamment au niveau local ou régional. Il peut être surprenant de constater que les accords bilatéraux, à de rares exceptions près, ne jouent pas pour le moment un rôle important et ne concernent généralement qu'un petit nombre de personnes. Dans la mesure où les migrations de personnels de santé s'inscrivent dans un contexte plus général de migrations internationales de travailleurs hautement qualifiés, elles ne peuvent pas être infléchies sans tenir compte du contexte général. Toute tentative dans ce sens aurait pour conséquence que les personnels de santé cesseraient de s'identifier en tant que tels.

Malgré tout, l'absence de programme migratoire spécifique aux personnels de santé n'a pas empêché certaines agences de recrutement international, systèmes de santé nationaux ou établissements de soins privés d'organiser des campagnes de recrutement actif à l'étranger (Dobson et Salt, 2005) qui assurément sont l'un des facteurs expliquant la forte augmentation des entrées de personnel médical constatées depuis environ cinq ans. De plus, la généralisation de l'utilisation de l'Internet a sans aucun doute contribué à faciliter l'accès à l'information concernant les postes vacants et les possibilités de migrations à travers le monde. À l'avenir, les changements politiques résultant des négociations en cours autour de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), et notamment du Mode 4, pourraient également modifier selon des scénarios différents les conditions du recrutement international des personnels de la santé (voir encadré III.6).

3.B. Reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger

Avant de postuler pour un emploi dans un pays d'accueil, les personnels de santé étrangers (comme les ressortissants nationaux) doivent satisfaire aux critères d'inscription sur les registres professionnels ou de délivrance de l'autorisation d'exercer. Cette exigence vise à garantir que les normes et critères de formation requis pour être habilité à exercer (notamment la délivrance d'un certificat de moralité) sont respectés afin de protéger la sécurité du patient et de préserver la qualité des soins dispensés. Dans cette optique, les programmes d'enseignement sont systématiquement contrôlés et il arrive fréquemment que les médecins et infirmiers formés à l'étranger soient tenus de passer un examen pour pouvoir s'inscrire.

La reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger suppose le plus souvent le passage d'un examen théorique et pratique ainsi qu'une épreuve de langue. Le niveau de compétences linguistiques exigé peut avoir un impact direct sur les afflux de médecins et d'infirmiers formés à l'étranger. Depuis quelque temps, l'orientation, notamment en Nouvelle-Zélande ou au Royaume-Uni, a consisté à relever les exigences minimales pour les infirmiers³¹. À l'issue d'une évaluation de leurs compétences, il arrive que les candidats se voient imposer la participation à des programmes-passerelles, une nouvelle formation dans des domaines spécifiques ou des périodes d'adaptation, tandis que dans certains pays, une période d'exercice probatoire est systématiquement exigée. Au Royaume-Uni par

Encadré III.6. Échanges et mobilité internationale des personnels de santé

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est entré en vigueur en 1995 et dessine la trame du cadre juridique dans lequel les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) libéralisent progressivement les échanges de services et, plus particulièrement, ceux qui concernent le secteur de la santé. L'AGCS autorise les membres de l'OMC à choisir les secteurs de services qu'ils souhaitent ouvrir aux échanges et à la concurrence étrangère. À ce jour, seuls 50 membres de l'OMC ont pris, sous une forme ou une autre, des engagements en vertu de l'AGCS concernant les services de santé, soit un chiffre beaucoup plus faible que pour les services financiers (100 membres). L'accord porte sur quatre modes différents de fourniture des services qui ont tous des répercussions sur le secteur de la santé :

Mode 1 : Fourniture transfrontalière de services. Il s'agit de services de santé fournis depuis le territoire de l'un des États membres sur le territoire d'un autre État membre et ce, généralement par des moyens de communication interactifs permettant les échanges de données audio, vidéo, électroniques, etc., consistant le plus souvent à utiliser Internet pour des consultations, l'établissement de diagnostics, la prescription de traitements et la formation médicale.

Mode 2 : Consommation à l'étranger. Ce mode renvoie généralement à des situations où les patients cherchent à se faire soigner à l'étranger ou se trouvent à l'étranger lorsqu'ils ont besoin d'un traitement, situations qui peuvent générer des apports de devises, mais également évincer des patients locaux et avoir pour effet de ponctionner les ressources du pays d'origine lorsque le traitement est financé par ce dernier.

Mode 3 : Fourniture d'un service au moyen de la présence commerciale. Il s'agit des services de santé fournis dans un État membre grâce à une présence commerciale sur le territoire d'un autre État membre. Cette notion renvoie à l'ouverture du secteur de la santé à des entreprises étrangères, celles-ci étant autorisées à investir dans des hôpitaux et des cliniques ainsi que dans l'administration de la santé et l'assurance maladie. Certains affirment que les investissements directs étrangers peuvent ouvrir l'accès à de nouveaux services, contribuer à relever la qualité des services et créer des perspectives d'emploi, tandis que d'autres au contraire pensent qu'ils peuvent favoriser l'instauration d'un système de santé à deux vitesses de même qu'un exode des cerveaux et, par là même, exacerber les inégalités dans la fourniture des soins de santé.

Mode 4 : Mouvements de personnes physiques (individus plutôt qu'entreprises). Il s'agit de mouvements temporaires de prestataires de services rémunérés (par exemple de médecins) quittant leur propre pays pour aller dans un autre pays proposer leurs services sous contrat ou en tant que membres du personnel d'une entreprise transférée dans un autre pays. C'est l'un des secteurs de la santé qui fait le plus débat dans la mesure où certains redoutent que ces mouvements n'aggravent l'exode de travailleurs de la santé des pays pauvres vers les pays riches. L'AGCS ne vise pourtant que les personnels de santé travaillant dans d'autres pays à titre temporaire.

Quant à la question de savoir dans quelle mesure l'AGCS aura un impact sur des secteurs de services publics tels que la santé et l'éducation, elle est controversée. L'AGCS est un paramètre de l'équation dès lors que les pays décident d'autoriser des prestataires privés étrangers à fournir des services. Les opposants à l'AGCS craignent qu'il n'érode la capacité des États de réglementer les services liés à la santé. Ses partisans prétendent *a contrario* que celui-ci permet aux membres de l'OMC de choisir eux-mêmes les secteurs qu'ils entendent libéraliser et de définir en fonction des conditions propres à chacun d'entre eux la forme que prendra cette libéralisation. Certains membres de l'OMC ont d'ores et déjà fait

Encadré III.6. **Échanges et mobilité internationale des personnels de santé** (suite)

savoir qu'ils ne demanderont pas, ni ne prendront d'engagements concernant les services de santé dans le cadre des négociations en cours. Les États qui engagent effectivement un processus de libéralisation ne sont pas tenus de répondre positivement à une demande spécifique. Il n'existe par ailleurs aucune obligation de réciprocité. De plus, la Déclaration de Doha a réaffirmé expressément le droit des membres de réglementer l'offre de services ou d'adopter de nouvelles dispositions en la matière.

L'AGCS est un accord complexe qui ne définit pas de normes minimales, mais prend au contraire forme au fur et à mesure du déroulement des négociations. Dans l'ensemble, on manque de données d'observation sur le niveau des échanges internationaux de services liés à la santé ainsi que sur les effets de la libéralisation dans certains pays en particulier.

Source : OMS, Accord général sur le commerce des services www.who.int/trade/glossary/story033/en/index.html.

exemple, les médecins formés à l'étranger doivent passer un test organisé par le *Professional and Linguistic Assessment Board* (PLAB) afin d'obtenir un enregistrement « limité ». Après un an de formation encadrée, l'autorisation d'exercer devient pleine et entière. En Irlande, l'autorisation « limitée » peut se prolonger pendant 7 ans. En Finlande, l'autorisation d'exercer est accordée par étapes : il s'agit dans un premier temps d'une autorisation d'exercer en hôpital sous supervision, puis dans des établissements publics de soins et enfin dans des établissements privés.

Dans certains pays, les exigences sont plus contraignantes. Tel est le cas par exemple lorsqu'il est nécessaire d'obtenir un nouveau diplôme dans le pays d'accueil. Aux États-Unis, tous les médecins doivent faire ou refaire leur internat. Au Canada, les diplômés des facultés de médecine étrangères, qui ont déjà terminé une partie, voire la totalité de leurs études, à l'étranger sont le plus souvent tenus de suivre deux à six années d'enseignement de la médecine dans une université canadienne (Centre canadien d'information pour les médecins diplômés hors Canada et États-Unis). En Italie, en Finlande, en Grèce, en Turquie et au Luxembourg, les médecins sont parfois obligés d'obtenir la nationalité du pays d'accueil pour pouvoir exercer en tant que généralistes ou spécialistes. En France, en dépit du fait que le Code de la Santé publique fasse référence à un critère de nationalité (art. L-4111-1), dans la pratique, un grand nombre de médecins étrangers travaillent dans les hôpitaux publics. La majorité d'entre eux ont un statut précaire car ils sont considérés comme des étudiants. Un effort important a été déployé depuis quelque temps pour régulariser leur statut professionnel (environ 9 500 autorisations d'exercer ont été délivrées par le ministère de la Santé depuis 1999) et une nouvelle procédure de reconnaissance des qualifications des médecins formés à l'étranger a été instituée (Ordre des Médecins, 2006).

Dans certains pays de l'OCDE, une autorisation d'exercer soumise à condition ou restreinte peut être accordée à titre temporaire selon des procédures simplifiées s'il est reconnu que les qualifications sont suffisamment proches des conditions requises. Aux Pays-Bas, si les qualifications sont considérées comme quasiment équivalentes, l'autorisation d'exercer est délivrée assortie de stipulations spéciales auxquelles les intéressés doivent se conformer dans les deux ans. En Australie, les immigrants permanents doivent obtenir la reconnaissance de leurs qualifications avant leur arrivée. Ce principe ne s'applique pas nécessairement aux immigrants temporaires, en particulier aux bénéficiaires de régimes d'immigration régionaux. Dans ce cas de figure, les médecins se

voient accorder une autorisation d'exercer conditionnelle, ils peuvent travailler en étant encadrés et doivent passer les examens obligatoires. Il semble qu'un certain nombre de médecins ayant suivi ce parcours éprouvent des difficultés pour réussir l'épreuve clinique même au bout de plusieurs années³².

La reconnaissance des qualifications des infirmiers pose généralement moins de problèmes même s'il existe souvent des examens et des tests de langue obligatoires. Il arrive néanmoins que les infirmiers se heurtent à des difficultés au stade de la reconnaissance de leurs spécialités ou se voient rétrogradés à des postes de niveau inférieur (infirmiers diplômés employés en tant que infirmiers auxiliaire ou comme aides-soignants dans des centres de soins de santé de longue durée, etc.). Allan et Larsen (2003) rapportent qu'au Royaume-Uni, un grand nombre d'infirmiers diplômés travaillent en tant qu'indépendants comme aides-soignants et se sentent isolés³³.

À l'intérieur des zones de libre circulation, dont l'Union des passeports nordiques, le *Trans-Tasman Area* ou l'Union européenne, il existe des réglementations spécifiques pour faciliter la reconnaissance mutuelle des qualifications et stimuler la mobilité internationale (voir encadré III.7). Pour les ressortissants de pays tiers, y compris ceux originaires de pays de l'OCDE, des procédures plus ou moins contraignantes ont été instituées pour la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, procédures quelquefois considérées comme des obstacles à la pratique.

Dans nombre de pays de l'OCDE, les médias ont quelquefois mis en avant la situation de médecins employés comme chauffeurs de taxis ou exerçant d'autres métiers à faible niveau de qualification. Pourtant, on ne dispose guère de données sur l'ampleur du « gaspillage de matière grise » dans le secteur médical; quoiqu'il en soit, il ne fait aucun doute que les médecins et infirmiers étrangers se heurtent parfois à des difficultés lorsqu'ils cherchent à obtenir la reconnaissance pleine et entière de leurs qualifications. Le cas des réfugiés qui obtiennent généralement le droit d'exercer, mais rencontrent des obstacles au stade de la reconnaissance de leurs qualifications (manque de maîtrise de la langue, absence de documents à l'appui, etc.) est peut-être un exemple particulièrement pertinent dans ce contexte.

Pour s'attaquer au problème, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre des programmes-passerelles plus ou moins ambitieux. Le Canada a par exemple alloué en 2005 pour une période de cinq ans une enveloppe de 75 millions CAD à l'initiative concernant les professionnels formés à l'étranger. Ce projet vise à faciliter l'évaluation et l'intégration dans le personnel médical de 1 000 médecins, 800 infirmiers et 500 autres personnels de santé exerçant des professions réglementées. Une enveloppe supplémentaire (18 millions CAD) a été débloquée en décembre 2006 en faveur de ce programme. À une échelle beaucoup plus modeste, une initiative intéressante a été lancée au Portugal par la Fondation Gulbenkian et mise en œuvre en coopération avec une ONG apportant un appui aux immigrés, une école d'infirmiers et une grande institution portugaise concentrant ses actions sur la solidarité sociale. Cette initiative a pour objectif d'aider les infirmiers immigrés travaillant légalement au Portugal, mais occupant des postes non qualifiés, à obtenir l'équivalence de leurs diplômes et la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles de façon à pouvoir être employés au Portugal en tant qu'infirmiers.

Le Royaume-Uni a engagé pour sa part des programmes spéciaux destinés à aider les réfugiés et les personnels de santé qualifiés venus de l'étranger et installés au Royaume-Uni qui le souhaitent à retravailler dans le secteur de la santé (www.rose.nhs.uk). Selon les

Encadré III.7. **Reconnaissance des diplômes au sein de l'Union européenne et en Europe de façon plus générale**

L'Union européenne a tracé un cadre juridique visant à encourager une plus grande automaticité dans la reconnaissance des qualifications et à simplifier les procédures administratives entre les États membres. Une nouvelle Directive 2005/36/EC vient d'être élaborée : elle consolide douze directives sectorielles couvrant les professions de médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, sage-femme, pharmacien et architecte, et trois directives qui ont mis en place un système général de reconnaissance des qualifications professionnelles englobant la plupart des autres professions réglementées (voir <http://europa.eu/scadplus/leg/en/cha/c11065.htm>). Cette directive devrait être transposée par les États membres d'ici octobre 2007.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, les États membres reconnaissent automatiquement les titres de formation donnant accès à des activités professionnelles telles que celles de médecin, d'infirmier responsable des soins généraux, de dentiste, de vétérinaire, de sage-femme, de pharmacien et d'architecte, couvertes par l'annexe V à la Directive (sans période d'adaptation, ni épreuve d'aptitude). La Directive pose en outre le principe de la reconnaissance automatique des spécialisations médicales et dentaires communes à au moins deux États membres dans le droit existant, mais limite l'introduction future dans la Directive 2005/36/EC de nouvelles spécialisations médicales – bénéficiant de la reconnaissance automatique – à celles communes à au moins deux cinquièmes des États membres.

Aux fins de l'équivalence des diplômes, la directive fixe les conditions minimales de formation pour les professions de **médecin** (à savoir l'accomplissement d'au moins six années d'études ou 5 500 heures d'enseignement théorique et pratique dans une université et un enseignement complémentaire d'une durée minimale de deux ans pour toute formation de médecin généraliste et de cinq ans pour une spécialisation en chirurgie générale par exemple); d'**infirmier responsable des soins généraux** (au moins trois années d'études ou 4 600 heures d'enseignement théorique et clinique); de **dentiste** (au moins cinq années d'études théoriques et pratiques); de **sage-femme** (au minimum trois années d'études théoriques et pratiques); et de **pharmacien** (au minimum quatre années d'enseignement théorique et pratique et six mois de stage dans une pharmacie).

Les États membres peuvent exiger des migrants qu'ils possèdent les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de leur profession. Cette disposition doit s'appliquer de façon proportionnée, ce qui exclut la possibilité d'imposer systématiquement aux migrants des tests de langues avant de les autoriser à se lancer dans l'exercice d'une activité professionnelle. Il convient de noter par ailleurs que l'évaluation éventuelle des connaissances linguistiques doit être distincte de la procédure de reconnaissance des qualifications professionnelles et qu'elle doit se dérouler en aval.

Deux situations particulières peuvent se produire pour les ressortissants des pays de l'EEE formés dans des pays tiers et pour les ressortissants de pays tiers formés dans des pays de l'EEE. Ces derniers ne relèvent pas du champ d'application de la législation européenne, mais la nouvelle directive relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles autorise les titulaires de qualifications obtenues dans des pays tiers à se prévaloir de la directive si leurs qualifications ont été reconnues par un premier État membre conformément à sa propre réglementation et s'ils ont exercé leur profession pendant au moins trois ans dans cet État membre.

Encadré III.7. Reconnaissance des diplômes au sein de l'Union européenne et en Europe de façon plus générale (suite)

En octobre 2005, les pays européens ont également signé l'**Accord relatif aux personnels de santé transfrontaliers** qui vise à faciliter les échanges d'informations entre les autorités compétentes, notamment sur les certificats d'aptitude à exercer.

Enfin, en Europe au sens large, 45 pays participent actuellement au **Processus de Bologne** (qui a débuté en 1999) ayant vocation à créer d'ici 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur et, ainsi, à simplifier la reconnaissance des qualifications au sein de l'Europe. Ce processus recouvre l'enseignement médical bien que la Fédération mondiale pour l'enseignement médical (FMEM, 2005) se soit efforcée d'attirer l'attention sur le manque de spécificité des recommandations.

estimations disponibles, les médecins réfugiés et demandeurs d'asile seraient au moins 900, sachant que seulement 150 d'entre eux environ ont un emploi (Butler et al., 2005). Le dispositif mis en place a pour but d'aider les médecins réfugiés à passer l'examen du PLAB (*Professional and Linguistic Assessment Board*) ou des épreuves cliniques, ou de proposer des mises à niveau à des infirmiers. Un grand nombre d'initiatives de même nature ont été mises en œuvre dans d'autres pays de l'OCDE, notamment aux États-Unis (la *Welcome Back Initiative* en Californie ou les *Chicago Bilingual Nurse Consortium educational programs* pour les infirmiers à Chicago, par exemple)

3.C. Conditions d'emploi des travailleurs de la santé immigrés

Il a déjà été rappelé que les conditions de travail des travailleurs de la santé migrants peuvent être, dans certains cas, moins favorables que celles de leurs homologues formés sur place. C'est dans cette perspective que l'on évoque généralement le rôle joué par les médecins et les infirmiers étrangers pour la continuité du service, notamment parce qu'ils travaillent la nuit et les fins de semaine ainsi que dans les services d'urgence.

À partir de données tirées d'enquêtes sur la force de travail portant sur les pays européens réalisées en 2005, le tableau III.6 présente des données relatives aux conditions

Tableau III.6. Conditions d'emploi des professionnels de la santé dans les pays européens selon le lieu de naissance, 2005

Pourcentages

		Infirmiers (CITP 223 + 323)		Professionnels de la santé (non compris les infirmiers) (CITP 222)	
		UE27	UE15	UE27	UE15
Pourcentage d'employés travaillant plus de 41 heures par semaine	Nés dans le pays de résidence	8.5	7.7	40.2	42.9
	Nés à l'étranger	13.6	13.3	48.7	49.8
Pourcentage d'employés travaillant régulièrement de nuit	Nés dans le pays de résidence	26.3	26.6	10.8	12.1
	Nés à l'étranger	40.4	41.0	20.9	22.1
Pourcentage d'employés qui travaillent habituellement le dimanche	Nés dans le pays de résidence	35.4	39.4	10.4	11.2
	Nés à l'étranger	47.0	48.1	14.6	15.3
Pourcentage d'employés salariés avec un contrat permanent	Nés dans le pays de résidence	90.4	90.0	80.1	78.2
	Nés à l'étranger	91.3	90.6	72.6	71.4

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail, 2005, calculs des auteurs.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048743716351>

de travail des médecins et des infirmiers selon leur lieu de naissance. Dans les pays de l'EU15 considérés globalement, il apparaît que les personnels de santé immigrés travaillent plus longtemps. Cette observation s'applique tout particulièrement aux infirmiers étrangers : plus de 13 % d'entre eux travaillent plus de 40 heures par semaine contre 7.7 % parmi les autochtones. Cependant, c'est en ce qui concerne le travail de nuit que les écarts sont les plus frappants, puisqu'il y a deux fois plus de médecins et d'infirmiers déclarant travailler régulièrement de nuit parmi ceux qui sont nés à l'étranger que parmi les autochtones. Les différences sont également marquées pour le travail dominical. En revanche, au regard du type de contrat de travail (temporaire/permanent), on ne remarque pas d'écart en fonction du lieu de naissance.

Le fait qu'un certain nombre de médecins immigrés poursuivent leur formation professionnelle dans les pays d'accueil et travaillent donc dans des conditions qui sont généralement similaires à celles offertes aux jeunes médecins (nés dans le pays) pourrait être l'une des explications possibles de ces résultats. Le fait que les infirmiers nés à l'étranger cherchent à effectuer des heures supplémentaires ou se portent volontaires pour le travail de nuit afin de gagner plus d'argent pour envoyer à leurs familles restées dans leur pays d'origine est également une explication plausible. Quoiqu'il en soit, ces données témoignent de façon éloquente de la contribution essentielle que les immigrés apportent désormais à la fourniture des services de santé dans un certain nombre de pays de l'OCDE, y compris en Europe.

Dans le contexte de la diversité culturelle croissante observée dans les sociétés des pays d'accueil, elle-même due à l'essor des migrations et à la diversification des pays d'origine, les personnels de santé nés à l'étranger sont de plus en plus considérés comme une ressource précieuse pour assurer la fourniture de services de santé adaptés aux communautés de migrants (voir *National Standards for Culturally and Linguistically Appropriate Services in Health Care* en ce qui concerne les États-Unis ou, pour l'Europe, la *Déclaration d'Amsterdam Vers des hôpitaux adaptés aux besoins des migrants dans une Europe de la diversité ethnique et culturelle*), ce qui ne va toutefois pas sans difficultés, notamment lorsque les médecins ou infirmiers immigrés doivent effectuer des tâches pour lesquelles ils ne sont pas qualifiés ou rémunérés (traduction, médiation au sein d'une communauté, etc.) (Hawthorne et al., 2000).

Conclusion

Aux alentours de 2000, en moyenne 11 % des infirmiers salariés et 18 % des médecins salariés dans les pays de l'OCDE étaient nés à l'étranger; le nombre de travailleurs de la santé nés à l'étranger varie sensiblement selon les pays de l'OCDE, état de fait qui reflète les spécificités des processus migratoires, notamment de main-d'œuvre hautement qualifiée. En conséquence, en dépit du fait que les migrations de personnels de santé soulèvent des préoccupations spécifiques, ces dernières, dans la mesure où elles constituent un sous-ensemble de personnels qualifiés en général, ne peuvent pas être considérées séparément.

S'il est légitime de s'inquiéter des conséquences des migrations sur les pays d'origine, en particulier sur les pays à faible revenu, les résultats présentés dans ce chapitre montrent que la crise des ressources humaines de la santé qui sévit au niveau mondial ne peut être attribuée uniquement à des phénomènes migratoires. Les besoins en ressources humaines du secteur de la santé en particulier, tels qu'estimés par l'OMS au niveau

régional, excèdent largement le nombre de travailleurs de la santé immigrés présents dans les pays de l'OCDE, ce qui signifie que les migrations internationales ne sont pas la cause principale, et leur diminution la solution à la crise mondiale des ressources humaines de la santé.

Il convient cependant de prendre en considération deux nuances importantes. La première a trait au fait que les migrations internationales contribuent à exacerber l'acuité des problèmes rencontrés par certains pays en particulier, notamment par les pays des Caraïbes et par un certain nombre de pays d'Afrique, dont les pays lusophones et francophones, mais aussi le Sierra Leone, la Tanzanie et le Liberia, ainsi que, dans une moindre mesure, le Malawi. Même dans ces pays, il se peut toutefois que les migrations internationales de travailleurs de la santé soient davantage un symptôme qu'un déterminant.

La seconde nuance concerne la progression des flux migratoires des personnels de santé depuis 2000. Si ceux-ci semblent avoir avant tout concerné les principaux pays d'origine que sont notamment les Philippines et l'Inde, ils ont également affecté certains pays africains de même que des pays d'Europe centrale et orientale. À l'évidence, le rythme de croissance enregistré depuis environ cinq ans risque de devenir une menace pour les systèmes de santé de certains pays en développement.

Il importe de souligner que dans les pays de l'OCDE, il n'existe que très peu de programmes d'immigration visant spécifiquement les personnels de santé. En outre, il semble que jusqu'à présent, les accords bilatéraux n'aient pas joué un rôle important. Dans ce contexte, parce que certains pays d'origine se voient cependant privés, à cause des migrations, d'une partie de leurs ressources humaines, la question à court terme pourrait devenir la suivante : les pays de destination doivent-ils explicitement exclure les personnels de santé du recrutement international de travailleurs hautement qualifiés afin d'éviter les effets pervers potentiels que cela pourrait avoir sur les systèmes de santé des pays en développement ? Une telle décision serait-elle efficace ? Serait-elle juste ?

Sur le long terme, il est sans doute nécessaire de poser la question un peu différemment et de reconnaître que le recrutement international actif est une solution de court terme et/ou une échappatoire face à d'autres solutions internes au problème de la gestion des ressources humaines de la santé, pouvant prendre la forme d'un accroissement des capacités de formation sur le plan intérieur, d'une amélioration du taux de rétention, d'un développement de la structure des compétences et des soins coordonnés et de gains de productivité.

Il n'existe assurément pas de réponse unique ou unilatérale face aux défis posés par la mobilité internationale des travailleurs de la santé, mais on dispose désormais de données grâce auxquelles on peut observer de plus près les évolutions, et des propositions éclairées ont été formulées à l'intention des pouvoirs publics afin de permettre de mieux partager les bénéfices de la mobilité internationale des travailleurs de la santé tout en préservant la liberté des individus de se déplacer (notamment OMS, 2006a; Stilwell et al., 2004; Buchan et Dovlo, 2004; Dumont et Meyer, 2004; JLI, 2004; Martinez et Martineau, 2002). Certaines de ces propositions sont d'ores et déjà mises en œuvre. Il s'agit donc à présent de généraliser les initiatives les plus prometteuses, d'attirer l'attention de l'ensemble des parties prenantes, y compris des pays d'origine, des pays de destination et des migrants eux-mêmes, et d'obtenir d'elles des engagements. Dans cette perspective, la tendance à l'accroissement des apports d'aide publique au développement alloués au secteur de la santé (OCDE, 2007) et les efforts déployés actuellement par l'OMS pour élaborer un code de bonne

pratique pour le recrutement international de travailleurs de la santé sont autant de facteurs qui vont dans la bonne direction, mais qui toutefois devraient être accompagnés de mesures visant à renforcer les capacités de formation et à améliorer la gestion des ressources humaines de la santé, ce qui a déjà été réalisé dans certains pays de l'OCDE.

Notes

1. La *Joint Learning Initiative on Human Resources for Health and Development* (JLI) a été lancée en novembre 2002 suite à la prise de conscience du rôle primordial des ressources humaines pour la santé au niveau mondial. La création récente du *Global Health Workforce Alliance* (GHWA) s'inscrit dans le prolongement de cette initiative. GHWA est en fait un partenariat hébergé et administré par l'OMS. Une autre initiative du même ordre, *Realizing Rights: The Ethical Globalization Initiative*, a vu le jour sous la houlette de Mary Robinson. Cette initiative vise à répondre à en matière de développement humaine et de sécurité, y compris la mobilité internationale des personnels de santé. Enfin, le Secrétariat du Commonwealth s'est montré très actif dans ce domaine et il a élaboré un code international de bonne pratique pour le recrutement international des personnels de santé.
2. Ce chapitre porte exclusivement sur les migrations internationales de travailleurs de la santé. Il n'aborde pas d'autres aspects importants de la gestion des ressources humaines de la santé, tels que les politiques d'enseignement et de formation, les politiques vis-à-vis de la répartition des compétences ou les politiques de rétention. L'OCDE envisage de mener des analyses complémentaires sur ces différents aspects des ressources humaines de la santé.
3. Lorsqu'on ne disposait pas de recensements de population, on a utilisé soit des données tirées de registres de population (pour la Suède, la Finlande, le Danemark), soit, dans certains cas, de données tirées d'enquêtes de main-d'œuvre (pour la Belgique, les Pays-Bas, la Norvège et l'Allemagne). En ce qui concerne l'Allemagne, les séries de données disponibles ne permettent pas d'identifier les pays de naissance (elles recouvrent en effet un nombre non négligeable de cas où le lieu de naissance n'est pas précisé). En outre, un certain nombre de pays de l'OCDE n'ont pu être pris en compte dans l'analyse faute de données (à savoir la Corée, l'Islande, l'Italie, le Japon, la République slovaque et la République tchèque).
4. Clemens et Petterson (2006) ont suivi une démarche similaire en mettant l'accent sur les personnels de santé nés dans les pays africains. Leur étude porte sur huit pays de l'OCDE (Australie, Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Portugal, Espagne, France et Belgique) et sur l'Afrique du Sud. Lowell et Gerova (2004) utilisent également des données tirées de recensements de population afin d'identifier les « professionnels » et les « professionnels associés » immigrés dans le secteur de la santé aux États-Unis.
5. Premièrement, les données se rapportent aux personnes nées à l'étranger, et non aux personnes formées à l'étranger, mais elles sont complétées par des informations supplémentaires tirées de registres professionnels selon le lieu de formation. Deuxièmement, les données tirées des recensements de population ne permettent pas dans tous les pays de l'OCDE de prendre en compte la nationalité à la naissance ce qui conduit à considérer à tort certaines personnes comme des immigrés du fait de leur lieu de naissance (rapatriés ou enfants d'expatriés). Enfin, les données se rapportent aux personnes employées en tant que personnels de santé et non à l'ensemble de celles qui ont été formées pour ces professions. Les difficultés rencontrées pour faire reconnaître dans les pays d'accueil des qualifications médicales acquises à l'étranger peuvent être à l'origine d'un écart non négligeable entre les chiffres concernant respectivement les unes et les autres.
6. Selon l'enquête sur l'emploi réalisée en France, 55,6 % des personnes nées en Algérie ayant suivi des études supérieures et employées en 2005 étaient des rapatriés (nés en Algérie et possédant la nationalité française à la naissance). Si l'on applique ce coefficient au nombre de médecins nés en Algérie, soit 10 500, et d'infirmiers nés en Algérie, soit 8 200, il en résulte une réduction du pourcentage de médecins nés à l'étranger qui travaillent en France d'environ 3 points de pourcentage (ramenant ce chiffre à 14 %) et d'infirmiers nés à l'étranger d'1 point de pourcentage (4,4 %).
7. Docquier et Bhargawa (2006) ont créé une base de données sur les médecins généralistes de 16 pays de l'OCDE concernant la période 1991-2004 comportant des informations ventilées en fonction du lieu de formation afin d'estimer l'impact de l'exode des cerveaux dans le domaine médical sur la mortalité liée au VIH dans les pays d'Afrique subsaharienne (Bhargawa et Docquier, 2006). Ces travaux pionniers, après ceux menés à bien par Meija dans les années 70, constituent

une avancée. La base de données présente toutefois des limites importantes dues à la non-disponibilité de certaines données et à l'hétérogénéité des sources et des définitions. À l'exception de celles concernant les États-Unis, une proportion considérable des données ont été interpolées, ce qui laisse planer des doutes quant à la fiabilité des chiffres concernant les pays d'origine qui ne figurent pas parmi les principaux pays d'immigration aux États-Unis.

8. En Belgique, jusqu'à une époque récente, on observait d'importants flux d'étudiants étrangers venus de pays voisins, dont la France, dans les facultés de médecines et autres établissements de formation aux métiers de la santé. Ceci était dû à la volonté de contourner les *numerus clausus* dans les pays d'origine. Des restrictions ont été mises en place depuis peu pour enrayer ce phénomène.
9. Quasiment tous les médecins immigrés doivent passer par le système américain et effectuer leur stage pratique après l'internat aux États-Unis.
10. Aux États-Unis, une part non négligeable (environ 15 %) des médecins formés à l'étranger sont en fait des citoyens américains formés à l'étranger, principalement dans des pays des Caraïbes. Ces universités « *off-shore* » sont essentiellement tournées vers les États-Unis. Cette émigration temporaire de citoyens américains est un moyen de contourner les dispositifs visant à retravailler le nombre de places dans les facultés de médecine américaines. Ces dix dernières années, si le nombre de diplômés est resté stable, le nombre de places pour en interne s'est accru et l'écart a été comblé par des médecins formés à l'étranger, y compris par des ressortissants américains.
11. En moyenne, l'Asie est la première région d'origine puisque 42 % des médecins et 31 % des infirmiers nés à l'étranger viennent de cette partie du monde. Ces pourcentages sont plus élevés que pour les travailleurs hautement qualifiés en général (environ 30 %).
12. Les migrations de personnels de santé du Canada vers les États-Unis ont beaucoup attiré l'attention des auteurs. Environ la moitié des médecins qui quittent le Canada choisissent d'aller aux États-Unis. L'Institut canadien d'information sur la santé indique toutefois que sur les cinq dernières années, le nombre de médecins partis à l'étranger a diminué (passant de 420 en 2000 à 262 en 2004) tandis que le nombre de médecins revenus au pays a au contraire augmenté. En 2004, le Canada a enregistré un solde positif net modeste (ICIS, 2005). Cette évolution marque un changement notable par rapport à ce qu'on pouvait observer dans les années 90 (Barer et Webber, 2000).
13. À propos de l'Afrique, se reporter à OMS (2004a), Hagopian et al. (2004), Dolvo et Martineau (2004) et Clemens et Pettersson (2006), Clemens (2007), Connell et al. (2007). Concernant la région du Pacifique, se reporter à OMS (2004b). Pour l'Asie du Sud-Est, voir Adkoli (2006). Pour trouver des études de cas par pays, se référer par exemple à Wibulpolprasert et al. (2004) qui ont étudié la situation de la Thaïlande, Dumont et Meyer (2004) celle de l'Afrique du Sud, l'OIT (2005) ou Ronquillo et al. (2005) celle des Philippines, Chikanda (2004) celle du Zimbabwe, Mensah et al. (2005) ou Buchan et Dovlo (2004) celle du Ghana, Badr (2005) celle du Soudan, Record et Mohiddin (2006) celle du Malawi.
14. En ce qui concerne l'ex-URSS, les migrations à destination de l'Allemagne et d'Israël ne sont pas prises en compte bien que des afflux massifs aient été enregistrés ces dernières décennies. On estime par exemple qu'entre 1989 et 1995, plus de 14 000 médecins de l'ex-Union soviétique ont émigré vers Israël (Borow, 2007). On dénombrait par ailleurs environ 10 000 *Aussiedler* (venus de pays de l'ex-URSS) employés en tant que médecins en Allemagne en 2002 et probablement autant de personnes entrées sur le territoire allemand sous un régime différent (quoique non repérable dans le microrecensement effectué par l'Allemagne).
15. Il n'est cependant pas facile de déterminer si le nombre élevé de médecins philippins dans les pays de l'OCDE, au premier rang desquels les États-Unis, est le résultat de vagues d'immigration récentes ou relativement anciennes. Quoiqu'il en soit, l'un des sujets d'inquiétude qui se fait jour depuis quelque temps semble porter sur l'augmentation du nombre de médecins qui, aux Philippines, se réorientent vers le métier d'infirmier pour pouvoir émigrer (« *nursing medics* »). Aux Philippines, au moins 45 écoles d'infirmiers dispensent des formations courtes aux médecins qui souhaitent se reconvertir dans le métier d'infirmier.
16. En ce qui concerne les pays africains, on suppose également que les migrations de travailleurs de la santé à destination de l'Afrique du Sud sont loin d'être négligeables bien qu'elles ne soient pas prises en compte dans les chiffres présentés. Selon Clemens et Pettersson (2006), il y aurait en Afrique du Sud moins de 1 500 médecins et environ 200 infirmiers nés dans d'autres pays d'Afrique, ce qui représente moins de 5 % du nombre total de médecins nés dans des pays d'Afrique subsaharienne exerçant dans les pays de l'OCDE.
17. Les taux d'émigration sont calculés comme suit : X_i = nombre de médecins (infirmiers) nés à l'étranger travaillant dans les pays de l'OCDE qui sont nés dans le pays i ; Y_i = nombre de médecins

(infirmiers) travaillant dans le pays i (source Atlas de la santé dans le monde publié par l'OMS; moyenne sur la période 1995-2004); $\text{taux d'émigration} = X_i/(X_i+Y_i)$. Les pays qui comptent moins de 50 infirmiers ou moins de 10 infirmiers expatriés (10 et 5 respectivement pour les médecins) ont été éliminés.

18. Fidji entretient des relations étroites avec deux pays de l'OCDE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'émigration y est globalement importante, en particulier pour les travailleurs hautement qualifiés. Les infirmiers originaires de Fidji émigrent également, surtout à titre temporaire, vers des pays du Moyen-Orient et vers des pays voisins du Pacifique. Il semble que Fiji pourrait évoluer vers une situation telle que celle qui prévaut aux Philippines où les infirmiers sont formés pour partir à l'étranger. L'émigration de médecins paraît davantage être un problème, en partie contrebalancé par des afflux de main-d'œuvre venue des Philippines, de Birmanie et de Chine (Connell, 2006).
19. Le Sierra Leone et la Tanzanie étaient en 2000 les deux pays les plus pauvres, avec un revenu par habitant d'environ 500 dollars (PIB PPA, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale). L'Angola totalise, grâce à ses ressources naturelles, un PIB par tête plus élevé (soit environ 1 800 USD par habitant en 2000), mais il a été en proie à la guerre civile depuis 27 ans. Les chiffres sont peut-être gonflés dans une certaine mesure pour l'Angola et le Mozambique qui sont surreprésentés au Portugal à cause du fait que les rapatriés ne peuvent être identifiés dans le recensement de population (au Portugal, on dénombre 1 457 médecins nés en Angola et 884 médecins nés au Mozambique sur respectivement 1 512 et 935 médecins venus de ces pays).
20. Certains pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Ghana et la Côte d'Ivoire vivent une situation paradoxale puisqu'ils éprouvent des difficultés à pourvoir des postes vacants alors même qu'ils recensent des travailleurs de la santé au chômage. Dans ces pays, un redéploiement des ressources et des mesures incitatives ciblées pourraient contribuer, jusqu'à un certain point, à résoudre le paradoxe en rendant le secteur de la santé plus attrayant, en particulier dans les zones rurales où la dureté des conditions de travail, le manque de perspectives d'évolution professionnelle et de sécurité sont souvent des obstacles majeurs et des facteurs fortement dissuasifs pour les travailleurs de la santé susceptibles de s'y installer (voir Buchan et Dovlo, 2004; Zurn et al., 2002; Dumont et Meyer, 2004).
21. L'écart est calculé selon une approche fondée sur les besoins qui fixe à 2.28 ‰ travailleurs de la santé (médecins, infirmiers et sages-femmes) pour 1000 habitants le seuil en dessous duquel, en moyenne, un pays ne peut atteindre le taux de 80 % des naissances ayant lieu en présence d'un agent de santé qualifié.
22. La classification des régions de l'OMS comporte six régions : l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, le Pacifique occidental, la Méditerranée orientale, l'Europe et les Amériques.
23. En 1998, l'obtention d'une note minimum lors de l'évaluation des compétences cliniques par l'*Educational Commission for Foreign Medical Graduates* a été ajoutée aux autres exigences, ce qui a entraîné une chute spectaculaire du nombre de certificats accordés en 1999 (Boulet et al., 2006).
24. Le pic observé en 2003 dans les chiffres concernant les inscriptions de médecins étrangers au Royaume-Uni peut s'expliquer par le fait que la réglementation a été modifiée pour certains pays d'origine. En conséquence, plusieurs milliers de médecins se sont arrangés pour s'inscrire sur les registres professionnels même s'ils n'avaient pas l'intention d'émigrer à brève échéance au Royaume-Uni.
25. À ce total, il conviendrait d'ajouter les personnes arrivées au titre du *Highly Skilled Migrant Programme* (soit 17 631 personnes en 2005 dont 33 % exerçant une profession médicale, essentiellement des médecins, même si elles n'étaient pas toutes employées), ainsi que les ressortissants des pays de l'EU15 ou de l'EU10. En définitive, le chiffre réel est peut-être proche du nombre d'inscriptions, voire supérieur à ce chiffre.
26. Les visas H1-B sont régis par un système de contingentement. Le plafond fixé pour le nombre de visas délivrés ne peut être inférieur à 65 000. Il a été porté à 115 000 en 1999, puis à 195 000 en 2001 avant d'être ramené à 65 000 à compter d'octobre 2003 même si des dérogations importantes introduites antérieurement sont restées en vigueur.
27. Les visas J1 jouent également un rôle important pour les diplômés en médecine à l'étranger qui souhaitent poursuivre leur formation médicale aux États-Unis (voir ci-dessous).
28. En Italie, les infirmiers sont exclus depuis 2002 du contingent annuel de permis de travail (Chaloff, 2006).

29. Aux États-Unis, plusieurs programmes intéressant spécifiquement les infirmiers étrangers ont été mis en place, mais ils sont à présent terminés. Le visa H-1A a été créé par le *Nursing Relief Act* de 1989, puis supprimé en septembre 1995. En 1999, le visa H-1C a été institué par le *Nursing Relief for Disadvantaged Area Act* de 1999 qui autorisait chaque année jusqu'à 500 infirmiers à travailler pendant trois ans maximum aux États-Unis. Ce régime a pris fin en septembre 2004. Depuis lors, il n'existe aucun mécanisme spécifique à l'intention des infirmiers ou des médecins, si ce n'est des dérogations éventuelles au régime du visa J-1.
30. Aucune limite au nombre de dérogations accordées chaque année sur demande n'est imposée par la loi aux organismes fédéraux.
31. Au Royaume-Uni, à la suite de consultations publiques concernant, d'une part, les infirmiers (novembre 2003), et d'autre part, les sages-femmes (octobre 2005), et compte tenu de données recueillies par le *British Council*, le *Nursing and Midwifery Council* a décidé qu'à compter de février 2007, la note minimale exigée à l'IELTS (*International English Language Testing System*) serait de 7 (contre 6.5 auparavant). En Nouvelle-Zélande, le niveau minimum a également été revu à la hausse récemment. La note obtenue ne peut être inférieure à 7 pour chacune des quatre épreuves que comporte l'IELTS. En Australie, la note globale ne peut être inférieure à 7 et la note minimale requise dans chacune des épreuves est de 6.5.
32. À partir de données communiquées par l'*Australian Medical Council* (AMC), Hawthorne et al. (2006) analysent le taux de réussite des épreuves écrites et de l'épreuve clinique des médecins formés à l'étranger. Il en ressort qu'environ 80 % de ceux qui se présentent à l'examen écrit (MCQ) organisé par l'*Australian Medical Council* le réussissent (51 % à la première tentative) ainsi que 86 % de ceux qui passent l'épreuve clinique. Toutefois, seuls 53 % de ceux qui se sont présentés aux premières épreuves ont passé l'épreuve clinique pendant la période 1978-2005. Le délai qui s'écoule entre l'obtention de la qualification médicale et le premier passage du MCQ et la réussite de l'épreuve clinique est un paramètre important pour le taux de réussite. La région d'origine et la langue maternelle sont également des facteurs déterminants.
33. Bach (2003) fait état de plusieurs exemples similaires dans des contextes différents.

Bibliographie

- ADKOLI, B.V. (2006), « Migration of health workers: perspectives from Bangladesh, India, Nepal, Pakistan and Sri Lanka », *Regional Health Forum*, vol. 10, n° 1.
- ALKEN, L., J. BUCHAN, J. SOCHALSKI, B. NICHOLS et M. POWEL (2004), « Trends in International Nurse Migration », *Health Affairs*, vol. 23, n° 3.
- ALLAN, H. et J. LARSEN (2003), « We Need Respect »: Experiences of internationally Recruited Nurses in the UK. Presented to the Royal College of Nursing.
- AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION – AMA (2006), *International Medical Graduates in the US Workforce: a Discussion Paper*, AMA-IMG Workforce Discussion Paper 2006.
- BACH, S. (2003), *International Migration of Health Workers: Labour and Social Issues*, Working Paper 209, ILO.
- BACH, S. (2006), *International Mobility of Health Professionals – Brain Drain or Brain Exchange?* Research Paper No. 2006/82, UNU-WIDER.
- BADR, E. (2005), *Brain Drain of Health Professionals in Sudan: Magnitude, Challenges and Prospects for Solution*, Mimeo, MA Health Management Planning and Policy.
- BARER, M.L. et W. WEBBER (2000), « The great Canadian physician exodus? », *Issue Brief*, ISUMA, Automn.
- BANQUE MONDIALE (2006), *Quarterly Economic Report, Part II: Special Topic*, World Bank EU8.
- BHARGAVA, A. et F. DOCQUIER (2006), *HIV Pandemic, Medical Brain Drain and Economic Development in Sub-Saharan Africa*. Working Paper, Center for Health Policy, Research in Progress Seminar.
- BIT (2005), *Migration of Health Workers: Country Case Study Philippines*, Working Paper n° 236.
- BOROW, M. (2007), *The Migration of Physicians: the Israeli Experience*, Israeli Medical Association.
- BOULET, J., J. NORCINI, G. WHELAN, J. ALLOCK et S. SEELING (2006), « The international medical graduate pipeline: recent trends in certification and residency training », *Health Affairs*, vol. 25, n° 2.

- BOURASSA FORCIER, M., SIMOENS, S. and A. GIUFFRIDA (2004), « Impact, regulation and health policy implications of physician migration in OECD countries », *Human resources for Health*, vol. 2, n° 12.
- BOURASSA-FORCIER, M. et A. GIUFFRIDA (2002), *International Migration of Physicians and Nurses: Causes, Consequences and Health Policy Implications*, Working Paper, DELSA, Unité des politiques de santé, OCDE.
- BUCHAN, J. et D. DOVLO (2004), *International Recruitment of Health Workers to the UK*, A Report for DFID.
- BUCHAN, J. et I. SECCOMBE (2006), *Worlds Apart? The UK and International Nurses*. Presented to the Royal College of Nursing.
- BUCHAN, J. et L. CALMAN (2004), *The Global Shortage of Registered Nurses: an Overview of Issues and Actions*, International Council of Nurses.
- BUCHAN, J., T. PARKIN et J. SOCHALSKI (2003), *International Nurse Mobility*, Working Paper WHO/EIP/OSD/2003.3, World Health Organization.
- BUTLER, C. et J. EVERSLEY (2005), *More Than You Think: Refugee Doctors in London, their Numbers and Success in Getting Jobs*, Refugee Doctor Programme Evaluation Network (UK).
- CANADIAN INSTITUTE FOR HEALTH INFORMATION (2005), *Supply, Distribution and Migration of Canadian Physicians 2004*.
- CHALOFF, J. (2006), *Mismatches in the Formal Sector, Expansion of the Informal Sector: Immigration of Health Professionals to Italy*, CeSPI, Rome.
- CHAN XH. et T. WLIJI (2006), *Global Pharmacy Workforce and Migration Report: a Call for Action*, International Pharmaceutical Federation.
- CHANDA, R. (2002), « Trade in Health Services », *Bulletin of the World Health Organization* 2002, vol. 80, n° 2.
- CHIKANDA, A. (2004), *Skilled Health Professionals' Migration and its Impact on Health Delivery in Zimbabwe*, Working Paper 04-04, COMPAS.
- CLEMENS, M. (2007), *Do Visas Kill? Health Effects of African Health Professional Emigration*, Working Paper No. 114, Center for Global Development.
- CLEMENS, M. et G. PETTERSSON (2006), *A New Database on Health Professional Emigration from Africa*, Working Paper n° 95, Center for Global Development.
- CONNELL, J. (2006) « Migration, Dependency and Inequality in the Pacific: Old Wine in Bigger Bottles? » in *Globalisation and Governance in the Pacific Islands* (Part 1).
- CONNELL, J., P. ZURN, B. STILWELL, M. AWASES et J.-M. BRAICHET (2007), « Sub-Saharan Africa: Beyond the health worker migration crisis? », *Social Science and Medicine*.
- DAL POZ, M., E. QUAIN, M. O'NEIL, J. McCAFFERY, G. ELZINGA et T. MARTINEAU (2006), « Addressing the health workforce crisis: towards a common approach », *Human Resources for Health* 2006, vol. 4, n° 21.
- DAVENPORT, M., J. BUCHAN, B. KERSHAM et O. MUNJANJA (2005), *A Managed Temporary Migration Scheme for Nurses from Eastern Africa to the European Union*, Draft Report for the Commonwealth and COMSA Secretariats.
- DEPARTMENT OF HEALTH (2004), *Code of Practice for NHS Employers*, Royaume-Uni.
- DEPARTMENT OF HEALTH (2004), *Code of Practice for the International Recruitment of Healthcare Professionals*, Royaume-Uni.
- DIALLO, K. (2004), « Data on the migration of health-care workers: sources, uses, and challenges », *Bulletin of the World Health Organisation*, vol. 82, n° 8.
- DOBSON, J. et J. SALT (2006), « Foreign recruitment in health and social care: recent experience reviewed », *International Journal of Migration, Health and Social Leave*.
- DOCQUIER, F. et A. BHARGAVA (2006), *A New Panel Data Set on Physicians' Emigration Rates (1991-2004)* (Preliminary version), Mimeo.
- DOLVIK, J.E. et L. ELDRING (2006), *The Nordic Labour Market Two Years after the EU Enlargement*, TemaNord 2006:558.
- DOVLO, D. et T. MARTINEAU (2004), *A Review of the Migration of Africa's Health Professionals*, JLI Working Paper 4-4.

- DOYLE, N., G. HUGHES et E. WADENSJO (2006), *Freedom of Movement for Workers from Central and Eastern Europe*, SIEPS.
- DUMONT, JC. et JB. MEYER (2004), « La mobilité internationale des professionnels de la santé : évaluation et enjeux à partir du cas sud-africain » in *Tendances des migrations internationales*, SOPEMI Edition 2003, OCDE, Paris.
- DUMONT, JC. et G. LEMAITRE (2005), « Comptabilisation des immigrés et des expatriés dans les pays de l'OCDE : une nouvelle perspective » in *Trends in International Migration*, SOPEMI Edition 2004, OCDE, Paris.
- EUROPEAN MIGRATION NETWORK (ENM) (2006), *Synthesis Report and National Reports* (Austria, Belgium, Estonia, Germany, Greece, Ireland, Italy, Latvia, Sweden, the Netherlands and the United Kingdom), www.european-migration-network.org.
- GAO (2006), *Foreign Physicians: Data on Use of J-1 Visa Waivers Needed to Better Address Physician Shortages*, GAO-07-52, United States Government Accountability Office.
- GENERAL MEDICAL COUNCIL (2007), *PLAB Survey – A Survey among June-October 2005 PLAB-Pass Doctors*.
- GYIMAH-BREMPOG, K. et M. WILSON (2004), « Health human capital and economic growth in Sub-Saharan African and OECD countries », *The Quarterly Review of Economics and Finance*, vol. 44.
- HAGOPIAN, A., M. THOMPSON, E. KALTENBACH et G. HART (2003), « Health Departments' use of international medical graduates in physician shortage areas », *Health Affairs*, vol. 22, n° 5.
- HAGOPIAN, A., M. THOMPSON, M. FORDYCE, K. JOHNSON et G. HART (2004), « The migration of physicians from sub-Saharan Africa to the United States of America: measures of the African brain drain », *Human Resources for Health*, vol. 2, n° 17.
- HAWTHORNE, L. (2001), « The globalization of the nursing workforce: barriers confronting overseas qualified nurses in Australia », *Nursing Inquiry* 2001, vol. 8, n° 4.
- HAWTHORNE, L., G. HAWTHORNE et B. CROTTY (2006), *The Registration and Training Status of Overseas Trained Doctors in Australia*, Faculty of Medicine, Dentistry and Health Sciences, The University of Melbourne.
- HAWTHORNE, L., J. TOTH et G. HAWTHORNE (2000), « Patient demand for bilingual bicultural nurses in Australia », *Journal of Intercultural Studies*, vol. 21, n° 2.
- HAWTHORNE, L., avec B. BIRRELL et D. YOUNG (2003), *The Retention of Overseas Trained Doctors in General Practices in Regional Victoria*, Rural Workforce Agency Victoria, Melbourne.
- HOME OFFICE (2007), *Accession Monitoring Report, May 2004-December 2006*.
- JOINT LEARNING INITIATIVE – JLI (2004), *Human Resources for Health: Overcoming the Crisis*, Harvard University Press.
- KACZMARCZYK, P. (2006), *Highly Skilled Migration from Poland and Other OECD Countries – Myths and Reality*, Reports and Analyses 17/06, Center for International Relations.
- KANGASNIEMI, M., A. WINTERS et S. COMMANDER (2004), *Is the Medical Brain Drain Beneficial? Evidence from Overseas Doctors in the UK*, www.worldcatlibraries.org/.
- LABONTE, R., C. PACKER et N. KLASSEN (2006), « Managing health professional migration from sub-Saharan Africa to Canada: a stakeholder inquiry into policy options », *Human Resources for Health* 2006, vol. 4, n° 22.
- LEBOLD, M. et C. WALSH (2006), « Innovations in health care delivery: response to global nurse migration – An education example », *Policy, Politics and Nursing Practice*, Supplement to vol. 7, n° 3.
- LEVINE, L. (2003), *Education and Training Funded by the H-1B Visa Fee and the Demand for Information Technology and Other Professional Specialty Workers*, Congressional Research Service, The Library of Congress.
- LOWELL, L. et S. GEROVA (2004), « Immigrants and the health workforce », *Work and Occupations*, vol. 34.
- MARTINEAU, T. et A. WILLETTS (2006), « The health workforce: managing the crisis ethical international recruitment of health professionals: will codes of practice protect developing country health systems? », *Health Policy*, vol. 75.
- MARTINEZ, J. et T. MARTINEAU (2002), *Human Resources in the Health Sector: an International Perspective*, DFID Health Systems Resource Centre.

- McINTOSH, T., R. TORGESON et N. KLASSEN (2007), *The Ethical Recruitment of Internationally Educated Health Professionals: Lessons from Abroad and Options for Canada*, Research Report H/11, Health Network.
- MEDICAL COUNCIL OF NEW ZEALAND -MCNZ (2000), *The New Zealand Medical Workforce in 2000*.
- MEIJA, H., A. PIZURKI et E. ROYSTON (1979), *Physician and nurse migration: analysis and policy implications*, World Health Organization, Geneva.
- MENSAH, K., M. MACKINTOSH et H. LEROI (2005), *The « Skills Drain » of Health Professionals from the Developing World: a Framework for Policy Formulation*, Working Paper, MEDACT, London, United Kingdom.
- MERÇAY, C. (2006), *L'immigration des infirmières en Suisse – Le recrutement dans le milieu hospitalier de 1970 à nos jours*, Mémoire de Licence, Université de Neuchâtel.
- MULLAN, F. (2004), *Filling the Gaps: International Medical Graduates in the United States, the United Kingdom, Canada and Australia*, Working Paper prepared for The 8th International Medical Workforce Conference, Washington DC, 6-9 October 2004.
- MULLAN, F. (2005), « The metrics of the physician brain drain », *The New England Journal of Medicine*, Massachusetts Medical Society.
- MULLAN, F. (2006), « Doctors for the World: Indian physician emigration », *Health Affairs*, vol. 25, n° 2.
- OCDE (2003), *Factors Shaping the Medical Workforce*, SG/ADHOC/HEA(2003)6, Ad Hoc Group on the OECD Health Project.
- OCDE (2007), *Recent Trends in Official Development Assistance to Health*, OECD Development Assistance Committee.
- OIM (2006), « Migration and Human Resources for Health: from Awareness to Action », *International Dialogue on Migration* n° 9.
- ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS (2006), *Étude de la problématique des PADHUE*, 28 avril.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2004a), *Migration of Health Professionals in Six Countries: a Synthesis Report*, WHO Regional Office for Africa.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2004b), *The Migration of Skilled Health Personnel in the Pacific Region: a Summary Report*.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2006), *Human Resources for Health in the WHO European Region*, WHO Regional Office for Europe.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2006), *Working Together for Health*, The World Health Report 2006.
- PANG, T., M.A. LANSANG et A. HAINES (2002), « Brain drain and health professionals », *BMJ*, vol. 324, March.
- RAGHURAM, P. et E. KOFMAN (2002), « The state, skilled labour markets, and immigration: the case of doctors in England », *Environment and Planning A*, vol. 34.
- RECORD, R. et A. MOHIDDIN (2006), « An economic perspective on Malawi's medical 'brain drain' », *Globalization and Health*, vol. 2, n° 12.
- RONQUILLO, K, F.M. ELEGADO-LORENZO et R. NODORA (2005), *Human Resources for Health, Working Paper for Asean Learning Network for Human Resources for Health*, Bangkok, Thailand.
- ROWE, A. et M. GARCIA-BARBERO (2005), *Regulation and Licensing of Physicians in the WHO European Region*, WHO Regional Office for Europe.
- SACHS, J. (chaired by) (2001), *Macroeconomics and Health, Investing in Health for Economic Development*, World Health Organization.
- SHELDON, G. (2006), « Globalization and the health workforce shortage », *Surgery*, vol. 140, n° 3, September.
- SIMOENS, S. et J. HURST (2006), *The Supply of Physician Services in OECD Countries*, OECD Health Working Papers, DELSA/HEA/WD/HWP(2006)1.
- SIMOENS, S., M. VILLENEUVE et J. HURST (2005), *Tackling Nurse Shortages in OECD Countries*, OECD Health Working Papers, DELSA/ELSA/WD/HEA(2005)1.

- SKELDON, R. (2005), *Globalisation, Skilled Migration and Poverty Alleviation: Brain Drains in Context*. Issued by the Development Research centre on Migration, Globalisation and Poverty.
- STILWELL, B., K. DIALLO, P. ZURN, M. DAL POZ, O. ADAMS et J. BUCHAN (2003), « Developing evidence-based ethical policies on the migration of health workers: conceptual and practical challenges », *Human Resources for Health*, Vol. 1, No. 8.
- US DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (2001), *National Standards for Culturally and Linguistically – Appropriate Services in Health Care*, Office of Minority Health, Washington D.C.
- US DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (2001), National Standards for culturally and Linguistically, Appropriate Services in Health Care, <http://omhrc.gov/omh/programs/2pgprograms/finalreport.pdf>.
- US IMMIGRATION AND NATURALIZATION SERVICE (2002, 2004, 2006), *Report on Characteristics of Specialty Occupation Workers –H1B*.
- VORK, A., M. PRIINITIS et E. KALLASTE (2004), *Migration of Healthcare Workers from Estonia*, PRAXIS Centre for Policy Studies.
- VUJICIC, M., P. ZURN, K. DIALLO, O. ADAMS et M. DAL POZ (2004), « The role of wages in the migration of health care professionals from developing countries », *Human Resources for Health*, vol. 2, n° 3.
- WHELAN, G., N. GARY, J. KOSTIS, J. BOULET et J. HALLOCK (2002), « The changing pool of international medical graduates seeking certification training in US graduate medical education programs », *The Journal of the Medical Association (JAMA)*, September 4, vol. 288, n° 9.
- WIBULPOLPRASERT, S., C. PACHANEE, S. PITAYARANGSARIT et P. HEMPISUT (2004), « International service trade and its implications for human resources for health: a case study of Thailand », *Human Resources for Health*, vol. 2, n° 10.
- WISKOW, C. (2006), *Health Worker Migration Flows in Europe: Overview and Case Studies in Selected CEE Countries (Romania, Czech Republic, Serbia and Croatia)*, Working Paper n° 45, BIT.
- WOODMAN, J. (2007), *Patients Beyond Borders*, Healthy Travel Media.
- WORLD BANK (2006), *Quarterly Economic Report, Part II: Special Topic*, World Bank EU8.
- WORLD FEDERATION FOR MEDICAL EDUCATION – WFME (2005), *Statement on the Bologna Process and Medical Education*, WFME.
- ZURN, P., M. DAL POZ, B. STILWELL et O. ADAMS (2002), *Imbalances in the Health Workforce*, Briefing Paper, Organisation mondiale de la santé.

ANNEXE III.A1

Origine et destination des immigrants professionnels de la santé dans les pays de l'OCDE, circa 2000

Tableau III.A1.1. Répartition des médecins nés à l'étranger par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE

Pourcentages

	OCDE	Europe hors OCDE	Afrique du Nord	Autre Afrique	Asie hors OCDE	Amérique latine hors OCDE	Océanie hors OCDE	Total **	UE15	UE12 (A10, BUL, ROM)
AUS	41.2	3.0	2.7	8.1	42.5	0.7	1.7	100	29.6	4.4
AUT	65.1	15.0	2.1	0.7	16.6	0.6	–	100	37.4	27.8
CAN	40.5	4.2	4.1	12.1	32.5	6.5	0.1	100	25.5	7.8
CHE	72.4	11.0	2.8	2.3	7.3	4.2	–	100	55.6	14.0
DNK	55.3	14.3	2.0	2.8	23.3	2.3	–	100	30.0	14.6
ESP	23.8	2.4	8.5	1.7	8.7	55.0	–	100	16.7	1.2
FIN	38.3	43.5	3.5	2.6	10.4	1.7	–	100	26.1	13.9
FRA	14.1	1.7	53.8	11.3	16.7	2.4	–	100	11.4	1.9
GBR	20.0	2.3	3.6	16.9	54.9	2.2	0.1	100	13.6	2.6
GRC	37.4	36.2	9.1	4.8	11.4	0.9	–	100	17.8	20.1
HUN	10.4	75.4	0.3	2.9	10.2	0.8	–	100	3.7	58.4
IRL	45.1	0.4	–	6.5	48.1	–	–	100	38.1	0.4
LUX	79.7	2.3	2.6	5.6	8.6	1.1	–	100	74.8	3.4
MEX	27.1	0.8	0.2	0.4	1.8	69.6	–	100	8.9	0.9
NZL	50.4	1.7	0.9	15.9	27.3	0.6	3.3	100	40.2	0.3
POL	8.0	74.9	1.2	2.8	12.6	0.5	0.1	100	5.8	18.9
PRT	15.3	1.1	0.2	61.4	3.8	18.3	–	100	13.2	0.5
SWE	55.7	15.5	1.0	2.9	21.0	3.9	–	100	31.5	19.9
TUR	46.9	32.1	0.3	–	20.7	–	–	100	41.5	25.9
USA	21.7	4.3	2.3	4.6	51.8	15.2	0.1	100	9.7	4.0
OCDE*	26.7	5.6	7.2	7.8	41.6	10.8	0.2	100	16.0	5.3

* Moyennes pondérées pour les pays ci-dessus plus la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège pour lesquels les chiffres détaillés ne sont pas significatifs.

** Non compris les inconnus et les pays de naissance non classifiés.

– Négligeable.

Source : Voir tableau III.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048656055686>

Tableau III.A1.2. Répartition des infirmiers nés à l'étranger par pays d'origine dans quelques pays de l'OCDE

Pourcentages

	OCDE	Europe hors OCDE	Afrique du Nord	Autre Afrique	Asie hors OCDE	Amérique latine hors OCDE	Océanie hors OCDE	Total**	UE15	UE12 (A10, BUL, ROM)
AUS	63.2	2.6	0.3	4.4	23.6	1.9	4.0	100	47.2	2.5
AUT	48.7	26.9	0.8	0.4	22.6	0.6	–	100	18.7	32.7
CAN	38.4	2.8	0.4	3.9	29.8	24.2	0.4	100	26.0	5.1
CHE	68.1	17.1	1.2	2.6	7.7	3.2	–	100	60.1	4.1
DNK	78.8	3.8	0.6	4.4	10.3	2.0	–	100	39.7	5.7
ESP	39.5	2.7	10.5	3.1	3.3	40.9	–	100	30.9	1.9
FIN	69.1	25.5	–	3.2	1.1	1.1	–	100	62.8	7.4
FRA	22.7	0.8	52.9	15.8	6.5	1.3	–	100	21.0	0.6
GBR	33.4	2.0	0.3	25.4	24.5	14.3	0.1	100	25.4	2.1
GRC	50.6	39.0	1.0	1.8	7.2	0.4	–	100	35.4	16.2
HUN	11.1	87.8	0.1	0.1	0.7	0.1	–	100	3.4	77.7
IRL	66.7	0.4	–	3.6	29.3	–	–	100	58.9	0.3
LUX	88.5	2.9	1.8	4.0	2.1	0.6	–	100	85.3	2.1
MEX	68.1	0.4	–	0.2	2.2	28.8	0.4	100	14.4	–
NZL	64.3	0.7	0.1	7.7	13.3	0.9	13.0	100	51.7	0.7
POL	17.7	79.3	–	0.3	2.7	–	–	100	14.4	21.3
PRT	33.1	0.5	0.1	57.6	1.7	7.0	–	100	31.3	0.2
SWE	69.8	9.2	0.3	2.6	13.5	4.5	–	100	52.1	9.1
USA	26.0	2.2	0.4	6.1	39.8	25.1	0.5	100	11.7	1.7
OCDE*	36.5	4.7	2.6	8.4	29.7	17.5	0.7	100	15.0	53.9

* Moyennes pondérées pour les pays ci-dessus plus la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège pour lesquels les chiffres détaillés ne sont pas significatifs.

** Non compris les inconnus et les pays de naissance non classifiés.

– Négligeable.

Source : Voir tableau III.1


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048656055686>

Tableau III.A1.3. Médecins nés à l'étranger par pays de naissance et pays de résidence dans quelques pays de l'OCDE

Effectifs

Pays de naissance →																											← Pays de naissance					
	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	SVK	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	JPN	KOR	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL		PRT	SWE	TUR	USA	Total
Pays de résidence ↓																											Pays de résidence ↓					
Australie		74	27	143	45	59	22	409	26	22	17	58	4 587	120	183	329			46	96		9	139	4	1 086	378		218	25	55	232	8 409
Autriche	4		8	17	70	292	135	1 195	5	12	10	33	19	50	227	2	2	202	11	8	34	5	20	11		245	1	22	106	63	2 809	Autriche
Canada	150	110	125		110	135	120	430	45	75	30	410	3 630	105	345	380		180	70	200		65	210	20	115	645	50	55	35	1 350	9 195	Canada
Suisse	17	178	104	51		207	78	2 050	10	107	32	383	85	61	170	4		317	10	9	16	21	77	12	4	169	22	42	62	240	4 538	Suisse
Danemark	2	7	5	20	16	3		190		22	22	14	37	8	13	1	24	12	1	14		3	12	117		105	4	154	16	65	887	Danemark
Espagne	15	14	76	36	142	5	2	459	18		12	496	213	8	3	10	1	99	7	21	3	222	76	15	1	24	61	30	6	168	2 243	Espagne
Finlande		5		5				50	5	5		10	10		10				5					5		20	5	60	10	10	215	Finlande
France	21	97	646	114	184	47	12	1 611	36	297	16		125	114	40	36	4	562	40	29	92	24	64	4		134	164	9	102	133	4 757	France
Royaume-Uni	858	76	166	388	69	126	18	1 775	96	571	44	217		477	89	2 332	16	364	104	29	3	16	442	44	398	282	49	82	103	642	9 876	Royaume-Uni
Grèce	39	6	7	15	4	9	1	141	1	2	1	7	6		1		28				3	1	3		1	19	8	98	44	442	Grèce	
Hongrie	1	20	1	1	4	15	143	57		1	3	3	2	9			2							1		11	1		1	8	284	Hongrie
Irlande	24	3	6	33				42		9	3	9	780	3				3			3		15		6	3	3		96	1 041	Irlande	
Luxembourg		1	61	1	3	2		62		7	1	47	4					9				3	5			4	2		1	2	212	Luxembourg
Mexique	1	5	1	20	7	4		27	4	141		39	6	1	3		32	25					8			12		1	2	472	811	Mexique
Nouvelle-Zélande	186			66				57					1 512		51				6				42			12				93	2 025	Nouvelle-Zélande
Pologne	3	9		3	39	6	99					51	9	12	6			3											9	249	Pologne	
Portugal	3	1	15	24	9	1	1	85	1	276		166	23	1	1	3		7	3		4	4	17	2		3		4	2	40	696	Portugal
Suède	7	44	11	11	22	7	11	532	463	69	547	36	69	77	171	7	128	40	11	29		4	26	266	4	678	15		51	87	3 423	Suède
Turquie	9	65	52	13	28	9		1 130	22	33	8	67	98	217	5	4		67	8	3			109	22		39		38		112	2 158	Turquie
États-Unis	665	475	320	8 985	315			5 270	185	895	90	1 010	4 715	1 150	1 175	870	165	2 090	2 330		10	3 860	505	135	245	2 715	200	440	1 080	39 895	États-Unis	
Total général*	2 067	1 210	2 223	9 946	1 062	987	549	17 214	1 426	2 632	879	3 940	16 181	2 547	2 456	4 029	4 146	2 674	444	435	178	4 234	2 042	712	1 904	5 742	792	1 254	2 076	4 049	Total général	

Note : 973 médecins nés dans l'Ex-Tchécoslovaquie qui n'ont pas pu être attribués, ont été retirés. 8 014 médecins nés sur la péninsule de Corée et pour lesquels la distinction Corée du Nord et Corée du Sud n'était pas possible, n'ont pas été pris en compte non plus. Dans les deux cas, les chiffres concernent principalement les États-Unis en tant que pays d'accueil. Pour la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège en tant que pays d'accueil les chiffres détaillés ne sont pas reportés car non significatifs mais ils sont inclus dans les totaux par colonne. Les données pour l'Allemagne ne sont pas disponibles dans le détail par pays de naissance.

Source : Voir tableau III.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048556270781>

Tableau III.A1.4. **Infirmiers nés à l'étranger par pays de naissance et pays de résidence dans quelques pays de l'OCDE**

Effectifs

Pays de naissance →																											← Pays de naissance						
	AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CZE	SVK	DEU	DNK	ESP	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ITA	JPN	KOR	LUX	MEX	NLD	NOR	NZL	POL		PRT	SWE	TUR	USA	Total	
Pays de résidence ↓																											Pays de résidence ↓						
Australie		156	59	491	95	83	34	1 126	132	96	147	119	16 686	118	97	1 717	10	339	64		4	8	1 102	32	5 443	561		67	97	51	478	29 412	Australie
Autriche	21		16	14	108	583	512	1 112	4	13	26	39	26	7	220	3	1	136	3	53	5	2	93	8	3	841	3	33	53	18	3 956	Autriche	
Canada	350	125	190		155	145	85	1 275	145	60	205	570	7 010	75	200	460		725	50	320		105	1 340	30	295	1 530	470	75	15	2 695	18 700	Canada	
Suisse	34	567	394	454		150	56	4 236	56	331	299	2 331	274	14	79	35		692	10	100	37	18	735	18	12	187	283	115	164	112	11 793	Suisse	
Danemark	16	8	10	43	27	1		240		15	95	29	122	2	6	13	72	5	6	92		5	54	433	5	93	1	327	16	81	1 817	Danemark	
Espagne	21	8	101	19	232	6	1	494	17		7	690	203	5	1	12	1	47	5	9	1	72	83	14	1	27	49	26	1	75	2 228	Espagne	
Finlande	5			5	5			20	5			5	5													5		260	10		325	Finlande	
France	14	93	1 316	103	61	21	8	2 175	65	123	20		61	17	28	62		799	9	58	41	21	17			24	108	4	9	4	5 261	France	
Royaume-Uni	2 227	123	154	898	130	92	39	2 776	278	539	588	403		94	65	14 238	12	315	78	50	3	11	519	159	1 283	263	118	276	70	975	26 776	Royaume-Uni	
Grèce	155	9	33	63	20	100	1	1 199	4	3	3	19	22		18			10				1	24	3	3	133		50	38	53	1 964	Grèce	
Hongrie	2	8		2	2	9	88	33		1	3	3	2											2	1		13		1	1	171	Hongrie	
Irlande	108	3	6	51				51	6	30	15	12	3 408					6					21		60	6		6		246	4 035	Irlande	
Luxembourg	1	4	188	2	6	2		128	5	3		117	5		1	1		23		1		1	19			3	58	6	2	2	578	Luxembourg	
Mexique	1	2	2	8	1			9		44		9	3					9	2					1							282	373	Mexique
Nouvelle-Zélande	615	9	6	135	21	6		111	21		6	9	3 291	3	6	186		3	24	33			309	6		12		12	105	4 929	Nouvelle-zélande		
Pologne		9	3			12	3	111					15		3	6		3					3			3				6	177	Pologne	
Portugal	5		12	31	18	1		177	2	616	1	702	34	2	1	3		3			13		15	2	1			7	35	1 681	Portugal		
Suède	20	50	20	20	15			340	430	35	3 340	30	115	40	100	25	55	25	10	130		10	65	565	5	475	20		55	85	6 080	Suède	
États-Unis	937	482	248	22 110	285	83	176	12 960	371	722	381	1 370	13 143	424	500	3 128		2 245	4 450	1 721		12 100	1 246	399	405	2 721	710	646	400	84 363	États-Unis		
Total général*	4 620	2 041	3 813	24 620	1 315	1 329	1 139	33 983	2 257	3 205	5 596	8 975	45 168	804	1 372	20 166	287	5 866	4 711	2 567	133	12 357	6 092	1 700	7 564	6 999	1 951	3 028	1 260	5 663	Total général		

Note : 367 infirmiers nés dans l'Ex-Tchécoslovaquie qui n'ont pas pu être attribués, ont été retirés. 7 572 infirmiers nés sur la péninsule de Corée et pour lesquels la distinction Corée du Nord et Corée du Sud n'était pas possible, n'ont pas été pris en compte également. Dans les deux cas, les chiffres concernent principalement les États-Unis en tant que pays d'accueil. Pour la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège en tant que pays d'accueil les chiffres détaillés ne sont pas reportés car non significatifs mais ils sont inclus dans les totaux par colonne. Les données pour l'Allemagne ne sont pas disponibles dans le détail par pays de naissance.

Source : Voir tableau III.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048556270781>

ANNEXE III.A2

Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000

Tableau III.A2.1. Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000

Infirmiers				Médecins			
Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation	Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation
Afrique du Sud	ZAF	6 016	3.2	Afghanistan	AFG	613	13.0
Albanie	ALB	415	3.5	Afrique du Sud	ZAF	7 355	17.4
Algérie	DZA	8 796	12.4	Albanie	ALB	271	6.2
Allemagne	DEU	31 623	3.8	Algérie	DZA	10 793	23.4
Angola	AGO	1 703	11.5	Allemagne	DEU	17 214	5.8
Antigua et Barbuda	ATG	678	74.4	Angola	AGO	1 512	63.2
Arabie Saoudite	SAU	151	0.2	Antigua et Barbuda	ATG	100	89.3
Argentine	ARG	1 288	4.3	Arabie Saoudite	SAU	421	1.2
Australie	AUS	4 620	2.6	Argentine	ARG	4 143	3.7
Autriche	AUT	2 914	3.7	Australie	AUS	2 067	4.1
Bahamas	BHS	560	29.7	Autriche	AUT	1 599	5.5
Bahreïn	BHR	77	2.5	Bahamas	BHS	178	36.3
Bangladesh	BGD	651	3.1	Bahreïn	BHR	74	8.4
Barbade	BRB	3 496	78.0	Bangladesh	BGD	2 127	5.2
Belgique	BEL	4 125	6.4	Barbade	BRB	275	46.1
Belize	BLZ	1 365	81.8	Belgique	BEL	2 438	5.0
Bénin	BEN	166	3.2	Belize	BLZ	76	23.2
Bolivie	BOL	358	1.3	Bénin	BEN	215	40.9
Botswana	BWA	47	1.0	Bolivie	BOL	717	6.5
Brésil	BRA	2 258	0.3	Botswana	BWA	33	4.4
Brunéï Darussalam	BRN	129	12.6	Brésil	BRA	2 288	1.1
Bulgarie	BGR	789	2.6	Brunéï Darussalam	BRN	94	21.9
Burkina Faso	BFA	16	0.3	Bulgarie	BGR	1 856	6.2
Burundi	BDI	57	4.1	Burkina Faso	BFA	65	7.6
Cambodge	KHM	1 119	12.2	Burundi	BDI	71	26.2
Cameroun	CMR	1 338	4.9	Cambodge	KHM	669	24.6
Canada	CAN	24 620	7.4	Cameroun	CMR	572	15.5
Cap-Vert	CPV	261	38.9	Canada	CAN	9 946	13.0
Chili	CHL	1 965	16.4	Cap-Vert	CPV	165	41.7
Chine	CHN	12 249	0.9	Chili	CHL	863	4.8
Chypre	CYP	706	19.1	Chine	CHN	13 391	1.0
Colombie	COL	2 625	9.9	Chypre	CYP	627	25.2

Tableau III.A2.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000 (suite)**

Infirmiers				Médecins			
Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation	Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation
Comores	COM	64	11.7	Colombie	COL	3 885	6.2
Congo	COG	452	12.3	Comores	COM	20	14.8
Congo, République démocratique	COD	404	1.4	Congo	COG	539	41.6
Costa Rica	CRI	562	13.4	Congo, République démocratique	COD	350	5.7
Côte d'Ivoire	CIV	337	4.2	Cook Islands	COK	16	53.3
Cuba	CUB	4 209	4.8	Costa Rica	CRI	340	6.1
Danemark	DNK	2 641	4.5	Côte d'Ivoire	CIV	261	11.1
Dominique	DMA	620	66.2	Cuba	CUB	5 911	8.2
Égypte	EGY	1 128	0.8	Danemark	DNK	1 629	9.4
El Salvador	SLV	2 398	32.0	Djibouti	DJI	25	16.2
Émirats Arabes Unis	ARE	11	0.1	Dominique	DMA	58	60.4
Équateur	ECU	1 126	5.4	Égypte	EGY	7 243	15.8
Érythrée	ERI	548	18.8	El Salvador	SLV	833	9.5
Espagne	ESP	3 527	1.1	Émirats Arabes Unis	ARE	44	0.7
États-Unis	USA	6 022	0.2	Équateur	ECU	970	5.0
Éthiopie	ETH	1 421	9.1	Érythrée	ERI	104	32.6
Ex-Tchécoslovaquie	CSFR	2 835		Espagne	ESP	2 687	1.9
Ex-URSS	F_USSR	10 034		États-Unis	USA	4 354	0.6
Ex-Yougoslavie	F_YUG	12 948		Éthiopie	ETH	633	24.6
Fidji	FJI	2 025	56.2	Ex-Tchécoslovaquie	CSFR	2 509	
Finlande	FIN	5 870	7.3	Ex-URSS	F_USSR	11 360	
France	FRA	8 589	1.9	Ex-Yougoslavie	F_YUG	3 772	
Gabon	GAB	106	1.6	Fidji	FJI	382	58.5
Gambie	GMB	62	3.7	Finlande	FIN	1 018	5.8
Ghana	GHA	5 230	24.9	France	FRA	4 131	2.0
Grèce	GRC	1 367	3.1	Gabon	GAB	57	12.6
Grenade	GRD	2 131	87.6	Gambie	GMB	46	22.8
Guatemala	GTM	1 204	2.6	Ghana	GHA	1 469	31.2
Guinée	GIN	94	2.1	Grèce	GRC	2 830	5.6
Guinée Équatoriale	GNQ	98	31.0	Grenade	GRD	109	72.7
Guinée-Bissau	GNB	227	18.0	Guatemala	GTM	486	4.7
Guyane	GUY	7 450	81.1	Guinée	GIN	99	9.1
Haïti	HTI	13 001	94.0	Guinée Équatoriale	GNQ	78	33.8
Honduras	HND	917	9.9	Guinée-Bissau	GNB	182	49.2
Hongrie	HUN	2 117	2.4	Guyane	GUY	949	72.2
Inde	IND	22 786	2.6	Haïti	HTI	2 209	53.1
Indonésie	IDN	3 449	2.7	Honduras	HND	329	8.2
Irak	IRQ	415	1.3	Hongrie	HUN	2 538	7.2
Iran	IRN	4 234	4.8	Iles Salomon	SLB	11	16.9
Irlande	IRL	20 166	24.9	Inde	IND	55 794	8.0
Islande	ISL	287	6.8	Indonésie	IDN	2 773	8.6
Israël	ISR	980	2.4	Irak	IRQ	3 730	18.0
Italie	ITA	6 945	2.2	Iran	IRN	8 991	12.9
Jamaïque	JAM	31 186	87.7	Irlande	IRL	4 029	26.6
Japon	JPN	4 711	0.5	Islande	ISL	435	29.2
Jordanie	JOR	363	2.0	Israël	ISR	2 436	9.0
Kenya	KEN	2 523	6.4	Italie	ITA	4 386	1.8
Kiribati	KIR	19	9.0	Jamaïque	JAM	2 114	48.4
Koweït	KWT	152	1.6	Japon	JPN	2 674	1.1
Laos	LAO	867	15.0	Jordanie	JOR	1 014	8.2


Tableau III.A2.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000 (suite)**

Infirmiers				Médecins			
Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation	Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation
Liban	LBN	1 400	25.2	Kenya	KEN	2 385	34.6
Liberia	LBR	1 240	66.9	Koweït	KWT	465	11.5
Libye	LBY	100	0.6	Laos	LAO	331	10.5
Luxembourg	LUX	104	2.4	Lesotho	LSO	7	7.3
Madagascar	MDG	1 157	24.4	Liban	LBN	4 552	28.3
Malawi	MWI	200	2.7	Liberia	LBR	122	54.2
Malaysia	MYS	7 569	19.6	Libye	LBY	592	8.5
Mali	MLI	227	3.7	Luxembourg	LUX	549	31.3
Malte	MLT	649	22.0	Madagascar	MDG	889	14.6
Maroc	MAR	5 730	20.5	Malawi	MWI	162	37.9
Maurice	MUS	4 502	50.4	Malaisie	MYS	4 679	22.5
Mauritanie	MRT	96	5.5	Maldives	MDV	6	1.9
Mexique	MEX	12 357	12.2	Mali	MLI	160	13.2
Mozambique	MOZ	779	16.5	Malte	MLT	458	26.8
Myanmar	MMR	418	4.1	Maroc	MAR	6 221	28.0
Namibie	NAM	30	0.5	Maurice	MUS	725	35.7
Népal	NPL	205	3.5	Mauritanie	MRT	38	10.8
Nicaragua	NIC	1 155	16.5	Mexique	MEX	4 234	2.1
Niger	NER	19	0.8	Mongolie	MNG	39	0.6
Nigeria	NGA	13 398	9.5	Mozambique	MOZ	935	64.5
Norvège	NOR	1 700	2.5	Myanmar	MMR	1 725	8.8
Nouvelle-Zélande	NZL	7 564	19.5	Namibie	NAM	75	11.1
Oman	OMN	18	0.2	Népal	NPL	288	5.1
Ouganda	UGA	1 210	7.4	Nicaragua	NIC	722	26.1
Pakistan	PAK	1 803	3.6	Niger	NER	26	6.5
Panama	PAN	1 902	29.5	Nigeria	NGA	4 611	11.7
Papouasie Nouvelle-Guinée	PNG	455	13.8	Norvège	NOR	712	4.8
Paraguay	PRY	130	1.3	Nouvelle-Zélande	NZL	1 904	17.4
Pays-Bas	NLD	6 798	3.0	Oman	OMN	23	0.6
Pérou	PER	2 807	14.1	Ouganda	UGA	1 084	32.9
Philippines	PHL	110 774	46.5	Pakistan	PAK	10 505	8.3
Pologne	POL	9 153	4.6	Panama	PAN	1 026	18.8
Portugal	PRT	2 655	5.7	Papouasie Nouvelle-Guinée	PNG	136	33.1
République centrafricaine	CAF	92	8.4	Paraguay	PRY	283	4.3
République dominicaine	DOM	1 857	10.8	Pays-Bas	NLD	2 412	4.5
Roumanie	ROU	4 440	4.9	Pérou	PER	2 546	7.9
Royaume-Uni	GBR	45 638	6.1	Philippines	PHL	15 859	26.4
Rwanda	RWA	54	1.5	Pologne	POL	5 821	5.8
Saint Kitts et Nevis	KNA	711	76.7	Portugal	PRT	792	2.2
Saint Vincent et les Grenadines	VCT	1 228	81.6	Qatar	QAT	45	3.3
Sainte Lucie	LCA	369	52.7	République centrafricaine	CAF	83	20.0
Salomon	SLB	38	10.1	République dominicaine	DOM	1 602	9.3
Samoa	WSM	566	62.1	Rép. Unie de Tanzanie	TZA	1 018	55.3
Sao Tomé et Príncipe	STP	138	35.0	Roumanie	ROU	5 182	10.9
Sénégal	SEN	256	8.9	Royaume-Uni	GBR	17 006	11.3
Seychelles	SYC	151	19.2	Rwanda	RWA	45	10.1
Sierra Leone	SLE	2 057	56.3	Saint Kitts et Nevis	KNA	15	22.7
Singapour	SGP	1 913	9.9	Saint Vincent et les Grenadines	VCT	115	53.2
Somalie	SOM	250	14.4	Sainte Lucie	LCA	39	4.9
Soudan	SDN	183	1.0	Samoa	WSM	46	27.7

Tableau III.A2.1. **Taux d'expatriation pour les médecins et les infirmiers, circa 2000 (suite)**

Infirmiers				Médecins			
Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation	Pays de naissance		Nombre de personnes travaillant dans les pays de l'OCDE	Taux d'expatriation
Sri Lanka	LKA	2 032	8.1	Sao Tomé et Príncipe	STP	71	46.7
Suède	SWE	3 028	3.2	Sénégal	SEN	449	43.0
Suisse	CHE	1 839	2.3	Seychelles	SYC	36	22.9
Suriname	SUR	18	2.5	Sierra Leone	SLE	236	58.4
Swaziland	SWZ	37	0.8	Singapour	SGP	1 356	19.1
Syrie	SYR	319	1.0	Somalie	SOM	155	33.3
Tanzanie	TZA	970	6.8	Soudan	SDN	778	9.3
Tchad	TCD	117	5.2	Sri Lanka	LKA	4 668	30.8
Thaïlande	THA	3 050	1.7	Suède	SWE	1 532	5.0
Timor-Leste	TLS	61	4.0	Suisse	CHE	1 125	4.2
Togo	TGO	78	4.0	Suriname	SUR	39	17.0
Tonga	TON	449	58.2	Swaziland	SWZ	9	5.0
Trinidad et Tobago	TTO	9 808	72.9	Syrie	SYR	4 721	16.6
Tunisie	TUN	410	1.6	Tchad	TCD	69	16.7
Turquie	TUR	3 565	2.9	Thaïlande	THA	1 390	5.8
Uruguay	URY	506	14.9	Timor-Leste	TLS	35	30.7
Vanuatu	VUT	20	4.5	Togo	TGO	153	40.5
Viêtnam	VNM	5 778	11.5	Tonga	TON	23	39.7
Yémen	YEM	231	1.7	Trinidad et Tobago	TTO	1 206	54.6
Zambie	ZMB	820	4.6	Tunisie	TUN	2 415	15.3
Zimbabwe	ZWE	3 619	27.9	Turquie	TUR	2 311	2.4
				Uruguay	URY	493	3.8
				Vanuatu	VUT	5	20.0
				Venezuela	VEN	1 710	3.4
				Viêtnam	VNM	7 591	15.2
				Yémen	YEM	248	3.5
				Zambie	ZMB	567	31.0
				Zimbabwe	ZWE	828	28.4

Note : Les pays dont le nombre d'expatriés infirmiers est en dessous de 10 (5 pour les médecins) ou dont le nombre de résidents est inférieure à 50 pour les infirmiers (10 pour les médecins) dans le pays d'origine ne sont pas reportés.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048666241644>

ANNEXE III.A3

*Politiques migratoires et reconnaissance
des qualifications étrangères des personnels de santé*

		AUSTRALIE	AUTRICHE	
Principales caractéristiques de la politique migratoire et dispositions spécifiques pour les personnels de santé	Migration permanente	<ul style="list-style-type: none"> ● General Skilled Migration (GSM). ● Employer Nomination (EN). ● Regional Sponsored Migration (RSM). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre de séjour permanent et autorisation de travail illimitée (généralement après 5 ans de résidence et respect du contrat d'intégration). Un titre de séjour permanent peut être accordé après 1 an (1,5 an) aux ressortissants de l'EU8 (pays tiers) titulaires d'un permis de travailleur clé. 	
		Conditions spécifiques applicables aux personnels de santé.	Non	
	Migration temporaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Temporary business long stay (457) 4Y®. ● Temporary medical practitioner (422) 4Y®. ● Occupational trainee (médical) (442) 2Y®. ● Working holidays (« vacanciers actifs ») 1Y (durée du travail ≤ 6 mois). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travailleur clé. ● Permis de travail soumis à restriction 1Y® §. ● Permis de travail 2Y® § (52 semaines d'emploi au cours des 14 derniers mois). ● La délivrance de permis de travail aux personnels de santé ressortissants de l'EU8 (e.g. infirmiers qualifiés) est facilitée depuis 2004 (salaire ≥1 500 € au lieu de 2 250 €). 	
		Quotas	Non	Oui mais pas de quota spécifique pour les professionnels de la santé.
		Liste des professions en pénurie; mention des professions de santé.	<ul style="list-style-type: none"> ● Oui, dans SOL, ENSOL, MOLD et SSASSL. ● Oui, dans la plupart des listes régionales des professions recherchées : Nouvelle-Galles du Sud (sauf infirmiers), Australie occidentale, Territoire de la capitale australienne, Victoria (sauf médecins généralistes), Tasmanie. 	Les permis de travail pour les ressortissants de l'EU8 exerçant une profession dans le secteur de la santé et des soins n'entrent pas dans le cadre des quotas fédéraux (<i>Bundeshöchstzahl</i>).
		Programmes spécifiques pour le personnel de santé dans des zones mal desservies ou des régions particulières.	<i>District of Workforce Shortage</i> (définition du gouvernement fédéral) ou <i>Area of Need</i> (définition des États) permet de recruter au travers des programmes parrainés par les employeurs ou les régions. Les médecins installés dans un <i>District of Workforce Shortage</i> , y compris ceux enregistrés conditionnellement, peuvent facturer dans le cadre du programme <i>Medicare</i> .	Non , mais l'embauche de ressortissants de pays n'appartenant pas à l'EEE est limitée aux zones souffrant d'une pénurie de médecins.
		Accords bilatéraux portant notamment sur l'embauche des personnels de santé.	Non , sauf avec la Nouvelle-Zélande (<i>Trans-Tasman Mutual Recognition Arrangement</i>).	Non , sauf avec l'UE.
Reconnaissance des qualifications étrangères	Conditions de citoyenneté.	Non	Non	
	Test linguistique.	Oui	Oui (5 années de pratique dans un pays germanophone ou test linguistique).	
	Examen professionnel.	Il est nécessaire de passer les examens de l'Australian Medical Council (AMC) ou de l'Australian Nursing Council (ANC) pour être enregistrés, mais les autorités médicales de l'État et du Territoire peuvent procéder à des enregistrements conditionnels de médecins sans qu'ils aient passé les examens.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Médecins : <ul style="list-style-type: none"> ● Règles spéciales pour les diplômes de l'ex-Yougoslavie. ● Les ressortissants ou les diplômés de pays tiers doivent être évalués. Le <i>Medical Doctor Act</i> prévoit des critères supplémentaires (sauf pour les réfugiés) : durée d'exercice limitée à 3 ans (renouvelable) et test du marché du travail. Infirmiers : Conditions similaires à celles concernant les médecins. Si le diplôme obtenu dans un pays tiers n'est pas conforme aux normes de l'UE : examens supplémentaires et/ou formation pratique.	
	Période probatoire Programmes de formation.	Médecins : suivre une formation supervisée d'un an après l'examen de l'AMC pour pouvoir être enregistré. Infirmiers : suivre un programme d'évaluation des compétences d'une durée de 7 semaines peut être exigé des candidats qui ne remplissent pas tous les critères d'enregistrement.		
	Agences de recrutement international travaillant avec les personnels de santé (sous-contrat ou réglementées).	Oui , le gouvernement fédéral a passé un contrat avec 16 agences de recrutement, en vue de pouvoir des emplois vacants par médecins formés à l'étranger (sans frais pour les employeurs). Certains États ont également passé des contrats avec des agences de recrutement.	Non , mais de manière générale, les agences privées pour l'emploi doivent être titulaires d'une licence professionnelle délivrée par les autorités de district qui sont placées sous le contrôle du ministère de l'Économie et du Travail.	
Possibilité offerte aux étudiants étrangers en médecine de changer de statut ou d'obtenir un permis de travail.	Oui , Skill Independent (880), Australian Sponsored (881) & Designated Area Overseas Student (882). <ul style="list-style-type: none"> ● Les étudiants étrangers en médecine formés en Australie peuvent faire leur internat en Australie, mais le nombre de places est plafonné. 	Possible , mais il n'existe pas de programme spécifique. Aucun permis n'est nécessaire pour suivre une « formation professionnelle ».		
Code de conduite pour le recrutement international des personnels de santé.	Non , mais le pays adhère aux principes énoncés dans le <i>Commonwealth Code of Practice for the International Recruitment of Health Workers</i> .	Non		
Autorités compétentes pour l'enregistrement et autres liens utiles.	www.doctorconnect.gov.au www.amc.org.au www.anmc.org.au	www.aerzteammer.at		

BELGIQUE	CANADA	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
<ul style="list-style-type: none"> ● Permis A (généralement près 4 ans de résidence ininterrompue avec un permis B au cours des dix dernières années). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Skilled Worker Class (R 75). ● Provincial Nominee Class (R 87). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre de séjour permanent (après 5 ans de résidence ininterrompue avec un titre de séjour de longue durée).
Non	Non	Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Permis B 1Y § est limité aux accords bilatéraux (SI salaire ≥ € 33k, pas de validation de l'offre d'emploi et pas de condition de nationalité). ● « Carte professionnelle » pour les travailleurs indépendants, délivrée par <i>SPF Economie</i>, 5 Y §. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Travailleurs étrangers temporaires (R200); permis limité à la durée de l'emploi, test du marché du travail sauf si la profession est incluse dans <i>LRPSP</i> (Alberta, Ontario, CB : inclus la plupart des personnels de santé). ● Les étudiants en médecine (R186(p)) peuvent travailler jusqu'à 4 mois en tant que stagiaire (les internes nécessitent un permis de travail). ● Visa TN 1Y § (NAFTA). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre de séjour de longue durée à des fins d'emploi >1Y §. ● Permis de travail 1Y §. ● Programme de sélection de main-d'œuvre étrangère qualifiée : destiné aux jeunes qualifiés (de certaines nationalités) résidant déjà légalement sur le territoire national (permet d'accéder plus rapidement au statut de résident permanent).
Non	Non	Non
Oui , depuis juin 2006 les infirmiers sont inclus dans les listes régionales des professions en pénurie (ainsi que les pharmaciens dans certaines régions). Les ressortissants de l'EU8 titulaires d'une offre d'emploi peuvent obtenir un permis B sans test du marché du travail.	Listes régionales des professions soumises à pression (<i>LRPSP</i>).	Non
Non mais les listes des professions en pénurie sont établies à l'échelon régional.	Les provinces et les territoires sont juridictionnellement responsables de la planification des ressources humaines, de l'embauche de travailleurs nationaux et de l'intégration des personnels de santé formés à l'étranger dans le système des soins de santé Canadien. Ce recrutement peut être spécifique à la province ou au territoire.	Non
Non , sauf avec l'UE.	● Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)	Non , sauf avec l'UE.
Non	Non	Non
Non , pas d'examen systématique	Oui	Oui
La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômés suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). R ressortissants de l'EEE et qualifications obtenues dans un pays situé hors de l'EEE : Les qualifications doivent être reconnues par SPF Santé. R ressortissants de pays situés hors de l'EEE et diplôme obtenu à l'étranger : Les qualifications doivent être reconnues et leur titulaire doit posséder un permis de travail ou une carte professionnelle, mais également une autorisation d'exercer. Dans la pratique, cette dernière n'est pratiquement jamais octroyée aux médecins, dentistes ou pharmaciens, mais l'est parfois aux infirmiers (en raison de pénuries).	Les médecins formés à l'étranger doivent passer l'Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada et, après avoir suivi une formation clinique, l'Examen d'attestation auprès du comité compétent. En outre, pour les autorisations d'exercer en indépendant (LCMC), les médecins doivent passer l'examen d'aptitude du Conseil médical du Canada (EACMC), parties I et II. Les infirmiers formés à l'étranger dont l'enseignement est incomplet (certains infirmiers formés à l'étranger n'étudient pas les soins infirmiers psychiatriques) peuvent être invités à étudier ou à acquérir une expérience clinique sous supervision. Chaque province/territoire est responsable de la réglementation de la pratique de la médecine au sein de leur juridiction respective.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômés suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les ressortissants de pays situés hors de l'EEE doivent passer un examen d'accréditation professionnelle (IPVZ) et une épreuve de langue.
Non	Non	Non , mais les agences privées de recrutement doivent être titulaires d'une licence.
Possible , mais il n'existe pas de programme spécifique.	Possible , mais pas de programme spécifique sauf dans le cadre <i>Provincial Nominee Class</i> .	Possible , mais pas de programme spécifique ● Les étudiants étrangers peuvent être autorisés à travailler sous supervision dans les services médicaux, pour une durée déterminée (fixée par la loi pour chaque profession).
Non	Non , mais le pays adhère aux principes énoncés dans le <i>Commonwealth Code of Practice for the International Recruitment of Health Workers</i> .	Non
www.ordomedic.be	www.cic.gc.ca www.img-canada.ca	www.lkcr.cz

III. LES PERSONNELS DE SANTÉ IMMIGRÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE

			DANEMARK	FINLANDE
Principales caractéristiques de la politique migratoire et dispositions spécifiques pour les personnels de santé	Migration permanente	Programmes de migration permanente applicables aux personnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Titre de séjour permanent (après 7 ans de résidence). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de séjour permanent P (après 4 ans avec un permis A).
		Conditions spécifiques applicables aux personnels de santé	Non	Non
	Migration temporaire	Programmes de migration temporaire applicables aux personnels de santé. #Y durée maximale. © renouvelable. § test du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail 1Y® Les services danois de l'immigration exigent qu'un organisme de branche pertinent, fasse état d'un besoin de main-d'œuvre. ● Programme « Job Card Scheme » 3Y® concernant les professions figurant sur la « liste positive » des professions en pénurie et les offres d'emploi ≥ 450k DKK. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis A 3Y® §. ● Permis B 1Y® §. Les autorités locales du marché du travail vérifient également le niveau de compétences et veillent à ce que l'offre d'emploi réponde aux exigences des conventions collectives.
		Quotas	Non	Non
	Liste des professions en pénurie; mention des professions de santé		Les médecins et infirmières figurent parmi les professions de la « liste positive ».	Non
	Programmes spécifiques pour le personnel de santé dans des zones mal desservies ou des régions particulières		Non	Non
	Accords bilatéraux portant notamment sur l'embauche des personnels de santé.		Non , sauf avec l'UE et dans le cadre de l'Accord sur le marché commun nordique du travail.	Non , sauf avec l'UE et dans le cadre de l'Accord sur le marché commun nordique du travail.
Reconnaissance des qualifications étrangères	Conditions de citoyenneté		Non	Oui , de manière générale, mais la NAMA peut accorder des dérogations au cas par cas.
	Test linguistique		Oui pour les personnes formées à l'extérieur de l'UE/des pays nordiques.	Oui
	Examen professionnel		La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les médecins et les infirmiers doivent posséder une autorisation du Comité national de la santé.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les médecins formés hors de l'EEE doivent suivre une formation pratique (6 mois), passer un examen en 3 parties et un test de langue. L'octroi des licences se déroule par étape :
	Période probatoire Programmes de formation		Les individus formés hors de l'UE/des pays nordiques doivent faire évaluer leurs qualifications (y compris leur maîtrise du danois). Si leur formation ne correspond pas exactement à la formation dispensée au Danemark, les médecins/sages-femmes/infirmiers doivent suivre un stage et, dans le cas des médecins et des sages-femmes, passer des tests professionnels.	<i>i)</i> autorisation d'exercer en milieu hospitalier, <i>ii)</i> puis dans centres publics et <i>iii)</i> dans le privé. Le titulaire d'une licence étendue qui obtient la citoyenneté finlandaise, peut être autorisé par l'Autorité nationale des affaires médico-légales (NAMA) à pratiquer en indépendant. Les autres personnels de santé ressortissants de pays tiers et formés hors de l'EEE doivent faire reconnaître leurs qualifications et obtenir une autorisation d'exercice de la NAMA.
Agences de recrutement international travaillant avec les personnels de santé (sous-contrat ou réglementées)		Non , mais certaines régions (« amter ») ont passé un accord avec des agences privées de recrutement pour embaucher des personnels de santé originaires principalement des pays d'Europe orientale.		
Possibilité offerte aux étudiants étrangers en médecine de changer de statut ou d'obtenir un permis de travail		Les médecins, les pharmaciens, les sages-femmes, les infirmiers, les assistants dentaires et les prothésistes dentaires peuvent prolonger de 3 mois leur titre de séjour après la fin de leurs études, pour trouver un emploi au Danemark.	Les étudiants étrangers qui obtiennent un diplôme en Finlande peuvent demander un permis de travail pour une durée maximale de six mois.	
Code de conduite pour le recrutement international des personnels de santé		Non	Non	
Autorités compétentes pour l'enregistrement et autres liens utiles		www.nyidanmark.dk www.sst.dk	www.laakariliitto.fi/e/ www.teo.fi www.mol.fi/finnwork www.uvi.fi	

FRANCE	ALLEMAGNE	GRÈCE
<ul style="list-style-type: none"> ● Titre de séjour (au bout de 3 ans pour les titulaires d'un permis de travail permanent). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis d'installation (généralement après 5 années de résidence ou immédiatement pour les personnes hautement qualifiées – dans le cas d'une offre d'emploi assortie d'un salaire supérieur à 7000 €). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de séjour – emploi (1Y[®] mais peut être transformé en permis à durée indéterminée au bout de 10 ans).
Non	Non	Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail permanent 1Y[®] § : un contrat de travail à durée indéterminée est nécessaire (Carte de séjour temporaire salarié). ● Permis de travail temporaire < 1Y[®] § (Autorisation provisoire de travail). ● Carte « Compétences et Talents » 3Y[®]. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence à durée limitée (1Y[®] §) restreint aux personnes ayant un niveau d'enseignement post-secondaire (y compris les médecins et les personnels de santé ayant suivi une formation professionnelle d'au moins 3 ans). Test du marché du travail au niveau local et octroi soumis à l'accord de l'Agence fédérale pour l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis A 1Y[®] §
Non	Non	Non
En 2006, une liste des professions en pénurie a été établie pour les ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE (pas de test du marché du travail). Aucune profession de la santé ne figure sur cette liste.	Non	La loi 2910/01 a instauré la possibilité de faire appel à la main-d'œuvre étrangère pour répondre aux besoins locaux par spécialité, mais elle n'a pas été mise en application.
Non , mais la situation de l'emploi au niveau local est prise en considération dans l'octroi de permis de travail.	Non , mais la situation de l'emploi au niveau local est prise en considération dans l'octroi de permis de travail.	Non
L'accord bilatéral portant sur le recrutement d'infirmiers espagnols, entré en application en 2002, a été abrogé en décembre 2004 (après le recrutement de 1 364 infirmiers).	Oui pour les aides-soignants étrangers (sans test sur le marché du travail). En 2005, des accords ont été signés avec la Croatie, l'Ukraine, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque, la République slovaque, la Bulgarie et la Roumanie.	Non , il n'existe pas d'accord bilatéral spécifique portant sur les personnels de santé, sauf avec l'UE.
Oui , de manière générale, mais le ministre de la Santé peut accorder des dérogations	Non	Non
Oui	Oui	Non mais certificat de scolarité d'une école de langue étrangère et les entretiens ont lieu en grec.
La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). En théorie, les médecins doivent être français, formés en France, enregistrés, et titulaires d'un permis de travail. Dans la pratique, en dépit des efforts récents pour régulariser la situation (environ 9 500 « régularisations » depuis 1999), de nombreux docteurs étrangers ou formés à l'étranger travaillent dans les hôpitaux publics (environ 6700) avec un statut d'étudiant (AFS ou AFSA) ou occupent des postes précaires (DIS pour les praticiens associés). Les infirmiers doivent passer le concours d'entrée en école d'infirmières et suivre la formation (possibilité d'entrer en 2 ^e ou 3 ^e année). Les médecins étrangers peuvent être autorisés à exercer comme infirmiers pendant au plus 3 ans.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les personnels de santé formés à l'étranger doivent faire reconnaître leurs qualifications et prouver leur équivalence totale avec un diplôme allemand. Si ce n'est pas le cas ils doivent passer un examen. Une autorisation d'exercer doit également être octroyée par les autorités locales compétentes conformément à « l'intérêt public ». Il est également possible d'obtenir une permission d'exercer auprès des autorités sanitaires locales. Le permis est alors délivré à des fins de « formation professionnelle et de poursuite de l'enseignement » pour une durée maximale de 4 ans.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Pour les autres personnels de santé : <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Reconnaissance des qualifications</i> par l'Organisation interscientifique pour la reconnaissance des titres universitaires et l'information (DOATAP). 2. Soumettre à DOATAP un <i>permis de résidence et de travail</i>. 3. <i>Reconnaissance de l'expérience professionnelle</i> par le Comité de reconnaissance des équivalences professionnelles des diplômes de l'enseignement supérieur (SAEI). 4. <i>Autorisation d'exercer</i> délivrée par la Direction de la santé de la préfecture concernée. 5. <i>Enregistrement</i> à l'association professionnelle.
Non	Non	Non
Les étudiants étrangers avec une maîtrise française qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine, peuvent demander un permis de 6 mois pour rechercher du travail. Les autres étudiants peuvent changer de statut suivant les règles générales.	Les étudiants sont autorisés à rester en Allemagne jusqu'à un an après la fin de leurs études pour rechercher un emploi.	Possible , mais il n'existe pas de programme spécifique.
Non	Non	Non
www.ordmed.org	www.baek.de	www.pis.gr

III. LES PERSONNELS DE SANTÉ IMMIGRÉS DANS LES PAYS DE L'OCDE

		IRLANDE	ITALIE	
Principales caractéristiques de la politique migratoire et dispositions spécifiques pour les personnels de santé	Migration permanente	Programmes de migration permanente applicables aux personnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence à long terme (validité de 5 ans après 5 années de résidence, et durée illimitée au bout de 10 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence (généralement au bout de 5 années de séjour légal).
		Conditions spécifiques applicables aux personnels de santé	Non	Non
	Migration temporaire	Programmes de migration temporaire applicables aux personnel de santé. #Y durée maximale. © renouvelable. § test du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> ● Green card permit 2Y© (€ 30k < salaire < € 60k et profession incluse dans la liste des professions en pénurie ou toutes les professions avec un salaire > € 60k). ● Permis de travail 1Y© § (salaire < € 30k, et profession non incluse dans la liste des professions inéligibles). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail 1Y© § (contrat à durée déterminée). ● Permis de travail 2Y© § (contrat à durée indéterminée).
		Quotas	Non	Oui , sauf pour les infirmiers depuis 2002.
	Liste des professions en pénurie; mention des professions de santé	La liste des professions en pénurie inclut la plupart des professions de santé (depuis 2000 pour les infirmiers et 2003 pour les autres). La liste des professions « inéligibles » n'inclut pas les personnels de santé. Pas de test du marché du travail pour les infirmiers et les médecins.	Non	
	Programmes spécifiques pour le personnel de santé dans des zones mal desservies ou des régions particulières	Non	Non , mais des quotas de permis de travail sont définis aux échelons sectoriel et régional.	
Accords bilatéraux portant notamment sur l'embauche des personnels de santé.	Non , il n'existe pas d'accord officiel mais des liens étroits ont été établis avec les Philippines en ce qui concerne les infirmiers.	Oui , au niveau régional, notamment avec la Roumanie (par exemple, Parme avec la province de Cluj-Napoca ou la Vénétie avec le comté de Timis). Relations avec l'Espagne concernant les infirmiers.		
Reconnaissance des qualifications étrangères	Conditions de citoyenneté	Non	Oui , pour les spécialistes, et certaines restrictions dans le secteur public pour les infirmiers.	
	Test linguistique	Oui	Oui	
	Examen professionnel	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). La plupart des médecins formés dans les anciens États du Commonwealth ou en Afrique du Sud peuvent obtenir un enregistrement sans restriction. Les autres obtiennent un enregistrement temporaire (d'une durée maximale de 7 ans) qui nécessite de passer le Temporary Registration Assessment Scheme (TRAS). L'organisme An Bord Altranais vérifie le caractère approprié de l'éducation et de la formation des infirmiers étrangers et peut imposer une période d'adaptation sous supervision (d'au moins six semaines, et de 12 semaines en moyenne).	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les médecins formés à l'étranger doivent faire reconnaître leurs qualifications auprès du ministère de la Santé (avant 2002, publication d'un décret présidentiel au <i>Journal officiel</i>). Cette procédure prend environ 5 ans. Ils peuvent aussi s'inscrire en 6 année de médecine pour passer un diplôme italien. Les infirmiers formés à l'étranger doivent passer un examen de qualification portant sur les compétences linguistiques et techniques, organisé par l'IPASVI (en 2004-06, environ 60 commissions d'évaluation ont été organisées dans les principaux pays d'origine). Les insuffisances mineures peuvent être compensées par une formation ou une expérience professionnelle à l'étranger.	
Agences de recrutement international travaillant avec les personnels de santé (sous-contrat ou réglementées)	Non	Certaines agences de travail temporaire ont été accréditées pour organiser des commissions d'évaluation à l'étranger. Les institutions privées aussi bien que publiques font appel à des agences de recrutement pour l'embauche d'infirmiers étrangers.		
Possibilité offerte aux étudiants étrangers en médecine de changer de statut ou d'obtenir un permis de travail	Les étudiants étrangers ayant obtenu une maîtrise ou un doctorat peuvent être autorisés à rester pendant 6 mois en Irlande pour trouver un emploi.	Oui , des quotas annuels fixent le nombre maximum de permis d'études pouvant être convertis en permis de travail.		
Code de conduite pour le recrutement international des personnels de santé	Non	Non		
Autorités compétentes pour l'enregistrement et autres liens utiles	www.entemp.ie/labour/workpermits/index.htm www.medicalcouncil.ie www.nursingboard.ie	www.ministerosalute.it/professionisanitaria/paginaInterna.jsp?id=92&menu=strumentieservizi www.fnomceo.it		

JAPON	LUXEMBOURG	PAYS-BAS
Non	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de type C (au bout de 5 années de résidence). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence permanent (à l'issue de 5 années de résidence).
Non	Non	Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence pour « Services médicaux » 1-3Y[®] (durée maximale de 4 ans pour les sages-femmes et de 7 ans pour les infirmiers inscrits sur les registres professionnels). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de type A 1Y[®] § (impossibilité de changer d'employeur ou de profession). ● Permis de type B 4Y[®] § (impossibilité de changer de profession). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail 3Y non [®] §. Généralement, obligation de passer un test civil d'immigration dans le pays d'origine (être âgé de 18 à 45 ans) ● Migrants hautement qualifiés 5Y (salaire ≥ € 33.3k pour les moins de 30 ans ou ≥ € 45.5k pour les autres. Pas de test du marché du travail et possibilité pour l'époux/l'épouse de travailler).
Non, sauf dans le cadre de l' Accord économique de partenariat avec les Philippines (AEP) . Quota fixé à 400 infirmiers en 2008 et 2009.	Non	Non, sauf pour les ressortissants de Bulgarie et de Roumanie.
Non	Non	Non, mais possibilité de supprimer le test du marché du travail pour des professions ou des secteurs spécifiques. Exemple : plusieurs professions du secteur de la santé pour les ressortissants de l'EU10 entre janvier et mai 2004.
Concernant les médecins, les anciennes conditions relatives à l'établissement dans des régions éloignées, où l'embauche de médecins japonais était difficile, ont été supprimées (elles continuent toutefois de s'appliquer aux dentistes, par exemple).	Non	Non
AEP : les infirmiers philippins avec 3 ans d'expérience et un contrat avec un hôpital peuvent rester 3 ans max. au Japon pour obtenir un diplôme japonais (cours de langue ou formation supervisée).	Non, sauf avec l'UE.	Non, sauf avec l'UE. En 2003-2005, projet pilote concernant l'embauche d'infirmiers polonais et le développement de leurs compétences.
Non	Oui de manière générale, mais le ministre peut accorder des dérogations à titre exceptionnel.	Non
Oui	Oui	Oui
Nécessité d'obtenir un diplôme japonais.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions).	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les médecins formés à l'étranger doivent passer un test de compétences (notamment en néerlandais). En cas de quasi-équivalence, ils sont inscrits sur le registre avec des réserves qu'il leur incombe de faire lever sous 2 ans (équivalence totale sans expérience aux Pays-Bas = supervision de 6 mois). Si les compétences ne sont pas équivalentes (mais pas insuffisantes et exp. prof.), possibilité de suivre une formation. Cette procédure a débuté en décembre 2005 pour les médecins. Elle doit être appliquée aux autres personnels de santé (pour l'heure, ils ne sont pas systématiquement obligés de passer un examen).
Non	Les ressortissants de l'UE et de la Suisse formés à l'extérieur de l'UE doivent faire reconnaître leurs qualifications. Dans certains cas, des cours ou une formation complémentaires peuvent être exigés (d'une durée maximale d'un an pour les docteurs). Les docteurs étrangers doivent parler couramment deux (des trois) langues officielles.	
Non	Non	Les agences de recrutement jouent un rôle important tant dans le secteur public que privé.
Oui, mais les étudiants étrangers doivent obtenir un permis de résidence pour « Services médicaux » conformément aux dispositions générales.	Le Luxembourg ne dispose pas de sa propre école de médecine.	Oui, les étudiants étrangers peuvent rester sur le territoire national jusqu'à 3 mois pour rechercher un emploi.
Non	Non	Non
	www.etat.lu/MS/	www.bigregister.nl www.minvws.nl (travailler dans le secteur de la santé aux Pays-Bas avec un diplôme étranger)

			NOUVELLE-ZÉLANDE	NORVÈGE
Principales caractéristiques de la politique migratoire et dispositions spécifiques pour les personnels de santé	Migration permanente	Programmes de migration permanente applicables aux personnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Skilled Migrant Category (SMC). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence permanent (après l'expiration du permis temporaire d'une durée de 3 ans).
		Conditions spécifiques applicables aux personnels de santé	Oui , la plupart des professions de la santé sont incluses dans la liste des pénuries de compétences à long terme (LTSS) et bénéficient de 10 points supplémentaires.	Non
	Migration temporaire	Programmes de migration temporaire applicables aux personnels de santé. #Y durée maximale. Ⓜ renouvelable. § test du marché du travail.	Politique « de l'emploi à la résidence » : <ul style="list-style-type: none"> ● Employeur accrédité (programme talents). ● Liste des pénuries de compétences à long terme. Permis de travail : procédure simplifiée si la profession est incluse dans la liste des pénuries de compétences immédiates (ISSL). WHM 1Y (période de travail ≤ 6 mois).	<ul style="list-style-type: none"> ● Travailleur qualifié/spécialiste 1Y[®] ● Visa de demandeur d'emploi (généralement 3 mois)
		Quotas	Non	Oui pour les travailleurs qualifiés et les spécialistes, mais si le quota est atteint, restrictions plus strictes d'octroi du permis (test du marché du travail).
	Liste des professions en pénurie; mention des professions de santé	Oui pour les médecins, les dentistes et autres personnels de santé (sauf les infirmiers) figurant sur les 6 listes régionales de pénuries immédiates de compétences (ISSL) et pour la plupart des professions de la santé figurant sur la liste des pénuries de compétences à long terme.	Non	
	Programmes spécifiques pour le personnel de santé dans des zones mal desservies ou des régions particulières	Non , mais les individus titulaires d'une offre d'emploi en dehors d'Auckland bénéficient de points supplémentaires.	Non	
	Accords bilatéraux portant notamment sur l'embauche des personnels de santé.	Non , sauf avec l'Australie (<i>Trans-Tasman Mutual Recognition Arrangement</i>).	Non , sauf avec l'UE et dans le cadre de l'Accord sur le marché commun nordique du travail.	
Reconnaissance des qualifications étrangères	Conditions de citoyenneté	Non	Non	
	Test linguistique	Oui	Oui , suivre un cours et passer un examen si langue maternelle étrangère (hors suédois et danois).	
	Examen professionnel	Médecins : les médecins formés à l'étranger doivent passer le New Zealand Registration Exam (NZREX) et suivre 2 années de spécialisation (un an pour les diplômés du Royaume-Uni et d'Irlande). Mais les personnes qui ont travaillé dans des « systèmes de santé comparables » (18 pays sont enregistrés) pendant au moins 3 ans peuvent exercer, avec une période de deux ans de supervision.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). L'autorité d'enregistrement du personnel de la santé délivre les autorisations et les licences. <ul style="list-style-type: none"> ● Une autorisation est octroyée aux demandeurs qui ont réussi leur « turnus » (internat). ● Une licence permet d'exercer sous certaines conditions qui peuvent concerner la durée, le lieu d'installation, etc., et ne peut être accordée qu'après une évaluation. Si les qualifications ne sont pas parfaitement équivalentes, des cours peuvent être organisés. Si les qualifications sont validées, le demandeur peut commencer son internat (l'expérience professionnelle ne permet pas de réduire l'internat).	
	Période probatoire Programmes de formation	Infirmiers : Les infirmiers doivent suivre un programme d'évaluation des compétences lorsqu'ils ne remplissent pas les critères nécessaires en matière d'éducation pour être inscrits sur les registres professionnels.		
Agences de recrutement international travaillant avec les personnels de santé (sous-contrat ou réglementées)	Non , mais le ministère de l'Immigration de la Nouvelle-Zélande a mis en place une équipe chargée d'organiser des expositions et des campagnes de recrutement à l'étranger.	Non		
Possibilité offerte aux étudiants étrangers en médecine de changer de statut ou d'obtenir un permis de travail	Oui , les individus qui ont suivi une formation de 3 ans en Nouvelle-Zélande ou qui sont titulaires de qualifications correspondant à la catégorie SMC peuvent obtenir un permis d'une durée maximale de 6 mois leur permettant de rechercher un emploi.	Possible , les étudiants étrangers <i>titulaires d'une offre d'emploi</i> peuvent obtenir un permis de travail d'un an maximum. La Norvège offre des bourses d'études (1 100) aux étudiants des PED qui doivent ensuite retourner dans leur pays ou les rembourser.		
Code de conduite pour le recrutement international des personnels de santé	Oui , le pays est signataire du <i>Commonwealth Code of Practice for the International Recruitment of Health Workers</i> .	Non		
Autorités compétentes pour l'enregistrement et autres liens utiles	www.immigration.govt.nz www.mcnz.org.nz/ www.nursingcouncil.org.nz/	www.safh.no www.udf.no		

POLOGNE	PORTUGAL	RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
<ul style="list-style-type: none"> ● Permis d'installation (après 5 années de résidence). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence permanent (après 5 ou 8 ans de résidence, selon que la personne est originaire ou non d'un pays lusophone). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence permanent (après 3 années de résidence).
Non	Non	Non
<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail 1Y[®] §. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail de type II 1Y[®] (activité de recherche scientifique ou activité qui nécessite des compétences techniques de haut niveau – notamment les docteurs et les infirmiers) ● Permis de travail de type IV 1Y[®] § (liste établie par l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail 1Y[®] §.
Non	Oui, mais dans la pratique, les professions de la santé sont hors quotas.	Non
Les personnels de santé (docteurs et dentistes) qui ont suivi une formation conforme à la loi polonaise peuvent obtenir un permis de travail quelle que soit la situation sur le marché du travail local.	Non	Non
Non, mais des critères d'offre d'emploi sont mis en application à l'échelon régional.	Non	Non
Non, sauf avec l'UE.	Non, sauf avec l'UE.	Non, sauf avec l'UE.
Non	Non	Non
Oui pour les ressortissants des pays tiers (déclaration de maîtrise du polonais pour les autres).	Oui (tous les médecins, y compris les portugais, doivent passer un test de communication médicale).	Oui
La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les ressortissants de pays tiers doivent faire reconnaître leurs qualifications et passer un test linguistique en polonais.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les personnels de santé formés à l'étranger doivent faire reconnaître leurs qualifications et être inscrits à leurs ordres professionnels (« Ordens »). Les qualifications sont certifiées par le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé. Les médecins doivent justifier d'au moins 2 ans d'expérience professionnelle au cours des 5 dernières années pour exercer en indépendant. Un projet conçu par la Fondation Calouste Gulbenkian avec d'autres partenaires aide les infirmiers immigrés occupant légalement des emplois indifférenciés à obtenir l'équivalence de leurs diplômes d'études et de leurs qualifications.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions).
Les agences de recrutement doivent être titulaires d'un certificat spécial délivré par les autorités régionales autonomes attestant de leur inscription sur le registre de l'agence pour l'emploi.	Non	Non
Oui. Les étudiants en médecine titulaires d'un diplôme polonais ne sont pas soumis au test du marché du travail. Ils n'ont pas besoin de permis de travail pour effectuer une spécialisation de troisième cycle.	Possible, mais il n'existe pas de programme spécifique.	Possible, mais il n'existe pas de programme spécifique.
Non	Non	Non
www.nil.org.pl	www.ordemosmedicos.pt www.ordemenfermeiros.pt	/www.lekom.sk

			ESPAGNE	SUÈDE
Principales caractéristiques de la politique migratoire et dispositions spécifiques pour les personnels de santé	Migration permanente	Programmes de migration permanente applicables aux personnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence permanent (à l'issue de 5 années de résidence légale). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de résidence permanent (PUT).
		Conditions spécifiques applicables aux personnels de santé	Non	Non
	Migration temporaire	Programmes de migration temporaire applicables aux personnels de santé. #Y durée maximale. @ renouvelable. § test du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail de type B 1Y@ § (limité à des activités et des zones spécifiques; renouvelable jusqu'à 2 ans). ● Permis de travail de type C 3Y § (après un permis de type B; sans restriction). ● Permis D et E pour les travailleurs indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Permis de travail 5Y §.
		Quotas	Oui	Non
	Liste des professions en pénurie; mention des professions de santé	Oui , lorsque les professions figurent sur la liste des pénuries de compétences (<i>Catalogo de ocupacions de dificil cobertura</i>), aucune validation de l'offre d'emploi mais le nombre des permis est plafonné.	Non	
	Programmes spécifiques pour le personnel de santé dans des zones mal desservies ou des régions particulières	Non , mais les listes des professions en pénurie sont définies à l'échelon régional. Les professions de la santé y figurent pour un nombre limité de régions (essentiellement les aides-soignants et les généralistes à Barcelone, Gérone, Lleida, Tarragone, Zamora, Ourense, Las Palmas et Tenerife).	Non , mais le test du marché du travail est organisé au niveau local par l'agence de l'emploi, et certains conseils de comté ou régions participent au processus de recrutement à l'étranger (essentiellement dans les pays de l'UE – en Allemagne, Pologne ou Espagne).	
	Accords bilatéraux portant notamment sur l'embauche des personnels de santé.	Projet pilote prévu avec les Philippines pour le personnel des centres de soins (hors infirmiers et médecins). Accords signés avec le Royaume-Uni et la France pour le recrutement d'infirmiers espagnols.	Non , sauf avec l'UE et dans le cadre de l'Accord sur le marché commun nordique du travail.	
Reconnaissance des qualifications étrangères	Conditions de citoyenneté	Non	Non	
	Test linguistique	Non mais les examens et les entretiens se déroulent en espagnol.	Oui	
	Examen professionnel	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions).	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Les candidats doivent fournir la preuve d'une maîtrise satisfaisante du suédois.	
	Période probatoire Programmes de formation	Les diplômés étrangers en médecine qui ont obtenu leur diplôme hors de l'UE/l'EEE/la Suisse doivent faire reconnaître leurs qualifications comme équivalentes aux qualifications espagnoles ou doivent passer un examen en deux étapes (questionnaire à choix multiple et examen oral sur des cas cliniques). Cet examen ne peut être passé plus de deux fois.	Les diplômés étrangers en médecine qui ont obtenu leur diplôme hors de l'UE/l'EEE/la Suisse ne peuvent exercer – de manière temporaire ou permanente – de profession médicale sans suivre un programme de formation complémentaire en Suède. Ce programme comporte des cours et des tests en suédois, un examen médical, une période de supervision et des cours d'initiation à la législation médicale du pays.	
Agences de recrutement international travaillant avec les personnels de santé (sous-contrat ou réglementées)	Non	Non , mais certaines agences privées jouent un rôle actif dans le recrutement international de personnel de santé, notamment pour le secteur public.		
Possibilité offerte aux étudiants étrangers en médecine de changer de statut ou d'obtenir un permis de travail	Oui , les étudiants étrangers peuvent obtenir un permis de résidence et de travail après leur diplôme s'ils résident en Espagne depuis au moins 3 ans et qu'ils n'ont pas bénéficié d'une bourse de leur pays d'origine ou d'un programme de coopération.	Non , de manière générale, un étudiant étranger originaire de l'extérieur de l'UE/l'EEE/la Suisse doit quitter le territoire après la fin de ses études.		
Code de conduite pour le recrutement international des personnels de santé	Non	Non		
Autorités compétentes pour l'enregistrement et autres liens utiles	http://extranjeros.mtas.es/ www.msc.es/profesionales/formacion/home.htm www.mec.es/mecd/titulos/convalidacion.html	www.migrationsverket.se www.socialstyrelsen.se		

SUISSE	TURQUIE	ROYAUME-UNI
<ul style="list-style-type: none"> Un permis d'établissement peut être délivré à l'issue de 5 années de résidence aux ressortissants des États de l'AELE, des États-Unis et du Canada, ou de 10 années pour les autres pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Permis de travail et de résidence à durée indéterminée (à l'issue de 8 années de résidence légale et de 6 années d'emploi légal). 	<ul style="list-style-type: none"> Résidence permanente – autorisation de s'installer définitivement (à l'issue de 5 années de résidence légale avec un permis de travail ou un permis de migrant hautement qualifié).
Non	Non	Non
<ul style="list-style-type: none"> Permis de résidence 1Y (5 pour EEE) ©. Permis de courte durée 1Y renouvelable une fois. Programmes d'échanges de stagiaires avec une trentaine de pays, durée maximale de 18 mois (peuvent comporter un nombre non négligeable de personnels de santé, notamment des infirmiers). 	<ul style="list-style-type: none"> Permis de travail 1Y © § (peut être renouvelé pour une durée maximale de trois ans au bout d'un an, et de six ans les fois suivantes). 	Permis de travail 5Y § (pas de § si la profession figure sur la liste des pénuries de compétences); Programme pour les migrants hautement qualifiés 5Y (pas de §, test à points et exigences linguistiques); Formation et stage 3Y non ©, pas d'autorisation de s'installer (y.c. « Medical Training Initiative »); Permis de travail pour étudiants stagiaires (3 mois).
Non	Non	Non
Non	Non	La liste des professions qui souffrent d'une pénurie de compétences contient pratiquement toutes les professions de la santé à l'exception des infirmiers, depuis juillet 2006.
Non	Non	Le programme Fresh Talent: Working in Scotland permet aux diplômés des universités écossaises (de niveau maîtrise ou doctorat) de rester en Écosse pour une durée maximale de 2 ans sans offre d'emploi ou expérience professionnelle.
<ul style="list-style-type: none"> Accord bilatéral avec l'UE. Protocole d'entente avec le Canada pour faciliter les migrations, en particulier aux travailleurs canadiens du secteur de la santé. 	Non, toutefois, dans le cadre de l'adhésion à l'UE (libre circulation des travailleurs, reconnaissance des qualifications et des diplômes) des travaux préparatoires ont commencé.	Accords de recrutement avec la Chine, l'Espagne et l'Inde. Protocole d'accord avec les Philippines. Accord avec l'Afrique du Sud sur des échanges pédagogiques de travailleurs de la santé.
Non	Oui	Non
Oui (remis en œuvre pour les infirmiers de l'EEE en 2006).	Oui	Oui
La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). Médecins : La reconnaissance des diplômes relève de l'échelon fédéral. L'octroi de l'autorisation d'exercer est de la responsabilité des cantons. Infirmiers : Les diplômes sont reconnus par la Croix-Rouge suisse. Les candidats qui ne satisfont pas aux critères en matière d'éducation doivent effectuer une période d'adaptation de six mois au minimum, pouvant comporter un stage ou une test d'évaluation. Les responsabilités des cantons sont très limitées.	Seuls les citoyens turques sont autorisés à exercer des professions médicales.	La Directive de l'UE prévoit la reconnaissance des diplômes suisses et de l'EEE pour les nationaux de ces pays (hors EEE sous conditions). <i>Les médecins</i> ayant une formation médicale initiale satisfaisante et qui ont passé le Professional and Linguistic Assessment Board (PLAB) peuvent être inscrits sur les registres professionnels avec certaines restrictions (supervision d'un an). Des règles spéciales s'appliquent pour AUS, NZL, HKG, SGP, ZAF et les Antilles. <i>Les infirmiers</i> doivent avoir suivi une formation équivalente, exercer pendant 12 mois après l'obtention de leur diplôme (ou 450 heures au cours des 3 dernières années) et suivre le programme Overseas Nurses (20 jours d'apprentissage). Si nécessaire une période de supervision est prévue.
Non	Non, il n'existe pas d'agence de ce type.	Oui, les agences pour l'emploi doivent se conformer à la Employment Agencies Act de 1973. Les agences privées de recrutement souhaitant fournir du personnel au NHS doivent se conformer au code de pratique du recrutement international des professionnels des soins de santé.
Possible, mais il n'existe aucun programme spécifique.	Possible, mais il n'existe pas de programme spécifique.	Les étudiants diplômés originaires de pays tiers peuvent demander une autorisation de travail sans quitter le Royaume-Uni. Depuis avril 2006, les médecins et les dentistes en formation du 3e cycle sont considérés comme occupant un emploi.
Non	Non	Oui, le recrutement pour le NHS est soumis au code de pratique du recrutement international des professionnels des soins de santé.
www.bfm.admin.ch www.bag.admin.ch www.srk.ch www.fmh.ch		www.gmc-uk.org/ www.nmc-uk.org www.workingintheuk.gov.uk/

		ÉTATS-UNIS	
Principales caractéristiques de la politique migratoire et dispositions spécifiques pour les personnels de santé	Migration permanente	Programmes de migration permanente applicables aux personnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Employment based immigrant visa EB2 ou EB3 – Carte verte (les titulaires du visa H1B peuvent demander une carte verte au bout de 6 ans).
		Conditions spécifiques applicables aux personnels de santé	Non
	Migration temporaire	Programmes de migration temporaire applicables aux personnels de santé. #Y durée maximale. © renouvelable. § test du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> ● Visa H1B 2Y© max. 6Y (professionnels spécialisés – au moins licenciés : comprend les médecins et les infirmiers diplômés). Visa H-1B1 pour les ressortissants du Chili et de Singapour (quotas spéciaux). ● Visa TN 1Y© (ALENA), la liste des professions de l'ALENA comprend la plupart des professionnels de la santé mais les médecins uniquement pour des activités de recherche et d'enseignement. ● Visa J1 3Y© max. 6Y (Exchange Visitor Skill); obligation de regagner pendant 2 ans leur précédent pays de résidence permanente (sauf s'ils sont éligibles au programme d'exemption J1 – voir plus bas). ** Visa H1A pour les infirmiers diplômés (supprimé en 1995).
		Quotas	Oui pour le visa H1B mais pas par profession, non pour les visas TN ou J1.
	Liste des professions en pénurie; mention des professions de santé	Non	
	Programmes spécifiques pour le personnel de santé dans des zones mal desservies ou des régions particulières	<p>Le programme J1 d'exemption de visa permet à un individu qui réside aux États-Unis depuis 2 ans avec un visa J1, qui est diplômé en médecine et titulaire d'une offre d'emploi à temps plein dans un établissement de soins de santé dans une zone répertoriée comme souffrant d'une pénurie de personnel de santé, ou dans un établissement de soins de santé qui accueillent des patients de ces zones, de rester aux États-Unis (chaque État est habilité à recommander 30 exemptions par an au Département d'État et au Bureau of Citizenship and Immigration services).</p> <p>**Visa H1C d'infirmiers dans les zones souffrant d'une pénurie (supprimé en 2004).</p>	
	Accords bilatéraux portant notamment sur l'embauche des personnels de santé.	Non , sauf avec le Canada et le Mexique, dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).	
Reconnaissance des qualifications étrangères	Conditions de citoyenneté	Non	
	Test linguistique	Oui	
	Examen professionnel	<p>Médecins : Les médecins doivent dans la quasi-totalité avoir fait leur internat/résidence aux États-Unis. Tous les médecins diplômés à l'étranger doivent <i>i)</i> obtenir un certificat de l'Éducation Commission for Foreign Medical Graduates (ECFMG); <i>ii)</i> passer un examen portant sur les phases 1 et 2 de l'USMLE (ie. un examen en sciences médicales et compétences cliniques) ainsi qu'une épreuve de langue, <i>iii)</i> prouver qu'ils sont diplômés d'une école de médecine inscrite à l'IMED (au moins 4 ans d'étude), <i>iv)</i> passer la phase 3 de l'USMLE mais certains États fixent des conditions supplémentaires (16 États permettent aux médecins étrangers de passer la phase 3 de l'USMLE avant d'avoir obtenu une GME -graduate medical education- dans un hôpital aux États-Unis ou au Canada). Tous les États exigent cependant au moins 1 an de GME avant d'accorder une autorisation d'exercer, 3 ans pour 29 d'entre eux (39 États reconnaissent les Licenciés du Conseil médical du Canada). Des conditions spéciales s'appliquent à certains Américains qui souhaitent exercer aux États-unis après avoir suivi leurs études à l'étranger (Programme Fifth Pathway).</p> <p>La commission ECFMG est habilitée par le Département d'État à parrainer des médecins étrangers pour des échanges, dans le cadre de programmes officiels d'enseignement de la médecine.</p> <p>Infirmiers : Afin de pouvoir exercer la profession d'infirmier aux États-Unis, il est nécessaire de passer l'examen de la CGFNS (qui comporte une épreuve de langue), examen qui donne le droit de passer le NCLEX-RN ou NCLEX-PN (National Council Licensure Examination).</p>	
	Période probatoire		
	Programmes de formation		
Agences de recrutement international travaillant avec les personnels de santé (sous-contrat ou réglementées)	Non		
Possibilité offerte aux étudiants étrangers en médecine de changer de statut ou d'obtenir un permis de travail	Oui , les visas F1 permettent aux diplômés de rester jusqu'à 12 mois aux États-Unis pour suivre une formation professionnelle (6 mois pour les titulaires d'un visa M1). Le programme H1B a fixé un quota spécial quota (20 000) réservé aux étudiants étrangers titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat d'un établissement universitaire américain.		
Code de conduite pour le recrutement international des personnels de santé	Non		
Autorités compétentes pour l'enregistrement et autres liens utiles	<p>www.ecfm.org www.ncsbn.org http://travel.state.gov/visa</p>		

PARTIE IV

Récents développements des mouvements et des politiques migratoires

(NOTES PAR PAYS)

Allemagne



En 2005, les flux d'immigration vers l'Allemagne ont continué à diminuer. La même année, la nouvelle loi sur l'immigration est entrée en vigueur. Cette loi a considérablement modifié le système des permis et leur enregistrement. En raison de la réforme de ce système, on ne dispose pas encore de données fiables sur les migrations permanentes liées au travail. En ce qui concerne les migrations permanentes pour d'autres motifs, une baisse significative des niveaux a été observée dans toutes les catégories. Le recul le plus marqué concerne les personnes d'ascendance allemande provenant des pays successeurs de l'ex-Union soviétique, en particulier la Russie. Leur nombre a diminué de plus de moitié depuis 2003, et s'établit actuellement aux alentours de 35 000, chiffre le plus faible depuis la chute du Rideau de fer. La baisse récemment amorcée du regroupement familial s'est poursuivie également : le chiffre de 2005, soit 53 000 environ, est inférieur de près de 40 % à celui de 2002. L'immigration de Juifs venant se réinstaller a diminué elle aussi et représente aujourd'hui moins de 6 000 personnes, soit environ la moitié seulement du nombre d'entrées enregistrées en 2004.

La tendance à la baisse des demandes d'asile s'est poursuivie. En 2005, quelque 29 000 personnes ont demandé l'asile en Allemagne, soit un recul de près de 20 % par rapport à 2004. Le principal pays d'origine a été la Serbie-Monténégro, représentant 5 500 demandeurs d'asile environ. D'après les premiers chiffres de 2006, le nombre global de demandeurs d'asile a encore baissé de façon significative puisqu'il a enregistré un recul de plus de 25 %.

Les migrations temporaires de travail ont également diminué, et celles des travailleurs saisonniers légèrement baissé pour s'établir à 330 000 environ en 2005. La Pologne demeure le principal pays d'origine de la main-d'œuvre saisonnière immigrée puisque les Polonais représentent plus de 80 % des migrants de cette catégorie. En 2006, une nouvelle réglementation a été mise en œuvre concernant l'admission de travailleurs

saisonniers. Désormais, 10 % de cette main-d'œuvre, soit 32 500 personnes, sont censés être recrutées sur le marché du travail allemand et non en Europe centrale et orientale. D'après les premiers chiffres, l'immigration de travailleurs saisonniers a ainsi baissé de plus de 15 % en 2006. L'immigration de travailleurs sous contrat est tombée à 22 000 environ en 2005, alors qu'en 2004, ces immigrés étaient au nombre de 34 000. Comme les années précédentes, la Pologne a été le principal pays d'origine, environ la moitié des migrations de travailleurs sous contrat provenant de ce pays.

Le micro-recensement allemand de 2005 comportait un module spécial sur les migrations qui a permis d'obtenir pour la première fois, entre autres informations, des données sur le lieu de naissance des parents. On a ainsi pu identifier la « deuxième génération » (enfants nés en Allemagne de parents nés à l'étranger). Le micro-recensement a montré que près de 20 % de la population de l'Allemagne est composée soit d'immigrés, soit de personnes dont les parents sont nés à l'étranger. Il est prévu d'étendre à d'autres sources de données le mode d'identification des personnes issues de l'immigration en se basant sur le lieu de naissance (et non la nationalité).

Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour favoriser l'intégration. Maintenant, les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent, dans certains cas, suivre des cours d'allemand axés sur l'emploi. Aux termes de la nouvelle loi sur l'intégration, ce qu'il est convenu d'appeler des « cours d'intégration » sont proposés depuis 2005 à la plupart des nouveaux immigrés. Plus de 115 000 personnes ont suivi ces cours en 2005. En juillet 2006, pour la première fois, un « sommet de l'intégration » a été organisé, qui réunissait tous les principaux acteurs. Il est prévu de mettre en place un « plan national d'intégration » très complet d'ici la mi-2007. Enfin, la coopération avec les pays d'origine, en particulier la Turquie, a été renforcée.

Pour en savoir plus...

www.bmas.bund.de

www.bmi.bund.de

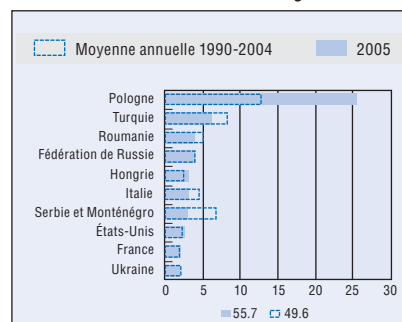
www.banf.de

www.destatis.de

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	9.7	7.9	7.3	7.0	8.2	7.6	579.3
Sorties	6.9	6.8	6.6	5.9	7.1	6.1	483.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	48.5	64.9	22.8	32.7			
Famille (y compris la famille accompagnante)	90.5	89.1	42.6	44.9			
Humanitaire	14.2	9.1	6.7	4.6			
Autres	59.1	35.5	27.8	17.9			
Total	212.4	198.6					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	58.2	..	59.2			
Stagiaires	3.6	2.3	..	2.8			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	255.5	324.0	320.4	297.6			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.3	2.3	..	1.9			
Autres travailleurs temporaires	99.8	77.5	..	91.3			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.6	1.0	0.4	0.4	1.3	0.7	28.9

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.2	1.2	0.9	2.0	0.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.6	3.1	1.3	1.0	1.9	0.5	26 308
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.2	1.9	0.4	-0.1	0.8	-0.3	38 820
Chômage (% de la population active)	7.1	6.8	9.2	9.1	7.6	8.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.4	1.2	-0.4	..	1.5	0.7	
Accroissement naturel	-1.5	-0.9	-1.4	..	-1.0	-1.4	
Solde migratoire	4.9	2.0	1.0	..	2.4	2.2	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.2	0.1	-0.1
Personnes nées à l'étranger	4.4	0.8	1.8
Nationaux	0.1	0.2	0.8	-0.1	0.1	0.2	75 710
Étrangers	2.6	-0.6	-8.1	0.3	0.3	-2.0	6 756
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	2.5	1.7	1.7	1.6	2.0	117 241
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	73.8	71.0	72.2	73.6	72.2	
Hommes nés à l'étranger	..	66.3	63.5	66.0	65.7	65.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	59.6	60.5	61.8	59.3	60.8	
Femmes nées à l'étranger	..	46.6	46.6	48.0	45.7	47.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	6.9	10.3	10.6	7.3	9.1	
Hommes nés à l'étranger	..	12.9	18.3	17.5	14.1	15.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	8.0	9.6	10.1	8.3	8.8	
Femmes nées à l'étranger	..	12.1	15.2	16.3	13.8	13.9	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047066033005>

Australie



Près de 143 000 immigrants permanents ont été admis en 2005-06 dans le cadre du programme sur les migrations, chiffre le plus élevé des dix dernières années. Avec plus des deux tiers de ces immigrants

admis dans la catégorie des travailleurs qualifiés, jamais auparavant l'Australie n'avait accueilli autant de travailleurs qualifiés par le biais de ce programme. C'est la catégorie des travailleurs indépendants qualifiés (dont l'admission est subordonnée aux résultats du test à points) qui affiche la plus forte progression en valeur absolue, puisque ses effectifs atteignent maintenant près de 50 000 (y compris les personnes à charge des demandeurs principaux). Le nombre d'admissions parrainées par les États et les Territoires a pratiquement doublé, passant de 4 100 environ en 2004-05 à quelque 8 000 en 2005-06. Il semble que cette augmentation soit liée à diverses mesures prises pour renforcer la capacité d'attraction de certaines catégories de visas relevant de cette rubrique, y compris la mise en œuvre en juillet 2005 de l'attribution de « points de parrainage ».

Le nombre de membres de la famille de résidents admis en Australie a lui aussi été le plus important de la décennie, soit plus de 45 000 individus. L'immigration pour raisons humanitaires s'est poursuivie également. Plus de 14 000 visas d'immigration permanente ont été délivrés pour raisons humanitaires en 2005-06. L'Australie fournit des services d'orientation avant le départ à tous les réfugiés et migrants pour raisons humanitaires âgés de plus de 12 ans qu'elle admet sur son territoire. En 2006-07, la durée du stage d'orientation a été portée à cinq jours au lieu de trois, et des programmes spéciaux pour les enfants ont été proposés dans tous les lieux concernés.

À l'instar de l'immigration permanente, l'immigration temporaire affiche des progressions considérables dans toutes les grandes catégories. En 2005-06, le nombre de personnes admises à titre temporaire munies d'un visa d'affaires (long séjour) a augmenté de plus de 20 000 pour atteindre 71 000 environ. Le nombre de visas accordés à des étudiants étrangers a battu un record en dépassant 190 000.

Le programme « vacanciers actifs » (*Working Holiday Maker*, WHM) a continué de se développer, plus de 130 000 arrivées ayant été enregistrées en 2005-06. Diverses modifications ont été apportées pour élargir ce dispositif et en renforcer les avantages pour les étudiants comme pour les employeurs australiens. Depuis le 1^{er} juillet 2006, les personnes relevant de ce programme peuvent étudier ou suivre une formation pendant une période pouvant

atteindre quatre mois (contre trois mois auparavant), et travailler jusqu'à six mois (trois mois auparavant) pour n'importe quel employeur. Depuis le 1^{er} novembre 2005, les vacanciers actifs ayant travaillé au moins trois mois comme saisonniers loin des grandes centres urbains peuvent demander un second visa de la même catégorie. En juillet 2006, l'éventail des secteurs dans lesquels un travail saisonnier peut être effectué a été élargi par delà l'agriculture pour inclure d'autres secteurs primaires comme la boucherie, la tonte des moutons, la pêche et le ramassage des perles, la sylviculture et la foresterie. Cette initiative devrait contribuer à résoudre les problèmes de pénuries de travailleurs saisonniers en dehors des grands centres urbains et donner un nouvel essor au secteur du tourisme en permettant aux adeptes de la grande randonnée de séjourner plus longtemps dans le pays.

Fin 2006, le gouvernement a proposé des amendements à la législation sur la citoyenneté qui sont actuellement débattus au Parlement. Le plus important porte sur la durée de séjour exigée. À l'heure actuelle, les personnes ayant obtenu le statut de résident permanent pour une durée de deux ans peuvent demander leur naturalisation. Aux termes de la nouvelle législation, la durée de cette période devrait être portée à quatre ans. De surcroît, le gouvernement australien a lancé un processus de consultation afin de vérifier le bien-fondé de l'introduction d'un examen formel pour l'obtention de la citoyenneté, auquel seraient soumises les personnes désireuses de devenir des citoyens australiens, et qui remplacerait l'entretien actuellement pratiqué.

De nouveaux procédés et systèmes administratifs seront mis en place progressivement au cours des quatre prochaines années pour améliorer le traitement des demandes de visa. Il s'agit notamment de l'adoption d'un système global d'information sur la santé des candidats. Dans ce contexte, les autorités réfléchissent également à un nouvel élargissement du traitement électronique des critères de santé à remplir pour obtenir un visa.

Par ailleurs, le gouvernement australien a intensifié ses efforts de lutte contre les migrations irrégulières. En 2006, il a présenté le projet de loi 2006 portant modification de la législation sur les migrations (sanctions à l'encontre des employeurs) en vertu duquel permettre en connaissance de cause ou par négligence à un clandestin de travailler ou orienter un clandestin vers une autre entreprise pour qu'il y travaille constituera un délit.

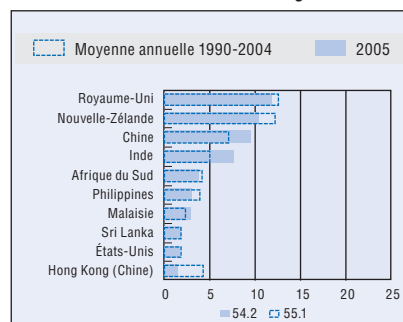
Pour en savoir plus...

www.immi.gov.au/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	6.0	7.5	8.2	5.6	7.1	167.3
Sorties	0.9	1.1	1.5	1.6	1.0	1.3	31.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2004	2005	2004	2005			
Travail	53.8	59.0	32.2	32.8			
Famille (y compris la famille accompagnante)	94.2	102.3	56.3	56.9			
Humanitaire	17.5	17.0	10.5	9.4			
Autres	1.8	1.6	1.1	0.9			
Total	167.3	179.8					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	74.4	115.2	116.7	100.0			
Stagiaires	7.1	7.0	7.0	6.8			
Vacanciers actifs	71.5	93.8	104.4	86.7			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	54.5	58.6	71.6	59.2			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.4	0.7	0.2	0.2	0.5	0.3	3.2

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	4.1	1.9	2.7	2.8	3.9	3.2	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.7	0.7	1.5	1.5	2.7	2.0	30 123
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.3	2.7	1.9	3.3	1.6	2.3	10 014
Chômage (% de la population active)	8.2	6.3	5.5	5.1	7.6	6.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	13.1	12.1	11.3	..	11.8	11.8	
Accroissement naturel	7.2	6.3	6.1	..	6.6	6.0	
Solde migratoire	5.9	5.8	5.2	..	5.2	5.8	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	1.0	1.3	0.9	0.9	1.2	0.9	15 500
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.0	2.1	1.7	1.2	1.9	4 830
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	93 095
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.0	78.7	80.6	80.5	78.1	79.1	
Hommes nés à l'étranger	73.4	73.8	76.2	74.3	72.9	74.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	61.7	64.0	65.9	68.3	62.3	65.9	
Femmes nées à l'étranger	53.1	54.4	57.6	58.6	52.7	56.2	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.4	6.6	5.6	4.7	7.8	6.1	
Hommes nés à l'étranger	10.7	6.6	5.5	5.0	9.0	6.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.3	6.2	5.7	5.0	7.1	5.8	
Femmes nées à l'étranger	9.2	7.6	5.6	5.2	8.7	6.4	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043568563064>

Autriche



En 2005, le niveau des flux d'entrées d'immigrants permanents est resté aussi élevé que ceux observés en 2003 et 2004. Le nombre de ressortissants de pays tiers (n'appartenant pas à l'EEE)

admis comme résidents permanents a atteint 32 200. Il est donc resté à peu près le même qu'en 2004. En outre, d'après les statistiques nationales, quelque 27 700 personnes originaires de l'EEE se sont installées en Autriche. La grande majorité des immigrants provenant de pays tiers arrivent au titre du regroupement familial (catégorie qui représente en 2005 plus de 90 % des immigrants permanents originaires de ces pays).

Depuis le 1^{er} janvier 2006 est entrée en vigueur une nouvelle loi sur l'immigration qui modifie à plusieurs égards le régime des permis afin d'intégrer les directives de l'UE relatives à l'admission et au séjour des ressortissants de pays tiers. Il existe maintenant une catégorie spéciale d'admission qui concerne les ressortissants de pays tiers résidant dans d'autres pays de l'UE, mais le nombre d'entrées à ce titre est négligeable. Par ailleurs, les ressortissants des pays de l'EEE bénéficiant de la liberté de circulation sont désormais tenus de se faire enregistrer au bout de trois mois de présence sur le territoire. On dispose ainsi de davantage d'informations sur les flux d'entrées des ressortissants de ces pays.

Le changement le plus fondamental de la législation concerne le regroupement familial (y compris la formation d'une famille) : désormais, la personne résidant en Autriche qui parraine des membres de sa famille (son conjoint, par exemple) doit prouver qu'elle dispose des moyens financiers lui permettant de subvenir à leurs besoins (c'est-à-dire qu'elle dispose d'un revenu régulier égal ou supérieur au salaire minimum). Cette disposition constitue un important obstacle à l'entrée d'individus non qualifiés originaires d'un pays tiers, conjoints de bénéficiaires de l'aide sociale, nés ou résidant de façon permanente en Autriche. Toutefois, les enfants à charge conservent le droit de rejoindre leurs parents même si ces derniers ne vivent que de l'assistance sociale. En revanche, l'accès au marché du travail des migrants arrivés au titre du regroupement

familial est maintenant facilité. D'après les premières données de 2006, les flux d'entrées à des fins d'installation de ressortissants de pays tiers ont diminué par suite de la réforme de la loi sur l'immigration (NAG 2005).

Un autre changement a été apporté qui concerne les étudiants internationaux : ceux-ci sont désormais tenus de prouver qu'ils disposent d'un certain niveau de revenus pour couvrir leurs dépenses pendant leurs études en Autriche. Même si en 2004 et 2005, quelque 5 000 étudiants originaires de pays tiers ont obtenu un permis de séjour temporaire pour suivre leurs études, ce chiffre devrait diminuer quelque peu en 2006.

Aux termes de la nouvelle loi sur l'immigration, l'échelle et la portée des stages d'intégration ont été augmentées. Le nouveau gouvernement, en place depuis janvier 2006, a annoncé une palette d'autres mesures visant à favoriser l'intégration, dont une offre plus importante de cours de langue pour les immigrants et des mesures visant à promouvoir la fréquentation des jardins d'enfants ainsi que l'acquisition de la langue par les enfants d'immigrés.

À raison d'environ 22 500 dossiers en 2005, les demandes d'asile ont poursuivi leur diminution amorcée après 2002, année où elles avaient culminé à plus de 39 000. Toutefois, par rapport à sa population, l'Autriche reste le pays de l'OCDE qui reçoit le plus de demandes d'asile. Parallèlement à la nouvelle loi sur l'immigration, une nouvelle législation en matière d'asile a pris effet au 1^{er} janvier 2006. Elle inclut différentes mesures visant à durcir les règles encadrant le droit d'asile et à prévenir l'usage abusif de la procédure.

Le nombre d'étrangers ayant acquis la nationalité autrichienne s'est élevé à 35 400 en 2005. Il a donc continué à baisser alors qu'en 2003, il avait atteint un record historique avec 45 100 naturalisations. Les principaux groupes nationaux d'origine sont ceux des États successeurs de l'ex-Yougoslavie (48 %) ; viennent ensuite les Turcs (27 %). La législation promulguée en 2005 a apporté des changements en ce qui concerne la naturalisation, rendant plus restrictifs les critères d'acquisition de la nationalité autrichienne.

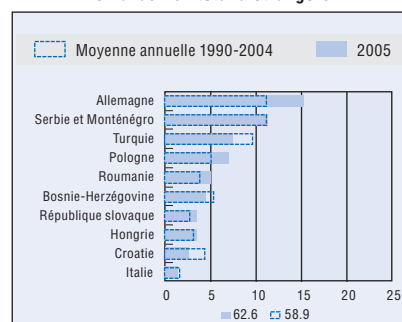
Pour en savoir plus...

www.bmi.gv.at/publikationen/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationales	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	8.1	13.3	12.3	8.1	11.7	101.5
Sorties	..	5.5	5.9	5.8	5.6	5.7	47.5
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	11.1	17.9	20.5	31.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	34.4	32.3	63.5	56.9			
Humanitaire	7.4	5.9	13.6	10.4			
Autres	1.3	0.7	2.4	1.2			
Total	54.2	56.8					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.2	5.4	–	4.6			
Stagiaires	0.9	0.8	–	1.1			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	9.1	15.7	–	14.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	0.2	0.2	–	0.2			
Autres travailleurs temporaires	6.0	9.8	–	8.8			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.7	2.3	3.0	2.7	1.5	3.7	22.5

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	1.9	3.4	2.4	2.0	2.9	1.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.8	3.1	1.7	1.3	2.8	1.0	30 036
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.1	1.0	-0.4	0.3	1.0	-0.1	4 118
Chômage (% de la population active)	5.3	4.6	5.7	5.8	5.3	5.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.2	2.3	6.9	6.3	1.6	4.9	
Accroissement naturel	0.9	0.2	0.6	0.4	0.5	0.3	
Solde migratoire	0.3	2.2	6.2	5.9	1.1	4.6	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	-1.1	0.2	..	-0.4	7 133
Personnes nées à l'étranger	..	-3.3	14.7	3.9	..	5.3	1 100
Nationaux	..	0.1	0.5	0.4	0.1	0.1	7 431
Étrangers	..	1.1	2.2	3.3	0.7	2.8	802
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	3.5	5.5	4.5	3.3	5.1	34 876
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.5	76.2	73.4	74.5	76.4	74.9	
Hommes nés à l'étranger	78.5	76.1	61.3	67.9	76.3	70.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	59.4	59.9	61.4	62.9	59.5	61.4	
Femmes nées à l'étranger	57.5	58.3	45.0	55.9	56.2	55.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	3.6	4.3	4.3	4.1	4.3	4.1	
Hommes nés à l'étranger	6.2	8.7	12.7	11.6	9.2	10.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	4.6	4.2	4.3	4.4	4.6	4.1	
Femmes nées à l'étranger	7.0	7.2	12.7	9.7	8.0	8.7	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/043616815482>

Belgique



En 2005, les flux migratoires ont continué d'augmenter : selon les chiffres nationaux, plus de 77 000 étrangers ont immigré vers la Belgique (+7 % par rapport à 2004).

Environ la moitié de ces entrants sont originaires d'un pays de l'Union européenne. Française et hollandaise constituent les deux nationalités les plus répandues parmi les migrants : à elles deux ces nationalités représentent un quart des nouveaux entrants. Il faut cependant noter la forte progression des Polonais (un peu moins de 5 000 personnes, soit 40 % d'augmentation par rapport à 2004).

En ce qui concerne les migrations de travail à court terme, plus de 6 000 nouveaux permis temporaires ont été délivrés à des salariés (donc hors travailleurs indépendants), soit 30 % de plus qu'en 2004. Près du tiers de ces permis ont été octroyés à des Polonais. Ces permis ne sont accordés que pour des métiers qui souffrent de pénuries d'emplois, métiers dont la liste est établie par les régions. Les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE peuvent donc en bénéficier malgré la prolongation, en Belgique, des mesures de restriction pendant la seconde phase de la période de transition. Parallèlement, 6 000 salariés hautement qualifiés ont pu bénéficier d'autorisations temporaires de travail, dont la moitié sont indiens, japonais ou américains.

Plus de 31 000 personnes ont acquis la nationalité belge en 2005. Le nombre de naturalisations est sensiblement égal aux années précédentes. Il reste élevé au regard des chiffres de naturalisation dans d'autres pays de l'OCDE. Ce rythme soutenu depuis la dernière modification du code de la nationalité en 2000 a engendré un débat en Belgique sur la pertinence de disposer de « statistiques ethniques » permettant de mesurer l'intégration et les discriminations à l'encontre des

personnes issues de l'immigration sur le marché du travail.

Fin 2006, plusieurs lois ont été adoptées sur l'entrée, le séjour et l'éloignement des étrangers ainsi que sur l'asile, elles entreront en application en avril 2007. La nouvelle législation durcit les conditions du regroupement familial : la personne étrangère installée en Belgique et désireuse d'épouser une personne ressortissante d'un pays hors UE-27 devra avoir 21 ans et non plus 18. Une fois le regroupement familial accordé, la réalité de la vie commune pourra être contrôlée pendant trois ans. Les personnes victimes de la traite des êtres humains pourrait désormais bénéficier d'un droit au séjour.

L'année 2006 a été également marquée par le premier vote des étrangers non communautaires aux élections communales du 13 octobre. 17 000 étrangers s'étaient inscrits pour les élections municipales, soit 17 % des 100 000 électeurs potentiels. Cette faible participation est peut être liée au fait que les immigrés les plus susceptibles de s'intéresser à la vie politique locale (à la fois les mieux intégrés et résidant depuis longtemps en Belgique) ont pour beaucoup acquis la nationalité belge. Par ailleurs, la lourdeur de la procédure (les Belges n'ont pas besoin de s'inscrire, puisque le vote est pour eux obligatoire), et l'absence d'une campagne nationale d'information semblent également avoir pesé sur ce résultat. Il faut aussi rapporter la participation des étrangers non communautaires à celle des ressortissants de l'UE : seulement 7 % des étrangers communautaires s'étaient inscrits pour voter dans le royaume dès lors que la loi les y a autorisés.

Pour en savoir plus...

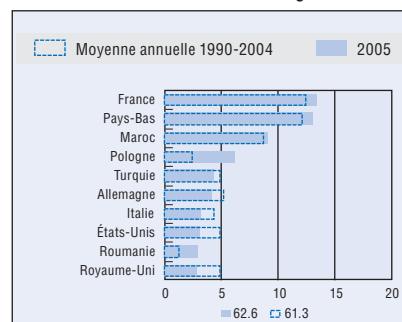
<http://ecodata.mineco.fgov.be/>

www.statbel.fgov.be/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	5.2	5.6	7.0	7.4	5.2	6.8	77.4
Sorties	3.3	3.5	3.6	3.7	3.4	3.3	38.5
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	..	14.0	..	39.0			
Famille (y compris la famille accompagnante)	..	18.8	..	52.5			
Humanitaire	..	3.1	..	8.5			
Autres			
Total	..	35.9			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	..	1.0	2.7	1.4			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	..	0.5	2.8	1.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.1	4.2	1.5	1.5	2.2	1.8	16.0


Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.4	3.9	2.6	1.2	2.7	1.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.2	3.6	2.2	0.7	2.4	1.1	28 038
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.7	2.0	0.6	0.8	1.1	0.3	4 251
Chômage (% de la population active)	9.7	6.9	8.4	8.4	8.9	7.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.4	2.4	2.2	..	
Accroissement naturel	1.0	1.0	1.0	..	
Solde migratoire	1.3	1.4	1.1	..	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.2	0.1	-0.1	0.3	0.1	0.1	9 210
Personnes nées à l'étranger	0.2	1.6	2.9	4.0	1.5	3.4	1 269
Nationaux	0.4	0.6	0.1	0.5	0.3	0.4	9 578
Étrangers	-1.4	-3.9	1.2	3.4	-1.1	1.6	900
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	2.8	6.9	4.0	3.6	3.7	4.9	31 512
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	67.8	70.8	68.9	68.7	68.3	69.0	
Hommes nés à l'étranger	59.1	62.2	60.3	61.1	60.7	59.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.9	53.8	54.8	56.7	49.5	54.2	
Femmes nées à l'étranger	31.7	37.3	40.1	38.9	34.9	37.9	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.3	4.2	5.6	6.3	6.0	5.5	
Hommes nés à l'étranger	16.8	14.7	14.9	14.8	16.1	15.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.2	7.4	7.5	7.5	10.2	7.0	
Femmes nées à l'étranger	23.8	17.5	15.0	20.3	20.1	17.2	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046838331001>

Bulgarie



Bien qu'il soit difficile d'obtenir des données précises sur les migrations en Bulgarie, il semble que les flux d'immigration et d'émigration soient restés à peu près constants en 2005 et 2006, l'émigration demeurant le phénomène

dominant. D'après l'Institut national de la statistique, l'émigration annuelle représente actuellement entre 10 000 et 12 000 départs, mais devrait diminuer après 2010 pour se situer dans une fourchette de 6 000 à 8 000.

En matière d'action des pouvoirs publics, le principal fait nouveau a concerné la préparation d'amendements à la législation sur les migrations en prévision de l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne, le 1^{er} janvier 2007. Cela oblige le pays à modifier considérablement plusieurs volets majeurs de sa politique migratoire. Le gouvernement a opté pour la pleine mise en œuvre de la législation communautaire en matière de liberté de circulation des travailleurs, et accordé aux ressortissants de tous les autres pays de l'UE la liberté totale de travailler en Bulgarie. Pour mettre en œuvre cette politique, il a fallu, entre autres changements à la législation, adopter une nouvelle « loi relative à l'entrée, au séjour et au départ de Bulgarie des ressortissants des pays de l'UE et des membres de leur famille ».

En cette période de croissance économique forte et durable et de poursuite de l'émigration, la question de la diminution de l'offre de main-d'œuvre préoccupe de plus en plus les pouvoirs publics en Bulgarie. Ils réfléchissent à deux solutions : la première consisterait à ouvrir tous les segments du marché du travail aux travailleurs migrants. L'autre solution possible serait de ne libéraliser l'accès que pour certains groupes de professions seulement. Comme le pays s'oriente de façon croissante vers la migration de travail, il a mis en place un régime plus souple pour l'admission des travailleurs étrangers détachés par des entreprises étrangères fournissant des services en Bulgarie.

D'autres changements concernent le fonctionnement des organismes de recrutement de main-d'œuvre. Dans le passé, ces organismes recrutaient essentiellement pour les secteurs du BTP et des transports maritimes. Désormais, si les organismes de recrutement sont situés dans un pays de l'UE, ils ne sont plus tenus de se faire enregistrer auprès du ministère bulgare du Travail et de la Politique sociale. En outre, depuis début 2006, les bureaux de placement privés n'ont plus le droit de faire payer une commission aux travailleurs en contrepartie de leurs services. Auparavant, ces organismes pouvaient facturer jusqu'à 25 % du premier salaire.

Dans la perspective de l'adhésion à l'UE, le nombre de demandes de naturalisation a plus que triplé depuis 2002, atteignant 23 200 en 2005. Ce sont surtout d'anciens ressortissants macédoniens qui ont bénéficié de ces naturalisations.

En dépit de la croissance économique et de l'amélioration de la situation du marché du travail, le pays a maintenu sa politique encourageant ses citoyens à émigrer à des fins d'emploi, principalement *via* la mise en œuvre d'accords bilatéraux de recrutement conclus avec des pays de l'UE. Les récentes modifications de la législation ont élargi le champ d'application des services d'emplois transfrontières fournis par les antennes du Service public de l'emploi aux employeurs locaux et étrangers ainsi qu'aux citoyens bulgares et aux étrangers.

Pour estimer le potentiel d'émigration des citoyens bulgares après l'adhésion à l'UE, une grande enquête sur les intentions dans ce domaine a été menée en 2006. Le cadre de base était le même que celui d'une enquête effectuée en 2001. D'après les résultats, ces intentions ne varient pratiquement pas depuis 2001, la progression des intentions d'émigrer à titre temporaire étant compensée par une baisse des intentions d'émigrer à titre définitif. Parmi les destinations prévues, c'est l'Espagne qui revient le plus souvent, puis l'Allemagne.

En 2005, un certain nombre de changements ont été apportés aux politiques en matière de contrôle des frontières et de délivrance des visas afin d'honorer les obligations découlant de l'acquis de Schengen. En particulier, plusieurs initiatives nouvelles ont été lancées pour prévenir les migrations irrégulières et garantir un contrôle plus rigoureux des frontières et de l'entrée dans le pays. Fin 2005, une stratégie intégrée de gestion des frontières a été approuvée, puis les installations aux frontières ont été mises à niveau. La mise en place de mécanismes d'application de la loi, l'amélioration de la coordination interne et le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine des migrations demeurent les principaux objectifs de la politique migratoire.

Les transferts de fonds officiellement enregistrés ont atteint près de 1 milliard EUR en 2005, chiffre qui représente une augmentation de plus de 12 % par rapport à 2004 et qui dépasse les attentes.

Pour en savoir plus...

www.nsi.bg

www.aref.government.bg

www.mlsp.government.bg


Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.3	0.5	2.1	2.0	0.4	1.5	15.6
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	1.5	1.8	1.5	1.6			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	0.3	1.0	0.6	0.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.8

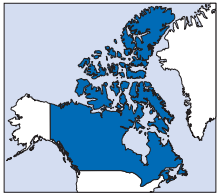
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	37.7	-2.7	21.5	9.4	-0.7	18.1	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	38.3	-2.2	22.2	9.5	-0.1	18.8	9 223
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	-2.7	3.1	2.1	-3.3	3.2	2 982
Chômage (% de la population active)	..	17.9	12.0	10.1	15.4	13.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-8.9	
Accroissement naturel	-4.6	
Solde migratoire	-4.3	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	-0.6	-0.5	7 675
Étrangers	12.4	-2.3	65
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	9.6	8.8	..	11.4	5 848

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046838631568>

Canada



En l'espace de plus de dix ans, jamais l'immigration au Canada n'avait atteint un niveau aussi élevé : en 2005, 260 000 personnes ont été admises au Canada à titre de résidents permanents, soit 11 % de plus que le total de 2004. Cette

progression s'observe dans toutes les catégories même si elle est surtout marquée dans les migrations liées au travail, qui représentent aujourd'hui 60 % de l'immigration permanente.

Le programme canadien d'immigration définit des quotas numériques cibles. Or, en 2005, les admissions ont dépassé la limite supérieure de la fourchette cible qui était fixée à 220 000 personnes, et atteint 245 000. Diverses causes expliquent ce pic de la courbe des admissions. Premièrement, le nombre de travailleurs qualifiés a dépassé de près de 18 000 le chiffre cible initial en raison de la situation favorable du marché du travail. En outre, les gouvernements des provinces et des territoires se sont impliqués davantage dans le processus d'immigration en recensant et en désignant des immigrants qui répondaient à leurs besoins économiques locaux. C'est ainsi que le nombre de « candidats des provinces » a plus que quintuplé au cours des cinq dernières années, même s'il est encore limité et ne représente que 8 000 immigrants environ. Depuis 2003, le Canada accorde aussi une priorité particulière à la rapidité et à l'efficacité du traitement des dossiers pour faciliter le regroupement familial dans certains cas (y compris la venue des époux, conjoints de fait et enfants à charge parrainés). De surcroît, de nouveaux crédits ont été engagés en avril 2005 pour une période de deux ans afin d'accélérer le traitement des demandes des parents et des grands-parents. C'est ainsi qu'en 2005, environ 7 000 personnes de plus que les chiffres cibles initiaux pour ces catégories ont été admises. Enfin, les immigrants ont utilisé leur visa plus rapidement en 2005 qu'en 2004, le délai standard entre la délivrance du visa et l'arrivée de l'immigrant au Canada ayant diminué de 30 jours, ce qui s'est traduit par un mois « supplémentaire » d'admissions. L'année 2005 a également vu baisser de manière sensible le nombre de titulaires d'un visa d'immigration qui choisissent de ne pas immigrer. La Chine et l'Inde demeurent les principaux pays d'origine : 29 % des nouveaux résidents permanents proviennent de ces pays.

Les migrations de travailleurs temporaires ont progressé, atteignant 100 000 personnes environ. Parallèlement, la tendance à la baisse des demandes d'asile s'est poursuivie. Moins de 20 000 personnes ont demandé l'asile au Canada : il s'agit là du chiffre le plus bas depuis la fin des années 80.

En novembre 2005, lors d'une réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, un certain nombre de priorités de la politique d'immigration et d'intégration ont été arrêtées. Ces priorités incluent des efforts pour améliorer la sélection des migrants, des mesures visant à améliorer les résultats pour tirer pleinement parti du potentiel de compétences des immigrants, l'accentuation de la régionalisation afin que les avantages de l'immigration soient répartis de manière plus homogène sur tout le territoire, et l'amélioration des services aux clients.

Le gouvernement canadien a pris différentes mesures pour faciliter l'intégration des immigrants. L'attention se focalise désormais constamment sur les cours de langue de niveau avancé dispensés aux nouveaux arrivants afin de les aider à s'intégrer à la population active. L'initiative des cours de langue de niveau avancé (CLNA) prévoit à l'intention des immigrants qualifiés des cours de langue du niveau nécessaire à la communication sur le marché du travail, dont certains sont axés sur des emplois spécifiques. Par ailleurs, en concertation avec d'autres autorités et des acteurs extérieurs, des progrès ont été accomplis dans le sens de la création d'une agence pour la reconnaissance des diplômes et titres étrangers.

Le 21 novembre 2005, le Canada et l'Ontario ont signé un accord global sur l'immigration. C'est le premier accord entre le gouvernement fédéral et la province canadienne qui accueille le plus grand nombre d'immigrés. Il porte, entre autres, sur toute une série de besoins en matière d'intégration tels que l'orientation avant l'arrivée, les services de base d'aide à l'établissement et la formation linguistique.

En 2005-06, un certain nombre d'améliorations ont été peu à peu apportées aux services pour améliorer l'information, la gestion des demandes, les délais d'instruction des dossiers et les services aux clients. Le gouvernement du Canada a investi dans un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer la prestation de services et à réduire l'arriéré dans le traitement des demandes.

En 2005 également, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les autorités des provinces et des territoires, s'est efforcé d'augmenter la capacité du pays à attirer des étudiants étrangers. Les étudiants étrangers inscrits dans des établissements d'enseignement post-secondaire canadiens, qui sont autorisés à travailler pendant un an après l'obtention de leur diplôme en dehors de Montréal, Toronto et Vancouver, peuvent désormais prolonger leur séjour d'un an. Depuis avril 2006, ils sont également autorisés à chercher du travail hors campus pendant leurs études.

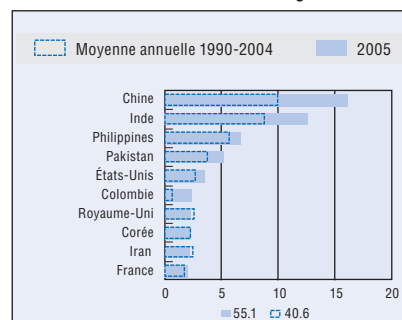
Pour en savoir plus...

www.cic.gc.ca/français/index.html

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	7.3	7.4	7.4	8.1	6.9	7.6	262.2
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	55.2	61.6	23.4	23.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	140.8	158.0	59.7	60.3			
Humanitaire	39.7	42.4	16.8	16.2			
Autres	0.1	0.1	0.1	-			
Total	235.8	262.2					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	60.0	55.6	57.5	61.0			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	16.6	19.0	20.3	18.6			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	1.6	4.2	4.5	3.2			
Autres travailleurs temporaires	75.2	55.8	..	62.3			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.9	1.1	0.8	0.6	0.9	1.0	20.8

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.8	5.2	3.3	2.9	4.1	2.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.7	4.3	2.3	2.0	3.2	1.7	30 692
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.8	2.5	1.8	1.4	2.1	2.0	16 169
Chômage (% de la population active)	9.5	6.8	7.2	6.8	8.5	7.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	11.2	10.1	9.5	..	9.8	10.2	
Accroissement naturel	5.7	3.6	3.3	..	4.5	3.4	
Solde migratoire	5.5	6.5	6.2	..	5.3	6.8	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.8	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	26 375
Personnes nées à l'étranger	2.2	1.8	1.8	2.1	1.8	2.0	5 896
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	196 291
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	75.9	77.4	75.8	77.6	
Hommes nés à l'étranger	75.6	77.0	75.3	75.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.0	66.0	63.3	67.5	
Femmes nées à l'étranger	55.0	59.6	56.8	58.7	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.6	5.7	7.5	6.3	
Hommes nés à l'étranger	10.4	6.1	8.3	7.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.8	6.2	8.3	6.1	
Femmes nées à l'étranger	13.3	8.7	10.3	9.5	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047003028225>

Corée



En 2005, l'immigration en Corée a continué de progresser. Le nombre d'immigrants a augmenté dans toutes les grandes catégories de visa et, d'après les données des registres de population, le nombre de résidents étrangers a dépassé pour la première fois 1 % de la

population totale.

Une part significative et en progression rapide de l'immigration s'explique par la formation de familles. Le nombre de Coréens qui se marient avec un ressortissant étranger a augmenté, passant de moins de 16 000 en 2002 à plus de 43 000 en 2005. Cette année-là, les mariages mixtes ont représenté près de 14 % de la totalité des mariages, les pourcentages étant même plus élevés dans les régions agricoles. Le gouvernement prépare un projet de loi pour réglementer les activités des agences et des intermédiaires souvent impliqués dans l'organisation de ces mariages mixtes, en vue de prévenir les atteintes aux droits humains dont pourraient être victimes les conjoints concernés. Il a aussi redoublé d'efforts pour lutter contre la discrimination envers les étrangers, perçue comme une nouvelle source de conflit social potentiel. Parmi les autres mesures, une Commission de la politique à l'égard des étrangers a été créée en mai 2006. Cette commission examine des mesures visant à lutter contre la discrimination et à protéger les droits humains des immigrés, à promouvoir l'intégration sociale, à attirer une main-d'œuvre étrangère qualifiée en assouplissant les dispositions restrictives de la politique d'immigration, et à poursuivre la réforme de la législation-cadre sur l'immigration.

Cette législation subit actuellement des remaniements en profondeur. Le système de permis de travail en place depuis 2004 a été élargi en janvier 2007 pour remplacer le système de formation des stagiaires dans l'industrie qui est supprimé progressivement. Mis en place en 1994, le système de formation de stagiaires constituait par le passé le principal dispositif d'admission de migrants de travail faiblement qualifiés en Corée. Affectés à des tâches domestiques, les migrants relevant de ce dispositif étaient considérés officiellement comme des stagiaires et ne bénéficiaient pas du statut juridique des travailleurs. Par ailleurs, cette pratique se traduisait également par le paiement de salaires inférieurs au salaire minimum. En revanche, même s'il demeure axé sur les métiers faiblement qualifiés, le nouveau système de permis de travail garantit à ces immigrés les mêmes droits fondamentaux et le même traitement sur le marché du travail que ceux dont jouissent les Coréens. Les employeurs doivent cotiser au régime de sécurité sociale pour ces travailleurs. Par ailleurs, plusieurs modifications ont été apportées aux procédures d'admission en Corée qui, auparavant, étaient administrées par des bureaux de placement privés. Souvent, ces organismes facturaient des commissions de recrutement

excessivement élevées. Désormais, avec le nouveau système, le gouvernement intervient davantage dans l'admission des migrants de travail, ce qui devrait accroître la transparence du processus. Les travailleurs migrants peuvent maintenant changer d'emploi jusqu'à trois fois en trois ans si leur contrat initial est résilié ou n'est pas renouvelé.

Le recrutement dans le cadre du système de permis de travail se limite aux pays de départ ayant signé un accord bilatéral avec la Corée. Le gouvernement a conclu une série d'accords de ce type avec les pays asiatiques exportateurs de main-d'œuvre. Ces accords couvrent divers aspects du processus de sélection. Récemment, la Chine, le Pakistan, l'Ouzbékistan et le Cambodge ont été ajoutés aux pays de départ inclus dans le système, mais pour l'instant, les trois derniers pays seulement ont signé des protocoles d'entente. En 2005, plus de 60 000 travailleurs étrangers ont immigré en Corée dans le cadre de ce système, et 31 700 dans le cadre du système de formation de stagiaires dans l'industrie, qui n'existera plus à compter de 2007. Pour l'année 2006, 105 000 admissions étaient prévues au titre du système de permis de travail.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place ce qu'il est convenu d'appeler un « système pour l'emploi de visiteurs » pour des étrangers effectuant un travail physique simple. Même si ce nouveau système s'applique à tous les étrangers, trois groupes font l'objet d'une attention particulière : i) les Chinois d'ascendance coréenne; ii) les migrants qui fondent une famille; et iii) les travailleurs migrants et les réfugiés en situation précaire. Dans le cadre de ce nouveau système, les étrangers d'ascendance coréenne pourront immigrer et travailler en Corée avec des visas de cinq ans autorisant trois ans de séjour ininterrompu par entrée. Afin de ne pas perdre la maîtrise des migrations, les autorités coréennes envisagent toutefois d'établir un plafond annuel d'admissions et une liste de préférences fondée sur une épreuve de langue coréenne. Le gouvernement réfléchit aussi à la possibilité d'accorder un visa spécial aux parents d'étudiants étrangers d'ascendance coréenne (dont les Coréens de souche originaires de Chine ou de Russie), les autorisant à séjourner dans le pays jusqu'à cinq ans et à y exercer un emploi. Toutefois, un seul parent de l'étudiant pourra bénéficier de cette mesure.

Les migrations irrégulières (principalement des maintiens sur le territoire après l'expiration du visa) demeurent significatives en dépit de diverses mesures visant à s'attaquer au problème. Il semble toutefois que les effectifs se stabilisent. Mi-2006, quelque 190 000 individus, soit environ la moitié de l'ensemble des travailleurs immigrés, vivaient et travaillaient dans la clandestinité en Corée.

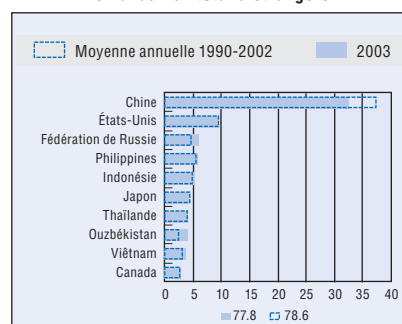
Pour en savoir plus...

<http://english.molab.go.kr>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	3.9	3.9	5.5	3.9	4.1	266.3
Sorties	..	1.9	3.1	5.5	266.7
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	18.9	25.6	19.0			
Stagiaires	..	46.7	51.6	52.4			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	8.5	8.4	8.2			
Autres travailleurs temporaires	..	8.3	11.9	9.1			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne	Milliers	
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	-	-	-	-	-	0.4

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	9.2	8.5	4.7	4.0	4.4	4.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	8.1	7.6	4.2	3.5	3.5	4.2	19 835
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.9	4.3	1.9	1.3	0.7	1.5	22 856
Chômage (% de la population active)	2.1	4.4	3.7	3.7	4.1	3.6	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	1.0	0.8	0.4	0.4	0.8	0.4	47 809
Étrangers	29.6	24.4	7.1	3.5	13.8	20.6	485
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047183167382>

Danemark



En général, l'immigration de ressortissants étrangers est restée constante en 2004 pour s'établir aux alentours de 19 000 entrées. Les chiffres de 2005 ne sont pas encore disponibles car les statistiques nationales définissent les immigrés *a posteriori* comme

des personnes entrées en 2005 et ayant séjourné au Danemark pendant au moins un an. Le nombre de permis de séjour délivrés en 2005 a augmenté, en particulier dans le cas des migrations liées au travail. En revanche, le nombre de permis accordés au titre du regroupement familial et pour raisons humanitaires a continué de baisser. Les demandes d'asile ont également diminué, la baisse étant de l'ordre de 30 % en 2005.

En 2006, la législation a subi un certain nombre de modifications importantes. Sur le plan politique, le principal événement a été l'Accord sur le système de protection sociale de juin 2006, conclu entre le gouvernement et différentes parties afin de sécuriser le système danois de protection sociale pour l'avenir. L'accord porte sur plusieurs domaines dont l'emploi, les retraites, l'éducation, la recherche et l'intégration des immigrés.

Dans le domaine de l'intégration, l'accord comprend une palette d'initiatives destinées à améliorer l'emploi des immigrés et de leurs enfants, y compris l'augmentation du nombre de conseillers en emploi pour mieux harmoniser la demande des entreprises et l'offre des demandeurs d'emploi, une nouvelle subvention salariale ciblée sur les personnes restées longtemps au chômage, et des propositions d'activités comme la formation professionnelle pour les personnes ne bénéficiant pas de prestations sociales (par exemple les migrants dans le cadre du regroupement familial). Le projet de loi correspondant a été adopté par le Parlement en février 2007.

Le deuxième événement majeur concerne l'accord entre le gouvernement et le Parti populaire danois au sujet de l'immigration future au Danemark. C'est ainsi qu'en novembre 2006, le gouvernement a soumis un projet de loi proposant, entre autres, que les étrangers en possession d'une offre d'emploi précise assortie d'un salaire d'au moins 60 000 EUR (450 000 DKK) peuvent obtenir un titre de séjour, même pour travailler dans un secteur où il n'existe pas de pénurie de main-d'œuvre. Le texte envisage aussi la mise en place d'un système à points (sur la base d'une carte verte) par le biais duquel les étrangers hautement qualifiés pourront bénéficier d'un titre de séjour d'une durée de six mois maximum afin de chercher du travail au Danemark. Les points sont accordés en fonction d'une série de critères dont le niveau d'études, la langue, l'expérience professionnelle et l'âge. En outre, les étrangers ayant mené à bien un programme d'études post-secondaires au Danemark doivent avoir la possibilité de chercher un emploi pendant une période dont la durée sera limitée à 6 mois.

Le projet de loi contient aussi des mesures destinées à rendre encore plus rigoureuses les conditions d'obtention d'un permis de séjour permanent. Il est prévu de soumettre les candidats à un « examen d'intégration » selon lequel ils devront, entre autres restrictions, justifier d'au moins deux ans et demi d'emploi à temps plein au Danemark pour obtenir ce titre de séjour. De surcroît, le projet de loi contient des propositions visant à limiter davantage le regroupement familial ainsi que l'octroi de permis de séjour aux religieux. Les candidats au séjour devront réussir un test de danois et de connaissance de la société danoise pour obtenir un permis de séjour.

Dès mars 2006, les conditions d'obtention d'un permis de séjour permanent s'étaient durcies. Les candidats devaient, entre autres obligations, signer un « contrat d'intégration » et déclarer qu'ils s'engageaient à faire tous leurs efforts pour s'intégrer dans la société danoise.

De nouvelles règles concernant la formation et les mesures d'activation visant les demandeurs d'asile adultes ont été adoptées en avril 2006. Ces règles impliquent, entre autres, une augmentation des offres de formation et des propositions d'activités à l'intention des demandeurs d'asile déboutés en vue de les préparer au retour dans leur pays d'origine. En mai 2006, les règles régissant l'expulsion ont été durcies, ce qui inclut notamment une définition plus large des délits entraînant normalement l'expulsion.

En janvier 2007, a été adopté un projet de loi qui simplifie les règles du regroupement familial. Désormais, le montant du revenu de la famille n'est plus un critère décisif. Il s'agit maintenant de savoir si la famille subvient ou non à ses propres besoins. Les familles ne percevant pas d'aide publique au titre de la loi pour une politique sociale active ou la loi sur l'intégration seront considérées comme financièrement autonomes. Le projet de loi contenait aussi de nouvelles règles régissant les permis de séjour pour étudiants.

Par ailleurs, le gouvernement danois a publié de nouvelles directives concernant la naturalisation. Les candidats sont soumis à une épreuve permettant de déterminer ce qu'ils connaissent de la société, de l'histoire et de la culture danoises. Les conditions relatives à la maîtrise de la langue ont été renforcées elles aussi. Les premières épreuves de connaissance de la société, de l'histoire et de la culture danoises auront lieu en mai et juin 2007.

Un certain nombre de mesures ont été prises dans le domaine de l'intégration, dont des initiatives visant à diversifier les filières de recrutement et le lancement d'une grande évaluation de l'enseignement du danois pour les étrangers.

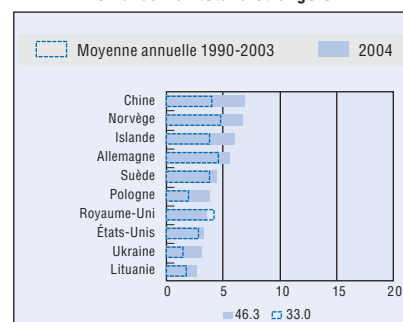
Pour en savoir plus...

www.nyidanmark.dk/en-us/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2004
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	6.3	4.3	3.5	-	4.5	3.9	18.8
Sorties	1.0	1.6	1.7	-	1.3	1.7	9.4
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2004	2005	2004	2005			
Travail	6.7	7.6	40.7	42.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	6.9	8.0	42.1	44.5			
Humanitaire	1.6	1.1	9.7	6.4			
Autres	1.2	1.3	7.5	7.0			
Total	16.4	18.0					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	4.2	6.2	6.9	5.4			
Stagiaires	1.4	1.5	1.9	1.6			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	1.4	3.4	2.6	2.4			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.0	2.3	0.6	0.4	1.6	1.1	2.3

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	3.1	3.5	2.1	3.1	2.9	1.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.6	3.2	1.9	2.8	2.4	1.2	30 351
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	0.4	-0.1	0.7	1.0	-0.2	2 761
Chômage (% de la population active)	6.7	4.3	5.5	4.8	5.4	4.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.9	3.4	2.4	2.9	4.2	2.8	
Accroissement naturel	1.3	1.7	1.5	1.7	1.4	1.3	
Solde migratoire	5.5	1.7	0.9	1.2	2.7	1.4	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	5 066
Personnes nées à l'étranger	11.1	4.0	1.6	2.1	4.3	2.2	350
Nationaux	-	0.4	0.3	0.2	0.3	0.3	5 146
Étrangers	13.2	-0.3	-1.3	0.9	3.0	0.3	270
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2.7	7.3	5.5	3.8	4.2	4.6	10 197
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	78.9	80.9	79.1	80.8	
Hommes nés à l'étranger	51.2	59.0	55.8	69.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	69.5	73.9	73.5	72.6	
Femmes nées à l'étranger	41.5	48.3	44.8	52.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.4	3.4	4.6	4.0	
Hommes nés à l'étranger	20.5	9.5	11.8	7.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	8.4	4.3	5.2	5.0	
Femmes nées à l'étranger	20.7	9.6	12.7	12.4	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre. Les données de résultats sur le marché du travail se réfèrent au registre de la population jusque 2004 et à l'enquête force de travail à partir de 2005.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047074311052>

Espagne



D'après les statistiques établies à partir des registres communaux, le nombre d'entrées d'étrangers en 2005 s'est élevé à plus de 680 000, chiffre encore en hausse par rapport aux 640 000 entrées de l'année précédente où il avait déjà battu un record. Pour la deuxième année consécutive, les Roumains ont constitué le groupe national le plus important par la taille avec 94 000 entrées, soit un peu plus que l'année précédente. Avec près de 70 000 nouveaux immigrants (soit une progression de plus de 10 000 par rapport à 2004), les Marocains ont constitué le deuxième groupe national.

L'immigration clandestine d'Africains arrivés sur des embarcations dans les Iles Canaries est devenue un sujet de préoccupation majeure en 2006. En effet, rien que pour la période de juin à octobre 2006, on a dénombré quelque 19 000 arrivées de clandestins. Bien que ce chiffre ne représente qu'une faible proportion des flux totaux d'immigration en Espagne, les décès pendant la traversée de l'océan et l'afflux vers ce seul et unique lieu de destination ont beaucoup attiré l'attention sur le problème. Il en a résulté la plus vaste opération jamais entreprise par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX). Un plan d'action pour la sécurité des Iles Canaries a été approuvé par le gouvernement espagnol en juillet 2006 afin d'intensifier, entre autres mesures, les contrôles autour de ces îles.

Alors que les migrations irrégulières vers les Iles Canaries augmentaient, les entrées illégales dans les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ont diminué de manière significative en 2006.

Vu l'accroissement de l'immigration irrégulière par voie maritime, l'Espagne a élargi sa coopération avec les principaux pays d'origine des migrants en Afrique. Un programme procurant 4 000 emplois temporaires à des Sénégalais (le Sénégal compte parmi les principaux pays d'origine des migrations irrégulières vers les Iles Canaries) a

été planifié pour 2008. La coopération pour le développement a également été intensifiée avec le Sénégal et d'autres pays d'origine en Afrique.

Par ailleurs, en janvier 2007, le Cabinet a conclu un accord bilatéral avec l'Ukraine pour mieux contrôler et gérer les flux migratoires, y compris la sélection et la formation des migrants de travail avant leur départ du pays d'origine.

L'Espagne, qui avait été le plus important pays de destination des émigrants bulgares et roumains ces dernières années, a décidé d'appliquer une période de transition relative à l'accès des ressortissants de ces deux pays après leur adhésion à l'Union européenne, en janvier 2007.

En novembre 2006, le Parlement a voté une loi accordant aux émigrés espagnols résidant à l'étranger les mêmes droits et obligations prévus par la Constitution qu'aux citoyens espagnols résidant en Espagne.

Selon un rapport gouvernemental publié en décembre 2006, l'immigration a représenté la moitié de la croissance du PIB au cours de ces cinq dernières années. D'après les estimations, elle a provoqué une hausse du revenu par habitant en générant à la fois une augmentation de la population d'âge actif et une progression du taux d'emploi global au cours de la dernière décennie.

Compte tenu de l'accroissement rapide de la population immigrée en Espagne ces dernières années, la question de l'intégration a pris plus d'importance parmi les préoccupations des pouvoirs publics. En 2006, 182 millions EUR ont été consacrés à l'aide aux régions et aux communes dans leurs efforts d'intégration de cette population, soit une hausse de plus de 60 millions EUR. Un certain nombre d'autres programmes et initiatives visant à promouvoir l'intégration ont été lancés en 2006, dont la création d'un Forum de l'intégration sociale des immigrés, organisme consultatif et d'information.

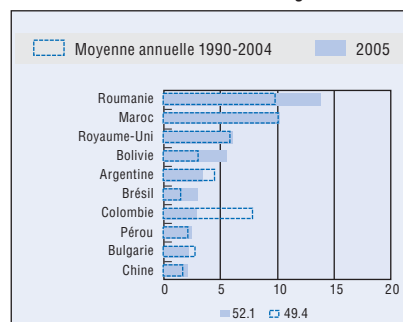
Pour en savoir plus...

<http://extranjeros.mtas.es/>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	8.2	15.1	15.7	4.0	12.3	682.7
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	28.8	35.8	30.7	29.8			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	5.3


Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



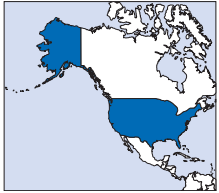
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.8	5.0	3.2	3.5	4.1	3.1	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.6	4.2	1.6	1.8	3.6	1.5	22 938
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.5	5.6	3.9	4.8	4.4	3.9	18 973
Chômage (% de la population active)	18.7	10.8	10.5	9.2	15.0	10.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.3	9.9	3.9	14.6	
Accroissement naturel	0.4	0.9	0.4	1.2	
Solde migratoire	0.9	8.9	3.5	13.4	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.1	0.6	0.9	-0.1	0.2	0.7	40 659
Étrangers	8.3	11.8	20.1	38.5	12.4	25.4	2 739
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.5	1.5	2.3	2.2	1.8	2.1	42 830
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	62.0	70.8	73.0	74.4	65.8	72.9	
Hommes nés à l'étranger	61.1	75.4	78.8	79.5	70.1	78.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	31.6	41.0	47.2	50.0	35.5	45.7	
Femmes nées à l'étranger	36.7	45.7	54.6	60.4	41.8	55.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.8	9.4	7.8	7.0	14.2	7.5	
Hommes nés à l'étranger	24.2	11.8	11.7	9.5	15.8	10.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	30.8	20.4	15.1	12.0	26.3	14.8	
Femmes nées à l'étranger	30.4	20.0	16.8	13.5	25.4	15.9	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047085877273>

États-Unis



Au cours de l'année budgétaire 2005, les États-Unis ont enregistré leur plus haut niveau d'immigration permanente depuis 1991. Plus de 1.1 million d'individus se sont vu accorder le statut de résident permanent (carte verte), soit une progression de 17 % par rapport aux quelque 960 000 personnes admises au cours de l'année budgétaire précédente. Les hausses les plus fortes concernent le groupe des personnes bénéficiant de la préférence en matière d'emploi (près de 250 000 admissions, soit une augmentation de plus de 90 000 par rapport à 2004) et la catégorie des réfugiés et demandeurs d'asile dont les effectifs ont doublé, passant de 70 000 personnes environ à plus de 140 000. Cette tendance à la hausse se retrouve également dans la plupart des grandes catégories de migrants temporaires légaux.

En août 2006, le Bureau des statistiques de l'immigration du Département de la sécurité intérieure a publié ses toutes dernières estimations quant à la l'importance et aux caractéristiques de la population en situation irrégulière sur le territoire. D'après ces estimations, les migrants résidant aux États-Unis sans autorisation auraient été au nombre de 10.5 millions en janvier 2005, contre 8.5 millions en janvier 2000. Toujours d'après les mêmes estimations, la population en situation irrégulière aurait augmenté de 408 000 individus par an (en valeur nette).

En 2006, le président George W. Bush a continué d'exhorter le Congrès à voter une réforme globale de l'immigration qui permettrait de mieux sécuriser les frontières, d'intensifier les contrôles à l'intérieur du pays et sur les lieux de travail, de créer un programme d'admission de travailleurs temporaires, de résoudre (sans amnistie) le problème de la situation des immigrés sans papiers, et de promouvoir l'assimilation aux États-Unis. Le président a réitéré sa conviction que tous ces aspects doivent être traités ensemble dans le cadre d'une stratégie globale.

Au cours de l'année 2006, la Chambre des représentants s'est employée à trouver une solution législative à la question de la sécurisation des frontières des États-Unis. La Chambre a adopté un projet de loi en ce sens mais qui ne contenait pas de dispositions relatives à un programme d'admission des travailleurs temporaires. Le Sénat a adopté un texte plus large combinant le durcissement de l'application de la loi et un nouveau programme concernant les travailleurs temporaires.

La 109^e session du Congrès s'est terminée sans que soit promulguée de loi globale sur l'immigration mais le Congrès a effectivement voté la *Secure Fence Act* de 2006 dont le décret d'application a été publié en décembre 2006. Cette loi ordonne la construction d'une barrière de sécurité de

700 miles le long de la frontière sud du pays. Le Congrès a également adopté un projet de loi sur les crédits à affecter à la sécurité de la nation au cours de l'année budgétaire 2007 (*Fiscal year 2007 Homeland Security Appropriations bill*), qui prévoit un financement sans précédent de la *Secure Border Initiative*, y compris l'étoffement des patrouilles de surveillance des frontières et l'augmentation du nombre de places en centre de rétention. Cette loi de financement prévoit aussi 1.2 milliard USD pour la construction d'une barrière de sécurité le long de la frontière, des barrières empêchant les véhicules de passer, ainsi que la technologie et l'infrastructure tactique nécessaires. Ces dispositions législatives font suite à une initiative lancée par la Maison-Blanche en mai 2006 dans le but de promouvoir une meilleure sécurisation des frontières. Dans le cadre de l'opération « *Jumpstart* », 6 000 membres de la Garde nationale ont été déployés pour aider à sécuriser la frontière sud.

Concernant les programmes en place axés sur les travailleurs « non immigrés » (autrement dit temporaires), le quota de 65 000 visas H-1B (accordés à des personnes exerçant des professions spécialisées) de 2007 était épuisé dès la fin mai 2006, soit quatre mois avant le début de l'année budgétaire à laquelle il correspondait. Même si le Congrès a mis en réserve 20 000 autres visas pour 2007, il n'y a toujours pas assez de visas H-1B disponibles pour répondre à la demande annuelle de travailleurs de ce type exprimée par les employeurs américains.

Le programme de l'*US Citizenship and Immigration Services* qui prévoit l'accélération du traitement des dossiers moyennant le paiement d'un supplément de frais (*premium processing*) – déjà mis en œuvre pour plusieurs visas de « non immigrés » – a été étendu aux demandes de cartes vertes fondées sur l'emploi, au changement ou au prolongement de statut de « non immigré » et à l'autorisation d'emploi. Désormais, les candidats pouvant y prétendre ont la possibilité de payer 1 000 USD pour obtenir une réponse de l'administration dans un délai de 15 jours.

De création récente, le *Refugee Corps* a considérablement amélioré le traitement des dossiers sur place en détachant des agents des services américains de l'immigration dans plus de 50 pays, pour interroger les personnes demandant le statut de réfugié (les requérants sont originaires de près de 60 pays).

Une nouvelle règle concernant les passeports a pris effet le 23 janvier 2007. Tous les voyageurs qui se rendent aux États-Unis sont désormais tenus de présenter un passeport pour être admis dans le pays.

Pour en savoir plus...

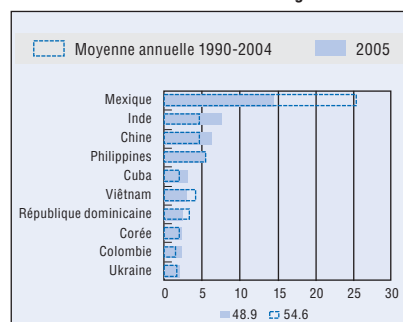
www.dhs.gov/ximgtn/

www.dol.gov/compliance/laws/comp-ina.htm

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	2.7	3.0	3.3	3.8	2.8	3.4	1 122.4
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	72.6	114.0	7.6	10.2			
Famille (y compris la famille accompagnante)	714.9	782.1	74.6	69.7			
Humanitaire	71.2	143.0	7.4	12.7			
Autres	99.2	83.3	10.4	7.4			
Total	957.9	1 122.4					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	284.1	218.9	237.9	247.4			
Stagiaires	1.5	1.4	1.8	1.5			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	30.2	31.8	31.9	31.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	55.0	62.7	65.5	59.6			
Autres travailleurs temporaires	184.8	221.8	218.6	205.2			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.6	0.1	0.1	0.1	0.3	0.1	24.2

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.5	3.7	3.9	3.2	4.1	2.8	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.3	2.6	2.9	2.3	2.9	1.8	37 063
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.5	2.5	1.1	1.8	1.9	0.9	141 719
Chômage (% de la population active)	5.6	4.0	5.5	5.1	4.8	5.4	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	10.3	10.3	9.5	9.2	10.3	9.7	
Accroissement naturel	6.0	5.7	5.9	5.6	5.8	5.7	
Solde migratoire	4.4	4.6	3.7	3.5	4.5	4.0	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	0.7	0.8	..	0.5	258 067
Personnes nées à l'étranger	..	5.1	2.9	2.0	..	4.3	38 343
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	604 280
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.0	76.7	73.0	73.3	76.2	74.0	
Hommes nés à l'étranger	76.9	81.6	80.2	81.7	79.3	81.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	65.2	67.8	65.4	65.3	66.6	66.1	
Femmes nées à l'étranger	53.3	57.3	56.2	56.4	56.2	57.0	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.2	4.5	6.9	6.3	5.6	6.3	
Hommes nés à l'étranger	7.9	4.5	5.8	5.1	6.1	5.5	
Femmes nées dans le pays de résidence	5.3	4.2	5.5	5.2	4.7	5.1	
Femmes nées à l'étranger	8.2	5.5	6.8	5.2	6.5	6.2	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/050008002465>

Finlande



Selon les statistiques nationales, la tendance à la hausse de l'immigration d'étrangers en Finlande s'est poursuivie en 2005, et a atteint un nouveau record avec près de 13 000 entrées (contre 11 500 en 2004). L'immigration

n'en demeure pas moins relativement limitée comparée à celle observée dans d'autres pays de l'OCDE. Les migrations de longue durée s'expliquent principalement par la formation de familles et le regroupement familial avec des citoyens finlandais, l'arrivée de réfugiés et d'ex-citoyens finlandais (des Suédois en particulier) ou des personnes d'ascendance finlandaise (en provenance de Russie et d'Estonie).

Le nombre de décisions relatives à des demandes de permis de séjour déposées par des étudiants étrangers a augmenté en 2005, et dépassé les 3 000. La plupart de ces étudiants sont originaires de Russie ou de Chine. La loi sur les étrangers a été amendée en 2006 afin de favoriser l'entrée d'étudiants originaires de pays n'appartenant pas à l'UE/AELE sur le marché du travail finlandais. Maintenant, les étrangers diplômés des universités finlandaises peuvent demander un permis de travail et chercher un emploi pour six mois maximum.

En octobre 2006, le gouvernement a entériné un programme relatif à la politique migratoire par lequel il s'efforce de créer un nouveau cadre global pour l'immigration en Finlande en provenance des pays non membres de l'UE/AELE. Ce programme met surtout l'accent sur la promotion des migrations de travail. Dans ce contexte, l'entrée d'étrangers diplômés des universités finlandaises sur le marché du travail du pays sera facilitée par une série de mesures, dont l'enseignement du finnois et du suédois, les stages de formation, et l'extension à dix mois du titre de séjour permettant de chercher un emploi. Parmi les autres thèmes centraux figurent la promotion de l'intégration, une plus grande souplesse dans l'affectation du quota de réfugiés, des changements dans la sélection des réfugiés soumis à quota et une simplification du système des permis. Le régime spécial concernant l'immigration d'Ingriens (Finlandais de souche provenant principalement de Russie) sera progressivement supprimé. Toutefois, les demandes déjà déposées (entre 12 000 et 13 000, y compris les membres de la famille) seront traitées conformément à l'ancien régime.

En complément du programme relatif à la politique migratoire, le gouvernement a voté une résolution

concernant le programme sur la politique d'expatriation pour la période 2006-2011. Ce programme vise à tisser des liens plus solides entre la Finlande et les personnes d'origine finlandaise vivant à l'étranger, par le biais de différentes mesures, entre autres une information sur la vie et les possibilités de carrière en Finlande, et l'enseignement, à l'étranger, du finnois (et du suédois) ainsi que de la culture finlandaise.

La loi sur l'intégration a été modifiée en 2006 afin de mieux intégrer les immigrés et de renforcer l'efficacité des services d'intégration. Le partage des tâches et des responsabilités entre les différentes autorités a été clarifié à tous les échelons de l'administration. Les Bureaux provinciaux de l'administration d'État participent désormais à la promotion de l'intégration. Comme indiqué précédemment, d'autres mesures sont prévues pour favoriser l'intégration dans le cadre du nouveau programme relatif à la politique d'immigration. Elles incluent la création d'un « dispositif d'orientation » à l'intention de tous les immigrés, y compris la possibilité d'une orientation et d'une formation avant le départ du pays d'origine.

À l'exception des Estoniens, deuxième groupe national par la taille derrière les Russes, les immigrants en provenance des nouveaux pays membres de l'UE ont été très peu nombreux. La période de transition de deux ans, qui concernait les ressortissants de ces pays, a pris fin le 30 avril 2006. Il n'y a plus de restriction à l'emploi et l'obligation de posséder un permis de travail a été abolie. Pour assurer un meilleur suivi de l'immigration de travail en provenance des nouveaux États membres de l'UE, une nouvelle procédure de notification a été mise en place en juin 2006.

En août 2005, le gouvernement a entériné un plan d'action contre la traite des êtres humains, qui stipule les mesures à mettre en œuvre dans les différents secteurs de l'administration pour lutter contre ce trafic. Les victimes sont maintenant autorisées à déposer une demande de permis de séjour. L'amendement correspondant à la loi sur les étrangers est entré en vigueur en juillet 2006. Une autre proposition visant à modifier la loi sur l'intégration afin de fournir des services et de l'aide aux victimes de la traite des êtres humains devrait être votée en 2007. Une coopération internationale est également en place pour prévenir la traite des êtres humains ayant la Finlande pour pays de destination ou de transit.

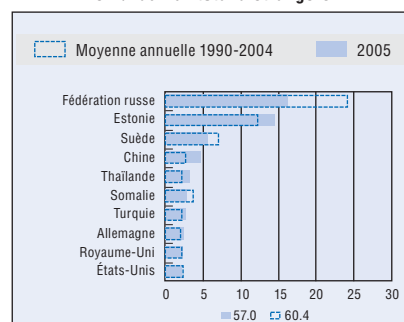
Pour en savoir plus...

www.mol.fi/mol/en/index.jsp

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.4	1.8	2.2	2.4	1.6	2.1	12.7
Sorties	0.3	0.8	0.8	0.5	0.5	0.5	2.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total	11.5	12.7					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.2	0.6	0.7	0.7	0.3	0.6	3.6

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	3.9	5.0	3.7	2.9	4.8	2.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.5	4.8	3.4	2.6	4.5	2.2	29 191
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.2	1.7	-	1.5	2.5	0.3	2 392
Chômage (% de la population active)	16.7	9.8	8.9	8.4	12.8	8.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	3.3	1.9	3.3	3.4	2.6	2.8	
Accroissement naturel	2.7	1.5	2.1	1.9	2.0	1.6	
Solde migratoire	0.6	0.4	1.1	1.5	0.6	1.1	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	0.1	0.2	..	0.1	5 069
Personnes nées à l'étranger	..	3.9	4.7	6.2	..	5.0	177
Nationaux	0.3	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	5 132
Étrangers	10.6	3.9	1.3	5.1	5.8	3.7	114
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.1	3.4	6.4	5.2	3.2	4.5	5 683
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	61.8	71.2	70.5	71.3	66.2	71.0	
Hommes nés à l'étranger	65.5	62.5	..	65.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	58.4	65.3	66.8	68.0	61.3	67.4	
Femmes nées à l'étranger	46.8	49.1	..	50.3	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.7	10.3	9.9	9.3	13.6	10.0	
Hommes nés à l'étranger	21.4	23.1	..	21.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	12.0	10.2	9.3	14.0	9.9	
Femmes nées à l'étranger	25.1	23.5	..	22.6	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047122457068>

France



Après dix années de croissance régulière et soutenue, le nombre des entrées permanentes s'est, en 2005, stabilisé par rapport à 2004 pour s'établir à environ 135 000 selon le chiffre national. Cette stabilité recouvre des

mouvements contradictoires. D'un côté, on constate une baisse des flux d'entrées permanents pour motif familial (95 000 personnes en 2005 contre 103 000 en 2004), en partie due à la disparition dans les statistiques des ressortissants des nouveaux états membres qui n'ont besoin de visas que pour travailler dans certaines branches. Le regroupement familial reste cependant le principal flux d'entrées permanentes. À l'inverse, les entrées directes sur le marché du travail et le nombre des réfugiés sont en hausse mais portent sur des flux nettement plus restreints; moins de 9 000 personnes en 2005 pour les travailleurs permanents; environ 14 000 personnes pour les réfugiés (deux fois plus qu'en 2000, en partie du fait des flux élevés de demandeurs d'asile). La provenance des migrants évolue également rapidement : près des deux tiers (contre un peu plus de la moitié il y a cinq ans) viennent d'Afrique, en particulier de l'Algérie et du Maroc.

Malgré une diminution de 16 % des demandes d'asile en 2005 (42 000 nouvelles demandes), la France reste le pays de l'OCDE où est enregistré le plus grand nombre de demandes d'asile.

Au cours de l'été 2006, une procédure de régularisation de certains immigrés clandestins ayant des liens forts avec la France a été mise en place. Il s'agissait de permettre aux parents dont les enfants étaient scolarisés en France au moins depuis septembre 2005 d'accéder à des titres de séjour de un an renouvelables. Sur une estimation d'un peu moins de 30 000 demandes déposées dans les préfectures, environ 7 000 personnes ont finalement été régularisées.

Le 24 juillet 2006, une nouvelle loi relative à l'immigration et à l'intégration est entrée en vigueur. Elle comporte tout d'abord une série de dispositions concernant les conditions d'emploi pour attirer une main-d'œuvre plus qualifiée et faciliter les migrations temporaires. La loi crée trois nouveaux titres de séjour de trois ans pour les personnes hautement qualifiées, pour les salariés détachés en France par leur entreprise et pour les travailleurs saisonniers. Par ailleurs, elle précise que la situation du marché de l'emploi n'est plus opposable dans un certain

nombre de métiers qui connaissent des pénuries d'emploi. Une « liste des métiers en tension » déclinée régionalement, est publiée annuellement. Enfin, les étudiants étrangers bénéficient désormais de conditions plus souples s'ils veulent accéder à l'emploi : pendant leurs études, ils peuvent travailler jusqu'à 60 % du temps de travail annuel. Après leurs études, ceux qui sont diplômés d'un Master bénéficient d'une autorisation de six mois pour trouver un emploi dans un métier en relation avec leur formation puis, le cas échéant, d'une carte de séjour de un an renouvelable.

La loi comporte également des dispositions en terme d'accueil et d'intégration. Elle rend obligatoire le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) pour toutes les personnes de plus de 16 ans. Il avait été expérimenté en 2003, avant d'être généralisé. Le CAI offre un ensemble de prestations individualisées destinées à faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux entrants. En 2005, le CAI a été signé par plus de 9 primo-arrivants sur 10 auxquels il a été proposé. Dans leur grande majorité, les signataires du CAI étant francophones, ils n'ont pas eu besoin de bénéficier de cours de langue : seuls 25 % des contrats ont comporté des formations linguistiques. La signature d'un CAI est désormais un des critères permettant d'apprécier l'intégration des demandeurs d'une carte de résident de 10 ans. Cette dernière en effet n'est plus accessible de plein droit qu'aux réfugiés, les autres demandeurs devant apporter la preuve de leur implication personnelle dans le processus d'intégration. L'année 2005 a également été marquée par la création d'une nouvelle agence d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) qui regroupe différents services (dont l'Office des migrations internationales) et qui a reçu pour mission de faciliter l'accueil et l'intégration des étrangers en France. Depuis janvier 2005, le monopole de cette agence en matière d'immigration économique, a été supprimé. Ce monopole datait de 1945. Désormais, un étranger souhaitant venir travailler en France pourra effectuer ses démarches auprès d'autres organismes. Toutefois, les flux concernés par cette mesure restent faibles.

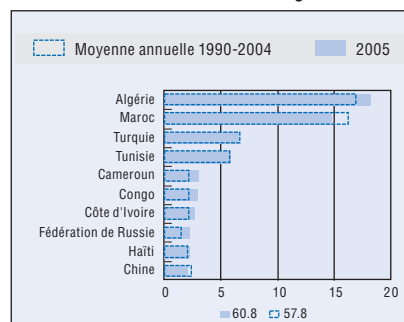
Pour en savoir plus...

www.social.gouv.fr/
www.anaem.social.fr/
www.halde.fr/
www.lacse.fr/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.9	1.6	2.3	2.2	1.3	2.1	134.8
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	20.9	22.8	12.0	13.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	109.8	102.5	63.1	60.8			
Humanitaire	12.9	15.4	7.4	9.1			
Autres	30.3	28.0	17.4	16.6			
Total	173.9	168.6					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	36.1	55.0	46.2	47.5			
Stagiaires	0.9	0.5	0.4	0.8			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	7.9	15.7	16.2	13.1			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	7.6	10.0	10.5	9.6			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne	Milliers	
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.4	0.7	1.0	0.8	0.4	0.9	49.7


Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.2	4.0	2.3	1.2	2.8	1.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.8	3.4	1.7	0.6	2.4	0.8	27 048
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.0	2.8	..	0.3	1.6	0.2	24 763
Chômage (% de la population active)	11.5	9.4	10.0	9.9	11.2	9.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	4.1	5.3	6.0	5.6	4.4	5.5	
Accroissement naturel	3.4	4.1	4.3	4.1	3.6	3.9	
Solde migratoire	0.7	1.2	1.7	1.6	0.8	1.6	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	55 947
Personnes nées à l'étranger	4 926
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	..	4.6	154 827
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	68.3	69.8	69.2	68.6	68.5	69.8	
Hommes nés à l'étranger	65.6	66.7	66.3	66.1	65.4	66.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	53.6	56.6	58.1	58.7	54.7	58.2	
Femmes nées à l'étranger	44.2	45.6	47.9	48.0	44.3	47.4	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.1	7.7	8.0	8.1	9.2	7.3	
Hommes nés à l'étranger	16.5	14.5	13.8	13.3	16.8	13.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.5	11.3	10.0	9.2	13.1	9.5	
Femmes nées à l'étranger	19.0	19.7	17.4	16.5	20.3	16.4	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047127000336>

Grèce



En Grèce, il n'existe pas de données sur les flux migratoires, et une grande partie de ces flux ont un caractère irrégulier. D'après les estimations portant sur l'évolution des effectifs

d'étrangers, la population immigrée a continué d'augmenter ces dernières années, une bonne partie des nouveaux flux étant une fois encore imputable aux Albanais, qui représentent déjà environ 60 % de la totalité de la population étrangère.

À l'inverse de la tendance à la baisse observée dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le nombre de demandes d'asile en Grèce a plus que doublé en 2005 par rapport à 2004, avec plus de 9 000 demandes. Ce chiffre est le plus élevé jamais enregistré dans le pays. En termes tant absolus que relatifs, cette augmentation est la plus forte de celles enregistrées par les pays de l'OCDE, si l'on excepte la Corée où les flux d'entrées sont au demeurant négligeables. Une grande partie de cette progression s'explique par la forte augmentation des demandes d'asile de ressortissants de Géorgie (1 900 en 2005 contre 350 en 2004) et du Pakistan (1 150 en 2005 contre 250 en 2004), qui ont remplacé l'Irak et l'Afghanistan comme pays d'origine les plus importants. Toutefois, le taux d'acceptation demeure faible.

En 2005, la Grèce a mené sa troisième grande campagne de régularisation en dix ans. Grâce à ce programme, deux catégories d'immigrés en situation irrégulière résidant dans le pays ont été régularisées. La première est constituée des migrants ayant perdu leur statut d'immigré légal du fait de l'expiration de leur carte de séjour avant le 23 août 2005 et qui ne l'ont pas fait renouveler; la seconde concerne les personnes n'ayant jamais été en situation régulière dans le pays sous réserve qu'elles puissent prouver leur présence en Grèce avant le 1^{er} janvier 2005. Ceux qui travaillaient devaient aussi prouver qu'ils avaient accumulé 150 jours d'emploi (200 jours s'ils travaillaient pour plusieurs employeurs) dans l'année précédant la régularisation. Les conjoints devaient

déposer une demande séparée et ont obtenu une carte de séjour personnelle, de même pour les enfants de plus de 14 ans.

Dans le cadre de la campagne de régularisation de 2005, quelque 142 000 demandes ont été soumises. Ce chiffre est inférieur aux attentes et, manifestement, l'objectif du programme n'a pas été atteint complètement. Il semble que cela tienne aux restrictions imposées, concernant à la fois le nombre de jours travaillés et documents papiers exigés. C'est ainsi qu'une nouvelle loi a été mise en œuvre début 2007 pour élargir l'accès au programme de régularisation. D'autres papiers comme le certificat de naissance des enfants nés en Grèce sont maintenant acceptés. En outre, les migrants dans l'incapacité de justifier du nombre total de journées travaillées (200 ou 150 jours selon le cas) se sont vu accorder la possibilité de « racheter » jusqu'à 20 % du nombre de journées requis en effectuant un versement au régime de sécurité sociale. Le nombre de jours travaillés exigé a été divisé par deux pour toute une série de métiers. Enfin, maintenant, les ressortissants de pays tiers qui ont été scolarisés dans l'enseignement public primaire ou secondaire ou dans une université peuvent aussi se faire régulariser.

La Grèce a pris toute une palette de mesures pour lutter contre l'immigration irrégulière. Cela inclut la coopération avec l'Albanie, l'un des principaux pays d'origine des migrants, en particulier des migrants irréguliers. Elle a apporté son concours au gouvernement albanais pour la mise en œuvre de l'accord de réadmission conclu entre la République d'Albanie et l'Union européenne.

Autre fait nouveau important : la Grèce a ouvert son marché du travail aux huit nouveaux pays d'Europe centrale et orientale membres de l'UE le 1^{er} mai 2006.

Pour en savoir plus...

www.imepo.gr

www.inegsee.gr/equal/equal2/para_body.htm

Flux migratoires des étrangers


Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.5
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Répartition (%)				
	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.1	0.3	0.4	0.8	0.2	0.6	9.1

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.1	4.5	4.7	3.7	3.4	4.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.8	4.1	4.4	3.3	2.9	3.9	25 452
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-0.2	2.9	1.3	0.6	1.4	4 148
Chômage (% de la population active)	9.1	11.7	11.0	10.4	10.7	10.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	7.5	2.5	5.2	3.4	
Accroissement naturel	0.1	-0.2	-	-0.1	
Solde migratoire	7.3	2.7	5.2	3.4	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	..	-	-0.2	-4.1	..	-1.2	10 098
Étrangers	..	11.2	12.8	3.7	..	11.7	553
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							

Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	72.3	71.3	73.3	73.8	71.7	72.6	
Hommes nés à l'étranger	70.6	78.1	81.5	82.6	75.7	81.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	37.8	41.6	45.3	45.9	39.6	43.9	
Femmes nées à l'étranger	42.2	45.0	47.2	49.3	44.8	47.7	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	7.5	6.5	5.9	6.7	6.4	
Hommes nés à l'étranger	14.3	9.5	6.4	6.4	11.5	7.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	13.7	17.0	15.7	15.2	16.0	15.2	
Femmes nées à l'étranger	20.6	21.4	18.8	15.8	22.0	18.1	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047171247725>

Hongrie



Les migrations au départ et à destination de la Hongrie restent relativement limitées. Selon les statistiques nationales, l'immigration a quelque peu diminué en 2005 bien que son niveau s'inscrive

toujours dans la même fourchette que celle observée ces toutes dernières années. Les immigrants en provenance de Roumanie demeurent la principale composante de ces flux (ils représentent plus de la moitié de la totalité des immigrants). Viennent ensuite les Ukrainiens et les ressortissants de l'ex-Yougoslavie.

L'émigration officiellement enregistrée est à peu près stable également, quoiqu'il soit difficile d'en déterminer exactement l'ampleur. On ne connaît pas la durée de l'émigration effective car aucun système d'enregistrement des retours n'a été mis en place. En dépit de ces limites, et contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des autres nouveaux États membres de l'UE, l'ampleur de l'émigration au départ de la Hongrie n'a manifestement pas été significative. Toutefois, certains secteurs (santé, recherche-développement, etc.) et certaines régions (Ouest-transdanube, par exemple) ont connu des pertes significatives entraînant des pénuries de main-d'œuvre. D'après des données d'enquête, les intentions d'émigrer des Hongrois de sexe masculin ont diminué ces dernières années alors que les Hongroises sont maintenant plus disposées à émigrer.

En 2005, environ 9 800 personnes ont obtenu la nationalité hongroise, soit près de deux fois le nombre de naturalisations enregistré en 2004. Cette forte progression est imputable aux modifications législatives adoptées en 2005 dans le cadre d'un grand programme gouvernemental qui, entre autres objectifs, visait à faciliter la naturalisation des personnes appartenant aux minorités d'ascendance hongroise des pays voisins ayant émigré vers la Hongrie. La majorité des immigrants présents en Hongrie sont des personnes appartenant à ces groupes. Les règles de procédure régissant la naturalisation ont aussi été simplifiées. Près de 70 % des naturalisations en 2005

concernent d'anciens ressortissants roumains, auxquels il faut ajouter 10 % de ressortissants de Serbie-Monténégro et 9 % d'Ukrainiens. A une forte majorité, ces nouveaux citoyens sont de langue maternelle hongroise.

Dans le contexte du nouveau programme, le gouvernement a aussi adopté des mesures destinées à simplifier le séjour en Hongrie des minorités hongroises de l'étranger. Un nouveau type de visa appelé « visa national » a été institué. Il autorise des entrées multiples et un séjour d'une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autre autorisation. Toutefois, les titulaires d'un visa national ne sont pas autorisés à travailler ou à exercer une activité lucrative, à suivre des études ou toute autre forme de formation scientifique en République de Hongrie. Un autre amendement à la loi sur les étrangers a porté sur l'emploi des étudiants étrangers, qui ne sont plus tenus d'obtenir un visa de travail pour travailler pendant leurs études.

Même si la Hongrie ne s'est toujours pas dotée d'une politique générale d'intégration des immigrants, la question a pris plus d'acuité parmi les préoccupations des pouvoirs publics ces dernières années. Un projet visant à faciliter l'intégration des réfugiés a été lancé en août 2005. L'objectif global de ce projet était de jeter les bases d'une politique d'intégration et de former les responsables chargés de mettre en œuvre cette politique et ces programmes d'intégration. Dans ce contexte, un Livre blanc a été publié, qui définit le cadre politique, juridique et administratif ainsi que le contenu d'une stratégie nationale globale pour l'intégration des réfugiés et des immigrants en Hongrie. En outre, une commission interministérielle a été créée en 2005 pour coordonner l'action des différents ministères concernés. Cette commission a également pour tâche d'élaborer une politique nationale d'intégration des immigrants.

Pour en savoir plus...

www.magyarorszag.hu/english

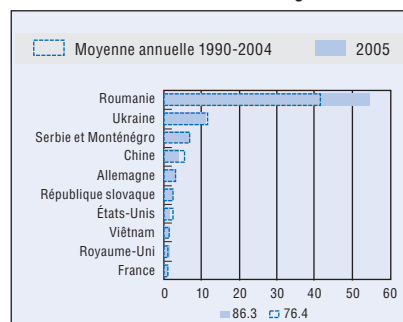
www.htmh.hu/en/

<http://portal.ksh.hu/>

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.4	2.0	2.2	1.9	1.6	1.9	18.8
Sorties	0.2	0.2	0.3	0.4	0.2	0.3	3.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	0.8	0.2	0.2	0.4	0.4	1.6

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	1.5	5.2	4.9	4.2	4.0	4.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	0.8	5.5	5.1	4.4	4.3	4.7	15 447
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-1.8	1.6	-0.6	-	1.3	0.2	3 856
Chômage (% de la population active)	10.4	6.5	6.2	7.3	8.5	6.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-1.5	-2.1	-1.9	-2.1	-2.2	-2.4	
Accroissement naturel	-3.2	-3.7	-3.7	-3.8	-3.9	-3.7	
Solde migratoire	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.3	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	-0.1	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	9 756
Personnes nées à l'étranger	-	1.8	3.6	3.9	0.8	2.5	331
Nationaux	-0.2	0.2	-0.4	-0.3	-0.2	-0.3	9 933
Étrangers	1.4	-28.1	9.3	8.6	-4.7	7.3	154
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	7.3	4.9	4.2	6.9	5.8	5.3	9 822
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	62.6	62.9	62.8	61.1	62.9	
Hommes nés à l'étranger	..	69.4	74.6	71.9	68.5	72.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	49.4	50.4	50.9	47.4	50.3	
Femmes nées à l'étranger	..	49.8	50.7	53.7	48.8	50.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	..	7.3	5.9	7.0	8.6	6.3	
Hommes nés à l'étranger	..	3.5	2.0	2.4	5.2	2.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	..	5.8	5.9	7.4	7.0	5.7	
Femmes nées à l'étranger	..	4.8	6.4	7.7	5.7	6.6	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047173844341>

Irlande



En 2005 et 2006, l'immigration en Irlande a continué à croître fortement. Selon les statistiques nationales de la population, près de 87 000 immigrants sont entrés dans le pays au cours de l'exercice prenant fin en avril 2006, ce qui représente une progression de près de 25 % par rapport à 2004, année où l'immigration avait battu tous les records.

Avec la Suède et le Royaume-Uni, l'Irlande est l'un des rares pays membres de l'UE à avoir ouvert totalement son marché du travail aux immigrants originaires des dix nouveaux États membres dès leur adhésion et, selon les estimations, 40 % des flux d'entrées récents proviennent de ces pays. Une certaine ambiguïté règne quant à l'impact réel de l'élargissement de l'UE sur le marché du travail irlandais, étant donné que le nombre de numéros individuels d'immatriculation administrative (PPS) (nécessaires pour travailler dans le pays) a été près de trois fois supérieur au nombre d'entrées recensées dans les statistiques démographiques. Actuellement, des mesures sont prises pour déterminer les raisons de cette situation et remédier aux insuffisances du système PPS. Contrairement à ce qu'il avait fait lors de l'élargissement de l'UE de 2004, le gouvernement irlandais a décidé de ne pas accorder le libre accès aux ressortissants de Roumanie et de Bulgarie après l'adhésion de ces pays en janvier 2007.

Certains indices donnent à penser que les récents flux d'immigration visaient davantage les métiers faiblement qualifiés que par le passé. Plus de la moitié des nouveaux immigrants exercent des métiers de ce type, contre un tiers environ au milieu des années 90.

Une nouvelle loi sur les permis de travail est entrée en vigueur en janvier 2007, l'idée étant de favoriser l'immigration de travailleurs qualifiés originaires de pays n'appartenant pas à l'UE/AELE. Parmi les changements importants figure la mise en place d'une « carte verte » pour les salariés hautement qualifiés dans la plupart des professions assorties d'un salaire annuel supérieur à 60 000 EUR, et dans un nombre restreint de professions assorties d'un salaire annuel dans la fourchette des 30 000 à 60 000 EUR, exercées dans des secteurs connaissant une pénurie de compétences. Aucune validation des offres d'emploi n'est exigée pour ces candidats qui sont par ailleurs autorisés à amener

leur famille avec eux. Sans attendre plus longtemps, les titulaires d'une carte verte peuvent demander un permis de séjour permanent au bout de deux ans de présence sur le territoire.

En revanche, dans le cadre du système de permis de séjour ordinaires, la validation des offres d'emploi est requise, et la rigueur de la procédure de contrôle a été renforcée récemment. Les immigrants titulaires d'un permis de travail ordinaire doivent avoir séjourné légalement dans le pays depuis un an au moins avant que leur famille puisse les rejoindre, et doivent attendre cinq ans avant de pouvoir demander un titre de séjour permanent.

Avec la nouvelle loi, un nouveau dispositif de mutation intra-entreprise a également été mis en place pour faciliter les mutations des personnels clés et des stagiaires. En outre, d'autres modalités ont été adoptées pour permettre aux conjoints et personnes à charge des titulaires d'un permis de travail de déposer une demande de permis de travail assortie d'une validation d'offre d'emploi. Enfin, les diplômés d'établissements d'enseignement supérieur irlandais sont désormais autorisés à rester en Irlande pendant six mois après la fin de leurs études pour chercher un emploi.

Une proposition relative à un nouveau projet de loi sur l'immigration, le séjour et la protection a été publiée en septembre 2006 en vue d'inscrire la politique migratoire dans un nouveau cadre global. Parmi les réformes envisagées figure la création d'un permis de séjour de longue durée, valable cinq ans dans un premier temps et conçu pour attirer des migrants de travail hautement qualifiés. Il est également prévu de modifier le processus de demande d'asile, ce qui inclut notamment l'adoption d'une procédure unique pour toutes les demandes de protection, et le remplacement de l'actuel tribunal des recours des réfugiés par un tribunal d'examen de la protection.

En janvier 2007, le Trinity College a entrepris le programme de recherche sur l'immigration le plus ambitieux jamais lancé en Irlande, qui vise à analyser les enjeux majeurs de l'immigration dans le pays et à contribuer à l'élaboration de politiques dans les domaines de l'immigration et de l'intégration.

Pour en savoir plus...

www.entemp.ie/labour/workpermits/

www.hustice.ie/

www.ria.gov.ie/


Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.8	7.3	8.2	12.3	5.9	9.5	51.0
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	2.9	1.2	1.0	1.3	2.0	4.3

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	9.6	9.4	4.3	5.5	9.7	5.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	9.2	8.0	2.6	3.2	8.5	3.2	34 047
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.9	4.8	3.0	4.7	5.4	2.8	1 952
Chômage (% de la population active)	12.5	4.3	4.4	4.4	8.8	4.3	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	6.4	14.5	19.9	..	10.6	17.4	
Accroissement naturel	4.7	6.1	8.4	..	5.5	8.0	
Solde migratoire	1.6	8.4	11.6	..	5.1	9.4	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.7	1.1	1.2	..	1.1	3 644
Personnes nées à l'étranger	..	7.4	6.3	9.9	..	8.1	487
Nationaux	..	1.1	1.7	1.3	..	1.2	3 871
Étrangers	..	7.2	0.3	16.4	..	13.7	259
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.9	75.8	75.3	75.8	70.5	75.4	
Hommes nés à l'étranger	65.0	74.5	74.1	78.8	69.6	75.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	41.3	53.1	56.0	58.0	46.9	55.7	
Femmes nées à l'étranger	42.0	55.6	54.3	57.5	49.0	55.6	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	12.0	4.4	4.9	4.5	8.6	4.5	
Hommes nés à l'étranger	16.5	5.3	6.5	5.8	10.6	5.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	11.9	4.1	3.7	3.6	8.1	3.6	
Femmes nées à l'étranger	15.0	5.9	5.0	6.4	10.2	5.4	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047177300144>

Italie



Bien que l'on ne dispose que d'un nombre limité de données sur l'Italie pour l'année 2005, certains indices donnent à penser que l'immigration permanente s'y est maintenue à des niveaux relativement élevés. Principale

composante de ce type d'immigration, le regroupement familial a légèrement augmenté, atteignant environ 90 000 entrées en 2005. Les effectifs de population étrangère enregistrés ont progressé de plus de 10 % en 2005, pour atteindre quelque 2,7 millions de personnes. Ce chiffre est inférieur à celui de l'année précédente, mais l'année 2004 avait été marquée par les effets de la campagne de régularisations de 2002.

En Italie, l'immigration de travail est régie par un système de limites numériques (les « quotas »). Ces dernières années, l'offre de permis disponibles avait constamment été très inférieure à la demande effective sur le marché du travail. Pour mieux harmoniser le système et les besoins de ce marché, le total de quotas pour 2006 a été pratiquement multiplié par deux comparé à 2005, passant de 99 500 à 170 000. Même ainsi relevé, ce plafond s'est révélé insuffisant, comme en témoignent le nombre de demandes de permis qui a été de près de 490 000 en 2006, et le fait que les quotas étaient déjà totalement épuisés au cours de la première journée de leur publication. De fait, la disparité qui existait déjà entre les limites numériques et le nombre de demandes est devenue beaucoup plus visible en 2006, les demandes étant alors déposées dans les bureaux de poste et non plus dans les antennes provinciales du Service de l'emploi. Dans bien des cas, semble-t-il, les personnes qui faisaient la queue pour déposer leur dossier étaient des immigrés (souvent en situation irrégulière pour être restés en Italie après l'expiration de leur visa), et non des employeurs, contrairement à ce qui avait été prévu initialement par le système. Les immigrés dont la demande avait été postée trop tard (cachet de la poste faisant foi) pour être prise en compte dans les 170 000 premières demandes ont, par la suite, tiré profit du changement de gouvernement intervenu en mai 2006. En effet, le nouveau gouvernement a décidé d'accepter la totalité des demandes qui avaient été déposées. Une réforme majeure du système devrait être débattue au Parlement en 2007.

Les quotas de 2006 ont augmenté le nombre de permis disponibles pour les services à la personne et les travaux ménagers, qui est ainsi passé de 15 000 à 45 000. Une nouvelle catégorie de « pêcheurs » y a été ajoutée. De même, il est maintenant possible de transformer un permis d'études et de formation en permis de travail.

Alors que la demande correspondant aux quotas d'étrangers d'origine extracommunautaire était excessive, les quotas spéciaux d'admission de migrants en provenance des nouveaux États membres de l'UE n'ont pas été totalement atteints. Guère plus de 50 000 demandes ont été déposées en 2005 par des ressortissants de ces nouveaux pays membres, chiffre bien inférieur au quota qui était fixé à 79 500. Néanmoins, cela marque une augmentation significative par rapport à 2004, année où quelque 26 000 autorisations de séjour ont été accordées (le quota pour 2004 était de 36 000). Environ 70 % des demandes de 2005 concernaient le travail saisonnier. Les Polonais sont à l'origine de 57 % des demandes, pourcentage auquel s'ajoutent 27 % de demandes de ressortissants slovaques.

Les chiffres des demandes d'asile n'ont pas changé. L'Italie a enregistré 9 500 demandeurs d'asile en 2005 : son ratio d'asile est l'un des plus faibles parmi ceux des pays européens membres de l'OCDE. En place depuis avril 2005, un nouveau système de demandes d'asile décentralisé a modifié de manière significative le régime de l'asile en Italie. Comme par le passé, les taux d'acceptation demeurent faibles, mais la nouvelle procédure a manifestement contribué à réduire les cas d'absence du demandeur lors des audiences (de 40 % le chiffre est tombé à 5 %), et à augmenter le nombre de permis accordés pour raisons humanitaires. Dans le cadre du nouveau système, les décisions interviennent beaucoup plus rapidement (généralement dans un délai de deux semaines); en conséquence, le nombre de demandeurs d'asile attendant que l'on statue sur leur sort a baissé de manière spectaculaire. Mais en parallèle, le nombre de demandeurs d'asile déboutés n'ayant pas quitté le territoire a également augmenté.

En 2005, les migrations irrégulières sont restées significatives. Plus de 22 000 immigrants clandestins ont été appréhendés le long du littoral méridional de l'Italie, la plupart à proximité de la petite île de Lampedusa située non loin de la Tunisie. Toutefois, ces interpellations au moment du débarquement ne représentent que 14 % environ du total. La plupart des immigrants appréhendés (plus de 60 %) sont des personnes restées en Italie après l'expiration de leur visa, chiffre auquel s'ajoutent 25 % d'individus appréhendés sur le territoire en possession de faux papiers. Il s'agit en grande partie d'entrées illégales via les autres pays de l'espace Schengen.

Pour en savoir plus...

www.interno.int/

www.caritasitaliana.it/

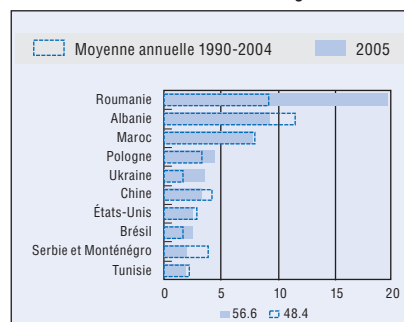
www.istat.it/

www.lavoro.gov.it/lavoro/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2004
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	4.7	5.5	..	3.8	5.5	319.3
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2004	2005	2004	2005			
Travail	49.4	68.9	32.3	37.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	97.0	106.4	63.3	57.7			
Humanitaire	3.1	5.3	2.0	2.9			
Autres	3.6	3.8	2.3	2.0			
Total	153.1	184.3					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	..	44.6	32.7	40.4			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	..	0.3	0.4	0.2			
Travailleurs saisonniers	..	77.0	70.2	71.7			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	9.5

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



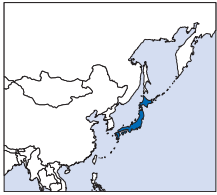
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.8	3.6	1.1	-	1.9	0.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.8	3.5	0.1	-0.6	1.9	-0.3	25 998
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	-0.6	1.9	1.5	0.7	1.0	1.2	22 306
Chômage (% de la population active)	11.3	10.2	8.1	7.8	11.2	8.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.1	2.8	9.9	..	1.7	6.9	
Accroissement naturel	-0.5	-0.3	0.3	..	-0.5	-0.3	
Solde migratoire	1.6	3.1	9.6	..	2.2	7.1	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.1	0.1	-0.2	0.6	-0.1	-0.2	55 464
Étrangers	7.6	2.9	7.8	11.2	13.6	16.5	2 671
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.1	0.7	0.5	-	1.0	0.5	-
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	66.4	67.4	69.8	69.4	66.6	69.0	
Hommes nés à l'étranger	80.5	82.4	83.1	81.6	82.1	82.6	
Femmes nées dans le pays de résidence	35.5	39.3	45.0	45.3	37.1	43.1	
Femmes nées à l'étranger	40.1	40.5	51.1	46.7	42.2	47.2	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.2	8.4	6.4	6.2	9.2	6.9	
Hommes nés à l'étranger	7.0	6.5	5.7	6.0	6.4	5.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	16.1	14.9	10.1	9.2	16.1	11.4	
Femmes nées à l'étranger	24.5	21.2	15.6	14.6	18.9	15.0	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047178007112>

Japon



Le gouvernement japonais a pour politique de promouvoir plus activement l'immigration de travailleurs hautement qualifiés tout en restant prudent en ce qui concerne l'admission de migrants

moins qualifiés. Dans ce contexte, l'immigration au Japon a légèrement augmenté en 2005 mais reste modérée comparée à celle observée dans d'autres pays de l'OCDE. Selon les statistiques nationales, l'immigration de ressortissants chinois a progressé de manière significative (105 000 en 2005 contre 90 000 en 2004). En même temps, l'immigration de Philippins a considérablement diminué : avec une baisse de plus d'un tiers, elle ne concerne plus que 63 000 personnes.

Sur le plan quantitatif, le rôle de la main-d'œuvre étrangère face aux défis qu'engendre le vieillissement de la population japonaise est négligeable, le Japon comptant l'une des populations immigrées les plus faibles de la zone OCDE en termes relatifs. Selon les estimations, le nombre total de travailleurs étrangers en situation régulière, y compris les divers groupes de migrants temporaires comme les étudiants étrangers travaillant à temps partiel et les migrants temporaires de travail relevant du Programme « Stagiaires techniques et vacanciers actifs », n'était que de 605 000 environ fin 2005, ce qui représente moins de 1 % de la population active.

Les naturalisations sont encore limitées et n'ont représenté guère plus de 15 000 personnes en 2005. Près des deux tiers de l'ensemble des naturalisations concernaient des ressortissants coréens.

À l'instar des migrations de travail, les migrations pour raisons humanitaires représentent encore un nombre négligeable d'individus, et le Japon est de loin le pays où le ratio d'asile est le plus faible de la zone OCDE. Néanmoins, en 2005, l'immigration pour raisons humanitaires a légèrement augmenté, soit 231 personnes (contre 168 en 2004). Cette progression est probablement liée à la mise en place, en 2005, d'un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié qui a permis la stabilisation du statut juridique des

migrants illégaux s'ils sont reconnus comme réfugiés.

En janvier 2006, le nombre de personnes restées au Japon après l'expiration de leur visa se situait aux alentours de 193 000, chiffre en baisse de plus de 13 500 par rapport à l'année précédente. Les effectifs diminuent depuis plusieurs années, phénomène qui semble lié à la mise en œuvre de plusieurs dispositions pour lutter contre l'immigration irrégulière, y compris un durcissement des mesures coercitives d'application de la loi et des activités d'information visant à prévenir l'emploi illégal.

Le gouvernement a pris une série de mesures pour limiter encore plus les migrations irrégulières. En 2005, des systèmes améliorés d'information et de contrôle dans les aéroports ont été déployés. Dans les deux principaux pays d'origine des immigrants clandestins, la Corée et la Chine, un système d'autorisation préalable a été mis en œuvre. La loi sur la maîtrise de l'immigration et la reconnaissance des réfugiés a été modifiée en mai 2006 afin de renforcer le contrôle des mouvements migratoires. La simplification et la facilitation des procédures d'examen des cartes de débarquement au moyen d'un nouveau système de portillons automatisés constitue une évolution majeure. La nouvelle législation contient aussi des dispositions pour faciliter l'expulsion. D'autres mesures ont été adoptées pour prévenir les attentats.

La modification de la loi sur la maîtrise de l'immigration et la reconnaissance des réfugiés a aussi amélioré les possibilités d'immigration des personnes hautement qualifiées. Des programmes spéciaux de promotion de l'immigration de chercheurs étrangers et d'ingénieurs en informatique, auparavant limités essentiellement aux zones spéciales dites de « réforme structurelle », peuvent maintenant être appliqués sur l'ensemble du territoire. De surcroît, la durée maximum de séjour des immigrés relevant de ces catégories a été portée à cinq ans au lieu de trois auparavant.

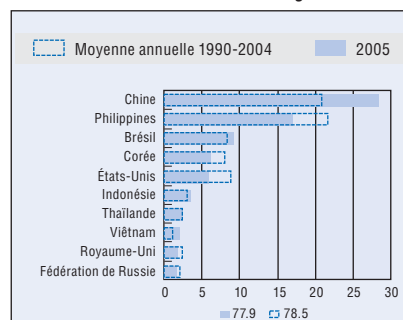
Pour en savoir plus...

www.immi-moj.go.jp/english/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.7	2.7	2.9	2.9	2.1	2.8	372.3
Sorties	1.6	1.7	2.2	2.3	1.5	2.1	292.0
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	18.3	20.6	24.3	25.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	25.7	26.9	34.2	33.1			
Humanitaire	0.2	0.2	0.2	0.3			
Autres	31.1	33.5	41.3	41.2			
Total	75.3	81.3					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	41.9	37.0	41.5	45.2			
Stagiaires	54.0	75.4	83.3	65.9			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	3.9	3.6	4.2	3.6			
Autres travailleurs temporaires	114.3	146.6	110.2	129.6			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	-	-	-	-	-	0.4

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	2.0	2.9	2.7	1.9	1.0	1.6	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	1.7	2.7	2.7	1.9	0.8	1.5	27 101
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.1	-0.2	0.2	0.4	-	-0.2	63 560
Chômage (% de la population active)	3.1	4.7	4.7	4.4	3.9	5.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	1.7	2.1	2.1	..	
Accroissement naturel	2.1	1.8	2.1	..	
Solde migratoire	-0.4	0.3	-	..	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.4	0.1	-	-	0.2	-	125 745
Étrangers	0.6	8.4	3.1	1.9	4.4	3.1	2 012
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	1.0	1.0	0.9	0.8	1.0	0.9	15 251

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047182102624>

Lituanie



En Lituanie, les flux d'émigration restent prédominants. Le pays affiche les taux d'émigration les plus élevés des pays de l'UE. Ils sont même cinq fois supérieurs, par exemple, à ceux de

l'Estonie, de la Lettonie ou de la Pologne. D'après les chiffres officiels, le nombre de Lituaniens ayant émigré après l'adhésion de leur pays à l'UE a été d'environ 15 000, tant en 2004 qu'en 2005, soit environ 1 % de la population. Selon une enquête menée par l'Office lituanien de la statistique en 2006, les chiffres réels sont nettement supérieurs, et l'émigration enregistrée ne représente que 40 % de la totalité des flux de sorties. L'émigration officiellement enregistrée et l'émigration non déclarée (dont le volume a fait l'objet d'estimations) sont restées plus ou moins stables en 2005 par rapport à 2004. Le Royaume-Uni est le principal pays de destination (il représente un tiers environ de l'émigration totale), suivi par l'Irlande.

L'émigration pour raisons de travail s'effectue la plupart du temps sans l'aide de recruteurs ou autres intermédiaires. En 2005, 2 300 Lituaniens seulement ont quitté leur pays par le biais de services formels de médiation sous une forme ou une autre. Dans la grande majorité des cas, ils se sont adressés à des bureaux de placement privés.

En dépit de la croissance économique constante et de l'apparition de pénuries de main-d'œuvre, l'immigration en Lituanie demeure modeste. Selon les définitions nationales, l'immigration de ressortissants étrangers a même continué à baisser en 2005 : cette année-là, on n'a enregistré guère plus de 2 000 immigrants de nationalité étrangère. En revanche, l'immigration de retour de citoyens lituaniens a continué à progresser, et représente maintenant près de 70 % de l'immigration totale, contre à peine 15 % en 2001-02.

Réglémenté de manière assez rigoureuse, l'emploi de ressortissants de pays non membres de l'UE reste négligeable. En 2005, quelque 1 600 permis de travail seulement ont été accordés à des ressortissants de pays tiers, dont environ 30 % à des

Ukrainiens et 30 % à des Bélarussiens. La modicité de ces chiffres n'en révèle pas moins une augmentation d'environ 80 % par rapport à 2004. Plus de 40 % des permis de travail ont été délivrés à des travailleurs détachés. Une nouvelle stratégie de gestion des migrations pour raisons économiques, qui vise à promouvoir l'immigration de travail, à réduire l'émigration et à favoriser les migrations de retour de Lituaniens expatriés, est en cours d'élaboration.

Les phénomènes d'immigration clandestine en Lituanie et de migrations de transit *via* ce pays semblent avoir diminué progressivement ces deux dernières années, ce qui s'explique par le durcissement des contrôles aux frontières dans le cadre de l'appartenance à l'Union européenne. Désormais, les migrants irréguliers sont plutôt des individus munis de faux papiers que des personnes qui franchissent les « frontières vertes » (terrestres). Ces dernières années, le gouvernement lituanien a redoublé d'efforts pour lutter contre les migrations irrégulières. Il a signé plusieurs accords de réadmission, notamment avec la Roumanie, l'Arménie et la Moldavie. Toutefois, il n'a pas encore signé d'accord de ce type avec le Bélarus qui est le tout premier pays d'origine des migrants clandestins en Lituanie. En mai 2005, le gouvernement a adopté un nouveau programme de prévention et de contrôle des trafics des passeurs. Les chauffeurs routiers sont maintenant tenus de s'assurer que les étrangers qui voyagent à bord de leur véhicule sont en possession des documents appropriés.

Parmi les autres faits nouveaux essentiels en matière d'action des pouvoirs publics en 2005, citons la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'adoption de l'acquis de Schengen, et de nouvelles réglementations concernant les procédures d'asile, y compris des dispositions en matière d'hébergement des demandeurs d'asile mineurs isolés dans les centres d'accueil de réfugiés.

Pour en savoir plus...

www.migracija.lt/MDEN/defaulte.htm

www.pasienis.lt/english/index.html

www.socmin.lt/index.php?-846611483

www.ldb.lt/LDB_Site/index.htm

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.6	0.4	1.6	2.0	0.7	1.6	6.8
Sorties	7.0	6.2	4.4	4.5	6.9	3.3	15.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	0.1	-	-	-	0.1	0.1

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	-4.0	-0.1	2.6	-3.1	2.2	1 474
Chômage (% de la population active)	..	16.4	11.4	8.3	14.7	12.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	-7.6	-7.2	-6.0	-6.5	-7.3	-4.8	
Accroissement naturel	-1.1	-1.4	-3.2	-3.9	-1.1	-3.2	
Solde migratoire	-6.5	-5.8	-2.8	-2.6	-6.2	-1.7	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	-0.6	-0.7	..	-0.5	3 390
Étrangers	-1.0	7.9	..	1.9	35
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	-	-	2.0	1.4	..	2.1	435

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047211032345>

Luxembourg



Au Luxembourg, le nombre d'étrangers et leur poids dans la population continue d'augmenter : en 2006, presque 40 % des 460 000 habitants du grand duché sont étrangers. Cette

proportion, la plus importante de tous les pays de l'OCDE, s'explique notamment par la supériorité persistante du solde migratoire sur le solde naturel : l'immigration nette explique plus de 60 % de la croissance démographique. Par rapport aux années précédentes, il faut noter un nombre plus important d'entrées (+13 500); alors que le nombre des départs reste stable (10 800). L'immigration vers le Luxembourg est plutôt jeune et féminisée : les deux tiers des flux d'entrants ont entre 20 et 40 ans et les femmes représentent 60 % du solde net. Les Portugais (47 % du solde migratoire), les Français (11 %) et les ressortissants des pays de l'est de l'Europe constituent l'essentiel des nouveaux entrants.

L'autre grande caractéristique du Luxembourg, c'est la prédominance des travailleurs transfrontaliers sur le marché de l'emploi : 40 % de la main-d'œuvre, 70 % des nouveaux emplois sont occupés par ces ressortissants des pays voisins : France, Belgique, Allemagne. Le Luxembourg reste un des rares pays de l'OCDE dans lequel le taux d'emploi des étrangers est supérieur à celui des nationaux et ce, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

La tendance à l'augmentation des naturalisations se confirme avec une augmentation significative des acquisitions de la nationalité entre 2005 et 2004 : 954 personnes ont acquis la nationalité en 2005 (+13 % par rapport à 2004). Toutefois, compte tenu du nombre d'étrangers, ce résultat demeure faible, en dépit de l'assouplissement de la procédure de naturalisation en 2002.

Environ 800 nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées en 2005; presque deux fois moins qu'en 2004. Rapporté au nombre d'habitants, ce nombre reste cependant l'un des plus élevés de la zone OCDE. La législation sur l'asile a changé en 2005, conformément à une nouvelle directive européenne

dans ce domaine. Des mesures ont été prises de façon à réduire les délais de traitement des demandes et de permettre aux demandeurs d'accéder temporairement au marché du travail si la réponse n'a pas été fournie neuf mois après le dépôt du dossier.

Compte tenu de l'importance de la population immigrée, la scolarisation des enfants des résidents étrangers est au Luxembourg un sujet de préoccupation constant. Plus du tiers des élèves scolarisés sont étrangers et parmi eux, 50 % sont portugais. Les résultats de la dernière enquête PISA montrent des différences de scores très importantes entre élèves luxembourgeois et élèves étrangers, y compris quand on prend en compte le niveau socio-économique de la famille.

De nouvelles mesures ont été prises en conséquence pour améliorer les résultats scolaires de ces élèves, en particulier pour favoriser leur apprentissage des langues. La généralisation d'un enseignement préscolaire fondé sur le plurilinguisme dans la quasi-totalité des communes, devrait permettre de faciliter l'intégration scolaire des enfants arrivés jeunes au Luxembourg. L'accent est mis, non seulement sur l'apprentissage des trois langues officielles (luxembourgeois, allemand et français) mais aussi sur le respect de la langue maternelle des enfants. Ce dernier point est particulièrement important compte tenu du nombre d'élèves portugais et des efforts du gouvernement portugais pour renforcer ces apprentissages. Dans l'enseignement secondaire, des classes d'accueil et d'intégration ont été créées ainsi qu'une cellule d'accueil pour les nouveaux arrivants. Depuis 2005; certaines classes proposent également des options permettant de préparer le bac international. De même, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a institué un nouveau service de reconnaissance des diplômes et des équivalences cette même année.

Pour en savoir plus...

www.statistiques.public.lu

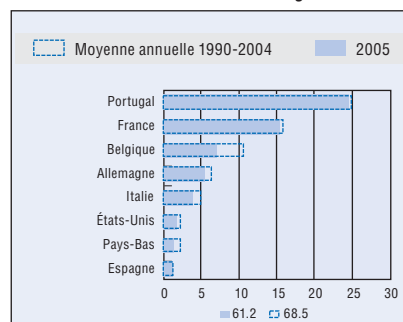
www.mae.lu/

www.cge.etat.lu/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	23.2	24.7	27.6	29.7	24.1	26.5	13.5
Sorties	12.0	16.3	24.1	23.8	14.5	21.0	10.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.0	1.4	3.5	1.8	2.5	2.5	0.8

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	1.4	8.4	3.6	4.0	6.1	3.2	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	-	7.0	2.9	3.1	4.7	2.3	56 588
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	4.2	1.3	1.8	2.2	1.4	202
Chômage (% de la population active)	3.0	2.6	4.2	4.6	3.1	3.6	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	15.1	12.8	7.5	9.7	13.7	8.1	
Accroissement naturel	3.9	4.5	4.0	3.8	4.0	3.6	
Solde migratoire	11.2	8.3	3.5	5.8	9.6	4.5	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.7	0.2	0.3	0.2	0.4	0.5	303
Personnes nées à l'étranger	3.3	2.2	0.8	1.6	2.6	1.2	152
Nationaux	0.2	-0.5	-0.4	-0.5	-0.2	-0.1	273
Étrangers	4.2	3.3	1.8	2.5	3.6	2.2	182
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	0.6	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	966
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	70.7	73.2	68.8	68.8	71.4	69.9	
Hommes nés à l'étranger	81.3	78.1	77.6	80.1	80.0	80.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	38.8	46.5	47.6	50.5	42.6	48.4	
Femmes nées à l'étranger	48.9	55.3	54.8	58.3	51.9	56.8	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	2.1	1.4	2.5	3.0	1.7	2.2	
Hommes nés à l'étranger	2.1	2.5	4.4	4.2	2.5	3.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	3.7	3.0	4.5	4.5	3.2	3.3	
Femmes nées à l'étranger	5.5	3.3	9.6	7.5	4.8	6.4	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047212533037>

Mexique



L'émigration vers les États-Unis reste une caractéristique majeure des flux migratoires au Mexique. Comme une grande partie des flux d'émigration sont le fait de clandestins, il est difficile d'en évaluer l'ampleur.

Selon les estimations, la population mexicaine vivant aux États-Unis sans autorisation augmente d'environ 260 000 personnes chaque année, et a atteint un total de 6 millions environ en 2005.

Vu la persistance des mouvements migratoires irréguliers entre les deux pays, le président américain George W. Bush a réitéré ses appels au Congrès en 2006 et début 2007 pour que celui-ci vote une réforme globale de l'immigration qui renforcerait l'exécution de la législation régissant le contrôle aux frontières tout en créant un programme visant les travailleurs temporaires et en réglant la question du statut des immigrés clandestins mais sans procéder à une amnistie générale. Le *Secure Fence Act* de 2006 a pris force de loi aux États-Unis en décembre 2006. Cette loi envisage la construction d'une barrière de sécurité de 700 miles le long de la frontière américano-mexicaine. Le Congrès américain a également adopté un projet de loi incluant l'étoffement des patrouilles de surveillance des frontières et l'augmentation de la capacité d'accueil des centres de rétention. Ce projet de loi de finances prévoit 1.2 milliard USD pour la construction d'une barrière de sécurité le long de la frontière, de barrières empêchant les véhicules de passer, la technologie ainsi que l'infrastructure tactique nécessaires. Ces dispositions législatives font suite à une initiative lancée par le gouvernement des États-Unis en mai 2006 dans le but de renforcer la police des frontières, y compris par l'affectation de 6 000 gardes nationaux, afin de mieux sécuriser la frontière avec le Mexique.

En dépit de la prédominance de l'émigration dans les mouvements migratoires, l'immigration de longue durée semble en augmentation. Entre septembre 2005 et août 2006, plus de 47 000 personnes ont immigré légalement au Mexique, soit une hausse de plus de 34 % par rapport à la période précédente.

Alors que les migrations de longue durée augmentent, le nombre de saisonniers agricoles

originaires du Guatemala diminue légèrement et semble se stabiliser aux alentours de 45 000 par an. D'après les chiffres officiels, le nombre de migrants en transit diminue également : il est ainsi passé de plus de 210 000 en 2004 à moins de 150 000 en 2005.

Toutefois, à l'instar de l'émigration, une grande partie des migrations vers le Mexique (essentiellement des migrations de transit) continuent de présenter un caractère clandestin comme en témoignent les reconduites à la frontière dénombrées entre janvier et septembre 2006, soit près de 140 000. Environ la moitié de ces opérations concernaient des Guatémaltèques. Viennent ensuite les ressortissants du Honduras (près d'un tiers) et du Salvador (15 % environ).

En 2005 et 2006, le gouvernement mexicain a signé avec les principaux pays d'origine des clandestins une série d'accords bilatéraux relatifs au rapatriement dans le respect de la légalité et de la sécurité pour les personnes. En décembre 2005, l'Institut national des migrations a publié une proposition de politique migratoire globale concernant la frontière méridionale du pays. Cette proposition comporte plusieurs mesures visant à mieux gérer les flux migratoires, dont la facilitation des migrations légales et un plus grand respect des droits humains des migrants, tout en renforçant la sécurisation des frontières. Des mesures préparatoires à sa mise en œuvre ont été proposées courant 2006.

Le 15 juin 2006, le gouvernement mexicain a décidé de prolonger jusqu'au 31 octobre 2006 la campagne de régularisations en cours : lancée en septembre 2005, cette campagne devait à l'origine se terminer le 30 juin 2006. En même temps, le champ d'application de ce programme a été étendu à tous les immigrés pourvus d'un emploi, entrés sur le territoire avant le 1^{er} janvier 2005. Auparavant, il se limitait aux migrants pourvus d'un emploi ayant immigré avant le 1^{er} janvier 2006. Comme cela avait été le cas lors des programmes de régularisations précédents, le nombre de demandes a été relativement faible. Guère plus de 4 100 demandes de régularisation ont été déposées au cours de ce programme. Fin 2006, près des deux tiers avaient été acceptées, et 30 % des autres demandes étant encore en examen.

Pour en savoir plus...

www.migracion.gob.mx/


Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.3	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	39.5
Sorties	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	31.4
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	6.3	4.9	5.1	6.3			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	69.0	41.9	45.5	47.2			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	-6.2	6.6	4.2	3.0	5.5	2.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	-7.0	5.0	2.9	1.7	3.6	1.0	9 332
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.5	1.8	3.9	-0.7	3.0	1.7	40 978
Chômage (% de la population active)	5.8	2.2	3.0	3.5	3.4	2.7	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	104 865
Personnes nées à l'étranger	435
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	8 527

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047214527035>

Norvège



D'après les statistiques nationales, l'immigration nette d'étrangers a représenté près de 19 000 personnes en 2005, soit une augmentation de plus de 5 000 personnes par rapport à 2004. Une fois seulement, le niveau

maximum enregistré avait dépassé ce chiffre. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement du nombre de migrants de travail, en particulier des Polonais.

La Norvège a décidé de prolonger au-delà de mai 2006 les règles fixant la période de transition applicable aux migrants de travail provenant des huit nouveaux États membres de l'UE d'Europe centrale et orientale. En janvier 2007, elle n'était pas encore parvenue à un accord avec l'Union européenne au sujet des migrations de ressortissants roumains et bulgares. En conséquence, ces derniers seront soumis au même régime que les ressortissants de pays tiers.

Les liens familiaux demeurent le motif le plus important d'immigration de longue durée en provenance de pays non scandinaves. Le nombre de permis accordés pour cette raison a légèrement augmenté en 2005 et atteint 13 000 environ. La Norvège a enregistré une forte progression des migrations pour raisons familiales, en provenance de Pologne en particulier.

Un certain nombre de nouvelles mesures ont été mises en œuvre en 2006 pour prévenir les effets négatifs de l'immigration pour raisons familiales. Ces mesures visent tout d'abord à prévenir les mariages forcés ou de complaisance, ainsi que les mariages avec des conjoints violents. La Norvège envisage d'autres mesures dans ce domaine dans le contexte d'une nouvelle loi sur l'immigration qui sera soumise au Parlement au premier semestre 2007. Parmi les dispositions les plus controversées figure la question de savoir si la loi doit ou non prévenir les mariages forcés en relevant l'âge minimum des migrants admis dans le cadre du regroupement familial, et en exigeant des candidats qu'ils aient des liens établis avec la Norvège avant le mariage.

Par rapport à 2004, le nombre de nouveaux permis liés à l'emploi a diminué en 2005, mais les renouvellements de permis ont augmenté de manière significative. Globalement, on observe un accroissement de plus de 10 000 permis, qui s'explique principalement par le nombre élevé de permis accordés à des ressortissants de Pologne et de Lituanie. Le nombre de permis de travail délivrés à des travailleurs qualifiés a pratiquement doublé, atteignant 1 200. Ce chiffre n'en reste pas moins très inférieur au seuil de 5 000 en deçà duquel aucune validation des offres d'emploi n'est exigée.

En février 2006, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre dans le but d'empêcher que les employeurs ne recrutent des migrants de travail dont le salaire et les conditions de travail seraient inférieurs au niveau standard.

En septembre 2006, une nouvelle loi sur la nationalité est entrée en vigueur. Parmi les changements les plus importants figure l'obligation de prouver sa connaissance du norvégien ou du sami pour obtenir la nationalité norvégienne. Diverses mesures ont aussi été prises concernant la naturalisation des enfants qui, désormais, obtiennent automatiquement la nationalité de leurs deux parents à la naissance. Toutefois, en règle générale, il demeure interdit de posséder la double nationalité.

Le nombre de demandeurs d'asile continue de baisser très nettement. En 2005, 5 400 personnes ont demandé l'asile à la Norvège, soit un tiers environ du nombre de demandeurs enregistrés en 2003. En février 2006, la loi sur l'immigration a été modifiée par des dispositions réglementant le droit des demandeurs d'asile à l'hébergement dans les centres d'accueil. À quelques exceptions près, les personnes définitivement déboutées ne sont plus autorisées à résider dans les centres d'accueil ordinaires. Un hébergement dans un centre spécial leur est proposé jusqu'à ce qu'elles quittent le territoire.

Depuis septembre 2005, les adultes immigrés de fraîche date sont tenus de participer à une formation comprenant 300 heures d'apprentissage du norvégien et de découverte de la société norvégienne. Selon les besoins de chaque individu, les migrants ont la possibilité de suivre jusqu'à 3 000 heures de cours. En même temps que le budget de l'État pour 2007, un Plan d'action très complet en faveur de l'intégration et de l'inclusion sociale des immigrés a été présenté. Ce plan a pour objectifs d'empêcher que les immigrés ne connaissent une participation moindre et des conditions de vie plus médiocres que la population en général, de veiller à ce qu'ils s'insèrent dans la société et sur le marché du travail norvégiens aussi rapidement que possible, et à ce que les migrants et leurs descendants bénéficient de l'égalité des chances. Au cœur de ce plan figurent notamment deux propositions : augmenter le nombre de mesures relatives au marché du travail et prévoir une aide ciblée sur les immigrés.

En janvier 2006 a été mise en œuvre une législation plus complète de lutte contre la discrimination, qui interdit la discrimination directe et indirecte fondée sur l'appartenance ethnique, la nationalité, l'hérédité, la couleur de la peau, la langue, la religion ou la croyance. En parallèle, un médiateur et un tribunal pour l'égalité et la lutte contre la discrimination ont été institués afin de faire appliquer et de surveiller le respect de la loi.

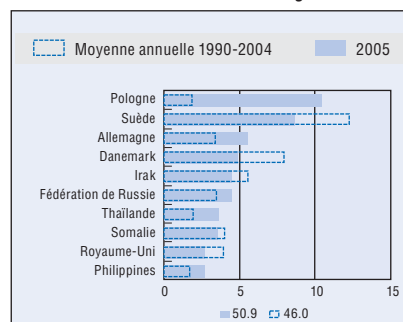
Pour en savoir plus...

www.ssb.no/english/subjects/00/00/10/innvandring_en/
www.udi.no/default.aspx?id=2112

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.8	6.2	6.1	6.8	5.4	6.2	31.4
Sorties	2.1	3.3	2.0	2.7	2.6	2.8	12.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	6.2	7.4	24.9	29.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	13.7	14.0	55.2	55.1			
Humanitaire	4.9	4.0	19.9	15.8			
Autres	-	-	-	-			
Total	24.7	25.4					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	2.3	3.9	4.3	3.2			
Stagiaires	..	0.5	0.3	0.5			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	9.9	25.4	20.9	17.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	2.5	2.1	1.1	2.3			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.3	2.4	1.7	1.2	1.3	2.7	5.4

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	4.4	2.8	3.1	2.3	3.6	1.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.9	2.2	2.5	1.6	3.0	1.3	39 043
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.2	0.4	0.3	0.6	1.8	0.1	2 289
Chômage (% de la population active)	4.9	3.4	4.5	4.6	3.9	4.2	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	4.8	5.3	6.1	7.4	5.9	5.9	
Accroissement naturel	3.4	3.3	3.3	3.5	3.4	3.0	
Solde migratoire	1.4	2.0	2.8	3.9	2.4	2.9	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	4 243
Personnes nées à l'étranger	3.0	4.3	4.0	5.3	4.9	4.8	380
Nationaux	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.4	4 401
Étrangers	-1.9	3.2	4.2	4.2	2.8	4.6	222
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	7.2	5.3	4.0	5.9	6.4	4.9	12 655
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	76.7	82.3	78.6	78.6	80.9	79.7	
Hommes nés à l'étranger	63.6	75.3	70.9	67.2	72.6	71.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	68.4	74.6	73.4	72.4	72.5	73.7	
Femmes nées à l'étranger	55.6	63.3	62.0	60.2	61.2	62.6	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.1	3.4	4.3	4.2	4.1	4.0	
Hommes nés à l'étranger	11.0	6.8	8.9	12.4	7.5	9.8	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.1	3.2	3.7	4.3	4.4	3.8	
Femmes nées à l'étranger	11.9	..	7.3	8.6	5.3	6.4	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047230060487>

Nouvelle-Zélande



En 2005/2006, l'immigration en Nouvelle-Zélande a augmenté. Plus de 51 000 permis de séjour ont été accordés, soit une progression de 2 400 environ par rapport à l'année précédente. Les principaux pays d'origine des migrants ont été le Royaume-Uni (29 %), la Chine (13 %), l'Afrique du Sud (8 %) et l'Inde (7 %).

L'immigration temporaire de travail a elle aussi progressé de manière significative. Près de 100 000 permis de travail ont été accordés en 2005/2006, ce qui représente une hausse de plus de 20 %. Les plus fortes hausses observées concernent les Chinois (+5 000) et les Indiens (+1 700).

Si l'immigration temporaire de travail a augmenté, le nombre de permis de séjour pour étudiants a fortement diminué, passant de quelque 78 000 en 2004/2005 à 69 000 environ. Ce déclin s'explique en grande partie par la diminution du nombre d'étudiants venant de Chine, principal pays d'origine des étudiants étrangers. Leur nombre est passé de plus de 34 000 à moins de 27 000 en 2005/2006. Constatant la baisse des effectifs d'étudiants étrangers, qui se poursuit depuis 2002/2003 (année budgétaire où le nombre de permis d'études avait atteint un record), les pouvoirs publics ont réformé un certain nombre de mesures en juillet 2005 afin d'assouplir les restrictions concernant le travail des étudiants et de leur conjoint/partenaire.

Un programme détaillé de réforme du dispositif d'immigration a été mis en place en 2006. Une nouvelle loi sur l'immigration qui devrait être soumise au Parlement au premier semestre 2007 constitue un volet essentiel de ce programme. L'un des principaux changements proposés est la simplification du régime des visas afin de rendre à la fois plus lisible et plus souple la gestion du voyage et du séjour des étrangers en Nouvelle-Zélande. Une palette de mesures est également prévue concernant le renforcement du contrôle du respect de la loi ainsi que des mesures coercitives en la matière, y compris la rationalisation du processus d'expulsion et un nouveau système de recours.

Le programme de réforme du dispositif d'immigration comporte un autre élément, à savoir un nouveau modèle de prestation de services constitué d'un système global intégré de traitement de l'information pour gérer l'évaluation du risque et faciliter la décision. Le troisième volet de ce programme concerne les travaux préparatoires au repositionnement de la politique à la lumière des besoins futurs et pour mieux gérer l'impact des migrations.

En août 2006, deux modifications majeures ont été apportées aux dispositions régissant l'immigration parrainée par la famille. Premièrement, dans la sous-

catégorie « enfants et frères et sœurs adultes » de la catégorie « Immigrants parrainés par la famille », une limite d'âge a été imposée aux demandeurs principaux. Cette limite est fixée à 55 ans. En parallèle, dans le programme sur le séjour en Nouvelle-Zélande, une nouvelle catégorie « Immigrants parrainés par la famille » sans limite numérique a été créée pour les conjoints/partenaires et enfants à charge des citoyens néo-zélandais et résidents permanents en Nouvelle-Zélande en partant du principe qu'il n'y a pas lieu d'imposer de limites numériques à ces résidents qui souhaitent vivre en Nouvelle-Zélande avec leur conjoint/partenaire et leurs enfants à charge. Cette nouvelle catégorie sera applicable à partir de juillet 2007.

Pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre affectant les secteurs néo-zélandais de l'horticulture et de la viticulture, il est prévu de commencer à appliquer à partir d'avril 2007 une « politique d'accréditation des employeurs saisonniers ». En vertu de cette politique, si les employeurs ne parviennent pas à trouver des Néo-Zélandais pour occuper les emplois dans ces secteurs de travail saisonnier, il leur sera possible de recruter des ressortissants des pays de la région Pacifique en priorité et, à défaut, de recruter dans le reste de monde. La priorité a été accordée à la région Pacifique sur d'autres régions pour contribuer au développement et à la stabilité régionale. Cette politique comporte une composante « possibilité de retour des travailleurs » et des dispositions relatives aux « bons employeurs ».

En mars 2006, la Nouvelle-Zélande s'est associée avec l'Australie et les États-Unis dans le cadre d'un projet pilote de « système régional d'alerte sur les mouvements de personnes » (RMAL). Il s'agit d'un mécanisme de contrôle des passeports créé par le groupe APEC, qui permet aux pays participants de repérer les personnes utilisant des documents de voyage non valables, soit aux comptoirs d'enregistrement dans les aéroports, soit avant l'arrivée dans le pays de destination.

La Nouvelle-Zélande négocie actuellement des accords bilatéraux de libre-échange avec la Malaisie et la Chine. En outre, elle négocie un accord régional de libre-échange avec les dix pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Australie. Il est envisagé d'inclure dans ces négociations des dispositions concernant l'admission temporaire, englobant à la fois le Mode 4 (mouvement des personnes physiques pour la fourniture de services dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services) et la facilitation des voyages d'affaires.

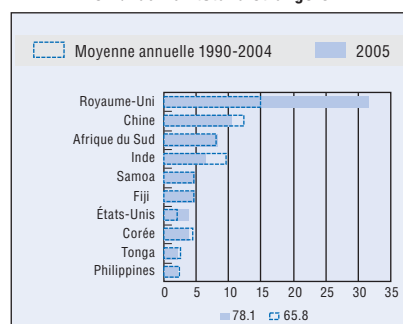
Pour en savoir plus...

www.immigration.govt.nz

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	15.2	9.8	8.9	13.2	10.1	11.8	54.1
Sorties	2.9	4.0	7.1	7.5	3.8	6.8	30.6
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	10.6	17.4	25.5	29.4			
Famille (y compris la famille accompagnante)	27.3	37.1	65.5	62.4			
Humanitaire	3.7	4.9	8.9	8.2			
Autres	-	-	-	-			
Total	41.6	59.4					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	45.8	77.6	69.2	73.5			
Stagiaires	0.8	2.4	1.8	1.5			
Vacanciers actifs	13.0	21.4	29.0	20.3			
Travailleurs saisonniers	2.9	..			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	24.1	43.7	44.3	36.5			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.2	0.4	0.1	0.1	0.4	0.2	0.3

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	4.2	2.1	3.7	1.9	2.6	3.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.6	1.5	2.3	1.0	1.6	2.1	23 275
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	4.5	1.7	3.4	2.8	1.3	2.8	2 073
Chômage (% de la population active)	6.2	6.0	3.9	3.7	6.5	4.5	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	15.9	4.8	11.1	9.3	9.4	12.4	
Accroissement naturel	8.1	7.7	7.4	7.6	7.8	7.1	
Solde migratoire	7.7	-2.9	3.7	1.7	1.6	5.3	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	1.1	0.2	..	0.9	3 303
Personnes nées à l'étranger	..	3.0	2.0	4.3	..	3.3	796
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	24 341

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047302316664>

Pays-Bas



Selon les statistiques nationales, l'immigration aux Pays-Bas a continué de baisser en 2005, quoique plus lentement par rapport aux années précédentes. Avec 92 000 immigrants (y compris des citoyens néerlandais), les flux

d'entrées observés ont été les plus faibles depuis la fin des années 80. En parallèle, l'émigration a continué d'augmenter. Elle a atteint 83 000 départs en 2005, chiffre le plus élevé depuis 1980, ce qui a entraîné une baisse significative du solde migratoire, passé de 19 000 personnes en 2004 à 9 000 en 2005. Si l'on tient compte également de l'émigration non notifiée (« corrections administratives »), il s'agit même d'une émigration nette qui s'élève à 27 000 départs environ. D'après les premières données pour 2006, l'émigration a encore augmenté de manière significative, ce qui est préoccupant quant à son impact sur l'évolution démographique aux Pays-Bas.

La baisse de l'immigration est particulièrement manifeste chez les ressortissants turcs et marocains. On peut donc supposer que le recul du regroupement familial observé après l'adoption de mesures plus restrictives dans ce domaine s'est poursuivi. Toutefois, on ne dispose pas encore des données de 2005 sur le regroupement familial.

Alors que le nombre de demandes d'asile diminuait dans la plupart des autres pays de l'OCDE, aux Pays-Bas il a augmenté pour atteindre 12 400 environ en 2005 (contre 9 800 environ en 2004). Ce chiffre n'en est pas moins inférieur à ceux observés toutes les autres années depuis 1989.

Le nombre de permis de travail temporaires accordés à des travailleurs étranger a continué d'augmenter et atteint 46 000. Plus de la moitié de ces permis ont été accordés à des immigrés venant de Pologne, principalement dans l'agriculture et l'horticulture. De fait, la croissance rapide de la main-d'œuvre temporaire depuis 2000 (elle a plus que doublé) est imputable pour l'essentiel aux migrants polonais, travailleurs temporaires dans ces secteurs. Depuis janvier 2007, les ressortissants des dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004 jouissent du droit à la libre circulation dont bénéficient les travailleurs de l'UE aux Pays-Bas. Jusqu'alors, leurs migrations étaient soumises à une limite numérique fixée à 22 000 par an.

En 2006, dans un document présentant ses positions, le gouvernement néerlandais a proposé une nouvelle politique migratoire visant à promouvoir l'immigration de personnes hautement qualifiées, y compris un système à points pour les immigrants travailleurs indépendants. Il envisage aussi d'améliorer les possibilités de séjour des étudiants internationaux qui suivent leurs études aux Pays-

Bas. Par ailleurs, il prévoit de prolonger la période de recherche d'emploi pendant laquelle un diplômé est autorisé à séjourner dans le pays et d'abaisser les seuils de revenus actuels autorisant l'emploi.

Depuis mars 2006, les immigrants souhaitant s'installer aux Pays-Bas pour une longue période, y compris les migrants dans le cadre du regroupement familial, devaient réussir un examen d'intégration civique justifiant d'une connaissance de la langue et de la société néerlandaises. Cet examen, qui se passe en néerlandais, se déroulait à l'ambassade ou au consulat des Pays-Bas dans le pays d'origine, et donc avant la venue aux Pays-Bas. L'examen à l'étranger était suivi d'une préparation plus poussée à l'intégration civique après l'arrivée sur le territoire néerlandais. En janvier 2007, une nouvelle loi sur l'intégration est entrée en vigueur : elle porte création de mesures obligatoires et d'un système d'intégration axé sur les résultats. Bien que les immigrants ne soient plus tenus de suivre des cours spécifiques, il leur faut réussir un « examen d'intégration civique » pour obtenir un permis de séjour de durée illimitée. Les cours préparatoires sont maintenant dispensés par des prestataires du secteur privé, et les immigrés qui les suivent doivent les payer. L'obligation de réussir un examen est également valable pour certaines catégories d'immigrés installés, en particulier les personnes vivant de l'assistance sociale.

Depuis 2006, les personnes désireuses d'acquérir la nationalité néerlandaise sont tenues de participer à une cérémonie de naturalisation. La première « journée de la naturalisation » a été organisée le 1^{er} octobre 2006.

À la suite d'élections générales, un nouveau gouvernement a pris ses fonctions en février 2007. Ce gouvernement a annoncé un programme de régularisation pour les personnes ayant déposé une demande d'asile avant 2001 mais qui n'ont toujours pas quitté les Pays-Bas. D'après les estimations, cela concernerait entre 24 000 et 30 000 personnes. Cette régularisation s'applique à une population qui n'a pas bénéficié des améliorations apportées à la procédure de demande d'asile dont ont bénéficié les personnes arrivées en 2001 et les années suivantes.

En janvier 2007, un « service de rapatriement » des demandeurs d'asile déboutés placé sous l'égide du ministère de la Justice a été créé pour faciliter le retour de ces personnes. En outre, le gouvernement néerlandais accorde maintenant une aide financière pour le voyage, et aide les migrants rapatriés à se construire une nouvelle vie dans leur pays d'origine.

Pour en savoir plus...

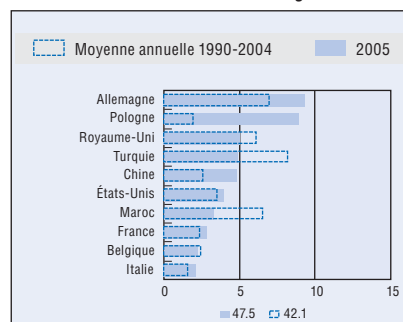
www.cbs.nl/en-BG

www.ind.nl/EN

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	4.3	5.7	4.0	3.9	5.0	4.7	63.4
Sorties	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4	1.4	24.0
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	15.6	15.2	27.5	25.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	28.4	27.6	49.8	45.5			
Humanitaire	13.0	17.9	22.8	29.5			
Autres	-	-	-	-			
Total	57.0	60.7					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	6.4	10.2	..	8.4			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	27.7	44.1	46.1	36.8			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	1.9	2.8	0.6	0.8	2.3	1.1	12.3

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	3.0	3.9	2.0	1.5	4.0	1.0	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	2.5	3.2	1.6	1.3	3.4	0.5	29 344
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.3	2.3	-0.9	-	2.6	-0.2	8 191
Chômage (% de la population active)	6.8	3.0	4.9	5.0	4.9	3.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	5.7	7.5	4.7	3.7	6.9	5.4	
Accroissement naturel	3.6	4.2	3.5	3.1	3.7	3.6	
Solde migratoire	2.1	3.4	1.2	0.6	3.2	1.9	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	14 585
Personnes nées à l'étranger	1.4	3.8	0.2	-0.1	2.8	0.9	1 735
Nationaux	0.7	0.6	0.3	0.3	0.7	0.4	15 629
Étrangers	-4.2	2.5	-0.4	-1.1	-1.6	-	691
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	9.4	7.7	3.7	4.1	9.3	5.1	28 488
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	77.0	84.0	81.9	81.6	80.3	83.1	
Hommes nés à l'étranger	56.2	69.9	68.4	69.0	63.0	70.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.9	65.6	68.1	68.5	59.7	67.9	
Femmes nées à l'étranger	38.4	48.8	50.0	52.6	44.8	52.2	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	4.9	1.8	3.6	3.6	3.2	2.7	
Hommes nés à l'étranger	19.6	5.4	10.4	11.9	11.9	8.2	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.7	3.0	4.3	4.5	5.8	3.4	
Femmes nées à l'étranger	19.5	7.6	10.5	9.6	11.6	7.8	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047217887538>

Pologne



Bien que les flux d'immigration en Pologne aient légèrement augmenté ces dernières années, l'émigration reste largement prédominante. Depuis la fin des années 90, les flux d'émigration ne cessent de progresser. Cette

tendance à la hausse s'est accélérée avec l'adhésion de la Pologne à l'UE, le 1^{er} mai 2004. Les données de l'enquête sur la population active révèlent qu'au deuxième trimestre 2006, 389 000 Polonais résidant habituellement dans les logements des ménages interrogés vivaient en fait à l'étranger pendant des périodes supérieures à deux mois, soit 125 000 de plus qu'au cours du même trimestre de l'année 2005. La grande majorité d'entre eux émigrent pour des raisons de travail, et sont généralement plus jeunes et plus instruits que les migrants de la période avant l'entrée dans l'UE. Les migrations de courte durée restent prédominantes mais, d'après des données récentes, les migrations de longue durée gagnent peu à peu en importance. Ce sont les migrations vers le Royaume-Uni et l'Irlande qui affichent les progressions les plus marquées. Par ailleurs, en dépit des restrictions d'accès au marché du travail imposées aux ressortissants des nouveaux États membres de l'UE, l'Allemagne reste une destination privilégiée des migrants polonais.

L'immigration en Pologne reste faible. Le nombre total de permis de séjour accordés en 2005 est de 38 500, en légère hausse par rapport à 2004. L'Allemagne est largement à l'origine de cette progression, le nombre de permis accordés à des Allemands ayant pratiquement triplé entre 2004 et 2005. Il semble toutefois que cette progression s'explique pour l'essentiel par un phénomène purement statistique, et qu'elle soit imputable à certains avantages administratifs réservés aux Allemands s'ils se trouvent détenir des titres de séjour polonais (notamment pouvoir passer son permis de conduire en Pologne). Mais les chiffres rapportés pour les autres principales nationalités sont en baisse. La part de permis accordés à des ressortissants des autres pays de l'UE n'en a pas moins augmenté, passant de 24 % en 2004 à 31 % en 2005.

La tendance générale à la baisse des admissions de demandeurs d'asile prévalant dans la plupart des pays industrialisés s'observe aussi en Pologne. Le nombre de demandeurs d'asile présents sur le territoire a diminué de 15 % en 2005, et les premières données de 2006 font apparaître une nouvelle baisse. Le statut de réfugié a été accordé à quelque 330 requérants en 2005. La majorité des requérants et des réfugiés reconnus est toujours constituée de ressortissants de la Fédération de Russie (en particulier

des Tchétchènes). En même temps, la population d'étrangers dits « tolérés » a augmenté : entre 2003 et octobre 2006, environ 3 800 statuts de ce type ont été accordés, dont les trois quarts en 2005 et 2006. Là encore, les principaux bénéficiaires sont des Russes.

En matière de politiques, bon nombre de faits nouveaux significatifs ont été enregistrés en Pologne. Le premier concerne l'harmonisation de la législation polonaise avec celle de l'UE, évolution qui s'est poursuivie en 2006. En août, la nouvelle législation régissant l'entrée, le séjour et la sortie des ressortissants des autres pays de l'UE et des membres de leur famille est entrée en vigueur. La nouvelle loi introduit, suivant les directives de l'UE, et définit les conditions d'application du droit de séjour de courte durée et de séjour permanent de ces différentes catégories de personnes.

Le deuxième fait nouveau important concerne la facilitation de l'accès au marché du travail polonais pour diverses catégories de travailleurs. Pour faire face aux pénuries de main-d'œuvre dans l'agriculture, les agriculteurs sont autorisés, depuis septembre 2006, à employer sans permis de travail des saisonniers originaires d'Ukraine, du Bélarus et de la Fédération de Russie. La durée de l'emploi ne doit pas dépasser trois mois sur un laps de temps de six mois. Pour faciliter la délivrance de visas spéciaux à ces saisonniers, les employeurs doivent fournir aux travailleurs potentiels des documents formels concernant leur emploi. Il faut également que les autorités locales certifient que l'employeur est effectivement agriculteur.

En 2006, l'emploi sans permis a été légalisé dans plusieurs cas. Cette disposition concerne les ressortissants des pays de l'UE/EEE/Suisse remplissant des fonctions prévues par la loi au sein des conseils de direction des entreprises, des enseignants de langues étrangères dans leur domaine de compétences, et des diplômés des écoles polonaises médicales (et d'infirmières) qui effectuent leur période d'internat post-diplôme. En outre, la situation du marché du travail n'est pas prise en compte pour la délivrance de permis de travail aux médecins et aux dentistes qui prennent un emploi afin de poursuivre leur spécialisation. Mais en dépit de ces mesures de facilitation, les employeurs ne sont toujours autorisés à embaucher un étranger s'ils n'ont pas employé au moins deux travailleurs ne nécessitant pas de permis de travail au cours de l'année précédant le dépôt de leur demande.

Pour en savoir plus...

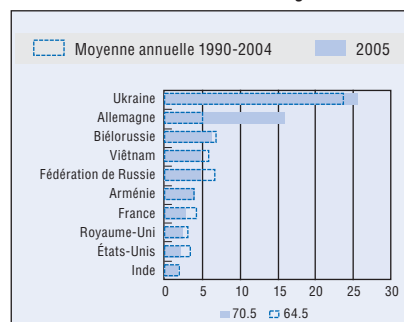
www.uric.gov.pl

www.stat.gov.pl

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	0.4	1.0	1.0	0.3	0.8	38.5
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	–	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	6.9

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	7.0	4.2	5.3	3.2	5.4	3.4	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	6.8	5.3	5.3	3.3	5.6	3.5	12 404
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-1.5	1.3	2.3	-0.4	-0.2	14 116
Chômage (% de la population active)	13.3	16.1	19.0	17.7	12.9	18.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	0.8	-0.3	-0.4	-0.4	0.3	-0.5	
Accroissement naturel	1.2	0.3	-0.2	-0.1	0.7	-0.1	
Solde migratoire	-0.5	-0.5	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	2 866
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	56.9	58.3	..	57.6	
Hommes nés à l'étranger	36.9	31.1	..	33.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	46.3	46.6	..	46.4	
Femmes nées à l'étranger	19.0	24.4	..	21.6	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	18.8	17.4	..	18.1	
Hommes nés à l'étranger	–	–	..	–	
Femmes nées dans le pays de résidence	20.0	19.4	..	19.7	
Femmes nées à l'étranger	29.3	19.2	..	24.2	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/048347500820>

Portugal



En raison des campagnes successives de régularisation menées en 2001 (pour les étrangers pourvus d'un emploi) et en 2004-05 (pour les travailleurs étrangers cotisant à la sécurité sociale et, en particulier, les Brésiliens à la suite d'un accord bilatéral spécial de régularisation), il est difficile de donner une image précise des flux migratoires au Portugal. Ces dernières années, l'immigration a manifestement diminué, et la tendance s'est poursuivie en 2005. D'après les statistiques nationales, environ 28 000 immigrants sont arrivés en 2005, soit 6 000 de moins qu'en 2004.

Le recul de l'immigration est manifestement lié à la faible croissance de l'économie portugaise, ce qui se reflète par le fait que la moitié des permis de séjour pouvant donner lieu à une prolongation n'ont pas été renouvelés en 2005. En témoigne surtout la baisse significative du nombre de visas de travail, passé de 12 800 en 2004 à 7 800 en 2005. Toutefois, cette baisse est presque entièrement imputable à la diminution massive du nombre de visas de travail accordés à des Brésiliens (baisse de 5 500) qui ont bénéficié de la campagne de régularisation de 2004 alors qu'ils représentent la grande majorité de l'ensemble des titulaires de permis de travail.

Alors que, globalement, l'immigration diminue, le nombre de visas d'étudiant et de visas de séjour temporaire – accordés aux membres de la famille des immigrés pendant le processus de regroupement familial – a augmenté, passant à 8 350 en 2005, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré au Portugal. Il faut peut-être y voir la marque d'une consolidation des communautés de migrants dans le pays, le regroupement familial prenant plus d'importance à la suite des flux substantiels d'immigration et des régularisations successives.

Il semble que la tendance à la féminisation des flux migratoires observée les années précédentes se poursuive. D'après les nouveaux permis de séjour accordés chaque année, le pourcentage de femmes parmi les nouveaux immigrants a augmenté, passant de près de 50 % à la fin des années 90, à 55 % en 2004 et 58 % en 2005.

Au début du XXI^e siècle, les pays d'origine des immigrants au Portugal étaient principalement ceux d'Europe orientale mais, actuellement, les flux d'entrées proviennent essentiellement des pays lusophones,

principalement du Brésil (environ un tiers des nouvelles entrées enregistrées en 2005) et du Cap Vert (environ 12 %). Néanmoins, l'immigration en provenance d'Europe orientale reste non négligeable bien que, là encore, on observe une évolution dans la composition des flux. En 2005, les Moldaves ont remplacé les Ukrainiens au troisième rang par la taille des groupes d'origine des nouveaux immigrants.

Pour mettre en œuvre les directives de l'UE et simplifier la législation nationale sur l'immigration, le gouvernement portugais a présenté une proposition de loi en mai 2006. (Il s'agit d'un nouveau texte de loi sur l'immigration régissant les conditions d'admission, de séjour, de durée de séjour et d'éloignement des étrangers résidant au Portugal.) Cette proposition envisage de simplifier le système des visas en réduisant le nombre de visas différents et en rendant plus transparent le contenu du visa. Il est également proposé d'abolir le régime actuel de contingentement. Les procédures de regroupement familial seront simplifiées et facilitées. Enfin, le statut communautaire de « résident de longue durée » sera transposé dans la législation portugaise et les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation des immigrés seront renforcées.

Une nouvelle loi sur la nationalité a été approuvée en avril 2006. Elle met en place des mécanismes facilitant l'acquisition de la nationalité portugaise aux enfants nés au Portugal de parents étrangers. Si l'un des deux parents est né au Portugal, l'enfant acquiert la nationalité portugaise à la naissance. Si les deux parents sont nés à l'étranger, l'enfant né au Portugal peut obtenir la nationalité portugaise une fois que l'un de ses ascendants aura résidé au Portugal de façon continue et légale pendant cinq ans. D'autres dispositions sont prévues par la loi pour faciliter la naturalisation des personnes ayant suivi leur scolarité de base au Portugal et de celles qui ont passé une partie de leur enfance dans ce pays (dans ce cas, il faut y avoir résidé de façon continue pendant dix ans au moment de son 18^e anniversaire).

La question de l'immigration figure toujours en bonne place parmi les préoccupations du gouvernement comme en témoigne le fait que la présidence portugaise de l'UE (second semestre 2007) l'a fait figurer parmi ses priorités en raison de sa pertinence.

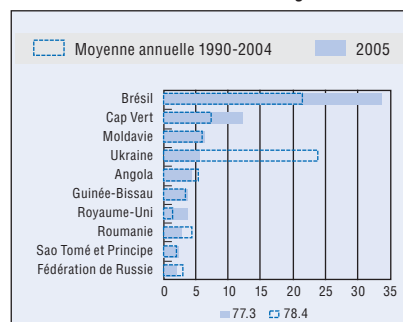
Pour en savoir plus...

www.acime.gov.pt/

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.5	1.6	3.2	2.7	0.7	6.1	28.1
Sorties	0.1	–	–	–	0.1	–	0.2
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	2004	2005	2004	2005			
Travail	7.7	5.5	48.2	41.1			
Famille (y compris la famille accompagnante)	4.7	5.3	29.3	39.6			
Humanitaire	–	–	–	–			
Autres	3.6	2.6	22.5	19.4			
Total	15.9	13.3					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	3.9	3.3	4.1	3.9			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	–	–	–	–	–	–	0.1


Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	4.3	3.9	1.2	0.4	4.1	0.3	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.9	3.4	0.6	–0.1	3.7	–0.3	18 396
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	–0.6	2.3	0.1	0.1	1.7	0.1	5 094
Chômage (% de la population active)	7.2	4.0	6.7	7.7	5.8	5.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.6	6.1	5.1	..	3.9	6.6	
Accroissement naturel	0.4	1.5	0.7	..	0.7	0.6	
Solde migratoire	2.2	4.6	4.5	..	3.2	5.9	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.6	0.5	1.1	..	0.6	9 902
Personnes nées à l'étranger	..	0.7	1.3	–7.4	..	0.4	661
Nationaux	–	0.4	0.3	0.9	0.7	0.5	10 131
Étrangers	7.2	8.8	5.5	–7.9	4.3	4.6	432
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	0.9	0.4	0.3	0.2	0.6	0.3	939
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
Emploi/population (%)							
Hommes nés dans le pays de résidence	71.5	76.2	74.2	73.1	76.3	75.1	
Hommes nés à l'étranger	65.5	75.5	77.1	78.4	70.2	78.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	54.5	60.2	61.5	61.4	59.5	61.3	
Femmes nées à l'étranger	49.7	65.2	64.0	67.5	56.8	66.3	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	6.6	3.1	5.7	6.8	3.7	5.0	
Hommes nés à l'étranger	10.8	6.0	9.8	8.3	8.2	7.4	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.8	4.9	7.4	8.4	5.0	6.8	
Femmes nées à l'étranger	13.6	6.9	9.6	9.5	11.2	8.9	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048366664405>

République slovaque



En République slovaque, l'immigration a continué d'augmenter en 2005 mais les flux demeurent très modestes. Parallèlement à la trajectoire de croissance soutenue suivie par l'économie du pays ces dernières années, l'immigration a plus que doublé depuis 2003, et atteint 5 300 personnes environ en 2005, d'après les statistiques nationales.

Contrairement à ce qu'on a pu observer dans quelques-uns des autres nouveaux États membres de l'UE, l'adhésion de la République slovaque n'a pas eu d'impact important sur l'émigration. En 2005, moins de 2 000 personnes ont quitté le pays, chiffre qui n'est guère supérieur à celui des années précédentes.

C'est toujours la République tchèque qui constitue le principal pays d'origine et de destination des flux migratoires, soit environ 40 % de l'émigration et 20 % de l'immigration. Le deuxième pays par ordre d'importance est l'Allemagne, qui représente 22 % des sorties et 16 % des entrées.

Les migrations irrégulières semblent avoir poursuivi leur tendance à la baisse amorcée récemment, mais demeurent significatives comparées au faible niveau global des flux migratoires. Environ 5 200 personnes ont été appréhendées à la frontière en 2005, soit un tiers du chiffre de 2002. Les migrants illégaux proviennent essentiellement de la Communauté des États indépendants (Russie, Moldavie, Géorgie, Ukraine), d'Asie du Sud (Inde, Pakistan, Bangladesh) ainsi que de Chine ou du Vietnam. Le contrôle aux frontières avec les États de l'UE voisins est toujours en place et ne sera supprimé que lorsque la République slovaque aura adhéré à l'Accord de Schengen. Cette adhésion était prévue pour 2007 mais la date exacte dépend encore de mises au point dans plusieurs domaines liés au contrôle des frontières.

Le nombre de demandeurs d'asile a diminué de façon spectaculaire, passant de quelque 11 400 en 2004 à 3 500 en 2005, ce qui, en termes relatifs, constitue la plus forte baisse de tous les pays de l'OCDE. D'après les premières données de 2006, le chiffre aurait encore baissé de manière significative.

Ces dernières années, la plupart des demandeurs d'asile étaient originaires d'Inde, venaient ensuite la Russie et la Chine.

Courant 2005, un nouveau concept de politique migratoire a été adopté à la suite de l'entrée dans l'UE et des changements connexes de la politique migratoire. Les organismes publics compétents poursuivent son élaboration.

La loi sur le séjour des étrangers a été amendée en 2005. Parmi les changements méritant d'être soulignés figure l'assouplissement de la réglementation sur l'octroi de permis de séjour au conjoint et aux enfants à charge âgés de moins de 21 ans des ressortissants des États membres de l'OCDE. Ces catégories de personnes membres de la famille de ressortissants de pays de l'OCDE qui résident en République slovaque et travaillent pour des sociétés étrangères ou qui sont des investisseurs étrangers peuvent désormais déposer immédiatement une demande de permis de séjour. Auparavant, les permis de séjour pour les membres de la famille n'étaient accordés qu'après un an de séjour dans le pays.

Un nouvel allègement des restrictions est en préparation. Entre autres mesures, les étrangers membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'EEE ou de Suisse seront dispensés de l'obligation de visa à condition d'être titulaires d'un permis de séjour délivré par l'un de ces pays. En outre, les droits des membres de la famille des ressortissants de pays de l'UE seront étendus, et la définition de ce qui constitue un « membre de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'UE » sera élargie. Conformément aux dispositions communautaires relatives à la libre circulation des personnes, l'obligation de demande de permis de séjour sera supprimée pour plusieurs groupes de migrants.

De surcroît, l'amélioration de la reconnaissance des diplômes et qualifications acquis à l'étranger fait actuellement l'objet de discussions.

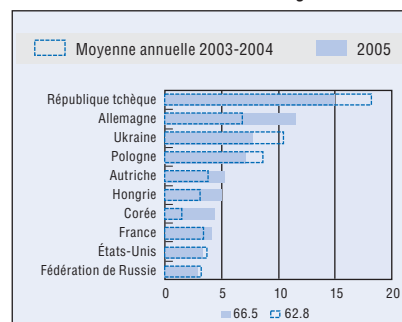
Pour en savoir plus...

www.minv.sk/en/index.htm

www.employment.gov.sk/en/index.htm

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	1.3	0.9	1.5	1.4	1.1	1.1	7.7
Sorties	0.9	0.5	2.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.3	2.1	0.7	0.1	1.6	3.5

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	5.8	2.0	5.4	6.1	3.7	4.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	5.5	1.9	5.4	6.0	3.5	5.0	13 617
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.7	-1.4	0.3	2.1	-0.4	1.1	2 216
Chômage (% de la population active)	13.1	18.8	18.1	16.2	14.0	17.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.2	0.7	0.9	0.8	1.4	0.4	
Accroissement naturel	1.6	0.4	0.4	0.2	1.1	-	
Solde migratoire	0.5	0.3	0.5	0.6	0.3	0.4	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.2	0.1	0.2	-	0.1	0.1	5 362
Étrangers	29.7	-2.4	-23.8	14.9	5.7	-3.5	26
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>	13.8	6.3	-	6.4	1 393
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	62.9	64.1	..	63.5	
Hommes nés à l'étranger	66.7	66.7	..	66.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	50.7	50.9	..	51.3	
Femmes nées à l'étranger	42.6	42.1	..	44.5	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	17.8	15.7	..	16.8	
Hommes nés à l'étranger	8.9	
Femmes nées dans le pays de résidence	19.5	17.0	..	17.9	
Femmes nées à l'étranger	30.5	27.3	..	26.5	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/048456385035>

République tchèque



En 2005, l'immigration en République tchèque a augmenté, atteignant 60 300 personnes d'après les statistiques officielles. Cette progression s'explique principalement par la forte augmentation de l'immigration d'Ukrainiens, qui représentent plus d'un tiers de l'immigration totale. Toutefois, dans de nombreux cas, il s'agit d'une immigration de courte durée et, comme en parallèle, l'émigration progresse, le solde migratoire des Ukrainiens en République tchèque demeure en général constant. À l'inverse, dans le cas des ressortissants slovaques, on observe un léger déclin de l'immigration en même temps qu'une forte baisse des flux de sorties. Globalement, l'émigration a diminué, soit environ 10 000 départs de moins, d'où une très nette augmentation du solde migratoire : avec plus de 36 000 individus, la courbe atteint le niveau le plus élevé enregistré au cours de la dernière décennie.

Avec quelque 4 000 candidatures, les demandes d'asile ont poursuivi leur tendance à la baisse et atteint leur niveau le plus bas depuis 1998. Les Ukrainiens, suivis des Slovaques, des Indiens, des Chinois et des Russes, constituent les groupes nationaux de demandeurs d'asile les plus nombreux entrés en République tchèque en 2005.

Les migrations irrégulières semblent elles aussi continuer de diminuer. Environ 5 700 individus ont été interpellés au moment où ils tentaient de franchir clandestinement la frontière : ce chiffre n'a jamais été aussi faible depuis 1993. La lutte contre les migrations illégales reste une priorité de la sûreté tchèque.

En 2005-06, la loi sur le séjour des étrangers a subi deux modifications significatives. Entrée en vigueur le 24 novembre 2005, la première visait, entre autres, à appliquer la directive de l'UE concernant le regroupement familial. Un changement important, qui correspond à une simplification de la procédure d'admission des étrangers originaires de pays tiers, a été la possibilité, qui leur est maintenant donnée, de déposer une demande de permis de séjour et de permis de travail en suivant une seule et unique procédure. Auparavant, il leur fallait déposer deux demandes distinctes.

Le principal objectif de la deuxième modification (qui a pris effet le 27 avril 2006) a été la transposition dans la loi tchèque d'un certain nombre de directives de l'UE portant respectivement sur : i) le statut des ressortissants de pays

tiers résidents de longue durée; ii) le droit des ressortissants des pays de l'Union européenne et des membres de leur famille à circuler et s'installer librement sur le territoire des autres États membres; iii) les titres de séjour délivrés à des ressortissants de pays tiers victimes de la traite des êtres humains ou qui ont participé à l'immigration illégale mais coopèrent avec les autorités compétentes; et iv) les conditions d'admission de ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat. Un changement important concerne la durée de séjour avant de pouvoir prétendre à un titre de séjour permanent, qui a été ramenée à cinq ans au lieu de dix. En outre, les entrepreneurs d'origine extracommunautaire peuvent désormais déposer une demande de permis de séjour et de licence d'exploitation en suivant une seule et unique procédure.

D'autres modifications de la législation, notamment de la loi régissant le droit d'asile, ont été apportées par transposition de législation communautaire dans ce domaine.

Un projet pilote de sélection de travailleurs étrangers qualifiés a constitué une étape importante vers l'instauration d'une politique migratoire active en République tchèque. Le projet vise à attirer des immigrants jeunes et qualifiés. Ces personnes (et les membres de leur famille) se voient offrir la possibilité d'obtenir un permis permanent dès qu'elles ont séjourné 30 mois sur le territoire. En octobre 2006, les trente premiers participants à ce projet accompagnés des membres de leur famille ont ainsi obtenu leur permis de séjour permanent en République tchèque. Les pays d'origine de ces personnes sont la Bulgarie, la Croatie et le Kazakhstan. Le projet pilote a encore pris de l'ampleur. La quatrième année (juillet 2006 à juillet 2007) de la phase pilote – d'une durée de cinq ans – le nombre de places disponibles a été porté à 1 000.

Parallèlement à leur intérêt croissant pour l'immigration permanente de main-d'œuvre, les autorités sont de plus en plus attentives à l'intégration, par le biais notamment de l'organisation de cours de tchèque, de services de conseil aux étrangers, et de la suppression des obstacles législatifs susceptibles de freiner l'intégration des étrangers.

Pour en savoir plus...

<http://mvcr.cz/english/index.html>

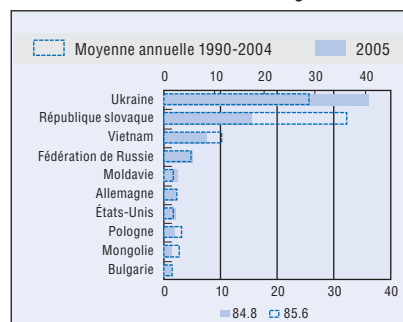
www.imigracecz.org

www.cizinci.cz

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
Définition nationale							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	0.6	0.4	5.0	5.7	0.7	4.3	58.6
Sorties	–	–	3.3	2.1	–	2.8	21.8
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
<i>Milliers</i>				2000-2005			
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.9	0.5	0.4	1995-2000	2001-2005	2005
					0.4	0.9	4.2


Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	5.9	3.6	4.2	6.1	1.5	3.9	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	6.0	3.8	4.2	5.8	1.6	3.9	17 802
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	0.9	-0.7	-0.3	1.4	-1.0	0.3	4 749
Chômage (% de la population active)	4.1	8.8	8.3	8.0	6.2	7.9	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>					1995-2000	2001-2005	
Total	-1.1	-1.1	1.5	3.0	-1.1	0.5	
Accroissement naturel	-2.1	-1.8	-0.3	-0.6	-2.0	-1.2	
Solde migratoire	1.0	0.6	1.8	3.5	0.9	1.7	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>					1995-2000	2001-2005	2005
Personnes nées dans le pays de résidence	..	0.1	-0.1	-0.2	..	-0.2	9 697
Personnes nées à l'étranger	..	-4.7	3.5	4.9	..	3.9	523
Nationaux	..	0.2	–	-0.1	..	-0.2	9 942
Étrangers	53.0	-12.2	5.8	9.4	4.8	7.2	278
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>	–	3.6	2.1	1.0	1995-2000	2001-2005	2005
					1.5	1.9	2 626
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>					1995-2000	2001-2005	
Hommes nés dans le pays de résidence	72.3	73.3	..	73.2	
Hommes nés à l'étranger	64.5	70.3	..	67.1	
Femmes nées dans le pays de résidence	56.3	56.1	..	56.6	
Femmes nées à l'étranger	49.9	50.7	..	50.9	
Taux de chômage (% de la population active)							
Hommes nés dans le pays de résidence	7.0	6.2	..	6.2	
Hommes nés à l'étranger	12.2	10.3	..	10.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	9.6	9.7	..	9.4	
Femmes nées à l'étranger	13.6	17.1	..	14.3	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047063461344>

Roumanie



En Roumanie, les flux migratoires se composent encore en grande partie de flux d'émigration. D'après les statistiques nationales, l'émigration permanente a légèrement baissé en 2005 pour s'établir à 11 000 départs. Il est

toutefois difficile de faire le lien entre cette baisse statistique et une diminution de l'émigration effective étant donné que les chiffres officiels ne recouvrent qu'une partie des flux réels. Les données provenant d'un certain nombre de pays parmi les principales destinations conduisent à penser que l'émigration n'a pas diminué mais a plutôt stagné, voire légèrement augmenté.

À l'inverse du déclin de l'émigration permanente officiellement enregistrée, l'émigration temporaire de travailleurs roumains, négociée par le biais d'accords bilatéraux et autres interventions des autorités roumaines en tant qu'intermédiaire, a progressé de manière significative en 2005, à raison de plus de 20 %. Plus de 52 000 personnes ont migré au titre de ces dispositifs, principalement vers l'Allemagne (60 % environ) et l'Espagne (25 % environ) pour travailler dans l'agriculture surtout. Outre ces filières officielles, il existe aussi un grand nombre d'emplois légaux à l'étranger procurés par des bureaux de placement privés. Cette formule représentait quelque 100 000 contrats en 2004. Les chiffres de 2005 ne sont pas encore disponibles.

L'importance de l'émigration de Roumains ces dernières années se reflète dans l'augmentation des transferts de fonds. En 2005, plus de 4,3 milliards EUR (près de 5 % du PIB, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 2004) ont été rapatriés officiellement : il s'agit du montant le plus élevé jamais enregistré.

Le nombre de Roumains en situation irrégulière interpellés dans d'autres pays et rapatriés conformément à des accords de réadmission a légèrement baissé pour s'établir à 24 400 en 2005 (contre 26 600 en 2004). Plus d'un tiers des retours étaient en provenance d'Italie (9 300 environ), pourcentage auquel s'ajoutent 15 % en provenance de France (3 500 personnes environ) et un peu plus de 10 % en provenance d'Espagne (3 200 environ). Pour lutter contre l'émigration illégale de Roumains, les critères à remplir pour voyager à l'étranger ont été durcis en juillet 2005. Aujourd'hui, les candidats au départ doivent présenter des documents attestant le motif du voyage et démontrant qu'ils disposent d'un niveau minimum de ressources pour la durée ainsi définie du séjour dans le pays de destination.

En 2005, les effectifs de résidents étrangers en Roumanie n'ont guère varié par rapport aux années

précédentes (50 000 personnes environ), ce qui ne représente que 0,2 % de la population totale. Plus de 90 % de ces personnes sont des résidents temporaires.

Dans la perspective de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, l'harmonisation avec le cadre juridique communautaire sur l'immigration a été le moteur de réformes assez poussées de la législation roumaine en 2005 et 2006. Une ordonnance de juillet 2006 a modifié les dispositions légales régissant l'admission et le séjour des ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE ainsi que des membres de leur famille, qui se voient désormais accorder une première autorisation de séjour de trois mois. À l'issue de cette période, ces étrangers peuvent obtenir le droit de séjour à condition d'avoir un emploi et les moyens de subvenir aux besoins de leur famille. Par ailleurs, la Roumanie a accordé aux ressortissants des pays de l'UE et de l'EEE l'accès sans restriction à son marché du travail.

Une ordonnance de 2005 confie à l'Office des migrations des travailleurs le mandat de surveiller l'impact de l'immigration sur le marché du travail. En même temps, différents types de permis de travail ont été créés pour, respectivement, les travailleurs permanents, les travailleurs détachés, les saisonniers, les stagiaires, les sportifs et les travailleurs transfrontaliers. En octobre 2006, le gouvernement roumain a approuvé un projet de loi portant modification de la législation en vigueur concernant les étrangers. Ce projet envisage des modifications des règles d'admission et de séjour des migrants dans le cadre du regroupement familial, des mesures d'éloignement des migrants ne possédant pas de permis de séjour ainsi que des règles d'admission et de séjour des demandeurs d'asile.

En mai 2006, l'Office national des réfugiés a présenté un projet de loi sur l'asile en Roumanie afin d'harmoniser la législation du pays avec l'acquis communautaire, y compris la Convention de Dublin et le Règlement du Conseil de l'UE dit « Dublin II » ainsi que le système EURODAC (base de données sur les demandeurs d'asile et les immigrants clandestins). Plusieurs modifications de procédures, y compris des dispositions relatives à l'éloignement, sont également prévues. En outre, la distinction entre réfugiés et migrants bénéficiant d'une protection subsidiaire (« protection pour raisons humanitaires soumise à conditions ») sera abolie. Diverses mesures ont aussi été prises concernant l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile.

Pour en savoir plus...

www.insse.ro/index_eng.htm

www.mmssf.ro/website/en/dms.jsp

www.omfm.ro/w3c/index.php


Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	0.5	0.1	..	0.5	0.3	..
Sorties	..	0.7	0.6	0.5	10.9
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers			Répartition (%)			
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants	
Stagiaires	
Vacanciers actifs	
Travailleurs saisonniers	
Personnel transféré au sein de leur entreprise	
Autres travailleurs temporaires	
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	-	0.1	-	-	0.1	0.1	0.6

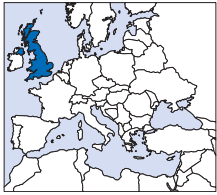
Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	..	-0.1	-0.7	..	-0.4	-5.0	9 158
Chômage (% de la population active)	..	7.1	8.0	9.0	6.6	7.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	-1.6	-0.9	-1.9	..	-1.6	-2.2	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence (données de recensement 2002)	21 547
Personnes nées à l'étranger (données de recensement 2002)	134
Nationaux	..	-0.1	-0.1	-0.2	..	-0.8	21 609
Étrangers	..	11.7	15.4	0.2	..	-7.5	49
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>							
	..	0.6	0.7	-	0.9	0.3	15

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/048452002501>

Royaume-Uni



Selon les statistiques nationales, en 2005 l'immigration au Royaume-Uni a quelque peu diminué par rapport à 2004 mais n'en a pas moins atteint des niveaux sensiblement supérieurs à ceux observés au cours de la décennie précédente. Une part significative

des flux d'entrées est imputable à l'immigration de travailleurs en provenance des nouveaux pays membres de l'UE. Contrairement à la plupart des pays de l'Europe à 15, le Royaume-Uni a ouvert dès mai 2004 son marché du travail aux ressortissants des nouveaux États membres de l'UE. C'est ainsi qu'en juin 2006, 427 000 travailleurs originaires de ces pays avaient été enregistrés. L'immigration de travail d'origine extracommunautaire est demeurée importante également. Environ 17 600 personnes non ressortissantes d'un pays de l'UE ont été admises au titre du Programme relatif aux migrants hautement qualifiés (HSMP), soit plus de deux fois le chiffre de 2004, alors que le nombre de permis de travail accordés à des ressortissants de pays tiers n'a en général pas changé (environ 86 000 en 2005 contre 89 500 en 2004).

Les demandes d'asile ont continué à diminuer fortement. En 2005, quelque 30 000 demandes ont été enregistrées, soit 25 % de moins qu'en 2004.

Les principaux faits nouveaux en matière de politique migratoire concernent la mise en place programmée du nouveau régime d'immigration à cinq niveaux visant à « rationaliser » le système en vigueur, rendu complexe par l'existence de plus de 80 filières d'admission pour motifs de travail ou d'études. En 2006, le projet de réorientation stratégique vers un système à points (PBS) pour gérer l'immigration de travail au Royaume-Uni a progressé. Parmi les principaux changements par rapport au régime actuel, citons le remplacement de la procédure de demande de permis de travail et d'autorisation d'entrer/de rester sur le territoire – comportant deux étapes – par une demande ne comportant plus qu'une seule démarche et que le candidat peut évaluer lui-même à l'avance. En outre, les employeurs auront moins d'influence qu'actuellement sur le traitement des demandes émanant des candidats de leur choix, et les contrôles d'intégrité seront décentralisés : ils seront confiés aux responsables chargés d'accorder les autorisations d'entrées et aux agents chargés d'évaluer les aspects sociaux des dossiers dans le pays où le dossier de candidature sera déposé.

Le PBS sera mis en place progressivement courant 2007 et jusqu'en 2009, en commençant par le niveau 1 (analogue au programme HSMP actuel) au troisième trimestre 2007. Pour commencer, un système amélioré de critères d'évaluation assortis de points pour l'admission via le programme HSMP a été mis en place en décembre 2006 afin de réduire les disparités entre le régime actuel et le PBS. Désormais, les points accordés ne se fondent plus sur des critères tels que l'expérience professionnelle, les grandes réalisations ou le fait que le conjoint/compagnon soit une personne qualifiée, par exemple. Ils sont remplacés par de

nouveaux tests portant sur les diplômes, le niveau de salaire précédent et l'âge. Des points de bonification sont prévus pour les personnes ayant déjà travaillé ou suivi des études au Royaume-Uni.

Pour ce qui est du deuxième niveau d'évaluation à base de points (travailleurs qualifiés en possession d'une offre d'emploi et répondant à certaines exigences), les entreprises devront se faire enregistrer pour devenir des « parrains » agréés. Ces parrains sont censés prévoir à l'avance leurs besoins de travailleurs étrangers pour exercer des emplois non spécifiques au cours d'une année donnée, et demander le nombre correspondant de certificats de parrainage. En principe, dans le cas des emplois dans des secteurs non touchés par une pénurie de main-d'œuvre mais pour lesquels aucun candidat local ou originaire de l'EEE adéquat n'a pu être trouvé, les employeurs peuvent embaucher un travailleur migrant ayant procédé lui-même à son évaluation par rapport au système à points. L'employeur enverra au travailleur étranger candidat un numéro de référence de certificat de parrainage, et ce candidat présentera (via Internet) sa demande officielle d'autorisation d'entrée sur le territoire.

Le gouvernement a décidé de ne pas accorder aux ressortissants bulgares et roumains l'accès automatique au marché du travail britannique. L'admission pour exercer des métiers faiblement qualifiés (troisième niveau d'après le nouveau régime) sera donc limitée aux Roumains et aux Bulgares qui, au titre du régime actuellement en place, entrent au Royaume-Uni pour occuper des emplois faiblement qualifiés par le biais du *Sector-Base Scheme* (secteur agroalimentaire) et du *Seasonal Agricultural Workers Scheme* (saisonniers dans l'agriculture). En prenant cette disposition, le gouvernement attend manifestement des employeurs qu'ils se tournent exclusivement vers les pays de l'UE pour combler les pénuries de main-d'œuvre faiblement qualifiée. Les programmes d'immigration de travailleurs faiblement qualifiés d'origine extracommunautaire actuellement en place devraient tous disparaître progressivement à partir de 2007. Le recrutement par le biais de cette filière « travailleurs peu qualifiés » sera piloté par les entreprises, limité dans le temps et soumis à des quotas.

Le 1^{er} novembre 2005 a été fixée une nouvelle exigence pour obtenir la nationalité britannique. Les candidats doivent désormais prouver qu'ils possèdent une certaine connaissance de la vie en Grande-Bretagne et des rudiments d'anglais. Ce nouveau critère a entraîné une augmentation des demandes de naturalisation juste avant qu'il n'entre en vigueur, le nombre de demandes déposées en 2005 ayant été de 60 % supérieur à celui de 2004.

Parmi les autres faits nouveaux, citons un remaniement de l'ensemble de la direction de l'immigration et de la nationalité. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place un nouveau système de perception des droits pour le traitement des visas et des demandes.

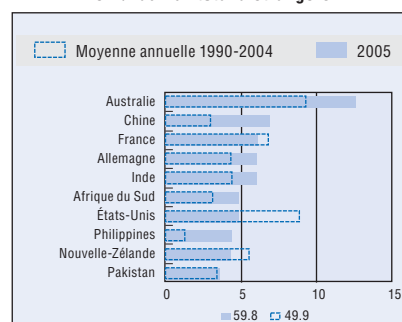
Pour en savoir plus...

www.ind.homeoffice.gov.uk

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Définition nationale</i>							
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	3.9	6.4	8.3	7.9	4.8	7.3	473.8
Sorties	1.7	2.7	2.5	3.0	2.2	2.8	181.5
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
<i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>							
	2004	2005	2004	2005			
Travail	136.1	161.6	44.3	44.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	99.9	113.8	32.5	31.4			
Humanitaire	52.6	67.8	17.1	18.7			
Autres	18.9	19.2	6.1	5.3			
Total	307.3	362.4					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
<i>Milliers</i>							
				2000-2005			
Étudiants	102.8	152.6	..	131.6			
Stagiaires			
Vacanciers actifs	38.4	62.4	56.6	46.9			
Travailleurs saisonniers	10.1	19.8	15.7	16.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	64.6	113.4	111.2	93.7			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	0.9	1.7	0.7	0.5	1.1	1.1	30.8


Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>PIB réel (croissance en %)</i>							
	2.9	3.8	3.3	1.9	3.2	2.5	
<i>PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)</i>							
	2.6	3.5	2.8	1.2	2.9	2.0	28 223
<i>Emploi (croissance en % et niveau en milliers)</i>							
	1.2	1.2	1.0	0.9	1.3	0.9	28 730
<i>Chômage (% de la population active)</i>							
	8.6	5.5	4.7	4.8	6.9	5.0	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
					1995-2000	2001-2005	
Total	2.6	3.7	3.0	3.6	
Accroissement naturel	1.6	1.2	1.5	1.2	
Solde migratoire	1.0	2.5	1.6	2.5	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
					1995-2000	2001-2005	2005
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux	0.4	0.1	0.3	0.3	0.2	0.3	57 175
Étrangers	-4.1	6.1	4.2	6.2	3.8	4.1	3 035
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
					1995-2000	2001-2005	2005
	2.0	3.7	5.1	5.7	2.5	4.9	161 780
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
					1995-2000	2001-2005	
Hommes nés dans le pays de résidence	75.4	78.3	78.1	77.9	76.9	78.1	
Hommes nés à l'étranger	67.3	71.1	72.7	72.4	69.8	72.3	
Femmes nées dans le pays de résidence	62.3	65.7	66.9	67.0	64.1	66.6	
Femmes nées à l'étranger	51.3	53.1	55.0	56.1	53.0	54.9	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	9.9	5.9	4.7	4.7	7.8	5.0	
Hommes nés à l'étranger	14.2	9.6	7.3	7.5	11.3	7.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	6.7	4.6	3.9	3.7	5.5	3.9	
Femmes nées à l'étranger	11.0	7.8	7.3	7.1	8.8	6.9	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/047128427080>

Suède



En 2005, l'immigration en Suède a continué de progresser, une grande partie de cette augmentation étant imputable aux entrées en provenance des dix nouveaux pays membres de l'UE auxquels la Suède a ouvert son marché du travail. Plus des deux tiers des quelque 8 100 permis de séjour délivrés à des ressortissants de ces dix pays ont été accordés à des Polonais. Jusqu'à présent, toutefois, l'impact global de l'élargissement de l'UE sur le marché du travail suédois reste limité.

L'immigration d'origine extracommunautaire se compose essentiellement de personnes arrivées dans le cadre du regroupement familial ou pour raisons humanitaires. En 2005, la Suède a accepté plus de 8 000 réfugiés. La même année, les demandes d'asile ont diminué de près de 25 % et sont tombées à 17 530, bien que la Suède demeure l'un des pays où le ratio de demandes d'asile est le plus élevé. La Serbie-Monténégro, l'Irak et la Russie restent les principaux pays d'origine des nouveaux demandeurs d'asile en Suède.

Une part non négligeable des demandeurs d'asile sont des mineurs isolés, soit 400 environ en 2005. En juillet 2005, une nouvelle législation est entrée en vigueur, qui renforce la protection des enfants non accompagnés qui arrivent en Suède et demandent un titre de séjour. Aux termes de cette loi, un tuteur est désigné pour chacun de ces enfants pour toute la durée de la procédure de demande d'asile. En juillet 2006, la responsabilité en matière d'hébergement des mineurs isolés demandeurs d'asile a été confiée aux communes.

Une nouvelle loi sur les étrangers est entrée en vigueur le 31 mars 2006. Elle a pour objectifs de rendre plus transparent le processus de demande d'asile et d'instituer un plus grand nombre d'audiences. Un nouveau système de recours a été mis en place, et des « tribunaux des migrations » (tribunaux ordinaires de trois comtés qui sont maintenant compétents en matière de recours également) ont remplacé l'ancienne Commission de recours des étrangers. Désormais, les recours ne constituent plus un processus administratif mais judiciaire. Dans la nouvelle loi, les différents motifs d'octroi d'un titre de séjour ont aussi été définis de

manière plus précise, et les motifs d'octroi d'une protection occupent une place plus importante. Par ailleurs, cette loi prévoit la délivrance d'un permis de séjour aux personnes qui vont témoigner devant les cours de justice et tribunaux internationaux. La Suède a conclu des accords avec ces juridictions pour que les témoins nécessitant une protection, y compris leur famille, le cas échéant, soient accueillis sur son territoire.

Entre le 15 novembre 2005 et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, un amendement provisoire à la loi sur les étrangers a été adopté, accordant aux étrangers en instance d'expulsion le droit à une réévaluation de leur situation. Cela a permis à l'Office des migrations d'octroyer des titres de séjour dans certains cas, notamment pour résoudre des questions d'intérêt humanitaire urgentes. Près de 2 400 personnes ont bénéficié de cette mesure provisoire et se sont vu accorder un permis de séjour pour raisons humanitaires.

L'immigration d'étudiants a continué d'augmenter en 2005. Plus de 6 800 permis de séjour ont été accordés à des étudiants originaires de pays ne faisant pas partie de l'EEE.

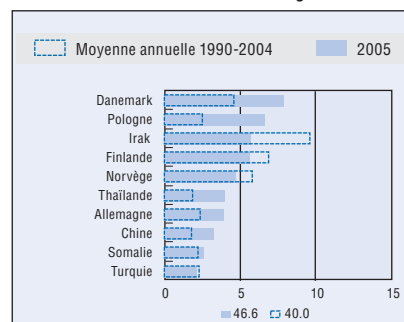
À la suite des élections générales de septembre 2006, un nouveau gouvernement a été formé, qui a présenté un certain nombre de mesures visant à améliorer la situation des immigrés. Il est prévu, entre autres, de réexaminer et réformer les modalités actuelles d'enseignement du suédois, et de mettre en place, à titre d'essai, un système de soumission de candidatures anonymes aux offres d'emploi du secteur public. Les mesures relatives à l'évaluation des compétences dans l'emploi ainsi qu'à la vérification des qualifications et de l'expérience professionnelles acquises à l'étranger sont désormais pleinement intégrées au programme dit d'« opportunité à l'essai » permettant aux personnes ne possédant pas d'expérience professionnelle en Suède de se former en cours d'emploi. Un certain nombre de réformes administratives sont également prévues, dont la dissolution de la Commission suédoise de l'intégration. Enfin, le gouvernement réfléchit à une loi-cadre pour lutter contre la discrimination.

Pour en savoir plus...

www.migrationsverket.se/english.html

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	4.1	4.8	5.3	5.7	4.0	5.3	51.3
Sorties	1.7	1.4	1.8	1.8	1.6	1.7	15.9
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail	11.8	13.7	24.0	25.5			
Famille (y compris la famille accompagnante)	30.2	30.9	61.5	57.4			
Humanitaire	6.1	8.1	12.5	15.0			
Autres	1.0	1.1	2.0	2.1			
Total	49.1	53.8					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants	5.2	9.8	10.8	7.9			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	..	4.9	5.9	6.0			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires	..	3.4	2.2	2.7			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	1.0	1.8	2.6	1.9	1.2	2.9	17.5

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	3.9	4.3	4.1	2.9	3.2	2.7	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	3.4	4.2	3.7	2.5	3.1	2.3	30 002
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	1.6	2.2	-0.4	1.0	0.8	0.1	4 254
Chômage (% de la population active)	7.7	4.7	5.5	5.8	6.8	4.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	2.3	2.5	3.9	4.0	1.3	3.7	
Accroissement naturel	1.0	-0.3	1.1	1.0	-0.1	0.5	
Solde migratoire	1.2	2.8	2.8	3.0	1.4	3.1	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence	0.4	-0.1	0.2	0.1	-0.1	0.1	7 904
Personnes nées à l'étranger	1.5	2.3	2.1	2.3	1.4	2.3	1 126
Nationaux	0.6	0.3	0.4	0.4	0.2	0.4	8 550
Étrangers	-1.0	-2.0	1.1	-0.3	-2.1	0.2	480
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
<i>En % de la population étrangère</i>							
	6.0	8.9	5.6	8.2	6.9	7.3	39 573
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
<i>Emploi/population (%)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	73.2	75.8	75.7	76.3	73.8	76.6	
Hommes nés à l'étranger	51.7	59.6	63.6	64.1	56.1	64.7	
Femmes nées dans le pays de résidence	71.7	73.2	72.9	72.9	71.4	73.9	
Femmes nées à l'étranger	50.0	54.7	59.2	57.5	50.6	58.6	
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>							
Hommes nés dans le pays de résidence	8.8	5.1	6.2	7.9	8.2	5.7	
Hommes nés à l'étranger	28.1	13.5	14.1	15.6	22.0	13.0	
Femmes nées dans le pays de résidence	7.0	4.3	5.2	7.8	6.8	5.1	
Femmes nées à l'étranger	19.9	11.2	12.5	14.1	17.7	11.0	

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/048483172827>

Suisse



En 2005, l'augmentation de l'immigration permanente liée au travail que la Suisse connaissait depuis la mise en œuvre progressive du régime de libre circulation des ressortissants des pays de l'Europe à 15/AELE s'est poursuivie. Depuis 2002, année de la mise en œuvre de ce régime, la composition des effectifs d'immigrés, en termes de nationalité, évoluait au profit des pays de l'UE : cette tendance s'est poursuivie également, quoique de manière un peu moins marquée que pendant la période 2002-04. Les Allemands et les Portugais demeurent les deux principaux groupes et représentent respectivement 21 % et 13 % des nouveaux arrivants. Les contingentements actuels d'immigrants originaires de l'Europe à 15/AELE seront supprimés le 1er juin 2007. Au total, d'après les statistiques standardisées, quelque 30 000 personnes ont immigré en Suisse pour raisons de travail, soit 42 % environ de l'ensemble des immigrés permanents. L'immigration au titre du regroupement familial et pour raisons humanitaires a continué de baisser. Globalement, l'immigration permanente totale a légèrement diminué.

La tendance à la baisse des demandes d'asile s'est poursuivie : leur nombre a encore chuté de 30 % en 2005. Les 10 000 demandes reçues la même année correspondent au chiffre le plus bas depuis la fin des années 80. Toutefois, les premières données pour 2006 montrent une légère augmentation, avec 10 500 demandes environ.

Le nombre de naturalisations a légèrement progressé et atteint 38 500 environ, mais le taux de naturalisation demeure faible d'après les comparaisons internationales. Les ressortissants de Serbie et du Monténégro représentent plus de 20 % de l'ensemble des naturalisations. À la suite du refus de changements plus ambitieux de la politique de naturalisation lors d'une votation organisée en septembre 2004, quelques modifications aux procédures de naturalisation ont été appliquées en janvier 2006. Les frais pouvant être facturés pour les demandes de naturalisation sont aujourd'hui limités aux frais de dossier. Auparavant, le montant variait considérablement d'un bout du pays à l'autre. Quelques autres amendements ont été adoptés, qui rendent plus facile la naturalisation de certains groupes de personnes d'ascendance helvétique.

En avril 2006, les dispositions du traité sur la libre circulation des personnes originaires de l'Europe à 15/AELE ont été étendues aux dix nouveaux États membres de l'UE mais elles prévoient un régime de transition qui s'appliquera jusqu'en 2011 aux ressortissants de ces États à

l'exception des Chypriotes et des Maltais. Ce régime de transition comporte des contingentements, accorde la priorité aux résidents pour l'accès au marché du travail et prévoit un contrôle des salaires et des conditions de travail.

En septembre 2006, la nouvelle loi sur les étrangers a été approuvée par référendum. Pour la première fois, les principaux objectifs de la politique d'admission et d'intégration sur le marché du travail ont été inscrits dans une loi. Parmi ses autres dispositions, la nouvelle loi limite à la main-d'œuvre qualifiée l'immigration de travail des ressortissants de pays situés hors de l'Espace économique européen, abolit certains obstacles à la mobilité professionnelle et géographique à l'intérieur de la Suisse, et durcit les mesures contre l'immigration irrégulière. Cette loi entrera en vigueur en janvier 2008.

Une nouvelle loi sur l'asile a également été approuvée par référendum en septembre 2006. Une première série de dispositions clés sont entrées en vigueur en janvier 2007. Au nombre des changements figurent le durcissement des conditions d'accès au droit d'asile et des mesures d'application de la loi plus rigoureuses. D'une manière générale, les demandes d'asile non accompagnées d'une pièce d'identité ne seront plus traitées, sauf cas exceptionnels. De plus, il est désormais possible d'emprisonner les personnes qui s'opposent à leur renvoi. De surcroît, les requérants déboutés auxquels il est demandé de quitter le pays ne recevront plus qu'une aide d'urgence minimale. En parallèle, la nouvelle loi facilite le regroupement familial et l'accès aux activités lucratives des personnes admises à titre provisoire, bien que la prise en charge des coûts de l'aide sociale par la Confédération soit maintenant limitée à sept ans. Par ailleurs, une coopération plus étroite avec les pays d'origine et de transit est envisagée. Dans ce contexte, la Suisse intensifie ses efforts de négociation d'accords de réadmission des individus en situation irrégulière. En 2005, elle a signé des accords de ce type avec les pays du Benelux, le Nigeria, la République slovaque, l'Algérie, la Grèce et l'Afghanistan.

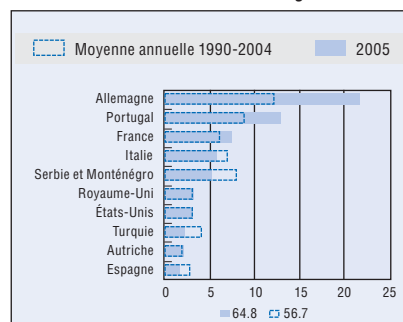
La politique d'intégration a également fait l'objet de plusieurs modifications en vigueur depuis février 2006. Le degré d'intégration est maintenant pris en compte lors de la délivrance ou de la prolongation des permis de séjour. Une intégration réussie permet de ramener de dix à cinq ans le délai nécessaire à l'obtention d'un permis de séjour permanent. En outre, la coordination entre les trois échelons de gouvernement (fédéral, cantonal et local) dans le domaine de la politique d'intégration est renforcée.

Pour en savoir plus...

www.bfm.admin.ch

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers Définition nationale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	12.5	11.9	13.0	12.7	11.1	13.0	94.4
Sorties	9.6	7.8	6.5	6.7	8.7	6.7	49.7
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme) Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	Milliers		Répartition (%)				
	2004	2005	2004	2005			
Travail	31.6	32.8	39.1	41.6			
Famille (y compris la famille accompagnante)	38.8	37.0	48.1	46.9			
Humanitaire	4.4	3.3	5.4	4.2			
Autres	6.0	5.7	7.4	7.3			
Total	80.7	78.8					
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
				2000-2005			
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires	..	0.4	0.3	0.4			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers	49.3	–	–	–			
Personnel transféré au sein de leur entreprise	..	7.5	1.8	7.9			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
	2.4	2.5	1.9	1.3	3.8	2.5	10.1

Entrées des 10 principales nationalités
en % du flux total d'étrangers

Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau	
					1995-2000	2001-2005	2005	
PIB réel (croissance en %)	0.4	3.6	2.3	1.9	2.0	1.1		
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	-0.2	3.0	1.6	1.3	1.7	0.3	30 796	
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	–	1.0	0.3	0.1	0.7	0.2	4 183	
Chômage (% de la population active)	3.3	2.5	4.2	4.3	3.3	3.6		
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne			
<i>Pour 1 000 habitants</i>								
Total	4.7	5.0	7.1	6.2	3.4	7.2		
Accroissement naturel	2.7	2.2	1.7	1.6	2.5	1.5		
Solde migratoire	2.1	2.8	5.4	4.6	0.9	5.7		
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers	
<i>Croissance annuelle en %</i>								
Personnes nées dans le pays de résidence	0.3	0.3	0.2	0.6	0.3	0.3	5 686	
Personnes nées à l'étranger	1.9	1.7	2.3	2.0	0.9	2.4	1 773	
Nationaux	0.3	0.4	0.5	0.9	0.3	0.6	5 947	
Étrangers	2.3	1.1	1.6	1.1	0.8	1.6	1 512	
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>								
	1.3	2.1	2.4	2.6	1.6	2.4	38 437	
Résultats sur le marché du travail	1995	2000	2004	2005	Moyenne			
<i>Emploi/population (%)</i>								
Hommes nés dans le pays de résidence	85.6	85.1	..	85.6		
Hommes nés à l'étranger	81.2	80.7	..	81.2		
Femmes nées dans le pays de résidence	72.6	73.1	..	73.0		
Femmes nées à l'étranger	63.8	63.0	..	63.5		
Taux de chômage (% de la population active)								
Hommes nés dans le pays de résidence	2.9	2.7	..	2.8		
Hommes nés à l'étranger	7.5	7.8	..	7.5		
Femmes nées dans le pays de résidence	3.4	3.7	..	3.4		
Femmes nées à l'étranger	9.2	9.7	..	9.4		

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/047038044277>

Turquie



Les statistiques migratoires en Turquie se fondent sur des estimations tirées de sources disparates, d'où la difficulté d'obtenir une description fiable. Cette réserve mise à part, plusieurs signes montrent que l'émigration au départ de ce pays a continué à diminuer en 2005. Les données sur les entrées dans un certain nombre de pays de l'OCDE accueillant une population turque importante font apparaître un recul. En particulier, le nombre de visas pour regroupement familial a diminué dans plusieurs des principaux pays hôtes, et le nombre de demandeurs d'asile de nationalité turque enregistrés a encore baissé de 30 % en 2005, et ne concerne plus, au total, qu'environ 11 200 personnes.

Contrairement à la baisse globale de l'émigration, les migrations de travailleurs temporaires sous contrat par l'intermédiaire de l'Office turc pour l'emploi se sont rétablies après une baisse temporaire mais spectaculaire à la fin des années 90. Elles ont atteint le chiffre de 66 355 en 2005 (en hausse de 50 % par rapport à 2004). Ces migrations temporaires ont essentiellement pour destination la Communauté des États indépendants et les pays arabes qui représentent respectivement 50 % et 40 % des flux.

Il semble aussi que, sur le plan économique, l'émigration joue un rôle de moins en moins important comme en témoigne la baisse aussi forte que constante des transferts de fonds. En 2005, le volume des fonds transférés par la communauté turque expatriée s'est élevé à 851 millions USD (0,2 % du PIB) seulement. Il s'agit du niveau le plus bas depuis les années 70, en forte baisse par rapport à 2003 (il était alors de 1,7 milliard USD, soit 0,7 % du PIB). Une partie de la baisse ainsi observée semble s'expliquer par le changement de méthode de comptabilisation des transferts de fonds dans les comptes nationaux.

Plusieurs institutions clés ont fait chacune de leur côté des tentatives pour améliorer la collecte et la compilation des données sur les migrations internationales en Turquie. Il a également été proposé d'intégrer les statistiques des migrations internationales dans un système informatisé de recensement de la population récemment mis en

place, appelé Système central d'administration de la population. À ce jour, ces démarches n'ont pas suffisamment avancé pour se traduire par un progrès significatif dans la production de statistiques des migrations internationales.

Les migrations irrégulières demeurent un élément important des migrations internationales vers la Turquie. Toutefois, le nombre de personnes appréhendées a nettement baissé. En Turquie, on est en présence de trois grands groupes d'immigrés en situation irrégulière : des ressortissants de pays d'Europe orientale en quête d'emploi en Turquie, qui sont arrivés clandestinement ou sont restés après l'expiration de leur visa, des migrants de transit (provenant principalement du Proche-Orient), et des demandeurs d'asile déboutés. La signature par la Turquie de la Convention de Genève de 1951 est assortie d'une réserve à caractère géographique : seules les demandes émanant de personnes originaires d'Europe orientale et de la Communauté des États indépendants sont recevables. Avec la récente baisse des demandes d'asile de ressortissants afghans, iraniens et irakiens, le rôle de la Turquie, en tant que pays de transit, a probablement perdu de l'importance.

Dans le domaine de la législation, un changement important est intervenu en mars 2005, avec la mise en place du Plan national d'action pour l'asile et les migrations. Ce plan prévoit une réforme complète de la législation sur l'immigration d'ici 2012 en vue d'harmoniser progressivement la législation-cadre turque avec l'acquis communautaire à la lumière des négociations d'adhésion. La réserve à caractère géographique à la Convention de Genève devrait aussi être levée dans ce contexte. Dans le même ordre d'idées, le projet d'une nouvelle loi sur l'installation qui avait été soumis au Parlement turc au début des années 2000 n'a toujours pas été débattu. Ce texte, qui doit remplacer la loi en vigueur datant de 1934, est primordial dans le débat sur l'ensemble de la législation relative à l'immigration car, d'une manière générale, il limite encore l'immigration vers la Turquie aux personnes « d'ascendance et de culture turques ».

Pour en savoir plus...

www.die.gov.tr/english/index.html

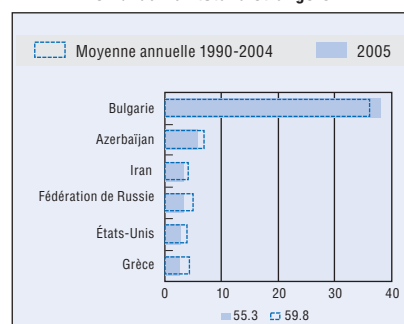
www.egm.gov.tr/hizmet.yabancilar.asp

www.iskur.gov.tr

Flux migratoires des étrangers

Flux migratoires des étrangers <i>Définition nationale</i>	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Entrées	..	2.5	2.2	1.8	2.5	2.2	131.6
Sorties
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers		Répartition (%)				
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2004	2005	2004	2005			
Travail			
Famille (y compris la famille accompagnante)			
Humanitaire			
Autres			
Total			
Migrations temporaires	2000	2004	2005	Moyenne annuelle			
					2000-2005		
<i>Milliers</i>							
Étudiants			
Stagiaires			
Vacanciers actifs			
Travailleurs saisonniers			
Personnel transféré au sein de leur entreprise			
Autres travailleurs temporaires			
Entrées de demandeurs d'asile	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Pour 1 000 habitants</i>	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	3.9

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



Indicateurs macroéconomiques, démographiques et liés au marché du travail

Indicateurs macroéconomiques	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
PIB réel (croissance en %)	7.2	7.4	8.9	7.4	3.9	7.5	
PIB/tête (croissance en % et niveau en dollars EU)	5.3	2.4	7.3	7.0	2.1	6.2	7 882
Emploi (croissance en % et niveau en milliers)	2.8	-2.1	3.0	1.1	0.9	0.6	22 546
Chômage (% de la population active)	7.5	6.3	10.1	10.0	6.9	9.8	
Composantes de la croissance de la population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		
					1995-2000	2001-2005	
<i>Pour 1 000 habitants</i>							
Total	
Accroissement naturel	
Solde migratoire	
Population totale	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Milliers
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>Croissance annuelle en %</i>							
Personnes nées dans le pays de résidence
Personnes nées à l'étranger
Nationaux
Étrangers
Naturalisations	1995	2000	2004	2005	Moyenne		Niveau
					1995-2000	2001-2005	2005
<i>En % de la population étrangère</i>

Les notes et sources figurent en fin de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/048802064183>

LECTURE DES TABLEAUX DE LA PARTIE IV

Des moyennes annuelles sont présentées pour la plupart des séries. Il est indiqué que ces moyennes sont calculées pour les périodes 1995-2000 et 2001-2005. Cependant, selon la disponibilité des données, celles-ci peuvent être calculées sur des périodes plus courtes.

Sources et notes

Flux migratoires des étrangers

Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.1. et B.1.1.)

Entrées d'étrangers de long terme par catégories

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées (cf. www.oecd.org/els/migration/pmi2007).

Migrations temporaires

Données de permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données sur les travailleurs temporaires ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation.

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies.

Indicateurs macroéconomiques et liés au marché du travail

Croissance du PIB réel et PIB par tête

Comptes nationaux annuels – Tableaux comparatifs aux prix et PPA de 2000 (source : OCDE).

Emploi et chômage

Perspectives de l'emploi, OCDE, 2006. Certaines séries ont été révisées depuis la publication de cet ouvrage.

Composantes de la croissance de la population totale

Statistiques de la population active, OCDE, 2006.

Population totale

Population née à l'étranger

Données nationales et estimations du Secrétariat (cf. www.oecd.org/els/migration/pmi2007 pour de plus amples informations sur les méthodes d'estimation). Les sources et

notes des données nationales sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.4. et B.1.4.).

Population étrangère

Données nationales. Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.5. et B.1.5.).

Naturalisations

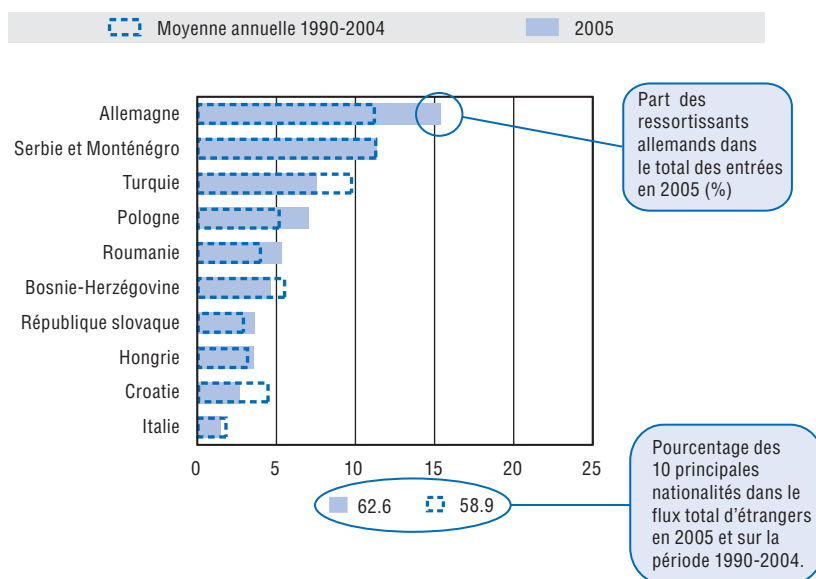
Les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1.6. et B.1.6.).

Résultats sur le marché du travail

Pays européens : Enquête de l'Union européenne sur la population active, données fournies par Eurostat (sauf pour le Danemark : données issues du registre de population à l'exception de l'année 2005 où les données sont issues de l'Enquête de l'Union européenne sur la population active); Australie : Enquête sur la population active; États-Unis: *Current Population Survey March Supplement*; Canada: Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

LECTURE DU GRAPHIQUE

Entrées des 10 principales nationalités en % du flux total d'étrangers



ANNEXE STATISTIQUE

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent de contributions individuelles de correspondants nationaux désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, il s'agit de données n'ayant pas nécessairement fait l'objet d'une harmonisation internationale. Ce réseau de correspondants, Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI), couvre la plupart des pays membres de l'OCDE ainsi que les États baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Le SOPEMI n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer, dans la mesure de ses moyens, à l'harmonisation des données.

Aucune donnée n'est présentée sur la population autochtone, l'objet de cette annexe étant de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (population étrangère ou née à l'étranger selon le cas). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale et de la population immigrée active ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. La présentation de tableaux sous forme standardisée ne doit pas conduire les utilisateurs à penser que les données ont été entièrement normalisées ni qu'elles sont comparables à un niveau international. En effet, peu de sources sont spécifiquement conçues pour enregistrer les phénomènes migratoires. La grande variété des sources utilisées conduit à mesurer des populations différentes. En outre, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant une source *a priori* identique.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être appréhendés au travers des recensements. Ceux qui sont entrés légalement mais qui restent sur le territoire en dépit de l'expiration de la durée légale de leur permis de séjour (ou de leur visa) sont pris en compte dans les statistiques de permis mais sans qu'il soit possible de connaître la proportion de ceux qui ont quitté le territoire. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, de prendre en compte une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. En terme de mesure, ceci permet, à un moment donné, de mieux évaluer le volume de la population étrangère sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

La logique retenue pour ordonner les séries consiste à présenter en premier lieu les tableaux se rapportant à la population totale (séries 1.1 à 1.6 : Entrées, sorties d'étrangers, entrées de demandeurs d'asile, effectifs de personnes nées à l'étranger et étrangères,

acquisitions de la nationalité) pour ensuite se concentrer sur la population active (séries 2.1 à 2.4 : Entrées de travailleurs étrangers, entrées de saisonniers, effectifs d'actifs nés à l'étranger et étrangers).

Compte tenu du fait que la nature des sources utilisées diffère largement d'un pays à l'autre, chaque série est précédée d'une note explicative visant à faciliter la compréhension et l'utilisation des données produites. Figure ensuite le tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les tableaux par nationalités ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un tableau détaille par pays les sources et les notes relatives aux données présentées dans les tableaux.

Remarques générales s'appliquant aux tableaux

- a) Les tableaux portent sur des séries annuelles couvrant les dix dernières années (en général 1996-2005).
- b) L'ordre retenu pour citer les pays dans les tableaux de la série A est l'ordre alphabétique français. Pour les autres tableaux, les nationalités ou les pays sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- c) Dans les tableaux par pays d'origine (série B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités indiquées dans le tableau. Les effectifs de certaines nationalités ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.
- d) Les données relatives aux entrées de demandeurs d'asile par nationalités (série B.1.3) ne sont présentées que pour les 10 principaux pays d'accueil en 2005. Les données relatives aux sorties d'étrangers (série 1.2), aux entrées de travailleurs (série 2.1) ne sont pas détaillées par nationalités. Seuls les totaux sont présentés, respectivement dans les tableaux A.1.2. et A.2.1.
- e) À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- f) Les signes conventionnels retenus dans les tableaux sont les suivants :
 - . . Non disponible.
 - Zéro ou négligeable.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population ou des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

En utilisant les registres de population, les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés).

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente ». Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays dans la mesure où leur durée légale de résidence s'apparente souvent à une migration de long terme (supérieure à un an). Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici). Les données pour l'Italie et le Portugal incluent des migrants temporaires.

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut ou à un renouvellement. Les informations concernant l'Australie n'incluent pas les personnes qui vivent déjà en Australie et qui ont pu obtenir le statut de migrant permanent, alors que celles relatives au Canada et aux États-Unis concernent l'ensemble des permis d'installation délivrés.

La capacité des administrations à traiter l'ensemble des procédures relatives à la délivrance des permis peut avoir un impact sur ce type de données. Dans certains cas, un retard important dans les procédures de traitement des demandes peut apparaître et la répercussion sur le nombre de permis octroyés s'en trouve retardée jusqu'à la liquidation des arriérés.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (*Quartely National Household Survey*) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (*International Passenger Survey*) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1.1. Entrées de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE

Milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Données issues des registres de population :</i>										
Allemagne	708.0	615.3	605.5	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2	579.3
Autriche	59.2	72.4	66.0	74.8	92.6	97.2	108.9	101.5
Belgique	51.9	49.2	50.7	57.8	57.3	66.0	70.2	68.8	72.4	77.4
Danemark	24.7	20.4	21.3	20.3	22.9	25.2	22.0	18.7	18.8	..
Espagne	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8	682.7
Finlande	7.5	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5	12.7
Hongrie	13.7	13.3	16.1	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	22.2	18.8
Japon	225.4	274.8	265.5	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0	372.3
Luxembourg	9.2	9.4	10.6	11.8	10.8	11.1	11.0	11.5	12.5	13.5
Norvège	17.2	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9	31.4
Pays-Bas	77.2	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1	63.4
République slovaque	5.4	6.1	6.4	5.9	4.6	4.7	4.8	4.6	7.9	7.7
République tchèque	7.4	9.9	7.9	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8	58.6
Suède	29.3	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6	48.0	47.6	51.3
Suisse	74.3	70.1	72.4	83.4	85.6	99.5	97.6	90.6	96.3	94.4
<i>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources :</i>										
Australie										
Entrées permanentes	115.7	101.0	92.4	101.6	114.6	138.3	119.8	130.2	150.7	167.3
Entrées temporaires	130.2	147.1	173.2	194.1	224.0	245.1	240.5	244.7	261.6	289.4
Canada										
Entrées permanentes	226.1	216.0	174.2	190.0	227.5	250.6	229.0	221.4	235.8	262.2
Entrées temporaires	186.9	194.5	198.6	233.0	261.4	282.4	262.3	243.7	244.7	247.1
Corée										
Entrées permanentes	185.4	172.5	170.9	178.3	188.8	266.3
États-Unis										
Entrées permanentes	915.6	797.8	653.2	644.8	841.0	1 058.9	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4
Entrées temporaires	..	999.6	997.3	1 106.6	1 249.4	1 375.1	1 282.6	1 233.4	1 299.3	1 323.5
France	48.4	74.5	110.7	82.9	92.2	106.8	124.0	135.1	140.0	134.8
Grèce	38.2
Irlande	21.5	23.7	21.7	22.2	27.8	32.7	39.9	33.0	33.2	51.0
Italie	111.0	268.0	271.5	232.8	388.1	..	319.3	..
Mexique	29.2	27.1	25.3	22.7	24.2	26.1	24.6	29.1	34.0	39.5
Nouvelle-Zélande	42.7	32.9	27.4	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2	54.1
Pologne	5.2	17.3	15.9	21.5	30.2	30.3	36.9	38.5
Portugal	3.6	3.3	6.5	10.5	15.9	151.4	72.0	31.8	34.1	28.1
Royaume-Uni	224.2	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3	418.2	406.8	494.1	473.8
Turquie	168.1	161.2	157.6	152.2	155.5	131.6
UE25 (pays mentionnés ci-dessus)										
+ Norvège et Suisse	1 602.2	1 943.0	2 224.9	2 485.8	2 708.6	2 194.2	2 847.6	2 518.8
Amérique du Nord (permanent)	1 141.6	1 013.9	827.4	834.7	1 068.5	1 309.5	1 288.4	924.9	1 193.7	1 384.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043444652448>

Tableau A.1.2. **Sorties de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Données issues des registres de population :</i>										
Allemagne	559.1	637.1	639.0	555.6	562.4	497.0	505.6	499.1	547.0	483.6
Autriche	44.9	47.3	44.4	51.0	38.8	46.1	48.3	47.5
Belgique	32.4	34.6	36.3	36.4	35.6	31.4	31.0	33.9	37.7	38.5
Danemark	6.0	6.7	7.7	8.2	8.3	8.9	8.7	8.7	9.4	..
Finlande	3.0	1.6	1.7	2.0	4.1	2.2	2.8	2.3	4.2	2.6
Hongrie	2.8	1.9	2.3	2.5	2.2	1.9	2.4	2.6	3.5	3.8
Japon	161.1	177.8	188.1	199.7	210.9	232.8	248.4	259.4	278.5	292.0
Luxembourg	5.6	5.8	6.7	6.9	7.1	7.8	8.3	9.4	10.9	10.8
Norvège	10.0	10.0	12.0	12.7	14.9	15.2	12.3	14.3	9.0	12.6
Pays-Bas	22.4	21.9	21.3	20.7	20.7	20.4	21.2	21.9	23.5	24.0
République tchèque	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	20.6	31.1	33.2	33.8	21.8
Suède	14.5	15.3	14.1	13.6	12.6	12.7	14.3	15.1	16.0	15.9
Suisse	67.7	63.4	59.0	58.1	55.8	52.7	49.7	46.3	47.9	49.7
<i>Données issues des permis de résidence ou d'autres sources :</i>										
Australie										
Départs définitifs	17.7	18.2	19.2	17.9	20.8	23.4	24.1	24.9	29.9	31.6
Départs à long terme	27.7	28.6	30.3	29.4	30.0	42.2	31.9	29.5	29.6	31.8
Corée	89.1	107.2	114.0	152.3	148.8	266.7
Mexique	30.7	27.0	25.0	21.5	22.6	25.7	26.8	24.4	24.1	31.4
Nouvelle-Zélande	12.6	14.7	16.2	15.9	15.6	28.6	22.4	25.4	29.0	30.6
Royaume-Uni	108.0	130.6	125.7	151.6	159.6	148.5	173.7	170.6	151.9	181.50

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.1.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043466451526>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ALLEMAGNE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pologne	77.4	71.2	66.1	72.2	74.1	79.7	81.6	88.2	125.0	147.7
Turquie	73.2	56.0	48.0	47.1	49.1	54.6	58.1	49.8	42.6	36.0
Roumanie	17.1	14.2	17.0	18.8	24.2	20.3	24.0	23.8	23.5	23.3
Fédération de Russie	31.9	24.8	21.3	27.8	32.1	36.6	36.5	31.8	28.5	23.1
Hongrie	16.6	11.2	13.3	14.9	16.0	17.4	20.6	14.3	17.4	18.6
Italie	45.8	39.0	35.6	34.9	32.8	29.0	25.0	21.6	19.6	18.3
Serbie et Monténégro	42.9	31.2	59.9	87.8	33.0	28.3	26.4	22.8	21.7	17.5
États-Unis	16.3	15.1	17.0	16.8	17.5	17.4	15.5	14.7	15.3	15.2
France	14.9	14.4	14.3	15.3	15.9	14.5	12.7	12.3	12.5	12.3
Ukraine	13.7	12.5	14.1	15.3	18.2	20.5	20.6	17.7	15.0	10.9
Croatie	12.3	10.0	10.1	12.6	14.1	13.9	13.1	11.6	10.5	9.3
Bulgarie	6.3	6.3	5.3	8.1	10.3	..	13.2	13.4	11.6	9.1
Grèce	18.8	16.4	16.1	17.6	17.4	16.5	15.0	12.1	10.2	9.0
République tchèque	8.9	7.7	7.7	9.3	11.3	11.3	10.2	8.4	8.9	8.5
Espagne	7.8	7.8	7.5	8.3	9.1	9.4	8.5	7.7	7.6	7.1
Autres pays	304.0	277.4	252.2	267.1	273.7	315.8	277.5	251.6	232.2	213.5
Total	708.0	615.3	605.5	673.9	648.8	685.3	658.3	601.8	602.2	579.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043828113165>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

AUSTRALIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Royaume-Uni	14.4	12.7	12.1	11.7	13.3	14.3	13.8	18.2	18.1	19.8
Nouvelle-Zélande	12.3	13.1	14.7	18.7	21.9	25.2	15.7	12.4	14.4	17.4
Chine	13.2	8.8	5.5	8.9	9.5	11.9	10.0	11.1	13.6	16.0
Inde	4.1	3.1	3.2	3.0	5.4	9.0	7.6	9.0	11.6	12.9
Afrique du Sud	3.6	3.8	5.2	6.0	7.4	7.6	7.4	6.3	7.6	6.3
Philippines	4.0	3.4	3.4	4.0	4.0	3.9	3.5	3.8	4.9	5.0
Malaisie	1.3	1.4	1.2	1.6	2.3	2.9	3.2	4.1	5.6	4.8
Sri Lanka	2.1	1.6	1.4	1.2	1.6	2.4	2.4	2.5	2.3	3.1
États-Unis	2.4	2.4	2.0	1.8	2.1	2.6	2.3	2.8	2.6	2.8
Hong-Kong (Chine)	4.7	4.1	3.5	2.2	1.8	2.1	1.6	2.0	2.4	2.5
Viêtnam	3.9	3.2	2.6	2.6	2.0	2.4	2.5	3.1	2.5	2.5
Fidji	2.3	2.1	1.4	1.8	2.1	2.5	2.0	2.0	1.8	2.0
Liban	1.6	1.3	1.2	1.1	1.4	1.7	1.3	1.8	1.4	1.6
Allemagne	1.2	1.2	1.0	1.1	1.2	1.3	1.2	1.3	1.5	1.5
Taipei chinois	1.8	2.4	1.7	1.7	2.0	3.0	2.1	1.6	1.4	1.3
Autres pays	42.7	36.5	32.1	34.1	36.5	45.4	43.2	48.4	59.1	67.8
Total	115.7	101.0	92.4	101.6	114.6	138.3	119.8	130.2	150.7	167.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043621223733>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

AUTRICHE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	6.6	7.5	7.7	10.4	8.3	10.9	13.3	15.6
Serbie et Monténégro	9.4	13.5	6.4	6.2	8.8	9.3	10.8	11.5
Turquie	5.9	7.2	7.0	7.7	10.4	9.7	7.8	7.7
Pologne	5.0	5.1	3.5	3.5	2.5	2.9	7.0	7.2
Roumanie	1.5	1.8	1.9	2.4	4.2	5.1	5.3	5.3
Bosnie-Herzégovine	2.6	3.9	4.1	6.5	4.0	4.8	5.0	4.7
République slovaque	1.7	1.8	1.9	2.4	2.2	2.3	3.5	3.7
Hongrie	2.1	2.3	2.5	3.1	2.2	2.5	3.1	3.6
Croatie	3.3	3.8	4.4	5.4	3.1	2.9	2.9	2.7
Italie	1.2	1.4	1.4	1.7	1.3	1.3	1.4	1.5
Macédoine	0.8	1.0	0.9	1.4	1.7	1.5	1.5	1.4
République tchèque	1.4	1.5	1.4	1.5	1.0	1.1	1.4	1.4
Slovénie	0.6	0.6	0.5	0.7	0.4	0.4	0.6	0.6
Autres pays	17.2	20.9	22.4	21.9	42.7	42.5	45.3	34.6
Total	59.2	72.4	66.0	74.8	92.6	97.2	108.9	101.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043676771316>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

BELGIQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	6.6	7.0	7.4	7.9	8.1	8.0	8.1	8.2	9.5	10.4
Pays-Bas	7.8	6.3	6.2	6.2	7.2	8.2	8.4	8.5	8.8	10.1
Maroc	4.0	3.9	4.3	4.9	5.7	7.1	8.5	8.4	8.0	7.1
Pologne	0.9	1.1	1.1	1.2	1.1	2.9	2.4	2.1	3.5	4.8
Turquie	2.5	1.4	2.4	2.2	2.8	3.0	3.9	3.8	3.2	3.4
Allemagne	3.2	3.1	3.2	3.1	3.0	2.9	3.0	2.9	3.3	3.3
Italie	2.7	2.8	2.5	2.6	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5
États-Unis	3.0	3.1	2.8	2.9	2.8	2.9	2.7	2.5	2.6	2.4
Roumanie	0.3	0.4	..	0.6	0.7	1.0	1.0	1.0	1.4	2.3
Royaume-Uni	2.8	2.7	2.7	3.0	3.2	2.7	2.5	2.5	2.4	2.2
Portugal	1.8	1.6	1.4	1.3	1.3	1.3	1.6	1.8	1.9	1.9
Espagne	1.0	1.2	1.1	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.8
Inde	0.5	0.4	..	0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3
Chine	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	1.3	2.1	1.6	1.4	1.2
République démocratique du Congo	0.8	0.6	0.7	0.8	0.8	1.4	1.3	1.1	1.1	1.1
Autres pays	13.3	13.0	14.0	18.6	15.1	18.5	19.9	19.3	20.2	21.5
Total	51.9	49.2	50.7	57.8	57.3	66.0	70.2	68.8	72.4	77.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043686110500>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

CANADA

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	17.5	18.5	19.8	29.2	36.8	40.4	33.3	36.3	36.4	42.3
Inde	21.3	19.6	15.4	17.5	26.1	27.9	28.8	24.6	25.6	33.1
Philippines	13.2	10.9	8.2	9.2	10.1	12.9	11.0	12.0	13.3	17.5
Pakistan	7.8	11.2	8.1	9.3	14.2	15.4	14.2	12.4	12.8	13.6
États-Unis	5.9	5.0	4.8	5.5	5.8	5.9	5.3	6.0	7.5	9.3
Colombie	0.4	0.6	0.9	1.3	2.2	3.0	3.2	4.3	4.4	6.0
Royaume-Uni	5.6	4.7	3.9	4.5	4.6	5.4	4.7	5.2	6.1	5.9
Corée	3.2	4.0	4.9	7.2	7.6	9.6	7.3	7.1	5.3	5.8
Iran	5.8	7.5	6.8	5.9	5.6	5.7	7.9	5.7	6.1	5.5
France	3.4	2.9	3.9	3.9	4.3	4.4	4.0	4.1	5.0	5.4
Roumanie	3.7	3.9	3.0	3.5	4.4	5.6	5.7	5.5	5.7	5.0
Sri Lanka	6.2	5.1	3.3	4.7	5.8	5.5	5.0	4.4	4.1	4.7
Bangladesh	2.4	2.9	1.9	1.8	2.7	3.4	2.6	1.9	2.4	3.9
Fédération de Russie	2.5	3.7	4.3	3.8	3.5	4.1	3.7	3.5	3.7	3.6
Taipei chinois	13.2	13.3	7.2	5.5	3.5	3.1	2.9	2.1	2.0	3.1
Autres pays	114.2	102.2	77.9	77.2	89.9	98.4	89.4	86.4	95.4	97.5
Total	226.1	216.0	174.2	190.0	227.5	250.6	229.0	221.4	235.8	262.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043687241762>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

DANEMARK

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Chine	0.4	0.5	0.6	0.7	1.1	1.5	1.3
Norvège	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.2	1.3	1.3	1.3
Islande	1.2	0.9	0.7	0.8	0.8	0.8	1.1	1.0	1.1
Allemagne	1.2	1.1	1.2	1.0	0.9	1.0	0.9	0.9	1.0
Suède	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8
Pologne	0.4	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.7
Royaume-Uni	1.0	0.9	1.0	0.7	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7
États-Unis	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6
Ukraine	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6
Lituanie	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5
Thaïlande	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.7	0.5	0.4	0.5
Afghanistan	0.3	0.3	0.4	0.6	1.5	3.0	1.3	0.7	0.5
Inde	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.4
Irak	1.1	1.3	2.3	1.9	2.9	3.2	2.1	1.2	0.4
Autres pays	16.7	12.5	10.9	10.2	10.7	10.7	10.1	7.8	7.8
Total	24.7	20.4	21.3	20.3	22.9	25.2	22.0	18.7	18.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043828662483>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ESPAGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Roumanie	0.5	1.8	17.5	23.3	48.3	55.0	89.5	94.0
Maroc	10.6	14.9	38.3	39.5	40.2	40.9	58.8	69.3
Royaume-Uni	4.5	7.9	10.9	16.0	25.3	32.1	44.3	41.6
Bolivie	0.2	0.5	3.3	4.9	10.6	18.1	35.3	38.3
Argentine	1.2	1.9	6.7	16.0	35.4	24.8	23.2	23.7
Brésil	0.9	1.6	4.1	4.3	4.7	7.3	13.0	20.8
Colombie	2.3	7.5	46.1	71.2	34.2	10.9	16.6	20.5
Pérou	2.1	2.9	6.0	7.1	8.0	13.3	13.0	17.1
Bulgarie	0.2	0.7	6.5	11.8	15.9	13.6	17.9	15.5
Chine	1.0	1.6	4.8	5.2	5.7	7.3	14.4	14.7
Allemagne	7.1	9.3	10.2	10.7	11.2	11.1	11.8	13.5
Portugal	1.4	2.1	3.0	3.1	3.5	5.1	8.0	12.0
Équateur	2.0	9.0	91.1	82.6	89.0	72.6	11.9	11.6
Paraguay	0.0	0.1	0.2	0.3	11.1
Venezuela	0.9	1.6	3.4	4.1	5.4	10.4	10.2	11.1
Autres pays	22.4	35.8	78.8	94.0	105.7	107.0	277.8	267.9
Total	57.2	99.1	330.9	394.0	443.1	429.5	645.8	682.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044018365311>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ÉTATS-UNIS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Mexique	163.6	146.8	131.4	147.4	173.5	205.6	218.8	115.6	175.4	161.4
Inde	44.8	38.0	36.4	30.2	41.9	70.0	70.8	50.2	70.2	84.7
Chine	41.7	41.1	36.9	32.2	45.6	56.3	61.1	40.6	55.5	70.0
Philippines	55.9	49.1	34.4	30.9	42.3	52.9	51.0	45.3	57.8	60.7
Cuba	26.4	33.5	17.3	14.0	19.0	27.5	28.2	9.3	20.5	36.3
Vietnam	42.1	38.5	17.6	20.3	26.6	35.4	33.6	22.1	31.5	32.8
République dominicaine	39.6	27.0	20.4	17.8	17.5	21.2	22.5	26.2	30.5	27.5
Corée	18.2	14.2	14.2	12.8	15.7	20.5	20.7	12.4	19.8	26.6
Colombie	14.3	13.0	11.8	9.9	14.4	16.6	18.8	14.7	18.8	25.6
Ukraine	21.1	15.7	7.4	10.1	15.5	20.9	21.2	11.6	14.2	22.8
Canada	15.8	11.6	10.1	8.8	16.1	21.8	19.4	11.4	15.6	21.9
El Salvador	17.9	18.0	14.6	14.6	22.5	31.1	31.1	28.2	29.8	21.4
Royaume-Uni	13.6	10.7	9.0	7.6	13.3	18.3	16.3	9.5	14.9	19.8
Jamaïque	19.1	17.8	15.1	14.7	15.9	15.3	14.8	13.3	14.4	18.3
Fédération de Russie	19.7	16.6	11.5	12.3	16.9	20.3	20.8	13.9	17.4	18.1
Autres pays	361.9	306.1	265.1	261.1	344.3	425.2	410.3	279.3	371.6	474.6
Total	915.6	797.8	653.2	644.8	841.0	1 058.9	1 059.4	703.5	957.9	1 122.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044435848536>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
FINLANDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Fédération de Russie	2.0	2.4	2.5	2.2	2.5	2.5	2.0	1.7	1.9	2.1
Estonie	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	1.1	1.2	1.1	1.7	1.9
Suède	0.6	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7
Chine	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6
Thaïlande	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
Somalie	0.3	0.5	0.4	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.4
Turquie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3
Allemagne	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
Iran	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2
Serbie et Monténégro	0.1	0.2	0.1	0.4	0.3	0.0	0.2	..	0.3	0.2
Bosnie-Herzégovine	0.4	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2
Ukraine	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Irak	0.5	0.5	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3	0.1
Autres pays	1.6	1.8	2.2	2.1	2.9	4.1	3.2	3.4	4.0	4.7
Total	7.5	8.1	8.3	7.9	9.1	11.0	10.0	9.4	11.5	12.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044020553287>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
FRANCE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Algérie	7.8	12.2	16.7	11.4	12.4	15.1	23.3	28.3	27.6	24.6
Maroc	6.6	10.3	16.1	14.3	17.4	19.1	21.7	22.5	22.2	20.0
Turquie	3.4	5.1	6.8	5.8	6.6	6.9	8.5	8.6	9.0	8.8
Tunisie	2.2	3.6	5.3	4.0	5.6	6.6	7.7	9.4	8.8	7.9
Cameroun	0.7	1.3	2.4	1.4	1.8	2.4	2.8	3.3	4.0	4.2
Congo	0.4	1.0	2.1	1.6	1.8	2.3	3.2	3.7	4.1	4.0
Côte d'Ivoire	1.0	1.5	2.5	1.4	1.8	2.2	2.7	3.3	3.9	3.7
Fédération de Russie	0.6	0.7	0.9	1.0	1.2	1.4	1.9	2.4	2.9	3.0
Haïti	0.8	1.9	1.9	1.4	1.8	2.1	2.1	2.6	3.0	3.0
Chine	0.7	2.8	5.7	1.7	1.8	2.3	1.8	2.4	2.9	2.8
Sénégal	0.9	1.6	3.0	1.9	2.0	2.2	2.4	2.6	2.5	2.5
Mali	0.5	1.5	4.2	2.5	1.5	1.7	1.8	2.5	2.5	2.5
États-Unis	2.7	2.8	2.5	2.7	2.6	2.6	2.4	2.3	2.6	2.4
République démocratique du Congo	0.9	2.9	4.6	1.6	1.1	1.4	1.7	1.7	1.7	2.3
Serbie et Monténégro	0.7	1.0	1.8	1.3	1.2	1.4	1.6	1.7	2.0	2.0
Autres pays	18.4	24.3	34.2	28.8	31.7	37.2	38.3	37.8	40.2	41.2
Total	48.4	74.5	110.7	82.9	92.2	106.8	124.0	135.1	140.0	134.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044023841652>


Tableau B.1.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	1998
Fédération de Russie	4.8
Bulgarie	2.9
Albanie	2.7
Égypte	2.2
Roumanie	2.1
Ukraine	1.7
Ex-Yougoslavie	1.4
États-Unis	1.4
Pologne	1.3
Allemagne	1.3
Royaume-Uni	1.2
Philippines	1.0
Turquie	0.8
Syrie	0.7
Liban	0.7
Autres pays	12.0
Total	38.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044167227122>Tableau B.1.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Roumanie	4.2	4.0	5.5	7.8	8.9	10.6	10.3	9.6	12.1	10.3
Ukraine	1.4	1.4	1.8	2.4	2.4	2.5	2.1	2.6	3.6	2.0
Serbie et Monténégro	0.9	0.8	1.5	2.5	1.8	1.0	0.4	0.7	1.6	1.3
Chine	1.8	1.7	1.3	1.2	1.1	0.4	0.1	0.7	0.8	0.7
Allemagne	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.3	0.4	0.1	0.6
République slovaque	0.3	0.3	0.4	0.6	1.0	0.5	0.5	0.4	0.1	0.4
États-Unis	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3
Viêtnam	0.3	0.4	0.5	0.4	0.2	0.1	0.1	0.2	0.4	0.2
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.3	0.4	0.1	0.2
France	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2
Israël	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2
Japon	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Fédération de Russie	0.5	0.4	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Autriche	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
Autres pays	2.4	2.4	2.6	2.6	2.4	2.5	2.3	2.5	2.1	1.8
Total	13.7	13.3	16.1	20.2	20.2	20.3	18.0	19.4	22.2	18.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044185261085>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

IRLANDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Royaume-Uni	8.3	8.4	8.6	8.2	8.4	9.0	7.4	6.9	5.9	6.9
États-Unis	4.0	4.2	2.3	2.5	2.5	3.7	2.7	1.6	1.8	1.6
Autres pays	9.2	11.1	10.8	11.5	16.9	20.0	29.8	24.5	25.5	42.5
Total	21.5	23.7	21.7	22.2	27.8	32.7	39.9	33.0	33.2	51.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044187278804>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ITALIE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Roumanie	5.9	20.9	20.7	18.7	50.2	..	62.3
Albanie	11.2	37.2	31.2	27.9	39.1	..	29.6
Maroc	7.3	24.9	24.7	17.8	26.1	..	24.6
Pologne	3.9	6.7	7.1	8.7	15.3	..	14.3
Ukraine	1.0	2.6	4.1	5.1	8.1	..	11.2
Chine	3.4	11.0	15.4	8.8	15.4	..	10.6
États-Unis	4.7	5.7	7.2	7.3	11.2	..	8.0
Brésil	2.4	3.5	3.7	4.3	6.9	..	8.0
Serbie et Monténégro	5.7	24.5	5.3	6.0	8.2	..	6.3
Tunisie	1.5	5.8	6.8	6.5	8.0	..	6.0
Fédération de Russie	3.2	3.8	3.3	5.3	6.4	..	5.9
Inde	2.6	5.4	7.0	4.8	7.2	..	5.7
Philippines	2.6	5.7	12.2	4.6	10.4	..	5.2
Moldavie	1.9	5.1
Équateur	..	4.3	3.0	..	5.3	..	5.0
Autres pays	55.6	106.3	118.0	106.6	170.5	..	111.6
Total	111.0	268.0	271.5	232.8	388.1	..	319.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044214554833>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

JAPON

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	45.6	52.3	55.7	59.1	75.3	86.4	88.6	92.2	90.3	105.8
Philippines	30.3	43.2	47.6	57.3	74.2	84.9	87.2	93.4	96.2	63.5
Brésil	16.4	39.6	21.9	26.1	45.5	29.7	22.7	33.4	32.2	33.9
Corée	17.1	17.9	17.1	23.1	24.3	24.7	22.9	21.9	22.8	22.7
États-Unis	27.9	27.7	27.7	24.7	24.0	20.6	21.5	21.5	21.3	22.1
Indonésie	8.3	10.2	8.6	8.8	9.9	10.6	9.7	11.1	10.7	12.9
Thaïlande	6.6	6.4	7.5	6.4	6.6	6.8	5.9	6.6	7.1	9.0
Viêtnam	2.1	2.7	3.0	3.2	3.8	4.7	5.3	6.6	6.5	7.7
Royaume-Uni	6.4	6.9	6.8	7.0	7.0	6.7	6.6	6.6	6.3	6.3
Fédération de Russie	6.0	5.1	4.6	4.3	6.4	6.3	6.6	7.7	7.1	6.2
Autres pays	58.8	62.8	65.0	62.0	68.7	69.7	66.9	73.1	71.4	82.2
Total	225.4	274.8	265.5	281.9	345.8	351.2	343.8	373.9	372.0	372.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044237025140>


Tableau B.1.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Portugal	2.0	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.8	3.3	3.1	3.3
France	1.5	1.7	2.0	2.2	2.3	2.1	1.9	1.8	1.8	2.1
Belgique	1.1	1.2	1.2	1.3	1.3	1.5	1.3	1.1	1.0	1.0
Allemagne	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.7
Italie	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
États-Unis	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2
Pays-Bas	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2
Autres pays	2.8	2.7	3.4	4.4	3.1	3.4	3.4	3.8	5.0	5.2
Total	9.2	9.4	10.6	11.8	10.8	11.1	11.0	11.5	12.5	13.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044273457235>Tableau B.1.1. **Entrées de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pologne	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.7	0.6	1.6	3.3
Suède	2.9	4.9	6.0	4.5	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	2.7
Allemagne	0.6	0.8	1.1	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2	1.4	1.7
Danemark	1.6	1.8	2.1	1.8	1.9	2.0	2.1	1.7	1.6	1.5
Irak	0.4	0.7	1.1	2.1	4.5	1.2	2.7	1.1	1.0	1.4
Fédération de Russie	0.5	0.6	0.6	0.8	0.9	0.9	1.4	1.8	1.7	1.4
Thaïlande	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.9	0.9	1.1	1.1
Somalie	0.4	0.5	1.1	1.2	1.5	1.1	2.2	1.7	1.2	1.1
Royaume-Uni	0.9	1.0	1.3	1.0	0.8	0.9	0.8	0.6	0.9	0.8
Philippines	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.8
Afghanistan	0.0	0.0	0.0	0.2	0.5	0.9	1.1	1.4	0.7	0.8
États-Unis	0.9	1.0	1.0	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.7
Chine	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.6	0.5	0.6
Pakistan	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
Serbie et Monténégro	0.2	0.2	0.3	6.5	0.7	0.6	0.7	0.5	0.6	0.5
Autres pays	7.4	8.8	10.2	10.6	9.9	10.6	11.7	10.4	11.4	12.2
Total	17.2	22.0	26.7	32.2	27.8	25.4	30.8	26.8	27.9	31.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044346428834>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Royaume-Uni	5.4	5.5	4.4	4.4	5.0	6.8	6.6	8.2	8.7	17.1
Chine	5.3	4.5	3.5	3.1	4.3	7.9	7.6	5.9	4.0	5.6
Afrique du Sud	2.8	4.1	3.4	3.5	3.5	4.8	3.3	2.4	2.4	4.5
Inde	3.2	2.2	2.2	2.7	4.3	7.4	8.2	4.8	3.1	3.5
Samoa	2.1	2.2	1.5	1.8	2.5	2.0	1.2	2.2	1.6	2.6
Fidji	1.3	1.6	1.6	1.8	2.2	3.6	2.3	2.5	2.3	2.6
États-Unis	0.9	0.7	0.7	0.8	0.8	1.0	1.0	1.1	1.0	2.1
Corée	2.0	0.7	0.5	0.7	1.1	2.4	2.4	1.6	1.5	2.1
Tonga	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	2.4	1.2	1.1
Philippines	1.2	0.9	0.6	0.8	1.0	1.3	1.6	0.9	0.8	1.1
Allemagne	0.5	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.8
Japon	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.4	0.5	0.4	0.8
Malaisie	0.4	0.3	0.3	0.6	1.0	2.1	1.2	1.0	0.5	0.6
Pays-Bas	0.2	0.3	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.6
Canada	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5
Autres pays	15.9	8.3	6.4	8.4	9.5	12.5	10.0	8.5	7.5	8.6
Total	42.7	32.9	27.4	31.0	37.6	54.4	47.5	43.0	36.2	54.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044365171523>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

PAYS-BAS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	5.7	5.7	4.7	4.5	4.9	5.1	5.1	4.8	5.3	5.9
Pologne	1.4	1.4	1.5	0.9	1.3	1.4	1.6	1.5	4.5	5.7
Royaume-Uni	4.3	4.3	4.7	5.0	5.9	5.9	4.8	4.1	3.6	3.2
Turquie	6.4	6.5	5.1	4.2	4.5	4.8	5.4	6.2	4.1	3.1
Chine	1.3	1.6	1.4	1.3	1.8	2.8	3.4	3.8	3.0	3.0
États-Unis	3.1	3.1	3.3	3.3	3.4	3.1	3.0	2.5	2.3	2.5
Maroc	4.3	4.5	5.3	4.4	4.2	4.9	4.9	4.5	3.3	2.1
France	1.7	2.1	2.1	2.0	2.2	2.2	2.0	1.9	1.8	1.8
Belgique	1.9	2.2	1.9	2.0	2.0	1.8	1.8	1.7	1.5	1.4
Italie	1.2	1.2	1.4	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3	1.2	1.4
Suriname	2.8	2.6	3.2	1.8	2.1	2.2	2.2	2.4	2.0	1.3
Espagne	1.0	1.3	1.2	1.2	1.3	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3
Inde	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	1.2
Japon	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2
Indonésie	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.1
Autres pays	40.8	39.0	44.7	44.9	53.1	53.9	45.9	34.3	28.4	27.3
Total	77.2	76.7	81.7	78.4	91.4	94.5	86.6	73.6	65.1	63.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044312718376>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
POLOGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ukraine	0.9	2.6	3.4	4.8	6.9	8.4	10.2	9.8
Allemagne	0.2	0.8	0.7	1.1	1.6	1.5	2.2	6.1
Bélarus	0.2	0.7	0.8	1.3	2.7	2.5	2.4	2.4
Viêtnam	0.8	1.5	1.2	1.1	1.2	1.3	2.2	1.9
Fédération de Russie	0.4	1.1	1.1	1.6	2.0	2.1	2.1	1.9
Arménie	0.4	0.6	0.7	0.6	0.7	1.0	2.0	1.5
France	0.0	0.6	0.9	1.0	1.5	1.0	1.5	1.1
Royaume-Uni	0.1	0.5	0.4	0.8	1.2	0.9	1.0	0.9
États-Unis	0.2	0.8	0.5	0.7	1.2	1.0	1.0	0.8
Inde	0.1	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7
Italie	0.0	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.7	0.7
Chine	0.1	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.6
Turquie	0.0	0.2	0.2	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6
Kazakhstan	0.1	0.3	0.2	0.4	0.6	0.4	0.5	0.5
Pays-Bas	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.5	0.5
Autres pays	1.5	6.5	4.6	6.3	8.2	7.8	8.9	8.5
Total	5.2	17.3	15.9	21.5	30.2	30.3	36.9	38.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044373112600>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers
PORTUGAL

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Brésil	0.3	0.3	0.7	1.2	1.7	26.6	14.7	6.7	14.4	9.5
Cap-Vert	0.3	0.2	0.8	1.0	2.1	9.1	5.9	3.4	3.1	3.5
Moldavie	10.1	4.0	1.4	1.7	1.8
Ukraine	45.5	17.5	4.1	1.9	1.6
Angola	0.1	0.0	0.4	0.9	2.5	7.6	4.7	2.1	1.1	1.2
Guinée-Bissau	0.1	0.1	0.2	1.0	1.6	5.1	2.6	1.3	1.0	1.1
Royaume-Uni	0.5	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	1.0	0.9	1.2	1.0
Roumanie	7.8	3.2	0.9	0.8	0.8
Sao Tomé-et-Principe	0.0	0.0	0.1	0.3	0.6	2.6	1.6	0.8	0.9	0.7
Fédération de Russie	5.6	2.0	0.4	0.5	0.6
Espagne	0.3	0.3	0.5	1.0	1.1	1.4	0.9	0.7	0.6	0.6
Allemagne	0.5	0.4	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5
Mozambique	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.9	0.7	0.5	0.4	0.5
France	0.3	0.2	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4
Inde	2.9	0.8	0.3	0.2	0.3
Autres pays	1.3	1.2	2.1	2.9	3.9	24.0	11.0	7.1	5.3	4.2
Total	3.6	3.3	6.5	10.5	15.9	151.4	72.0	31.8	34.1	28.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044403214428>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005
République tchèque	0.6	1.6	1.1
Allemagne	0.3	0.6	0.9
Ukraine	0.7	0.7	0.6
Pologne	0.1	0.9	0.5
Autriche	0.1	0.4	0.4
Hongrie	0.1	0.3	0.4
Corée	0.0	0.1	0.3
France	0.1	0.3	0.3
États-Unis	0.3	0.2	0.3
Fédération de Russie	0.2	0.2	0.2
Viêtnam	0.3	0.2	0.2
Chine	0.2	0.2	0.2
Royaume-Uni	0.2	0.3	0.2
Italie	0.1	0.2	0.2
Serbie et Monténégro	0.1	0.1	0.1
Autres pays	1.2	1.6	1.6
Total	4.6	7.9	7.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044411220120>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ukraine	1.1	1.4	1.5	1.6	1.1	2.8	10.7	15.5	16.3	23.9
République slovaque	2.6	2.4	2.0	1.7	1.0	2.4	13.0	23.7	15.0	10.1
Viêtnam	0.7	1.7	1.2	0.8	0.3	2.2	5.7	3.6	4.5	4.9
Fédération de Russie	0.4	0.7	0.5	0.6	0.4	0.7	2.4	1.8	2.0	3.3
Moldavie	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.2	0.8	1.2	1.0	1.7
Allemagne	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.2	0.8	0.8	1.3	1.4
États-Unis	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.7	0.9	0.7	1.4
Pologne	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	1.7	1.6	1.8	1.3
Mongolie	0.5	0.6	0.9
Bulgarie	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.7	0.6	0.7	0.8
Chine	0.5	0.5	0.8
Bélarus	0.0	0.4	0.1	0.1	0.1	0.3	0.6	0.6	0.6	0.7
Japon	0.4	0.3	0.5
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.2	0.3	0.4	0.3	0.4
Royaume-Uni	0.4	0.6	0.4
Autres pays	1.5	2.3	1.8	1.3	0.9	1.6	6.2	4.9	4.9	6.0
Total	7.4	9.9	7.9	6.8	4.2	11.3	43.6	57.4	50.8	58.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043782628320>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

ROYAUME-UNI

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Australie	10.0	11.0	9.0	12.0	13.0	14.0	27.2	26.4	23.8	33.5
Chine	1.0	1.0	2.0	5.0	3.0	1.0	5.8	15.1	18.6	18.5
France	9.0	4.0	3.0	12.0	11.0	21.0	15.0	13.6	14.7	16.2
Allemagne	6.0	4.0	8.0	5.0	8.0	8.0	9.1	9.2	11.4	16.1
Inde	4.0	6.0	6.0	6.0	6.0	10.0	6.2	10.3	17.2	16.0
Afrique du Sud	1.0	2.0	1.0	3.0	4.0	6.0	11.7	12.0	14.2	13.1
États-Unis	11.0	14.0	15.0	11.0	15.0	11.0	21.1	16.9	14.0	13.1
Philippines	1.0	1.0	..	1.0	2.0	1.0	0.1	5.4	6.1	11.6
Nouvelle-Zélande	6.0	6.0	7.0	8.0	9.0	7.0	14.5	13.4	12.4	11.6
Pakistan	6.0	4.0	4.0	4.0	8.0	5.0	4.2	6.6	9.5	9.6
Grèce	3.0	8.0	3.0	3.0	6.0	9.0	12.5	10.3	5.5	5.6
Malaisie	5.0	5.0	8.0	10.0	5.0	10.0	5.1	4.1	5.5	5.4
Corée	2.0	1.0	1.0	3.0	4.0	..	1.7	1.4	4.3	5.3
Japon	4.0	5.0	5.0	5.0	5.0	8.0	7.1	7.9	7.3	4.8
Bangladesh	2.0	4.0	2.0	2.0	1.0	5.0	1.7	3.2	3.1	4.5
Autres pays	42.0	42.0	58.0	60.0	64.0	66.0	71.1	81.0	93.1	81.5
Total	113.0	118.0	132.0	150.0	164.0	182.0	214.0	237.0	260.5	266.2
Total (chiffres ajustés)	175.0	179.2	206.2	228.0	224.2	237.2	287.3	337.4	379.3	373.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044087214653>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUÈDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Danemark	1.4	1.0	1.1	1.3	2.0	2.5	3.2	3.6	3.8	4.0
Pologne	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6	0.8	1.1	1.0	2.5	3.4
Irak	2.1	3.7	5.4	5.5	6.6	6.5	7.4	5.4	2.8	2.9
Finlande	2.6	2.8	3.0	3.4	3.6	3.4	3.3	3.2	2.8	2.9
Norvège	1.5	1.5	1.6	2.0	2.9	3.0	3.5	3.2	2.6	2.4
Thaïlande	0.4	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	1.2	2.0	2.1	2.1
Allemagne	1.0	0.9	1.1	1.1	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	2.0
Chine	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.4	1.5	1.7
Somalie	0.4	1.1	0.8	0.4	0.6	0.7	0.9	1.3	1.1	1.3
Turquie	1.1	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	1.2	1.1	1.1
Inde	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.8	0.8	1.1
Iran	0.8	1.7	1.5	1.0	1.1	1.3	1.4	1.0	1.5	1.1
Royaume-Uni	0.9	0.8	1.0	1.0	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2	1.1
Fédération de Russie	0.8	0.7	0.8	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.3	1.0
États-Unis	1.1	0.9	1.0	1.0	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9
Autres pays	13.7	15.5	15.5	13.6	17.5	17.6	18.1	19.1	19.8	22.3
Total	29.3	33.4	35.7	34.6	42.6	44.1	47.6	48.0	47.6	51.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044415616240>

Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

SUISSE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	8.7	8.5	9.2	10.9	12.4	14.5	15.0	14.6	18.1	20.4
Portugal	5.5	4.0	3.5	3.7	3.6	3.7	6.6	10.1	13.6	12.2
France	5.0	4.8	5.2	6.1	6.5	6.5	6.6	6.4	6.7	6.9
Italie	5.4	5.0	5.0	5.8	5.2	5.4	5.6	5.3	5.7	5.4
Serbie et Monténégro	..	8.0	7.5	8.4	6.7	7.5	7.7	6.3	5.7	4.9
Royaume-Uni	2.4	2.4	2.7	3.3	3.7	3.9	3.1	2.7	2.9	3.0
États-Unis	2.9	2.7	2.8	3.2	3.3	3.3	2.9	2.5	2.7	2.9
Turquie	3.4	2.9	2.6	3.0	2.8	3.1	3.2	2.7	2.4	2.1
Autriche	1.3	1.3	1.2	1.4	2.0	2.4	2.4	1.9	2.3	1.9
Espagne	2.0	1.6	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.5
Pays-Bas	1.4	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.1	1.0	1.1	1.2
Canada	0.8	0.8	0.9	1.1	1.3	1.3	1.0	0.8	0.8	0.9
Autres pays	35.7	27.0	29.3	33.9	35.3	45.0	40.7	34.6	32.6	31.1
Total	74.3	70.1	72.4	83.4	85.6	99.5	97.6	90.6	96.3	94.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043734460105>


Tableau B.1.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité

Milliers

TURQUIE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bulgarie	61.0	58.0	59.0	55.0	52.0	49.7
Azerbaïdjan	11.0	10.0	10.0	12.5	11.0	7.5
Iran	6.0	7.0	7.0	5.5	6.5	4.3
Fédération de Russie	7.0	6.0	6.0	8.9	11.5	4.2
États-Unis	6.0	5.5	6.0	6.5	7.0	3.7
Grèce	7.0	7.0	7.0	5.0	7.5	3.4
Autres pays	70.1	67.7	62.6	58.8	60.0	58.8
Total	168.1	161.2	157.6	152.2	155.5	131.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044431664847>

Notes relatives aux tableaux A.1.1, A.1.2 et B.1.1. **Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE**

Données issues des registres de population

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 semaine. Les données se réfèrent aux 24 pays de l'Union européenne en 2004.	Les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés sont inclus dans les entrées. Les entrées de citoyens d'origine allemande ne sont pas enregistrées dans les entrées d'étrangers.	Registre central de population, Statistisches Bundesamt.
Autriche	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 semaines.	Jusqu'en 2001, les données proviennent des registres locaux de population. À partir de 2002, elles sont issues du registre central de population dans lequel il n'est pas obligatoire d'indiquer sa nationalité. La ligne « autres pays » inclut les individus dont la nationalité est inconnue.	Statistics Austria.
Belgique	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile qui sont inscrits sur un registre d'attente.	Registre national, Institut national de la statistique.
Danemark	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays plus de 3 mois. Les statistiques retenues concernent les migrants de long terme (restés au Danemark plus d'un an). Les sorties incluent les corrections administratives.	Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistics Denmark.
Espagne	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : résider dans la municipalité. Les données se réfèrent au pays d'origine et non au pays de naissance.	Statistiques de variations résidentielles (SVR).	Registre local (Padron municipal de habitantes), Institut national de la Statistique (INE).
Finlande	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Y compris les Finnois de souche.	Registre central de population, Statistique Finlande.
Hongrie	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence à long terme (valable pour 1 an maximum).	Les chiffres incluent les étrangers résidant sur le territoire depuis plus d'un an et qui sont en possession d'un permis de résidence à long terme. Ils sont présentés par année d'entrée sur le territoire (quel que soit le type de permis détenu à ce moment). Les données de sortie excluent les personnes dont le permis de résidence n'est plus valide.	Registre des permis de résidence à long terme, ministère de l'Intérieur et Office central de statistique.
Japon	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un visa et séjourner dans le pays au moins 90 jours.	Non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
Luxembourg	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 3 mois.		Registre central de la population, Service central de la statistique et des études économiques (STATEC).
Norvège	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 6 mois.	Y compris les demandeurs d'asile en attente d'une décision. En 1999, les chiffres d'entrées incluent les réfugiés kosovars qui ont reçu une protection temporaire en Norvège.	Registre central de population, Statistics Norway.
Pays-Bas	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 4 mois au cours des 6 prochains mois. Les sorties incluent les corrections administratives.	Les entrées comprennent une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux logeant dans des centres d'accueil).	Registres de population, Bureau central de statistique.
République slovaque	Les données de 1993 au 2002 se réfèrent aux permis de résidence à long terme et permanents récemment délivrés. En accord avec la loi de 2002, les données incluent les permis de résidence permanents, temporaires et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Institut national de statistique.

Notes relatives aux tableaux A.1.1, A.1.2 et B.1.1. **Mouvements migratoires
dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

Données issues des registres de population

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
République tchèque	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Jusqu'en 2000, les données publiées n'incluent que les résidents permanents. À partir de 2001, elles incluent aussi les réfugiés et les titulaires d'un permis de résidence à long terme (valable au moins 90 jours) dont la durée de séjour est d'au moins 1 an.	Institut national de statistique.
Suède	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être en possession d'un permis de résidence et souhaiter séjourner dans le pays au moins 1 an.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile dont la demande est en cours d'examen, ni les entrées de travailleurs temporaires.	Registre central de population, Statistics Sweden.
Suisse	<i>Critères d'inscription des étrangers</i> : être titulaire d'un permis annuel ou d'un permis permanent. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à 1 an sont également inclus		Registre des étrangers, Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Notes relatives aux tableaux A.1.1, A.1.2 et B.1.1. **Mouvements migratoires dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Australie	<p>A. Migrants permanents : les arrivées permanentes incluent les migrants qui, à leur arrivée en Australie, détiennent un visa de migrant, les Néo-Zélandais qui déclarent leur intention de s'établir et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. Les départs couvrent les personnes qui déclarent quitter l'Australie de façon définitive.</p> <p>B. Entrées de résidents temporaires (<i>i.e.</i> non compris les étudiants). Y compris les migrants temporaires à court et long terme (cadres dirigeants, spécialistes et techniciens, diplomates et autres personnels de gouvernements étrangers, gens d'affaires, vacanciers actifs et gens du spectacle). Les départs à long terme incluent ceux qui partent temporairement mais pour plus de 12 mois.</p>	<p>Année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée) à partir de 1992. À partir de 1996, les chiffres sur les entrées comprennent les personnes acceptées à titre permanent alors qu'elles résidaient déjà dans le pays à titre temporaire.</p> <p>Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée) et ont été corrigées pour 2002 et 2003.</p>	Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs, Population Research.
Canada	<p><i>Permanents</i> : permis de séjour délivrés (résidents permanents).</p> <p><i>Temporaires</i> : flux de travailleurs entrés au Canada pour travailler temporairement (non compris les travailleurs saisonniers) selon l'année d'entrée initiale.</p>	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes au Canada, ainsi que le programme d'élimination des retards.	Statistique Canada.
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
États-Unis	<p><i>Entrées permanentes</i> : permis de séjour délivrés (résidents permanents).</p> <p><i>Entrées temporaires</i> : entrées de migrants temporaires (non-immigrants) à l'exception des visiteurs et des passagers en transit (visas B et C) et des marins (visas D). Y compris les membres des familles.</p>	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis, qui changent de statut, y compris les bénéficiaires de la régularisation de 1986. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice. US Department of State, Bureau of Consular Affairs.
France	Les entrées comprennent les travailleurs permanents et les personnes entrées au titre du regroupement familial. Y compris également les travailleurs indépendants et d'autres détenteurs de permis s'apparentant au regroupement familial.		ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations).
Grèce	Permis de séjour délivrés.	Non compris les personnes d'origine ethnique grecque.	Ministère de l'Ordre public.
Irlande	Estimations du CSO à partir des résultats des enquêtes annuelles sur la population active (1987-96) et des enquêtes trimestrielles sur les ménages à partir de 1997. Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête et qui résidaient à l'étranger 12 mois auparavant. Les données se réfèrent à l'Union européenne à 25 en 2004.		Office central de statistique (CSO).
Italie	Permis de résidence délivrés, y compris des permis à court terme (non compris les renouvellements) et toujours valides en fin d'année. Non compris les saisonniers.	L'Italie a enregistré respectivement 130 745 et 155 264 entrées en 1999 et 2000. Les autres permis ont été délivrés à des personnes ayant fait une demande de régularisation en 1998.	Ministère de l'Intérieur.
Mexique	<p><i>Entrées</i> : entrées de <i>inmigrantes</i> (retraités, travailleurs hautement qualifiés, membres de familles, artistes, sportifs,...), y compris les ré-entrées.</p> <p><i>Sorties</i> : Les données se réfèrent aux personnes titulaires d'un permis de résidence (<i>inmigrantes</i>).</p>	Les données ne sont pas disponibles par pays d'origine.	Office national de statistique; Institut national de migrations.

Notes relatives aux tableaux A.1.1, A.1.2 et B.1.1. **Mouvements migratoires
dans quelques pays de l'OCDE (suite)**

Données issues des permis de résidence et de travail

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Nouvelle-Zélande	<i>Entrées</i> : octroi de visas permanents. <i>Sorties</i> : départs de résidents permanents et à long terme (départs définitifs ou pour plus de 12 mois).	Années calendaires.	Nouvelle-Zélande Immigration Service et Nouvelle-Zélande Statistics.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanent et de durée fixe délivrés.		Office pour le rapatriement et les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. Les chiffres pour 2001, 2002 et 2003 incluent respectivement 126 901, 47 657 et 9 097 permis délivrés dans le cadre du programme de régularisation de 2001.		SEF et Institut national de statistique (INE).
Royaume-Uni	<i>Entrées</i> : Passagers étrangers admis sur le territoire britannique. Les totaux indiqués dans le tableau A.1.1 ont été ajustés pour inclure les migrants temporaires (y compris les demandeurs d'asile) qui sont effectivement restés plus d'un an sur le territoire. Les données d'entrées par nationalités (tableau B.1.1) ne sont pas ajustées. <i>Sorties</i> : Citoyens non britanniques quittant le territoire.		<i>International Passenger Survey</i> , Office for National Statistics et Eurostat (données par nationalités).
Turquie	Permis de résidence d'une durée de validité supérieure à 1 mois.		Direction de la sécurité générale, ministère de l'Intérieur.

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. L'UNHCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde (www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/statistics).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.1.3) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.1.3 qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit l'UNHCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.1.3. Les données pour les États-Unis par nationalités portent sur le nombre de dossiers enregistrés et non sur le nombre total de personnes concernées. Pour plus de détails par pays d'accueil, se référer au chapitre VI de l'annuaire statistique 2003 du UNHCR.

Tableau A.1.3. Entrées de demandeurs d'asile dans certains pays de l'OCDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	116 367	104 353	98 644	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 607	28 914
Australie	9 758	9 312	8 156	9 451	13 065	12 366	5 863	4 295	3 201	3 204
Autriche	6 991	6 719	13 805	20 096	18 284	30 135	39 354	32 359	24 634	22 461
Belgique	12 433	11 788	21 965	35 780	42 691	24 549	18 805	16 940	15 357	15 957
Bulgarie	302	429	833	1 331	1 755	2 428	2 888	1 549	1 127	822
Canada	26 120	22 584	23 838	29 393	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750	20 786
Corée	1	44	17	4	43	39	37	86	145	412
Danemark	5 893	5 092	9 370	12 331	12 200	12 512	6 068	4 593	3 235	2 260
Espagne	4 730	4 975	6 654	8 405	7 926	9 489	6 309	5 918	5 535	5 254
Estonie	23	21	3	12	9	14	14	11
États-Unis	107 130	52 200	35 903	32 711	40 867	59 432	58 439	43 338	27 907	24 247
Finlande	711	973	1 272	3 106	3 170	1 651	3 443	3 221	3 861	3 574
France	17 405	21 416	22 375	30 907	38 747	54 291	58 971	59 768	58 545	49 733
Grèce	1 643	4 376	2 953	1 528	3 083	5 499	5 664	8 178	4 469	9 050
Hongrie	152	209	7 097	11 499	7 801	9 554	6 412	2 401	1 600	1 609
Irlande	1 179	3 883	4 626	7 724	10 938	10 325	11 634	7 900	4 769	4 324
Islande	4	6	19	17	24	52	117	80	76	88
Italie	675	1 858	11 122	33 364	15 564	9 620	16 015	13 455	9 722	9 548
Japon	147	242	133	223	216	353	250	336	426	384
Lettonie	58	19	4	14	30	5	7	20
Lithuanie	..	320	163	133	199	256	294	183	167	118
Luxembourg	263	431	1 709	2 921	621	687	1 043	1 549	1 577	802
Norvège	1 778	2 271	8 373	10 160	10 842	14 782	17 480	15 959	7 945	5 402
Nouvelle-Zélande	1 317	1 495	1 972	1 528	1 551	1 601	997	841	580	348
Pays-Bas	22 170	34 443	45 217	42 733	43 895	32 579	18 667	13 402	9 782	12 347
Pologne	3 211	3 533	3 373	2 955	4 589	4 529	5 170	6 909	8 079	6 860
Portugal	270	297	365	307	224	234	245	88	113	114
République slovaque	415	645	506	1 320	1 556	8 151	9 700	10 358	11 391	3 549
République tchèque	2 211	2 109	4 085	7 220	8 788	18 094	8 484	11 396	5 459	4 160
Roumanie	588	1 425	1 236	1 670	1 366	2 431	1 151	1 077	662	594
Royaume-Uni	37 000	41 500	58 500	91 200	98 900	91 600	103 080	60 050	40 620	30 840
Suède	5 753	9 662	12 844	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530
Suisse	18 001	23 982	41 302	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 248	10 061
Turquie	4 183	5 053	6 838	6 606	5 685	5 041	3 795	3 952	3 908	3 921
UE25, Norvège et Suisse	265 393	237 532	291 390	363 638	366 592	424 772	411 028	322 742	252 194	207 958
Amérique du Nord	4 485	5 482	7 671	7 937	7 440	7 469	6 683	5 501	5 035	4 743
OCDE	390 058	360 206	423 455	510 415	485 992	561 117	554 782	442 892	334 541	280 569

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la suite des tableaux B.1.3.

Le symbole « .. » indique que la valeur est négligeable ou non disponible.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043466453068>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ALLEMAGNE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Serbie et Monténégro	24 773	30 962	34 979	31 451	11 121	7 758	6 679	4 909	3 855	5 522
Turquie	31 732	25 937	11 754	9 065	8 968	10 869	9 575	6 301	4 148	2 958
Irak	10 934	14 189	7 435	8 662	11 601	17 167	10 242	3 850	1 293	1 983
Fédération de Russie	1 647	1 592	867	2 094	2 763	4 523	4 058	3 383	2 757	1 719
Viêtnam	1 907	2 855	2 991	2 425	2 332	3 721	2 340	2 096	1 668	1 222
Syrie	2 196	2 025	1 753	2 156	2 641	2 232	1 829	1 192	768	933
Iran	5 264	4 490	2 955	3 407	4 878	3 455	2 642	2 049	1 369	929
Azerbaïdjan	866	1 245	1 566	2 628	1 418	1 645	1 689	1 291	1 363	848
Afghanistan	6 217	6 033	3 768	4 458	5 380	5 837	2 772	1 473	918	711
Chine	1 370	1 843	869	1 236	2 072	1 532	1 738	2 387	1 186	633
Nigeria	2 178	1 568	664	305	420	526	987	1 051	1 130	608
Liban	1 734	1 456	604	598	757	671	779	637	344	588
Inde	4 128	3 027	1 491	1 499	1 826	2 651	2 246	1 736	1 118	557
Arménie	4 598	3 800	1 655	2 386	903	913	894	762	567	555
Pakistan	3 800	3 774	1 520	1 727	1 506	1 180	1 084	1 122	1 062	551
Autres pays	45 813	46 904	23 773	21 016	19 978	23 607	21 573	16 324	12 067	8 597
Total	149 157	151 700	98 644	95 113	78 564	88 287	71 127	50 563	35 613	28 914

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044517254751>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
AUTRICHE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Serbie et Monténégro	1 025	1 084	6 647	6 834	1 486	1 637	4 723	2 526	2 835	4 403
Fédération de Russie	102	37	59	120	291	366	2 221	6 709	6 172	4 355
Inde	201	253	472	874	2 441	1 802	3 366	2 822	1 839	1 530
Moldavie	–	7	22	43	106	166	819	1 178	1 346	1 210
Turquie	477	340	210	335	592	1 868	3 561	2 854	1 114	1 064
Géorgie	–	–	25	33	34	597	1 921	1 525	1 731	954
Afghanistan	766	723	467	2 206	4 205	12 955	6 651	2 357	757	923
Nigeria	157	202	189	270	390	1 047	1 432	1 849	1 828	880
Mongolie	–	1	–	2	23	43	143	140	511	640
Bangladesh	141	110	167	305	305	949	1 104	887	330	548
Arménie	–	11	76	180	165	1 235	2 038	1 098	414	516
Pakistan	270	221	242	316	624	486	359	508	575	498
Chine	–	14	32	64	91	154	779	661	663	492
Macédoine	–	10	19	51	21	947	786	415	323	452
Iran	656	502	950	3 343	2 559	734	760	979	343	306
Autres pays	3 196	3 204	4 228	5 120	4 951	5 141	8 691	5 851	3 853	3 690
Total	6 991	6 719	13 805	20 096	18 284	30 127	39 354	32 359	24 634	22 461

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044437364345>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
BELGIQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Fédération de Russie	274	213	277	1 376	3 604	2 424	1 156	1 680	1 361	1 438
République démocratique du Congo	860	1 230	1 714	1 402	1 421	1 371	1 789	1 778	1 471	1 272
Serbie et Monténégro	1 822	1 290	6 057	13 067	4 921	1 932	1 523	1 280	1 294	1 203
Irak	223	243	231	293	569	368	461	282	388	903
République slovaque	233	284	985	1 175	1 392	898	635	390	730	773
Arménie	991	604	697	1 472	1 331	571	340	316	477	706
Guinée	250	165	336	342	488	494	515	354	565	643
Rwanda	405	565	1 049	1 007	866	617	487	450	427	565
Népal	12	12	53	146	366	550	210	100	373	557
Cameroun	60	99	166	267	417	324	435	625	506	530
Iran	118	97	101	165	3 183	1 164	743	1 153	512	497
Turquie	713	436	403	518	838	900	970	618	561	453
Bulgarie	605	243	471	887	1 693	508	347	168	259	434
Togo	54	82	128	108	184	153	364	365	331	409
Roumanie	758	641	1 572	1 703	948	697	631	282	154	385
Autres pays	5 405	5 584	7 724	11 850	20 470	11 578	8 199	7 099	5 949	5 189
Total	12 783	11 788	21 964	35 778	42 691	24 549	18 805	16 940	15 358	15 957

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044476066803>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
CANADA

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Mexique	951	926	1 158	1 172	1 310	1 669	2 397	2 560	2 918	3 541
Chine	929	900	1 420	2 443	1 855	2 413	2 862	1 848	1 982	1 821
Colombie	87	71	270	622	1 063	1 831	2 718	2 131	3 664	1 487
Sri Lanka	2 946	2 665	2 634	2 915	2 822	3 001	1 801	1 270	1 141	934
Inde	1 367	1 166	1 157	1 346	1 360	1 300	1 313	1 125	1 083	844
Pakistan	1 105	1 047	1 607	2 335	3 088	3 192	3 884	4 257	1 006	746
Zimbabwe	4	11	9	27	178	2 653	257	70	95	683
Nigeria	410	482	580	583	800	790	828	637	589	591
Saint-Vincent-et-Grenadines	59	–	68	63	96	178	459	402	322	418
Haïti	210	212	174	295	354	237	256	195	175	378
Albanie	145	288	349	476	665	782	569	419	349	358
Iran	1 728	1 210	880	794	767	768	381	329	352	357
République démocratique du Congo	1 127	767	744	880	985	1 245	649	435	394	330
Israël	1 270	416	360	302	254	443	632	533	447	300
Turquie	161	172	298	419	869	1 755	1 144	425	276	291
Autres pays	13 621	12 251	12 130	14 721	17 786	21 781	19 348	15 301	10 957	7 707
Total	26 120	22 584	23 838	29 393	34 252	44 038	39 498	31 937	25 750	20 786

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044500757351>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ÉTATS-UNIS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Haïti	3 792	4 310	2 676	2 492	4 257	4 938	3 643	3 316	3 543	4 121
Chine	1 976	2 377	3 074	4 210	5 541	8 008	10 237	4 906	2 860	3 684
Colombie	250	251	200	334	2 631	7 144	7 950	4 661	2 452	1 570
Mexique	7 820	13 663	4 460	2 251	3 669	8 747	8 775	3 955	1 454	1 247
Venezuela	–	–	33	18	–	96	259	899	1 408	1 146
Éthiopie	948	961	868	1 101	1 445	1 467	1 287	890	976	707
Cameroun	107	219	229	349	528	560	1 307	1 626	1 189	651
Guinée	–	105	130	109	268	619	808	664	660	602
Fédération de Russie	512	554	1 073	770	856	844	837	761	668	588
Guatemala	8 857	2 386	2 526	1 107	890	1 131	1 193	2 236	785	559
Arménie	351	420	446	803	1 758	2 147	1 347	919	606	484
Togo	–	–	70	77	105	198	425	638	477	409
Népal	–	–	92	51	28	53	172	314	298	387
Indonésie	–	–	154	2 330	867	1 671	1 577	2 833	484	372
Côte d'Ivoire	99	41	21	15	25	86	85	480	334	326
Autres pays	82 418	26 930	18 986	16 694	17 999	21 723	18 502	14 240	9 713	7 394
Total	107 130	52 217	35 038	32 711	40 867	59 432	58 404	43 338	27 907	24 247

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044667402588>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
FRANCE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Haïti	138	134	357	503	1 886	2 713	1 904	1 488	3 133	5 060
Serbie et Monténégro	699	717	1 283	2 480	2 053	1 591	1 629	2 704	3 812	3 997
Turquie	1 205	1 548	1 621	2 219	3 735	5 347	6 582	7 192	4 741	3 867
Fédération de Russie	3 347	3 331	3 080
République démocratique du Congo	1 064	1 348	1 778	2 272	2 950	3 781	5 260	5 093	3 848	3 022
Chine	1 435	1 754	2 076	5 174	4 968	2 948	2 869	5 330	4 196	2 590
Bosnie-Herzégovine	1 179	2 915	2 306
Moldavie	1 901	2 227	2 090
Sri Lanka	1 169	1 831	1 832	2 001	2 117	2 000	1 992	2 129	2 246	2 071
Algérie	643	895	920	1 306	1 818	2 933	2 865	2 794	4 209	2 018
Arménie	1 106	1 292	1 642
Congo	153	304	387	1 158	1 592	1 943	2 266	1 952	1 489	1 172
Côte d'Ivoire	25	13	44	101	350	727	600	1 420	1 106	1 147
Guinée	150	139	205	313	544	745	753	808	1 020	1 147
Azerbaïdjan	532	773	1 112
Autres pays	10 724	13 954	11 872	13 380	17 762	22 563	24 367	20 793	18 239	13 412
Total	17 405	22 637	22 375	30 907	39 775	47 291	51 087	59 768	58 577	49 733

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044518833652>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
PAYS-BAS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Irak	4 378	9 641	8 300	3 703	2 773	1 329	1 020	3 473	1 043	1 620
Somalie	1 461	1 280	2 775	2 731	2 110	1 098	533	451	792	1 315
Afghanistan	3 019	5 920	7 118	4 400	5 055	3 614	1 067	492	688	902
Iran	1 521	1 253	1 679	1 527	2 543	1 519	663	555	450	557
Burundi	51	64	147	204	335	427	448	402	405	419
Chine	468	1 161	919	1 246	1 406	706	534	298	285	356
Colombie	2	14	28	39	24	48	26	34	170	342
Soudan	658	678	1 875	1 694	1 426	869	512	293	255	339
Serbie et Monténégro	797	1 652	4 289	7 126	3 851	908	514	393	395	336
Turquie	692	1 135	1 222	1 491	2 277	1 400	629	414	338	289
Azerbaïdjan	185	315	1 268	2 450	1 163	634	326	265	253	287
Fédération de Russie	551	459	519	960	1 021	918	426	245	206	285
Syrie	306	458	828	850	1 077	522	325	234	180	278
Angola	422	373	608	1 585	2 193	4 111	1 880	370	177	222
Géorgie	188	291	290	321	291	298	216	116	73	213
Autres pays	8 158	9 749	13 352	12 406	16 350	14 178	9 548	5 367	4 072	4 587
Total	22 857	34 443	45 217	42 733	43 895	32 579	18 667	13 402	9 782	12 347

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044601257225>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
ROYAUME-UNI

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Iran	585	585	745	1 320	5 610	3 415	2 630	3 495	3 990	3 505
Pakistan	1 640	1 615	1 975	2 615	3 165	2 860	2 405	3 145	3 030	2 290
Somalie	1 780	2 730	4 685	7 495	5 020	6 465	6 540	7 195	3 295	2 105
Érythrée	–	–	–	–	–	620	1 180	1 070	1 265	1 900
Chine	820	1 945	1 925	2 625	4 000	2 390	3 675	3 495	2 410	1 775
Afghanistan	675	1 085	2 395	3 975	5 555	9 000	7 205	2 590	1 605	1 775
Irak	965	1 075	1 295	1 800	7 475	6 705	14 570	4 290	1 880	1 595
Zimbabwe	115	60	80	230	1 010	2 115	7 655	4 020	2 520	1 390
République démocratique du Congo	650	690	660	1 240	1 030	1 395	2 215	1 920	1 825	1 390
Nigeria	2 540	1 480	1 380	945	835	870	1 125	1 110	1 210	1 230
Inde	1 795	1 285	1 030	1 365	2 120	1 850	1 865	2 410	1 485	1 000
Soudan	280	230	250	280	415	390	655	1 050	1 445	990
Turquie	1 420	1 445	2 015	2 850	3 990	3 700	2 835	2 990	1 590	950
Sri Lanka	1 260	1 830	3 505	5 130	6 395	5 510	3 130	810	400	480
Bangladesh	560	545	460	530	795	500	720	820	550	465
Autres pays	14 555	15 900	23 615	38 745	32 900	23 585	25 730	19 637	12 123	8 000
Total	29 640	32 500	46 015	71 145	80 315	71 370	84 135	60 047	40 623	30 840

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044565738606>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
SUÈDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Serbie et Monténégro	636	2 115	3 446	1 812	2 055	3 102	5 852	5 305	4 022	2 944
Irak	1 557	3 057	3 843	3 576	3 499	6 206	5 446	2 700	1 456	2 330
Fédération de Russie	203	232	229	449	590	841	1 496	1 361	1 288	1 057
Bulgarie	15	31	17	11	18	461	767	688	567	751
Iran	401	356	613	854	739	780	762	787	660	582
Libye	12	10	6	15	26	114	456	435	419	451
Afghanistan	148	176	330	351	374	593	527	811	903	435
Azerbaïdjan	14	2	27	46	60	158	778	1 032	1 041	431
Burundi	7	17	1	3	11	61	135	237	393	427
Érythrée	33	21	27	73	127	151	266	641	395	425
Turquie	186	208	280	220	229	458	696	733	445	423
Somalie	434	364	228	289	260	525	1 107	3 069	905	422
Syrie	102	131	226	307	335	441	541	666	411	392
Bosnie-Herzégovine	262	742	1 331	486	4 244	2 775	2 885	1 397	785	387
Bélarus	24	33	35	84	231	327	722	901	519	372
Autres pays	1 719	2 167	2 205	2 655	3 505	6 522	10 580	10 585	8 952	5 701
Total	5 753	9 662	12 844	11 231	16 303	23 515	33 016	31 348	23 161	17 530

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044624038752>

Tableau B.1.3. **Entrées de demandeurs d'asile par nationalité**
SUISSE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Serbie et Monténégro	6 228	6 913	20 396	28 913	3 613	3 425	3 692	2 921	1 777	1 506
Turquie	1 317	1 395	1 565	1 453	1 431	1 960	1 940	1 652	1 154	723
Somalie	700	884	610	517	470	369	387	471	592	485
Irak	413	522	2 041	1 658	908	1 201	1 182	1 444	631	468
Bulgarie	25	118	155	66	58	229	785	281	624	461
Géorgie	57	300	813	323	179	273	687	756	731	397
Fédération de Russie	144	192	193	263	254	456	507	534	505	375
Bosnie-Herzégovine	1 269	1 987	1 891	1 513	1 304	1 230	1 548	729	301	301
Iran	134	129	168	206	728	336	286	262	200	291
République démocratique du Congo	695	605	536	523	540	602	746	521	345	262
Afghanistan	198	215	245	363	433	530	237	218	207	238
Sri Lanka	1 965	2 137	1 901	1 487	898	684	459	340	251	233
Nigeria	253	210	239	116	226	289	1 062	480	418	219
Guinée	148	193	335	388	455	679	751	652	412	211
Côte d'Ivoire	18	40	74	67	87	130	203	255	187	206
Autres pays	4 437	8 142	10 140	8 212	6 027	8 240	11 653	9 290	5 913	3 685
Total	18 001	23 982	41 302	46 068	17 611	20 633	26 125	20 806	14 248	10 061

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044511875845>

Notes relatives aux tableaux A.1.3 et B.1.3. **Flux de demandeurs d'asile**

Sources pour tous les pays : Données gouvernementales recueillies par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Unité des données de population.
www.unhcr.org/statistics

Remarques générales :

Toutes les données sont issues de soumissions annuelles.

Les données pour les États-Unis par nationalités se réfèrent aux nombres de dossiers et non aux personnes.

Les données pour les États-Unis se réfèrent aux années fiscales et non calendaires.

Les données pour la France à partir de 2003 incluent les mineurs non accompagnés.

Les données du tableau A.1.3 se réfèrent généralement uniquement aux premiers cas/nouvelles demandes et excluent les demandes réitérées/révisées/en appel alors que les données par origine (tableaux B.1.3) peuvent inclure des demandes réitérées/révisées/en appel. Ceci explique des écarts entre les totaux du tableau A.1.3 et ceux des tableaux B.1.3.

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

L'examen des effectifs d'immigrés dans les pays de l'OCDE nécessite de se poser au préalable deux séries de questions : 1) Qui considère-t-on comme « immigré » dans les pays de l'OCDE (la réponse est plus évidente lorsque l'on s'intéresse aux flux d'entrées); 2) Quelle est la nature des problèmes de comparaison internationale?

Qu'est-ce qu'un immigré?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (*foreign-born*). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Les critères requis pour acquérir la nationalité et les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisées : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrants sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en

recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les permis périmés.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. À côté des recensements, les enquêtes sur les forces de travail, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre des observations concernées est parfois très faible. Indiscutablement, tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre des immigrés, notamment lorsque ces derniers ne souhaitent pas remplir les fiches de recensement ou lorsqu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail ne couvrent généralement pas les institutions comme, par exemple, les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	<i>9 708.5</i>	<i>9 918.7</i>	<i>10 002.3</i>	<i>10 172.7</i>	10 256.1	<i>10 404.9</i>	<i>10 527.7</i>	<i>10 620.8</i>
% de la population totale	<i>11.9</i>	<i>12.1</i>	<i>12.2</i>	<i>12.4</i>	12.5	<i>12.6</i>	<i>12.8</i>	<i>12.9</i>
Australie	4 258.6	4 315.8	4 334.8	4 373.3	4 417.5	4 482.0	4 565.8	4 655.3	4 751.1	4 829.5
% de la population totale	23.3	23.3	23.2	23.1	23.0	23.1	23.2	22.8	23.6	23.8
Autriche	895.7	872.0	843.0	893.9	873.3	923.4	1 059.1	1 100.5
% de la population totale	11.2	10.9	10.5	11.1	10.8	11.4	13.0	13.5
Belgique	<i>999.2</i>	<i>1 011.0</i>	<i>1 023.4</i>	<i>1 042.3</i>	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9
% de la population totale	<i>9.8</i>	<i>9.9</i>	<i>10.0</i>	<i>10.2</i>	10.3	10.8	11.1	11.4	11.7	12.1
Canada	4 971.1	<i>5 082.5</i>	<i>5 165.6</i>	<i>5 233.8</i>	<i>5 327.0</i>	5 448.5	<i>5 568.2</i>	<i>5 670.6</i>	<i>5 774.2</i>	<i>5 895.9</i>
% de la population totale	17.4	<i>17.7</i>	<i>17.8</i>	<i>18.0</i>	<i>18.1</i>	<i>18.4</i>	<i>18.6</i>	<i>18.7</i>	<i>18.9</i>	<i>19.1</i>
Danemark	265.8	276.8	287.7	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4
% de la population totale	5.1	5.2	5.4	5.6	5.8	6.0	6.2	6.3	6.3	6.5
Espagne	2 172.2
% de la population totale	5.3
États-Unis (révisé)	<i>27 721.5</i>	<i>29 272.2</i>	<i>29 892.7</i>	<i>29 592.4</i>	31 107.9	<i>32 341.2</i>	<i>35 312.0</i>	<i>36 520.9</i>	<i>37 591.8</i>	<i>38 343.0</i>
% de la population totale	<i>10.3</i>	<i>10.7</i>	<i>10.8</i>	<i>10.6</i>	<i>11.0</i>	<i>11.3</i>	<i>12.3</i>	<i>12.6</i>	<i>12.8</i>	<i>12.9</i>
Finlande	111.1	118.1	125.1	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6
% de la population totale	2.1	2.3	2.4	2.5	2.6	2.7	2.8	2.9	3.2	3.4
France	4 306.0	4 380.8	4 469.8	4 575.6	4 691.3	4 811.6	4 926.0
% de la population totale	7.3	8.1
Grèce	1 122.9
% de la population totale	10.3
Hongrie	283.9	284.2	286.2	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5
% de la population totale	2.8	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	3.2	3.3
Irlande	251.6	271.2	288.4	305.9	328.7	356.0	390.0	416.6	443.0	486.7
% de la population totale	6.9	7.4	7.8	8.2	8.7	9.3	10.0	10.5	11.0	11.0
Italie	1 446.7
% de la population totale	2.5
Luxembourg	130.9	134.1	137.5	141.9	145.0	144.8	147.0	148.5	149.6	152.1
% de la population totale	31.5	31.9	32.2	32.8	33.2	32.8	32.9	33.0	33.1	33.4
Mexique	406.0	434.6
% de la population totale	0.5	0.4
Norvège	246.9	257.7	273.2	292.4	305.0	315.2	333.9	347.3	361.1	380.4
% de la population totale	5.6	5.8	6.1	6.5	6.8	6.9	7.3	7.6	7.8	8.2
Nouvelle-Zélande	605.0	620.8	630.5	643.6	663.0	698.6	726.3	748.6	763.6	796.1
% de la population totale	16.2	16.4	16.5	16.8	17.2	18.0	18.4	18.7	18.8	19.4
Pays-Bas	1 433.6	1 469.0	1 513.9	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7
% de la population totale	9.2	9.4	9.6	9.8	10.1	10.4	10.6	10.7	10.6	10.6
Pologne	776.2
% de la population totale	1.6
Portugal	529.2	523.4	516.5	518.8	522.6	651.5	699.1	705.0	714.0	661.0
% de la population totale	5.4	5.3	5.1	5.1	5.1	6.3	6.7	6.7	6.8	6.3
République slovaque	119.1	143.4	171.5	207.6	249.4
% de la population totale	2.5	3.9	..
République tchèque	440.1	455.5	434.0	448.5	471.9	482.2	499.0	523.4
% de la population totale	4.3	4.4	4.2	4.4	4.6	4.7	4.9	5.1
Royaume-Uni	4 131.9	4 222.4	4 335.1	4 486.9	4 666.9	4 865.6	5 075.6	5 290.2	5 552.7	5 841.8
% de la population totale	7.1	7.2	7.4	7.6	7.9	8.2	8.6	8.9	9.3	9.7
Suède	943.8	954.2	968.7	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8
% de la population totale	10.7	10.8	11.0	11.8	11.3	11.5	11.8	12.0	12.2	12.4
Suisse	1 509.5	1 512.8	1 522.8	1 544.8	1 570.8	1 613.8	1 658.7	1 697.8	1 737.7	1 772.8
% de la population totale	21.3	21.3	21.4	21.6	21.9	22.3	22.8	23.1	23.5	23.8
Turquie	1 278.7
% de la population totale	1.9

Note : Les chiffres estimés sont en italique. Les données pour le Canada, les États-Unis, la France, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, la République slovaque et le Royaume-Uni sont estimées par la méthode paramétrique (PM). Les données pour l'Allemagne, la Belgique (1995-99), le Luxembourg, le Portugal, la République tchèque et la Suisse sont estimées par la méthode des composantes (CM).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/els/migration/foreignborn.

Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.4.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043503044067>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUSTRALIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Royaume-Uni	1 164.1	1 156.8	1 149.2	1 141.0	1 134.0	1 126.9	1 123.9	1 126.2	1 134.2	1 137.4
Nouvelle-Zélande	315.1	323.8	331.7	349.6	369.5	394.1	413.7	428.0	442.2	455.1
Italie	259.1	255.2	251.3	247.2	243.0	238.5	235.2	231.6	227.9	224.3
Chine	121.1	131.6	135.1	141.5	148.2	157.0	164.9	173.1	182.0	191.2
Viêtnam	164.2	167.6	168.8	169.8	169.8	169.5	171.6	174.6	176.6	177.7
Inde	84.8	87.8	89.4	91.2	95.8	103.6	110.6	118.3	128.6	138.7
Philippines	102.7	104.4	105.6	108.2	110.2	112.2	115.8	120.0	125.1	129.4
Grèce	141.8	140.6	138.8	136.7	134.7	132.5	131.2	130.0	128.7	127.2
Allemagne	120.8	120.5	119.8	119.0	118.3	117.5	117.1	116.6	116.1	115.2
Afrique du Sud	61.7	66.1	69.4	74.9	80.8	86.9	95.3	101.6	109.2	113.8
Malaisie	83.0	83.8	84.1	84.6	85.4	87.2	89.6	93.2	97.8	100.3
Pays-Bas	95.3	94.8	94.0	93.0	92.1	91.2	90.4	89.6	88.7	87.8
Liban	77.6	78.3	78.7	78.8	79.2	80.0	81.2	83.1	84.3	85.3
Hong-Kong (Chine)	77.1	79.2	79.2	78.3	76.7	75.2	75.6	76.3	76.5	76.2
Serbie et Monténégro	61.9	62.3	62.0	63.7	64.0	64.0	66.5	68.3	68.9	68.8
Autres pays	1 328.3	1 363.0	1 377.7	1 395.8	1 415.8	1 445.7	1 483.2	1 524.8	1 564.3	1 601.1
Total	4 258.6	4 315.8	4 334.8	4 373.3	4 417.5	4 482.0	4 565.8	4 655.3	4 751.1	4 829.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044713228166>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

AUTRICHE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	<i>dont : Femmes</i>		
									2003	2004	2005
Ex-Yougoslavie	129.9	123.8	111.0	114.4	124.2	131.2	158.3	152.4	66.1	80.7	75.8
Bosnie-Herzégovine	113.1	125.1	115.4	132.3	130.1	132.3	139.7	151.4	63.2	68.1	73.7
Turquie	118.8	124.5	110.1	128.0	121.2	127.6	141.9	143.1	59.5	66.6	69.3
Allemagne	122.8	122.2	126.0	125.3	114.2	126.7	140.4	138.1	71.7	86.1	82.3
Ex-Tchécoslovaquie	52.5	47.4	45.6	41.1	47.1	33.7	60.6	64.5	22.4	36.4	41.2
Pologne	41.2	41.0	42.3	44.1	34.8	35.4	51.4	49.6	19.7	28.9	30.8
Roumanie	40.5	34.0	31.2	36.9	38.0	41.0	42.6	49.4	23.1	23.7	28.7
Croatie	50.8	50.5	54.7	53.4	42.4	33.8	42.8	43.1	17.3	21.9	20.9
Hongrie	24.2	22.3	18.0	23.3	28.8	27.6	26.3	35.5	16.8	15.0	19.0
Italie	24.8	18.8	23.2	19.5	21.8	23.6	23.4	21.0	11.6	11.9	10.4
Slovénie	29.1	17.9	15.9	17.7	14.0	16.8	14.9	16.8	10.1	8.5	9.9
Autres pays	148.0	144.5	149.6	157.8	156.6	193.7	216.8	235.6	104.9	114.3	126.4
Total	895.7	872.0	843.0	893.9	873.3	923.4	1059.1	1100.5	486.4	562.0	588.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044725660328>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

BELGIQUE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	<i>dont : Femmes</i>		
							2003	2004	2005
France	150.3	151.9	152.5	153.0	154.2	156.2	86.6	87.2	88.2
Maroc	107.3	118.8	126.5	134.2	141.3	147.9	61.1	65.2	68.8
Italie	135.2	132.2	130.5	128.7	126.7	125.1	62.2	61.3	60.7
Pays-Bas	92.3	97.8	101.3	104.4	107.7	111.6	53.4	54.8	56.6
Turquie	66.5	71.6	78.6	78.6	81.0	83.8	38.0	39.2	40.7
Allemagne	83.7	83.4	80.1	83.3	83.5	83.6	46.7	46.6	46.6
République démocratique du Congo	46.8	50.8	52.7	53.8	66.8	68.5	27.9	37.8	35.8
Espagne	37.3	37.0	36.6	36.2	35.7	35.5	19.6	19.4	19.4
Ex-Yougoslavie	21.9	21.1	23.6	25.8	27.9	30.3	12.5	13.5	14.8
Pologne	18.4	20.4	21.9	23.0	25.2	29.0	15.1	16.2	17.9
Royaume-Uni	26.1	26.1	25.9	25.6	25.3	24.9	12.7	12.5	12.2
Portugal	21.2	21.3	21.7	22.3	22.8	23.3	11.3	11.6	11.9
Algérie	14.0	15.1	16.0	17.0	17.7	18.5	7.4	7.8	8.2
Ex-Union soviétique	10.7	11.0	12.9	14.6	25.1	17.6	9.6	15.4	11.4
Grèce	15.4	15.1	15.1	15.1	14.8	14.7	7.3	7.2	7.2
Autres pays	211.7	238.4	255.9	269.6	264.2	298.6	142.3	137.1	158.3
Total	1 058.8	1 112.2	1 151.8	1 185.5	1 220.1	1 268.9	613.7	632.8	658.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044738021608>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

CANADA

	1996	2001	<i>dont : Femmes</i>	
			1996	2001
Royaume-Uni	655.5	606.0	352.2	323.1
Chine	231.1	332.8	122.2	177.6
Italie	332.1	315.5	158.0	152.2
Inde	235.9	314.7	117.0	156.6
États-Unis	244.7	237.9	139.8	136.6
Hong-Kong (Chine)	241.1	235.6	124.3	122.3
Philippines	184.6	232.7	111.7	139.3
Pologne	193.4	180.4	100.1	95.7
Allemagne	181.7	174.1	95.2	90.9
Portugal	158.8	153.5	79.3	77.5
Viêtnam	139.3	148.4	69.7	75.7
Ex-Yougoslavie	122.0	145.4	59.3	71.1
Ex-Union soviétique	108.4	133.2	57.1	76.3
Jamaïque	115.8	120.2	67.3	69.6
Pays-Bas	124.5	117.7	60.9	56.9
Autres pays	1 702.2	2 000.4	851.4	1 004.5
Total	4 971.1	5 448.5	2 565.7	2 825.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044757018283>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

DANEMARK

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Turquie	26.5	27.3	28.2	29.0	29.7	30.4	30.8	30.9	30.9	31.0
Allemagne	22.5	22.6	22.9	22.9	22.7	22.6	22.5	22.5	22.6	23.0
Irak	7.6	8.7	10.8	12.5	15.1	18.0	19.7	20.7	20.8	20.7
Bosnie-Herzégovine	16.9	17.9	18.0	18.0	18.0	18.1	18.1	18.2	17.9	17.7
Norvège	12.4	12.6	12.9	13.1	13.4	13.4	13.6	13.9	14.0	14.1
Suède	11.9	12.3	12.5	12.6	12.6	12.5	12.3	12.2	12.3	12.5
Pologne	9.9	10.1	10.2	10.3	10.4	10.6	10.7	10.9	11.3	12.4
Liban	11.3	11.5	11.6	11.7	11.9	12.0	12.1	12.1	12.1	12.0
Ex-Yougoslavie	12.3	12.3	12.5	12.5	12.5	12.5	12.4	12.3	11.9	11.7
Iran	10.5	10.7	11.0	11.1	11.3	11.4	11.6	11.7	11.7	11.7
Royaume-Uni	10.3	10.5	10.7	10.5	10.5	10.6	10.6	10.7	10.7	10.8
Somalie	8.4	9.9	10.7	11.3	11.8	12.2	12.3	11.8	11.2	10.7
Pakistan	9.2	9.4	9.7	9.9	10.3	10.5	10.6	10.7	10.6	10.6
Afghanistan	1.6	1.9	2.3	2.9	4.3	7.2	8.4	9.0	9.4	9.5
Viêtnam	7.8	7.9	8.1	8.2	8.3	8.5	8.6	8.6	8.7	8.7
Autres pays	86.8	91.2	95.7	100.3	105.7	111.4	117.1	121.8	127.3	133.4
Total	265.8	276.8	287.7	296.9	308.7	321.8	331.5	337.8	343.4	350.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044781287301>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ÉTATS-UNIS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	<i>dont</i> : Femmes		
											2003	2004	2005
Mexique	6 894.8	7 298.2	7 382.4	7 429.1	8 072.3	8 494.0	9 900.4	10 237.2	10 739.7	11 053.0	4 599.1	4 807.2	4 922.4
Philippines	1 239.0	1 205.6	1 324.6	1 549.4	1 313.8	1 333.1	1 488.1	1 457.5	1 449.0	1 621.3	857.1	827.1	930.2
Inde	772.2	770.0	747.7	849.2	1 010.1	1 028.8	1 322.4	1 183.6	1 296.7	1 438.3	542.5	630.2	688.8
Chine	825.0	961.4	865.9	890.6	898.0	968.2	986.9	1 167.6	1 463.0	1 398.0	634.9	773.3	736.3
El Salvador	728.6	645.4	791.6	811.3	787.7	840.9	882.8	1 025.3	958.4	1 130.1	450.4	465.2	511.8
Viêtnam	800.9	805.9	1 013.8	988.1	872.7	768.2	831.5	946.7	985.7	1 037.7	510.4	515.1	534.3
Allemagne	1 096.1	1 204.2	1 200.8	986.9	1 147.4	1 128.2	1 161.8	1 091.5	1 093.0	1 036.1	627.2	632.4	589.2
Cuba	790.6	927.3	930.6	960.9	957.3	859.6	935.7	1 005.2	1 075.0	965.9	514.3	527.3	478.1
Canada	867.0	739.9	787.3	825.1	879.3	957.4	921.2	852.6	831.9	833.2	431.9	451.9	445.3
Corée	595.5	659.0	657.6	660.7	801.8	889.2	811.2	916.2	854.1	770.6	530.0	486.6	424.8
Royaume-Uni	693.6	713.4	761.9	796.2	758.2	715.3	745.1	700.7	730.9	724.6	387.6	409.6	367.2
République dominicaine	526.6	643.4	646.8	692.1	699.2	640.1	668.6	725.9	641.4	713.5	431.8	388.8	445.2
Jamaïque	510.5	400.1	355.6	405.2	422.5	488.4	537.8	671.1	660.0	615.3	371.4	377.5	365.0
Haïti	396.5	439.7	481.6	402.2	384.7	522.6	571.2	496.8	567.4	565.9	258.7	290.7	280.4
Guatemala	349.5	454.8	474.3	407.2	328.7	315.6	408.1	448.5	526.7	556.6	179.1	217.0	225.9
Autres pays	9 192.5	9 880.5	9 914.5	9 398.1	10 155.3	10 708.5	11 301.6	11 693.8	11 762.7	11 887.6	5 962.5	6 001.0	6 076.9
Total	26 278.9	27 748.8	28 337.1	28 052.4	29 489.0	30 658.1	33 474.4	34 620.3	35 635.5	36 347.6	17 288.9	17 800.9	18 021.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045260113071>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FINLANDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ex-Union soviétique	26.4	28.8	31.4	33.5	32.9	34.4	36.3	37.3	38.5	40.2
Suède	27.0	27.4	27.8	27.9	28.0	28.3	28.6	28.9	29.2	29.5
Estonie	6.0	6.5	7.0	7.4	7.8	8.7	9.5	10.3	11.2	12.6
Somalie	3.5	3.8	4.1	4.2	4.4	4.3	4.6	4.7	4.8	5.1
Ex-Yougoslavie	3.6	3.7	3.8	5.9	4.2	4.5	4.6	4.7	4.9	5.0
Allemagne	3.0	3.3	3.3	3.5	3.6	3.8	3.9	4.1	4.3	4.6
Irak	1.8	2.3	2.6	3.0	3.2	3.5	3.8	4.0	4.3	4.4
Chine	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.4	2.7	3.1	3.6	4.1
Thaïlande	1.2	1.3	1.5	1.6	1.8	2.1	2.4	2.8	3.1	3.6
Royaume-Uni	2.2	2.4	2.5	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2	3.4	3.5
Turquie	1.6	1.8	1.9	2.0	2.2	2.4	2.6	2.9	3.1	3.4
Vietnam	2.5	2.6	2.8	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	3.1	3.3
États-Unis	2.7	2.8	2.9	3.0	2.9	3.0	3.1	3.1	3.1	3.2
Iran	1.4	1.6	1.7	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	3.0	3.2
Inde	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.5	1.6	1.8	2.1
Autres pays	26.0	27.2	28.9	28.6	34.3	38.3	40.0	42.5	45.1	48.9
Total	111.1	118.1	125.1	131.1	136.2	145.1	152.1	158.9	166.4	176.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044841751445>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FRANCE

	1999	2005
Algérie	574	677
Maroc	523	619
Portugal	572	565
Italie	379	342
Espagne	316	280
Turquie	174	225
Tunisie	202	220
Cambodge	160	163
Autres pays	1 406	1 835
Total	4 306	4 926

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044843102154>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

GRÈCE

	2001	dont: Femmes
		2001
Albanie	403.9	166.6
Allemagne	101.4	54.5
Turquie	76.6	45.1
Fédération de Russie	72.7	42.1
Géorgie	71.7	38.6
Bulgarie	38.9	23.8
Égypte	32.7	15.6
Roumanie	26.5	12.7
Kazakhstan	24.4	12.9
États-Unis	23.1	12.9
Chypre	22.5	13.0
Australie	20.4	11.0
Ukraine	16.7	12.5
Pologne	15.5	8.7
Royaume-Uni	13.3	8.5
Autres pays	162.7	78.9
Total	1 122.9	557.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044856016308>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

HONGRIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Roumanie	141.5	141.7	142.0	142.3	144.2	145.2	146.5	148.5	152.7	155.4
Ex-Tchécoslovaquie	41.8	40.3	38.9	37.5	36.0	34.6	33.3	33.4	31.4	32.6
Ex-Union soviétique	27.8	28.3	29.2	30.2	31.5	30.4	31.0	31.4	32.2	31.9
Ex-Yougoslavie	33.6	33.3	33.5	34.4	35.1	33.4	30.3	30.7	29.9	29.6
Allemagne	13.4	13.6	13.8	14.1	14.4	15.3	15.9	16.3	18.8	21.9
Autriche	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	4.0	4.2	4.3	4.7	5.4
Chine	0.7	1.0	1.7	2.6	3.5	3.6	3.8	3.9	4.2	4.5
États-Unis	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.1	2.4	2.7	3.0	3.4
Pologne	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.9	3.2
France	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	2.2	2.7
Viêtnam	0.5	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7
Grèce	1.2	1.2	1.1	1.1	1.1	1.5	1.4	1.5	1.5	1.5
Bulgarie	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Autres pays	12.2	12.8	13.7	14.6	16.1	23.0	26.8	27.8	32.5	36.3
Total	283.9	284.2	286.2	289.3	294.6	300.1	302.8	307.8	319.0	331.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044864188841>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
IRLANDE

	2002
Royaume-Uni	242.2
États-Unis	21.0
Nigeria	8.9
Allemagne	8.5
France	6.7
Afrique du Sud	6.1
Australie	5.9
Roumanie	5.8
Chine	5.6
Espagne	4.5
Philippines	3.9
Canada	3.9
Italie	3.6
Pays-Bas	3.4
Pakistan	3.3
Autres pays	56.6
Total	390.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044878101118>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
LUXEMBOURG

	2001	<i>dont</i> : Femmes
		2001
Portugal	41.7	20.0
France	18.8	9.9
Belgique	14.8	7.2
Allemagne	12.8	7.6
Italie	12.3	5.4
Serbie et Monténégro	6.5	3.0
Pays-Bas	3.3	1.6
Royaume-Uni	3.2	1.4
Espagne	2.1	1.1
Danemark	1.5	0.8
États-Unis	1.1	0.5
Pologne	1.0	0.6
Suède	1.0	0.5
Grèce	0.9	0.4
Suisse	0.8	0.4
Autres pays	23.2	12.6
Total	144.8	73.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044888858653>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NORVÈGE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Suède	26.0	29.3	32.6	33.4	33.2	33.0	33.0	33.1	33.1	33.9
Danemark	20.9	21.1	21.7	21.7	22.0	22.1	22.3	22.3	22.2	22.3
Pakistan	12.1	12.4	12.9	13.3	13.6	14.1	14.6	14.9	15.2	15.6
Allemagne	9.7	10.1	10.8	11.4	11.8	12.2	12.9	13.5	14.1	15.2
Royaume-Uni	13.5	13.6	14.1	14.3	14.2	14.1	14.3	14.3	14.6	14.7
États-Unis	15.0	15.0	15.1	15.0	14.7	14.6	14.6	14.6	14.5	14.6
Bosnie-Herzégovine	11.1	11.1	11.2	11.6	11.7	11.8	13.5	13.2	12.6	12.6
Viêtnam	10.8	10.9	11.0	11.2	11.3	11.5	11.7	11.9	12.1	12.3
Iran	7.3	7.7	8.3	8.9	9.3	10.1	10.7	11.3	11.6	11.8
Pologne	5.4	5.5	5.6	5.7	5.9	6.2	6.7	7.0	8.3	11.2
Serbie et Monténégro	7.3	7.2	7.5	13.3	12.9	11.7	8.1	8.7	9.7	9.9
Turquie	6.3	6.6	6.9	7.3	7.6	7.9	8.4	8.8	9.1	9.4
Philippines	5.0	5.1	5.4	5.7	6.0	6.4	7.0	7.5	8.0	8.7
Sri Lanka	6.5	6.7	7.0	7.3	7.5	7.7	8.0	8.1	8.2	8.3
Corée	5.6	5.7	5.8	6.0	6.1	6.2	6.4	6.4	6.6	6.7
Autres pays	84.3	89.7	97.2	106.4	117.4	125.6	141.8	151.7	161.1	173.3
Total	246.9	257.7	273.2	292.4	305.0	315.2	333.9	347.3	361.1	380.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045103878225>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	<i>dont : Femmes</i>
		2001
Royaume-Uni	218.4	109.7
Australie	56.3	30.1
Samoa	47.1	24.7
Chine	38.9	20.5
Afrique du Sud	26.1	13.4
Fidji	25.7	13.5
Pays-Bas	22.2	10.2
Inde	20.9	10.2
Tonga	18.1	9.1
Corée	17.9	9.4
Îles Cook	15.2	7.9
États-Unis	13.3	6.8
Taipei chinois	12.5	6.8
Malaisie	11.5	6.0
Hong-Kong (Chine)	11.3	6.0
Autres pays	143.2	75.6
Total	698.6	359.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045108507086>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

PAYS-BAS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Turquie	169.3	172.7	175.5	178.0	181.9	186.2	190.5	194.6	195.9	196.0
Suriname	181.6	182.2	184.2	185.0	186.5	188.0	189.0	189.7	190.1	189.2
Maroc	142.7	145.8	149.6	152.7	155.8	159.8	163.4	166.6	168.5	168.6
Indonésie	174.8	172.1	170.3	168.0	165.8	163.9	161.4	158.8	156.0	152.8
Allemagne	128.0	126.8	125.5	124.2	123.1	122.1	120.6	119.0	117.7	116.9
Ex-Yougoslavie	46.1	46.7	47.5	50.5	53.9	55.9	56.2	55.5	54.5	53.7
Belgique	43.3	44.0	44.6	45.3	46.0	46.5	46.8	47.1	47.1	47.1
Royaume-Uni	41.7	42.3	42.7	43.6	45.7	47.9	48.5	48.3	47.5	46.6
Ex-Union soviétique	10.1	11.7	13.7	16.1	21.6	27.1	30.8	32.8	34.5	35.3
Irak	14.4	20.4	27.3	29.9	33.7	36.0	35.8	36.0	35.9	35.3
Chine	16.9	18.0	19.4	20.6	22.7	25.8	28.7	31.5	33.5	34.8
Afghanistan	7.2	10.8	14.6	19.8	24.3	28.5	31.0	32.1	32.4	32.0
Pologne	14.3	15.1	15.9	16.3	17.4	18.6	20.1	21.2	25.0	30.0
Iran	17.3	18.5	19.3	20.1	21.5	23.2	24.2	24.2	24.1	23.8
États-Unis	17.9	18.6	19.5	20.3	21.4	22.1	22.5	22.6	22.6	22.8
Autres pays	407.9	423.5	444.3	465.6	494.3	523.2	544.7	551.9	550.9	549.9
Total	1 433.6	1 469.0	1 513.9	1 556.3	1 615.4	1 674.6	1 714.2	1 731.8	1 736.1	1 734.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045023663447>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

POLOGNE

	2002	<i>dont : Femmes</i>
		2002
Ukraine	312.3	191.0
Bélarus	105.2	63.2
Allemagne	98.2	56.8
Lituanie	79.8	48.6
Fédération de Russie	55.2	35.7
France	33.9	18.9
États-Unis	8.4	5.0
République tchèque	6.3	3.7
Autriche	3.9	2.0
Kazakhstan	3.8	2.1
Serbie et Monténégro	3.6	1.9
Roumanie	3.4	2.0
Italie	3.3	1.5
Bosnie-Herzégovine	3.3	1.9
Royaume-Uni	2.8	1.1
Autres pays	52.8	25.0
Total	776.2	460.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045127656747>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
PORTUGAL

	2001	<i>dont : Femmes</i>
		2001
Angola	174.2	91.7
France	95.3	50.7
Mozambique	76.0	40.1
Brésil	49.9	25.4
Cap-Vert	45.0	22.0
Allemagne	24.3	12.4
Venezuela	22.4	11.7
Guinée-Bissau	21.4	8.6
Espagne	14.0	8.3
Suisse	12.9	6.4
Sao Tomé-et-Principe	12.5	6.7
Afrique du Sud	11.2	5.9
Royaume-Uni	10.1	5.1
Canada	7.3	3.8
États-Unis	7.3	3.7
Autres pays	67.8	28.0
Total	651.5	330.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045136242746>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2001	2004
République tchèque	71.5	107.7
Hongrie	17.2	22.5
Ukraine	7.1	13.3
Pologne	3.4	7.2
Fédération de Russie	1.6	5.8
Allemagne	0.6	4.7
Macédoine	0.1	4.6
Roumanie	3.0	4.4
Autriche	0.7	3.9
États-Unis	0.7	3.5
France	1.3	3.4
Viêtnam	0.6	2.4
Bulgarie	1.0	1.7
Belgique	0.2	0.9
Serbie et Monténégro	1.4	0.8
Autres pays	8.4	21.0
Total	119.1	207.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045145401282>


Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

ROYAUME-UNI

	2006	dont : Femmes
		2006
Inde	570.0	280.0
Irlande	417.0	236.0
Pakistan	274.0	139.0
Allemagne	269.0	155.0
Pologne	229.0	109.0
Bangladesh	221.0	101.0
Afrique du Sud	198.0	104.0
États-Unis	169.0	90.0
Kenya	138.0	71.0
Jamaïque	135.0	70.0
Nigeria	117.0	60.0
Australie	116.0	60.0
France	111.0	64.0
Zimbabwe	111.0	59.0
Ghana	106.0	53.0
Autres pays	310.1	154.4
Total	5 757.0	2 984.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/044853170435>Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Finlande	203.4	201.0	198.8	197.0	195.4	193.5	191.5	189.3	186.6	183.7
Ex-Yougoslavie	72.8	70.9	70.9	70.4	72.0	73.3	74.4	75.1	74.6	74.0
Irak	29.0	32.7	37.9	43.1	49.4	55.7	62.8	67.6	70.1	72.6
Bosnie-Herzégovine	46.8	48.3	50.0	50.7	51.5	52.2	52.9	53.9	54.5	54.8
Iran	49.2	49.8	50.3	50.5	51.1	51.8	52.7	53.2	54.0	54.5
Pologne	39.5	39.6	39.7	39.9	40.1	40.5	41.1	41.6	43.5	46.2
Norvège	43.8	42.7	41.9	41.8	42.5	43.4	44.5	45.1	45.0	44.8
Danemark	39.8	38.9	38.2	37.9	38.2	38.9	39.9	40.9	41.7	42.6
Allemagne	36.5	36.8	37.2	37.4	38.2	38.9	39.4	40.2	40.8	41.6
Turquie	30.2	..	31.0	31.4	31.9	32.5	33.1	34.1	35.0	35.9
Chili	26.9	26.7	26.6	26.6	26.8	27.2	27.3	27.5	27.7	27.8
Liban	21.6	21.4	20.2	20.0	20.0	20.2	20.5	20.8	21.1	21.4
Thaïlande	8.2	..	9.0	9.6	10.4	11.2	12.4	14.3	16.3	18.3
Royaume-Uni	13.1	13.3	13.7	14.0	14.6	15.5	16.1	16.4	16.8	17.2
Syrie	12.8	13.6	14.2	14.6	15.2	15.7	16.2	16.8
Autres pays	283.0	332.0	290.5	297.5	307.6	318.7	329.7	342.1	356.5	373.8
Total	943.8	954.2	968.7	981.6	1 003.8	1 028.0	1 053.5	1 078.1	1 100.3	1 125.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045200522178>

Tableau B.1.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance**Milliers
TURQUIE

	1990	2000	<i>dont: Femmes</i>	
			1990	2000
Bulgarie	462.8	480.8	237.9	252.5
Allemagne	176.8	273.5	88.3	140.6
Grèce	101.8	59.2	54.0	32.3
Pays-Bas	9.9	21.8	5.0	11.1
Fédération de Russie	11.4	19.9	5.1	12.1
Royaume-Uni	6.5	18.9	3.3	10.1
France	10.3	16.8	5.0	8.2
Autriche	7.0	14.3	3.5	7.2
États-Unis	12.9	13.6	5.2	6.1
Iran	10.5	13.0	3.9	4.9
Chypre	9.2	10.4	4.8	5.6
Suisse	8.1	10.4	4.1	5.4
Autres pays	310.1	326.1	154.4	167.6
Total	1 137.2	1 278.7	574.5	663.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045250386573>

Notes relatives aux tableaux A.1.4 et B.1.4. **Population née à l'étranger**

Dans le tableau A.1.4, les données en italique sont estimées. Les estimations par pays de naissance ne sont pas disponibles.

Par conséquent toutes les données présentées dans les tableaux B.1.4. sont des données observées.

Pour plus de détails sur les sources des données observées, se référer au © ci-dessous.

Légende : © Données observées.

ε Estimations par la méthode des composantes (MC) ou par la méthode paramétrique (MP).

Pour plus de détails sur les méthodes d'estimation, se reporter à : www.oecd.org/els/migration/foreignborn.

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	© 2000. ε MC pour les autres années.	Base de données de l' OCDE sur les immigrés et les expatriés (www.oecd.org/els/migrations/baserecensement).
Australie	© Estimation de la population résidente (EPR) basée sur les recensements de la population. Entre les recensements, les EPR sont mises à jour à partir des données de naissances, de décès et du solde migratoire net. <i>Date de référence</i> : 30 juin.	Australien Bureau of Statistics (ABS).
Autriche	© <i>Date de référence</i> : mars de l'année indiquée.	Enquête sur la population active, Institut central de statistique.
Belgique	© Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile sont inscrits sur un fichier d'attente.	Registre national, Institut national de la statistique.
Canada	© pour 2001 : population immigrée (non compris les résidents non permanents). La catégorie « autres pays » inclut les « non mentionné ». ε MP pour les autres années.	Recensements de la population, Statistique Canada.
Danemark	© Selon la définition nationale, un immigré est une personne née à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance d'une personne née à l'étranger n'est disponible, cette personne est comptabilisée en tant qu'immigré.	Statistique Danemark.
Espagne	© pour 2001.	Base de données de l'OCDE sur les immigrés et les expatriés (www.oecd.org/els/migrations/baserecensement).
États-Unis	Dans le tableau A.1.4, le chiffre pour l'année 2000 provient du recensement de la population. À partir de ce chiffre, la série est estimée en suivant l'évolution des effectifs observée dans l'enquête CPS. Les chiffres par pays de naissance (tableau B.1.4) donnent simplement les résultats des enquêtes CPS.	<i>Current Population Survey March Supplement</i> (CPS) et Recensement de la population de 2000, US Department of Commerce, Bureau of the Census.
Finlande	© Personnes nées à l'étranger inscrites dans le Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	© Recensement de 1999 et pour 2005 : moyenne 2004-05 issue de l'enquête continue sur la population active). ε MP pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	© Population résidente née à l'étranger .	Recensement, Service national de la statistique.
Hongrie	© Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Irlande	© 1996 et 2002 : Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes dans leur lieu de résidence au moment du recensement. ε MP pour les autres années.	Office central de statistique.
Italie	© <i>Date de référence</i> : 2001.	Recensement, ISTAT.
Luxembourg	© pour 2001. ε MC pour les autres années.	Recensement de 2001, Service central de la statistique et des études économiques (Staterc).
Mexique	© Population âgée de 5 ans et plus.	Recensement de 2000, Institut national de la Population du Mexique (CONAPO).
Norvège	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	© pour 1996 et 2001. ε MP pour les autres années.	Recensement de la population, Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Institut central de statistique (CBS).
Pologne	© Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières politiques (administratives) à la date du recensement.	Recensement, Office central de la statistique.
Portugal	© Données du recensement 2001. ε MC pour les autres années.	Recensement, Institut national de la statistique (INE).
République slovaque	© Recensement de la population titulaire d'un permis permanent de résidence à la date du recensement, 1996 et 2004. ε MP pour les autres années.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	© pour 2001 (tableau A.1.4). ε MP pour les autres années. Tableau B.1.4. Résidents nés à l'étranger en 2006. Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Recensement. Office de la statistique nationale. Enquête sur les forces de travail. Office de la statistique nationale.
Suède	© <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	© pour 2000. ε MC pour les autres années.	Base de données de l'OCDE sur les immigrés et les expatriés (www.oecd.org/els/migrations/baserecensement).
Turquie		Recensement de la population, Institut national de statistique (INS).

Tableau A.1.5. **Effectifs de personnes étrangères dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	7 314.0	7 365.8	7 319.6	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7	6 755.8
% de la population totale	8.9	9.0	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.9	8.8
Autriche	681.7	683.4	686.5	694.0	701.8	718.3	743.3	759.6	776.1	801.6
% de la population totale	8.6	8.6	8.6	8.7	8.8	8.9	9.2	9.4	9.5	9.7
Belgique	911.9	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5
% de la population totale	9.0	8.9	8.7	8.8	8.4	8.2	8.2	8.3	8.4	8.6
Corée	148.7	176.9	147.9	169.0	210.2	229.6	252.5	438.0	468.9	485.1
% de la population totale	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.9	0.9	1.0
Danemark	237.7	249.6	256.3	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1
% de la population totale	4.7	4.7	4.8	4.9	4.8	5.0	4.9	5.0	4.9	5.0
Espagne	539.0	609.8	719.6	801.3	895.7	1 109.1	1 324.0	1 647.0	1 977.3	2 738.9
% de la population totale	1.4	1.6	1.8	2.0	2.2	2.7	3.1	3.9	4.6	6.2
Finlande	73.8	80.6	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9
% de la population totale	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1	2.2
France	3 263.2
% de la population totale	5.6
Grèce	292.0	273.9	304.6	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1
% de la population totale	2.8	2.6	2.9	3.4	4.1	4.5	5.0	5.2
Hongrie	142.5	148.3	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4
% de la population totale	1.4	1.4	1.4	1.5	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.5
Irlande	118.0	114.4	110.8	117.8	126.3	155.0	187.7	222.2	222.8	259.4
% de la population totale	3.2	3.1	3.0	3.1	3.3	4.0	4.8	5.6	5.5	6.3
Italie	986.0	1 022.9	1 090.8	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 503.3	2 227.6	2 402.2	2 670.5
% de la population totale	2.0	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	3.9	4.2	4.6
Japon	1 415.1	1 482.7	1 510.0	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6
% de la population totale	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6
Luxembourg	142.9	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7	170.7	174.2	177.4	181.8
% de la population totale	34.1	34.9	35.6	36.0	37.3	37.5	38.1	38.6	39.0	39.6
Norvège	157.5	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3
% de la population totale	3.7	3.6	3.6	3.7	4.0	4.1	4.1	4.3	4.6	4.8
Pays-Bas	679.9	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4
% de la population totale	4.4	4.3	4.2	4.1	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	4.2
Pologne	49.2
% de la population totale	0.1
Portugal	172.9	175.3	177.8	190.9	207.6	360.8	423.8	444.6	469.1	432.0
% de la population totale	1.7	1.8	1.8	1.9	2.1	3.5	4.1	4.3	4.5	4.1
République slovaque	24.1	24.8	28.4	29.5	28.8	29.4	29.5	29.2	22.3	25.6
% de la population totale	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.5
République tchèque	198.6	209.8	219.8	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3
% de la population totale	1.9	2.0	2.1	2.2	1.9	2.0	2.3	2.4	2.5	2.7
Royaume-Uni	1 934.0	2 066.0	2 207.0	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0
% de la population totale	3.4	3.6	3.8	3.8	4.0	4.4	4.5	4.7	4.9	5.2
Suède	526.6	522.0	499.9	487.2	477.3	476.0	474.1	476.1	481.1	479.9
% de la population totale	6.0	5.9	5.6	5.5	5.4	5.3	5.3	5.3	5.3	5.3
Suisse	1 337.6	1 340.8	1 347.9	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9
% de la population totale	18.9	19.0	19.0	19.2	19.3	19.7	19.9	20.0	20.2	20.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.1.5.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043522163518>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ALLEMAGNE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Turquie	2 049.1	2 107.4	2 110.2	2 053.6	1 998.5	1 947.9	1 912.2	1 877.7	1 764.3	1 764.0	866.8	820.3	826.5
Italie	599.4	607.9	612.0	615.9	619.1	616.3	609.8	601.3	548.2	540.8	244.9	224.3	221.7
Pologne	283.4	283.3	283.6	291.7	301.4	310.4	317.6	326.9	292.1	326.6	169.5	160.0	173.9
Grèce	362.5	363.2	363.5	364.4	365.4	362.7	359.4	354.6	316.0	309.8	160.9	143.8	141.1
Serbie et Monténégro	754.3	721.0	719.5	737.2	662.5	627.5	591.5	568.2	125.8	297.0	259.1	58.6	139.7
Croatie	201.9	206.6	208.9	214.0	216.8	223.8	231.0	236.6	229.2	228.9	117.8	115.7	116.3
Ex-Yougoslavie	381.6	196.9	..	176.8	92.0
Fédération de Russie	..	69.1	81.1	98.4	115.9	136.1	155.6	173.5	178.6	185.9	101.0	105.0	110.2
Autriche	184.9	185.1	185.2	186.1	187.7	189.0	189.3	189.5	174.0	174.8	87.0	81.4	81.9
Bosnie-Herzégovine	340.5	281.4	190.1	167.7	156.3	159.0	163.8	167.1	156.0	156.9	80.4	75.2	75.8
Ukraine	..	51.4	63.8	76.8	89.3	103.5	116.0	126.0	128.1	130.7	74.1	76.4	78.8
Pays-Bas	113.3	112.8	112.1	110.5	110.8	112.4	115.2	118.7	114.1	118.6	53.8	51.9	53.9
Portugal	130.8	132.3	132.6	132.6	133.7	132.6	131.4	130.6	116.7	115.6	57.9	52.9	52.7
Espagne	132.5	131.6	131.1	129.9	129.4	128.7	127.5	126.0	108.3	107.8	60.9	53.7	53.7
France	101.8	103.9	105.8	107.2	110.2	111.3	112.4	113.0	100.5	102.2	60.5	54.3	55.2
Autres pays	2 059.6	2 008.9	2 020.1	2 057.8	2 099.8	2 157.3	2 203.0	2 225.2	2 005.3	1 999.3	1 045.4	967.1	987.3
Total	7 314.0	7 365.8	7 319.6	7 343.6	7 296.8	7 318.6	7 335.6	7 334.8	6 738.7	6 755.8	3 440.1	3 217.5	3 260.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045321203246>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
AUTRICHE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ex-Yougoslavie	314.2	314.4	315.8	319.9	322.2	316.9	314.1	313.9	311.1	310.2
Turquie	135.0	133.0	132.2	129.6	127.3	126.9	126.8	124.8	120.0	115.5
Autres pays	232.5	235.9	238.4	244.4	252.3	274.5	302.3	320.8	345.1	376.0
Total	681.7	683.4	686.5	694.0	701.8	718.3	743.3	759.6	776.1	801.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045275566067>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Italie	208.2	205.8	202.6	200.3	195.6	190.8	187.0	183.0	179.0	175.5	83.1	81.5	80.1
France	101.7	103.6	105.1	107.2	109.3	111.1	113.0	114.9	117.3	120.6	59.5	60.9	62.7
Pays-Bas	80.6	82.3	84.2	85.8	88.8	92.6	96.6	100.7	105.0	110.5	45.8	47.8	50.6
Maroc	138.3	132.8	125.1	122.0	106.8	90.6	83.6	81.8	81.3	80.6	38.1	38.7	38.8
Espagne	47.9	47.4	46.6	45.9	43.4	45.0	44.5	43.8	43.2	42.9	21.8	21.6	21.5
Turquie	78.5	73.8	70.7	69.2	56.2	45.9	42.6	41.3	39.9	39.7	20.8	20.1	20.0
Allemagne	32.7	33.3	34.0	34.3	34.6	34.7	35.1	35.5	36.3	37.0	17.7	18.2	18.6
Portugal	24.9	25.3	25.5	25.6	25.6	25.8	26.0	26.8	27.4	28.0	13.2	13.6	13.9
Royaume-Uni	26.2	26.1	25.9	26.2	26.6	26.4	26.2	26.2	26.0	25.7	11.7	11.6	11.5
Pologne	5.7	6.0	6.3	6.7	6.9	8.9	10.4	11.6	14.0	18.0	7.0	8.1	9.9
Grèce	19.5	19.2	18.8	18.4	18.0	17.6	17.3	17.1	16.6	16.3	8.1	7.9	7.9
République démocratique du Congo	12.0	12.1	12.4	12.5	11.3	13.0	13.6	13.8	13.2	13.5	6.8	6.5	6.8
Ex-Yougoslavie	1.1	1.3	6.0	14.4	9.8	10.3	10.4	8.1	11.1	12.4	3.3	5.4	6.0
États-Unis	12.3	12.6	12.4	12.2	11.9	11.8	11.7	11.6	11.5	11.2	5.8	5.8	5.7
Roumanie	2.2	2.2	2.1	2.3	2.4	3.3	4.0	4.6	5.6	7.5	2.7	3.2	4.2
Autres pays	120.1	119.3	114.1	114.1	114.6	119.1	128.0	139.4	143.5	161.1	72.0	74.3	83.4
Total	911.9	903.1	892.0	897.1	861.7	846.7	850.1	860.3	870.9	900.5	417.6	425.2	441.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045276661802>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

CORÉE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Chine	26.7	35.4	30.9	39.7	59.0	73.6	84.6	77.2	80.0	70.7	32.8	33.9	33.1
Viêtnam	10.3	13.5	8.1	10.0	15.6	16.0	16.9	23.3	26.1	35.5	8.3	9.4	12.4
Philippines	10.8	13.1	8.0	10.8	16.0	16.4	17.3	27.6	27.9	30.6	12.2	11.7	11.9
États-Unis	26.4	27.9	26.1	25.8	22.8	22.0	22.8	23.2	22.6	23.5	9.9	9.5	9.7
Indonésie	9.6	13.6	9.7	13.6	16.7	15.6	17.1	28.3	26.1	22.6	5.3	4.4	3.0
Taipei chinois	23.3	23.2	22.9	23.0	23.0	22.8	22.7	22.6	22.3	22.2	10.4	10.3	10.2
Thaïlande	1.2	1.9	1.6	1.8	3.2	3.6	4.8	2.0	21.9	21.4	7.3	7.1	5.2
Japon	12.4	13.7	13.0	13.2	14.0	14.7	12.1	16.0	16.4	17.2	10.9	11.2	11.7
Ouzbékistan	1.0	2.2	2.0	2.3	3.7	4.0	4.2	10.7	11.5	10.8	2.1	2.1	1.9
Bangladesh	6.3	7.9	5.7	6.7	7.9	9.1	9.0	13.6	13.1	9.1	0.5	0.4	0.3
Pakistan	1.1	1.7	1.3	1.8	3.2	3.3	3.7	7.1	9.2	8.7	0.2	0.2	0.2
Sri Lanka	2.9	3.7	2.4	2.2	2.5	2.5	2.7	4.9	5.5	8.5	0.7	0.7	0.7
Canada	3.7	4.2	3.0	3.0	3.3	4.0	5.0	5.4	5.8	6.4	2.1	2.3	2.5
Népal	1.0	1.2	1.0	1.2	2.0	2.1	2.3	4.2	5.3	4.9	0.6	0.7	0.6
Fédération de Russie	0.8	1.0	1.0	1.5	2.6	3.3	4.0	6.1	4.6	3.7	4.0	2.8	2.4
Autres pays	11.3	12.7	11.2	12.1	14.7	16.7	23.2	165.7	170.7	189.5	71.6	83.9	95.3
Total	148.7	176.9	147.9	169.0	210.2	229.6	252.5	438.0	468.9	485.1	179.0	190.6	201.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045543327221>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Turquie	36.8	37.5	38.1	36.6	35.2	33.4	31.9	30.3	30.0	29.5	14.8	14.6	14.4
Irak	8.1	9.4	11.3	12.7	13.8	16.5	18.0	19.4	19.2	18.7	9.0	9.0	8.8
Allemagne	11.4	11.9	12.4	12.7	12.7	12.9	13.0	13.3	13.6	14.2	6.3	6.4	6.7
Norvège	11.5	11.9	12.2	12.6	13.0	13.2	13.4	13.8	13.9	13.9	8.0	8.1	8.2
Royaume-Uni	12.5	12.8	12.9	12.7	12.6	12.8	12.7	12.8	12.8	12.9	4.5	4.5	4.5
Bosnie-Herzégovine	17.8	17.2	14.0	12.7	8.5	6.8	6.2
Suède	9.4	10.0	10.4	10.8	10.8	10.8	10.7	10.8	10.9	11.2	6.2	6.3	6.5
Somalie	9.7	11.9	13.1	14.3	14.4	14.6	13.3	13.1	11.3	9.8	6.5	5.5	4.8
Afghanistan	1.6	2.0	2.4	2.9	4.2	7.1	8.2	9.1	9.3	9.4	4.2	4.4	4.5
Ex-Yougoslavie	32.2	33.9	34.5	35.1	35.0	34.8	10.8	10.7	9.8	9.4	5.2	4.8	4.6
Islande	5.6	5.9	5.9	5.8	5.9	6.0	6.6	7.1	7.4	7.7	3.6	3.8	3.9
Pologne	5.3	5.5	5.5	5.6	5.5	5.7	5.7	5.9	6.2	7.4	4.0	4.2	4.6
Pakistan	6.7	6.9	7.1	7.1	7.1	7.2	6.9	7.0	6.9	6.7	3.7	3.6	3.5
Chine	1.9	2.1	2.3	2.5	2.7	3.2	3.9	5.2	5.9	6.2	2.7	3.1	3.2
Thaïlande	3.0	3.4	3.7	4.1	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	5.9	4.5	4.6	4.9
Autres pays	81.9	84.6	84.5	84.1	81.2	83.7	87.2	90.2	90.9	94.6	46.7	46.9	48.7
Total	237.7	249.6	256.3	259.4	258.6	266.7	265.4	271.2	267.6	270.1	138.4	136.5	137.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045323464125>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Maroc	77.2	111.1	140.9	161.9	199.8	234.9	282.4	333.8	387.0	493.1	113.7	139.8	170.6
Équateur	2.9	4.1	7.0	12.9	30.9	84.7	115.3	174.3	221.5	357.1	85.0	110.3	182.9
Colombie	7.9	8.4	10.4	13.6	24.7	48.7	71.2	107.5	137.4	204.3	63.2	81.0	118.1
Roumanie	1.4	2.4	3.5	5.1	11.0	24.9	33.7	54.7	83.4	192.1	20.8	34.3	84.4
Royaume-Uni	68.4	68.7	74.4	76.4	74.0	80.2	90.1	105.5	128.3	149.1	52.7	63.9	74.4
Chine	10.8	15.8	20.7	24.7	28.7	36.1	45.8	56.1	71.9	85.7	24.7	32.4	38.2
Italie	21.4	22.6	26.5	29.9	30.9	35.6	45.2	59.7	72.0	84.9	23.0	28.3	33.6
Pérou	18.0	21.2	24.9	27.3	27.9	33.8	39.0	57.6	71.2	82.5	31.2	38.0	43.1
Argentine	18.2	17.2	17.0	9.4	16.6	20.4	27.9	43.3	56.2	82.4	21.2	28.2	40.5
Allemagne	45.9	49.9	58.1	60.8	60.6	62.5	65.8	68.0	69.7	71.5	34.0	34.9	36.0
Portugal	38.3	38.2	42.3	44.0	42.0	42.6	43.3	45.6	51.0	59.8	19.1	20.6	22.8
France	33.1	34.3	39.5	43.3	42.3	44.8	47.0	49.2	49.9	52.3	24.8	25.1	26.3
République dominicaine	17.8	20.4	24.3	26.9	26.5	29.3	32.4	36.7	42.9	50.8	23.6	27.0	31.2
Cuba	7.8	10.5	13.2	16.6	19.2	21.5	24.2	27.3	30.7	36.1	15.7	17.6	19.9
Algérie	3.7	5.8	7.0	9.9	13.8	15.2	20.1	23.8	27.5	35.4	5.2	6.9	8.5
Autres pays	166.1	179.2	209.8	238.7	247.0	293.8	340.4	404.0	476.6	701.8	181.1	218.7	320.5
Total	539.0	609.8	719.6	801.3	895.7	1 109.1	1 324.0	1 647.0	1 977.3	2 738.9	739.2	907.1	1 250.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045323611273>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FINLANDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
											Fédération de Russie	11.8	14.3
Estonie	9.0	9.7	10.3	10.7	10.8	11.7	12.4	13.4	14.0	15.5	7.6	7.8	8.6
Suède	7.3	7.5	7.8	7.8	7.9	8.0	8.0	8.1	8.3	8.2	3.5	3.6	3.5
Somalie	4.6	5.2	5.4	4.4	4.2	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	2.3	2.4	2.3
Serbie et Monténégro	2.6	2.8	2.9	3.4	3.6	4.2	2.2	2.8	3.3	3.3	1.4	1.6	1.6
Irak	1.9	2.4	2.7	3.0	3.1	3.2	3.4	3.5	3.4	3.3	1.6	1.5	1.4
Chine	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7	1.9	2.1	2.4	2.6	3.0	1.2	1.4	1.6
Royaume-Uni	1.8	1.9	2.1	2.2	2.2	2.4	2.5	2.7	2.7	2.8	0.6	0.6	0.6
Allemagne	1.8	2.0	2.1	2.2	2.2	2.3	2.5	2.6	2.6	2.8	0.9	1.0	1.0
Thaïlande	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.5	1.8	2.1	2.3	2.6	1.7	1.9	2.2
Turquie	1.5	1.7	1.7	1.7	1.8	2.0	2.1	2.3	2.4	2.6	0.6	0.7	0.8
Iran	1.4	1.7	1.7	1.9	1.9	2.2	2.4	2.5	2.6	2.6	1.1	1.1	1.1
États-Unis	1.8	1.9	2.0	2.1	2.0	2.1	2.1	2.1	2.0	2.1	0.9	0.8	0.8
Viêtnam	2.1	2.2	2.0	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.5	1.7	0.8	0.8	0.8
Bosnie-Herzégovine	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	0.8	0.8	0.8
Autres pays	22.4	23.4	23.3	23.6	24.4	26.5	29.8	29.6	29.7	32.6	12.8	12.8	13.9
Total	73.8	80.6	85.1	87.7	91.1	98.6	103.7	107.0	108.3	113.9	53.5	53.9	56.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045324518717>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
FRANCE

	1982	1990	1999	dont : Femmes		
				1982	1990	1999
Portugal	767.3	649.7	553.7	361.6	304.2	258.9
Maroc	441.3	572.7	504.1	172.4	250.7	229.2
Algérie	805.1	614.2	477.5	310.5	253.9	204.6
Turquie	122.3	197.7	208.0	51.8	87.5	98.3
Italie	340.3	252.8	201.7	147.3	108.0	87.3
Espagne	327.2	216.0	161.8	154.5	103.7	80.6
Tunisie	190.8	206.3	154.4	72.0	84.8	63.8
Sénégal	32.3	43.7	39.0	9.7	17.0	16.5
Pologne	64.8	47.1	33.8	37.9	28.9	20.9
Cambodge	37.9	47.4	26.0	17.6	22.6	13.0
Viêtnam	33.8	33.7	21.2	16.0	15.3	10.9
Laos	32.5	31.8	16.2	15.4	15.0	7.8
Autres pays	518.6	683.4	866.0	228.0	322.6	439.1
Total	3 714.2	3 596.6	3 263.2	1 594.6	1 614.3	1 530.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045340580355>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
									2003	2004	2005
Albanie	169.4	153.3	185.7	209.5	262.1	294.7	325.6	341.0	139.8	148.3	154.0
Bulgarie	6.7	7.0	8.1	12.6	18.6	17.3	25.3	27.9	10.1	16.4	18.8
Roumanie	4.3	6.0	5.2	7.2	13.8	14.6	16.2	18.9	7.7	7.6	10.9
Fédération de Russie	21.1	10.5	15.6	19.9	22.0	17.8	16.8	17.6	11.5	10.8	10.5
Géorgie	5.9	6.3	4.4	10.2	12.0	9.5	14.1	16.9	6.2	8.4	10.5
Pologne	6.7	10.4	11.2	13.5	14.1	15.9	17.0	16.1	7.4	9.9	9.0
Ukraine	3.8	6.1	2.5	6.4	11.3	10.2	13.1	12.2	7.5	9.0	10.4
Chypre	6.1	9.5	6.8	5.2	7.7	8.1	12.2	11.0	4.2	6.3	5.2
Philippines	2.9	2.4	2.7	2.9	3.8	3.2	7.2	8.9	2.5	5.5	6.0
Royaume-Uni	2.9	5.2	4.0	5.3	3.6	6.2	7.1	7.7	4.6	4.9	4.8
Arménie	5.9	3.5	2.9	5.1	4.0	4.7	7.3	6.1	2.3	3.8	3.1
Allemagne	4.5	1.1	4.8	3.5	2.3	4.3	3.8	5.6	3.0	3.1	4.1
Pakistan	4.6	2.1	3.7	2.9	4.8	6.2	4.2	5.5	0.0	0.1	0.1
Irak	4.6	2.5	3.1	4.6	4.2	5.7	4.3	5.4	1.1	1.1	1.8
Turquie	3.0	3.2	3.8	3.3	4.3	3.3	2.5	2.8	1.6	1.3	1.5
Autres pays	39.5	44.8	40.1	43.7	48.1	51.3	56.5	49.2	24.4	27.2	23.8
Total	292.0	273.9	304.6	355.8	436.8	472.8	533.4	553.1	233.8	263.8	274.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045432847542>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Roumanie	61.6	62.1	57.4	57.3	41.6	45.0	47.3	55.7	67.5	66.2	28.6	34.8	33.4
Ukraine	12.0	7.2	9.9	11.0	8.9	9.8	9.9	13.1	13.9	15.3	7.1	7.3	8.0
Allemagne	8.3	9.0	9.4	9.6	7.5	7.7	7.1	7.4	6.9	10.5	4.5	4.5	5.8
Chine	6.7	7.8	8.3	8.9	5.8	6.8	6.4	6.8	6.9	8.6	3.1	3.1	3.8
Serbie et Monténégro	..	7.1	9.9	10.9	8.6	8.4	7.9	8.3	13.6	8.4	4.1	6.3	3.9
Ex-Yougoslavie	14.9	4.1	..	3.7	1.7	..	1.6
République slovaque	3.7	1.0	1.6	1.7	1.6	2.2	1.5	2.5	1.2	3.6	1.8	0.8	2.1
Viêtnam	1.6	1.8	2.2	2.4	1.9	2.2	2.1	2.4	2.5	3.1	1.1	1.1	1.5
Ex-Union soviétique	..	7.9	7.1	6.3	5.6	5.1	5.7	4.0	5.1	3.0	2.8	3.5	2.1
Fédération de Russie	4.1	2.5	2.8	3.0	1.9	2.0	1.8	2.2	2.6	2.8	1.3	1.6	1.7
Pologne	4.3	4.5	4.4	4.1	2.3	2.2	1.9	2.2	2.2	2.4	1.4	1.4	1.5
Ex-Tchécoslovaquie	..	3.2	3.0	2.8	2.4	2.2	2.4	2.1	2.2	1.8	1.6	1.8	1.4
Autriche	0.9	1.0	1.0	1.1	0.7	0.8	0.8	0.8	0.5	1.5	0.3	0.2	0.5
Royaume-Uni	1.0	1.1	1.3	1.4	0.6	0.7	0.9	1.0	0.4	1.5	0.3	0.2	0.5
France	0.6	0.8	1.0	1.0	0.5	0.6	0.7	0.8	0.3	1.3	0.3	0.1	0.5
Autres pays	22.9	31.2	31.1	31.4	20.2	20.6	19.5	17.0	16.1	20.8	7.1	6.6	8.7
Total	142.5	148.3	150.2	153.1	110.0	116.4	115.9	130.1	142.2	154.4	67.0	73.5	77.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045432828417>

Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2002	dont : Femmes
		2002
Royaume-Uni	101.3	51.8
États-Unis	11.1	6.0
Nigeria	8.7	4.5
Allemagne	7.0	3.9
France	6.2	3.2
Chine	5.8	2.4
Roumanie	4.9	2.1
Espagne	4.3	2.6
Afrique du Sud	4.1	2.0
Philippines	3.7	2.4
Italie	3.7	1.6
Australie	3.6	1.9
Pays-Bas	3.0	1.4
Pakistan	2.9	1.0
Fédération de Russie	2.6	1.3
Autres pays	46.2	21.0
Total	219.3	109.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045458543508>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**Milliers
ITALIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Albanie	66.6	72.6	87.6	133.0	146.3	159.3	171.6	240.4	316.7	348.8
Maroc	115.0	122.2	128.3	155.9	162.3	167.9	170.7	231.0	294.9	319.5
Roumanie	26.9	28.8	33.8	61.2	70.0	83.0	94.8	244.4	248.8	297.6
Chine	31.6	35.3	41.2	56.7	60.1	62.1	64.0	105.0	111.7	127.8
Ukraine	1.3	1.9	3.1	6.5	9.1	12.6	14.8	117.2	93.4	107.1
Philippines	56.2	57.3	59.1	67.4	65.1	67.7	65.6	76.1	82.6	89.7
Tunisie	40.0	41.4	41.1	46.8	46.0	53.4	51.1	62.7	78.2	83.6
Serbie et Monténégro	33.0	31.7	36.1	41.2	40.2	39.3	40.2	46.8	58.2	64.1
Équateur	4.3	4.7	4.9	10.5	11.2	12.3	12.3	48.3	53.2	62.0
Inde	19.1	20.5	22.0	27.6	30.0	32.5	34.3	49.2	54.3	61.8
Pologne	23.2	22.9	23.3	29.5	30.4	32.9	35.0	64.9	50.8	60.8
Pérou	21.9	23.0	23.6	29.1	30.1	31.7	31.3	48.8	53.4	59.3
Égypte	23.5	23.6	23.8	34.0	32.4	31.8	31.1	47.1	52.9	58.9
Sénégal	31.5	32.0	31.4	40.9	39.2	37.8	37.0	49.7	53.9	57.1
Sri Lanka	23.7	24.8	27.4	32.0	33.8	38.8	35.7	43.0	45.6	50.5
Autres pays	468.1	480.1	504.1	568.4	573.7	585.2	613.8	753.0	753.5	822.0
Total	986.0	1 022.9	1 090.8	1 340.7	1 379.7	1 448.4	1 503.3	2 227.6	2 402.2	2 670.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045461216362>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

JAPON

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Corée	657.2	645.4	638.8	636.5	635.3	632.4	625.4	613.8	607.4	598.7
Chine	234.3	252.2	272.2	294.2	335.6	381.2	424.3	462.4	487.6	519.6
Brésil	201.8	233.3	222.2	224.3	254.4	266.0	268.3	274.7	286.6	302.1
Philippines	84.5	93.3	105.3	115.7	144.9	156.7	169.4	185.2	199.4	187.3
Pérou	37.1	40.4	41.3	42.8	46.2	50.1	51.8	53.6	55.8	57.7
États-Unis	44.2	43.7	42.8	42.8	44.9	46.2	48.0	47.8	48.8	49.4
Thaïlande	18.2	20.7	23.6	25.3	29.3	31.7	33.7	34.8	36.3	37.7
Viêtnam	10.2	11.9	13.5	14.9	16.9	19.1	21.1	23.9	26.0	28.9
Indonésie	8.7	11.9	15.0	16.4	19.3	20.8	21.7	22.9	23.9	25.1
Royaume-Uni	13.3	14.4	14.8	15.4	16.5	17.5	18.5	18.2	18.1	17.5
Inde	6.3	7.5	8.7	9.1	10.1	11.7	13.3	14.2	15.5	17.0
Canada	8.0	8.8	9.0	9.2	10.1	11.0	11.9	12.0	12.1	12.0
Australie	6.3	6.9	7.6	8.2	9.2	10.6	11.4	11.6	11.7	11.3
Bangladesh	5.9	6.1	6.4	6.6	7.2	7.9	8.7	9.7	10.7	11.0
Sri Lanka	3.2	3.9	4.7	5.1	5.7	6.5	7.3	8.0	8.8	9.0
Autres pays	75.9	82.4	84.2	89.8	101.1	109.1	117.0	122.2	125.1	127.3
Total	1 415.1	1 482.7	1 510.0	1 556.1	1 686.4	1 778.5	1 851.8	1 915.0	1 973.7	2 011.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045471012860>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Portugal	53.1	54.5	55.9	57.0	58.5	59.8	61.4	63.8	65.7	67.8
France	15.7	16.5	17.5	18.8	20.1	20.9	21.6	21.9	22.4	22.9
Italie	19.8	19.9	20.0	20.1	20.3	19.1	19.0	18.9	18.8	18.8
Belgique	12.5	13.2	13.8	14.5	15.1	15.4	15.9	16.0	16.1	16.1
Allemagne	9.9	10.0	10.3	10.5	10.6	10.1	10.2	10.3	10.4	10.4
Royaume-Uni	4.4	4.4	4.4	4.6	4.9	4.5	4.7	4.6	4.5	4.5
Pays-Bas	3.8	3.8	3.8	3.8	3.9	3.6	3.6	3.6	3.6	3.5
Espagne	2.8	2.9	2.9	3.0	3.0	2.8	2.9	2.9	2.9	3.0
Danemark	2.0	2.0	2.0	2.0	2.2	2.0	2.0	2.0	1.9	1.9
Suède	0.8	0.9	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Grèce	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Irlande	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Finlande	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9
Autriche	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Autres pays	15.0	16.3	17.9	20.5	21.4	23.5	24.6	25.4	26.4	28.0
Total	142.9	147.7	152.9	159.4	164.7	166.7	170.7	174.2	177.4	181.8

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045571864186>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Suède	17.3	20.6	24.0	25.1	25.2	25.1	25.2	25.4	25.8	26.6	12.8	12.9	13.3
Danemark	18.1	18.4	19.1	19.2	19.4	19.7	20.0	20.0	20.1	20.2	9.5	9.5	9.6
Irak	2.8	3.3	4.2	5.8	9.9	10.8	13.0	13.4	13.7	13.1	5.4	5.8	5.6
Royaume-Uni	10.9	10.8	11.2	11.4	11.1	11.0	11.2	11.0	11.2	11.2	4.2	4.3	4.3
Allemagne	5.1	5.4	6.0	6.7	7.1	7.5	8.2	8.8	9.6	10.6	4.3	4.6	5.0
Somalie	3.6	3.7	4.1	4.8	6.2	6.6	8.4	9.9	10.5	10.6	4.4	4.8	4.9
États-Unis	8.7	8.6	8.6	8.3	8.0	7.9	8.0	7.7	7.6	7.6	4.0	4.0	3.9
Pologne	2.3	2.1	2.1	2.0	2.0	2.2	2.6	2.7	3.9	6.8	1.8	2.0	2.6
Pakistan	8.6	7.5	6.9	7.4	6.7	6.9	6.7	6.6	6.4	6.1	3.5	3.4	3.3
Finlande	3.9	4.5	5.3	5.7	6.0	6.1	6.4	6.3	6.0	5.8	3.6	3.5	3.4
Serbie et Monténégro	6.0	5.7	5.5	10.2	8.8	6.5	6.0	5.7	5.8	5.4	2.7	2.8	2.7
Pays-Bas	3.1	3.2	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	4.0	4.2	4.6	1.8	1.9	2.1
Bosnie-Herzégovine	11.5	11.6	11.8	12.2	11.6	8.8	7.9	6.0	5.2	4.6	3.0	2.6	2.3
Iran	3.8	3.5	3.6	3.7	3.8	4.2	4.7	5.1	5.0	4.4	2.5	2.4	2.2
Islande	3.2	3.7	4.1	4.0	3.9	4.0	4.2	4.1	3.9	3.8	2.0	2.0	1.9
Autres pays	48.7	45.2	45.2	48.5	51.0	54.8	61.4	68.1	74.4	80.7	38.2	42.0	45.7
Total	157.5	158.0	165.1	178.7	184.3	185.9	197.7	204.7	213.3	222.3	103.9	108.5	112.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045624537873>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Turquie	127.0	114.7	102.0	100.7	100.8	100.3	100.3	101.8	100.6	98.9	51.5	51.1	50.4
Maroc	138.7	135.7	128.6	119.7	111.4	104.3	97.8	94.4	91.6	86.2	46.3	45.1	42.7
Allemagne	53.5	53.9	54.1	54.3	54.8	55.6	56.1	56.5	57.1	58.5	28.9	29.6	30.6
Royaume-Uni	39.3	39.2	38.8	39.5	41.4	43.6	44.1	43.7	42.5	41.5	17.4	17.1	16.7
Belgique	24.0	24.4	24.8	25.4	25.9	26.1	26.3	26.2	26.1	26.0	14.0	14.0	14.0
Italie	17.3	17.4	17.6	17.9	18.2	18.6	18.7	18.5	18.4	18.5	6.5	6.5	6.6
Espagne	16.6	16.6	16.8	16.9	17.2	17.4	17.5	17.4	17.1	16.9	8.6	8.5	8.4
Pologne	5.6	5.7	5.9	5.6	5.9	6.3	6.9	7.4	11.0	15.2	5.4	7.4	9.3
Chine	7.3	7.3	7.5	7.5	8.0	9.4	11.2	13.3	14.7	15.0	7.5	8.4	8.5
France	10.6	11.2	11.9	12.5	13.3	14.1	14.5	14.5	14.5	14.7	7.3	7.3	7.5
États-Unis	12.6	13.0	13.4	14.1	14.8	15.2	15.4	15.1	14.8	14.6	7.5	7.4	7.3
Portugal	8.8	8.7	8.8	9.2	9.8	10.6	11.3	11.8	12.0	12.1	5.3	5.5	5.5
Indonésie	7.9	8.0	8.4	8.7	9.3	10.1	10.8	11.2	11.4	11.5	7.4	7.6	7.7
Suriname	12.0	11.8	10.5	8.7	8.5	8.5	8.6	9.4	9.6	8.5	5.2	5.3	4.7
Grèce	5.2	5.3	5.3	5.5	5.7	6.0	6.2	6.3	6.4	6.5	2.3	2.3	2.4
Autres pays	193.4	205.4	208.1	205.3	222.9	244.2	254.3	254.6	251.5	246.6	125.1	126.6	126.5
Total	679.9	678.1	662.4	651.5	667.8	690.4	700.0	702.2	699.4	691.4	346.2	349.6	348.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045618604863>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

POLOGNE

	2002	dont : Femmes	
		2002	
Ukraine	9.9	6.8	
Fédération de Russie	4.3	3.1	
Allemagne	3.7	1.5	
Bélarus	2.9	2.0	
Viêtnam	2.1	0.8	
Arménie	1.6	0.7	
États-Unis	1.3	0.5	
Bulgarie	1.1	0.4	
Royaume-Uni	1.0	0.3	
France	1.0	0.3	
Lituanie	0.9	0.6	
République tchèque	0.8	0.5	
Italie	0.7	0.2	
Grèce	0.5	0.1	
Kazakhstan	0.5	0.3	
Autres pays	16.9	6.7	
Total	49.2	24.7	

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045630162377>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Brésil	20.0	20.0	19.9	20.9	22.2	48.7	61.6	66.3	78.6	70.4	27.1	28.7	31.4
Cap-Vert	39.6	39.8	40.1	43.8	47.1	57.3	62.1	63.6	65.6	69.6	27.6	28.8	30.7
Ukraine	45.7	63.0	66.4	67.0	44.9	12.0	12.6	14.2
Angola	16.3	16.3	16.5	17.7	20.4	28.4	32.7	34.4	35.4	34.6	15.4	16.0	15.9
Guinée-Bissau	12.6	12.8	12.9	14.1	15.9	21.3	23.8	24.8	25.6	25.2	7.7	8.2	8.2
Royaume-Uni	12.0	12.3	12.7	13.3	14.1	15.0	15.9	16.9	18.0	19.0	7.5	8.4	8.9
Espagne	9.3	8.8	10.2	11.2	12.2	13.6	14.6	15.3	15.9	16.4	7.7	8.1	8.3
Moldavie	10.1	13.1	13.7	14.8	15.5	1.7	2.0	4.5
Allemagne	7.9	8.3	8.8	8.0	10.4	11.1	11.9	12.5	13.1	13.6	5.7	6.0	6.2
Sao Tomé-et-Principe	4.2	4.3	4.4	4.8	5.4	8.3	9.6	10.1	10.9	11.9	4.9	5.3	6.0
Roumanie	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	8.4	11.3	12.0	12.5	11.1	2.3	2.5	3.8
France	5.1	5.4	5.8	6.5	7.2	7.8	8.4	8.9	9.3	9.6	4.2	4.5	4.6
Chine	2.4	2.4	2.5	2.7	3.3	7.3	8.5	9.1	9.7	9.4	3.3	3.5	3.9
États-Unis	8.5	8.4	8.1	9.6	8.0	8.4	8.3	8.4	8.3	8.5	3.5	3.5	3.6
Mozambique	4.4	4.4	4.4	4.5	4.6	5.6	5.7	5.8	5.8	6.3	2.3	2.4	2.8
Autres pays	30.5	31.8	31.4	33.5	36.3	63.9	73.2	76.5	78.6	66.2	25.9	27.0	26.6
Total	172.9	175.3	177.8	190.9	207.6	360.8	423.8	444.6	469.1	432.0	158.9	167.3	179.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045635151726>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
République tchèque	5.1	5.8	6.6	7.0	6.3	5.9	5.4	4.9	3.6	4.4
Ukraine	3.0	3.5	3.8	3.9	4.3	4.6	4.7	4.9	4.0	3.7
Pologne	2.5	2.8	2.9	2.6	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5	2.8
Ex-Yougoslavie	2.0	2.0	2.3	2.7	2.6	2.7	1.6	1.5	0.4	0.2
Autres pays	11.6	10.7	12.8	13.4	13.2	13.8	15.5	15.5	11.7	14.5
Total	24.1	24.8	28.4	29.5	28.8	29.4	29.5	29.2	22.3	25.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045635438438>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ukraine	46.3	43.4	52.7	65.9	50.2	51.8	59.1	62.3	78.3	87.8
République slovaque	50.3	52.2	49.6	40.4	44.3	53.2	61.1	64.9	47.4	49.4
Viêtnam	17.6	21.0	22.9	24.8	23.6	23.9	27.1	29.0	34.2	36.8
Pologne	24.5	25.0	22.2	18.3	17.1	16.5	16.0	15.8	16.3	17.8
Fédération de Russie	6.7	8.9	10.0	16.9	13.0	12.4	12.8	12.6	14.7	16.3
Allemagne	5.9	5.9	5.1	6.1	5.0	4.9	5.2	5.2	5.8	7.2
Bulgarie	4.3	6.6	6.0	5.0	4.0	4.1	4.2	4.0	4.4	4.6
États-Unis	4.1	3.8	3.9	3.8	3.2	3.2	3.4	3.3	3.8	4.0
Chine	4.8	4.5	4.2	4.3	3.6	3.3	3.2	4.0	3.4	3.6
Serbie et Monténégro	5.0	3.8	3.9	4.1	3.7	3.3	3.2	3.1	3.4	3.6
Roumanie	1.8	2.4	2.7	2.6	2.4	2.3	2.3	2.3	2.6	2.7
Autriche	2.2	2.3	2.3	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9	2.1	2.4
Royaume-Uni	1.5	2.1	1.6	1.7	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	2.2
Autres pays	23.6	27.9	32.8	32.7	27.7	28.3	30.2	30.3	36.2	40.0
Total	198.6	209.8	219.8	228.9	201.0	210.8	231.6	240.4	254.3	278.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045313505367>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Irlande	441.0	446.0	448.0	442.0	404.0	436.0	403.0	367.0	368.0	369.0	197.0	206.0	204.0
Inde	128.0	110.0	139.0	149.0	153.0	132.0	145.0	154.0	171.0	190.0	83.0	92.0	97.0
Pologne	34.0	24.0	34.0	48.0	110.0	19.0	26.0	56.0
États-Unis	105.0	104.0	120.0	123.0	114.0	148.0	100.0	120.0	133.0	106.0	68.0	68.0	61.0
France	53.0	54.0	74.0	68.0	85.0	82.0	92.0	102.0	95.0	100.0	64.0	51.0	56.0
Afrique du Sud	22.0	24.0	39.0	50.0	..	68.0	64.0	95.0	92.0	100.0	49.0	49.0	54.0
Australie	50.0	62.0	50.0	55.0	75.0	67.0	75.0	73.0	80.0	79.0	42.0	41.0	42.0
Pakistan	78.0	68.0	69.0	73.0	94.0	82.0	97.0	83.0	86.0	95.0	43.0	38.0	43.0
Allemagne	53.0	59.0	75.0	85.0	64.0	59.0	68.0	70.0	96.0	100.0	40.0	59.0	61.0
Portugal	28.0	27.0	38.0	44.0	29.0	58.0	85.0	88.0	83.0	85.0	45.0	44.0	45.0
Italie	85.0	77.0	89.0	80.0	95.0	102.0	98.0	91.0	121.0	88.0	49.0	61.0	44.0
Zimbabwe	20.0	35.0	51.0	73.0	68.0	30.0	40.0	34.0
Bangladesh	43.0	63.0	69.0	78.0	55.0	70.0	61.0	48.0	69.0	64.0	28.0	27.0	30.0
Philippines	12.0	15.0	12.0	..	20.0	27.0	32.0	54.0	52.0	51.0	31.0	34.0	36.0
Ghana	31.0	27.0	35.0	30.0	38.0	17.0	18.0	20.0
Autres pays	836.0	957.0	985.0	961.0	1 154.0	1 171.0	1 178.0	1 277.0	1 260.0	1 392.0	671.0	663.0	721.0
Total	1 934.0	2 066.0	2 207.0	2 208.0	2 342.0	2 587.0	2 584.0	2 742.0	2 857.0	3 035.0	1 476.0	1 517.0	1 604.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045416221774>Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Finlande	103.1	101.3	99.9	99.0	98.6	97.5	96.3	93.5	90.3	87.1	53.1	51.5	49.8
Norvège	31.7	31.0	30.6	30.9	32.0	33.3	34.7	35.5	35.6	35.4	18.1	18.2	18.0
Danemark	26.0	25.4	25.0	25.0	25.6	26.6	28.1	29.7	31.2	32.9	12.4	12.9	13.6
Irak	22.8	24.8	26.6	30.2	33.1	36.2	40.1	41.5	39.8	31.9	19.4	18.9	15.3
Allemagne	13.9	14.5	15.1	15.5	16.4	17.3	18.1	19.1	19.9	21.0	9.0	9.4	9.9
Pologne	15.9	15.8	15.9	16.3	16.7	15.5	13.9	13.4	14.7	17.2	8.9	9.4	10.4
Serbie et Monténégro	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	18.6	18.2	17.1	8.9	8.7	8.1
Royaume-Uni	11.5	11.7	12.1	12.4	13.1	13.8	14.2	14.4	14.6	14.7	4.5	4.5	4.5
Bosnie-Herzégovine	55.4	54.8	44.5	34.2	22.8	19.7	17.0	15.5	14.8	13.7	7.8	7.5	6.9
Turquie	18.9	18.4	17.4	16.4	15.8	13.9	12.6	12.4	12.3	11.7	6.0	5.8	5.4
Iran	27.2	26.2	19.8	16.1	14.3	13.5	12.9	12.5	12.4	11.5	6.4	6.4	5.8
Thaïlande	4.9	5.1	5.3	5.5	5.8	6.3	6.8	8.3	9.8	11.2	6.6	7.9	9.0
Somalie	12.2	13.1	13.5	13.5	11.5	9.6	8.7	8.8	9.0	9.6	4.5	4.5	4.8
États-Unis	9.4	9.4	9.5	9.6	10.0	10.0	9.6	9.4	9.3	9.2	4.2	4.1	4.0
Chili	12.4	11.9	11.4	10.8	10.3	9.9	9.4	9.1	8.9	8.6	4.0	3.9	3.7
Autres pays	161.4	158.6	153.5	151.7	151.4	152.8	151.6	134.5	140.4	147.2	57.5	60.6	63.6
Total	526.6	522.0	499.9	487.2	477.3	476.0	474.1	476.1	481.1	479.9	231.2	234.1	233.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045673633778>


Tableau B.1.5. **Effectifs de personnes étrangères par nationalité**

Milliers

SUISSE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Italie	350.3	342.3	335.4	327.7	321.6	314.0	308.3	303.8	300.2	296.4	128.6	127.0	125.3
Serbie et Monténégro	189.4	190.7	194.7	198.1	199.8	199.2	196.2
Portugal	137.1	136.3	135.8	135.0	140.2	135.5	141.1	149.8	159.7	167.3	70.5	74.4	77.3
Allemagne	92.7	94.7	97.9	102.7	110.7	116.6	125.0	133.6	144.9	157.6	61.7	66.7	71.9
Turquie	79.4	79.6	79.5	79.9	79.5	79.5	78.8	77.7	76.6	75.4	36.0	35.4	34.8
Espagne	97.7	94.0	90.4	86.8	83.8	81.0	78.9	76.8	74.3	71.4	34.7	33.6	32.3
France	54.2	55.0	56.1	58.0	61.1	61.5	63.2	65.0	67.0	69.0	30.6	31.5	32.4
Macédoine	55.9	58.4	59.8	60.5	60.8	60.7	28.5	28.7	28.8
Bosnie-Herzégovine	44.3	45.7	46.0	45.4	44.8	43.2	22.3	21.9	21.2
Croatie	43.6	43.9	43.4	42.7	41.8	40.6	21.4	20.9	20.4
Autriche	28.1	28.0	28.6	28.2	29.6	29.9	31.1	31.6	32.5	32.8	14.3	14.6	14.8
Royaume-Uni	18.3	18.3	18.7	19.6	20.8	22.2	22.8	23.4	24.1	24.9	9.9	10.2	10.5
Pays-Bas	13.9	13.9	13.8	13.9	14.4	14.6	15.0	15.2	15.4	15.8	7.1	7.1	7.3
États-Unis	11.6	11.6	11.1	12.2	16.9	13.4	18.1	13.2	13.2	13.7	6.3	6.3	6.5
Belgique	6.5	6.6	6.9	7.1	7.5	7.9	8.0	8.2	8.5	8.8	4.0	4.1	4.2
Autres pays	447.8	460.6	473.6	308.1	163.7	200.2	209.8	224.3	232.1	238.2	216.3	221.5	224.7
Total	1 337.6	1 340.8	1 347.9	1 368.7	1 384.4	1 419.1	1 447.3	1 471.0	1 495.0	1 511.9	692.0	704.1	712.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045304562422>

Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. **Population étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile résidant dans des ménages privés. Non compris les citoyens d'origine allemande. Une baisse importante observée en 2004 est due à un recoupement entre le registre de résidence et le registre central des étrangers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. <i>Particularités</i> : la répartition par nationalités et sexes n'est faite que pour les personnes de 16 ans et plus.	Registre central de la population, Office fédéral des statistiques.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. <i>Date de référence</i> : moyenne annuelle.	Registre de population, Office central de statistique.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les demandeurs d'asile sont inscrits sur un fichier d'attente. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre national, Institut national de la statistique.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Sont exclus : les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre central de population, Danmarks Statistik.
Espagne	Titulaires d'un permis de résidence. Non compris les permis temporaires (durée inférieure à six mois) et les étudiants. Les données de 1996 et 2001 comprennent 21 300 et 234 600 permis délivrés à la suite des opérations de régularisation de 1996 et 2001. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Les Finnois de souche sont inclus dans la population étrangère. <i>Date de référence</i> : 30 septembre.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence permanente en France (y compris les travailleurs permanents, les stagiaires, les étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant). Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Dates de référence</i> : 8 mars 1999.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques.
Grèce	Enquête sur les forces de travail.	Service national de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme. À partir de 2000, le fichier a été apuré pour exclure les permis non valides. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Irlande	Les estimations indiquées dans le tableau A.1.5 proviennent des enquêtes sur les forces de travail. Les données par nationalités (tableau B.1.5) sont issues du recensement de 2002 et portent sur la population âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : 28 avril 2002 (recensement) et 2 ^e trimestre de l'année indiquée (enquête sur la population active).	Office central de statistique (CSO).
Italie	Titulaires d'un permis de résidence. Les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents ne sont pas comptabilisés. Y compris les personnes régularisées à la suite des programmes de 1987-88, 1990, 1995-96, 1998 et 2002. En 1999 et 2000, les chiffres incluent respectivement 139 601 et 116 253 personnes régularisées. Les données pour l'ex-Yougoslavie portent sur les personnes titulaires d'un passeport yougoslave (sans autre spécification). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur.
Japon	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, ministère de la Justice, Immigration Bureau.
Luxembourg	Personnes inscrites sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Service central de la statistique et des études économiques. (STATEC.)
Norvège	Population résidente (inscrite au registre), y compris les demandeurs d'asile en attente d'une décision. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	CPR, Statistics Norvège.
Pays-Bas	Personnes inscrites sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives. Y compris une partie des demandeurs d'asile (sauf ceux qui résident dans des centres d'accueil). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Bureau central de la statistique (CBS).

Notes relatives aux tableaux A.1.5 et B.1.5. **Population étrangère (suite)**

Pays	Commentaires	Source
Pologne	Non compris les résidents permanents séjournant à l'étranger depuis plus de 12 mois et les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois. <i>Date de référence</i> : mai 2002.	Recensement, Office central de statistique.
Portugal	Titulaires d'une autorisation de résidence en cours de validité. Les données de 1996 incluent 21 800 permis accordés à la suite du programme de régularisation. De même, les données pour 2001 et 2002 incluent respectivement 126 901 et 47 657 permis accordés dans le cadre du programme de régularisation de 2001. Les données pour 2004 et 2005 comprennent les permis de travail délivrés à la suite du programme spécial de régularisation et de la régularisation de travailleurs Brésiliens.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de la statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Titulaires d'un permis de résidence permanent (pour motif de regroupement familial essentiellement) ou à long terme (d'une durée de validité de 1 an, renouvelable). <i>Date de référence</i> : 31 décembre (30 juin pour 2004).	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	Étrangers résidents. Le total des non-nationaux ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). À partir de 2004, les chiffres sont calculés en utilisant un nouveau système de pondération et les données ne sont par conséquent pas comparables avec les chiffres pour les années antérieures. <i>Date de référence</i> : 31 décembre. <i>Particularités</i> : les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur la population active, Home Office.
Suède	Personnes résidentes (inscrites dans le registre de population). <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre de la population, Statistics Suède.
Suisse	Population résidente permanente (annuels et établis), permis B et C. Les titulaires d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour effectif est d'une durée supérieure à 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Registre des étrangers, Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et autochtone. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population autochtone. Au contraire, dans les pays où la naturalisation s'obtient plus difficilement, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets immédiats. Par exemple, au cours des années 80, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et en contrepartie une augmentation de celui des autochtones.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Comme pour toutes les données de ce type, les ressources limitées affectées au traitement des demandes peuvent entraîner des retards dans l'octroi de la nationalité. Ces retards ne sont pas pris en compte dans les chiffres disponibles. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays).

Tableau A.1.6. **Acquisitions de la nationalité dans certains pays de l'OCDE**
Effectifs et pourcentages

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<i>Pays privilégiant la distinction national/étranger :</i>										
Allemagne	86 356	82 913	106 790	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153	117 241
% de la population étrangère	1.2	1.1	1.4	2.0	2.5	2.4	2.1	1.9	1.9	1.6
Autriche	15 627	15 792	17 786	24 678	24 320	31 731	36 011	44 694	41 645	34 876
% de la population étrangère	2.3	2.3	2.6	3.6	3.5	4.4	4.8	5.9	5.4	4.4
Belgique	24 581	31 687	34 034	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754	31 512
% de la population étrangère	3	3	4	2.7	6.9	7.3	5.5	4.0	4.0	3.5
Danemark	7 283	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976	10 197
% de la population étrangère	3.3	2.3	4.1	4.8	7.3	4.6	6.5	2.5	5.5	3.8
Espagne	8 433	10 311	13 177	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556	38 335	42 830
% de la population étrangère	1.7	1.9	2.2	2.3	1.5	1.9	2.0	2.0	2.3	2.2
Finlande	981	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	4 526	6 880	5 683
% de la population étrangère	1	2	5	5.4	3.3	2.8	2.9	4.3	6.5	5.1
France	147 522	150 026	127 548	128 092	144 640	168 826	154 827
% de la population étrangère	4.6
Hongrie	12 266	8 658	6 435	6 066	7 538	8 590	3 369	5 261	5 432	9 822
% de la population étrangère	8.8	6.1	4.3	4.0	4.9	7.8	2.7	4.5	4.2	6.9
Italie	8 823	9 789	12 016	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934	..
% de la population étrangère	1.2	1.0	1.2	1.0	0.7	0.8	0.7	0.9	0.5	..
Japon	14 495	15 061	14 779	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336	15 251
% de la population étrangère	1.1	1.1	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	1.0	1.0	0.8
Luxembourg	779	749	631	549	684	496	754	785	841	966
% de la population étrangère	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5
Norvège	12 237	12 037	9 244	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154	12 655
% de la population étrangère	7.6	7.6	5.8	4.8	5.3	5.9	4.9	4.0	4.0	5.7
Pays-Bas	82 700	59 830	59 170	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	26 173	28 488
% de la population étrangère	11.4	8.8	8.7	9.4	7.7	7.0	6.6	4.1	3.7	4.1
Pologne	871	1 000	975	766	1 186	1 634	1 937	2 866
% de la population étrangère	3.3
Portugal	1 154	1 364	519	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346	939
% de la population étrangère	1	1	0	1	0	1	0	0.4	0.3	0.2
République slovaque	3 492	4 016	1 393
% de la population étrangère	11.8	13.8	6.3
République tchèque	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020	2 626
% de la population étrangère	3.7	3.6	3.1	2.1	1.5	2.1	0.9
Royaume-Uni	43 069	37 010	53 525	54 902	82 210	90 295	120 125	125 535	140 705	161 780
% de la population étrangère	2.2	1.9	2.6	2.5	3.7	3.9	4.6	4.9	5.1	5.7
Suède	25 552	28 867	46 502	37 777	43 474	36 397	37 792	33 006	26 769	39 573
% de la population étrangère	4.8	5.5	8.9	7.6	8.9	7.6	7.9	7.0	5.9	8.2
Suisse	19 375	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685	38 437
% de la population étrangère	1.5	1.4	1.6	1.5	2.1	2.0	2.6	2.4	2.4	2.6
<i>Pays privilégiant la distinction né dans le pays de résidence/né à l'étranger :</i>										
Australie	111 637	108 266	112 343	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049	93 095
Canada	155 645	154 624	134 485	158 753	214 568	167 353	141 588	155 117	192 590	196 291
États-Unis	1 044 689	598 225	463 060	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151	604 280
Mexique	655	1 061	1 795	1 625	3 227	1 094	4 737	4 245	5 554	8 527
Nouvelle-Zélande	..	15 757	20 173	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142	24 341
UE25, Norvège et Suisse	582 806	697 613	670 378	676 729	660 171	689 491	687 035
Amérique du Nord	1 200 334	768 606	617 718	1 033 167	1 132 965	799 093	734 765	636 617	751 883	824 912

Note : Sauf indication contraire, les chiffres comprennent l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc., ainsi que des acquisitions de la nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays. Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux B.1.6. Le taux de naturalisation (« % population étrangère ») est défini comme le nombre de personnes ayant acquis la nationalité dans l'année en pourcentage de la population étrangère en début d'année.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043522442670>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité****ALLEMAGNE**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Turquie	46 294	42 420	59 664	103 900	82 861	76 573	64 631	56 244	44 465	32 661
Serbie et Monténégro	2 733	1 989	2 404	3 120	9 776	12 000	8 375	5 504	3 539	8 824
Iran	649	919	1 171	1 529	14 410	12 020	13 026	9 440	6 362	4 482
Maroc	2 918	4 010	4 981	4 312	5 008	4 425	3 800	4 118	3 820	3 684
Afghanistan	1 819	1 475	1 200	1 355	4 773	5 111	4 750	4 948	4 077	3 133
Liban	784	1 159	1 782	2 491	5 673	4 486	3 300	2 651	2 265	1 969
Bosnie-Herzégovine	1 847	995	3 469	3 745	4 002	3 791	2 357	1 770	2 103	1 907
Croatie	2 268	1 789	2 198	1 536	3 316	3 931	2 974	2 048	1 689	1 287
Viêtnam	3 464	3 129	3 452	2 270	4 489	3 014	1 482	1 423	1 371	1 278
Autres pays	23 580	25 028	26 469	18 412	52 380	52 747	49 852	52 585	57 462	58 016
Total	86 356	82 913	106 790	142 670	186 688	178 098	154 547	140 731	127 153	117 241

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045815486340>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité****AUSTRALIE**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Royaume-Uni	35 431	27 294	23 080	13 529	14 592	12 474	16 411	14 854	17 201	20 127
Inde	2 638	2 563	3 358	2 695	2 381	2 335	2 510	3 051	3 638	5 027
Nouvelle-Zélande	11 724	9 982	8 764	6 320	6 676	11 007	17 334	13 994	13 052	9 363
Chine	4 250	16 173	21 053	10 947	7 664	6 890	6 416	7 126	7 072	7 798
Afrique du Sud	1 262	1 578	1 880	1 606	2 253	2 992	3 922	3 998	4 908	5 085
Philippines	4 021	3 815	3 688	2 606	2 349	2 211	2 849	2 885	3 019	3 653
Irak	..	1 591	2 877	1 698	1 853	1 862	2 182	1 502	1 271	2 115
Viêtnam	7 741	5 083	4 685	3 083	3 441	1 953	2 090	1 676	2 215	2 056
Malaisie	..	764	719	1 002	1 154	1 057	1 504	1 619	1 846	1 798
Sri Lanka	1 644	1 620	2 049	1 707	1 832	1 672	1 362	1 328	1 582	1 711
États-Unis	2 272	1 701	1 565	1 083	989	1 004	1 318	1 194	1 409	1 648
Fidji	1 815	1 721	1 934	1 665	1 379	1 398	1 567	1 509	1 582	1 548
Irlande	1 688	1 278	1 167	724	698	682	852	734	905	941
Iran	870	891	1 143	876	755	827	864	928	644	877
Bosnie-Herzégovine	..	1 637	2 728	1 841	1 531	2 661	2 194	1 475	1 490	822
Autres pays	36 281	30 575	31 653	25 092	21 289	21 045	22 914	21 291	25 215	28 526
Total	111 637	108 266	112 343	76 474	70 836	72 070	86 289	79 164	87 049	93 095

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045716181033>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
AUTRICHE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Turquie	7 492	5 064	5 664	10 324	6 720	10 046	12 623	13 665	13 004	9 545
Bosnie-Herzégovine	645	734	993	1 536	2 761	3 856	5 913	8 268	8 657	7 026
Serbie et Monténégro	847	1 854	1 640	3 853	2 810	4 296	4 806	9 836	7 245	6 681
Croatie	769	741	1 102	1 008	1 642	1 986	2 537	2 588	2 212	2 276
Roumanie	691	1 096	1 500	1 635	2 682	2 813	1 774	2 096	1 373	1 128
Macédoine	105	206	320	257	241	471	574	786	803	991
Pologne	496	660	749	531	545	606	930	768	768	443
Fédération de Russie	89	112	181	137	168	166	161	83	194	235
Bulgarie	159	185	318	302	385	386	321	364	274	221
Ukraine	37	31	73	38	49	71	104	146	230	182
République slovaque	141	198	283	186	267	304	318	196	174	171
Allemagne	135	156	151	89	102	106	85	106	135	135
Hongrie	297	332	412	407	351	315	246	262	174	120
République tchèque	98	182	256	193	273	223	149	124	96	79
Slovénie	163	99	87	74	103	128	160	96	128	63
Autres pays	3 463	4 142	4 057	4 108	5 221	5 958	5 310	5 310	6 178	5 580
Total	15 627	15 792	17 786	24 678	24 320	31 731	36 011	44 694	41 645	34 876

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045747252540>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
BELGIQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Maroc	7 912	11 076	13 484	9 133	21 917	24 018	15 832	10 565	8 704	7 977
Turquie	6 609	6 884	6 177	4 402	17 282	14 401	7 805	5 186	4 467	3 602
Italie	1 940	1 726	1 536	1 187	3 650	3 451	2 341	2 646	2 271	2 086
République démocratique du Congo	442	756	1 202	1 890	2 993	2 991	2 809	1 796	2 585	1 876
Ex-Yougoslavie	0	438	499	756	2 187	2 487	2 678	1 593	2 155	1 823
France	539	530	491	363	948	1 025	856	698	780	772
Algérie	556	608	672	520	1 071	1 281	926	826	830	739
Rwanda	794	1 012	557	571	700
Pays-Bas	259	292	249	234	492	601	646	522	665	672
Pologne	175	220	277	253	551	677	630	460	465	470
Philippines	115	147	162	190	315	323	388	283	442	370
Roumanie	115	358	387	267	403	321	294	277	314	332
Pakistan	91	133	155	131	75	474	404	270	298	306
Tunisie	406	566	585	301	859	729	521	383	406	297
Fédération de Russie	265	301	237	339	297
Autres pays	5 422	7 953	8 158	4 646	9 339	9 144	8 974	7 410	9 462	9 193
Total	24 581	31 687	34 034	24 273	62 082	62 982	46 417	33 709	34 754	31 512

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045778718648>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
CANADA

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	10 563	11 535	14 110	17 991	24 310	18 555	16 973	20 558	25 189	25 501
Inde	10 756	10 766	8 804	11 446	19 402	14 788	13 136	14 530	21 622	21 743
Pakistan	2 598	2 867	2 394	3 226	8 478	8 904	7 654	6 622	10 454	12 237
Philippines	9 771	12 703	11 069	11 565	14 134	9 560	7 705	8 289	9 031	10 851
Royaume-Uni	8 944	11 484	6 177	4 741	5 278	3 586	3 003	4 399	7 784	6 916
Corée	1 679	1 205	1 395	2 129	3 724	3 129	3 503	4 357	5 884	5 382
États-Unis	3 120	2 760	2 143	2 429	3 180	2 443	2 362	3 309	5 273	5 014
Iran	3 226	2 602	2 631	3 645	6 637	6 449	5 823	5 249	4 637	4 950
Sri Lanka	6 288	4 925	6 114	6 302	6 692	4 448	3 555	3 312	5 091	4 451
Roumanie	2 294	3 297	2 856	3 824	4 571	3 404	2 694	3 128	3 296	4 433
Jamaïque	3 039	2 245	2 010	2 390	2 944	2 678	2 218	2 942	4 468	3 896
Taipei chinois	3 774	4 751	4 351	4 818	8 945	6 750	4 745	4 062	3 272	2 798
Hong-Kong (Chine)	15 110	9 751	13 096	15 050	17 886	11 200	6 188	4 794	3 996	2 045
Viêtnam	4 579	5 528	4 150	3 967	4 128	2 750	2 192	1 814	1 885	1 851
Portugal	2 547	1 998	1 498	1 416	2 394	2 920	1 428	1 252	2 179	1 687
Autres pays	67 357	66 207	51 687	63 814	81 865	65 789	58 409	66 500	78 529	82 536
Total	155 645	154 624	134 485	158 753	214 568	167 353	141 588	155 117	192 590	196 291

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045780212557>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
DANEMARK

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Somalie	32	17	159	215	1 189	1 074	2 263	324	2 022	1 709
Ex-Yougoslavie	629	291	695	709	1 523	1 134	3 399	1 245	4 349	1 699
Irak	339	244	718	918	2 210	871	1 161	153	1 015	961
Turquie	917	1 036	1 243	3 154	2 787	3 130	2 418	2 158	732	878
Chine	42	32	117	169	228	195	289	203	339	382
Sri Lanka	765	376	613	523	819	365	594	119	678	332
Iran	829	553	969	914	1 105	437	519	120	505	317
Pakistan	220	149	284	463	545	297	573	94	332	305
Afghanistan	29	15	101	98	276	215	301	40	367	282
Viêtnam	200	126	365	439	647	318	508	280	318	232
Maroc	201	110	248	322	485	213	313	69	244	147
Allemagne	126	138	173	197	240	129	174	82	178	144
Liban	314	160	811	601	1 099	309	376	69	219	140
Thaïlande	65	44	85	137	214	124	172	62	180	114
Pologne	237	130	241	173	201	126	309	130	186	103
Autres pays	2 338	2 061	3 440	3 384	5 243	2 965	3 931	1 435	3 312	2 452
Total	7 283	5 482	10 262	12 416	18 811	11 902	17 300	6 583	14 976	10 197

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045832886682>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ESPAGNE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Colombie	457	478	624	818	302	848	1 267	1 802	4 194	7 334
Maroc	687	1 056	1 542	2 053	1 921	2 822	3 111	6 827	8 036	5 556
Pérou	1 150	1 159	1 863	2 374	1 488	2 322	3 117	2 932	3 958	3 645
Cuba	250	442	773	1 109	893	1 191	2 088	1 601	1 889	2 506
République dominicaine	833	1 257	1 860	2 652	1 755	2 126	2 876	2 639	2 834	2 322
Argentine	1 387	1 368	1 126	1 027	661	791	997	1 015	1 746	2 293
Venezuela	133	153	203	290	197	326	439	529	703	752
Brésil	128	217	299	308	273	411	477	500	683	695
Philippines	455	583	499	551	365	554	831	670	800	680
Chili	425	428	473	432	594	359	353	349	484	621
Chine	109	180	238	302	240	263	308	396	318	492
Portugal	452	524	677	683	452	568	627	536	634	478
Guinée équatoriale	..	140	200	278	206	321	338	342	479	455
Uruguay	260	279	310	309	177	239	219	234	327	409
Inde	128	172	206	270	232	287	271	291	295	248
Autres pays	1 579	1 875	2 284	2 938	2 243	3 315	4 491	5 893	10 955	14 344
Total	8 433	10 311	13 177	16 394	11 999	16 743	21 810	26 556	38 335	42 830

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045837366048>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
ÉTATS-UNIS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Mexique	254 988	142 569	112 442	207 750	189 705	103 234	76 531	56 093	63 840	77 089
Philippines	51 346	30 898	24 872	38 944	46 563	35 431	30 487	29 081	31 448	36 673
Inde	33 113	21 206	17 060	30 710	42 198	34 311	33 774	29 790	37 975	35 962
Viêtnam	51 910	36 178	30 185	53 316	55 934	41 596	36 835	25 995	27 480	32 926
Chine	34 320	20 947	16 145	38 409	54 534	34 423	32 018	24 014	27 309	31 708
République dominicaine	29 459	21 092	11 916	23 089	25 176	15 010	15 591	12 627	15 464	20 831
Corée	27 969	16 056	10 305	17 738	23 858	18 053	17 307	15 968	17 184	19 223
Jamaïque	25 458	20 253	15 040	28 604	22 567	13 978	13 973	11 232	12 271	13 674
El Salvador	35 478	18 273	12 267	22 991	24 073	13 663	10 716	8 738	9 602	12 174
Colombie	27 483	11 645	7 024	13 168	14 018	10 872	10 634	7 962	9 819	11 396
Cuba	63 234	13 155	15 331	25 467	15 661	11 393	10 889	7 727	11 236	11 227
Iran	19 278	11 434	10 739	18 268	19 251	13 881	11 796	10 807	11 781	11 031
Pologne	14 047	8 037	5 911	13 127	16 405	11 661	12 823	9 140	10 335	9 801
Haïti	25 012	16 477	10 416	19 550	14 428	10 408	9 280	7 263	8 215	9 740
Pakistan	11 251	7 266	3 572	6 572	8 726	8 375	8 658	7 431	8 744	9 699
Autres pays	340 343	202 739	159 835	282 241	315 691	231 916	242 396	199 336	234 448	261 126
Total	1 044 689	598 225	463 060	839 944	888 788	608 205	573 708	463 204	537 151	604 280

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046231810587>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FINLANDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ex-Union soviétique	52	44	138	135	48	51	56	85	138	..
Autres pays	929	1 395	3 879	4 595	2 929	2 669	2 993	4 441	6 742	5 683
Total	981	1 439	4 017	4 730	2 977	2 720	3 049	4 526	6 880	5 683

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046043322365>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
FRANCE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Maroc	38 298	37 795	34 922	33 967	36 875	32 878	37 848
Algérie	15 743	17 627	15 498	15 711	20 245	25 474	25 435
Turquie	11 380	12 137	10 755	10 468	10 492	9 464	13 618
Tunisie	12 467	12 763	10 251	9 956	11 412	9 472	12 012
Portugal	13 151	11 201	9 182	8 844	9 576	3 753	8 888
Haïti	1 711	1 920	1 571	2 082	2 734	2 367	2 744
Serbie et Monténégro	2 249	2 358	1 880	1 902	2 129	2 459	2 737
République démocratique du Congo	1 495	1 765	1 401	1 572	2 012	2 647	2 631
Congo	932	1 083	1 100	1 475	1 769	2 005	2 390
Sénégal	1 530	1 595	1 463	1 858	2 185	2 491	2 345
Cameroun	1 400	1 556	1 381	1 770	2 196	2 267	2 081
Sri Lanka	1 439	1 819	1 345	1 377	1 748	1 992	2 011
Côte d'Ivoire	1 113	1 409	1 194	1 495	1 869	2 143	1 987
Cambodia	2 843	2 958	2 241	1 861	1 734	1 515	1 818
Madagascar	1 288	1 406	1 281	1 352	1 628	1 728	1 440
Autres pays	29 396	32 064	26 166	27 144	31 325	32 594	31 876
Total	136 435	141 456	121 631	122 834	139 930	135 249	151 861

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046043444152>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
HONGRIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Roumanie	8 549	5 229	3 842	3 463	4 231	5 644	2 238	3 415	3 605	6 869
Ex-Union soviétique	1 227	788	713	874	1 015	1 143	434	721	884	1 323
Ex-Yougoslavie	1 999	1 610	1 082	1 135	1 655	1 302	487	794	557	996
Autres pays	491	1 030	799	594	637	501	210	331	386	634
Total	12 266	8 658	6 435	6 066	7 538	8 590	3 369	5 261	5 432	9 822

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046045355006>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

ITALIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maroc	549	570	634	638	573	579	624	1 132	1 046
Albanie	259	438	535	748	521	687	703	830	882
Roumanie	821	796	1 086	936	665	855	968	977	847
Pologne	378	422	469	502	448	475	519	677	619
Brésil	268	339	537	461	512	619	604	726	579
Cuba	70	140	357	379	377	512	542	646	539
Argentine	321	335	345	255	240	316	411	541	515
Suisse	608	1 005	952	836	724	533	514	546	506
Fédération de Russie	0	0	0	452	347	384	439	463	436
Colombie	152	214	292	245	240	322	300	453	360
République dominicaine	548	580	694	423	377	354	393	409	317
Égypte	287	220	287	270	266	235	195	264	283
Tunisie	243	205	256	237	208	215	175	271	258
Venezuela	57	94	107	113	121	121	215	252	255
Pérou	167	196	326	252	228	263	305	383	253
Autres pays	4 095	4 235	5 139	4 588	3 716	3 912	3 778	4 836	4 239
Total	8 823	9 789	12 016	11 335	9 563	10 382	10 685	13 406	11 934

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046048427476>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

JAPON

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Corée	9 898	9 678	9 561	10 059	9 842	10 295	9 188	11 778	11 031	9 689
Chine	3 976	4 729	4 637	5 335	5 245	4 377	4 442	4 722	4 122	4 427
Autres pays	621	654	581	726	725	619	709	1 133	1 183	1 135
Total	14 495	15 061	14 779	16 120	15 812	15 291	14 339	17 633	16 336	15 251

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046066673311>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**

LUXEMBOURG

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	65	64	48	53	72	39	87	73	83	101
Italie	193	192	149	94	157	105	119	120	111	97
Allemagne	55	60	44	41	50	45	47	50	62	79
France	85	79	53	43	52	33	65	57	44	51
Pays-Bas	20	17	15	11	14	13	11	17	6	7
Autres pays	361	337	322	307	339	261	425	468	535	631
Total	779	749	631	549	684	496	754	785	841	966

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046086676675>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NORVÈGE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ex-Yougoslavie	554	520	560	1 176	1 322	1 199	614	310	303	852
Pakistan	1 530	1 583	1 097	106	1 077	409	829	497	568	694
Turquie	836	837	705	170	523	356	412	398	393	385
Philippines	315	360	155	199	157	261	299	265	249	322
Suède	112	167	154	241	246	249	216	211	221	276
Maroc	318	294	154	90	131	154	160	86	235	225
Inde	313	274	157	232	188	235	230	196	207	223
Viêtnam	1 446	1 276	781	651	738	594	292	210	222	216
Danemark	91	143	149	158	170	162	108	129	167	166
Allemagne	41	63	55	73	74	68	95	75	74	129
Pologne	267	282	192	209	196	159	165	167	171	126
Chili	531	416	240	252	156	172	234	138	141	121
Chine	383	348	279	315	156	113	135	84	82	109
Royaume-Uni	162	142	129	94	104	57	83	68	78	92
Corée	122	109	146	144	113	143	106	74	93	82
Autres pays	5 216	5 223	4 291	3 878	4 166	6 507	5 063	4 959	4 950	8 637
Total	12 237	12 037	9 244	7 988	9 517	10 838	9 041	7 867	8 154	12 655

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046122517701>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
NOUVELLE-ZÉLANDE

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	1 346	2 232	4 687	3 752	2 579	1 896	2 032	2 849	3 323
Inde	520	895	1 779	1 847	1 376	1 350	1 255	2 127	2 905
Afrique du Sud	937	1 181	1 645	2 010	2 028	1 973	1 992	2 407	2 425
Royaume-Uni	2 744	3 031	4 212	3 670	3 019	2 187	2 266	2 377	2 423
Fidji	808	739	1 104	1 253	1 273	1 139	1 047	1 452	1 543
Corée	1 238	1 072	2 314	1 982	1 053	685	642	1 099	1 523
Samoa	1 495	1 663	1 649	1 702	1 590	1 307	1 189	1 065	1 153
Philippines	329	403	1 007	949	829	652	555	702	844
Ex-Union soviétique	162	338	879	695	508	392	365	489	554
Irak	261	473	1 699	1 047	528	434	509	516	477
Sri Lanka	213	363	836	774	738	568	472	511	436
Taipei chinois	1 010	1 365	3 213	1 970	1 619	1 069	546	355	414
États-Unis	282	288	427	363	281	335	348	335	268
Hong-Kong (Chine)	1 251	1 416	1 600	1 270	740	539	255	259	223
Ex-Yougoslavie	513	1 223	1 507	945	404	315	372	262	185
Autres pays	2 648	3 491	5 912	5 380	4 970	4 628	4 451	5 337	5 645
Total	15 757	20 173	34 470	29 609	23 535	19 469	18 296	22 142	24 341

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046127220781>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PAYS-BAS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Maroc	15 600	10 480	11 250	14 220	13 471	12 721	12 033	7 126	5 873	7 086
Turquie	30 700	21 190	13 480	5 210	4 708	5 513	5 391	3 726	4 026	3 493
Suriname	4 450	3 020	2 990	3 190	2 008	2 025	1 957	1 242	1 421	2 031
Chine	1 394	975	800	977	1 002	1 111	908	722	739	1 291
Ex-Union soviétique	289	298	537	1 021	681	544	411	296	296	660
Afghanistan	360	217	905	1 847	945	803	1 118	982	801	550
Fédération de Russie	302	288	289	489	422	335	347	207	242	521
Ex-Yougoslavie	2 156	3 356	2 795	2 577	1 163	764	538	323	378	424
Allemagne	780	560	560	580	508	573	608	445	297	349
Pologne	1 129	827	677	688	587	597	530	318	212	347
Irak	854	798	2 721	3 834	2 403	2 315	2 367	832	489	333
Indonésie	436	314	368	514	456	416	380	291	203	293
Roumanie	519	203	179	157	161	162	164	106	109	287
États-Unis	489	410	261	161	160	168	225	181	181	267
Égypte	1 080	550	390	500	443	528	437	190	97	238
Autres pays	22 162	16 344	20 968	26 125	20 850	18 092	17 907	11 812	10 809	10 318
Total	82 700	59 830	59 170	62 090	49 968	46 667	45 321	28 799	26 173	28 488

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046113310575>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
POLOGNE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ukraine	14	15	46	62	214	431	538	759
Bélarus	13	15	25	31	54	108	129	316
Fédération de Russie	16	24	23	14	22	52	145	257
Allemagne	66	85	101	47	49	60	62	156
Israël	114	138	112	84	91	101	162	113
Suède	10	8	10	13	30	107	81	90
Canada	64	74	44	23	22	46	36	73
Kazakhstan	39	49	54	43	53	68	38	62
États-Unis	30	30	26	11	9	32	41	59
Syrie	20	30	22	18	27	9	37	57
Bulgarie	61	47	50	29	30	41	32	54
Algérie	11	6	11	11	17	6	12	47
Serbie et Monténégro	15	25	18	25	19	11	12	37
Lituanie	39	52	95	64	93	126	85	36
Viêtnam	13	14	7	13	17	11	11	36
Autres pays	346	388	331	278	439	425	516	714
Total	871	1 000	975	766	1 186	1 634	1 937	2 866

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046131664632>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
PORTUGAL

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Venezuela	411	431	1	219	186	162	221	311	301	314
Brésil	241	296	46	186	175	283	345	345	307	162
Cap-Vert	80	93	159	117	69	228	271	370	274	132
États-Unis	120	203	7	91	64	90	108	94	72	49
Canada	69	92	4	70	55	54	65	68	38	46
Angola	57	56	56	62	42	65	82	144	63	38
Guinée-Bissau	27	16	67	37	27	55	73	38	95	36
Royaume-Uni	14	9	0	17	8	5	12	28	21	20
Sao Tomé-et-Principe	10	12	28	15	7	20	34	58	22	7
Espagne	12	9	3	3	4	4	9	6	4	6
Inde	6	4	10	6	9	11	3	6
Fédération de Russie	1	9	6
Roumanie	4	5
France	11	18	3	8	6	8	9	12	8	5
Mozambique	19	26	56	37	10	24	27	56	17	4
Autres pays	83	103	82	80	58	78	104	206	108	103
Total	1 154	1 364	519	946	721	1 082	1 369	1 747	1 346	939

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046148743513>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	2003	2004	2005
Ukraine	251	549	450
Roumanie	450	442	220
Serbie et Monténégro	438	506	183
République tchèque	597	775	167
États-Unis	97	136	64
Viêtnam	405	619	40
Fédération de Russie	65	96	37
Bulgarie	66	42	24
Croatie	35	50	22
Pologne	43	26	14
Macédoine	175	143	12
Israël	8	3	11
Allemagne	19	30	10
Kazakhstan	5	18	8
Iran	15	20	8
Autres pays	823	561	123
Total	3 492	4 016	1 393

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046177620385>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
République slovaque	6 278	5 377	3 593	2 109	989	1 741	1 259
Ukraine	263	373	173	251	419	446	239
Ex-Tchécoslovaquie	798	1 899	1 607	1 273	1 154	1 784	190
Pologne	23	8	163	304	170	298	167
Roumanie	38	58	140	109	116	101	143
Fédération de Russie	100	71	87	65	7	86	134
Bosnie-Herzégovine	10	11	13	20	47	62	63
Viêtnam	87	101	76	29	46	47	62
Bulgarie	84	105	132	95	54	62	48
Kazakhstan	3	17	25	43	156	89	43
Bélarus	7	13	19	13	14	21	35
Arménie	11	8	11	8	18	23	32
Serbie et Monténégro	50	12	35	16	14	42	26
Macédoine	16	18	28	18	21	19	13
Moldavie	11
Autres pays	339	264	219	179	185	199	161
Total	8 107	8 335	6 321	4 532	3 410	5 020	2 626

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045807118383>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUÈDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Irak	1 851	2 328	3 719	2 328	4 181	4 043	4 160	4 678	5 298	11 544
Serbie et Monténégro	2 416	6 052	8 991	4 000	5 134	1 642	2 747	2 061	2 124	3 254
Finlande	2 009	1 882	1 668	1 632	1 389	1 512	1 561	2 816	2 703	2 588
Iran	2 696	2 423	7 480	4 476	2 798	2 031	1 737	1 350	1 296	1 889
Bosnie-Herzégovine	98	2 550	10 860	11 348	12 591	4 241	4 064	3 090	1 469	1 788
Turquie	2 030	1 402	1 694	1 833	1 398	2 796	2 127	1 375	1 269	1 702
Syrie	616	567	653	438	693	588	1 063	1 218	1 117	1 208
Chine	363	302	334	300	434	460	563	675	654	920
Fédération de Russie	626	642	535	886
Pologne	636	523	454	159	264	1 906	2 604	1 325	990	793
Somalie	491	491	737	739	2 843	2 802	1 789	1 121	840	688
Afghanistan	285	278	361	623
Thaïlande	264	343	336	492	525	454	606	443	500	585
Chili	707	545	426	693	687	727	689	548	464	543
Croatie	1 569	1 531	780	504
Autres pays	11 375	9 459	9 150	9 339	10 537	13 195	11 602	9 855	6 369	10 058
Total	25 552	28 867	46 502	37 777	43 474	36 397	37 792	33 006	26 769	39 573

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046227613441>

Tableau B.1.6. **Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité**
SUISSE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Serbie et Monténégro	2 085	2 365	3 285	3 686	5 803	6 332	7 854	9 503
Italie	5 167	4 982	5 613	5 510	6 652	5 386	6 633	5 085	4 196	4 032
Turquie	1 432	1 814	2 093	2 260	3 127	3 116	4 128	4 216	3 565	3 467
Bosnie-Herzégovine	205	409	999	1 128	1 865	2 268	2 371	2 790
Macédoine	308	410	857	1 022	1 639	1 802	1 981	2 171
Croatie	634	671	970	1 045	1 638	1 565	1 616	1 681
Portugal	262	291	421	481	765	779	920	1 165	1 199	1 505
France	1 045	985	1 152	848	1 360	1 307	1 367	1 215	1 181	1 021
Espagne	453	481	619	507	851	699	691	800	823	975
Allemagne	675	644	605	461	646	586	817	670	639	773
Royaume-Uni	299	269	285	228	339	310	350	306	289	287
Pays-Bas	55	71	76	45	74	90	90	155	254	178
Autriche	248	223	186	140	240	233	227	194	150	167
République slovaque	78	75	69	78	105	105	73	88
République tchèque	153	109	132	130	104	68	63	78
Autres pays	9 739	9 410	6 767	5 844	8 334	7 991	10 138	9 478	9 431	9 721
Total	19 375	19 170	21 280	20 363	28 700	27 586	36 515	35 424	35 685	38 437

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/045785682814>

Notes relatives aux tableaux A.1.6 et B.1.6. **Acquisitions de la nationalité dans quelques pays de l'OCDE**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations des citoyens d'origine allemande.	Office fédéral de la statistique.
Australie		Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
Autriche		Office central de la statistique.
Belgique		Institut national de statistique et ministère de la Justice.
Canada	Les données de résidence pour 2004 et 2005 sont préliminaires et portent sur le pays de naissance.	Statistique Canada.
Danemark		Danmarks Statistik.
Espagne	Non compris les réintégrations dans la nationalité espagnole.	Ministère de la Justice et ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Les données couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice.
Finlande	Y compris les naturalisations de personnes d'origine ethnique finnoise.	Statistique Finlande.
France	Les données par ancienne nationalité incluent les effets collectifs (pour les acquisitions de nationalité par décret et au titre du mariage). Le total indiqué dans le tableau A.1.6 inclut des estimations du nombre d'acquisitions de plein droit (sans formalité), en raison de la naissance et de la résidence en France. En 2004, le détail des acquisitions anticipées de nationalité par pays d'anciennes nationalités n'est pas disponible. Cela explique le nombre élevé des estimations pour 2004 (29872 déclarations anticipées).	Ministère des Affaires sociales, de l'Emploi et de la Solidarité.
Hongrie	Y compris les personnes d'origine hongroise en provenance de l'ex-Yougoslavie et d'Ukraine principalement.	Ministère de l'Intérieur.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Civil Affairs Bureau.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères.
Nouvelle-Zélande	Le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si la documentation est disponible. Sinon le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionné sur le passeport.	Department of Internal Affairs.
Norvège		Statistics Norvège.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Jusqu'en 2001, les données incluent les naturalisations par octroi. À partir de 2002, elles incluent les naturalisations par octroi, par reconnaissance et par mariage.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Non compris les naturalisations à la suite d'un mariage ou d'une adoption.	Institut national de la statistique.
République slovaque		Ministère de l'Intérieur.
République tchèque		Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni		Home Office.
Suède		Statistics Suède.
Suisse		Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Entrées de travailleurs étrangers

Entrées de travailleurs étrangers

La plupart des statistiques publiées ici portent sur le nombre de permis de travail délivrés dans l'année. De la même façon que pour les flux d'immigration globaux, les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme travailleurs migrants les personnes qui ont reçu une « autorisation au titre de l'immigration permanente pour motif de travail ». Dans chacun de ces quatre pays, il est également possible de travailler de façon temporaire selon différents programmes (ces données sont également disponibles dans cette annexe). Les données par pays d'origine ne sont pas publiées dans cette annexe.


Les données relatives aux pays européens portent sur l'octroi de premiers permis de travail, y compris parfois à des travailleurs temporaires ou saisonniers. D'importants flux de travailleurs ne sont pas couverts, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu dans ces statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis pour travailler (accords de libre circulation, bénéficiaires du regroupement familial, réfugiés). En outre, certaines données incluent des renouvellements de permis. Le retard administratif dans le traitement des demandes de permis de travail est quelquefois important (comme aux États-Unis par exemple) et a un impact sur les flux observés. Il se peut aussi que les données portent sur les premières entrées sur le marché du travail. Ces données peuvent englober des jeunes étrangers nés dans le pays qui accèdent au marché du travail.

Tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE**

Milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	262.5	285.4	275.5	304.9	333.8	373.8	374.0	372.2	380.3	..
Australie										
Résidents permanents	20.0	19.7	26.0	27.9	32.4	35.7	36.0	38.5	51.5	53.1
Travailleurs temporaires	15.4	31.7	37.3	37.0	39.2	36.9	33.5	36.8	39.5	48.6
Autriche	16.3	15.2	15.4	18.3	25.4	27.0	24.6	24.1	24.5	23.2
Belgique	2.2	2.5	7.3	8.7	7.5	7.0	6.7	4.6	4.3	6.3
Canada	71.2	75.5	79.9	86.9	96.9	99.8	94.1	87.1	93.5	99.1
Danemark	2.8	3.1	3.2	3.1	3.6	5.1	4.8	2.3	4.3	7.4
Espagne	36.6	25.9	48.1	49.7	172.6	154.9	101.6	74.6	158.9	643.1
États-Unis										
Résidents permanents	117.5	90.5	77.4	56.7	106.6	178.7	173.8	81.7	155.3	246.9
Travailleurs temporaires	..	208.1	242.0	303.7	355.1	413.6	357.9	352.1	396.7	388.3
Finlande	10.4	14.1	13.3	13.8	14.2	17.4
France										
Résidents permanents	4.8	5.2	5.4	6.3	6.4	9.2	8.0	6.9	7.0	8.9
Titulaires d'une APT	4.8	4.7	4.3	5.8	7.5	9.6	9.8	10.1	10.0	10.4
Hongrie	14.5	19.7	22.6	29.6	40.2	47.3	49.8	57.4	79.2	72.6
Irlande	3.8	4.5	5.7	6.3	18.0	36.4	40.3	47.6	34.1	27.1
Italie	21.6	21.4	58.0	92.4	139.1
Japon	78.5	93.9	101.9	108.0	129.9	142.0	145.1	155.8	158.9	125.4
Luxembourg	18.3	18.6	22.0	24.2	26.5	25.8	22.4	22.6	22.9	24.8
Mexique	72.4	73.2	73.9	64.9	65.3	61.9	57.0	60.1	68.8	75.3
Norvège	15.3	15.9	19.0	24.2	25.7	33.0	28.4
Nouvelle-Zélande										
Résidents permanents	4.8	5.6	7.8	13.3	13.4	9.2	7.7	14.5
Travailleurs temporaires	28.4	32.1	35.2	48.3	59.6	64.5	77.2	88.1
Pays-Bas	9.2	11.1	15.2	20.8	27.7	30.2	34.6	38.0	44.1	46.1
Pologne	11.9	15.3	16.9	17.1	17.8	17.0	22.8	18.8	12.4	10.3
Portugal	1.5	1.3	2.6	4.2	7.8	136.0	55.3	16.4	19.3	13.1
Royaume-Uni	26.4	31.7	37.5	42.0	64.6	85.1	88.6	85.8	89.5	86.2
Suède	10.2	8.5	13.3
Suisse	24.5	25.4	26.8	31.5	34.0	41.9	40.1	35.4	40.0	40.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées qui suivent.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043530823255>

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers**

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
Allemagne	Nouveaux permis de travail délivrés. Les données comprennent essentiellement les entrées de nouveaux travailleurs, les entrées dans le cadre de contrats de services, les saisonniers. Non compris les citoyens des pays de l'UE.	Office fédéral du travail.
Australie	<i>Immigrants permanents</i> Personnel qualifié incluant les catégories de visas suivantes : Recrutement nominal par l'employeur, entrepreneurs, <i>Occupational Shares System</i> , compétences spécifiques, indépendants. Y compris les personnes accompagnantes. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). <i>Travailleurs temporaires</i> Programme de travailleurs temporaires qualifiés (y compris les personnes accompagnantes). Y compris les titulaires d'un visa à long terme pour affaires à partir de 1996/97. <i>Période de référence</i> : année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée).	Department of Immigration and Multicultural and Indigenous Affairs.
Autriche	Premiers permis de travail accordés aux travailleurs qui ont immigré pendant l'année et aux personnes étrangères résidentes admises pour la première fois sur le marché du travail. Y compris les saisonniers. Non compris les ressortissants communautaires.	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.
Belgique	Nombre de permis de travail délivrés aux primo-migrants et concernant uniquement les salariés. Non compris les citoyens des pays de l'Union européenne (UE).	Ministère de l'Emploi et du Travail.
Canada	Autorisations de travail délivrées pour travailler temporairement au Canada (non compris les personnes qui reçoivent un permis pour des raisons humanitaires, les étudiants étrangers et leur conjoint). À partir de 1997, les personnes sont comptabilisées l'année où elles reçoivent leur premier permis temporaire sauf les travailleurs saisonniers qui sont comptés chaque fois qu'ils entrent sur le territoire. Le pays d'origine se réfère au pays de dernière résidence.	Citoyenneté et Immigration Canada.
Danemark	Permis de résidence délivrés au titre du travail. Les ressortissants des pays nordiques et de l'UE ne sont pas compris. À partir de 2003, ne sont inclus que les salariés ; les permis de travail dédiés aux ressortissants communautaires des nouveaux pays membres et les spécialistes à la recherche d'un emploi. Ne sont plus inclus ceux qui détenaient un permis de résidence « étudiant » et qui obtiennent un permis de travail.	Danmarks Statistik.
Espagne	Les données incluent les permis de travail initiaux B, délivrés pour 1 an au maximum (renouvelable) pour une activité salariée spécifique et les permis de travail D (même type de permis pour une activité indépendante). À partir de 1997, les chiffres incluent aussi les permis permanents. Depuis 1992, les ressortissants communautaires n'ont plus besoin de permis de travail. La hausse importante en 2000 est due au programme de régularisation qui a affecté les statistiques pour les années 2000 et 2001. Les chiffres pour 2002 et 2003 proviennent des statistiques de la sécurité sociale (« Anuario de Estadísticas Laborales y de Asuntos Sociales »).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
États-Unis	<i>Résidents permanents</i> Immigrants relevant des classes d'admission liées à l'emploi. <i>Période de référence</i> : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée). <i>Permis de séjour temporaire</i> Visas accordés à certaines catégories de non-immigrants (visas H, O, P, Q, R, OTAN et ALENA). Y compris les membres des familles. <i>Période de référence</i> : année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	US Department of Justice. United States Department of State, Bureau of Consular Affairs.
Finlande	Les permis de travail et de résidence délivrés aux travailleurs migrants sont octroyés de l'étranger (par les ambassades et les consulats).	Direction de l'immigration, ministère des Affaires étrangères.
France	<i>Travailleurs permanents</i> Les travailleurs permanents sont assujettis au contrôle de l'ANAEM. Les données n'incluent que les ressortissants de pays tiers (y compris les travailleurs indépendants). Non compris les membres des familles des travailleurs résidant déjà en France et admis pour la première fois sur le marché du travail et les travailleurs indépendants. <i>Autorisations provisoires de travail (APT)</i> Les autorisations provisoires de travail (APT) ne peuvent dépasser une durée de 9 mois renouvelables et concernent des stagiaires, des étudiants et d'autres titulaires d'emplois non permanents.	ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations).
Hongrie	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements).	Ministère du Travail.
Irlande	Permis de travail délivrés (y compris les renouvellements). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Ministère du Travail, Direction de l'entreprise, du commerce et du travail.
Italie	Nouveaux permis de travail délivrés à des citoyens non ressortissants de l'UE. Non compris les indépendants.	Ministère du Travail et Institut national de la statistique (ISTAT).

Notes relatives au tableau A.2.1. **Entrées de travailleurs étrangers (suite)**

Pays	Catégories de travailleurs enregistrés	Source
Japon	Travailleurs étrangers dont l'autorisation de travail est limitée. Les visiteurs temporaires et les retours après un séjour temporaire à l'étranger sont exclus. Y compris les renouvellements de permis.	Ministère de la Justice.
Luxembourg	Nombre de travailleurs étrangers nouvellement entrés sur le territoire et de résidents admis pour la première fois sur le marché du travail.	Inspection générale de la sécurité sociale.
Mexique	Immigrants et résidents autorisés à travailler.	Institut national des Migrations.
Norvège	Les données portent sur les permis de travail octroyés en raison des besoins de l'économie norvégienne. Ceci inclut des permis permanents, de long terme et de court terme.	Direction de l'Immigration.
Nouvelle-Zélande	Résidents permanents : requérants principaux (âgés de 16 ans et plus) dans les catégories « gens d'affaire » et « personnel qualifié ». Travailleurs temporaires : permis de travail accordés aux personnes ayant effectué une demande pour motif de travail.	Statistics Nouvelle-Zélande
Pays-Bas	Détenteurs d'un permis temporaire de travail (régulés depuis 1995 par la loi sur le travail des étrangers, WAV).	Centre sur le travail et les revenus.
Pologne	Permis de travail délivrés.	Ministère de l'Économie, du Travail et de la Politique sociale.
Portugal	Personnes ayant obtenu un premier permis de résidence et qui ont déclaré avoir un emploi ou être à la recherche d'un emploi. Les données de 2001 et 2002 incluent des permis délivrés dans le cadre du programme de régularisation de 2001.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	Permis de travail accordés et premières autorisations. Non compris la famille accompagnante et les ressortissants des pays de l'EEE.	Overseas Labour Service.
Suède	Y compris les travailleurs saisonniers et d'autres travailleurs temporaires (assembleurs, spécialistes, artistes et athlètes).	Registre de population (Statistique Suède) et Bureau des migrations.
Suisse	Étrangers entrés en Suisse en vue d'y exercer une activité lucrative et qui ont obtenu une autorisation de séjour à l'année, y compris ceux qui ont reçu une autorisation en principe non renouvelable comme, par exemple, les stagiaires. Y compris les titulaires d'une autorisation d'établissement rentrés en Suisse après un séjour temporaire à l'étranger. Non compris les transformations de permis saisonniers en permis permanents.	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

Effectifs de travailleurs étrangers ou nés à l'étranger

La comparaison internationale des effectifs de travailleurs « immigrés » se heurte aux difficultés déjà mentionnées plus haut relatives à la mesure des effectifs globaux d'immigrés (étrangers/nés à l'étranger), ainsi qu'à l'appréhension des concepts d'emploi et de chômage.

Concernant les pays européens, la principale difficulté consiste à couvrir les ressortissants communautaires qui ont libre accès au marché du travail dans les pays membres de l'Union européenne. Un titre de travail leur est parfois délivré sans qu'il soit toujours possible de disposer de cette information aussi facilement que pour les ressortissants de pays tiers. La Suisse a récemment revu l'échantillonnage de son enquête sur les forces de travail de façon à pallier la perte d'informations sur les actifs communautaires extraites des registres d'étrangers à la suite de la signature d'accords de libre circulation avec l'Union européenne. En effet, ces accords bilatéraux confèrent le droit aux titulaires d'autorisations « CE/AELE » qui exercent une activité dépendante de changer d'emploi ou de profession (mobilité professionnelle) et cette mobilité ne peut pas être saisie par le Registre central des étrangers, support habituel de production de statistiques relatives aux effectifs de main-d'œuvre étrangère.

L'utilisation des statistiques de permis de travail peut conduire à comptabiliser plusieurs fois une même personne si les données incluent les travailleurs temporaires et que cette personne s'est vu délivrer successivement deux titres au cours de la même période de référence. À l'inverse, les titulaires d'un permis de résidence « permanente » donnant accès au marché du travail ne sont pas systématiquement pris en compte, d'autant plus qu'il n'est pas toujours possible de connaître la proportion de ceux qui exercent effectivement une activité professionnelle.

Un autre point d'achoppement concerne l'appréhension du nombre de chômeurs, des travailleurs indépendants et des travailleurs frontaliers. Les chômeurs sont en général pris en compte sauf lorsque la source exploitée est celle des permis de travail et que la délivrance du titre est assujettie à une offre d'emploi ferme. Les travailleurs indépendants ainsi que les travailleurs frontaliers sont beaucoup moins bien couverts par les statistiques. Les périodes de référence des données sont très variables : en général fin décembre pour le cas des données de registre ; fin du premier trimestre de l'année de référence pour celui des données issues des enquêtes emploi.

La gestion des registres de population (lorsqu'il est possible d'identifier les actifs) ou de permis de travail conduit à de nombreuses ruptures de série, à l'occasion de l'élimination des permis de travail périmés lorsque le processus n'est pas automatique, ou bien à l'occasion des programmes de régularisation qui concernent souvent en priorité des étrangers en mesure de justifier d'une activité professionnelle ou de présenter une offre d'emploi. L'analyse de la croissance des effectifs de travailleurs étrangers est alors considérablement biaisée.

Tableau A.2.2. **Effectifs de travailleurs nés à l'étranger dans certains pays de l'OCDE**
Milliers et pourcentages

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Australie	2 268.1	2 270.1	2 313.7	2 318.1	2 372.8	2 394.4	2 438.1	2 486.8	2 524.1	2 604.1
% de la population active totale	24.9	24.7	24.8	24.6	24.7	24.6	24.6	24.9	24.4	24.9
Autriche	601.7	633.2
% de la population active totale	15.3	14.8
Canada	2 839.1	3 150.8
% de la population active totale	19.2	19.9
Danemark	154.4	161.0	167.1
% de la population active totale	5.4	5.9	6.1
États-Unis	15 288.6	16 677.1	17 345.1	17 054.7	18 028.5	18 994.1	20 917.6	21 563.6	21 985.2	22 421.6
% de la population active totale	11.6	12.3	12.7	12.3	12.9	13.4	14.6	14.8	15.1	15.2
Finlande	81.3	87.6	..
% de la population active totale	3.1	3.4	..
Mexique	120.5
% de la population active totale	0.4
Nouvelle-Zélande	372.3
% de la population active totale	19.9
Suède	428.3	445.5	448.7	442.5	452.8	461.4	..
% de la population active totale	9.8	10.1	10.0	9.9	10.1	10.3	..

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.2.1.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043534008545>

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers
AUSTRALIE

	1996	2001	2002	2003	2004	2005	<i>dont</i> : Femmes		
							2003	2004	2005
Royaume-Uni	661.3	630.0	637.6	662.7	635.6	672.4	274.9	255.9	293.3
Nouvelle-Zélande	208.7	251.1	245.2	257.4	274.2	279.0	111.7	127.3	121.4
Chine	56.3	80.0	93.5	90.2	96.8	113.1	40.1	44.8	53.6
Inde	49.0	75.0	71.1	75.7	93.8	107.4	28.6	38.5	35.6
Ex-Yougoslavie	110.8	92.9	96.1	98.6	91.1	100.9	41.8	35.3	41.4
Viêtnam	83.6	90.8	101.3	105.6	103.3	91.2	43.8	44.1	39.4
Philippines	56.4	64.8	79.1	81.6	84.5	79.5	50.9	49.3	49.7
Italie	95.8	86.2	75.8	83.7	77.6	66.2	27.0	24.0	21.5
Malaisie	51.1	47.1	58.0	55.9	56.6	70.2	27.1	29.2	32.1
Allemagne	59.8	62.3	64.7	57.6	55.7	54.4	25.9	26.0	22.3
Pays-Bas	45.0	40.7	40.8	46.8	44.9	36.6	18.0	18.4	15.3
Grèce	60.1	45.3	37.3	44.2	43.5	33.9	15.7	17.5	13.4
Liban	35.8	39.3	34.7	33.7	35.6	33.0	9.5	11.3	8.7
Pologne	31.2	32.7	32.5	28.9	24.4	..	14.1	11.8	..
Malte	30.1	20.3	24.1	21.6	21.6	..	7.2	7.9	..
Autres pays	614.3	708.8	746.2	742.6	784.9	866.3	323.7	350.1	392.9
Total	2 249.3	2 367.3	2 438.0	2 486.8	2 524.1	2 604.1	1 060.0	1 091.4	1 140.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046252476828>

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
AUTRICHE

	2004	2005
Bosnie-Herzégovine	100.8	106.7
Turquie	79.3	82.3
Serbie et Monténégro	82.5	80.0
Allemagne	65.3	70.5
Pologne	35.0	33.1
Roumanie	24.2	29.0
Croatie	26.5	25.8
Hongrie	13.8	20.1
République tchèque	12.2	13.2
République slovaque	8.5	11.5
Macédoine	11.3	9.1
Italie	9.3	9.1
Suisse	8.1	7.6
Philippines	9.6	7.6
Iran	6.5	7.6
Autres pays	108.8	119.8
Total	601.7	633.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046275088637>Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
CANADA

	1996	2001	<i>dont : Femmes</i>	
			1996	2001
Royaume-Uni	372.5	335.4	180.6	154.9
Inde	158.3	209.4	68.2	91.8
Philippines	126.7	166.1	76.4	97.8
Chine	113.8	162.8	51.8	76.7
Hong-Kong (Chine)	129.4	140.9	62.5	68.9
Italie	166.2	140.1	62.7	54.3
États-Unis	142.0	137.1	74.2	73.2
Pologne	98.0	104.1	45.1	50.3
Viêtnam	85.8	103.5	37.7	47.6
Portugal	101.0	95.6	43.4	41.4
Allemagne	100.7	87.0	45.3	39.6
Jamaïque	79.5	85.4	44.1	47.8
Pays-Bas	70.5	60.2	28.2	23.9
Autres pays	1 094.7	1 323.3	468.7	590.1
Total	2 839.1	3 150.8	1 288.9	1 458.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046303715651>

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

DANEMARK

	2003	2004	2005	dont : Femmes	
				2004	2005
Turquie	17.6	18.1	18.0	7.1	7.1
Allemagne	10.6	10.4	10.3	4.6	4.5
Bosnie-Herzégovine	8.1	8.4	8.5	3.7	3.8
Suède	7.2	7.1	7.2	4.2	4.2
Norvège	6.7	6.7	6.8	4.2	4.2
Royaume-Uni	6.8	6.7	6.8	2.0	1.9
Pologne	6.0	6.2	6.4	4.1	4.2
Ex-Yougoslavie	6.2	6.1	6.0	2.6	2.6
Irak	3.9	5.2	5.9	1.4	1.7
Iran	5.6	5.9	5.8	2.0	2.0
Pakistan	5.0	5.2	5.2	1.6	1.6
Viêtnam	4.9	5.1	5.1	2.3	2.4
Liban	3.8	4.1	4.2	1.2	1.3
Sri Lanka	4.2	4.2	4.1	1.8	1.8
Thaïlande	3.3	3.6	3.9	3.2	3.4
Autres pays	54.5	57.9	62.6	26.5	28.8
Total	154.4	161.0	167.1	72.4	75.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046320403382>

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

ÉTATS-UNIS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	dont : Femmes		
											2003	2004	2005
Mexique	4 033.8	4 414.8	4 578.1	4 618.6	5 005.2	5 334.6	6 348.7	6 458.4	6 726.3	6 952.4	2 059.2	2 049.0	2 063.0
Philippines	840.8	873.5	922.1	1 016.8	938.7	941.1	1 016.0	1 010.9	977.4	1 059.4	590.9	538.5	599.3
Inde	536.5	514.5	510.4	584.7	681.3	670.1	890.5	787.7	909.6	941.0	270.9	344.0	334.6
El Salvador	479.9	463.0	566.9	574.3	557.4	614.0	667.6	788.6	688.2	829.5	285.6	280.0	313.6
Chine	498.6	531.0	537.7	548.2	565.7	597.9	590.6	657.6	825.1	826.5	306.6	368.4	383.2
Viêtnam	484.1	551.8	682.4	629.9	485.8	488.2	544.9	579.7	659.2	688.8	272.0	312.2	317.9
Allemagne	514.9	595.7	629.7	517.1	625.2	617.7	632.8	585.8	629.8	567.8	300.7	325.1	293.1
Cuba	448.9	513.7	502.9	545.0	520.0	458.2	452.4	492.2	558.6	505.7	212.2	217.3	204.4
Canada	475.4	424.0	419.8	462.9	495.1	536.0	519.3	519.5	459.9	447.5	241.1	232.7	205.8
Royaume-Uni	394.8	441.0	440.3	473.3	438.9	401.4	443.7	399.0	436.0	443.6	187.6	204.0	180.1
République dominicaine	272.0	330.0	363.2	370.1	369.5	362.8	384.2	432.3	374.1	434.5	242.1	210.5	249.6
Corée	283.2	407.0	411.1	340.1	441.0	511.5	461.3	543.9	460.2	428.9	278.6	242.3	219.5
Jamaïque	336.7	273.1	262.8	282.3	311.5	362.9	378.0	460.9	449.3	416.8	253.2	258.3	228.5
Guatemala	244.8	319.5	295.4	273.9	241.2	224.6	301.5	310.8	371.4	389.8	97.2	105.6	112.5
Haïti	255.6	289.8	316.2	254.4	268.6	395.5	412.9	324.7	365.5	347.4	148.1	187.0	152.1
Autres pays	5 188.8	5 734.8	5 906.1	5 563.1	6 083.3	6 477.8	6 873.1	7 211.5	7 094.6	7 142.0	3 148.1	3 017.5	3 014.2
Total	15 288.6	16 677.1	17 345.1	17 054.7	18 028.5	18 994.1	20 917.6	21 563.6	21 985.2	22 421.6	8 894.1	8 892.4	8 871.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046443741428>

Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
FINLANDE

	2003	2004
Ex-Union soviétique	19.0	20.6
Suède	18.4	19.1
Estonie	5.8	6.6
Ex-Yougoslavie	2.4	2.6
Allemagne	2.1	2.2
Royaume-Uni	1.8	1.9
Viêtnam	1.9	1.9
Turquie	1.7	1.9
Somalie	1.7	1.8
Irak	1.4	1.6
Chine	1.3	1.4
Iran	1.2	1.4
Thaïlande	1.1	1.3
États-Unis	1.1	1.1
Inde	0.8	1.0
Autres pays	19.5	21.1
Total	81.3	87.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046328530638>Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**Milliers
MEXIQUE

	2000
États-Unis	46.3
Guatemala	12.2
Espagne	10.0
Argentine	3.8
Cuba	3.5
Colombie	3.1
El Salvador	3.0
France	3.0
Allemagne	2.9
Italie	2.3
Pérou	2.1
Chili	2.1
Canada	1.9
Honduras	1.8
Japon	1.5
Autres pays	21.0
Total	120.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046360852316>

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

NOUVELLE-ZÉLANDE

	2001	dont : Femmes
		2001
Royaume-Uni	115.2	51.5
Australie	29.2	14.8
Samoa	26.8	12.7
Fidji	16.3	7.7
Afrique du Sud	15.2	7.2
Chine	15.2	7.2
Inde	12.2	5.1
Pays-Bas	11.3	4.7
Tonga	10.0	4.3
Îles Cook	8.2	3.8
États-Unis	7.4	3.5
Malaisie	6.9	3.4
Philippines	6.5	4.4
Corée	6.0	2.7
Allemagne	5.0	2.4
Autres pays	80.6	37.0
Total	372.3	172.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046372174032>

Tableau B.2.1. Population active née à l'étranger par pays de naissance

Milliers

ROYAUME-UNI

	2006	dont : Femmes
		2006
Inde	329.0	128.0
Irlande	178.0	94.0
Allemagne	160.0	78.0
Pologne	157.0	66.0
Afrique du Sud	131.0	61.0
Pakistan	101.0	17.0
Kenya	91.0	40.0
États-Unis	90.0	44.0
Bangladesh	86.0	13.0
Australie	84.0	41.0
Ghana	76.0	34.0
Nigeria	73.0	34.0
Zimbabwe	72.0	39.0
France	63.0	32.0
Jamaïque	63.0	32.0
Autres pays	1 327.0	601.0
Total	3 081.0	1 354.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046337860526>


Tableau B.2.1. **Population active née à l'étranger par pays de naissance**

Milliers

SUÈDE

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	<i>dont : Femmes</i>		
							2002	2003	2004
Finlande	103.2	101.7	96.7	98.4	94.4	90.7	52.7	51.3	50.2
Ex-Yougoslavie	51.2	61.4	64.9	62.4	64.6	65.8	27.1	28.7	29.2
Bosnie-Herzégovine	21.2	29.2	28.8	26.0	27.0	27.8	10.8	12.2	12.8
Iran	24.0	23.5	23.0	22.7	25.2	24.3	8.2	10.4	9.6
Irak	12.1	13.3	16.3	17.6	21.3	23.4	5.8	6.5	6.3
Turquie	13.5	14.2	14.0	14.6	16.1	17.1	5.5	6.2	6.5
Pologne	20.3	23.1	21.1	20.5	20.2	17.0	13.4	13.5	11.5
Danemark	16.0	17.3	16.0	14.5	13.0	15.8	6.5	5.6	7.2
Norvège	17.9	17.2	15.6	15.1	14.6	15.5	9.5	8.8	9.5
Autres pays	148.9	144.6	152.3	150.7	156.4	164.0	73.7	76.0	80.5
Total	428.3	445.5	448.7	442.5	452.8	461.4	213.2	219.2	223.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046416074460>

Notes relatives aux tableaux A.2.2 et B.2.1. **Population active née à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Australie	Population active âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : août. Les données pour la Chine excluent Hong-Kong (Chine) et Taipei chinois. Les données du tableau A.2.2 se réfèrent à des moyennes annuelles tandis que celles du tableau B.2.1 portent sur le mois d'août de l'année indiquée.	Enquête sur la population active (ABS).
Autriche		Enquête sur la population active.
Canada	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensements de la population, Statistique Canada.
Danemark		Ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration.
États-Unis	Population active âgée de 15 ans ou plus y compris les personnes nées à l'étranger de parents américains. Le détail par pays de naissance n'est pas significatif. <i>Date de référence</i> : mars.	Current Population Survey, US Department of Commerce, Bureau of the Census.
Finlande		Statistics Finland.
Mexique	Population active âgée de 12 ans ou plus.	Recensements de la population, CONAPO.
Nouvelle-Zélande	Population active âgée de 15 ans ou plus.	Recensement de 2001.
Royaume-Uni	Les estimations proviennent de l'enquête sur les forces de travail 2006. Non compris les chômeurs. <i>Particularités</i> : Les chiffres sont arrondis et non publiés s'ils sont inférieurs à 10 000.	Enquête sur les forces de travail. Office de la statistique nationale.
Suède		Statistics Sweden.

Tableau A.2.3. **Effectifs de travailleurs étrangers dans certains pays de l'OCDE**

Milliers et pourcentages

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	..	3 575.0	3 501.0	3 545.0	3 546.0	3 616.0	3 634.0	3 703.0	3 701.0	3 823.0
% de la population active totale	..	8.9	8.7	8.8	8.8	9.1	9.2	9.4	9.1	9.3
Autriche	328.0	326.3	327.1	333.6	345.6	359.9	370.6	388.6	402.7	418.0
% de la population active totale	10.0	9.9	9.9	10.0	10.5	11.0	10.9	11.8	11.9	12.0
Belgique	370.9	380.5	394.9	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.7	435.3
% de la population active totale	8.4	8.6	8.9	8.5	8.6	8.6	8.6	8.5	9.1	9.1
Corée	82.9	106.8	76.8	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8	198.5
% de la population active totale	0.4	0.5	0.4	0.4	0.6	0.6	0.6	1.8	1.3	0.8
Danemark	88.0	93.9	98.3	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9	109.3
% de la population active totale	3.1	3.3	3.4	3.4	3.4	3.5	3.6	3.6	3.9	4.0
Espagne	166.5	178.7	197.1	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7	1 688.6
% de la population active totale	1.0	1.1	1.2	1.1	2.5	3.4	4.5	5.1	5.4	8.1
Finlande	41.4	45.4	46.3	47.6	50.0	53.0
% de la population active totale	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	2.1
France	1 604.7	1 569.8	1 586.7	1 593.8	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 526.8	1 541.1	1 456.4
% de la population active totale	6.3	6.1	6.1	5.8	6.0	6.2	6.2	5.6	5.6	5.3
Grèce	169.8	157.3	169.1	204.8	258.9	274.5	309.6	324.6
% de la population active totale	3.7	3.4	3.7	4.5	5.5	5.8	6.4	6.7
Hongrie	18.8	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	66.1	62.9
% de la population active totale	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	1.0	1.2	1.6	1.5
Irlande	52.4	51.7	53.7	57.5	63.9	84.2	101.7
% de la population active totale	3.5	3.4	3.3	3.4	3.7	4.7	5.5
Italie	656.6	660.3	660.6	827.6	837.9	841.0	829.8	1 479.4
% de l'emploi total	2.9	2.9	2.9	4.0	3.9	3.9	3.8	6.0
Japon	98.3	107.3	119.0	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1	180.5
% de la population active totale	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Luxembourg	117.8	124.8	134.6	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5	196.2
% de l'emploi total	53.8	55.1	57.7	57.3	57.3	61.2	61.3	65.5	62.0	62.6
Norvège	55	60	67	105	111	134	138	141	149	159
% de l'emploi total	2.6	2.8	3.0	4.7	4.9	5.7	5.8	6.3	6.6	6.9
Pays-Bas	280.5	275.2	269.5	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4	287.5
% de la population active totale	3.9	3.8	3.6	3.5	3.9	3.8	3.7	3.9	3.8	3.4
Portugal	86.8	87.9	88.6	91.6	99.8	236.6	288.3	300.8	315.8	271.4
% de la population active totale	1.8	1.8	1.8	1.8	2.0	4.4	5.3	5.5	5.5	4.9
République slovaque	4.8	5.5	5.9	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	2.8	6.2
% de la population active totale	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
République tchèque	143.2	130.8	111.2	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0	151.7
% de la population active totale	2.8	2.5	2.1	1.8	2.0	2.0	1.9	2.1	2.1	2.9
Royaume-Uni	865	949	1 039	1 005	1 107	1 229	1 251	1 322	1 445	1 504
% de l'emploi total	3.3	3.6	3.9	3.7	4.0	4.4	4.6	4.8	5.2	5.4
Suède	218	220	219	222	222	227	218	221	216	..
% de la population active totale	5.1	5.2	5.1	5.1	5.0	5.1	4.9	4.9	4.8	..
Suisse	709.1	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	829.6	814.3	817.3	830.1
% de l'emploi total	20.9	20.5	20.7	20.1	20.1	21.1	20.9	20.6	20.6	20.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.2.2.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/043562461120>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

ALLEMAGNE

	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Turquie	1 039	1 008	996	1 004	974	975	937	840
Italie	375	386	395	403	407	408	398	391
Grèce	214	219	207	210	213	196	198	201
Croatie	215	189	195	193	185	173	186	195
Serbie et Monténégro	207	217	220	218	175	180
Pologne	94	100	106	113	133	144	144	167
Bosnie-Herzégovine	169	103	100	96	98	104	114	149
Autriche	123	118	110	116	113	118	124	135
Pays-Bas	63	63	63	61	63	74	83	86
Portugal	65	77	83	84	76	83	76	83
Espagne	75	69	71	74	71	66	70	76
France	58	56	67	62	62	65	64	68
Royaume-Uni	76	65	71	74	72	78	73	62
États-Unis	53	54	51	58	55	57	55	56
Autres pays	956	1 038	824	851	892	944	1 004	1 134
Total	3 575	3 545	3 546	3 616	3 634	3 703	3 701	3 823

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046517152513>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

AUTRICHE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Ex-Yougoslavie	126.1	123.3	122.3	122.9	124.2	122.8	119.8	117.1	113.4	108.8
Turquie	53.6	52.8	54.2	55.6	57.1	56.8	56.3	55.7	54.6	53.5
Allemagne	14.6	15.7	16.9	18.8	20.9	23.5	26.5	31.5	39.0	46.7
Bosnie-Herzégovine	13.6	15.1	16.5	18.5	21.3	24.1	25.4	26.7	27.5	28.2
Hongrie	9.3	9.2	9.2	9.7	10.4	11.3	12.0	12.7	13.6	14.7
Croatie	5.3	5.3	6.2	7.0	8.4	9.8	10.6	11.4	12.1	12.7
Pologne	11.0	10.9	10.7	10.9	11.2	11.2	11.3	11.5	12.0	12.6
Roumanie	9.3	9.1	9.1	9.3	9.7	9.9	10.1	10.7	11.0	11.3
République slovaque	1.0	1.2	1.4	1.6	1.9	2.4	2.9	3.5	4.4	5.5
Slovénie	3.0	2.9	3.2	3.4	3.6	3.8	3.9	4.0	4.3	4.7
Ex-Tchécoslovaquie	8.1	7.5	7.1	6.9	6.7	6.3	5.5	5.2	4.9	4.6
République tchèque	0.9	0.9	1.1	1.2	1.4	1.7	2.4	2.7	3.1	3.6
Serbie et Monténégro	1.3	3.2
Philippines	2.4	2.4	2.4	2.5	2.6	2.6	2.7	2.9	3.1	3.2
Macédoine	0.5	0.7	1.1	1.3	1.6	2.0	2.2	2.5
Autres pays	42.3	42.5	37.7	37.3	39.5	41.7	43.4	52.8	55.7	57.9
Total	300.4	298.8	298.6	306.4	319.9	329.3	334.4	350.4	362.3	373.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046455218041>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

BELGIQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Italie	101.6	104.0	104.5	97.1	94.4	91.4	88.9	86.1	86.3	83.6
France	54.3	57.3	60.8	63.3	68.8	71.2	71.7	73.0	77.7	79.7
Pays-Bas	32.2	33.6	34.4	33.6	34.0	34.2	34.4	35.1	38.0	39.6
Maroc	44.6	44.5	46.1	43.4	41.3	40.2	38.6	36.8	39.9	37.9
Espagne	22.9	23.3	23.6	23.0	22.6	22.2	22.0	21.4	21.7	21.3
Turquie	30.5	30.1	31.6	26.6	24.0	21.9	21.0	20.2	21.1	19.1
Portugal	11.3	11.9	12.2	12.3	12.3	12.4	12.7	13.3	14.2	14.7
Allemagne	8.6	9.1	9.4	9.2	9.2	9.2	9.6	9.8	10.9	11.5
Royaume-Uni	8.4	8.7	8.8	8.9	9.2	9.2	9.3	9.1	9.6	9.6
République démocratique du Congo	4.0	4.2	4.6	4.9	5.4	6.3	7.0	7.0	8.7	9.4
Pologne	2.8	3.2	4.0	4.8	5.6	7.7	9.1
Grèce	7.1	7.1	7.2	7.1	7.0	6.8	6.6	6.4	6.5	6.3
Algérie	3.2	3.4	3.4	3.4	3.3	3.6	3.8	4.1	4.3	4.7
Tunisie	2.3	2.2	2.2	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	2.2	2.3
Luxembourg	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Autres pays	38.5	39.7	44.6	43.6	49.7	56.2	60.3	64.7	77.5	85.1
Total	370.9	380.5	394.9	382.7	387.9	392.5	393.9	396.0	427.7	435.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046481020713>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

CORÉE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	33.2	43.8	36.5	48.1	43.2	46.1	47.5	54.8	60.3	59.6
Philippines	10.1	12.0	6.9	9.2	9.8	12.2	12.4	22.0	21.0	20.1
Ouzbékistan	1.0	2.1	1.9	2.2	3.5	3.6	2.8	13.0	10.4	9.3
États-Unis	6.1	6.1	4.3	4.1	3.4	3.5	4.2	4.4	4.3	4.9
Canada	2.7	3.2	2.0	2.0	2.5	3.2	4.6	2.8	4.5	4.8
Inde	0.3	0.5	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	3.8	3.4	2.3
Fédération de Russie	0.4	0.6	0.5	1.0	1.9	2.3	2.7	1.9	2.5	1.4
Japon	1.7	1.9	1.3	1.3	1.0	1.1	1.1	2.8	1.2	1.2
Royaume-Uni	0.5	0.5	0.3	0.4	0.5	0.7	1.0	1.3	1.0	1.1
Australie	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.2	0.8	0.7	0.7
Nouvelle-Zélande	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	1.0	0.9	0.6	0.6
Afrique du Sud	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.8	0.3	0.3
Roumanie	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.4	0.4	0.3
France	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.6	0.2	0.2
Allemagne	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.9	0.5	0.2	0.2
Autres pays	26.0	35.0	22.1	23.6	55.0	53.2	57.8	304.3	186.8	91.3
Total	82.9	106.8	76.8	93.0	122.5	128.5	137.3	415.0	297.8	198.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046726651620>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

DANEMARK

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Turquie	13.6	14.0	14.1	13.8	13.0	13.0	12.5	11.9	11.8	11.9
Royaume-Uni	7.5	7.6	7.6	7.5	7.6	7.7	7.8	7.6	7.6	7.7
Allemagne	6.2	6.5	6.8	6.7	6.9	7.1	7.1	7.0	7.0	7.1
Norvège	6.2	6.2	6.3	6.2	6.5	6.7	6.8	6.8	6.9	7.0
Suède	5.2	5.5	5.7	5.6	5.8	5.9	5.9	5.8	5.7	5.9
Ex-Yougoslavie	7.3	9.3	11.3	10.8	11.5	12.7	12.5	3.7	3.7	3.3
Islande	2.7	2.9	2.8	2.8	2.7	2.8	2.8	2.9	3.1	3.1
Pakistan	2.4	2.5	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.2	2.4	2.3
Finlande	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
Autres pays	35.9	38.3	40.1	39.3	39.5	41.4	43.2	52.7	57.8	59.8
Total	88.0	93.9	98.3	96.3	96.8	100.6	101.9	101.5	106.9	109.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046547165812>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

ESPAGNE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Équateur	2.3	3.1	7.4	9.4	25.7	67.9	125.7	139.3	147.2	270.3
Maroc	61.6	68.8	76.9	80.4	101.8	124.2	148.1	173.8	172.7	239.9
Roumanie	1.1	1.5	2.4	3.0	8.3	18.2	38.2	46.3	60.8	156.0
Colombie	3.6	3.8	4.3	4.8	12.1	26.8	60.5	66.4	77.7	130.2
Pérou	14.3	15.0	16.3	14.7	18.6	22.7	27.4	37.9	47.1	60.1
Chine	8.2	9.3	11.9	12.4	15.7	20.7	27.2	29.4	37.0	53.8
Argentine	7.8	6.6	4.9	3.9	7.0	9.9	16.9	24.1	30.8	53.4
République dominicaine	12.4	12.3	13.2	11.0	12.3	13.2	14.6	17.0	18.7	25.3
Cuba	2.0	2.5	3.0	3.4	8.7	10.9	12.9	14.8	15.5	20.4
Uruguay	1.9	2.4	3.6	5.3	7.4	17.3
Algérie	3.3	3.7	4.0	4.2	7.0	8.8	11.0	13.6	13.2	17.3
Brésil	3.4	4.6	6.1	6.9	7.9	16.4
Sénégal	3.9	4.3	4.7	5.0	5.2	7.0	8.1	9.9	10.2	15.7
Chili	2.8	2.8	3.7	4.8	6.5	8.4	13.1
Philippines	8.3	8.3	8.4	7.5	9.2	9.9	10.4	11.1	11.5	12.6
Autres pays	34.7	39.6	39.8	40.0	214.9	256.2	316.2	380.0	410.9	586.7
Total	166.5	178.7	197.1	199.8	454.6	607.1	831.7	982.4	1 076.7	1 688.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046566617013>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

FINLANDE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Fédération de Russie	9.1	10.1	11.0	11.2	11.7	11.7
Estonie	5.3	5.9	6.3	6.5	7.9	8.4
Suède	3.5	3.6	3.6	3.6	3.8	3.5
Royaume-Uni	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.7
Allemagne	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6
Serbie et Monténégro	..	1.5	1.5	1.5	1.2	1.5
Turquie	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4
Somalie	1.1	1.2	1.2	1.4	1.2	1.3
Thaïlande	0.6	0.7	0.8	0.9	1.1	1.2
Chine	0.7	0.8	0.8	1.0	1.1	1.2
Irak	0.9	1.0	1.0	1.2	1.1	1.1
États-Unis	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Vietnam	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8
Bosnie-Herzégovine	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.7
Ex-Union soviétique	1.3	1.2	1.1	1.0	0.4	0.3
Autres pays	12.9	12.9	12.5	12.5	13.5	15.7
Total	41.4	45.4	46.3	47.6	50.0	53.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046574036704>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

FRANCE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Portugal	359.0	342.5	316.0	325.7	353.1	371.0	376.8	334.0	350.9	303.5
Algérie	253.3	246.1	241.6	237.2	215.0	233.6	198.4	215.0	194.9	184.3
Maroc	203.1	205.0	229.6	226.9	204.3	186.0	199.6	194.6	193.5	180.5
Turquie	72.5	65.8	79.0	76.1	81.5	81.7	92.6	62.1	71.8	83.4
Tunisie	75.2	85.0	84.4	83.9	77.5	84.2	84.4	66.8	69.5	70.3
Italie	74.3	65.5	72.9	75.6	73.8	72.2	71.2	53.6	57.6	50.7
Espagne	85.6	90.7	88.2	86.5	65.8	58.3	52.0	51.5	47.8	36.5
Pologne	10.1	13.8	12.6	14.0	13.5	16.2	15.6	16.2	21.6	18.9
Autres pays	471.5	455.4	462.5	467.9	493.1	514.5	533.2	533.0	533.4	528.1
Total	1 604.7	1 569.8	1 586.7	1 593.9	1 577.6	1 617.6	1 623.8	1 526.8	1 541.1	1 456.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046612781267>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

GRÈCE

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Albanie	98.7	86.0	100.0	119.6	149.2	164.7	180.8	188.9
Bulgarie	4.7	5.3	6.2	7.9	13.8	13.3	18.8	20.9
Roumanie	3.5	4.8	3.8	4.8	10.0	10.7	12.1	13.4
Fédération de Russie	11.6	6.6	9.8	10.4	11.5	10.5	9.5	10.3
Pologne	5.3	7.2	6.3	9.3	9.7	11.5	9.0	10.2
Géorgie	3.9	3.7	2.9	5.6	6.4	5.3	8.3	9.9
Ukraine	3.2	4.3	1.9	4.4	8.7	7.8	10.7	9.7
Philippines	2.1	1.9	2.7	2.2	2.4	2.2	6.0	6.8
Pakistan	3.0	1.8	3.7	2.8	4.7	6.0	3.9	5.4
Arménie	3.2	2.4	0.9	2.5	2.9	2.2	5.0	4.2
Irak	2.1	1.3	1.0	2.0	3.3	4.0	3.2	4.1
Royaume-Uni	1.5	2.4	2.2	2.8	1.9	3.7	2.4	3.3
Allemagne	2.5	2.4	2.5	1.7	0.8	1.1	1.6	2.6
Égypte	1.5	3.0	2.4	3.3	4.9	7.7	3.9	2.4
Chypre	2.3	2.8	1.8	1.7	3.0	1.9	3.8	1.8
Autres pays	20.7	21.4	20.9	23.9	25.6	22.1	30.5	30.7
Total	169.8	157.3	169.1	204.8	258.9	274.5	309.6	324.6

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046648813233>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

HONGRIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Roumanie	8.5	9.5	10.6	14.1	17.2	22.0	25.8	27.6	35.2	30.9
République slovaque	0.4	0.4	0.5	1.0	2.9	1.8	2.8	5.7	11.7	15.1
Ukraine	5.9	7.6	8.8	7.6
Serbie et Monténégro	0.9	0.9	1.1	1.3
Chine	0.5	0.7	1.1	1.4	2.1	1.1	1.0	0.9	0.9	1.1
Allemagne	0.8	1.0
Pologne	1.0	1.1	1.0	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.6	0.6
Mongolie	0.7	0.6
Japon	0.4	0.5
France	0.1	0.3
États-Unis	0.3	0.3
Autriche	0.3	0.3
Viêtnam	0.1	0.2	0.3	0.4	0.7	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2
Italie	0.2	0.2
Turquie	0.1	0.2
Autres pays	8.2	8.5	9.0	11.0	11.8	13.0	5.6	5.3	4.6	2.5
Total	18.8	20.4	22.4	28.5	35.0	38.6	42.7	48.7	66.1	62.9

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046651731356>

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**Milliers
IRLANDE

	2002
Royaume-Uni	62.2
États-Unis	7.0
France	5.9
Allemagne	5.8
Espagne	4.4
Philippines	4.2
Nigeria	4.1
Italie	3.8
Australie	3.6
Afrique du Sud	3.1
Roumanie	3.0
Pays-Bas	2.5
Chine	2.2
Lettonie	2.2
Lituanie	2.2
Autres pays	34.3
Total	150.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046652036323>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**Milliers
ITALIE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Roumanie	17.6	17.8	19.2	41.5	47.0	52.7	56.6	194.4
Maroc	95.1	97.6	95.9	114.0	115.5	114.8	113.9	164.8
Albanie	51.7	52.4	54.8	86.7	90.6	91.0	92.8	145.6
Chine	24.5	26.9	28.7	40.9	43.8	41.8	41.5	79.0
Philippines	48.6	49.1	49.4	56.0	53.2	54.1	51.1	60.7
Pologne	14.4	13.1	12.1	16.6	17.0	17.0	17.4	45.8
Tunisie	32.9	33.2	31.6	35.5	34.2	38.6	36.2	45.5
Sénégal	30.2	30.5	29.5	38.6	36.6	34.7	33.3	45.2
Équateur	3.4	3.4	3.4	8.3	8.6	8.2	7.8	42.6
Pérou	18.5	18.9	18.3	22.1	22.7	22.5	21.5	37.8
Égypte	18.8	18.6	18.0	26.9	25.2	24.0	22.3	37.1
Sri Lanka	19.6	19.6	19.8	22.6	23.4	25.3	23.4	30.7
Inde	10.9	11.4	11.0	14.8	16.1	16.2	16.6	30.3
Ex-Yougoslavie	26.1	24.2	23.9	23.8	24.6	23.0	22.2	27.9
Bangladesh	10.2	10.8	10.0	16.0	16.8	17.1	16.4	27.3
Autres pays	234.1	232.7	235.0	263.4	262.7	260.0	256.7	464.9
Total	656.6	660.3	660.6	827.6	837.9	841.0	829.8	1 479.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046655372312>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

JAPON

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Chine	26.6	29.7	32.6	33.4	35.8	38.9	40.8	41.8	45.6	56.7
Philippines	18.1	20.3	25.7	28.6	45.6	46.9	48.8	52.9	53.2	26.7
États-Unis	17.7	17.8	17.2	16.8	17.6	18.8	19.9	19.2	19.5	19.2
Corée	6.7	6.9	8.2	9.3	10.7	12.3	13.1	13.6	15.2	18.2
Royaume-Uni	6.1	6.8	7.0	7.4	8.1	9.1	9.8	9.3	9.0	8.5
Inde	2.1	2.5	2.9	3.1	3.5	4.5	5.3	5.7	6.2	7.1
Canada	4.5	5.0	5.2	5.3	5.8	6.6	7.1	7.0	6.9	6.5
Australie	2.6	3.0	3.5	3.9	4.6	5.7	6.3	6.2	6.0	5.8
Indonésie	0.3	0.4	0.6	0.8	1.4	1.7	1.8	2.2	2.5	3.3
France	1.5	1.6	1.7	1.7	2.0	2.2	2.4	2.4	2.5	2.6
Autres pays	12.0	13.2	14.5	15.5	19.6	22.2	24.3	25.2	25.5	26.0
Total	98.3	107.3	119.0	125.7	154.7	168.8	179.6	185.6	192.1	180.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046726178375>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

LUXEMBOURG

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	36.0	39.7	44.1	49.0	52.0	59.0	61.1	62.3	64.9	67.6
Portugal	27.8	28.3	29.5	30.5	32.0	32.2	33.3	34.5	35.5	36.8
Belgique	20.9	22.4	24.3	26.6	28.4	31.9	33.1	33.8	34.8	36.0
Allemagne	13.6	14.6	16.0	17.8	19.1	21.8	22.8	24.5	26.4	28.9
Italie	7.6	7.7	8.1	8.2	9.0	8.6	8.5	8.3	8.4	8.4
Royaume-Uni	1.4	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9	1.8	1.7	1.7	1.8
Ex-Yougoslavie	1.5	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.2	2.3	2.0	1.4
Espagne	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3
Autres pays	8.0	8.2	8.4	9.3	7.4	10.8	11.1	11.8	12.5	14.0
Total	117.8	124.8	134.6	145.7	152.7	169.3	175.1	180.4	187.5	196.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046733560072>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

NORVÈGE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Suède	8.7	10.8	12.9	13.4	13.6	15.4	15.2	15.0	15.1	15.7
Danemark	9.1	9.5	9.9	9.1	9.0	10.7	10.6	10.5	10.4	10.3
Allemagne	2.4	2.7	3.0	4.3	4.4	5.6	5.9	6.2	6.7	7.3
Pologne	0.6	0.6	0.7	2.7	2.8	3.4	3.8	4.0	4.8	6.7
Pakistan	1.8	1.7	1.7	4.8	4.9	5.8	5.9	6.0	6.2	6.4
Royaume-Uni	5.3	5.6	5.9	5.5	5.4	6.3	6.2	6.2	6.2	6.2
Sri Lanka	1.7	1.6	1.5	4.0	4.2	4.5	4.6	4.5	4.7	4.9
Turquie	1.0	1.0	1.0	2.9	3.1	3.5	3.8	3.8	4.1	4.4
Finlande	2.0	2.3	2.8	3.6	3.7	4.4	4.3	4.2	4.0	3.8
Chili	1.3	1.2	1.3	2.8	2.9	3.4	3.3	3.3	3.4	3.5
États-Unis	3.1	3.3	3.4	2.5	2.4	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Inde	0.9	0.9	0.9	2.2	2.3	2.6	2.7	2.6	2.7	2.8
Pays-Bas	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	2.2	2.3	2.3	2.4	2.6
Autres pays	15.3	17.2	20.2	45.1	50.6	63.1	66.8	69.0	75.4	81.7
Total	54.8	59.9	66.9	104.6	111.2	133.7	138.4	140.7	149.0	159.3

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046743418658>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

PAYS-BAS

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Allemagne	39.6	38.7	34.1	30.7	30.2	34.1	30.4	33.6	37.0	40.1
Turquie	36.6	33.6	34.7	26.7	56.8	54.5	48.9	53.3	42.4	36.8
Maroc	33.6	28.8	39.1	32.2	34.6	42.1	33.1	34.3	29.2	31.6
Belgique	23.8	22.2	17.4	19.3	16.9	19.2	25.7	16.7	20.7	20.7
Royaume-Uni	25.9	22.5	24.0	29.2	36.6	33.4	30.4	32.4	25.8	20.5
Italie	10.7	10.4	11.0
France	7.1	8.7	9.9
Espagne	7.6	12.3	6.7	15.6	7.7	18.1	15.6	11.3	8.6	7.7
Autres pays	113.4	116.9	113.4	113.9	117.3	101.1	111.8	117.8	116.5	109.2
Total	280.5	275.2	269.5	267.5	300.1	302.6	295.9	317.2	299.4	287.5

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046738023716>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

PORTUGAL

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Brésil	9.7	9.7	9.6	9.9	10.6	35.0	47.0	50.4	61.2	51.2
Ukraine	45.4	62.0	64.7	65.2	42.9
Cap-Vert	22.2	22.1	21.9	22.0	23.1	29.8	32.3	33.1	33.8	36.8
Angola	8.2	8.2	8.2	8.4	9.7	15.4	18.3	18.8	19.1	17.7
Guinée-Bissau	7.2	7.2	7.2	7.8	8.9	12.7	13.9	14.9	15.1	14.2
Moldavie	9.3	12.2	12.7	13.2	13.7
Roumanie	7.8	10.8	11.1	11.3	9.7
Espagne	4.9	5.3	5.5	6.1	6.8	7.7	8.3	8.6	8.9	9.1
Royaume-Uni	5.6	5.8	6.0	6.3	6.5	6.8	7.0	7.1	7.4	7.6
Sao Tomé-et-Principe	1.9	1.9	1.9	2.0	2.3	4.1	4.9	5.2	5.5	6.3
Allemagne	4.4	4.6	4.8	5.0	5.3	5.5	5.8	5.8	6.0	6.2
Chine	1.3	..	1.3	1.5	1.7	5.3	5.9	6.0	6.2	6.1
France	3.1	3.3	3.5	3.8	4.1	4.4	4.6	4.9	5.1	5.2
Fédération de Russie	5.8	7.2	7.3	7.6	4.6
États-Unis	3.1	3.2	3.1	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2	3.3
Autres pays	15.1	16.7	15.7	15.7	17.8	38.4	44.8	46.9	47.1	36.7
Total	86.8	87.9	88.6	91.6	99.8	236.6	288.3	300.8	315.8	271.4

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046754160486>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
République tchèque	1.5	1.7	2.2	2.3	2.2	1.9	2.0	2.3	0.5	0.9
France	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.9
Ukraine	0.6	0.7	0.7	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.6
Pologne	0.5	0.6	0.7	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.6
Allemagne	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.4
États-Unis	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.1	0.3
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2
Autriche	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2
Italie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Fédération de Russie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1
Croatie	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Serbie et Monténégro	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	..	0.0	0.0
Viêtnam	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres pays	1.3	1.7	1.7	0.4	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	1.9
Total	4.8	5.5	5.9	4.5	4.7	4.4	4.7	5.0	2.8	6.2

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046763270186>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
République slovaque	72.2	69.7	61.3	53.2	63.6	63.6	56.6	58.0	59.8	75.3
Ukraine	42.1	25.2	19.3	16.6	15.8	17.5	20.0	22.5	22.4	40.1
Pologne	12.8	13.7	9.9	6.9	7.7	6.7	7.3	7.4	8.9	12.6
Moldavie	0.3	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	2.7
Fédération de Russie	0.9	1.1	1.1	1.2	1.0	0.9	0.9	0.9	1.1	2.4
Mongolie	0.6	0.8	0.9	0.6	0.7	1.0	1.2	1.4	1.6	1.8
Allemagne	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.2	1.3	1.4	1.3	1.7
Bulgarie	1.4	3.3	2.7	1.7	1.5	1.9	2.0	1.8	1.7	1.7
États-Unis	1.6	1.5	1.4	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4	1.2	1.2
Royaume-Uni	1.2	1.3	1.2	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	0.7	1.1
Bélarus	0.9	2.5	2.0	1.3	1.1	1.0	1.2	1.0	0.8	1.0
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.9
Roumanie	0.9	1.2	1.1	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.9
France	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.5	0.7
Autriche	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5
Autres pays	5.8	6.0	5.5	4.7	4.8	4.2	4.8	5.3	5.3	7.0
Total	143.2	130.8	111.2	93.5	103.6	103.7	101.2	105.7	108.0	151.7

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046514222526>Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

ROYAUME-UNI

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Irlande	218.0	216.0	221.0	220.0	206.0	212.0	179.0	179.0	172.0	175.0
Inde	58.0	56.0	71.0	66.0	61.0	61.0	69.0	82.0	97.0	100.0
États-Unis	46.0	53.0	63.0	55.0	61.0	75.0	52.0	62.0	68.0	61.0
Australie	32.0	35.0	31.0	36.0	54.0	46.0	57.0	55.0	63.0	58.0
France	27.0	33.0	49.0	44.0	48.0	47.0	60.0	59.0	51.0	58.0
Allemagne	30.0	32.0	39.0	44.0	33.0	35.0	32.0	39.0	48.0	50.0
Italie	42.0	42.0	52.0	43.0	55.0	58.0	58.0	53.0	67.0	45.0
Portugal	15.0	14.0	23.0	20.0	15.0	35.0	47.0	52.0	50.0	39.0
Pakistan	17.0	20.0	20.0	27.0	31.0	29.0	31.0	27.0	31.0	29.0
Espagne	20.0	24.0	18.0	25.0	30.0	30.0	31.0	33.0	26.0	36.0
Bangladesh	12.0	18.0	16.0	17.0	14.0	19.0	14.0	11.0	26.0	18.0
Nouvelle-Zélande	26.0	21.0	30.0	23.0	25.0	25.0	39.0	29.0	29.0	31.0
Autres pays	322.0	385.0	406.0	385.0	474.0	557.0	582.0	641.0	717.0	804.0
Total	865.0	949.0	1 039.0	1 005.0	1 107.0	1 229.0	1 251.0	1 322.0	1 445.0	1 504.0

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046627827177>

Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

SUÈDE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Finlande	57	54	52	52	50	53	53	52	49
Norvège	19	18	17	19	17	16	17	16	17
Danemark	13	13	13	13	13	14	14	14	17
Ex-Yougoslavie	23	31	31	28	27	23	19	17	8
Turquie	7	7	5	4	10	7	5	5	6
Pologne	7	7	7	8	8	10	8	8	5
Iran	10	10	9	8	5	4	4	4	4
Autres pays	82	80	85	90	92	100	98	105	110
Total	218	220	219	222	222	227	218	221	216

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046767050634>


Tableau B.2.2. **Population active étrangère par nationalité**

Milliers

SUISSE

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Italie	202.5	191.7	184.4	179.3	177.4	172.3	..	177.8	172.9	168.4
Ex-Yougoslavie	136.2	138.2	142.8	148.3	154.5	133.9	..	166.2	164.2	161.2
Portugal	79.3	77.4	76.6	76.5	77.0	77.9	..	86.1	88.0	96.0
Allemagne	56.7	57.3	58.7	61.3	65.4	73.3	..	78.3	84.0	92.9
Espagne	59.8	56.4	53.7	51.7	50.1	48.8	..	57.4	54.4	53.3
France	31.3	30.7	30.7	31.8	33.2	34.2	..	39.2	40.4	40.8
Autriche	18.8	18.2	17.8	17.6	17.9	18.5	..	20.3	19.5	19.6
Autres pays	124.5	122.9	126.4	134.7	141.8	179.9	829.4	189.2	194.1	197.9
Total	709.1	692.8	691.1	701.2	717.3	738.8	829.4	814.5	817.4	830.1

Note : Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/046487588413>

Notes relatives aux tableaux A.2.3 et B.2.2. **Population active étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Enquête auprès des ménages (micro-recensement). Les données incluent les chômeurs et les travailleurs indépendants. <i>Date de référence</i> : avril.	Institut fédéral de statistique.
Autriche	Moyenne annuelle. Y compris les chômeurs, non compris les travailleurs indépendants. Les chiffres par nationalités sur les personnes employées portent sur le nombre de permis de travail en cours de validité. À partir de 1994, les ressortissants de l'EEE n'ont plus besoin de permis de travail et ne sont par conséquent plus inclus. Une personne en possession de 2 permis est comptabilisée deux fois.	Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales.
Belgique	Y compris les chômeurs et les travailleurs indépendants.	Institut national d'assurance sociale pour les travailleurs indépendants, Office national de l'emploi, Banque nationale de Belgique et Institut national de statistiques.
Corée	Les données portent sur le nombre de travailleurs enregistrés, non compris les travailleurs à court terme (moins de 90 jours). Y compris les stagiaires. La hausse importante observée en 2003 est principalement due au programme de régularisation introduit au cours de cette même année.	Ministère de la Justice.
Danemark	Données provenant des registres de la population. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Danemark.
Espagne	Permis de travail en cours de validité. Les travailleurs de l'Union européenne ne sont pas inclus. En 1996, les données incluent les permis de travail délivrés à la suite du programme de régularisation de cette même année. À partir de 2000, les chiffres portent sur les étrangers enregistrés par la sécurité sociale. Certains travailleurs peuvent avoir plusieurs activités économiques et être comptés plusieurs fois. En 2000 et 2001, y compris les travailleurs bénéficiant des programmes de régularisation. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (sauf 2003 : 14 janvier 2004).	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.
Finlande	Population active étrangère provenant des registres de la population. Y compris les Finnois de souche. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Statistique Finlande.
France	Enquête sur les forces de travail. L'enquête est depuis 2003 une enquête « en continu ». Par conséquent, les résultats ne sont pas comparables avec ceux des années antérieures. <i>Date de référence</i> : mars de chaque année jusqu'en 2002.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Enquête sur les forces de travail. Les données se réfèrent aux personnes ayant un emploi et aux chômeurs.	Institut national de la statistique.
Hongrie	Nombre de permis de travail en cours de validité. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère du Travail.
Irlande	Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active (<i>Labour Force Survey</i>). Les données par nationalités (tableau B.2.2.) proviennent du recensement de 2002 et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus.	Institut central de statistique (CSO).
Italie	Titulaires d'un permis de travail en cours de validité (y compris les travailleurs indépendants, les chômeurs, les travailleurs parrainés et les personnes obtenant un permis pour des raisons humanitaires). Les ressortissants communautaires n'ont pas besoin de permis de travail.	Institut national de la statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers ayant le droit de travailler selon les dispositions prévues par la loi sur l'immigration (révisée en 1990). L'activité des résidents permanents, des époux/enfants de Japonais ou de résidents permanents ainsi que des résidents à long terme n'est pas restreinte. Ces personnes ne sont pas incluses dans les données.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Luxembourg	Nombre de permis de travail. Étrangers occupant un emploi, y compris les apprentis, les stagiaires et les frontaliers. Non compris les chômeurs. <i>Date de référence</i> : 1 ^{er} octobre.	Inspection générale de la sécurité sociale.
Norvège	Données issues des registres de population. Non compris les chômeurs et les travailleurs indépendants jusqu'en 2000. <i>Date de référence</i> : deuxième trimestre de chaque année (sauf pour 1995, 1996, 1999 et 2000 : 4 ^e trimestre).	Direction de l'immigration.
Pays-Bas	Les données proviennent de l'enquête communautaire sur les forces de travail et portent sur la population active âgée de 15 ans ou plus. <i>Date de référence</i> : mars.	Enquête communautaire sur les forces de travail (Eurostat).

Notes relatives aux tableaux A.2.3 et B.2.2. **Population active étrangère**

Pays	Commentaires	Source
Portugal	Résidents étrangers actifs en possession d'une autorisation de résidence en cours de validité (y compris les chômeurs). Y compris les étrangers actifs bénéficiaires des opérations de régularisation de 1992-93, de 1996 et de 2001. Le programme de régularisation de 2001 affecte les données de 2001 à 2003. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Ministère de l'Intérieur et Institut national de statistique (INE).
République slovaque	Étrangers en possession d'un permis de travail en cours de validité. Les ressortissants tchèques n'ont pas besoin de permis de travail mais ils sont toutefois repérés par le biais des agences pour l'emploi.	Ministère du Travail et des Affaires sociales. Agence nationale pour l'emploi.
République tchèque	Titulaires d'un permis de travail et travailleurs slovaques enregistrés. Non compris les titulaires d'une licence commerciale. <i>Date de référence</i> : 31 décembre (sauf 2004 : 30 juillet).	Institut de recherche sur le travail et les affaires sociales.
Royaume-Uni	Estimations établies à partir de l'enquête annuelle sur la population active (<i>Labour Force Survey</i>). Non compris les chômeurs. À partir de 2004, un nouveau système de pondération est introduit et les données ne sont par conséquent pas comparables avec les chiffres pour les années antérieures.	Home Office.
Suède	Moyenne annuelle. Données établies d'après l'enquête annuelle sur la population active.	Statistique Suède.
Suisse	Jusqu'en 2001, les données portent sur les effectifs des étrangers titulaires d'une autorisation à l'année ou d'une autorisation d'établissement (permis permanent), qui exercent une activité lucrative. Non compris les travailleurs frontaliers et saisonniers. Depuis l'entrée en vigueur des accords bilatéraux signés avec l'UE (1 ^{er} juin 2002), la mobilité des travailleurs communautaires ne peut plus être appréhendée au travers du registre central des étrangers. Jusqu'en 2001, les données proviennent du Registre central des étrangers. À partir de 2002, elles sont issues de l'enquête suisse sur les forces de travail. <i>Date de référence</i> : 31 décembre.	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration.

LISTE DES CORRESPONDANTS DU SOPEMI

ALLEMAGNE	Mme B. FRÖHLICH Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	M.G. MILLS Département de l'immigration et des affaires multiculturelles, Canberra
AUTRICHE	Mme G. BIFFL Institut économique autrichien, Vienne
BELGIQUE	Mme A. GEYSELS Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Mme D. BOBEVA Banque nationale bulgare, Sofia
CANADA	Mme E. RUDDICK Citoyenneté et Immigration Canada, Ottawa
CORÉE	M. Young-bum PARK Hansung University, Seoul
DANEMARK	Mme A. MATHIESEN Ministère des Réfugiés, de l'Immigration et de l'Intégration, Copenhague
ESPAGNE	M.A. IZQUIERDO ESCRIBANO Faculté des sciences politiques et de sociologie, La Coruna
ÉTATS-UNIS	Mme S. SMITH Washington
FINLANDE	Mme A. SAARTO Ministère du Travail, Helsinki
FRANCE	Mme C. REGNARD Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité, Paris
GRÈCE	M.S. ROBOLIS Université d'Athènes
HONGRIE	Mme V. ÁCS Ministère de l'Emploi et du Travail, Budapest
IRLANDE	M.P. O'CONNELL The Economic and Social Research Institute, Dublin
ITALIE	Mme C. COLLICELLI CENSIS, Rome M.J. CHALOFF CENSIS, Rome

JAPON	M.J. HIROISHI Ministère de la Justice, Tokyo
	M.T. OGATA Ministère de la Santé, de l'Emploi et du Bien-être, Tokyo
LITUANIE	Mme A. SIPAVICIENE Vilnius
LUXEMBOURG	Mme C. MARTIN Commissaire du gouvernement aux étrangers
MEXIQUE	M.G. MOHAR Mexico
NORVÈGE	M.E. THORUD Ministère Royal du gouvernement local et du travail, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	M.B. LONG Département du travail, Wellington
PAYS-BAS	M.G. ENGBERSEN et M. E. SNEL Erasmus University, Rotterdam
POLOGNE	Mme E. KEPINSKA Université de Varsovie, Institut d'études sociales
PORTUGAL	M.J. MALHEIROS Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Mme M. LUBYOVA Bratislava
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Mme J. MARESOVA Bureau tchèque des Statistiques, Prague
ROUMANIE	M.D. GHEORGHIU Institut national pour les statistiques et les études économiques, Bucarest
ROYAUME-UNI	M.J. SALT University College London, Département of Geography, London
SUÈDE	M.M. HAGOS Ministère de la Justice, Stockholm
SUISSE	Mme C. de COULON Office fédéral des migrations, Berne
TURQUIE	M.A. ICDUYGU Kok University, Istanbul

LISTE DES MEMBRES DU SECRÉTARIAT DE L'OCDE IMPLIQUÉS DANS LA PRÉPARATION DE CE RAPPORT

Division des économies non membres et des migrations internationales

Jean-Pierre Garson, chef de Division
Georges Lemaître, administrateur principal
Jean-Christophe Dumont, administrateur principal
Thomas Liebig, administrateur
Gilles Spielvogel, administrateur
Cécile Thoreau, assistante statisticienne
Pauline Fron, assistante statisticienne
Sylviane Yvron-Solari, assistante
Anne-Marie Gray, assistante
Hélène Orain, stagiaire ENA
Ozlem Atasever, stagiaire

Division de la santé

Pascal Zurn, consultant (Planification et migration de la main-d'œuvre santé)
Christine le Thi, assistante statisticienne

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(81 2007 12 2 P) ISBN 978-92-64-03301-6 – n° 55590 2007

Perspectives des migrations internationales

La question des migrations internationales est au cœur des priorités politiques des pays de l'OCDE. Cette publication annuelle analyse les développements récents des mouvements et des politiques migratoires dans tous ces pays. Elle souligne l'importance croissante prise par les flux de travailleurs immigrés hautement qualifiés, de travailleurs temporaires et d'étudiants. Elle met en évidence l'augmentation des flux d'immigrés en provenance d'Inde, de Chine, d'Europe de l'Est et d'Afrique et confirme la tendance à la féminisation des flux. Cette édition met l'accent sur l'évolution de l'emploi et du taux de participation des immigrés avec une attention particulière aux emplois dans les services.

Cet ouvrage présente aussi les politiques migratoires visant à améliorer la gestion des flux, et notamment accroître la sélectivité des recrutements en fonction des besoins du marché du travail. Il décrit les mesures prises pour faciliter l'intégration des immigrés depuis leur accueil jusqu'à l'accès à la citoyenneté. La coopération internationale pour améliorer le contrôle des frontières et lutter contre l'immigration irrégulière fait l'objet d'une analyse détaillée. De plus, ce rapport apporte un éclairage particulier sur l'impact de l'élargissement de l'Union européenne (UE) sur les flux de travailleurs immigrés à destination des pays de l'OCDE. Il souligne aussi l'attention croissante accordée aux liens entre migrations et développement, notamment dans le cadre de l'intégration économique régionale.

Le lecteur trouvera aussi dans cet ouvrage :

- Deux chapitres spéciaux portant sur des thèmes d'actualité. Le premier traite du défi de faire coïncider la formation des immigrés et l'emploi, dans l'optique de mieux valoriser le capital humain. Le second analyse, pour la première fois, l'importance de la présence des immigrés dans le secteur de la santé dans les pays de l'OCDE. Il décrit aussi les politiques migratoires mises en place dans les pays de l'OCDE pour recruter cette main-d'œuvre hautement qualifiée.
- Des notes par pays accompagnées de tableaux standardisés, décrivant les développements récents dans le domaine des mouvements et des politiques migratoires.
- Une annexe statistique contenant des données sur les flux, les effectifs d'immigrés et d'étrangers, et les naturalisations.

POUR EN SAVOIR PLUS

Jobs for Immigrants (Vol. 1): Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden (disponible en anglais seulement)

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

www.sourceocde.org/economiesemergentes/9789264033016

www.sourceocde.org/economiestransition/9789264033016

www.sourceocde.org/questionssociales/9789264033016

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via

www.sourceocde.org/9789264033016

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.

SOPEMI 2007

éditions **OCDE**

www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-03301-6

81 2007 12 2 P



9 789264 033016